



HAL
open science

La stratégie de communication du groupe État Islamique, sociologie d'un discours guerrier et violent de propagande et de sa réception par le droit pénal français

Tiffen Le Gall

► To cite this version:

Tiffen Le Gall. La stratégie de communication du groupe État Islamique, sociologie d'un discours guerrier et violent de propagande et de sa réception par le droit pénal français. Science politique. CY Cergy Paris Université, 2022. Français. NNT : 2022CYUN1087 . tel-03684632

HAL Id: tel-03684632

<https://theses.hal.science/tel-03684632v1>

Submitted on 1 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université de Cergy Pontoise

Ecole doctorale Droit et Sciences humaines

Laboratoire CESDIP

La stratégie de communication du groupe État Islamique

**Sociologie d'un discours guerrier de propagande et de son encadrement par le droit
français**

Thèse de doctorat en Science Politique

Présentée par Tiffen Le Gall

Sous la direction du professeur Xavier Crettiez

30 mars 2022

Membres du jury :

Delphine Alles, Professeure de science politique, INALCO (Présidente du jury)

Laurent Bonelli, Maitre de conférences HDR en science politique, Université Paris Nanterre (rapporteur)

Olivier Cahn, Professeur de droit pénal, Université CY Cergy Paris (examinateur)

Xavier Crettiez, Professeur de science politique à Université Paris Saclay et Sciences Po Saint Germain en Laye (directeur de la thèse)

Nathalie Duclos, Maitresse de conférences HDR en science politique, Université de Tours, (rapporteur)

Gilles Ferragu, Maitre de conférences HDR en histoire contemporaine, Université Paris Nanterre (examinateur)

« L'Université de Cergy Pontoise n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs »

Résumé

Dans le sillage du groupe djihadiste Etat Islamique, un discours de propagande à la fois sophistiqué, violent et séduisant, pluri-supports et plurilingue, a investi largement le web 2.0, pour recruter des partisans partout dans le monde, et terroriser les ennemis de l'organisation. Face aux chiffres des départs de français vers la zone irako-syrienne, puis à la vague d'attentats sur le territoire, le droit pénal a dû s'adapter dans l'urgence pour venir endiguer ce phénomène relativement nouveau. Le droit s'était également saisi dans des termes proches mais non identiques de la propagande anarchiste au XIXème siècle.

La problématique tournera autour de la compréhension du terme propagande, et de sa réappropriation par l'organisation terroriste djihadiste État Islamique. Elle se penchera sur la compréhension de ce discours, de ses acteurs et de son succès pour terroriser et recruter, afin de comprendre comment la réponse pénale s'est construite en opposition à ce phénomène. On cherchera à comprendre comment le droit tente d'endiguer ce discours par la prévention et la sanction, en créant et durcissant les infractions relatives à la consultation et à la diffusion de la propagande djihadiste, et comment la justice l'utilise pour condamner les aspirants djihadistes. On s'interrogera sur la participation de cette justice à la construction de ce que la doctrine appelle un droit pénal de l'ennemi. L'axe principal de la recherche tournera donc autour de la compréhension et l'analyse de ce discours, qui terroriste et recrute, et sa réception du point de vue de la société pénale. Nous analyserons dans un premier temps le discours proposé par l'État Islamique et ses acteurs, afin de comprendre comment celui-ci a émergé, quels sont les moyens mis en place pour le diffuser, mais surtout pour décrypter comment celui-ci parvient à terroriser et recruter. Dans un second temps, nous étudierons les politiques préventives et pénales mises en place pour lutter et endiguer ce phénomène, notamment les sanctions qui s'appliquent aux personnes qui consultent et relaient ces fichiers. Nous nous intéresserons à la manière dont l'émergence d'un discours violent peut contraindre le droit pénal à se saisir dans l'urgence d'un phénomène nouveau en s'appuyant sur un versant avant tout sécuritaire et punitif, préférant placer la sanction en amont de l'infraction. Il apparaît que la justice et le droit vont lutter mais aussi utiliser la propagande : on va lutter en créant de nouvelles infractions en lien avec la propagande et sa consultation, sa diffusion, et durcir l'infraction d'apologie du terrorisme ; et également l'utiliser à des fins de condamnation durant les procès ; consulter, relayer de la propagande devient un élément à charge mais aussi une infraction à part entière.

Mots-clés : propagande, radicalisation, justice pénale, droit pénal de l'ennemi, antiterrorisme

Summary

In the wake of the jihadist group Islamic State, a propaganda discourse that is altogether sophisticated, violent, and seductive, multi-media and plurilingual, has widely invested in web 2.0, to recruit supporters all over the world, and to cast terror upon the enemies of the organization. While facing French citizens' departures to the Iraqi Syrian zone, then the wave of attacks on the territory, the criminal law had to adapt urgently to contain this relatively new phenomenon. The law also seized in similar but not identical terms to anarchist propaganda in the 19th century.

The issue will revolve around the understanding of the term propaganda, and its reappropriation by the jihadist terrorist organization Islamic State. It will focus on understanding this discourse, its actors and its success in terrorizing and recruiting, in order to understand how the penal response was constructed in opposition to this phenomenon. We will seek to understand how the law tries to stem this discourse through prevention and punishment by creating and toughening offenses relating to the consultation and dissemination of jihadist propaganda, and how justice uses it to condemn potential jihadists. We will wonder about the participation of this justice in the construction of what the doctrine calls a criminal law of the enemy. The main theme of the research will revolve around the understanding and analysis of this discourse, which terrorizes and recruits, and its reception from the point of view of penal society. We will first analyze the discourse proposed by the Islamic State and its actors, in a way to understand how it emerged, what are the means put in place to disseminate it, but above all to analyze how it manages to terrorize and recruit. Secondly, we will study the preventive and penal policies put in place to fight and stem this phenomenon, especially the sanctions that apply to people who consult and relay these files. We will pay attention in how the emergence of a violent discourse can force the criminal law to seize in a hurry a new phenomenon, while relying on an aspect which is above all security and punitive, preferring to place the sanction above the offense. It appears that justice and law will fight against propaganda but also use it: they will fight by creating new offenses in connection with propaganda and its consultation, its dissemination, will harden the offense of justifying terrorism; and use it for sentencing purposes during trials; consulting, relaying propaganda becomes a dependent element but also a full-fledged offense.

Key words: propaganda, radicalization, penal law, enemy criminal law theory, antiterrorism

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord mon directeur de thèse, le Professeur Xavier Crettiez, qui a été mon guide dans ce cheminement de plusieurs années qu'est la thèse. Je le remercie pour son aide, ses conseils et ses remarques, qui ont été essentielles pour mener à bien ce projet. Je souhaite également remercier Olivier Cahn, qui m'a aidé dans la construction de mon sujet.

J'adresse également mes remerciements à l'Ecole Doctorale Droit et Sciences Humaines de l'Université de Cergy-Pontoise, pour avoir financé cette thèse, et rendu ainsi possible ce projet. Je remercie aussi à ce titre le laboratoire CESDIP, pour avoir soutenu et représenté la thèse. Je remercie Sciences Po Saint-Germain, et la Chaire Citoyenneté, pour m'avoir confié la supervision d'un séminaire, et le professeur Céline Roynier, pour m'avoir offert l'opportunité d'enseigner des travaux dirigés.

Je souhaite remercier mon comité de suivi de thèse, Isabelle Sommier, Antoine Mégie et Pierre Piazza, pour leurs précieux conseils qui m'ont aidé à sortir de certaines impasses, et à préciser ma problématique.

Je remercie les chercheurs et professionnels qui se sont rendus disponibles ces quatre années pour me rencontrer, et me conseiller. Je remercie Laurent Bonelli, Ariel Planeix, Bilel Ainine, Benjamin Ducol, Christiane Besniers, Romain Sèze, Marc Hecker, Xavier de Larminat, Hasna Hussein, David Puaud, Guillaume Monod, Karim Mokhtari, Lucie Pontezière, Mourad Benchellali, les responsables et les psychologues de la maison d'arrêt de Villepinte, Katia Mebtouche et l'association Artemis, Antoine Garapon, et Céline Martelet. Je remercie aussi les personnes, notamment les professionnels de l'image, qui ont accepté de participer aux entretiens semi-directifs qui ont apporté un nouvel éclairage à ma thèse.

Je remercie enfin mes amis, ma famille, pour leur soutien dans ce processus, dans les meilleurs moments comme dans les moments de doute. Je remercie particulièrement Valérie, ma mère, pour ses relectures qui m'ont beaucoup aidé. Je remercie également Julien, pour sa présence à mes côtés tous les jours, et pour son soutien sans faille.

Table des matières

Résumé.....	3
Summary.....	4
Remerciements.....	5
Table des matières.....	6
Sommaire.....	12
Liste des tableaux.....	15
Liste des figures.....	19
Introduction.....	25
Avant-propos.....	25
1. Présentation de la problématique de recherche.....	31
<i>1.1 Présentation des deux principaux axes de la thèse.....</i>	<i>34</i>
1.1.1 <i>Une analyse descriptive et analytique du discours.....</i>	<i>35</i>
1.1.2 <i>Une analyse de la réception juridique de ce discours.....</i>	<i>40</i>
2. Etat de la littérature : de la propagande politique à la propagande terroriste.....	41
2.1 <i>Historique et définition de la propagande politique moderne.....</i>	<i>41</i>
2.2 <i>Propagande et terrorisme : le cas de l'Etat Islamique.....</i>	<i>45</i>
2.2.1 <i>Le terrorisme pour être visible et entendu.....</i>	<i>45</i>
2.2.2 <i>L'expression des émotions et leur instrumentalisation par la propagande.....</i>	<i>46</i>
2.2.3 <i>Le contenu du discours : entre sophistication et capacité d'adaptation à la cible.....</i>	<i>52</i>
2.3 <i>La réception par les institutions pénales du discours de propagande djihadiste.....</i>	<i>61</i>
3. Présentation synthétique des données sélectionnées et de la méthode.....	66
3.1 <i>L'analyse d'un corpus de propagande djihadiste : présentation et méthode.....</i>	<i>67</i>
3.1.2 <i>Présentation des occurrences analysées dans cent-cinquante-deux vidéos.....</i>	<i>67</i>
3.1.2 <i>Présentation synthétique des occurrences analysées dans les cent photographies.....</i>	<i>70</i>

3.1.3	<i>Présentation synthétique des occurrences analysées dans les vingt-deux chants</i>	70
3.1.4	<i>Présentation synthétique des occurrences analysées dans les six revues</i>	70
3.2	<i>Présentation du corpus juridique à l'étude et de la méthode d'analyse</i>	71
4.	Organisation de la thèse en deux parties	72
	Partie I : Un discours guerrier et terroriste misant sur l'ultra violence et un projet communautaire et religieux	75
	Chapitre 1 : La propagande par l'image à des fins de séduction et de terreur	77
5.	La transposition en vidéo d'un discours djihadiste et terroriste	78
5.1	<i>Le recrutement : la vidéo pour séduire et convaincre</i>	80
5.1.1	<i>L'escapisme et l'accomplissement de soi pour séduire et persuader</i>	83
5.1.2	<i>L'engagement comme devoir et l'appel à combattre sur zone</i>	90
5.2	<i>L'enracinement dans la cause : un travail de fidélisation des membres</i>	93
5.2.1	<i>La victoire à travers la mise en scène du héros viril</i>	95
5.2.2	<i>Convaincre sur la base d'arguments statistiques et historiques</i>	99
5.3	<i>La politique de terreur : terroriser l'ennemi de l'intérieur et de l'extérieur</i>	100
5.3.1	<i>Intimider et terroriser l'ennemi de l'extérieur</i>	103
5.3.2	<i>Intimider et terroriser un ennemi de l'intérieur</i>	107
6	L'utilisation de la photographie à des fins de propagande	109
6.2	<i>Le recrutement et le djihad « lol » : séduire la jeunesse occidentale</i>	110
6.3	<i>La photo comme arme de terreur</i>	114
6.4	<i>L'enracinement dans la cause</i>	118
	Chapitre 2 : La propagande par les mots et les écrits : les revues et les anasheed	120
7.	Les revues créées par l'État Islamique : présentation d'un corpus littéraire	124
7.1	<i>Informé et éduquer pour recruter et fidéliser</i>	128
7.1.1	<i>Le registre de la victoire : la gloire du groupe et ses combattants</i>	129

7.1.2	<i>Eduquer à la doctrine de l'Etat Islamique : un manuel de vie</i>	134
7.2	<i>L'apocalypse au centre du discours : l'eschatologie et le prosélytisme</i>	138
7.2.1	<i>Les préceptes islamistes comme méthode prosélyte de légitimation</i>	139
7.2.2	<i>Le discours eschatologique : l'apocalypse et la domination de l'islam</i>	142
7.2.3	<i>Le rejet des valeurs démocratiques contraires au véritable islam</i>	144
7.2.4	<i>L'Etat Islamique comme protecteur de l'islam sunnite</i>	145
7.3	<i>La politique de l'ennemi : la doctrine de haine et la campagne de terreur</i>	146
7.3.1	<i>Dire et montrer l'attentat : entre politique de terreur et victoire militaire</i>	146
7.3.2	<i>L'appel à annihiler l'ennemi : une injonction à tuer par tous les moyens</i>	150
7.3.3	<i>S'adresser à l'ennemi pour provoquer et décrédibiliser</i>	152
8.	<i>Les anasheed : l'importance des chants pour amplifier les émotions du spectateur</i>	154
8.1	<i>Présentation : formats, langues et usages</i>	156
8.2	<i>Le contenu des anasheed : ce qu'ils disent, comment et vers quels objectifs</i>	157
8.2.1.	<i>Combattre l'ennemi sans concession : un chant motivé par la haine et la vengeance</i>	159
8.2.1.1	<i>Le meurtre, la haine et la vengeance au nom de Dieu</i>	159
8.2.1.2	<i>Une incitation au meurtre légitimée par le commandement divin</i>	159
8.2.2	<i>Le califat et l'honneur des martyrs</i>	162
8.2.2.1	<i>L'honneur des martyrs : la glorification du sacrifice</i>	163
8.2.2.2	<i>Le califat comme projet divin</i>	163
Chapitre 3 :	<i>Sociologie de la diffusion du discours djihadiste</i>	168
9.	<i>Une véritable stratégie de communication sur Internet et dans les médias</i>	171
9.1	<i>Le rôle d'Internet dans la diffusion massive d'un discours de propagande radical</i>	173
9.1.1	<i>Numérique et discours radical : un rapide état de l'art</i>	175
9.1.2	<i>Internet pour s'autopromouvoir et terroriser à échelle collective et individuelle</i>	178
9.1.2.1	<i>Terroriser à échelle collective : une organisation centralisée et régionale</i>	179

9.1.2.2	<i>L'autopromotion des jeunes djihadistes sur les réseaux sociaux.....</i>	185
9.1.3	<i>Les principaux réseaux et méthodes investis par le groupe et ses membres.....</i>	186
9.1.3.1	<i>La twittosphère djihadiste : un élément important de sa stratégie.....</i>	187
9.1.3.2	<i>La rediffusion sur les réseaux sociaux : un enjeu important pour le groupe.....</i>	191
9.2	<i>La presse et les médias occidentaux comme outil de promotion indirect.....</i>	194
9.2.1	<i>Liens entre médias et terrorisme : état de l'art.....</i>	197
9.2.2	<i>Le traitement médiatique de la propagande du groupe.....</i>	199
10.	<i>Une expérience avortée sur la réception par les populations.....</i>	205
10.1	<i>La mesure de la réception : une entreprise très complexe.....</i>	206
10.2	<i>L'élaboration d'un dispositif d'enquête qualitative.....</i>	208
10.3	<i>L'abandon de l'expérience : un renoncement préférable.....</i>	210
Partie II : Le droit dans la lutte contre le discours salafite-djihadiste.....		213
Chapitre 4 : Une approche nécessaire mais insuffisante par la prévention institutionnelle		
.....		217
11.	<i>L'approche pluridisciplinaire de la lutte contre le terrorisme par la prévention.....</i>	220
11.1	<i>Une approche de la radicalisation par la prévention tertiaire.....</i>	223
11.2	<i>La prévention secondaire pour lutter en amont de la radicalisation.....</i>	227
12.	<i>L'élaboration d'un contre-discours institutionnel par l'image.....</i>	228
12.1	<i>Déconstruire le mythe djihadiste en utilisant ses propres codes.....</i>	229
12.1.1	<i>« Ils te disent » : une première campagne vidéo francophone de contre-discours.....</i>	231
12.1.2	<i>La vidéo « Welcome to Isis Land » : une source d'inspiration américaine et polémique</i>	
	238
12.2	<i>Emouvoir et responsabiliser contre le djihad : une approche émotionnelle.....</i>	241
12.2.1	<i>« Toujours le choix » : responsabiliser contre le djihad.....</i>	242
12.2.2	<i>Les campagnes britanniques : l'émotion au cœur du contre-discours.....</i>	246

Chapitre 5 : L'intervention du droit pour pallier l'insuffisance de la prévention.....	251
13. L'intervention du droit pour bloquer les sites sympathisants.....	251
<i>13.1 Pharos : un outil pour collaborer avec les réseaux dans la traque aux contenus.....</i>	<i>256</i>
<i>13.2 Une procédure spéciale confiée à l'autorité administrative.....</i>	<i>261</i>
14. La propagande comme élément à charge : une répression contre les spectateurs.....	265
<i>14.1 La lutte contre le discours : le paradigme de l'ennemi à l'épreuve du droit.....</i>	<i>270</i>
14.1.1 <i>Interdire la propagande dans une logique d'anticipation du risque.....</i>	<i>271</i>
14.1.2 <i>Une limitation des garanties du droit et des libertés pour endiguer le risque.....</i>	<i>278</i>
14.1.2.1 <i>La remise en question des principes fondamentaux du droit.....</i>	<i>279</i>
14.1.2.2 <i>La remise en question des droits et libertés fondamentales.....</i>	<i>282</i>
<i>14.2 Le délit de recel d'apologie ou l'obstination du juge.....</i>	<i>285</i>
<i>14.3 Sanctionner les spectateurs : une tendance minoritaire sur le plan historique.....</i>	<i>288</i>
Chapitre 6 : L'émotion au cœur de la justice traitant la propagande terroriste.....	293
15. D'une infraction de presse à un délit terroriste : la question de l'apologie.....	298
<i>15.1 Une ouverture aux investigations et techniques spéciales corrélées au terrorisme.....</i>	<i>300</i>
15.1.1 <i>Sanctionner au-delà de la dangerosité potentielle : un parallèle avec les anarchistes... </i>	<i>300</i>
15.1.2 <i>La facilitation et l'accélération de la procédure : condamner plus vite et plus fort.....</i>	<i>305</i>
15.1.3 <i>Apologie du terrorisme et censure : la question du respect dû aux victimes.....</i>	<i>313</i>
15.2 Le rôle de l'émotion au cœur des poursuites pour apologie.....	317
15.2.1 <i>L'explosion des poursuites et gardes à vue qui suit un attentat sur le sol français.....</i>	<i>318</i>
15.2.2 <i>Un durcissement des pratiques judiciaires à l'égard des mineurs.....</i>	<i>320</i>
15.3 Le Conseil Constitutionnel comme questionnable garde-fou.....	323
16. La propagande dans les procès : un élément de preuve et un lieu de prosélytisme.....	327
16.1 La propagande comme élément de preuve dans les procès.....	328
16.2 Le prétoire comme théâtre de propagande.....	333

Conclusion générale.....	337
Bibliographie.....	351
<i>Annexe 1 : Corpus de propagande.....</i>	<i>428</i>
<i>Annexe 2 : Corpus juridique.....</i>	<i>477</i>
<i>Liste des entretiens.....</i>	<i>492</i>

Sommaire

Résumé	3
Summary	4
Remerciements	5
Table des matières	6
Liste des tableaux	15
Liste des figures	19
Introduction	25
Avant-propos	25
1. Présentation de la problématique de recherche	31
2. Etat de la littérature : de la propagande politique à la propagande terroriste	41
3. Présentation synthétique des données sélectionnées et de la méthode	66
4. Organisation de la thèse en deux parties	72
Partie I : Un discours guerrier et terroriste misant sur l'ultra violence et un projet communautaire et religieux	75
Chapitre 1 : La propagande par l'image à des fins de séduction et de terreur	77
5. La transposition en vidéo d'un discours djihadiste et terroriste	78
5.1 <i>Le recrutement : la vidéo pour séduire et convaincre</i>	80
5.2 <i>L'enracinement dans la cause : un travail de fidélisation des membres</i>	93
5.3 <i>La politique de terreur : terroriser l'ennemi de l'intérieur et de l'extérieur</i>	100
6. L'utilisation de la photographie à des fins de propagande	109
6.1 <i>Le recrutement et le djihad « lol » : séduire la jeunesse occidentale</i>	110
6.2 <i>La photo comme arme de terreur</i>	114
6.3 <i>L'enracinement dans la cause</i>	118
Chapitre 2 : La propagande par les mots et les écrits : les revues et les anasheed	120
7. Les revues créées par l'État Islamique : présentation d'un corpus littéraire	124
7.1 <i>Informier et éduquer pour recruter et fidéliser</i>	128
7.2 <i>L'apocalypse au centre du discours : l'eschatologie et le prosélytisme</i>	138
7.3 <i>La politique de l'ennemi : la doctrine de haine et la campagne de terreur</i>	146
8. Les anasheed : l'importance des chants pour amplifier les émotions du spectateur	154
	12

8.1 <i>Présentation : formats, langues et usages</i>	156
8.2 <i>Le contenu des anasheed : ce qu'ils disent, comment et vers quels objectifs</i>	157
Chapitre 3 : Sociologie de la diffusion du discours djihadiste	168
9. Une véritable stratégie de communication sur Internet et les médias	171
9.1 <i>Le rôle d'Internet dans la diffusion massive d'un discours de propagande radical</i>	173
9.2 <i>La presse et les médias occidentaux comme outil de promotion indirect</i>	194
10. Une expérience avortée sur la réception par les populations	205
Partie II : Le droit dans la lutte contre le discours salaf-djihadiste	213
Chapitre 4 : Une approche nécessaire mais insuffisante par la prévention institutionnelle	217
11. L'approche pluridisciplinaire de la lutte contre le terrorisme par la prévention	220
11.1 <i>Une approche de la radicalisation par la prévention tertiaire</i>	223
11.2 <i>La prévention secondaire pour lutter en amont de la radicalisation</i>	227
12. L'élaboration d'un contre-discours institutionnel par l'image	228
12.1 <i>Déconstruire le mythe djihadiste en utilisant ses propres codes</i>	229
12.2 <i>Emouvoir et responsabiliser contre le djihad : une approche émotionnelle</i>	241
Chapitre 5 : L'intervention du droit pour pallier l'insuffisance de la prévention	251
13 L'intervention du droit pour bloquer les sites sympathisants	251
13.1 <i>Pharos : un outil pour collaborer avec les réseaux dans la traque aux contenus</i>	256
13.2 <i>Une procédure spéciale confiée à l'autorité administrative</i>	261
14. La propagande comme élément à charge : une répression contre les spectateurs	265
14.1 <i>La lutte contre le discours : le paradigme de l'ennemi à l'épreuve du droit</i>	270
14.2 <i>Le délit de recel d'apologie ou l'obstination du juge</i>	285
14.3 <i>Sanctionner les spectateurs : une tendance minoritaire sur le plan historique</i>	288
Chapitre 6 : L'émotion au cœur de la justice traitant la propagande terroriste	293
15. D'une infraction de presse à un délit terroriste : la question de l'apologie	298
15.1 <i>Une ouverture aux investigations et techniques spéciales corrélées au terrorisme</i>	300
15.2 <i>Le rôle de l'émotion au cœur des poursuites pour apologie</i>	317
15.3 <i>Le Conseil Constitutionnel comme questionnable garde-fou</i>	323
16. La propagande dans les procès : un élément de preuve et un lieu de prosélytisme	327

<i>16.1 La propagande comme élément de preuve dans les procès</i>	328
<i>16.2 Le prétoire comme théâtre de propagande</i>	333
Conclusion générale	337
Bibliographie	351
<i>Annexe 1 : Corpus de propagande</i>	428
<i>Annexe 2 : Corpus juridique</i>	477
<i>Liste des entretiens</i>	492

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau résumant les trois principaux axes de la propagande vers l'étranger, les objectifs et cibles.....	35
Tableau 2 : Tableau résumant les critères de choix dans le corpus (cible, langue, chaîne/groupe, période, support, contenu, médiatisation)	65
Tableau 3 : Présentation du corpus vidéo (chaîne, groupe, nombre et langue)	65
Tableau 4 : Tableau récapitulatif des langues dans le corpus vidéo.....	66
Tableau 5 : Présentation de la grille d'analyse appliquée aux vidéos.....	66
Tableau 6 : Présentation de la grille d'analyse appliquée aux photos.....	66
Tableau 7 : Présentation de la grille d'analyse appliquée aux chants.....	66
Tableau 8 : Présentation de la grille d'analyse appliquée aux revues.....	66
Tableau 9 : Tableau résumant le contenu du corpus juridique.....	68
Tableau 10 : Tableau d'évaluation des cent quarante-trois vidéos du corpus par rapport au contexte et à la chronologie.....	76
Tableau 11 : Tableau de présentation des variables et occurrences dans le recrutement.....	78
Tableau 12 : Tableau relatif aux acteurs et à l'importance de la nationalité dans les vidéos de séduction.....	80
Tableau 13 : Tableau relatif aux types d'actions, occurrences, et mises en scène dans les vidéos de séduction.....	80
Tableau 14 : Tableau résumant les lieux de l'action dans les vidéos de séduction.....	82
Tableau 15 : Tableau de présentation des formats et objectifs des vidéos de séduction.....	85
Tableau 16 : Tableau de présentation des nationalités et chiffres référencés dans les vidéos de séduction.....	85
Tableau 17 : Tableau résumant le nombre d'acteurs interrogés par nationalité dans le recrutement guerrier.....	87
Tableau 18 : Tableau relatif aux types d'actions et mises en scène dans l'injonction.....	87

Tableau 19 : Tableau de présentation des variables et occurrences dans l'enracinement dans la cause.....	91
Tableau 20 : Tableau résumant les lieux de l'action dans les vidéos de virilisation.....	92
Tableau 21 : Tableau relatif aux nationalités répertoriées dans l'enracinement.....	93
Tableau 22 : Tableau relatif aux différentes actions, occurrences et registres et nombre de fois recensées dans l'enracinement.....	94
Tableau 23 : Tableau référençant les sujets et les occurrences dans chaque catégorie sur les vingt-sept vidéos basées sur l'enracinement par des données rationnelles.....	95
Tableau 24 : Tableau résumant les variables et occurrences étudiées dans la terreur.....	97
Tableau 25 : Tableau résumant les principaux éléments de mise en scène, occurrences et actions dans les vidéos de terreur.....	100
Tableau 26 : Tableau de présentation des occurrences de l'action et des mises en scène, et nombre de fois dans les vidéos de terreur.....	102
Tableau 27 : Tableau résumant les récurrences dans les vidéos concernant l'ennemi de l'intérieur.....	104
Tableau 28 : Tableau synthétique résumant les variables et occurrences relatives au recrutement dans la photographie.....	107
Tableau 29 : Tableau résumant les principales actions, occurrences et registres des photos de séduction.....	109
Tableau 30 : Tableau synthétique résumant les variables et occurrences de la terreur.....	111
Tableau 31 : Tableau présentant les principales actions et occurrences de la terreur dans le corpus photo.....	114
Tableau 32 : Tableau de variables et occurrences relatives à l'enracinement dans la cause dans les photos.....	115
Tableau 33 : Tableau résumant les occurrences dans les actions relatives à l'enracinement dans la cause dans le corpus photo.....	116
Tableau 34 : Tableau comparatif résumant les principales thématiques dans chaque revue côté Etat Islamique et Al-Qaïda.....	121

Tableau 35 : Tableau de présentation synthétique des différentes revues du corpus.....	122
Tableau 36 : Tableau résumant les principaux objectifs, leur importance par revue.....	124
Tableau 37 : Tableau résumant le rôle et la mise en perspective de la victoire dans chaque revue et dans le contexte.....	128
Tableau 38 : Tableau reprenant les termes et champs lexicaux importants.....	129
Tableau 39 : Tableau recensant le nombre de numéros contenant les registres de la victoire dans chaque revue.....	130
Tableau 40 : Ce tableau recense le nombre de fois où sont cités les idéologues d’Al-Qaïda, et dans combien de numéros pour chaque revue.....	131
Tableau 41 : Tableau recensant le nombre de numéros contenant les registres éducatifs dans chaque revue.....	134
Tableau 42 : Tableau recensant le nombre de numéros contenant le registre théologique dans chaque revue.....	137
Tableau 43 : recense le nombre de référencement pour le registre prophétique/eschatologique dans les revues.....	139
Tableau 44 : Tableau recensant le nombre de numéros contenant le registre eschatologique dans chaque revue.....	139
Tableau 45 : Tableau recensant le nombre de fois où est cité le registre et le champ lexical des croisades dans les revues.....	141
Tableau 46 : Tableau recensant le nombre de numéros couvrant des actions terroristes dans chaque revue.....	146
Tableau 47 : Tableau recensant le nombre de personnalités instrumentalisées dans les revues et leur fonction.....	149
Tableau 48 : Tableau recensant le nombre et statut des personnalités ennemies citées par les revues.....	149
Tableau 49 : Tableau recensant le nombre de numéros contenant les paroles de l’ennemi dans chaque revue.....	149
Tableau 50 : Tableau relatif à la langue et au format des vingt-deux anasheed étudiés.....	153

Tableau 51 : Tableau faisant une classification des anasheed par catégorie et thématique.....	154
Tableau 52 : Tableau résumant les caractéristiques principales des anasheed de bataille et de haine.....	158
Tableau 53 : Tableau résumant les caractéristiques principales des anasheed relatifs au martyr et au califat.....	162
Tableau 54 : Ce tableau souligne les différentes variables prélevées et analysées dans les deux types d'articles de la revue de presse (traitement médiatique de la propagande).....	198
Tableau 55 : Tableau de présentation de l'expérience avortée sur panels groupes.....	205
Tableau 56 : Présentation synthétique du questionnaire proposé aux interrogés durant le visionnage.....	205
Tableau 57 : Présentation des six vidéos et du chant sélectionnés pour l'expérience.....	206
Tableau 58 : Présentation des objectifs des entretiens collectifs et individuels.....	206
Tableau 59 : Ce tableau résume les mesures de prévention tirées du PLAT (2014), PART (2016) et du PPP (2018), et du PACT (juillet 2018).....	215
Tableau 60 : résume les principales caractéristiques de la vidéo « Ils te disent ».....	227
Tableau 61 : résume les principales caractéristiques de la vidéo de prévention « Toujours le choix ».....	240
Tableau 62 : présente les quatre plans successifs du gouvernement, et les principales mesures et orientations introduites par eux.....	248
Tableau 63 : Ce tableau présente trois affaires auxquelles nous avons assisté au Tribunal Correctionnel de Paris.....	293
Tableau 64 : reprend synthétiquement les audiences et procès étudiés pour analyser la place centrale de la propagande dans les faits et dans les débats.....	328

Liste des figures

- Figure 1** : Ensemble de graphiques et tableaux extraits des travaux du Soufan Group sur les djihadistes étrangers : Barrett Richard, The Soufan Group, *“Beyond the Caliphate: foreign fighters and the threat of returnees”*, October 2017.....22
- Figure 2** : Tableaux extraits des travaux d’Aaron Zelin sur la propagande officielle dans les provinces de l’Etat Islamique : Zelin Aaron, *“Picture or it didn’t happen : A snapshot of the Islamic State’s official Media Output”*, Perspectives on terrorism, v9, n°4, 2015.....25
- Figure 3** : Captures d’écran des deux logos des deux chaînes principales : *Al Hayat Media Center* (gauche) et *Al Furqan media foundation* (droite)..... 71
- Figure 4** : Captures d’écran extraites des trailers annonçant la sortie à venir de « *Flames of War* » (gauche) et « *Flames of war II* » (droite), deux longs métrages.....75
- Figure 5** : Captures d’écran extraites des vidéos officielles « *Answer the Call* » (gauche) et « *Sniper de la province Al-Khair* » (droite)..... 76
- Figure 6** : Graphique retraçant l’évolution du contenu vidéo entre 2014 et 2017.....77
- Figure 7**: Captures d’écran extraites des vidéos « *Join the Ranks* » (gauche) et *“Honor is in djihad. Message to the people of the Balkans”* (droite)..... 81
- Figure 8**: Capture d’écran extraite de la vidéo « *There is no life without djihad* ».....82
- Figure 9**: Captures d’écran tirées des vidéos « *Eid greetings from the land of the caliphate* » (gauche haut) *“Mujatweets”* (haut droite), *“Honor is in djihad. Message to the people of the Balkans”*(bas gauche) et *"A message from brother Ab Allah Moldavi"* (bas droite).....83
- Figure 10** : Captures d’écran extraites des vidéos *"Histoire de la vie de Abu Suhayb al Faransi"* (gauche), et « *The chosen few from different lands, abu muslim from Canada* » (droite).....85
- Figure 11** : Captures d’écran extraites des vidéos « *What are you waiting for* » (gauche et milieu) et « *Let’s go jihad* » (droite)..... 88
- Figure 12** : Graphique de présentation des formats des vidéos de recrutement..... 89
- Figure 13** : Capture d’écran extraite de la vidéo *"Inside the Caliphate"*92

Figure 14 : Captures d'écran extraites des vidéos « <i>From inside Halab</i> » (gauche), « <i>From Inside Mossul</i> » (droite).....	93
Figure 15 : Captures d'écran extraites des vidéos « <i>Inside the Caliphate</i> » n°7 (gauche) et n°2 (droite).....	94
Figure 16 : Graphique relatif aux formats des vidéos recensées et leurs objectifs pour l'enracinement dans la cause.....	94
Figure 17 : Captures extraites des vidéos « <i>Harvest of the soldier</i> » (gauche) et « <i>And no respite</i> » (droite).....	96
Figure 18: Captures extraites des vidéos « <i>Although the Disbelievers Dislike It</i> » (gauche) et « <i>A message to America and its allies</i> » (droite).....	98
Figure 19: Captures des vidéos de l'assassinat de Nicholas Berg en 2004 (gauche), « <i>Although the disbelievers dislike it</i> » (centre) et « <i>A message to America</i> » (droite).....	100
Figure 20 : Captures extraites des vidéos « <i>Sur les traces de mon père</i> » (gauche), « <i>Flames of War</i> » (centre), « et « <i>Healing the belivers' chests</i> » (droite).....	103
Figure 21 : Graphique résumant les différents formats vidéo et spécificités pour la terreur ...	103
Figure 22: Captures des vidéos « <i>And wretched what they purchased</i> » (gauche) et « <i>Uncoverring an enemy within</i> » (droite).....	104
Figure 23 : Photo non officielles reprises des comptes djihadistes, qui illustrent le recrutement par l'opulence alimentaire, le mariage et la fierté autour de symboles.....	106
Figure 24 : Photos non officielles et officielle (droite) extraites des séries relatives au mariage et aux chats, qui brossent un portrait à la fois doux et viril du combattant djihadiste.....	106
Figure 25 : Photos non officielles qui illustrent la fraternité, l'opulence alimentaire, le rapport entre femmes (en sitar) et la parentalité.....	109
Figure 26 : Photo officielle (gauche) et non officielles des djihadistes posant dans un hôtel de luxe et des femmes devant des voitures.....	110
Figure 27 : Photo non officielles qui mettent en scène un enfant un couteau à la main agrippant une peluche par le cou, (gauche), et une femme en sitar qui apprend à tirer (gauche).....	111

Figure 28 : Photo non officielles qui montrent l'entraînement des femmes (haut gauche) et des enfants armes à la main. La dernière montre un enfant ses pieds sur une tête coupée.....	113
Figure 29 : Photos non officielles montrant des djihadistes femmes et hommes les armes à la main, et s'entraînant au maniement des armes.....	114
Figure 30 : Photo non officielles et officielles (gauche) montrant des scènes de parade militaire, ainsi que l'importance des symboles de l'organisation et de la figure du martyr (droit).....	116
Figure 31 : Un exemple de couverture (un numéro) pour chaque revue étudiée.....	121
Figure 32 : Exemples de couvertures de numéros de <i>Dar Al Islam</i> vers un public francophone, <i>Istok</i> vers un public russophone et <i>Konstantiniyye</i> vers un public turc.....	123
Figure 33 : Captures de <i>Islamic State News</i> (L3 droite), <i>Dabiq</i> (L1 centre, L2 gauche et centre) et <i>Rumiyah</i> (L1 droite L2 droite, L3 centre), <i>Dar al Islam</i> (L1 droite et L3 gauche).....	126
Figure 34 : Captures de <i>Dabiq</i> n°9, <i>Islamic State news</i> n°3 et de <i>Dar Al Islam</i> n°1.....	127
Figure 35 : Captures issues des principales revue (<i>Dabiq</i> , <i>Dar Al Islam</i> , <i>Rumiyah</i>).....	129
Figure 36 : Captures de textes issues de <i>Dabiq</i> n°12.....	130
Figure 37 : Captures des deux citations qui figurent au début de chaque numéro de <i>Rumiyah</i> et <i>Dabiq</i>	131
Figure 38 : Captures de <i>Rumiyah</i> , <i>Dabiq</i> et <i>Dar Al Islam</i> relatives à l'héritage d'Al-Qaïda ..	131
Figure 39 : Captures des revues <i>Rumiyah</i> , <i>Dabiq</i> et <i>Dar Al Islam</i> relatives à la femme.....	133
Figure 40 : Captures des revues <i>Rumiyah</i> , <i>Dabiq</i> et <i>Dar Al Islam</i> relatives à la polygamie et à l'âge du mariage pour la femme.....	134
Figure 41 : Extraits des trois grandes revues sur l'occidentalisation de l'islam (haut) et la légitimation du meurtre de civils et des décapitations (bas).....	136
Figure 42 : Extraits des revues, en haut sur l'esclavage des yézidiés. Au centre sur l'esclavage, à droite le verset 89 invite au meurtre des mécréants. En bas sur les martyrs.....	137
Figure 43 : Extraits des revues, expliquent pourquoi (haut) les prophéties se réalisent. Et (bas) reprennent les hadiths relatifs à la bataille finale à Dabiq.....	139

Figure 44 : Extraits des revues, dénoncent comme mécréantes la laïcité, la liberté de conscience, la libération sexuelle, la démocratie et l'éducation occidentale.....	140
Figure 45 : Dans ces extraits des revues, l'organisation s'adresse aux musulmans et s'érige comme leur protecteur face à l'occident croisé.....	142
Figure 46 : Extraits des revues qui montrent (en haut) la valorisation des terroristes en héros, (en bas) le registre prophétique. A droite il bat en brèche ses détracteurs musulmans.....	143
Figure 47 : extraits des revues, deux policiers le 13 novembre 2015 (haut gauche) dans <i>Dar Al Islam</i> n°7. Les autres extraits reprennent le cynisme, le mépris et la joie des attentats.....	144
Figure 48 : Extraits de revues relatifs à l'attentat contre l'avion russe montrent des passeports de passagers, la bombe et explique la décision de s'en prendre à la Russie.....	145
Figure 49 : Extraits des revues représentant des manuels pour tuer, des extraits invitant à tuer les corrupteurs, un texte invitant à tuer les civils, un hadith pour appeler à tuer.....	146
Figure 50 : Extraits des revues qui dénoncent l'apostasie des savants et imams qu'il faut éliminer, (haut), et rappellent la sanction réservée aux homosexuels et adultères.....	148
Figure 51 : Extraits de la rubrique dans les mots de l'ennemi qui expliquent pourquoi Marc Edouard Nabe, Scott Atran, Samuel Laurent et Michael Scheur font de la publicité à l'EI....	149
Figure 52 : Graphique reprenant les principales thématiques étudiées et en évalue l'importance dans chaque revue.....	150
Figure 53 : Encadré contenant les paroles du chant « <i>Ma Vengeance</i> »	155
Figure 54 : Encadré contenant un extrait du nasheed « <i>Pour Allah</i> ».....	157
Figure 55 : Tweet de David Thomson figure dans <i>Dar Al Islam</i> n°8.....	157
Figure 56 : Encadré contenant les paroles du chant « <i>Par amour</i> ».....	159
Figure 57 : Encadré contenant les paroles du chant « <i>For the Sake of God</i> ».....	160
Figure 58 : Encadré contenant les paroles du chant « <i>Tends ta main pour l'allégeance</i> ».....	161
Figure 59 : Capture tirée de l'interview d'Hayat Boumediene dans <i>Dar Al Islam</i> n°2.....	165
Figure 60 : Captures extraites de <i>Dar Al Islam</i> 10 et 11 qui illustrent l'existence des articles relatifs à la sécurité informatique.....	175

Figure 61 : Bandeaux extraits des communiqués délivrés par <i>Amaq</i> , ils traitent des attentats de Magnanville, Berlin et Nice.....	176
Figure 62 : Infographie de l’organisation médiatique de l’EI avec la base qui centralise l’ensemble, le niveau global, et le niveau provincial.....	178
Figure 63 : Tableaux extraits de l’article d’Aaron Zelin, “ <i>Picture or it didn’t happen: A snapshot of the Islamic State’s official Media Output</i> ”.....	179
Figure 64 : Tableaux extraits de l’article d’Aaron Zelin, “ <i>Picture or it didn’t happen: A snapshot of the Islamic State’s official Media Output</i> ”.....	181
Figure 65 : Images fournies par l’observatoire du Moyen Orient, et extraites de l’ancien Facebook de Foued Mohamed-Aggag après son arrivée en Syrie.....	182
Figure 66 : Capture d’écran prise sur le mur Facebook de la mère de Louisa Vesterager Jespersen, jeune femme Danoise de 24 ans, assassinée au Maroc.....	190
Figure 67 : Captures d’écran extraites de médias de presse français.....	197
Figure 68 : Captures d’écran extraites de médias de presse français	201
Figure 69 : Encadré résumant les mesures tirées du PLAT (2014), PART (2016) et du PPP (février 2018), et du PACT (juillet 2018), les quatre grands plans gouvernementaux.....	215
Figure 70 : Captures d’écran extraites de la page d’accueil du site stop-djihadisme.....	216
Figure 71 : Captures d’écran tirées de la vidéo de prévention « <i>Ils te disent</i> ».....	226
Figure 72 : Captures extraites de campagnes pour la prévention routière française de 2016, 2017 et 2019.....	228
Figure 73 : Captures d’écran tirées de la vidéo de prévention institutionnelle française « <i>Ils te disent</i> ».....	230
Figure 74 : Captures d’écran tirées de la vidéo de prévention institutionnelle française « <i>Ils te disent</i> ».....	232
Figure 75 : Captures d’écran tirées de la vidéo de prévention institutionnelle américaine « <i>Welcome Isis land</i> ».....	235
Figure 76 : Captures extraites de la campagne pour la prévention routière de 2017.....	237

Figure 77 : Captures d'écran tirées de la vidéo de prévention institutionnelle française « <i>Toujours le choix</i> ».....	240
Figure 78 : Captures d'écran tirées de la vidéo de prévention institutionnelle française « <i>Toujours le choix</i> ».....	241
Figure 79 : Captures d'écran tirées de la vidéo de prévention institutionnelle française « <i>Toujours le choix</i> ».....	242
Figure 80 : Captures d'écran tirées de la vidéo de prévention institutionnelle britannique « <i>Not another brother</i> ».....	244
Figure 81 : Extrait du PLAT de 2014 présentant les nouvelles mesures à prendre pour lutter contre la propagande djihadiste.....	248
Figure 82 : Encadré de présentation du fonctionnement de la plateforme Pharos, confiée à la direction centrale de la Police judiciaire.....	249
Figure 83 : Captures tirées du navigateur Tor, qui montrent plusieurs sites qui diffusent des contenus problématiques (des vidéos violentes de l'Etat Islamique).....	255
Figure 84 : Graphiques extraits du rapport remis par Alexis Linden en février 2016.....	260
Figure 85 : Encadré sur l'évolution de la législation sur les blocage et suppressions de contenus à échelle européenne (le règlement européen).....	261
Figure 86 : Encadré qui retrace trente-cinq ans de législation antiterroriste, depuis la première grande loi de 1986, à la dernière loi de 2021.....	263
Figure 87 : Tableau issu de travaux parlementaires, qui montre bien l'explosion des poursuites pour apologie du terrorisme à partir de 2015.....	291
Figure 88 : captures d'écran de publications polémiques faisant l'apologie du terrorisme, publiées sur <i>Facebook</i> et <i>Twitter</i> (Dieudonné, Stéphane Poussier et la militante végane).....	310
Figure 89 : Photos des talibans sur des pédalos prises dans les médias (haut) et captures d'écran de la vidéo « <i>Join the ranks</i> », produite par <i>Al Hayat Media Center</i> en juillet 2014 (bas)...	342

Introduction

Avant-propos

Brian Jenkins, consultant américain expert en terrorisme, et ancien militaire des forces spéciales américaines, affirmait en 1974 la chose suivante : « *le terrorisme ne veut pas que beaucoup de gens meurent mais que beaucoup de gens regardent* »¹.

Bien qu'il n'existe pas de définition universelle du terrorisme, les auteurs Alex Schmidt et Berto Jongman en décomptaient cent-neuf différentes², il s'agirait le plus communément d'un acte de violence politique à l'encontre d'une population non-combattante, par des agents clandestins, en vue d'instaurer la terreur. Pour Raymond Aron le terrorisme serait « *une action violente est dénommée terroriste lorsque ses effets psychologiques sont hors de proportion avec ses résultats purement physiques* »³, et pour Todd Sandler ce serait « *l'usage prémédité, ou la menace de l'usage, d'une violence ou d'une force extra-normale en vue d'obtenir des objectifs politiques par l'intimidation ou la terreur* »⁴. Dans notre code pénal, il s'agit d'actes intentionnels en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur⁵. La propagande peut participer à la logique de visibilité et d'influence recherchée par le terrorisme, pour recruter, revendiquer et terroriser. Pour Richard Alan Nelson, « *la propagande est définie comme une forme intentionnelle et systématique de persuasion, ayant le but d'influencer les émotions, les attitudes, les opinions et les actions des groupes cibles pour atteindre des objectifs idéologiques, politiques ou commerciaux, à travers la transmission contrôlée des messages d'information partielle via les canaux directs de masse et des médias.* »⁶. Dans le cadre des conflits, elle peut être analysée comme une arme de guerre idéologique puissante. Hitler pensait notamment que la propagande du camp des Alliés avait provoqué la défaite de l'Allemagne durant la première guerre mondiale, et a donc créé un ministère de la propagande durant la seconde guerre mondiale⁷. L'Etat Islamique a mis en place une campagne de propagande qu'on définira comme terroriste. On l'étudiera ainsi en raison de la nature du groupe dont elle émane, reconnu comme une organisation terroriste par l'ONU, dont la France fait partie, et du contenu de celle-ci,

¹ Retranscrit dans Huyghe François Bernard, *Le terrorisme : violence et propagande*, éditions Découvertes Gallimard, 2011, 128 pages

² Boubekeur, Amel. « *La littérature sur les violences islamistes en Europe : des approches incertaines, un objet aux enjeux multiples* », Les violences politiques en Europe. Un état des lieux. La Découverte, 2010, pp. 31-43.

³ Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p. 276

⁴ Sandler Todd, *On terrorism, guerilla warfare and insurrections*, Defence Economics, Vol. 3, 1992 p. 259

⁵ Article 421-1 du code pénal.

⁶ Richard Alan Nelson, *A Chronology and Glossary of Propaganda in the United States*, Greenwood Press, 1996, 360 pages

⁷ Contamine Philippe, « *Aperçu sur la propagande de guerre, de la fin du XIIe au début du XVIe siècle : les croisades, la guerre de Cent ans* », Publications de l'École française de Rome, 1994

puisque qu'elle avait bien pour but d'une part de recruter des individus en vue de participer à sa campagne d'attentats, et d'autre part d'intimider et de terroriser, pour faire régner la terreur et influencer les choix politiques des Etats et citoyens visés. Le groupe djihadiste a vite cerné la capacité du discours de propagande à influencer sur les esprits. Il l'a instrumentalisé en mettant sur pied une véritable stratégie de communication dès l'été 2014⁸. Dans cette guerre idéologique, sa maîtrise des moyens de communication modernes et des réseaux sociaux est un appui majeur⁹. Son appel s'adresse au monde entier, au Maghreb et au Moyen Orient, mais aussi à l'étranger occidental, invité à venir grossir ses rangs dès 2013. En juillet 2014, la CIA dénombrait environ 15 000 djihadistes étrangers parmi les recrues parties faire le djihad, dont 2000 occidentaux¹⁰. Le centre de recherche stratégique New Yorkais, le Soufran Group, en dénombrait lui en juin de la même année environ 12 000, issus de 81 pays différents, dont 3000 occidentaux et 700 français¹¹.

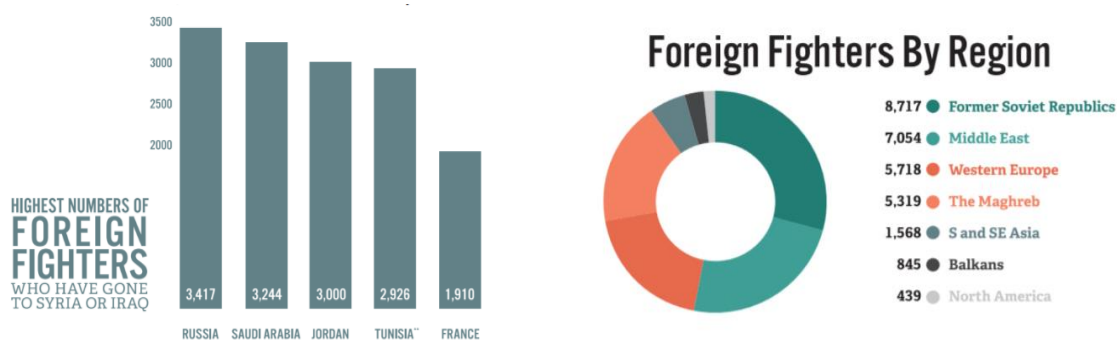


Table: Foreign Fighters who have (i) gone to Syria or Iraq; (ii) been stopped in, deported from, denied entry to, or watch-listed by Turkey; (iii) remain fighting; and, (iv) returned.

COUNTRY ¹⁸	FFs ¹⁹	SENTBACK/STOP LISTED IN TURKEY ²⁰	REMAIN	RETURNED	DATE
Afghanistan ²¹				120	03/2017
Albania ²²	~90				05/2017
Algeria ²³	170			87	01/2016
Australia ²⁴	>165 ²⁵		~100	>40	05/2017
Austria ²⁶	296	31/153+51 ²⁷	~150	90	12/2016
Azerbaijan ²⁸	>900	252/1,677			03/2017
W. Balkans ²⁹	~900			250	08/2017
Belgium ³⁰	~478	37 ³¹ /1,519	~250	>102 ³²	09/2017
Bosnia ³³	248 ³⁴		~115	46	12/2016
Bulgaria ³⁵	<10	21/77			09/2015
Canada ³⁶	~180		~90	~60	01/2017
Central Asia ³⁷	>5,000			~500	02/2017
Denmark ³⁸	>145	23/196	~35	67	02/2017
Egypt ³⁹	~600	150/-			01/2017
EU ⁴⁰	~5,000 ⁴¹		~2,200	~1,200	04/2016
Finland ⁴²	>80		~43	~43	02/2017
France ⁴³	1,910	254/2,622	~700 ⁴⁴	271 ⁴⁵	08/2017
Georgia ⁴⁶	>200		>50 ⁴⁷		04/2017
Germany ⁴⁸	>915	133/657	~450	~300	03/2017

Kuwait ⁶⁶	150					08/2016
Kyrgyzstan ⁶⁷	>500				>44 ⁶⁸	06/2016
Libya ⁶⁹	~600					02/2017
Macedonia ⁷⁰	~140					03/2016
Malaysia ⁷¹	91			56	8	12/2016
Morocco ⁷²	1,623	183/2,831		500 ⁷³	198 ⁷⁴	04/2017
Netherlands ⁷⁵	280	22/520		<190 ⁷⁶	50	02/2017
Norway	90 ⁷⁷			40 ⁷⁸	>30 ⁷⁹	09/2016
Pakistan ⁸⁰	>650					01/2016
Russia ⁸¹	3,417 ⁸²	804/4,128			400	03/2016
Saudi Arabia ⁸³	3,244	141/7,523			760	11/2016
Serbia ⁸⁴	50					01/2017
SE Asia ⁸⁵	>1,000					10/2016
Spain ⁸⁶	204	21/325		129	30	07/2017
Sudan ⁸⁷	~150			~70	>2 ⁸⁸	08/2017
Sri Lanka ⁸⁹	32					11/2016
Sweden ⁹⁰	~300	55/300		112	106	09/2016
Switzerland ⁹¹	~70				14	02/2017
Tajikistan ⁹²	1,300	308/2,651		>700 ⁹³	147	07/2016
Trinidad ⁹⁴	>130					02/2017
Tunisia ⁹⁵	2,926	-/4,605 ⁹⁶			>800 ⁹⁷	12/2016
Turkey ⁹⁸	~1,500	<7,240 ⁹⁹			~900	06/2016

⁸ Huyghe François Bernard, *Daech, l'arme de la communication dévoilée*, Collection l'Information c'est la guerre, 2017, 128 pages

⁹Crosset Valentine, « Être visible sur et par internet : le cas de l'Etat Islamique », École de criminologie, Faculté des arts et des science, Université de Montréal, thèse soutenue en 2020 ; Berger Jm et Morgan Jonathan, « The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015

¹⁰ Byman Daniel, Jeremy Shapiro, « Be afraid, be a little afraid: the threat of terrorism from Western foreign fighters in Syria and Iraq », Foreign policy and bookings, policy paper number 34, November 2014.

¹¹ Baret Richard, Senior Vice President, The Soufan Group (TSG), « Foreign Fighters in Syria », June 2014

India ⁴⁹	75 ⁵⁰	37 stopped			03/2017	Turkmenistan ¹⁰⁰	>400				01/2015
Indonesia ⁵¹	~600	435/ ⁵²	384 ⁵³	<50 ⁵⁴	03/2017	Uighurs ¹⁰¹	~1,200				04/2017
Israel ⁵⁵	60			<10	08/2017	UK	~850	106/1,172	~400	~425	02/2017
Italy ⁵⁶	110		57 ⁵⁷	13	10/2017	USA ¹⁰²	<129			7	09/2017
Jordan	~3,000 ⁵⁸		~900 ⁵⁹	>250 ⁶⁰	05/2017	Uzbekistan ¹⁰³	>1,500				05/2016
Kazakhstan ⁶¹	>500	~1,914	120 ⁶²		04/2017						
Kosovo ⁶³	317		138 ⁶⁴	117 ⁶⁵	04/2017						

Ces différents tableaux et graphiques de 2017, tirés des travaux du Soufan Group sur le sujet, résument les pays pourvoyeurs de djihadistes et le nombre de djihadistes partis entre fin 2013 et 2017 sur la zone irako-syrienne, ainsi que les retours, arrestations, et non retours. Les pays les plus gros pourvoyeurs sont mis en avant, on y retrouve l'ancienne République Soviétique, le Moyen Orient et l'occident¹².

Si la propagande lui permet dans un premier temps de recruter dans le monde entier presque silencieusement, l'exécution filmée et diffusée sur Internet de l'otage américain James Foley en août 2014 provoque un basculement international. Le groupe envahit l'espace public médiatique en occident, et continue de développer sa stratégie de communication en parallèle d'une campagne d'attentats et attaques sans précédent. Sophistiquée et organisée, elle lui permet de recruter, mais aussi de menacer et terroriser les populations des pays ayant adhéré à la coalition internationale montée contre lui à l'été 2014. La coalition est formée à la suite de ses avancées militaires en Syrie et en Irak, et après que plusieurs crimes contre l'humanité lui étant imputés aient été rapportés dès le printemps¹³. En réponse à l'action de la coalition internationale, l'Etat Islamique, qui poursuit sa campagne de conquête territoriale, dépasse le seul djihad local pour se tourner vers un djihad total et transnational. L'occident devient l'ennemi total du groupe, celui dont le discours est inaudible, avec lequel il est impossible de concilier et qu'il faut éliminer¹⁴. A partir de là, le groupe décide ouvertement d'attaquer l'occident à travers ses ressortissants et sur son sol. Son discours de propagande évolue aussi progressivement avec le contexte sur zone et sa stratégie idéologique¹⁵.

L'une des forces de la propagande du groupe, c'est son organisation, qui est à la fois centralisée et provinciale, ainsi que sa diversité et sa dimension plurilingue. Elle est d'abord centralisée sous la forme d'un ministère de la propagande, dont le siège se situe dans sa capitale militaire de Raqqa, en Syrie, qui embauchent divers profils, comme des journalistes, des éditeurs ou des cinéastes¹⁶. Un véritable département médiatique est créé en 2014, avec à sa tête le djihadiste irakien Abu Muhammad al-Furqan, jusqu'à sa mort en 2016¹⁷. Il recrute le djihadiste américano-syrien Ahmad Abousamra en charge de la propagande vers l'occident, qui

¹² Baret Richard, The Soufan Group, "Beyond the Caliphate: foreign fighters and the threat of returnees", October 2017

¹³ Sont notamment recensés à l'été 2014 les massacres de Tikrit et de la prison de Badoush, qui font près de 2000 morts chez les prisonniers chiites, et le massacre des populations civiles Yézidiennes sur le Mont Sinjar faisant plusieurs milliers de morts ou captifs. Voir Weiss Michael et Hassan Hassan, *État islamique, Au cœur de l'armée de la terreur*, Édition Hugo Doc, 2015 et Desbois Patrick et Costel Nastasie, *La Fabrique des terroristes, dans les secrets de Daech*, éditions Favard, 2016

¹⁴ Crettiez Xavier, Seze Romain, Ainine Bilel, Lindemann Thomas, « Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents ». Rapport de recherche pour la mission de recherche Droit et Justice, avril 2017

¹⁵ Nanninga Peter, « Branding a caliphate in decline: The Islamic State's video output (2015-2018) », ICCT Research Paper, Avril 2019

¹⁶ Atwan Abdel Bari, *The Islamic State: The digital Caliphate*, éditions SAQI, 2015, 225 pages, p15

¹⁷ Il est tué le 7 septembre 2016 durant un bombardement, il est le chef du département médiatique et siège au conseil avec les leaders.

sera à la tête des revues anglophones *Dabiq* et *Rumiyah* jusqu'en 2017¹⁸. On note ensuite dans la propagande de terreur l'influence forte du porte-parole syrien et ministre des Attentats, Abou Mohammad al-Adnani¹⁹. Tous deux sont proches du calife autoproclamé et chef de l'organisation, l'irakien Abou Bakr Al-Baghdadi²⁰. Le groupe diffuse des contenus via sa propre agence de presse *AMAQ* et ses chaînes officielles à partir de l'été 2014²¹. Ils sont ensuite diffusés sur les différentes plateformes vidéo et réseaux sociaux, par les membres et sympathisants du groupe. Les chaînes officielles sont ciblées et spécialisées. Les deux plus connues sont *Al-Furqan Media Foundation*, la plus ancienne, qui diffuse essentiellement des supports en arabe et les communiqués du groupe, et *Al Hayat Media Center*, qui se spécialise dans le contenu plurilingue à destination de l'étranger, notamment de l'occident. C'est cette spécialisation qui va permettre l'accès au discours au plus grand nombre, la chaîne *Al-Hayat* propose des contenus traduits dans près d'une dizaine de langues, incluant le français, l'anglais, le turc, le russe et l'allemand. C'est aussi cette chaîne qui a diffusé presque toutes les vidéos et productions faisant la promotion des attentats en occident. La sophistication de ses contenus repose sur du matériel de pointe et un travail de postproduction inspiré du cinéma moderne²². Les productions de la chaîne disposent de larges moyens humains, financiers et matériels. Elles illustrent bien les moyens alloués à la propagande, surtout vers l'extérieur²³. La propagande vers l'occident est pensée et organisée en amont pour permettre la plus grande accessibilité possible à un panel de cibles. Elle repose sur différents scénarios, procédés et registres de l'émotion, pour toucher le plus largement possible. L'Etat Islamique s'inspire notablement des contenus violents du jordanien Abou Moussab al-Zarkawi²⁴, et des méthodes et idées de l'idéologue d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique, Anwar Al Awlaqi²⁵.

La propagande est ensuite plus « décentralisée » à un niveau local, celui des « Wilayat », soit des provinces qui correspondent au découpage territorial revendiqué par l'organisation. Au plus haut de son succès militaire, le groupe est à la tête d'un territoire équivalent en taille à la Grande Bretagne. Il se revendique à la tête de trente-cinq provinces sur l'Irak et la Syrie, mais

¹⁸ Américano-syrien et né en France, il est directement choisi par Abu Muhammad al-Furqan pour rejoindre le département médiatique, avec qui il fonde la revue *Dabiq* dont il devient le rédacteur en chef. Il crée ensuite la revue *Rumiyah* pour la remplacer jusqu'à sa mort en 2017.

¹⁹ Porte-parole, chef militaire et responsable des opérations terroristes extérieures de l'Etat islamique, il est tué en août 2016.

²⁰ Si les soldats sont de toutes les nationalités, la plupart des cadres de l'Etat Islamique sont irakiens et syriens.

²¹ Créée par le syrien Rayan Machaal, en août 2014 durant la bataille de Kobané, c'est l'un des organes principaux de propagande.

²² Rekiq Dhouha, *La fabrique audiovisuelle de l'Etat Islamique, La vidéo comme arme de guerre et outil de légitimation et de recrutement*, éditions l'Harmattan, 2018, 126 pages ; Comolli Jean-Louis, *Daech, le cinéma et la mort*, éditions Verdiers, 2016, 128 pages

²³ Atwan Abdel Bari, *The Islamic State: The digital Caliphate*, Éditions Saqi, 2015, 225 pages, p16

²⁴ Chef d'Al-Qaïda en Irak entre 2004 et 2006, il ordonne plusieurs assassinats filmés sur des occidentaux, la décapitation est ensuite diffusée sur internet. Il est partiellement désavoué par les autres leaders d'Al-Qaïda, car excessif et trop violent, à la suite des meurtres de chiites.

²⁵ Il est le premier à exploiter un nouveau mode de communication de masse sur internet en contribuant à la création du magazine *Inspire*, revue d'Al-Qaïda diffusée sur internet à partir de 2011, il va également intégrer des étrangers, dont des occidentaux, à la propagande pour recruter plus largement. Voir Nasr Wassim, « *La violence, une fin ou un moyen pour l'Etat Islamique ?* », *Inflexions*, n°31, 2016, p47 à 53

aussi au Maghreb et en Afrique centrale, avant de redescendre à six en juillet 2018, toutes sur la zone Irako-Syrienne. Vingt-quatre d'entre elles disposent en avril 2015 de leur chaîne de propagande, qui produit des contenus très nombreux et principalement en arabe²⁶. Selon Aaron Zelin, qui a étudié l'organisation globale, notamment provinciale, entre le 18 et le 24 avril 2015 : « l'agence de presse A'maq, la radio al-Bayan, al-Hayat Media, al-Furqan Media et le comité de la charia représentent 22% des communiqués de presse, tandis que le reste des 78% des communiqués officiels proviennent de ses opérations médiatiques au niveau provincial. C'est un système plus décentralisé que suggère celui d'il y a deux ans, lorsque l'EI n'utilisait que al-Furqan Media. Il illustre également la croissance de l'organisation tant sur le plan géographique qu'en termes de capacité technique. Cela explique en partie pourquoi l'EI est si prolifique dans sa production et sa diffusion de contenu »²⁷. Les provinces diffusent donc en réalité un contenu encore bien plus massif que les chaînes plus nationales du groupe, et en additionnant les deux niveaux de son organisation, national et régional, le nombre de supports diffusés par l'Etat Islamique est assez colossal.

Wilayah	Number of Releases	Wilayah	Number of Releases	Media Outlet	Number of Releases	Media Outlet	Number of Releases
Halab	18	Kirkuk	3	Wikalat A'maq al-Ikhbariyya	15	Wilayat al-Furat	2
Ninawa	15	Tarabulus	3	Wilayat Halab	15	Wilayat al-Jazira	2
al-Barakah	12	Unknown	3	Wilayat al-Baraka	11	Wilayat Gharb Ifriqiyya	2
al-Barqah	11	Baghdad	2	Wilayat al-Barqa	10	Wilayat Hamah	2
al-Anbar	7	al-Furat	2	Idha'ah al-Bayan	8	Wilayat Homs	2
al-Janub	7	al-Jazirah	2	Wilayat Ninawa	8	Wilayat Sinai	2
al-Raqqah	6	al-Khayr	2	Wilayat al-Janub	7	al-Furqan Media	1
Dimashq	6	Gharb Ifriqiyya	2	Wilayat al-Anbar	6	Wilayat al-Khayr	1
Salah al-Din	6	Sinai	2	Wilayat al-Raqqa	6	Shari'a Committee	1
Homs	4	Diyala	1	Wilayat Dijla	3	Wilayat al-Khayr	1
Dijlah	3	Khurasan	1	Wilayat Dimashq	3	Wilayat Diyala	1
Hamah	3	Sana'a	1	Wilayat Kirkuk	3	Wilayat Khurasan	1
		Shimal Baghdad	1	Wilayat Tarabulus	3	Wilayat Salah al-Din	1
				al-Hayat Media	2	Wilayat Sana'a	1
				Wilayat Baghdad	2	Wilayat Salah al-Din	1

A gauche le tableau présente le nombre de médias produits par les wilayat, et à droite par l'ensemble de ses instances médiatiques entre le 18 et le 24 avril 2015, 78% des publications officielles proviennent de ses opérations médiatiques au niveau provincial, il s'agit bien d'un système centralisé et décentralisé²⁸.

Chaque mois, des vidéos sélectionnées par les responsables de la chaîne Al-Hayat Media Center, toutes provinces confondues, sont mises en avant à la fois sur la chaîne et dans les différentes revues de l'organisation. Cela permet de faire le lien entre le contenu traduit s'adressant à l'occident et le contenu arabisant afin de créer plus de visibilité, notamment chez les arabophones hors du Maghreb et du Moyen Orient. La production de l'organisation est

²⁶ Zelin Aaron, "Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output"; Perspectives on terrorism, v9, n°4, 2015.

²⁷ Zelin Aaron, "Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output"; Perspectives on terrorism, v9, n°4, 2015.

²⁸ Zelin A., "Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output", Perspectives on terrorism, v9, issue 4, 2015.

dense, si le contenu traduit est vaste, le contenu en arabe l'est encore bien davantage. Elle est avant tout visuelle, et se compose d'une importante vidéothèque et de milliers de photos prises par les djihadistes. Toujours d'après les travaux d'Aaron Zelin, sur 120 publications de propagande en 2015 : «63 % des publications sont des galeries d'images en ligne, une part de messages vidéo bien plus faible qui compte pour 20 % des publications de la semaine étudiée. Si l'on ajoute les supports graphiques, 88 % de la production de l'E.I. est visuelle »²⁹. A côté de cette importante production visuelle, l'Etat Islamique innove en diversifiant sa propagande. A côté de la propagande visuelle, il édite six revues adressées surtout à l'étranger, et produit des chants a capella, appelés des anasheed, grâce à sa branche médiatique Ajnad Foundation, créée en 2013. Ses fichiers sont traduits jusque dans huit langues.

L'autre force de la propagande du groupe réside dans l'utilisation récurrente qu'il fait d'acteurs occidentaux dans ses supports à destination de l'étranger. Outre le fait de faciliter le recrutement, en créant un sentiment d'identification à l'acteur, au djihadiste qui s'exprime, en supprimant la barrière de la langue, recruter des occidentaux a un fort impact émotionnel et médiatique dans le pays d'origine, face au départ de ses ressortissants et à la menace qu'ils représentent s'ils reviennent. L'idée que, élevés dans des valeurs démocratiques, ils ont choisi de se retourner contre leur pays natal pour rejoindre une organisation terroriste, est difficile à accepter pour les Etats démocratiques comme la France³⁰. S'afficher dans une vidéo violente est l'aboutissement ultime d'un processus de radicalisation. Le journaliste David Thomson résume bien cette méthode lorsqu'il affirme que, « plusieurs nationalités sont représentées, non seulement pour montrer que le message transcende les frontières, mais aussi parce que l'impact de la vidéo est décuplé dans chaque pays dont est originaire l'un des bourreaux. En aurait-on autant parlé s'il n'y avait pas eu de Français à l'écran ? Là encore, Al-Hayat montre sa maîtrise des ressorts médiatiques européens. Cette diversité sert aussi des fins de recrutement : il faut que les candidats au djihad puissent s'identifier aux combattants qu'ils voient. En montrant Maxime Hauchard, qui a grandi en Normandie, n'a pas connu la guerre et s'est converti seul derrière son ordinateur, l'EI montre que n'importe qui peut le faire »³¹. La propagande de l'Etat Islamique est l'archétype du nouveau discours terroriste : diversifié, plurilingue, moderne et transnational sur Internet. Elle ouvre la voie à de potentiels futurs groupes terroristes, c'est pourquoi son étude est une opportunité pour anticiper l'avenir,

²⁹ Zelin A., "Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output", Perspectives on terrorism, v9, issue 4, 2015.

³⁰ On note de l'incompréhension face à l'idée que des jeunes occidentaux puissent quitter un pays démocratique pour rejoindre une organisation terroriste totalitaire, notamment les jeunes femmes qui rejoignent un modèle patriarcal. Voir Khosrokhavar Farhad, Benslama Fethi, *Le jihadisme des femmes, pourquoi ont-elles choisi Daesh*, éditions Seuil, paru en 2017, 98 pages.

³¹ Voir le site suivant : interview de D. Thomson sur ce sujet <http://incam.fr/la-video-arme-de-communication-massive-de-letat-islamique/>

travailler à l'élaboration d'un contre discours efficace et d'une législation adaptée. D'après une seconde étude menée par le Soufan Group en décembre 2015, le nombre de djihadistes étrangers ayant rejoint l'Irak et la Syrie était estimé entre 27 000 et 31 000, issus d'au moins 86 pays différents. Dans ces chiffres étaient recensés 5000 occidentaux, dont 1700 français³². Ce constat fait dès 2015 de la France un gros pourvoyeur de djihadistes. A partir de janvier 2015, son territoire national est au centre d'une vague d'attentats et d'une campagne de haine ciblée. Ces chiffres records, et la menace terroriste immédiate, vont contraindre les institutions pénales à se saisir de ce nouvel enjeu. La loi va venir encadrer pénalement jusqu'au discours de propagande, pour tenter d'en freiner les effets. A compter de 2014 et progressivement, le droit pénal français traite la diffusion, la réception et la glorification du discours en infraction terroriste à part entière, la propagande est au cœur des procès. Les poursuites ont d'abord lieu par le biais du délit d'apologie du terrorisme, puis avec la tentative en 2016 d'instaurer durablement dans la législation un délit de consultation habituelle de sites terroristes pour dissuader les spectateurs³³. Cette législation punitive et anticipative soulève des questions et débats sur le sens de la peine, et sur l'articulation entre sécurité et respect des droit fondamentaux en matière de terrorisme.

1. Présentation de la problématique de recherche

L'ambition centrale du travail proposé repose sur l'analyse du discours de propagande de l'Etat Islamique vers l'occident, afin d'en cerner les cibles et les principales occurrences, et registres de l'émotion créés, mobilisés et instrumentalisés, vers quels objectifs et résultats ; mais aussi sur l'analyse des moyens et supports de la diffusion, à savoir Internet les médias, et de la réception de ce discours par le droit et les institutions pénales françaises. Il s'agira de montrer les méthodes et les registres du discours qui aboutissent à cette réception. Nous montrerons que, si le droit s'est saisi de ce discours comme un enjeu, à la fois pour prévenir, condamner et sanctionner, c'est que son contenu et sa réception ont eu une portée assez exceptionnelle. A ce titre, il est également intéressant de se pencher sur les méthodes et les supports de diffusion de la propagande, puisque ceux-ci, en parallèle du contenu, qui joue un rôle central dans l'influence qu'exerce le discours et son succès, conditionnent son niveau d'accès et donc de réception par les cibles. Il ne s'agira pas d'interroger le lien entre Internet et engagement, ce

³² The Soufan Group (TSG), « *Foreign Fighters, An updated assessment of the flow of foreign fighters into Syria and Iraq* », December 2015

³³ Cette législation connaît ensuite un double revers, puisque le Conseil Constitutionnel censure par deux fois le délit de consultation habituelle de sites terroristes par deux décisions en 2017, la QPC n°2016-611 QPC du 10/02/17 et la n° 2017-682 QPC du 15/02/2017.

qui serait le sujet d'une thèse à part entière, et qui a déjà été fait³⁴, mais de s'interroger sur la façon dont le groupe a instrumentalisé des moyens de communications et supports pour diffuser son discours. La thèse reposera donc sur deux axes centraux, et complémentaires : la compréhension du contenu du discours de propagande vers l'ouest occidental, et notamment vers la France, la façon dont celui-ci a été diffusé pour atteindre ses cibles, et sa réception institutionnelle, juridique et pénale en France. Si nous nous sommes intéressés à la propagande de l'Etat Islamique, c'est principalement en raison de sa modernité, son apparente sophistication et le nombre de fichiers traduits et s'adressant à l'étranger qui lui confèrent un caractère novateur. Elle a constitué un chamboulement, qui a rejailli sur nos institutions. Il semble essentiel d'étudier sa campagne de communication pour élaborer un contre-discours adapté, mais également pour en tirer des enseignements pour l'avenir. C'est aussi en raison de sa très grande médiatisation en France, et son impact sur notre législation, que nous avons choisi de nous y intéresser. Des comparaisons seront néanmoins faites avec d'autres groupes terroristes, notamment djihadistes, et principalement Al-Qaïda quand cela est pertinent. Il semble évident que « l'âge d'or » et les grandes figures d'Al-Qaïda ont influencé dans certains cas l'esthétisme de la propagande du groupe, ses mises en scène, mais aussi son idéologie, c'est pourquoi en parler est pertinent³⁵. Il a ensuite inspiré lui-même d'autres groupes, comme le Front Al-Nosra.

L'objet de notre étude portera plus spécifiquement sur la propagande dite centralisée, officielles et traduite de l'Etat Islamique. Il portera sur les productions issues de ses chaînes officielles à un niveau plus global, majoritairement de la chaîne *Al Hayat Media Center* vers l'étranger, même si certaines références pourront être faites à quelques vidéos issues des provinces, même en arabe, lorsque cela est pertinent. On mentionnera quelques vidéos en arabe dirigées vers le Moyen Orient lorsqu'il s'agit de vidéos très médiatisées en France et à l'ouest, qui ont eu pour vocation de choquer largement, par exemple dans le cas de l'exécution du pilote jordanien brûlé vif, ou d'exécutions de masse commises par des enfants. Ces vidéos sont intéressantes, car elles ont joué un rôle dans la formation de l'opinion publique, et des décisions politiques, en tant que facteur anxiogène³⁶. Nous nous intéresserons principalement cependant à la propagande dirigée vers l'étranger, donc à l'extérieur des territoires conquis par l'Etat Islamique au Moyen Orient, mais aussi du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne, et plus

³⁴ Ducol Benjamin, « *Devenir jihadiste à l'ère du Web : Une approche processuelle et situationnelle de l'engagement jihadiste au regard du cyberspace* », Université de Laval, 2014

³⁵ Les mises en scène des vidéos d'exécution notamment ne sont pas sans rappeler les premières exécutions filmées et diffusées par Al-Zarqaoui, leader d'Al-Qaïda en Irak entre 2003 et 2006.

³⁶ Les multiples vidéos mettant en scène des massacres commis par des enfants, largement médiatisées en occident, interrogent car à leur influence dans la peur des populations à voir aujourd'hui rapatriés les enfants des djihadistes, même en très bas âge.

spécifiquement vers un public dit occidental. Le public occidental, issu du monde occidental, en opposition à l'Orient, est celui situé principalement à l'ouest, soit en Europe, en Amérique et en Océanie Occidentale. Certaines références seront cependant faites à d'autres pays et régions du monde, surtout la Russie et l'Asie, notamment la Turquie, quand cela est pertinent. Ces pays, même situés à la limite de l'occident à proprement parler, restent à l'extérieur de la zone d'influence du groupe, et la propagande qui s'adresse à eux est souvent assez similaire à celle dirigée vers l'occident, et est diffusée par les mêmes chaînes. Les différentes comparaisons seront pertinentes lorsque les méthodes et registres du discours sont similaires à celles dirigées vers l'Occident, et que les vidéos sont traduites. Ce choix de sujet repose sur la barrière de la langue, il n'est pas possible pour nous d'étudier un corpus conséquent en arabe, même en demandant une traduction, et d'en saisir les subtilités de langue. Il repose aussi sur un critère géographique, puisque la recherche a lieu en France, qui fait partie des pays occidentaux largement visés par la propagande du groupe. Cette approche est pertinente car englobante, elle ne se focalise pas sur les spécificités du discours propre à chaque pays, mais sur ce qu'il y a de commun dans la méthode de l'Etat Islamique pour toucher toute une partie du monde. Il existe bien des particularités par pays, qui ont pu être étudiées³⁷, pour Laura Ascone par exemple, la propagande vers la France dans les revues est davantage menaçante et centrée sur la haine, là où celle britannique est plus axée sur le cheminement du héros et des émotions positives³⁸. Ce qui nous intéresse est de proposer une approche globale du discours vers l'occident, afin d'analyser la colonne vertébrale de la méthode du groupe pour toucher l'extérieur. Si l'analyse de discours dépasse le cadre de la France, et s'étend plus largement à la propagande dirigée vers l'occident, c'est en raison du nombre de fichiers étudiés en langues anglaises par rapport au pourcentage de données en français ; et parce qu'il existe des similarités notables dans le discours vers l'ouest au sens large, rarement étudiées sous cet angle. Cette analyse globale du discours vers l'occident semblait à la fois pertinente et riche, mais également intéressante et innovante. L'analyse de la prévention et du droit en revanche, sera plus centrée sur le modèle français, mais des comparaisons seront faites avec d'autres pays, en Europe et en Amérique du Nord, pour souligner des similarités, mais aussi les spécificités de notre régime préventif, et de notre justice antiterroriste. L'analyse de la réception juridique française est à elle seule un sujet

³⁷ Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations, le 3 mars 2017, Qi Yuanbo, « *ISIS and the theater of terror: a study of official English-language ISIS video (2014-2017)* », Doctor of philosophy, (Phd thesis), University of Kent, 2019 ; Cottee S, « *Watching Isis: how young adults engage with official English Language Isis videos* », Studies in conflicts & terrorism, volume 43, issue 3, 2020, pages 183 à 207; Ozeren Suleymann, Kekim Hakan, Elmas Salih et Canbegi Halil Ibrahim, « *An analysis of ISIS propaganda and recruitment activities targeting the Turkish speaking population* », International annals of criminology n°56, 2018

³⁸ Ascone Laura, *La radicalisation à travers l'expression des émotions sur internet*, thèse soutenue à Cergy en 2018

à la fois vaste et complexe, puisque la propagande djihadiste est venue bouleverser le droit pénal et la justice, a prolongé la création d'un régime juridique dérogatoire d'exception et a investi les prétoires. En effet, pour comprendre l'impact d'un discours de propagande, il semble primordial, outre son contenu, d'aborder la manière dont celui-ci a été reçu et a touché une société et ses institutions, c'est là que repose l'enjeu central de la thèse. S'il existe beaucoup de travaux sur la propagande³⁹, cette articulation entre l'analyse du discours et sa réception juridique et judiciaire ne semble pas avoir été faite de cette manière à ce jour.

1.1 Présentation des deux principaux axes de la thèse

L'approche proposée reposera donc sur deux axes complémentaires, la compréhension d'un discours de propagande terroriste, et sa réception par le droit et les institutions pénales. Il apparaît en effet qu'un discours de propagande ne peut s'analyser qu'à travers sa réception, face à l'impossibilité d'accéder à des djihadistes pour mesurer le rôle de la propagande dans leur engagement, nous nous sommes intéressés à la réception institutionnelle, plus simple à mesurer et suffisamment exceptionnelle. Nos travaux devront montrer comment le contenu du discours, son contexte d'inscription, et ses moyens de diffusion, ont conditionné sa réception et fait intervenir la prévention et le droit pénal pour l'endiguer. Pour cela, il faudra d'abord montrer les éléments constitutifs et les objectifs de ce discours dirigés vers l'étranger pour comprendre à la fois son succès et son retentissement médiatique ; puis analyser la réaction pénale qui en a découlé. Il s'agira de montrer en quoi la réception est indissociable des moyens de diffusion mais également du contenu ; cet ensemble va conditionner la manière dont le discours est reçu par ses cibles et par une société. La démonstration expliquera d'abord en quoi ce discours est exceptionnel, au sens novateur, puis en quoi la législation et les poursuites que cela a engendré sont tout aussi exceptionnelles. L'analyse de la réception pénale va permettre de montrer de quelle manière un discours de propagande peut impacter une société et ses institutions, et la

³⁹ Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations, le 3 mars 2017 ; Crosset Valentine et Dupont Benoit, « *Internet et propagande djihadiste : la régulation polycentrique du cyberspace* », Critique internationale, 2018/1 n°78, 2018, p107 à 125 ; Gharrafi Miloud, « *Le propagande jihadiste : le cas de Daech* », Les fanatismes d'aujourd'hui, 2018, p445 à 465 ; Hussein Hasna, « *La propagande comme première arme de guerre pour Daech* », Les Cahiers du journalisme - Recherches, 2018, vol. 2, no 1, p.39-47 ; Salazar Philippe-Joseph, *Paroles armées : comprendre et combattre la propagande terroriste*, éditions Lemieux, 2015, 261 pages ; Velasco-Pufleau Luis, « *Après les attaques terroristes de l'État islamique à Paris. Enquête sur les rapports entre musique, propagande et violence armée* », Transposition Musique et Sciences sociales, 2015 ; Welch Tyler, « *Theology, heroism, justice, and fear: an analysis of ISIS propaganda magazines Dabiq and Rumiyah* » Dynamics of Asymmetric conflict, Pathway toward terrorism and genocide, volume 11 issue 3, May 2018 ; Wignell Peter, Tan Sabine, O'Halloran Kay L and Lange Rebecca, « *A mixed methods empirical examination of changes in emphasis and style in the extremist magazines Dabiq and Rumiyah* », Perspectives on terrorism, volume 11, issue 2, April 2017 ; Winter Charlie, « *The virtual caliphate, understanding Islamic State's propaganda strategy* », Quilliam Foundation, July 2015 ; Winter Charlie, « *Documenting the virtual caliphate* », The Quilliam Foundation, October 2015 ; Yeung Joanie, Chung Yin, « *A critical analysis on ISIS propaganda and social media strategies* », University of Salford, Terrorism and security studies, mars 2015 ; Zelin Aaron, « *Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output* » ; Perspectives on terrorism, volume 9, issue 4, 2015

modifier dans ses pratiques judiciaires. En l'occurrence, l'Etat Islamique a contraint le droit pénal français à se saisir d'un nouvel enjeu, la propagande terroriste, et à s'adapter dans la précipitation pour l'endiguer. La propagande devient non seulement un élément de preuve, mais également un élément à charge à part entière, et envahit les prétoires. L'hypothèse est que seule une bonne compréhension du discours, tant au niveau du contenu et des procédés que des registres de l'émotion mobilisés, permet l'élaboration d'un contre-discours et d'une législation adaptés. C'est pourquoi, il est pertinent de questionner la législation actuelle et passée venant encadrer la propagande de l'Etat Islamique depuis 2014, et les différents débats et désaccords institutionnels qui l'entourent. Le discours de l'Etat Islamique a constitué un tournant en matière de communication terroriste et a ainsi entraîné une adaptation dans l'urgence de la législation et du contre discours.

Les deux principaux axes abordés dans la thèse peuvent être résumés par la question de recherche suivante ; à laquelle le développement proposé dans nos travaux devra répondre :

Comment expliquer l'émergence et le succès d'un discours de propagande de terreur et de recrutement créé par un groupe terroriste islamiste moderne, l'État Islamique, et analyser l'émergence d'un droit pénal d'exception pour l'endiguer ?

Pour répondre à cette question, devra être proposée une analyse pointue et précise du discours de propagande de l'Etat Islamique vers l'étranger occidental, de ses supports, de ses moyens et méthodes de diffusion, et du contre discours institutionnel, de l'appareil juridique et répressif français mis en place depuis 2014 pour lutter contre. Le raisonnement devra montrer comment et pourquoi cette propagande est devenue à la fois un élément de preuve et un élément à charge dans la lutte contre le terrorisme en France, et les poursuites judiciaires qui y sont corrélées, et en quoi cela est exceptionnel. En conclusion, l'intérêt de l'approche proposée, une analyse à la fois du discours et de sa réception pénale, réside dans l'articulation entre un discours de propagande et sa réception par une société, forcée de s'adapter à un phénomène qui trouve sa force dans les moyens de communication modernes.

1.1.1 Une analyse descriptive et analytique du discours

Le travail proposé se basera en premier lieu sur une étude à la fois descriptive et analytique du discours de propagande du groupe Etat Islamique vers l'occident, donc sur une étude de la méthode globale, essentiellement des points communs dans son approche, pour toucher un public étranger. Il s'agit d'un discours très guerrier, qui puise des ressemblances intéressantes avec certains principes de la propagande de guerre définis par Anne Morelli, c'est un discours

qui invite au combat, qui promet une victoire indéfectible sur l'ennemi monstrueux et impur, et la poursuite d'une cause noble, sacrée et juste⁴⁰. C'est aussi un discours violent, qui met en scène volontairement l'administration de la mort de la manière la plus crue et choquante possible, afin d'instaurer la terreur et de créer la panique au-delà du rationnel chez l'ennemi. L'Etat Islamique met à proprement parler en scène le terrorisme dans toute sa violence à l'intérieur même de sa propagande, notamment visuelle, sa propagande est par essence du terrorisme, elle se rapproche de la propagande par le fait, soit de l'attentat, au niveau des effets psychologiques qu'elle crée. Néanmoins, ce qui est intéressant, c'est l'impossibilité de réduire totalement sa propagande à la violence et la guerre, elle est également assez classique, puisque on y trouve aussi un discours de séduction pour recruter, qui promet de participer à une communauté, un projet de vie, pour les hommes mais aussi, fait plus rare dans la sphère djihadiste, les femmes. La propagande de l'Etat Islamique c'est la manipulation d'un cocktail d'émotions pour séduire, appeler au combat, et terroriser.

Supports visuels et supports textuels : une dynamique complémentaire

Nous montrerons comment et pourquoi se construit ce discours ; sur la base de quels registres de l'émotion, sur quels procédés et quelles occurrences, et vers quelles cibles. Pour cela, sera effectuée sur chacun des quatre principaux supports, vidéos, photographies, revues et chants, une étude de ces occurrences pertinentes et principaux procédés. Nous montrerons comment est créée le discours, et les registres de l'émotion, pour mener vers ce que Benjamin Ducol appelle des émotions réactives, qui mènent à l'action⁴¹. Si nous avons choisi de séparer en deux chapitres différents l'étude des supports visuels et des supports écrits et auditifs, c'est parce que, tout en étant complémentaires, ils sont différents, et font appel à des procédés qui changent, vers des profils, des objectifs, qui varient. Les images font office de puissant excitant et d'objet de terreur, grâce à elles le groupe fait la démonstration visuelle de ses actes. Elles vont toucher plus facilement un public profane, les musulmans peu pratiquants, les convertis, et l'ennemi, puisqu'elles sont reprises dans les médias. Elles incarnent la modernité de l'Etat Islamique, qui les soumet à un travail de postproduction et de scénarisation important⁴². Les vidéos vont volontairement s'inspirer de la culture populaire, magnifier la guerre et le djihad pour attirer des cibles⁴³, et instrumentaliser la violence visuelle pour terroriser, elles alternent

⁴⁰ Morelli Anne, *Principes élémentaires de propagande de guerre : Utilisables en cas de guerre froide, chaude ou tiède...*, éditions Aden Belgique, La Petite Bibliothèque, 2010, 200 pages

⁴¹ Ducol Benjamin, « *Les dimensions émotionnelles du terrorisme* », CGJSC / RCESSC 89, Vol. 2, Numéro 2, Automne 2013, 14 pages

⁴² Comolli Jean-Louis, *Daech, le cinéma et la mort*, éditions Verdiers, 2016, 128 pages

⁴³ Rejik Dhouha, *La fabrique audiovisuelle de l'Etat Islamique, La vidéo comme arme de guerre et outil de légitimation et de recrutement*, éditions l'Harmattan, 2018, 126 pages

entre ces deux registres⁴⁴. Les images ont un vrai rôle à jouer pour créer les émotions réactives qui mènent au choc moral, voire aux dynamiques de l'engagement, elles sont le support et le réceptacle de l'émotion, qui est créée par la mise en scène et le discours⁴⁵. Elles ont un vrai pouvoir de séduction, et anxiogène, elles agissent directement sur les émotions et les affects, les sentiments, comme celui de sécurité⁴⁶. Dans le cas des photos, l'image casse la barrière de la langue, et dans le cas des vidéos, les images font appel à des moyens techniques qui vont venir impressionner les cibles, et glorifier le groupe. Les supports écrits s'appuient sur la force des mots, et les supports visuels des images et de la production : différents moyens sont utilisés pour aboutir à divers objectifs. Les revues s'adressent à un public plus érudit, avec leur format qui s'étend parfois sur plus d'une centaine de pages, composées de longs textes illustrés de références religieuses, et sont davantage tournées vers l'éducation des membres dans ses rangs, le prosélytisme, l'argumentation, et l'eschatologie. Les revues sont plus prosélytes et se parent d'intellectualisme, elles font office de guide de vie pour ceux qui marchent déjà dans les pas du djihad. Les chants sont au carrefour des deux, ils viennent amplifier des émotions, et illustrent souvent les vidéos, ils ont néanmoins un caractère plus sacré qui les rapprochent des revues, c'est dans le texte, et donc dans les mots, que se situent la force des anasheeds. On trouve d'un côté la force des mots et des textes qui priment, avec un prosélytisme fort, et de l'autre la puissance attractive des images, de la postproduction, la dimension visuelle, qui peut atteindre plus de cibles plus facilement. Il existe des ponts importants entre les deux, et elles sont parfaitement complémentaires, c'est pour cela que le groupe les a instrumentalisées ensemble.

Une classification du discours en trois catégories et registres principaux

L'analyse repose ensuite sur une classification du discours en trois catégories, ou registres, principales et centrales : le recrutement des membres, l'enracinement dans la cause vers un éventuel passage à l'acte ou le sacrifice en martyr, et la terreur dirigée vers l'ennemi de l'intérieur et de l'extérieur. L'ennemi de l'extérieur désigne ici essentiellement les différents pays occidentaux ayant rejoint la coalition internationale, leur gouvernement et leurs citoyens ; tandis que l'ennemi de l'intérieur est l'espion envoyé dans les rangs de l'Etat Islamique par ces mêmes pays. Ces trois registres sont particulièrement visibles dans les vidéos et les chants, et se diluent un peu plus dans les revues, plus axées sur le prosélytisme et l'éducation. On

⁴⁴ Pellerin Clara, « *Communicating terror: An analysis of ISIS communication strategy* », Sciences Po Kuwait Program, 2016

⁴⁵ Wineski Daniel and Skitka Linda, « *Moralization through moral shock: exploring emotional antecedents to moral conviction* », Personality and social psychology bulletin, vol 43 issue 2, 20th November of 2016, Traïni Christophe. « *Dramaturgie des émotions, traces des sensibilités. Observer et comprendre des manifestations anti-corrída* », ethnographiques.org, Numéro 21 - novembre 2010

⁴⁶ Courbet Didier, Fourquet-Courbet Marie-Pierre, « *L'influence des images violentes sur les comportements et sur le sentiment d'insécurité chez les enfants et les adultes.* » 2014, 17 pages

remarque rapidement que, dans ces trois catégories, le discours ; s'il se décline ensuite en sous objectifs, avec des méthodes et registres adaptés et ciblés ; a trois principaux buts qui sont centraux et communs à toute la propagande vers l'occident : recruter, fidéliser et faire peur. Si les travaux sur la propagande djihadistes du groupe sont riches et nombreux depuis 2014⁴⁷, cette classification nous semble novatrice : la propagande n'a à ce jour jamais été abordée en ces termes précis. Cette classification propose notamment de nouveaux axes d'analyse et de réflexion autour des différents types de discours et des différents acteurs et cibles. L'enracinement dans la cause, en particulier, est un terme qui n'a encore jamais été utilisé pour définir la propagande vers ses membres actifs et convaincus, soit celle qui marque le passage de l'intention vers l'action terroriste concrète. Ces trois grands axes s'adressent ensuite à trois catégories de cibles : les potentielles recrues occidentales, les adhérents occidentaux présents entre ses rangs, ou déjà convaincus de passer à l'acte sur le sol étranger, et l'ennemi lointain comme proche. Ces principaux axes se déclinent ensuite pour s'adapter aux différents profils et données biographiques des cibles visées, et au contexte. Nous étudierons par quels procédés et sur quels registres de l'émotion dans l'image, le discours, le texte et le son, l'Etat Islamique parvient à faire émerger ces trois registres, ces trois axes, de propagande vers ses cibles pour les toucher, et grâce à quel discours il impose et justifie sa politique. Ces différents procédés lui permettent d'atteindre plusieurs objectifs concomitants (séduire, pousser à passer à l'acte, faire peur), et de s'adapter aux cibles et au contexte sur zone et géopolitique. Différents types d'approches et procédés sont mis en œuvre par le groupe pour atteindre un panel de spectateurs à la fois le plus large possible et paradoxalement ciblé. Le contenu du discours et ses supports varient pour toucher le plus largement possible, afin que l'humaniste comme le révolté, le jeune comme le moins jeune, l'homme comme la femme, le musulman comme le converti, puisse y trouver un écho qui lui parle⁴⁸. En effet, le groupe a su séduire des profils, des caractères, personnalités, et parcours divers, dans différentes classes sociales et milieux⁴⁹. C'est cette

⁴⁷ Umbach Basconne Camille, « La communication : l'autre arme djihadiste », mémoire de master sous la direction de François Haut, Université Paris II, année 2016-2017; Venkatesh Vivek, « Promoting Extreme Violence: Visual and Narrative Analysis of Select Ultraviolent Terror Propaganda Videos Produced by the Islamic State of Iraq and Syria (ISIS) in 2015 and 2016 », *Terrorism and Political Violence*, October 2018; Tinnes Judith, « *Although the disbelievers dislike it: a backgrounder on IS hostage videos-August-December 2014* », *Perspectives on terrorism*, Volume 9 issue 1, 2015, p76 à 94; Shakir Khawaja and Hussain Asma « *Media Strategy of ISIS: An Analysis* », Khan, SS n°36 volume 2, 2016; Sali Dima, « *Through the Lens of Isis: The portrayal of female enemy and sexual violence in Isis online magazines Dabiq and Rumiyah* », Master's thesis, University of Helsinki, 2019; Robinson Mark D and Dauber Cori E, « Grading the quality of ISIS videos: a metric for assessing the technical sophistication of digital video propaganda », *Studies in conflict and terrorism*, volume 42, issue 1-2, 2019, pages 70 à 87; Robinson Mark D, Dauber Cori E, Baslios Jovan J and Blair Austin G, « Call of duty: jihad- how the video game motif has migrated downstream from Islamic State propaganda videos », *Perspectives on terrorism* volume 13, n°3, 2019, pages 17 à 31; Qi Yuanbo, « *ISIS and the theater of terror: a study of official English-language ISIS video (2014-2017)* », Doctor of philosophy, (Phd thesis), University of Kent, 2019; Rekik Dhouha, *La fabrique audiovisuelle de l'État Islamique, La vidéo comme arme de guerre et outil de légitimation et de recrutement*, l'Harmattan, 2018

⁴⁸ Bonelli Laurent et Carrié Fabien, *La fabrique des radicalités, une sociologie des jeunes djihadistes français*, éditions Le Seuil, 2018, 312 pages

⁴⁹ Benmelech Efraim, Klor Esteban F., « *What Explains the Flow of Foreign Fighters to ISIS?* », 2016, Hegghammer T., « *Should I Stay, or Should I Go? Explaining Variation in Western Jihadists' Choice between Domestic and Foreign Fighting* », *American Political Science Review*, 2013; Salih Mohammed A et Kraidy M. M, « *Islamic State and Women: a biopolitical analysis* », *International journal of communication*, n°14, 2020

capacité d'adaptation aux différentes motivations et données biographiques des cibles, la variété des supports et approches, des registres de l'émotion, et son apparente sophistication, qui rendent son discours novateur, et son étude nécessaire pour lutter aujourd'hui et demain.

<u>Catégories :</u>	<u>Objectifs / aboutissements souhaités</u>	<u>Cibles / catégories visées</u>	<u>Type de discours/ ou registres</u>
<u>Recrutement</u>	Recruter des nouveaux membres occidentaux. Passage de l'intention à l'engagement, de la radicalisation progressive au départ sur la zone irako-syrienne notamment.	De potentiels adhérents, des jeunes hommes surtout, mais aussi des femmes en occident (des profils reposant sur différentes données biographiques auxquelles le discours s'adapte).	- Séduction +++ - Guerrier ++ - Violent +
<u>Enracinement</u>	Fidéliser, pousser ses membres à croire en une victoire indéfectible / encourager au passage à l'acte terroriste, au martyr. Passage de l'intention à l'action terroriste.	Les membres du groupe sur zone ou bien restés en occident, les sympathisants déjà acquis, ceux prêts à agir.	-Guerrier +++ -Violent ++ - Séduction ++
<u>Terreur</u>	Terroriser l'ennemi, le paralyser, influencer la politique des Etats. La guerre contre l'occident, la haine de l'ennemi sans concession possible, et la vengeance.	L'ennemi extérieur étranger (les pays ayant adhéré à la coalition internationale), l'ennemi intérieur et étranger (l'espion)	-Violent +++ - Guerrier ++ - Séduction +

Tableau synthétique résumant les trois principaux axes de la propagande vers l'étranger, les objectifs et cibles. On va donc étudier trois catégories de discours principales que sont le recrutement vers les nouveaux membres, l'enracinement dans la cause ou la construction de l'engagement vers les membres, et la terreur vers l'ennemi, qu'il soit intérieur au groupe, infiltré, ou à l'extérieur.

Une analyse succincte des supports et moyens de diffusion

Nous proposerons également une analyse succincte de sa méthode de diffusion et de promotion, et des supports de celle-ci sur Internet et dans les médias occidentaux. La méthode employée pour parvenir à une expansion large de la propagande, et les supports de diffusion, conditionnent ensemble le niveau d'accès et de réception des cibles au discours, leur étude est donc essentielle. En nous basant sur plusieurs études internationales, et sur une revue de presse recueillie sur la période 2014-2018 dans plusieurs médias de presse et télévisuels, nous montrerons comment l'Etat Islamique a développé sa visibilité. Nous verrons surtout que, contrairement aux autres groupes terroristes qui instrumentalisent essentiellement les médias et l'attentat pour être visibles sur l'espace public, le groupe Etat Islamique, s'il utilise bien malgré tout l'entier potentiel des médias, n'a pas vraiment besoin d'eux pour exister et se promouvoir. En effet, le groupe a développé, outre une campagne de propagande variée, ses propres organes de presse, ses chaînes officielles et institutions médiatiques centralisées par un ministère, dont il diffuse les productions sur le web, ce qui est clairement novateur pour un groupe terroriste clandestin. Il instrumentalise le web 2.0 et les médias de manière complémentaire afin d'être le plus vu possible. L'analyse du discours est complémentaire de celle des moyens de sa visibilité, c'est pourquoi rédiger un chapitre sur le sujet était pertinent.

1.1.2 Une analyse de la réception juridique de ce discours

Nous montrerons ensuite que ce discours a eu une portée exceptionnelle en France. On a vu se développer d'une part de la prévention et un contre discours institutionnel, qui repose sur des supports et médias modernes comme la vidéo et Internet. Ce contre discours s'inspire et récupère des méthodes de l'Etat Islamique pour les retourner contre lui, et s'inspire d'autres campagnes mises en place dans des pays d'occident. On a aussi vu se développer dans l'urgence un régime pénal d'encadrement de la propagande tout aussi rare et nouveau. En effet, la propagande devient un élément de preuve et un élément à charge pour la seconde fois de son histoire, après les anarchistes au début du XIXème siècle. Les conséquences du discours djihadiste, à la fois sur les plans sécuritaire et judiciaire, ont influencé la législation vers un encadrement pénal de la propagande et davantage de mesures de sanction. On a vu émerger un régime juridique dérogatoire, à la fois basé sur une logique d'anticipation et de sanction, qui prévient et punit. Nous verrons à la fois comment et pourquoi s'est construit cette nouvelle législation antiterroriste, puis de quelle façon elle s'est modifiée. Il s'agira ici de montrer comment la propagande, objet étatique le plus souvent laissé en dehors du droit, est devenue une infraction terroriste à part entière dans un contexte sécuritaire spécifique ; et qu'elle est instrumentalisée par la justice, qui l'utilise pour prévenir, punir et prouver, en devenant à la fois élément de preuve et élément à charge. Elle devient en elle-même une infraction, lorsqu'elle est détenue, diffusée et regardée ; mais aussi un élément de preuve à la radicalisation potentielle des individus, et à la présence et à l'activité criminelle sur zone irako-syrienne⁵⁰. Elle est désormais encadrée et instrumentalisée globalement dans la lutte contre la radicalisation et le terrorisme, elle participe à une politique d'anticipation du risque basée sur la sanction. Ce régime dérogatoire a suscité des débats et désaccords, qui portaient sur le sens de la peine, la proportionnalité de la sanction, le respect de l'égalité devant la justice, et le respect des droits fondamentaux. Il a ensuite connu de multiples revirements et adaptations, qu'il sera pertinent d'analyser pour comprendre comment il s'est construit, avec l'intervention du Conseil Constitutionnel comme potentiel, mais questionnable, garde-fou⁵¹.

La propagande de l'Etat Islamique est devenue un objet encadré par le droit pénal, ce constat est en lui-même assez exceptionnel ; qui invitera donc à faire un rapprochement avec le

⁵⁰ Nous verrons comment l'infraction de consultation régulière de sites djihadistes a intégré avec la loi pénale de 2016, momentanément, la législation anti-terroriste, dans le code pénal à l'article 421-2-5-2, mais également comment cette infraction a été doublement censurée par Conseil Constitutionnel, et les différents débats institutionnels qui l'ont accompagné.

⁵¹ Le Conseil Constitutionnel a censuré par deux fois le délit de consultation régulière de sites djihadistes, mais maintenu intact le délit d'apologie du terrorisme auquel on reprochait des choses assez similaires (contours flous, manque d'individualisation des peines, sanctions lourdes...). Aussi nous verrons que si le Conseil peut être analysé comme un garde-fou, ce constat est en réalité à nuancer dans les faits.

traitement fait de la propagande anarchiste après 1890 par les lois dites scélérates⁵². Le débat qui touche à la liberté de penser et d'information se heurte à la volonté de l'Etat d'assurer la sécurité sur son sol. La propagande ne permet pas seulement ici de condamner, de prouver, elle devient un objet répréhensible et condamnable, pour ceux qui la détiennent ou la diffusent, mais surtout, durant un temps, ceux qui la regardent « régulièrement ». La question du respect des victimes, du rôle de l'émotion, se pose ici également dans le choix qui est fait de sanctionner les spectateurs en dehors même de toute véritable intentionnalité terroriste, ou réelle sympathie pour les djihadistes⁵³. On retrouve la même logique lorsqu'on aborde l'infraction d'apologie du terrorisme, et donc les mêmes débats et questionnements, qu'il faudra analyser et interroger. Un parallèle avec la doctrine de Gunter Jakob « *du droit pénal de l'ennemi* », sera nécessairement questionné. En effet, le discours terroriste du groupe semble être encadré, surtout à partir de 2016, par une législation d'exception, dérogoratoire, qui se définit par une logique de sanction mais surtout, d'anticipation du risque⁵⁴. De ce constat a découlé d'importants débats et désaccords institutionnels, idéologiques et doctrinaux qui méritent d'être étudiés, puisqu'ils ont impacté l'évolution de la législation. Pour comprendre les enjeux qui ont poussé à la création de ce niveau champ juridique, il est important de montrer le lien existant entre le contenu du discours, le contexte, sa qualification terroriste, et la réponse pénale. Nous montrerons comment un phénomène nouveau est venu bousculer le droit pénal, obligeant la législation à s'adapter dans l'urgence. Nous verrons que le discours terroriste cherche à manipuler par l'affect, mais que la réponse pénale s'inscrit aussi dans ce registre de l'émotion. L'hypothèse sur laquelle reposera la thèse est que, pour comprendre la réception d'un phénomène, ici un discours de propagande terroriste, par ses cibles et les institutions, il faut comprendre comment celui-ci se construit, quand et pourquoi.

2. Etat de la littérature : de la propagande politique à la propagande terroriste

2.1 Historique et définition de la propagande politique moderne

Le terme propagande est complexe et problématique, sa définition est large. Pour la socio-psychologie, ce serait une sous branche de la persuasion, une autre forme de communication à laquelle elle emprunterait des méthodes. Le discours persuasif pourrait être amené « *sous certaines conditions à dégénérer en discours de propagande* »⁵⁵. Pour une part majoritaire des

⁵² Piron Jonathan « *De la lutte contre le terrorisme anarchiste à la lutte contre le terrorisme djihadiste* », La Revue Nouvelle N°7, 2016

⁵³ Plusieurs études de cas médiatiques seront proposées ici, par exemple l'affaire Dieudonné, ou encore de la militante végane, suite à la mort d'un boucher dans l'attentat du centre commercial de Trèbes en 2018.

⁵⁴ Hannachi Ahlem, « *La théorie du "droit pénal de l'ennemi"* », Docteur en droit, samedi 2 juillet 2016, Village Justice

⁵⁵ Scarantino Luca Maria, « *Persuasion, rhétorique et société* », Diogène 2017/1, n°217

sciences sociales elle relève de la persuasion, avec qui elle coexiste presque tout le temps⁵⁶. Pour Ivana Markova notamment : « *la propagande et la persuasion relèvent de deux formes de communication, l'une qui tend au monologue, l'autre qui tend au dialogue. Pourtant, dans la pratique elles coexistent souvent, l'une ou l'autre dominant à un moment donné.* »⁵⁷. Pour Gath Jowett et Victoria O'Donnell, la propagande serait : « *la tentative délibérée et systématique de façonner la perception, de manipuler les cognitions et de diriger le comportement pour obtenir une réponse qui favorise l'intention souhaitée du propagandiste* »⁵⁸.

L'origine d'abord religieuse du terme « propagande »

On trouve des traces de pratiques éparées s'y rapportant dès l'antiquité, puis au Moyen Age. Durant les croisades, « *l'église veut convaincre les populations de la nécessité d'aller défendre Jérusalem pour préserver la chrétienté* »⁵⁹. Cependant, la naissance du terme « propagande » se situe plutôt au XVIIème siècle. La propagande moderne est née en 1622 avec l'établissement par le pape de la Congrégation de Propaganda Fide, la congrégation de la foi, et désigne le fait de répandre ou propager la foi à échelle universelle⁶⁰. Sa connotation est d'abord religieuse avant de devenir politique, elle est aussi neutre, voire positive. Si elle prend ensuite une tournure politique dès la révolution, puisqu'elle permet de propager les doctrines et les idées des politiciens et penseurs de l'époque, ce sont surtout les grands conflits du XXème qui vont lui donner sa définition actuelle et moderne⁶¹.

La définition politique du terme propagande : un outil d'influence nécessaire

Jusque dans les années 1970, plusieurs auteurs acceptent la propagande politique comme un outil d'influence nécessaire et démocratique⁶². C'est le cas d'Edward Bernay, le père de la propagande institutionnelle moderne, pour qui « *la manipulation consciente, intelligente, des opinions et des habitudes organisées des masses qui joue un rôle important dans une société démocratique* »⁶³. La foule aurait une psychologie, la comprendre permettrait de manipuler l'opinion publique⁶⁴. Pour Serge Tchakhotine, qui se réclame de la théorie d'une propagande vertueuse qu'il a créée, elle permettrait de comprendre la formation de la volonté et de l'action

⁵⁶ Huyghe François Bernard, *Maître du faire croire, De la propagande à l'influence*, éditions Vuibert, 2008

⁵⁷ Markova Ivana, « *Persuasion et propagande* », *Diogène*, n° 217, 2007/1

⁵⁸ Jowett Gath S. and O'Donnell Victoria, *Propaganda and Persuasion*, éditions Sage, 2012, P7

⁵⁹ Contamine Philippe, « *Aperçu sur la propagande de guerre, de la fin du XIIe au début du XVIe siècle : les croisades, la guerre de Cent ans* », Publications de l'École française de Rome, 1994

⁶⁰ Pizzorusso Giovanni, « *Le Monde et / ou l'Europe : la Congrégation de Propaganda Fide et la politique missionnaire du Saint-Siège (XVIIe siècle)* », Université « Gabriele d'Annunzio »

⁶¹ D'Almeida Fabrice, « *Propagande, histoire d'un mot disgracié* », *Mots Les langages du politique*, le 14 mai 2008

⁶² Taïb Emmanuel, « *La propagande revisitée* », *Quaderni communication, technologies, pouvoir, propagande en démocratie*, printemps 2010

⁶³ Bernay Edward, *Propanda*, éditions La découverte, paru en 1928, p44

⁶⁴ Le Bon Gustave, *Psychologie des foules*, Éditions les presses universitaires de France, paru en 1963, 106 pages

politique⁶⁵. Pour Jacques Ellul, la propagande serait bénéfique car elle permettrait de réguler les intérêts privés⁶⁶. En résumé, plusieurs auteurs fondateurs conçoivent au départ la propagande comme un outil d'influence non seulement nécessaire mais démocratique. Cette théorie dure chez ces auteurs jusque dans les années 70.

La propagande de guerre : un outil de manipulation au service des Etats

Après les deux guerres mondiales, et les premiers exercices de propagande de masse, cette vision méliorative est remise en question. Des ministères de la propagande sont créés pour pousser les populations à souhaiter l'entrée en guerre de leur pays et à participer à l'effort de guerre. Le premier exemple est la commission Creel, qui comptait Edward Bernay parmi ses membres. Elle succéda à l'entrée en guerre des Etats-Unis en 1917, afin de convaincre la population de son bienfondé⁶⁷ et parvient à mobiliser le pays, alors même que l'élection présidentielle reposait sur la promesse de non-engagement dans le conflit⁶⁸. Après la première guerre, la propagande est analysée comme un outil de manipulation des masses⁶⁹. C'est désormais « *un mot disgracié* »⁷⁰, et progressivement péjoré⁷¹. Pour Anne Morelli, la propagande de guerre repose sur dix principes toujours actuels dans les conflits modernes⁷². Il est intéressant de constater que ces principes sont identifiables dans la propagande terroriste, qui repose sur une connotation guerrière, et fait reposer la faute sur l'ennemi.

La propagande totalitaire : la propagande comme arme des dictateurs

Outre la propagande de guerre, son influence dans les régimes totalitaires participe à la redéfinition du terme. On remarque qu'elle peut servir une idéologie et une doctrine liberticide et obscurantiste⁷³. La façon dont la propagande va servir l'arrivée au pouvoir des dictateurs, et installer durablement leur influence dans les sociétés totalitaires, est révélatrice du danger qu'elle peut représenter⁷⁴. Alors que la propagande de guerre se focalise sur l'ennemi comme l'agresseur à repousser, on s'inscrit ici dans une dimension idéologique où l'autre doit être

⁶⁵ Tchakhotine Serge, *Le viol des foules par la propagande politique*, éditions Gallimard, 1952, 624 pages

⁶⁶ Ellul Jacques, *Propaganda, The formation of Men's attitude*, éditions Vintage books a division of random house New York, 1973

⁶⁷ Creel George, *how we advertised America: the first telling of the amazing story of the Committee on public information that carried the gospel of Americanism to every corner of the globe*, éditions Harpers and brother's publisher New York and London, 1920, 525 pages.

⁶⁸ Ricard Serge, « *L'entrée en guerre des États-Unis en 1917 : l'avènement du wilsonisme* », *IdeAs*, 9 | Printemps / Été 2017, 03 July 2017

⁶⁹ Collon David, *Propagande : la manipulation de masse dans le monde contemporain*, éditions Belin, 2019, 431 pages

⁷⁰ D'Almeida Fabrice, « *Propagande, histoire d'un mot disgracié* », *Mots Les langages du politique*, le 14 mai 2008

⁷¹ Taïb Emmanuel, « *La propagande revisitée* », *Quaderni communication, technologies, pouvoir, propagande en démocratie*, printemps 2010

⁷² Morelli Anne, *Principes élémentaires de propagande de guerre : Utilisables en cas de guerre froide, chaude ou tiède...*, Aden Belgique, 2010,

⁷³ Doob Léonard W., « *Goebbels' principles of propaganda* », *The public opinion Quaterly*, vol 14 n°3, automne 1950 ; Clit Radu, « *La propagande totalitaire et la force dans le « phénomène Pitesti* », dans *Topique*, 2010/2 n°111, pages 83 à 102

⁷⁴ Georgakakis Didier, « *La nature « antirépublicaine » de la propagande d'État : du mythe mobilisateur à sa réalisation (1918-1944)* », *Démocratie, propagande et pouvoir en France au XXème siècle*, 86/2002

éradiqué pour ce qu'il est⁷⁵. L'Allemagne nazie, et sa propagande antisémite, illustre bien ce cas où elle est l'outil de diffusion d'une doctrine de haine. Goebbels disait de la propagande, « *plus elle est simple et primitive, plus elle est efficace* »⁷⁶. Le film *le Péril Juif* illustre bien ce phénomène de discours xénophobe grossier qui manipule des émotions comme la peur pour attiser la haine⁷⁷. La propagande embrigade les esprits, et semble exiger une limitation de la liberté des individus en restreignant l'accès à l'information⁷⁸. Pour François Bernard Huyghe, c'est « *une version déformée de la réalité visant à manipuler, c'est-à-dire à convaincre une population déterminée des bienfaits d'une action* »⁷⁹. Le contexte et l'époque de sa mise en œuvre sont un élément central à la compréhension du terme et son emploi. On note l'importance des progrès de la technologie et des supports de communication dans l'évolution des supports et moyens : « *la propagande elle-même, en tant que forme de communication, est influencée par les dispositifs technologiques d'envoi de messages disponibles à un moment donné. À mesure que la technologie progresse, les propagandistes disposent d'outils plus sophistiqués à leur service* »⁸⁰. La propagande a aujourd'hui clairement une connotation péjorative, elle fait l'objet de méfiance démocratique⁸¹.

La propagande en démocratie : un outil d'influence omniprésent

Même disgraciée, la propagande s'implante dans les sociétés démocratiques, notamment dans les sphères politique et médiatique. Pour Noam Chomsky, elle se définit par la « *déformation de l'information favorable à celui qui souhaite s'attribuer les faveurs du public, par exemple la politique mais également les lobbys et autres milieux d'affaires* »⁸². C'est un outil dont l'objectif est d'aboutir à ce que lui et Walter Lippmann appellent la « *fabrication du consentement* »⁸³. Le mode de diffusion principal repose sur les médias de masse et le journaliste, à la solde de la propagande politique⁸⁴. Les médias sont aussi amenés à jouer un rôle propagandiste dans le cadre des conflits armés, ils tendent à orienter l'information pour convaincre la population du bienfondé du conflit⁸⁵. En matière terroriste, bien que leur rôle ne

⁷⁵ Herf Jeffrey, *L'ennemi juif- la propagande nazie, 1939-1945*, éditions Calmann-Lévy et Mémorial de la Shoah, 2011, 360 pages

⁷⁶ Aslangul Claire, « *Faire peur, faire « vrai » : Der Ewige Jude. Objectifs, procédés et paradoxes d'un « documentaire » antisémite* », Revue d'Institut des langues et cultures d'Europe, Amérique, Afrique Asie et Australie, 23/2015

⁷⁷ Hartman John J, « *A psychoanalytic view of racial myths in a Nazi propaganda film: Der Ewige Jude* », Journal of Applied Psychoanalytic Studies, Vol. 2, No. 4, 2000

⁷⁸ Elsig A. « *La paix, rien que la paix ? La propagande allemande et la dissidence pacifiste de la Suisse romande (1916 – 1919), Regards sur un texte universitaire de combat*, » Presses universitaires de Dijon, 2015

⁷⁹ Huyghe François Bernard, *Maître du faire croire, De la propagande à l'influence*, éditions Vuibert, 2008

⁸⁰ Jowett Gath S. et O'Donnell Victoria, *Propaganda and Persuasion*, éditions Sage, 2012, page n°18

⁸¹ Domenach J.M, *La propagande politique*, Éditions Presses Universitaires de France (PUF), 8ème édition mise à jour, novembre 1992

⁸² Chomsky N, Herman E, *La fabrication du consentement, De la propagande médiatique en démocratie*, éditions Panthéon books, 1988, 575p

⁸³ Chomsky Noam, Herman Edward S., *La fabrication du consentement, De la propagande médiatique en démocratie*, éditions Panthéon books, 1988, 575 pages ; Lippman Walter, *Public Opinion*, Editions Unabridged, 1922, 163 pages

⁸⁴ Chomsky Noam, McChesney Robert W., *Propagande, Médias et démocratie*, Éditions Ecosociété, 2004, 199 pages

⁸⁵ Pignède Béatrice et Del Debbio Christophe-Emmanuel, « *Propagande de guerre, propagande de paix* », *L'Homme et la société*, 2004/4 -154

soit pas pleinement volontaire, ils se laissent instrumentalisés en faisant un traitement sensationnaliste et endogène⁸⁶. Pour Bernard Huyghe, la propagande est le fait d'exercer une influence sur les esprits et les idées⁸⁷. Pour Jacques Ellul la propagande moderne serait « *l'expression d'opinions ou d'actions menées délibérément par des individus ou des groupes dans le but d'influencer les opinions ou les actions d'autres individus ou de groupes à des fins prédéterminées et par le biais de manipulations psychologiques* »⁸⁸. Cette définition englobe bien tous les différents champs d'application de la propagande, notamment le terrorisme.

2.2 Propagande et terrorisme : le cas de l'Etat Islamique

2.2.1 Le terrorisme pour être visible et entendu

Au sujet du terrorisme, le philosophe Raymond Aron disait la chose suivante : « *est dite terroriste une action de violence dont les effets psychologiques sont hors de proportions avec les résultats purement physiques* »⁸⁹. Pour Pierre Mannoni, qui s'appuie sur l'exemple du 11 septembre, ce qui compte réellement c'est la valeur symbolique de la cible et le moyen de faire, « *le nombre élevé des victimes ne représente qu'une composante relativement secondaire par rapport à la valeur symbolique de la cible et des modalités d'exécution, ainsi qu'au bouleversement mondial produit.* »⁹⁰. Le décès d'une seule personne peut avoir un fort retentissement en fonction des circonstances et de la victime, mais surtout de la qualification du crime en infraction terroriste. L'assassinat du professeur Samuel Patty, décapité dans la rue le 16 octobre 2020, est un bon exemple d'événement choc basé sur la mort d'un seul individu⁹¹. Le terrorisme ne serait donc pas le fruit d'une violence gratuite et aveugle, mais le moyen d'atteindre l'opinion, d'être visible sur l'espace public. L'attentat lui-même est une forme de revendication et de promotion de la cause par l'action, les anarchistes l'appellent d'ailleurs « *propagande par le fait* »⁹². Walter Laqueur avait justement dit en 1977, « *Le terrorisme... c'est la propagande par l'action* », le terrorisme est le moyen de promouvoir une cause et d'appeler au combat, son socle est dans l'action spectaculaire plus que dans le discours. L'attentat donne une visibilité médiatique de premier plan⁹³. Pour Wassim Nasr, la brutalité, notamment visuelle, de la propagande de l'Etat Islamique est le moyen rationnel d'arriver à ses

⁸⁶ Marthoz Jean Paul, « *Les médias face au terrorisme* », Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2017

⁸⁷ Huyghe François Bernard, *Maître du faire croire, De la propagande à l'influence*, éditions Vuibert, 2008

⁸⁸ Ellul Jacques, *Propaganda, The formation of Men's attitude*, éditions Vintage books a division of random house New York, 1973

⁸⁹ Aron Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, éditions Calmann-Lévy de 2004, 832 pages, p176

⁹⁰ Mannoni Pierre, « *Le terrorisme comme arme psychologique ou les triomphes du paradoxe* », Le Journal des psychologues, 2008/4 n°257

⁹¹ Samuel Patty est assassiné le 20 octobre 2016, sur la route du retour entre le collège où il travaille et son domicile. Enseignant de profession, il est assassiné pour avoir montré des caricatures jugées dégradantes du prophète à ses élèves, durant un cours sur la liberté d'expression.

⁹² Jeanneney J N, « *Anarchistes : la propagande par le fait* », L'Histoire, 2001 ; Bakaert X, *Anarchisme, violence et non-violence : Petite anthologie de la révolution non-violente chez les principaux précurseurs et théoriciens de l'anarchisme*, Éditions du Monde Libertaire, 2006

⁹³ Laqueur Walter, *Le terrorisme*, Presses Universitaire de France, 292 pages

fins, celui d'être vu et d'influer sur la politique des Etats, « *les égorgements d'otages occidentaux, ou japonais, sont certes destinés aux décideurs politiques, mais ils s'adressent avant tout à l'opinion publique des pays démocratiques. Une opinion qui a son mot à dire dans les urnes et donc sur la décision d'envoyer des soldats au sol* »⁹⁴.

A la lumière de notre étude, il semble en effet que l'Etat Islamique suit une logique, et que la violence de ses attentats et sa propagande ait un but ; être vu, instaurer la terreur pour manipuler l'opinion et déstabiliser l'occident, en fait partie. Patrick Desbois rejoint cette idée quand il relève le fait que, pour plaire et assurer sa crédibilité, le groupe a fait le choix calculé de ne pas montrer certains éléments, essentiellement en rapport avec le djihad sexuel et l'argent⁹⁵. Il montre ici que les choix du groupe sont toujours pensés et rationnels. Pour Pierre Mannoni, ce qui motive l'action terroriste, c'est avant tout de capter l'attention en recourant à différents moyens qui jouent sur les émotions, « *les effets attendus sont bien ceux de toute mise en scène : captiver l'attention par des moyens qui sont plus pathiques que logiques, plus émotionnels que rationnels. D'où aussi le choix des moyens entrant dans ce type de scénario : armes, blessures et cibles définies et élues pour leur valeur symbolique et leur capacité à jouer sur le registre des émotions* »⁹⁶. Les mises en scène choisies par les djihadistes participent selon nous à cette dynamique, montrer un converti français sur une vidéo d'exécution avait provoqué une vive émotion et accéléré la médiatisation du groupe en France⁹⁷.

2.2.2 L'expression des émotions et leur instrumentalisation par la propagande

Plusieurs chercheurs reconnaissent aujourd'hui la nécessité de prendre en compte le rôle des émotions dans les processus de radicalisation. Leur instrumentalisation par la propagande reste en revanche peu abordée, malgré l'émergence récentes de quelques thèses⁹⁸. Il semble pourtant que l'émotion est indissociable de la propagande, objet par essence émotionnel. Christophe Traïni, lorsqu'il étudie le militantisme anti-corrída, a montré comment les images créent de l'engagement et de l'action. L'instrumentalisation des émotions par différents procédés va permettre de sensibiliser un public, en sollicitant ce qu'il appelle « *des réactions affectives* ». Il décrypte l'utilisation de dispositifs de sensibilisation, par le biais d'images et mises en scène, qui cherchent à susciter des émotions comme le dégoût et l'indignation contre

⁹⁴ Nasr Wassim, « *La violence, une fin ou un moyen pour l'Etat Islamique ?* », Inflexions, n°31, 2016, p47 à 56

⁹⁵ Desbois Patrick et Costel Nastasia, *La Fabrique des terroristes, dans les secrets de Daech*, éditions Favard, 2016

⁹⁶ Mannoni Pierre, « *Le terrorisme comme arme psychologique ou les triomphes du paradoxe* », Le Journal des psychologues, 2008/4 n°257

⁹⁷ Tinnes Judith, « *Although the disbelievers dislike it : a backgrounder on IS hostage videos-August-December 2014* », Perspectives on terrorism, Vo9 issue 1, 2015, pages 76 à 94 ; Nasr Wassim, « *La violence, une fin ou un moyen pour l'Etat Islamique ?* », Inflexions, n°31, 2016

⁹⁸ Bérubé M., « *D'al-Qaïda à État islamique : Vers une typologie du discours d'influence illustrant la diversité de l'offre jihadiste* », Université de Montréal, 2018 ; Ascone Laura, *La radicalisation à travers l'expression des émotions sur internet*, thèse soutenue à Cergy en 2018

la corrida⁹⁹. La scénarisation du discours djihadiste s'intègre dans une même dynamique de sensibilisation vers l'engagement et l'action, par exemple lorsqu'il dénonce l'écrasement de l'islam par l'occident ou les bombardements imputés à l'ennemi par des images choquantes. Dans certains cas, les images, les sons et le discours créent un choc moral, qui précède l'engagement et fait office de premier pas vers la radicalisation, d'élément déclencheur. Cette notion a été dégagée par Jasper James, qui s'est intéressé aux rapports que les différentes émotions entretiennent avec l'action. Il définit le choc moral comme un type d'expérience sociale en amont de l'engagement¹⁰⁰. Christophe Traïni précise que le choc moral « *résulte d'un événement inattendu ou d'une modification imprévue, plus ou moins brusque, de l'environnement des individus ; elle implique une réaction très vive, viscérale, ressentie physiquement parfois même jusqu'à l'écoeurement, la nausée, le vertige ; elle conduit celui qui y est confronté à jauger et juger la manière dont l'ordre présent du monde semble s'écarter des valeurs auxquelles il adhère* »¹⁰¹. Cette remise en question soudaine et brutale, est la première étape décisive qui conduirait l'individu à s'engager¹⁰². Pour Caroline Guibet Lafaye, le choc moral est associé à l'expérience d'une injustice et d'un sentiment d'oppression, qui mènerait à la colère et éventuellement à la violence. L'idéologie viendrait rencontrer une situation vécue par un individu comme une injustice, qu'elle le concerne directement ou par procuration, « *l'articulation entre idéologie, affect et action, on considère que l'idéologie n'alimente cette dernière que si elle confirme aux yeux des militants une situation d'injustice ou d'oppression, effectivement ressentie et alimentant des émotions négatives* »¹⁰³. Pour Xavier Crettiez, « *Le chaînon manquant entre cadre cognitif et émotion réactive, permettant de faire le lien entre l'encadrement idéologique et le ressenti affectif, passe bien souvent par la confrontation à un « choc moral » qui fera naître dans l'esprit militant un désir de vengeance ou un cadre d'injustice qui peut puissamment peser sur son souhait d'activisme* ». La notion de choc moral donnerait une grille de lecture idéologique de la situation, qui légitimerait la violence, elle ouvrirait la voie vers l'entrée en radicalité, et rendrait l'engagement naturel¹⁰⁴. Ces différentes réflexions sont intéressantes pour comprendre le processus de radicalisation de certains djihadistes, et le lien qui peut être fait avec la propagande pour créer ce choc moral. Il y a un sentiment d'indignation et d'injustice visible dans le discours victimaire du groupe. La question

⁹⁹ Traïni Christophe, « *Dramaturgie des émotions, traces des sensibilités. Observer et comprendre des manifestations anti-corrida* », ethnographiques.org, Numéro 21 - novembre 2010

¹⁰⁰ Jasper James, « *The emotions of protest: affective and reactive emotions in and around social movements* », Sociological forum, 1998, 34p

¹⁰¹ Traïni Christophe, « *Entre dégoût et indignation morale : sociogenèse d'une pratique militante* », Presses de Science Po, 2012/4 vol 62

¹⁰² Traïni Christophe. « *Dramaturgie des émotions, traces des sensibilités. Observer et comprendre des manifestations anti-corrida* », ethnographiques.org, Numéro 21 - novembre 2010

¹⁰³ Guibet Lafaye C, « *« Choc moral », émotion, violence : la violence politique est-elle le fruit de la colère ?* » Revue philosophique, Klesis, 2017

¹⁰⁴ Crettiez Xavier, « *High riskactivism* » : *essai sur le processus de radicalisation violente (première partie)* », Pôle Sud 2011/1 (n° 34), p45-60

de la guerre en Syrie, des bombardements, mais aussi de l'asservissement du monde musulman, sont des thèmes récurrents dans sa propagande, on retrouve une forte dimension axée sur la vengeance et la violence rétributive. Les images viennent aussi, à renfort de récits, de mises en scènes et images violentes, documenter le massacre imputé à l'ennemi. Des enfants blessés, des ruines, doivent témoigner du massacre orchestré par la coalition internationale, et susciter la colère chez le spectateur. L'Etat Islamique se présente à l'opposé comme le défenseur de l'islam asservi et des populations massacrées. Pour les djihadistes occidentaux, ce sentiment d'injustice vis-à-vis des populations musulmanes malmenées est souvent ressenti par procuration, l'indignation est ensuite exacerbée par la propagande. Elle intervient finalement comme dispositif de sensibilisation pour faire émerger des émotions qui poussent à l'engagement ou au contraire à reculer. Elle cherche à créer la colère, le sentiment d'injustice, pour susciter l'engagement ; la peur, pour dissuader l'occident de le combattre.

Il existe cependant une littérature critique de cette notion de choc moral. Corey Lee Wrenn rappelle notamment que, si l'approche par le choc moral joue un rôle indéniable dans l'engagement pour certaines causes et chez certains profils, il ne suffit et ne fonctionne pas toujours pour recruter¹⁰⁵. Certains auteurs constatent simplement que l'exposition d'individus à des stimulus choquants, comme des images dures ou des discours négatifs, ne permet pas de recruter ou de convaincre plus de les soumettre à des stimuli plutôt positifs. Face à ce constat, l'efficacité systématique du choc moral est à relativiser¹⁰⁶. Dans certains cas, le choc moral, et ce qui est utilisé pour le provoquer, pourrait au contraire repousser les individus et les amener à se détourner, à fermer les yeux plutôt qu'emprunter la voie de l'empathie et de l'engagement¹⁰⁷. Marie Mika, lorsqu'elle étudie l'impact des publicités du groupe PETA sur des étudiants, fait ce constat. Les réactions étaient négatives, et n'emportaient pas l'engagement puisqu'elles « *choquaient ou remettaient en question les croyances culturelles profondément ancrées des participants, ou manquait de crédibilité auprès du participants* »¹⁰⁸. Cette littérature est pertinente lorsque l'on constate la variété des profils des djihadistes et des motivations à s'engager, le choc moral ne peut pas être donné comme seule réponse à l'engagement djihadiste. Dans certains cas les aspirants répondent à des stimulus positifs, à des

¹⁰⁵ Wrenn Corey Lee, "Resonance of Moral Shock in abolitionist animal rights advocacy: overcoming contextual constraints", *Society & Animals* 21 (2013) 379-394

¹⁰⁶ Rothman Alexander, Salovey Peter, Antone Carol, Keough Kelli, & Martin Chloe Drake, "The influence of message framing on intentions to perform health behaviors", *Journal of Experimental Social Psychology* 29, pp408-433, August 1992.

¹⁰⁷ Joy Melanie, *Strategic Action for Animals: A Handbook on Strategic Movement Building, Organizing, and Activism for Animal Liberation*, Lantern Publishing & Media, 2008, 176 pages

¹⁰⁸ Mika Marie, "Framing the Issue: Religion, Secular Ethics and the Case of Animal Rights Mobilization", *Social Forces*, Vol 85, n2, 12/2006.

images et discours axés sur des émotions positives. Dans un premier temps, c'est précisément beaucoup en optant sur la séduction que le groupe a pu recruter.

Pour Neville D Wright et Debra Smith « *il est nécessaire de considérer le terrorisme comme un acte politique fondé sur un ensemble particulier d'émotions humaines déclenchées dans certaines circonstances sociales* »¹⁰⁹. Étudier les émotions c'est analyser le comment au-delà du pourquoi, le pourquoi étant souvent réducteur, psychologisant et aléatoire. Pour Isabelle Sommier, les états affectifs doivent être étudiés à deux niveaux, macrosociologique, à travers le prisme des émotions et passions, et microsociologique avec les affects et sentiments ; mais aussi sur plusieurs temporalités que sont l'engagement, le maintien dans l'action et la sortie de l'engagement¹¹⁰. Sa thèse est rejointe par celle de Benjamin Ducol, pour qui le champ des émotions s'étudie aussi à plusieurs niveaux, de la radicalisation violente à l'engagement terroriste en lui-même. En s'inspirant des travaux de Christophe Traïni sur l'engagement militant et les sensibilités, il propose une catégorisation des dimensions émotionnelles du terrorisme¹¹¹. Benjamin Ducol différencie affects et sensibilités, propres à l'intentionnalité de l'action, et émotions réactives qui mènent à l'action terroriste¹¹². La quête de justice, la vengeance et l'excitation prodiguée par le combat et l'aventure, et les émotions qui y sont associées, favoriseraient le passage de l'intentionnalité à l'action¹¹³. Ces différents registres du discours sont omniprésents dans la propagande du groupe, qui doit permettre de créer un pont reliant les sensibilités aux émotions réactives. Pour cela elle instrumentalise les émotions qui mènent à l'action, elle tend à développer les sensibilités pour susciter l'intérêt, et à manipuler les émotions réactives pour encourager l'engagement. Elle doit jouer un rôle de passerelle vers l'engagement et dans le passage de l'intentionnalité à l'action. La propagande que nous appelons enracinement dans la cause, qui s'adresse à un public déjà convaincu et appelle au passage à l'acte, est un exemple de discours qui tend au passage de l'intentionnalité à l'action. La quête de justice, la vengeance, le combat et l'aventure sont des thèmes centraux. La mise en scène du héros viril, défenseur des populations opprimées et de l'islam, nourrit tout un imaginaire du combattant. La virilisation, entendue comme un type de socialisation¹¹⁴ et un

¹⁰⁹ Wright-Neville D and Smith Debra, « *Political rage: terrorism and the politics of emotion* », dans *Global Change, Peace & Security*, 21, 2009

¹¹⁰ Sommier I., « *Engagement radical, désengagement et déradicalisation, Continuum et lignes de fracture* », *Lien social et Politiques*, 2012,

¹¹¹ Traïni Christophe, *La cause animale (1820-1980)*. Essai de sociologie historique, PUF, 2011, 233 pages

¹¹² Ducol Benjamin, « *Les dimensions émotionnelles du terrorisme* », *CGJSC / RCESSC 89*, Vol. 2, Iss/Num. 2, Fall/Automne 2013, 14 pages

¹¹³ Borum R. « *Psychological vulnerabilities and propensities for involvement in violent extremism* » *Behavioral Science and the Law*, 32(3), 2014; Ducol B., « *Les dimensions émotionnelles du terrorisme* », *CGJSC / RCESSC 89*, Vol. 2, n°2, 2013, Moghadam A., « *Palestinian suicide terrorism in the Second Intifada: Motivations and organizational aspects* » *Studies in Conflict & Terrorism*, 26(2), 2003, Cottee S. & Hayward K., « *Terrorist (E)motives: The Existential Attractions of Terrorism* », *Studies in Conflict & Terrorism*, 2011; Bérubé M., « *D'al-Qaida à État islamique : Vers une typologie du discours d'influence illustrant la diversité de l'offre jihadiste* », Université de Montréal, 2018

¹¹⁴ Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », *Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations*, le 3 mars 2017

facteur de résonance cognitive¹¹⁵, est importante. Pour Thomas Lindemann, la violence permet la réaffirmation d'une virilité perçue comme bafouée, et « *s'analyse sous l'angle d'une virilisation outrancière des comportements et figures masculines* »¹¹⁶. L'Etat Islamique se réclame d'une masculinité qui s'opposerait à un occident efféminé. Stephen Rice évoque un « *processus émotionnel intrapsychique et interpersonnel* » à un niveau plus microsociologique. Des émotions comme la fureur ou l'indignation morale, voire le dégoût, pourraient se transformer en impulsions violentes¹¹⁷. Il est rejoint par Jerrold Post, pour qui il existe un spectre de psychologies et motivations terroristes lié aux émotions, comme la haine et la colère¹¹⁸. La colère, l'humiliation, le dégoût ou encore l'indignation, en interagissant avec des caractéristiques factuelles et temporelles, tendraient à favoriser la radicalisation violente¹¹⁹. L'injustice, et les émotions associées, semblent jouer un rôle central dans les dynamiques d'engagement¹²⁰. Cette analyse, bien qu'indéniablement en corrélation avec notre travail, omet néanmoins les émotions positives, qui poussent elles aussi à l'engagement djihadiste. Pour recruter, l'Etat Islamique instrumentalise aussi des émotions positives, en lien avec la victoire, l'escapisme, l'héroïsme, la famille, la fraternité, et le sentiment d'appartenance. Pour Xavier Crettiez, l'escapisme peut être défini comme « *la fuite du quotidien vers une version grandiose et magnifiée de soi* »¹²¹. Ce serait aussi l'attrait de l'aventure et d'une nouvelle vie, voire d'une rédemption pour ceux qui la recherchent¹²². Or, le désir d'aventure, le cheminement du héros, la quête initiatique, sont aussi des thèmes centraux dans le discours djihadiste du corpus. Ce point est abordé par Simon Cottee et Keith Hayward, pour qui ce sont différentes motivations existentielles qui seraient susceptibles de pousser un individu à embrasser le terrorisme. Ils citent le désir d'excitation, la recherche d'un sens à l'existence et la gloire¹²³. La variété des profils des djihadistes, de leurs parcours et données biographiques va dans ce sens¹²⁴. Cette remarque est intéressante pour comprendre la propagande de l'Etat Islamique, qui promet

¹¹⁵ Crettiez Xavier, « *Penser la radicalisation : Une sociologie processuelle des variables de l'engagement violent* », Revue française de Science Politique, v66, n°5, 2016 ; Crettiez X., « *High risk activism* » : *essai sur le processus de radicalisation violente (première partie)* », Pôle Sud 2011/1 (n° 34), Crettiez X., « *High Risk Activism* » : *Essai sur le processus de radicalisation violente (seconde partie)* », Pôle Sud 2011/2 n° 35

¹¹⁶ Crettiez Xavier, Seze Romain, Ainine Bilel, Lindemann Thomas, « *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents* ». Rapport de recherche pour la mission de recherche Droit et Justice, avril 2017

¹¹⁷ Rice Stephen K, « *Emotions and terrorism research: a case for a social-psychological agenda* », Journal of criminal justice, 37(3), p 248 à 255

¹¹⁸ Post J. « *When hatred is bred in the bone* » *the social psychology of terrorism* », Psychiatric and neurologic aspects of war, V.1208, n1, 2010

¹¹⁹ Rice Stephen K, Agnew Robert, « *Emotional Correlates of radicalization and terrorism* », in Jacqueline Helfgott (ed) *criminal psychology*

¹²⁰ Larzillière Pénélope, « *Sentiment d'injustice et engagement. Les expressions militantes de chocs moraux en contexte coercitif ou autoritaire* », Cultures et Conflits, No. 110/111, Ethnographier les Gangs. Maras, pandillas et outsiders en Amérique latine (été / automne 2018)

¹²¹ Crettiez. X, Ainine B, Gros F., Lindemann T., « *Radicalisation : processus ou basculement ?* » Fondation Jean Jaurès, 2016

¹²² The Soufan Group (TSG), « *Foreign Fighters, An updated assessment of the flow of foreign fighters into Syria and Iraq* », december 2015

¹²³ Cottee Simon & Hayward Keith, « *Terrorist (E)motives: The Existential Attractions of Terrorism* », Studies in Conflict & Terrorism, 2011

¹²⁴ Benmelech Efraim, Klor Esteban F., « *What Explains the Flow of Foreign Fighters to ISIS?* », April 2016; The Soufan Group, « *Foreign Fighters, an updated assessment of the flow of foreign fighters into Syria and Iraq* », 2015; Hegghammer Thomas, « *Should I Stay, or Should I Go? Explaining Variation in Western Jihadists' Choice between Domestic and Foreign Fighting* », American Political science review, 2013

aventure, héroïsme et quête de sens à ceux qui le rejoindraient et se pose en réponse à toutes les questions existentielles des aspirants djihadistes.

Domenico Tosini propose une approche par les émotions des motivations des kamikazes, pour lui, « *les bombardiers potentiels peuvent être poussés par des désirs et des émotions principalement axés sur leur vie privée, sans ou peu de lien avec une cause collective, religieuse ou politique.* ». Les kamikazes seraient davantage des marginaux que des leaders, avec des tendances suicidaires dans un pourcentage significatif de cas¹²⁵. Cette thèse permet de faire le lien avec le nihilisme supposé des djihadistes, et les débats autour de cette question. Pour certains chercheurs, comme Olivier Roy et Alain Bertho, le djihadiste serait animé par une pulsion de mort. Mourir en martyr serait l'objectif réel du djihad, puisque ses soldats ne croiraient pas en la vie sur terre et en l'utopie d'un Etat Islamique¹²⁶. Pour d'autres, comme Scott Atran, le djihad de l'Etat Islamique serait à l'opposé d'une pulsion nihiliste, le califat représenterait un projet pérenne et séduisant, une possibilité de changer le monde¹²⁷. La réalité est plus complexe, ces deux thèses ne sont pas réellement antinomiques. Si l'attrait pour le martyr est très présent dans la propagande de l'Etat Islamique, qui le survalorise constamment, force est de constater que le Califat est lui aussi mis en valeur comme un projet pérenne. S'il nous paraît difficile de limiter le djihadisme à l'attrait de la mort et à une pulsion nihiliste, la croyance des soldats au paradis comme excitant est indiscutable. Cette croyance repose en réalité sur une mythologie attrayante du martyr, instrumentalisée dans le corpus¹²⁸.

La question des émotions mériterait d'être davantage traitée dans les travaux sur la propagande djihadiste, c'est dans l'instrumentalisation des émotions que peut s'effectuer le pont entre l'idée et l'action, la propagande est un pont entre virtuel et réel : « *si Daech détaille sa matrice intellectuelle dans les magazines, les vidéos la traduisent en émotions, accessibles au plus grand nombre. L'image permet de mobiliser l'inconscient des musulmans du monde entier, facilitant le basculement de la violence virtuelle à la violence réelle, pour venir défendre un Califat vertueux, quitte à employer la violence la plus abjecte. Car celle-ci sublimée par des images esthétisantes, n'est plus ancrée dans la réalité, mais dans un référentiel imaginaire où le super héros combat les forces du mal pour sauver son paradis.* »¹²⁹. L'intérêt d'étudier la propagande, notamment l'image, c'est de montrer comment, par quels procédés, est créée puis

¹²⁵ Tosini Domenico, « *Ariel Merari, 2010, Driven to Death : Psychological and Social Aspects of Suicide Terrorism,* », Revue européenne des sciences sociales, 2012.

¹²⁶ Roy Olivier, *Le djihad et la mort*, Seuil, 2016 ; Bertho Alain, *Les enfants du chaos, Essai sur le temps des martyrs*, La Découverte, 2016

¹²⁷ Atran Scott, *L'Etat Islamique est une révolution*, Éditions LLL, les liens qui libèrent, paru en mai 2016

¹²⁸ Aggoun Atmane, « *Le Martyr en Islam. Considérations générales* », Études sur la mort 2006/2 (n° 130)

¹²⁹ Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations, le 3 mars 2017

manipulée l'émotion, vers l'engagement et l'action terroriste concrète. La façon dont sont construites les images et les discours vont permettre de faire émerger des émotions qui peuvent mener à l'action terroriste. En analysant et maîtrisant ces émotions, les conditions de leur émergence, on peut espérer les contrer en proposant un discours alternatif.

2.2.3 Le contenu du discours : entre sophistication et capacité d'adaptation à la cible

L'intérêt d'étudier la propagande de l'Etat islamique réside dans sophistication et dans la variété de ses supports et cibles, qui comprend les convertis, et les femmes, souvent exclues par le discours djihadiste. La propagande de terreur constitue un volet novateur par l'intensité de la violence, le travail de production et la scénarisation des contenus, c'est également une articulation intéressante entre l'idée et le fait pour terroriser et séduire. Si de nombreuses études ont analysé un aspect spécifique du discours, peu ont proposé une analyse croisée des différents supports, avec une typologie précise, à l'échelle de l'occident.

La propagande de l'Etat Islamique : Une articulation entre l'idée et le fait

Outre l'attentat et son traitement médiatique, le moyen de s'autopromouvoir pour le terrorisme est la propagande. Les anarchistes sont précurseurs dans l'histoire moderne, ils cumulent propagande par l'idée et propagande par le fait¹³⁰. Plusieurs travaux étudient comment la propagande par l'idée a ensuite été concurrencée par la propagande par le fait, soit par l'attentat, pour se promouvoir¹³¹. Beaucoup de travaux se sont intéressés à la propagande par l'idée, c'est-à-dire celle au sens classique du terme, qui s'appuie sur un spectre de techniques de persuasion pour propager une doctrine. D'autres se sont intéressés à la propagande par le fait, soit l'attentat comme moyen de promotion¹³². Cependant, le pont intéressant que nous proposons de faire ici est rarement fait par les travaux sur le sujet : la propagande de l'Etat Islamique, c'est une articulation entre l'idée pour recruter et le fait pour faire peur. Elle conjugue en même temps prosélytisme et violence ; soit la légitimation religieuse de son existence, de son dogme, et de ses actes, avec de la violence pour faire peur.

¹³⁰ Bantman Constance, « « Anarchistes de la bombe, anarchistes de l'idée » : Les anarchistes français à Londres », 1880-1895 La Découverte « Le Mouvement Social » 2014/1 n° 246 | pages 47 à 61

¹³¹ Bantman Constance, « « Anarchistes de la bombe, anarchistes de l'idée » : Les anarchistes français à Londres », 1880-1895 La Découverte, « Le Mouvement Social » 2014/1 n° 246, pages 47 à 61 ; Chambost Anne Sophie, « « Nous ferons de notre pire... » Anarchisme, illégalisme et lois scélérates... » Revue Droit et culture, dossier Trahison, 74 2017 2, 2017 ; Thery Raphaëlle, « Peut-on punir le terrorisme ? », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

¹³² Jeanneney Jean-Noël, « Anarchistes : la propagande par le fait », L'Histoire, novembre 2001 ; Bantman Constance, « « Anarchistes de la bombe, anarchistes de l'idée » : Les anarchistes français à Londres », 1880-1895 La Découverte | « Le Mouvement Social » 2014/1 n146

En réalité, l'Etat Islamique n'est pas le premier à faire cela, Al-Qaïda est précurseur, mais sa propagande est moins sophistiquée. Pour Nathanael Ponticelli, la propagande d'Al-Qaïda prône un djihad plus élitiste réservé à un public arabisant, éduqué et riche, là où l'Etat Islamique ne se montre pas sélectif sur le recrutement¹³³. Al-Qaïda se renouvelle au milieu des années 2000, avec l'image et la participation d'occidentaux à l'élaboration de sa propagande¹³⁴. La décapitation filmée diffusée sur Internet de l'américain Nicholas Berg, et la parution de la revue anglophone *Inspire*, montrent cette articulation entre l'idée et le fait¹³⁵. L'Etat Islamique va plus loin que son prédécesseur en termes de quantité, de sophistication, et lorsqu'il s'agit de mélanger l'idée et le fait¹³⁶. La propagande est notamment le moyen pour le groupe d'infliger aux populations visées par sa politique de terreur une violence d'ordre psychologique. Philippe Braud rappelle que la violence n'est pas seulement qualifiée par une atteinte physique, quand elle intervient dans l'ordre des représentations, elle est symbolique, « *Attentats et bombardements [...], toutes ces formes ordinaires de la violence politique à l'échelle mondiale ne provoquent pas seulement mort ou blessure corporelle, destruction ou désorganisation matérielles. Elles causent des dommages d'ordre psychologique qui, fréquemment, se révèlent beaucoup plus lourds de conséquences politiques.* »¹³⁷. La propagande de l'EI, en filmant l'acte terroriste, doublée de la menace verbale, cherche à produire des effets psychologiques qui se rapprochent de l'attentat.

La propagande est ensuite le moyen pour le groupe de recruter des membres, et de légitimer religieusement ses actes¹³⁸. Ici, on est davantage dans l'idée. Le djihadisme s'appuie sur une lecture ici littérale de la sunna, seuls le texte religieux et les savants délimitent le licite et l'illicite. Les chercheurs de la mission GIP Justice illustrent bien cette réflexion, « *Dans la mesure où le texte religieux érigé en science indiscutable sert de socle de pensée et d'action, seule son interprétation est soumise à discussion. [...] L'influence des imams au même titre que celle des savants religieux est importante, car elle organise la perception de la parole divine et définit le licite et l'illicite.* »¹³⁹. Cette remarque est pertinente pour décrire la propagande du

¹³³ Ponticelli Nathanaël, « *La stratégie hybride de l'État Islamique : quels enseignements et quels enjeux ?* », Institut des relations internationales et stratégiques (Iris), janvier 2020

¹³⁴ El Difraoui Asiem, *Al-Qaeda par l'image. La prophétie du martyr*, éditions PUF proche Orient, paru en 2013, 426 pages Nasr Wassim, « *La violence, une fin ou un moyen pour l'Etat Islamique ?* », *Inflexions*, n°31, 2016, p47 à 53, Bérubé Maxime, « *D'al-Qaïda à État islamique : Vers une typologie du discours d'influence illustrant la diversité de l'offre jihadiste* », Université de Montréal, Ecole de criminologie, 2018

¹³⁵ Awan A. « *Radicalization on the Internet? The virtual propagation of jihadist media and its effects* » *RUSI Journal* 152(3), 2007, p.76-81; Awan A. « *Virtual jihadist media: Function, legitimacy and radicalizing efficacy* » *European Journal of Cultural Studies* 10(3), 2007, p.389-408.

¹³⁶ Do Céu Pinto Arena Maria, « *A Tale of Two Jihads: Comparing ISIS and al-Qaeda's Origins, Discourse, Aims and Strategy* », January 2016

¹³⁷ Braud Philippe, « *Violence symbolique et mal être identitaire* », Presses de Sciences Po | « *Raisons politiques* » 2003/1 no 9 | p33 à 47

¹³⁸ Macnair Logan et Frank Richard, « *To my brothers in the west... : A Thematic analysis of videos produced by the Islamic State's al Hayat Media Center* », *Journal of contemporary Criminal Justice*, volume 33 issue 3, 2017, pages 234 à 253.

¹³⁹ Crettiez Xavier, Seze Romain, Ainine Bilel, Lindemann Thomas, « *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents* ». Rapport de recherche pour la mission de recherche Droit et Justice, avril 2017

groupe, notre étude montre que celui-ci illustre et justifie ses actions par des extraits de la sunna, et cette démonstration a lieu par le biais de sa propagande. La licéité intellectuelle de la violence se trouve dans les textes religieux et dans l'interprétation de ceux-ci par les savants¹⁴⁰. Outre la licéité de la violence, les émotions liées au désir de justice et de vengeance contribuent à légitimer cette violence en lui conférant une dimension acceptable¹⁴¹.

Les cibles de la propagande : un panel à la fois large et ciblé

La femme, notamment occidentale ; si elle est absente des vidéos, est présente dans les revues et photos en tant qu'actrice et cible. Les études sur la propagande vers les femmes se penchent davantage sur la façon dont s'opère l'intégration des femmes au sein du groupe que sur leurs motivations. Selon l'étude menée par Europol, l'Etat Islamique se présente en « *protecteur de la femme musulmane* », face à la corruption des valeurs occidentales¹⁴². Pour Gina Vale dans la propagande, la femme « *est l'image d'une femme idéale comme symbole de pureté chasteté et modestie. Plus clairement, cela se manifeste dans une série de vêtements et codes de comportement conçus pour protéger l'honneur des femmes et mettre fin à la « débauche résultant du toilettage et du sur habillage* »¹⁴³. Le port du sitar par exemple, serait le moyen de protéger la femme, de préserver sa pureté du regard corrupteur, non une atteinte à sa liberté. Pour Europol, la femme qui rejoint le groupe est montrée comme rare et précieuse, élue par sa bonne compréhension des textes¹⁴⁴. Pour Al Mah-Rukh, la propagande « *exploiterait* » la femme pour recruter, le discours sur sa place dans la société du groupe, le mariage et la polygamie par exemple, aurait aussi vocation à attirer les hommes¹⁴⁵. En réalité, deux types de femmes présentes dans la propagande ont été étudiées, la femme de combattant, et la femme esclave dans une moindre mesure, qui elle aussi vise à attirer des profils masculins par l'attrait implicite du sexe et de la domination¹⁴⁶. A travers notre étude du corpus, nous avons constaté que la façon dont le groupe légitime ce retour à l'esclavage par la théologie est remarquablement documentée. Charlie Winter étudie la façon dont la propagande séduit directement la femme djihadiste pour l'incorporer à la société du groupe : elle lui offre un rôle qu'elle veut important,

¹⁴⁰ Le savant, ou cheikh, est un homme respecté en raison de ses connaissances scientifiques, religieuses et relatives à l'histoire du prophète. Il est amené à se prononcer sur les questions relatives à l'interprétation de textes et hadiths. Dans le cas de l'Etat Islamique, qui ne peut s'en passer, les cheiks reconnus par l'organisation sont de radicaux extrémistes, voire des terroristes.

¹⁴¹ Borum Randy, "Psychological vulnerabilities and propensities for involvement in violent extremism" Behavioral Science and the Law, 2014, Ducol Benjamin, « *Les dimensions émotionnelles du terrorisme* », CGJSC / RCESSC 89, Vol. 2, Num. 2, Automne 2013

¹⁴² « *Women in Islamic State propaganda: Role and incentives* », Europol specialist reporting, 2017

¹⁴³ Vale Gina, "Women in Islamic State: from caliphate to camps", ICCT Policy Brief, October 2019

¹⁴⁴ « *Women in Islamic State propaganda: Role and incentives* », Europol specialist reporting, 2017

¹⁴⁵ Al Mah-Rukh, « *ISIS and propaganda: How ISIS exploits women* », Reuters Institute Fellowship Paper University of Oxford, 2015

¹⁴⁶ Rukmini Callimachi « *ISIS enshrines a theology of rape* », the New York Times, 13th of August 2015; et Desbois Patrick et Costel Nastasie, *La Fabrique des terroristes, dans les secrets de Daech*, éditions Favard, 2016.

celui de mère et épouse de combattant¹⁴⁷. La diatribe sur l'importance de la famille, de la procréation, est centrale. Pour Hamoon Khelgat, « *L'EI a inspiré un nombre substantiel de femmes du monde entier en préconisant un récit alternatif de la rédemption divine à celui de l'émancipation laïque des femmes* », elle est présentée comme une figure forte et émancipée non par la liberté, mais par la religion, dans une société explicitement ultra patriarcale¹⁴⁸. Pour Farhad Khosrokhavar et Fethi Benslama, certains profils féminins seraient attirés et rassurés précisément par cette forte domination masculine et patriarcale que propose le groupe¹⁴⁹. Pour le centre de prévention menant à la radicalisation violente, il apparaît dès 2016 que la femme djihadiste est aussi convaincue que l'homme ; elle n'est pas naïve et victime, comme la justice et les médias ont voulu croire¹⁵⁰. Les motivations des femmes seraient proches des hommes, la question de la rédemption a notamment été abordée, certaines souhaitant rompre avec une vie dissolue¹⁵¹. Si les travaux sur le rôle de la femme dans la propagande sont assez riches, l'apport de nos travaux, qui ne se penchent pas exclusivement sur ce point, est de montrer à la fois comment la propagande l'intègre physiquement dans ses supports, et comment ce discours a aussi pour vocation d'éduquer la femme occidentale à ce rôle que le groupe lui donne. Les revues légitiment auprès de celle-ci des valeurs éloignées de celles de sa naissance. Par ailleurs, leurs enfants, les lionceaux du califat, ont aussi mobilisé la littérature. Ils sont montrés souvent en soldats et bourreaux. Si leur rôle en tant qu'objet de terreur a été abordé, c'est surtout la question de l'enfance en danger qui a préoccupé la recherche¹⁵². C'est notamment le cas de la chercheuse Hasna Hussein, pour qui les enfants djihadistes doivent être considérés comme des enfants soldats, des victimes d'un conflit auquel ils n'ont pas choisi de participer, qu'il faut prendre en charge et réadapter à la société¹⁵³. Nous avons trouvé intéressant de mettre en parallèle la vision de l'enfant bourreau, partagée par une partie de la France qui refuse leur rapatriement, et leur dénie ainsi la place de victime, avec la surmédiation des vidéos d'exécution mettant en scène des enfants. Notre étude s'est penchée sur la façon dont ces enfants sont utilisés pour séduire, mais surtout pour faire peur, et comment cette instrumentalisation de l'enfant et sa médiatisation agissent ensuite sur les perceptions des populations quant à leur rapatriement.

¹⁴⁷ Winter Charlie, "Women of the Islamic State", Quilliam Foundation, February 2015

¹⁴⁸ Khelgat-Doost Hamoon, « *Women of the caliphate: the mechanism for women's incorporation into the Islamic State (IS)* », Perspectives on terrorism, volume 11 issue 1, 2017.

¹⁴⁹ Khosrokhavar Farhad, Benslama Fethi, *Le djihadisme des femmes, pourquoi ont-elles choisi Daesh*, éditions Seuil, paru en 2017, 98 pages

¹⁵⁰ « *L'engagement des femmes dans la radicalisation violente* », dossier de recherche du Centre de Prévention menant à la Radicalisation Violente au Québec, Conseil du statut de la femme, 2016

¹⁵¹ Thomson David, *Les revenants*, Edition Seuil, paru en décembre 2016, 294 pages

¹⁵² Benotman Noman & Malik Nikita, "The children of Islamic State", rapport for the Quilliam Fondation, 2016

¹⁵³ Hussein Hasna, « *Les « enfants soldats » de Daesh. De la nécessité de prendre en charge les mineurs en danger et en souffrance* », 2016

La propagande à destination des hommes occidentaux a aussi été centrale à l'étude du discours. Ces études s'intéressent en particulier au contenu pour séduire, à certains registres du discours, mais n'étudient pas toujours en profondeur la façon dont le discours se décline, le rôle de l'émotion et de l'image. Elles sont souvent centrées sur la question du recrutement. Logan McNair et Richard Frank relèvent des thèmes récurrents dans dix vidéos adressées « *aux frères de l'ouest* » sur la chaîne *Al Hayat* : « *les vidéos d'al-Hayat s'adressent aux recrues et sympathisants occidentaux potentiels en dépeignant la vie dans l'EI comme spirituellement et existentiellement épanouissante, tout en décrivant simultanément l'Occident comme laïque, immoral et criminel* »¹⁵⁴. Sur la question des thèmes pour séduire, la diversité de « *l'offre djihadiste* », qui s'adresse à plusieurs profils avec plusieurs promesses, grâce à un panel varié de registres du discours, est centrale pour Maxime Bérubé¹⁵⁵. Il est rejoint par Stéphane Baele, Katharine Boyd et Travis Coan pour qui, ce qui définit le discours de recrutement est qu'il s'agit de « *propagande à spectre complet* » ; elle toucherait à différents thèmes, et s'attribuerait tous les modes de légitimation à sa portée. C'est une combinaison de différents éléments qui contribuerait au processus de radicalisation, et c'est dans ce spectre que se situerait le principal enjeu de la lutte contre le discours djihadiste¹⁵⁶. Certains de ces registres du discours et thèmes ont suscité une attention particulière, car ils permettent de suivre les évolutions du groupe. Pour Alexandre Caprese, le cheminement du héros comme thématique centrale et comme trame de fond dans les revues est essentiel à la compréhension des processus de recrutement : « *avec une compréhension plus approfondie de ce reflux et de la narration flux au moment de toute publication donnée, les pays luttant contre cette forme d'extrémisme dans le monde entier peuvent désormais créer des stratégies de contre-récit et de contre-message à la volée - en racontant la « meilleure histoire »* »¹⁵⁷. Il nous semble cependant que l'élaboration d'une meilleure histoire ne saurait suffire à contrer le discours djihadiste : en France, malgré des campagnes institutionnelles importantes, le contre discours n'a pas fait le poids pour lutter seul contre les départs. Haroro Ingram apporte une réflexion intéressante lorsqu'il compare les arguments du groupe à Al-Qaïda. Pour lui, la question portant sur les choix identitaires se couple d'arguments rationnels et concrets chez l'Etat Islamique dans les revues : « *Inspire s'appuie fortement sur les appels au choix de l'identité, tandis que Dabiq a tendance à*

¹⁵⁴ Macnair Logan and Frank Richard, « *To my brothers in the west...* » : *A Thematic analysis of videos produced by the Islamic State's al Hayat Media Center* », *Journal of contemporary Criminal Justice*, volume 33 issue 3, 2017, pages 234 à 253.

¹⁵⁵ Bérubé Maxime, « *D'al-Qaïda à État islamique : Vers une typologie du discours d'influence illustrant la diversité de l'offre jihadiste* », Université de Montréal, Ecole de criminologie, 2018

¹⁵⁶ Baele Stéphane J, Boyd Katharine A and Coan Travis G, *Isis propaganda: a full Spectrum extremist message*, Oxford University Press, 2019,

¹⁵⁷ Capese A.G, « *A terrorist story in three acts: Dabiq, Rumiya and the hero's journey* », these presented at Monterey University, 2018; Cottee S, « *Watching Isis: how young adults engage with official English Language Isis videos* », *Studies in conflicts & terrorism*, v43, n°3, 2020,

équilibrer les messages de choix d'identité et de choix rationnel. »¹⁵⁸. La force de l'Etat Islamique réside bien pour nous dans la capacité à persuader par le jeu des émotions, autant qu'à convaincre en faisant appel à un argumentaire très rationnel.

En réalité, deux registres sont au centre des études de contenus, outre la séduction, la propagande violente intéresse la recherche. Si elle interpelle, c'est qu'elle est composée d'images violentes définies par une surenchère assumée et novatrice. C'est principalement le contenu audiovisuel qui est étudié dans ce domaine. Pour Clara Pellerin, la violence visuelle est en elle-même une stratégie de communication pour le groupe, elle participe directement à sa méthode de domination par la fascination et la peur¹⁵⁹. Vivek Venkatesh, en utilisant des méthodes d'analyses de contenu inductives sur huit vidéos, choisies pour « *l'utilisation de techniques liées à l'abjection, au choc et à l'horreur* », parle notamment de « *pornographie de la violence* » pour décrire ce phénomène assez nouveau dans l'espace de consommation de la propagande mondiale. La propagande du groupe s'inscrit dans une dystopie basée sur des récits post apocalyptique et sur l'horreur visuelle¹⁶⁰. Judith Tinnes rejoint cette approche lorsqu'elle analyse les fonctions stratégiques médiatiques des vidéos mettant en scène l'exécution d'otages occidentaux. Pour elle, dès 2014 ces vidéos contrastent avec la stratégie des principaux penseurs d'Al-Qaïda sur l'utilisation de la violence visuelle. Elle montre ainsi en quoi la violence des vidéos du groupe est novatrice et tranche avec le djihad classique d'Al-Qaïda¹⁶¹. Qi Yuanbo, qui s'intéresse principalement au langage, fait une analyse de 79 vidéos, et conclut que les thèmes majeurs sont l'ennemi et la religion. Il propose une typologie du langage basée sur quatre catégories, la menace, la condamnation, l'invitation et l'incitation. Pour lui, le groupe « *a généré une infrastructure et un système d'exploitation médiatique mondiaux hautement sophistiqués et qui possèdent beaucoup de capacité et de flexibilité pour faire face aux circonstances auxquelles le groupe a été confronté sur le terrain* »¹⁶². Si ces différents éléments sont pertinents, et rejoint le plus souvent par nos travaux sur le corpus, il nous semble qu'une place plus importante devrait être donnée à la propagande à destination des membres endoctrinés. Le discours « *d'enracinement dans la cause* », qui veille au maintien et à l'enracinement plus profond de l'adhésion au groupe et ses idées vers un passage à l'acte, est central. Il est

¹⁵⁸ Ingram Haroro J, « *Learning from ISIS's virtual propaganda war for western Muslims: of comparison of Inspire and Dabiq* », the International Center for counter terrorism (ICCT), 2017.

¹⁵⁹ Pellerin Clara, « *Communicating terror: An analysis of ISIS communication strategy* », Sciences Po Kuwait Program, 2016

¹⁶⁰ Venkatesh Vivek, « *Promoting Extreme Violence: Visual and Narrative Analysis of Select Ultraviolent Terror Propaganda Videos Produced by the Islamic State of Iraq and Syria (ISIS) in 2015 and 2016* », Terrorism and Political Violence, October 2018.

¹⁶¹ Tinnes Judith, « *Although the disbelievers dislike it: a backgrounder on IS hostage videos-August-December 2014* », Perspectives on terrorism, Volume 9 issue 1, 2015.

¹⁶² Qi Yuanbo, « *ISIS and the theater of terror: a study of official English-language ISIS video (2014-2017)* », Doctor of philosophy, University of Kent, 2019

déterminant dans le passage de l'intentionnalité à l'action terroriste concrète, notamment kamikaze. Par ailleurs, une place assez minoritaire est donnée à la cible première de la propagande de terreur : l'ennemi intérieur et extérieur. Or, cet aspect est pourtant fondamental.

La qualité pour séduire les occidentaux : l'image et la production vidéo

En second temps, la qualité visuelle et sonore des supports vidéo contribue à la sophistication du discours. Mark Robinson et Cori Dauber ont proposé une méthode pour évaluer la qualité des vidéos de l'EI, basée sur des critères techniques de production. Ils ont révélé différentes temporalités liées au contexte, c'est-à-dire des moments clés où la capacité de production du groupe était affaiblie, et d'autres où il a commencé à se reconstruire¹⁶³. La qualité des supports permet d'évaluer la situation du groupe à un instant donné, quand le groupe décline, sa production baisse en qualité et variété, le contenu traduit se raréfie¹⁶⁴. Par ailleurs, il nous semble important de relever que le contenu, outre la qualité, évolue avec le contexte : plus le groupe s'affaiblit plus il doit faire croire en sa victoire. Ce point, trop peu étudié, transparaît nettement du corpus et mérité d'être souligné. La qualité jouerait aussi un rôle conscient dans la capacité du groupe à fasciner les jeunes occidentaux, Adrien Loriller parle de « *Canon 5D comme arme de guerre* »¹⁶⁵. La vidéo est au centre des travaux sur la propagande, les ressemblances qu'elle entretient avec les productions hollywoodiennes et les jeux vidéo suscitent un intérêt particulier pour les sciences sociales et les professionnels de l'image. Une étude comparative a été faite entre le jeu vidéo américain populaire *Call of Duty* et la mise en scène des vidéos du groupe. Les auteurs montrent des similitudes : « *IS s'est tourné vers les jeux vidéo, imitant régulièrement et même copiant directement l'esthétique et le design des jeux de tir à la première personne, le plus souvent Call of Duty, dans leurs vidéos, et d'autres groupes ont emboîté le pas. Cette esthétique spécifique offre un moyen de recruter de jeunes hommes technologiquement avertis tout en assainissant la violence à laquelle ils étaient recrutés pour participer* »¹⁶⁶. C'est aussi le cas du cinéma occidental, des blockbusters, comme le film *American Sniper* de Clint Eastwood sorti en 2014 ; Rekik Dhousa le compare avec la vidéo du groupe *Sniper de la province Al-Kair*¹⁶⁷. Ces études ont montré, grâce à une analyse des images, des ressemblances notables dans la mise en scène entre les vidéos du groupe et les

¹⁶³ Robinson Mark D et Dauber Cori E, « *Grading the quality of ISIS videos: a metric for assessing the technical sophistication of digital video propaganda* », *Studies in conflict and terrorism*, volume 42, issue 1-2, 2019, pages 70 à 87.

¹⁶⁴ Milton D, « *Down, but not out: An Updated examination of the Islamic's State visual propaganda* », *Combating Terrorism Center, United States Military Academy*, 2018; Nanninga P., « *Branding a caliphate in decline: The Islamic State's video output (2015-2018)* », ICCT, 2019.

¹⁶⁵ Loriller Adrien, « *L'avantage concurrentiel de Daesh sur le marché mondial du terrorisme* », publications de l'ANAJ-IHEDN, 2015

¹⁶⁶ Robinson Mark D, Dauber Cori E, Baslios Jovan J et Blair Austin G, « *Call of duty: jihad- how the video game motif has migrated downstream from Islamic State propaganda videos* », *Perspectives on terrorism* volume 13, n°3, 2019, p17 à 31.

¹⁶⁷ Rekik D., *La fabrique audiovisuelle de l'État Islamique, La vidéo comme arme de guerre et outil de légitimation et de recrutement*, L'Harmattan, 2018

œuvres populaires. De manière générale, la qualité des images, qui donne cette dimension spectaculaire et attractive aux vidéos, montre cette volonté de se détacher des concurrents et prédécesseurs pour séduire la jeunesse étrangère¹⁶⁸. Ce procédé, s'il ne manque pas de paradoxe, puisque l'organisation rejette ouvertement la culture capitaliste, est ingénieux.

L'étude pluridisciplinaire des différents supports

Nous l'avons souligné, les images sont centrales à la propagande¹⁶⁹, peuvent créer de l'action, si elles ont pour but de générer l'intentionnalité, elles tendent aussi à favoriser le passage à l'action¹⁷⁰. Elles ont par exemple permis à Al-Qaïda de promouvoir une vision romantique du martyr à la fin des années 2000¹⁷¹. Ce constat s'applique aux supports textuels et auditifs, qui agissent aussi sur les émotions et l'action. L'instrumentalisation des chants traditionnels islamiques à des fins terroristes, et l'utilisation qui en est faite par le groupe, intéresse la recherche en sciences sociales et en musicologie¹⁷². Saïd Benham propose une classification en quatre catégories de ces chants djihadistes appelés « anasheed », les « *chants de bataille* », « *chants de martyr* », « *chants de deuil* » et « *chants de louange* » dont nous sommes inspirés pour classer les différents types de chants dans notre corpus. Pour lui, les chants portent sur quatre thèmes : l'incitation à se battre pour la cause, l'invitation à mourir en martyr, l'hommage aux martyrs partis, et les louanges de Dieu¹⁷³. Hasna Hussein reprend cette classification lorsqu'elle définit les chants comme un outil d'apprentissage et d'adhésion destiné aux jeunes recrues potentielles. Pour elle, ils sont un substitut à la musique instrumentale prohibée par les djihadistes, et un support à l'appel au djihad violent¹⁷⁴. Pour Luis Velasco, ce sont des « *chants polyphoniques, hétérogènes sur le niveau de sophistication des plans sonores, systématiquement travaillés avec des logiciels audios rajoutant des effets* » ; ils jouent un rôle dans l'auto-valorisation du groupe¹⁷⁵. Il décrit ainsi ce phénomène : « *En accord avec leur idéologie concernant l'influence de la musique sur les émotions des individus, l'objectif de l'État islamique est d'utiliser les anasheed comme une arme de guerre pour « jeter la crainte » dans le cœur de l'ennemi, pour persuader des combattants étrangers de les rejoindre, pour*

¹⁶⁸ Loriller Adrien, « *L'avantage concurrentiel* » de Daesh sur le marché mondial du terrorisme », publications de l'ANAJ-IHEDN, 2015

¹⁶⁹ D'Almeida Fabrice, *Images et propagande, XXème siècle*, éditions Casterman Giunti, 1995

¹⁷⁰ Traïni Christophe. « *Dramaturgie des émotions, traces des sensibilités. Observer et comprendre des manifestations anti-corrída* », ethnographiques.org, Numéro 21 - novembre 2010 ; Traïni Christophe, « *Des sentiments aux émotions (et vice versa), Comment devient-on militant de la cause animale ?* » Revue française de science politique, 2010/2 volume 60, p335 à 358

¹⁷¹ El Difraoui Asiem, *Al-Qaeda par l'image. La prophétie du martyr*, éditions PUF proche Orient, paru en 2013, 426 pages

¹⁷² Hussein Hasna, « *Le recrutement numérique des adolescent.e.s par Daesh : Les chants « anasheed » djihadistes* », document Citoyenneté active, Université de Lorraine Pamart Lina, « *L'Etat Islamique, la musique et la guerre* », Inflexions, 2017/2, n°35 pages 175 à 187

¹⁷³ Benham Saïd, « *Hymns (nasheed): A contribution to the Study of the Jihadist Culture* », Studies in Conflict and Terrorism, vol. 35, n12, 2012

¹⁷⁴ Hussein Hasna, « *Le recrutement numérique des adolescent.e.s par Daesh : Les chants « anasheed » djihadistes* », Université de Lorraine

¹⁷⁵ Velasco-Puffleau Luis, « *Après les attaques terroristes de l'État islamique à Paris. Enquête sur les rapports entre musique, propagande et violence armée* », Transposition Musique et Sciences sociales, 2015

consolider une identité collective et motiver ses propres soldats, ou bien pour ritualiser et mettre en scène son pouvoir »¹⁷⁶. Ces travaux proposent une approche soit générale soit très ciblée d'un type spécifique de chant. L'intérêt de notre étude réside dans le fait qu'elle propose une étude analytique de chaque catégorie de chants, exemples à l'appui.

Pour Brandon Colas, l'Etat Islamique a poussé loin la sophistication de son discours avec les revues¹⁷⁷. Des études comparatives se sont penchées sur les revues anglosaxonnes *Dabiq* et *Rumiyah*, qui reposent sur des thématiques proches¹⁷⁸. Tyler Welch propose une typologie en cinq catégories pour classer et trier les articles au sein des deux revues : la justification théologique islamique de la violence (1), descriptions de la communauté, de l'appartenance et du sens (2), récits de progrès ou d'héroïsme (3), établissement d'un ennemi commun (4), articles pédagogiques qui renforcent l'action violente individuelle (5). Pour Lui : « *l'accent mis sur l'unité et la communauté était plus courant dans Dabiq, tandis que des articles pédagogiques encourageant les attaques de loups solitaires apparaissaient plus souvent dans Rumiyah. De plus, les histoires d'héroïsme et de progrès sont beaucoup plus courantes dans Dabiq, tandis que les questions de Rumiyah se concentrent sur la justification islamique et appellent à la loyauté et au sacrifice.* »¹⁷⁹. Laura Ascone a étudié les différences entre *Dabiq*, focalisée sur le héros et l'aventure, et la revue francophone *Dar Al Islam*, centrée sur la haine de la France¹⁸⁰. Si la plupart des études se focalisent sur les différences dans les revues, rares en revanche sont celles à étudier en détails les registres et approches communes dans l'ensemble des revues. Si nous nous rattachons à la typologie de Tyler Welch, la question de la temporalité nous paraît essentielle pour aborder les revues.

Pour conclure, des études de cas et nos travaux nous permettent de défendre l'idée selon laquelle la propagande agit sur des dissonances cognitives et émotionnelles. Il nous paraît cependant hasardeux de la désigner comme unique facteur de radicalisation, elle nous semble s'intégrer dans un processus multi-causal et interpersonnel complexe. Nous rejoignons ici Charlie Winter : « *avec toute sa complexité et sa brillance, la propagande de l'organisation n'est pas la seule responsable de la radicalisation des individus, sans parler de leur adhésion*

¹⁷⁶ Velasco-Pufleau Luis, « *Après les attaques terroristes de l'État islamique à Paris. Enquête sur les rapports entre musique, propagande et violence armée* », Transposition Musique et Sciences sociales, 2015

¹⁷⁷ Colas Brandon, « *What does Dabiq do? ISIS hermeneutics and organizational fractures within Dabiq magazine* », Studies in conflict and terrorism, volume 40, issue 3, 2017, pages 173 à 190; Filiu Jean Pierre, « *L'Apocalypse selon Daech* », dans Sciences humaines, 2015/8, n°276

¹⁷⁸ Capese Alexander G, « *A terrorist story in three acts: Dabiq, Rumiyah and the hero's journey* », l'Université de Monterey, Californie, 2018

¹⁷⁹ Welch Tyler, « *Theology, heroism, justice, and fear: an analysis of ISIS propaganda magazines Dabiq and Rumiyah* » Dynamics of Asymmetric conflict, Pathway toward terrorism and genocide, volume 11 issue 3, mai 2018

¹⁸⁰ Ascone Laura, *La radicalisation à travers l'expression des émotions sur internet*, thèse soutenue à Cergy en 2018

à la cause jihadiste à l'étranger ou de leurs attaques à domicile. Cela étant dit, il catalyse le passage de l'extrémiste islamiste de partisan tacite à membre actif. »

2.3 La réception par les institutions pénales du discours de propagande djihadiste

Si la réception par le droit du terrorisme n'est pas un objet d'étude récent ou peu étudié, celle de la propagande reste encore peu explorée. La propagande est le plus souvent un objet étatique laissé en dehors du droit pénal, et dans la plupart des travaux qui s'intéressent au traitement pénal du terrorisme, elle est le plus souvent intégrée à l'étude des mesures de lutte au sens large. Il semble pourtant qu'interroger la réception institutionnelle du discours apporte un éclairage intéressant, elle traduit la façon dont celui-ci a été reçu par une société.

La réponse pénale au terrorisme sous le paradigme de l'ennemi

Depuis 1986, le terrorisme échappe en France aux juridictions dites ordinaires pour répondre devant une cour spécialement composée, est créée une législation qui évolue avec le contexte sécuritaire¹⁸¹. En Allemagne, Gunther Jakobs commente dès 1985 le traitement du terrorisme par le droit pénal lorsqu'il présente sa théorie du « *droit pénal de l'ennemi* ». Sa thèse veut que l'individu soit puni davantage pour sa dangerosité potentielle que des actes matériels. Il s'agit d'un droit basé sur l'anticipation du risque, caractérisé par un durcissement des infractions et sanctions, et un allègement de l'élément matériel¹⁸². Les mécanismes de ce droit pénal reposeraient sur des mesures de sûreté et d'anticipation, qui différencieraient le droit pénal du citoyen de celui de l'ennemi, qui serait « *un droit d'exception qu'il vaut mieux reconnaître comme tel pour ne pas brouiller les catégories pénales, il existe un droit pénal du citoyen, et à côté et en opposé un droit pénal de l'ennemi* »¹⁸³. L'individu poursuivi, compte tenu de la nature des poursuites, est frappé d'ignominie et devient l'ennemi, dépouillé de son statut de citoyen et des garanties au procès¹⁸⁴. Raphaëlle Terry reprend cette définition pour analyser la législation antiterroriste actuelle, et la différencier du droit pénal classique, « *Le droit pénal de l'ennemi se distingue du droit pénal du citoyen sur deux points fondamentaux. Tout d'abord, quant à la conception du sujet de droit, à partir d'une modulation de l'intensité de la notion de personne en tant que support de droits et d'obligations : on pourrait dire, en quelque sorte, que l'ennemi est une personne moins « épaisse » que le citoyen. Dans le droit*

¹⁸¹ Nouzières Romane, « *La conciliation entre la lutte pénale contre le terrorisme et le respect des droits fondamentaux* », Mémoire Maîtrise en droit, Université de Laval (Québec) et Capitole I (Toulouse), 2017

¹⁸² Jakobs Günther, « *On the Theory of Enemy Criminal Law* », APPENDIX D, *Fundational texts in modern criminal law*, 2014

¹⁸³ Jakobs Günther, « *Aux limites de l'orientation par le droit : le droit pénal de l'ennemi* », « *Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

¹⁸⁴ Corroyer Jason, « *Droit pénal de l'ennemi et anticipation* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, *Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi*, 2015 ; Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz | « *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* », 2010/1 N° 1 | pages 69 à 80

pénal du citoyen, l'individu puni est traité comme un membre de la communauté politique au nom de laquelle il est jugé, et bénéficie, en vertu d'une telle appartenance, de garanties procédurales »¹⁸⁵. Jakobs dénonce dans un premier temps cet exceptionnalisme, mais avec l'accélération du terrorisme mondialisé, il légitime partiellement le droit pénal de l'ennemi en 1999. Après les attentats du 11 septembre, il défend cette théorie comme nécessaire à la lutte contre le terrorisme dans un Etat de droit¹⁸⁶. Une doctrine importante dénonce pourtant cet exceptionnalisme comme une rupture de l'égalité. On parle de « *droit pénal de la dangerosité* », où la dangerosité potentielle, non nécessaire, de l'individu viendrait primer sur l'action et l'intention. Il ne s'agit plus de punir l'infraction mais d'éviter qu'elle se produise¹⁸⁷.

La notion d'ennemi est centrale pour comprendre cette théorie. L'ennemi c'est celui qui est potentiellement dangereux, c'est peut-être également celui qui dérange l'ordre établi. Raphael Kempf soutient cette théorie, pour lui l'ennemi c'est celui qui dérange¹⁸⁸. Il trouve une affiliation entre la législation actuelle et les lois dites scélérates qui sanctionnaient les anarchistes, appelées ainsi en raison de leur caractère liberticide et anticipatoire¹⁸⁹. Raphael Kempf et Jonathan Piron relèvent des similitudes dans l'approche judiciaire des deux phénomènes, anarchisme et djihadisme : la potentialité prime sur l'intentionnalité, et la sanction se place en rempart pour prévenir une infraction¹⁹⁰. La propagande anarchiste était sanctionnée, à l'image de la répression du discours djihadiste. Selon Raphaël Thery, pour les djihadistes comme les anarchistes, la peine repose sur « *une charge émotionnelle* » et un « *blâme social* » vis-à-vis des accusés¹⁹¹. Sur cette théorie de l'ennemi à l'heure de l'Etat Islamique, Olivier Cahn ajoute qu'en matière de terrorisme actuel, l'ennemi combattu est celui dit de « *l'intérieur* », soit le citoyen français radicalisé, et non le terroriste venu de l'extérieur. Ce sont des citoyens français qui se voient appliquer une législation d'exception potentiellement dérogoratoire à leurs droits et aux garanties à un procès équitables¹⁹². L'idée qu'il existe une « *exception terroriste* », s'enracine progressivement, le droit semble s'enfoncer dans l'exception¹⁹³.

¹⁸⁵ Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie | « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

¹⁸⁶ Hannachi Ahlem, « *La théorie du "droit pénal de l'ennemi"* », Docteur en droit, samedi 2 juillet 2016, Village Justice

¹⁸⁷ Lazergue Christine et Geneviève Giudicelli Delage, *La dangerosité saisie par le droit pénal*, Presses Universitaires de France, octobre 2011

¹⁸⁸ Kempf Raphaël, *Ennemis d'État : Les lois scélérates, des « anarchistes » aux « terroristes »*, Éditions la Fabrique, 11 septembre 2019, 180p

¹⁸⁹ De Pressengé Francis, un Juriste (Léon Blum), et Pouget Émile, *Les lois scélérates de 1893-1894*, Paris, Éditions de la revue blanche, 1899

¹⁹⁰ Kempf Raphaël, *Ennemis d'État : Les lois scélérates, des « anarchistes » aux « terroristes »*, la Fabrique, 11 septembre 2019 ; Piron Jonathan « *De la lutte contre le terrorisme anarchiste à la lutte contre le terrorisme djihadiste* » – Essai comparatif, La Revue Nouvelle N°7, 2016

¹⁹¹ Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie | « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

¹⁹² Cahn Olivier, « *Cet ennemi intérieur, nous devons le combattre* » *Le dispositif antiterroriste français, une manifestation du droit pénal de l'ennemi*, Archives de politique criminelle, terrorisme, n°38, 2016

¹⁹³ Lazerges Christine et Henrion-Stoffel Hervé, « *Le déclin du droit pénal : l'émergence d'une politique criminelle de l'ennemi* », Dalloz | « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2016/3 N° 3 | pages 649 à 662

Si cette théorie du droit pénal de l'ennemi nous intéresse, c'est précisément parce que la répression autour du discours s'inscrit dans une volonté d'anticipation du risque. Lutter contre le discours djihadiste, c'est en partie vouloir lutter en amont contre la radicalisation en utilisant la sanction, et de facto contre le terrorisme avant l'acte. C'est également sanctionner en dehors de toute intentionnalité prouvée. S'il faut prendre ces constats avec de la hauteur, il semble que le virage sécuritaire emprunté ces dernières années par la législation, et la succession de lois faisant de la propagande une infraction terroriste, éveille le débat. Or, la lutte contre la propagande djihadiste n'a pas été étudiée sous cet angle, l'analyse de la réception du discours est souvent assimilée à celle du terrorisme largement dans les travaux sur le sujet, malgré son caractère exceptionnel.

Opposition entre exceptionnalisme et état de droit

La législation antiterroriste est la cible de critiques quant à la création d'un statut d'exception, qui s'opposerait au respect de droits fondamentaux. C'est ce qu'affirme Vanessa Brochot, pour qui la législation antiterroriste dès 2009, motivée par la peur de l'attentat, est attentatoire aux libertés individuelles. Elle oppose l'état de droit avec la création d'un état d'exception¹⁹⁴. IL y a une opposition entre cet exceptionnalisme et les droits de l'homme, puisqu'il semble remettre en question l'égalité de tous face à la justice, et l'accès aux droits fondamentaux¹⁹⁵. Pour Colombe Camus, la recherche d'un équilibre entre laxisme et exceptionnalisme se retrouve dans la plupart des démocraties en occident, « *les gouvernants se sentent devoir adopter des mesures à la fois fermes et efficaces, au risque sinon d'être accusés de laxisme, et nourrissent par là même la surenchère sécuritaire. L'insécurité ressentie appelle l'intensification du pouvoir coercitif, pénal et répressif.* ». Cette tendance mènerait à un « *phénomène de banalisation des mesures d'exception qui tend à faire admettre une nouvelle norme dans l'exercice du politique, tant au sein des États de droit que dans le système international.* », à un paradigme sécuritaire¹⁹⁶. Le débat se situe au niveau européen, où la législation peine à s'uniformiser¹⁹⁷. Ce constat est central avec la question du rapatriement et du jugement des djihadistes dans leur pays natal, qui soulève un nouveau challenge dans toute l'Europe¹⁹⁸. Le débat se situe entre la littérature partisane d'une justice équitable favorisant la

¹⁹⁴ Brochot Vanessa « *L'exception en droit ou le droit à l'exception en matière de lutte contre le terrorisme : l'exemple français* », Revue juridique de l'Ouest, 2009-3. pp. 287-324

¹⁹⁵ Lazergue Christine, « *Les droits de l'homme à l'épreuve du terrorisme* », [Revue de science criminelle et de droit pénal comparé](#) 2018/3

¹⁹⁶ Camus Colombe, « *La lutte contre le terrorisme dans les démocraties occidentales : État de droit et exceptionnalisme* », Revue internationale et stratégique, 2007/2, n°66

¹⁹⁷ Catelan Nicola, Ciamonti Sylvie, et Perrier Jean Baptiste, « *La lutte contre le terrorisme dans le droit et la jurisprudence de l'Union Européenne* », PUAM Aix en Provence, avec la mission GIP justice, 2014

¹⁹⁸ Commission nationale consultative des Droits de l'homme, *Avis sur les enfants français retenus dans les camps syriens*, avis A-2019

réhabilitation, et le législateur qui semble favoriser une justice punitive et anticipative pour limiter le risque¹⁹⁹. Dans un état de droit, il n'y a que des délinquants soumis aux mêmes droits et garanties au procès, la réponse actuelle au terrorisme relèverait de l'irrationnel²⁰⁰.

Ici aussi, si la question de l'opposition entre exceptionnalisme et droits fondamentaux nous intéresse, c'est qu'elle a été peu étudiée quant à son application au traitement du discours djihadiste. Pourtant elle se pose bien, elle oppose sécurité avec droit à l'information et liberté d'opinion quand il s'agit de sanctionner le visionnage de la propagande et l'apologie du terrorisme. Ce débat est intéressant au niveau du délit d'apologie du terrorisme, dans lequel l'intentionnalité et l'affiliation au groupe sont laissées de côté par rapport à la charge émotionnelle²⁰¹.

Une articulation entre la prévention et la répression

La lutte actuelle contre le terrorisme djihadiste a mobilisé une littérature riche, compte tenu des différentes mesures adoptées depuis 2014. La notion d'urgence, dans laquelle s'est créée cette législation, est centrale. L'Etat Islamique est venu poser de nouveaux enjeux, et difficultés juridiques compte tenu de sa dimension transnationale et son impact en France²⁰². La propagande fait partie de ces nouveaux enjeux juridiques. Pourtant, rares sont les travaux à se pencher sur le cas de la propagande comme un objet à part entière. Il semble pourtant que la façon dont elle a intégré le droit pénal est exceptionnelle. Pour Farah Safi et Arnaud Casado, le droit pénal doit faire face à son échec pour lutter jusqu'ici contre le terrorisme globalisé pour progresser. La question de la proportionnalité des peines pour les individus radicalisés, et l'apologie du terrorisme, serait centrale à la réussite des politiques pénales²⁰³. Ils sont rejoints par Antoine Mégie et Jeanne Pawella pour qui « *la compréhension du sens de la peine constitue l'un des principes fondamentaux de la justice et de sa légitimité.* ». En effet, l'application de peines disproportionnées risquerait de creuser un sentiment d'injustice, et de faire un effet inverse à celui souhaité²⁰⁴. Ce constat est pertinent quand on l'applique à la législation contre la propagande, où la question des peines encourues se pose réellement en termes de proportions.

¹⁹⁹ Ladd Kevin, « *Répondre à la menace par la menace ? La législation pénale dans les labyrinthes de l'hostilité* », Numéro Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

²⁰⁰ Raúl Zaffaroni Eugenio, « *Dans un État de droit, il n'y a que des délinquants* », « *Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

²⁰¹ Fucini Sébastien, « *Apologie du terrorisme : retour sur les éléments constitutifs de l'infraction* », Pénal criminalité organisée et terrorisme, Dalloz actualités, juin 2019 ; Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, 2018/1 N° 93 |

²⁰² Duffort Chloé, « *Le choix d'un droit pénal préventif ou prédictif pour faire face au retour anticipé des djihadistes français sur le territoire national* », Mémoire Maîtrise en droit, Université Laval Québec, Canada et Université de Toulouse I Capitole Toulouse, France, 2017

²⁰³ Safi Farah et Casado Arnaud, *Daech et le droit*, éditions Panthéon Assas, 2016, 180 pages

²⁰⁴ Mégie Antoine, Pawella Jeanne, « *Les procès correctionnels des filières djihadistes. Juger dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme* », dans Les Cahiers de la Justice, 2017/2 n°2, pages 235 à 261

En effet, la peine qui était encourue pour consultation habituelle de sites terroristes, et celle encourue pour apologie du terrorisme, sont sévères, alors même que l'infraction s'inscrit en dehors d'une réelle intentionnalité terroriste²⁰⁵. Ce constat semble avoir été peu étudié, c'est également ce qui fait la richesse de notre approche très centrée. Un constat intéressant est celui de Romain Séze pour qui, la lutte contre la radicalisation s'inscrit dans un modèle sécuritaire paradoxal qui peut être vu comme « *l'extension d'un paradigme sécuritaire au champ de l'antiterrorisme* ». La lutte contre le terrorisme se serait construite au fil des événements, sans réelle vision politique, sous le coup de l'émotion et dans l'urgence. Il montre notamment comment la politique antiterroriste française combine progressivement, de manière inédite, prévention et répression. Cette combinaison intervient après un constat : la seule répression ne suffit plus à lutter contre la radicalisation et contre le discours. Il parle « *d'ingénierie institutionnelle* » pour décrire ce phénomène nouveau, qui serait un « *nouveau paradigme de la lutte anti-terroriste* »²⁰⁶. Ce qui définit la lutte contreterrorisme c'est la prévention, au sens classique mais aussi au sens de la prévention des infractions par la répression. Si plusieurs auteurs soulignent l'importance de la mise en place d'un contre-discours, comme l'anthropologue Dounia Bouzar, elle ne semble pas suffire pour lutter efficacement²⁰⁷.

La question des procès a également mobilisé un travail d'enquête intéressant. Christiane Besnier, Sharon Weill, Antoine Mégie et Dennis Salas ont suivi 8 affaires dont cinq jugées en première instance et en appel. Ils s'intéressent au cadre juridique et son application, au rôle des acteurs et au sens de la peine. Ils concluent finalement que « *Avec l'arrivée massive des dossiers devant la cour d'assises depuis l'automne 2019, la juridiction tend à spécialiser les magistrats du siège dans cette matière.... Chaque audience observée exprime une tension entre un contexte de lutte contre le terrorisme (en général) et le jugement d'individus (en particulier) : le parquet est sur le front de la lutte et le juge, avec l'aide de l'avocat, s'efforce d'individualiser l'acte de juger.* ». Ils rappellent également que le processus de justice est éminemment émotionnel en matière de terrorisme. Cette émotion entendue collectivement intervient tout au long du processus de justice qui oppose les terroristes aux victimes. Elle intervient aussi entre les radicalisés et la société, et entre eux et leur famille²⁰⁸. La question de l'émotion est centrale pour aborder la façon dont la propagande est traitée par le droit pénal, notamment dans le cadre

²⁰⁵ La consultation habituelle de sites internet incitant à la commission d'actes terroristes ou en faisant l'apologie était réprimé par plus de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende, et l'apologie du terrorisme de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

²⁰⁶ Sèze Romain, *Prévenir la violence djihadiste. Les paradoxes d'un modèle sécuritaire*, Paris, Seuil, 2019, pages 207, 14 et 54

²⁰⁷ Bouzar D, Martin M, « *Méthode expérimentale de déradicalisation : Quelles stratégies émotionnelles et cognitives ?* » Revue Pouvoir, volume 158, 2016 ; Bouzar D, Caupenne C, Valsan S, « *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroriste, recherche-action sur la mutation du processus d'endoctrinement et d'embrigadement dans l'islam radical* », novembre 2014

²⁰⁸ Besnier Christiane, Weill Sharon, Mégie Antoine et Salas Dennis, « *Les filières djihadistes en procès : approches ethnographiques des audiences criminelles et correctionnelles (2017-2019)* », rapport finale de recherche de la mission GIP Justice, décembre 2019

de l'infraction d'apologie du terrorisme après un attentat. La question du sens de la peine se pose, puisqu'il s'agit de sanctionner comme de potentiels terroristes en puissance des gens qui ne le sont pas forcément.

3 Présentation synthétique des données sélectionnées et de la méthode

La méthode choisie combine plusieurs types d'approches, elle cumule la construction de deux corpus avec la collecte de données empiriques et secondaires, et de revues de presse, pour interroger à la fois le contenu du discours, sa diffusion, et sa réception institutionnelle et pénale. La première partie porte sur l'étude d'un corpus de propagande djihadiste, adressé à l'étranger occidental et issu des archives de l'Etat Islamique, et est complétée par une analyse succincte des moyens de diffusion. La deuxième partie porte sur l'analyse d'un corpus dit juridique, composé de lois, de la jurisprudence et de débats parlementaires, complétée par des entretiens, l'analyse d'études de cas médiatiques et des campagnes institutionnelles de prévention par l'image. Des témoignages disponibles sur Internet et dans les médias viendront parfois compléter les données du corpus, quand elles ne suffisent pas à éclairer totalement certains points soulevés par la question de recherche. Le premier intérêt et l'apport du travail proposé repose en grande partie sur la méthode d'analyse d'un corpus de propagande multisupports et plurilingue, dirigé vers un panel de cibles large, et paradoxalement assez ciblé et précis : l'occident. Cette méthode s'appuie sur les occurrences et variables relevées, étudiées, et analysées durant les travaux de visionnage et de lecture, et sur la confrontation de ce corpus à sa réception pénale. Ces différentes occurrences étudiées ont permis de séparer l'étude des supports textuels de visuel, de dégager plusieurs objectifs, et de classifier trois types de discours et registres : la séduction et l'appel à venir se battre pour recruter des membres ; le travail de maintien de l'allégeance et de prolongement de la radicalisation vers un éventuel passage à l'acte ou sacrifice en martyr, donc l'enracinement dans la cause ; et la terreur vers l'ennemi extérieur surtout, mais aussi intérieur, lointain comme proche. Cette classification permet de dégager trois catégories de cibles : les sympathisants potentiels, les membres acquis, et l'ennemi extérieur et intérieur. Ces trois types de discours, et les différentes occurrences et registres de l'émotion associés, sont omniprésents dans les fichiers étudiés dans le corpus, et particulièrement dans les supports visuels. Il y a ensuite une logique contextuelle dans ce corpus, qui évolue avec elle, et qui correspond à la situation du groupe sur zone et à la situation géopolitique, par exemple après l'entrée en scène de la coalition, la propagande de terreur s'amplifie. Il y a donc un découpage chronologique qui transparait naturellement dans le corpus. Le second intérêt du travail proposé repose sur l'analyse qui est faite de l'émergence d'un contre

discours institutionnel, en parallèle d'une législation nouvelle et exceptionnelle basée sur l'anticipation et la sanction pour venir encadrer et endiguer la propagande terroriste. En effet, si la réaction globale du droit pénal au phénomène qu'est l'Etat Islamique est marquante par son ampleur et l'intensité des mesures prises, notamment avec la mise en place prolongée d'un état d'urgence, elle reste relativement en accord avec la politique antiterroriste habituelle française, tandis que la prise en charge de la propagande elle, est exceptionnelle. En effet, il s'agit d'une construction juridique nouvelle, qui articule de la prévention avec une forte répression, autour d'un objet habituellement laissé en dehors du droit pénal. Ce qui est intéressant aussi ici c'est le parallèle qui est fait avec les anarchistes, un autre groupe terroriste qui avait vu son discours être censuré, et ses sympathisants sanctionnés sous l'égide de l'apologie du terrorisme, plus d'un siècle plus tôt. L'intérêt ici, c'est finalement de montrer l'articulation entre un discours et sa réception pénale, comment la portée exceptionnelle d'un discours engendre une réaction.

3.1 L'analyse d'un corpus de propagande djihadiste : présentation et méthode

Après presque une année et demie passée à redéfinir notre sujet, celui-ci devait porter préalablement sur la radicalisation des mineurs et avait dû être abandonné en raison de l'impossibilité d'ouvrir un terrain intéressant, la recherche sur la propagande a commencé courant 2018. C'est à ce moment-là qu'a démarré la constitution, fastidieuse et relativement longue, du corpus de propagande, puis du corpus juridique. A cette époque déjà, la plupart des sites et comptes djihadistes avaient été fermés, et la propagande s'étaient enterrée en grande partie sur des réseaux clandestins et des chaînes cryptées. C'est sur le *darknet*, comme Al-Qaïda au milieu des années 2000²⁰⁹, et la messagerie sociale russe *Télégram* que circulaient, et que circulent toujours, les échanges, messages, et fichiers de propagande. N'accède pas vraiment qui veut à ces plateformes de communication, qui exigent d'être un minimum initié. Il était cependant encore possible en 2018 de trouver quelques fichiers épars sur le navigateur *Tor*, essentiellement des vidéos d'exécutions en arabe, et de temps en temps quelques vidéos médiatisées, particulièrement violentes, ce qui nous a permis de compléter le corpus. Certains sites alimentés en contenus violents en tous genres, non spécifiquement djihadistes, semblent, encore aujourd'hui, passer en partie entre les mailles du filet, et publient toujours quelques vidéos djihadistes, rarement traduites²¹⁰. Néanmoins, il est globalement compliqué de visionner

²⁰⁹ Sageman M, Qin J., Zhou Y., Lai G., Reid E., Chen H., « *The Dark Web Portal Project: Collecting and Analyzing the Presence of Terrorist Groups on the Web* », In Kantor P. et al. Editions Intelligence and Security Informatics, ISI, 2005

²¹⁰ Il s'agit de sites dont l'objectif est de permettre au public l'accès à des contenus violents « réels » de tous types (djihadisme, gangs, suicides, accidents). La question de la légalité ou non de ces sites interroge sur une plateforme comme Tor.

la propagande du groupe, surtout en quantité, variée et traduite, en passant par une simple recherche sur un navigateur classique, même sur *Tor*. C'est surtout grâce au site tenu par le chercheur Aaron Zelin, qui recense l'activité médiatique des groupes djihadistes partout dans le monde, et permet l'accès à un grand nombre de supports aux chercheurs et professionnels, que nous avons pu collecter une majeure partie des données exploitées²¹¹. C'est d'abord par le biais de ce site riche et complet, puis de différents médias sur Internet et des sites clandestins, que nous avons pu visionner, écouter et lire l'intégralité du corpus présenté dans la thèse. *Tor* et les autres médias, dehors du site d'Aaron Zélin, sont en réalité venus compléter les quelques lacunes de celui-ci. En effet, certaines vidéos ne sont pas visionnables sur le site pour des raisons éthiques, notamment lorsqu'elles touchent aux attentats, or, les sites clandestins violents ne sont pas embarrassés de la même morale. C'est sur un de ces sites, que nous avons pu visionner la vidéo « *"Kill them whenever you find them"* », diffusée par *Al Hayat Media* en janvier 2016, et mettant en scène les terroristes du Bataclan.

Le corpus étudié se compose de 152 vidéos, 100 photographies, 6 revues et 23 chants. Cette collecte de données s'est étendue sur une période d'environ neuf mois, durant laquelle il aura fallu procéder au visionnage, à la lecture, au tri et à l'analyse des fichiers pertinents et des différentes variables et occurrences. Ce tri et cette analyse ont permis de proposer une typologie, une classification des contenus, registres et approches. Cette classification repose sur trois types d'approches et objectifs concomitants, le recrutement, le maintien dans l'idéologie et l'encouragement au passage de l'intentionnalité à l'action, et la manipulation de l'ennemi. Nous avons décidé de traiter le discours vers l'étranger plus largement que limité au seul cas français, car les occurrences et les points communs qui ont pu être dégagés dans ce corpus plurilingue vers l'occident en général ont présenté un aspect intéressant et novateur. Par ailleurs, cela a permis une analyse plus large et englobante de la propagande à destination de l'étranger, surtout occidental. Les fichiers en français, s'ils en existent un certain nombre, que nous avons étudié, ne sont pas nombreux par rapport au contenu traduit, sous-titré et en anglais, et leurs spécificités ont été analysées²¹². Par ailleurs, en dehors de quelques vidéos médiatisées et importantes au niveau mondial, nous n'avons pas traité la vaste propagande arabisante du groupe, en raison de la barrière de la langue. Aaron Zélin a proposé une analyse intéressante dès 2015 de ces fichiers dans ses travaux²¹³. La plupart des supports étudiés sont issus de la chaîne *Al-Hayat Media*

²¹¹ <https://ijihadology.net/>

²¹² Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations, le 3 mars 2017

²¹³ Zelin Aaron, "Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output"; *Perspectives on terrorism*, v 9, n°4, 2015.

Center, entre 2014 et 2017 ; tous sauf 61 vidéos qui proviennent des autres chaînes du groupe, dont Al-Furqan, des provinces, et des archives d'Al-Qaïda. Les photographies en revanche, proviennent des médias et anciens comptes fermés des djihadistes sur Internet. Certaines ont notamment pu être récupérées de nos précédents travaux²¹⁴. Si l'objet d'étude est la propagande de l'Etat Islamique vers l'étranger, quelques vidéos attribuées à Al-Qaïda et Omar Omsen, un recruteur français basé en Syrie et loyal à Al-Qaïda, sont citées à titre de comparaison. L'analyse des différentes variables et occurrences du texte, de l'image et du son, a permis de décrypter la manière dont la méthode et les procédés s'adaptent aux objectifs poursuivis, aux différentes cibles et au contexte.

La cible :	<ul style="list-style-type: none"> - L'occident directement (les recrues, l'ennemi, les membres : ce critère est déterminé par la langue, la nationalité de ceux qui parlent, la personne ou le groupe apostrophé dans la vidéo). - L'occident indirectement = vidéos à portée mondiale en raison du contenu (forte violence, menace dirigée plus largement vers les ennemis issus de la coalition internationale / sens large de la menace).
La langue :	<ul style="list-style-type: none"> - Anglais, français, arabe sous-titré en priorité (il n'était pas toujours possible d'obtenir toutes les traductions préexistantes, les vidéos étaient généralement en français ou anglais sous-titrées arabe, ou en arabe sous-titrées anglais). - En allemand dans une minuscule minorité. - En arabe, et ensuite traduites par des connaissances arabisantes.
La chaîne, le groupe :	<ul style="list-style-type: none"> - En grande priorité l'Etat Islamique, et les chaînes Al Hayat et Al Furqan vers l'étranger. - L'Etat Islamique et les chaînes issues des provinces. - Al Qaeda, Al Nostra, et Omar Omsen dans un second temps pour des comparaisons pertinentes.
La période :	Entre 2013 et 2018 : la période faste de l'Etat Islamique (la période privilégiée s'étend entre l'été 2014 et fin 2017, avec les conquêtes militaires, le Califat puis la chute).
Les supports :	Les vidéos, les photographies, les chants et les revues.
Le contenu :	Les vidéos qui cherchent à séduire, à maintenir par la croyance indéfectible en la victoire et à prolonger l'engagement vers le passage à l'acte, et à terroriser l'ennemi de l'extérieur et de l'intérieur (occurrences communes à tout le corpus).
La médiatisation des contenus :	La forte médiatisation de certains contenus leur a donné une portée mondiale, celle-ci est dû au contenu, généralement très violent et choquant, ou mettant en scène des enfants bourreaux.

Tableau résumant synthétiquement les critères de choix dans le corpus

3.1.1 Présentation des occurrences analysées dans cent-cinquante-deux vidéos

Al Havat Media Center (Etat Islamique) : 91 vidéos en français, anglais, allemand, arabe sous-titré anglais ou français
Al-Furqan Media Foundation (Etat Islamique) 26 vidéos en français, anglais, arabe sous-titré anglais ou français, arabe
Différentes Wilayat (Etat Islamique) : 26 vidéos, en français, anglais, en arabe, traduit en français ou en anglais (vidéos très médiatisées).
Allégeance / revendications (Etat Islamique) : 2 vidéos, français et arabe (allégeance précédant le meurtre de 2 scandinaves au Maroc)
Al-Qaïda en Irak : 1 vidéo (l'assassinat de l'américain Nicholas Berg en 2004 par Al-Zarqawi), en anglais
Firdaw Studio (Omar Omsen/ affilié au Front Al Nosra, filiale d'Al-Qaïda en Syrie) : 6 vidéos, en français

Présentation du corpus vidéo : classification par chaîne, groupe, nombre et langue.

²¹⁴ Ruffier Carole, Le Gall Tiffen, Declavo Bastien, « La propagande iconographique de recrutement déployée par Daesh sur Internet », dossier de master PPS sous la direction de Xavier Crettiez, 2016

Anglais	50 (recrutement 22 ; enracinement 11 ; terreur 16) + 1 vidéo d'Al Qaïda
Français	20 (recrutement 4 ; terreur 9) + 6 vidéos d'Omar Omsen et +1 revendication
Arabe ou autre sous-titré français ou anglais	62 (recrutement 16 ; enracinement 36 ; terreur 10)
Arabe	19 (enracinement dans la cause 2 ; terreur 16) + 1 revendication
Allemand	1 (recrutement)

Tableau récapitulatif des langues représentées dans le corpus vidéo étudié

Types de vidéos	Cibles	Acteurs	Production et diffusion	Variables
Recrutement, Enracinement dans la cause (prolongation de la radicalisation, vers un passage à l'acte/ sacrifice en martyr), terreur	Les potentiels sympathisants et aspirants, les membres déjà acquis (notamment sur zone), et les ennemis	Les djihadistes de l'organisation, (hommes), les victimes d'exécutions, les otages, les enfants des djihadistes (des garçons essentiellement).	La langue de diffusion, le sous- titrage éventuel, les canaux de diffusion, les chaînes de production, le pays de destination, les éléments de contextes géopolitiques / sur zone.	Type de vidéo, acteurs /postures/ nationalités, discours/sujet, cibles réceptrices, lieux / décors, postproduction / travail de l'image, prises de parole, registres de l'émotion, méthodes, procédés, musique/son/bruitages, moyens matériels / humains / financiers, éléments de la mise en scène, objectifs

Présentation de la grille d'analyse appliquée aux vidéos et des occurrences étudiées

3.1.2 Présentation synthétique des occurrences analysées dans les cent photographies

Types de photos	Cibles	Acteurs	Production et diffusion	Variables / occurrences
Recrutement, Enracinement dans la cause (prolongation de la radicalisation et maintien), terreur	Les potentiels sympathisants, les membres déjà acquis, et les ennemis	Les djihadistes hommes de l'organisation, les enfants, les femmes, les animaux, les victimes d'exécution	Canaux de diffusion, chaîne / moyen de production, légendes éventuelles, éléments de contextes géopolitiques / sur zone	Type de photo, acteurs, cibles réceptrices, lieu /décors, postproduction, éléments de mise en scène, les émotions, la méthode, les objectifs/effets recherchés, les procédés, les moyens humains/matériels/financiers, éléments de mise en scène, effets cherchés

Présentation de la grille d'analyse appliquée aux photos et des occurrences étudiées

3.1.3 Présentation synthétique des occurrences analysées dans les vingt-trois chants

Type de chants	Cibles	Production / diffusion	Variables /occurrences
Guerrier / haine (terreur), martyr (enracinement dans la cause) et séduction / conviction (le califat, le devoir = recrutement)	Les sympathisants, les membres déjà acquis, et les ennemis	Canaux de diffusion, chaîne de production, pays de destination, langue, éléments de contextes géopolitiques / sur zone	Type de chant, nombre de voix, contenu des paroles, registres de l'émotion, effets recherchés, son/effets/bruitages, postproduction, éléments de rythmes, cibles réceptrices, la méthode, les procédés, objectifs

Présentation de la grille d'analyse appliquée aux chants et des occurrences étudiées

3.1.4 Présentation synthétique des occurrences analysées dans les six revues

Spécificité de la revue	Cibles / langues	Acteurs / participants	Variables/occurrences
Langue de production et des traductions, groupe de production, dates, contexte, pays de destination, le format	Les sympathisants, les membres déjà acquis et les ennemis. 4 en anglais et 1 en français	Les djihadistes de l'organisation (hommes et femmes), les otages (journalistes), les personnalités publiques occidentales (participation indirecte)	Les registres de l'émotion, les méthodes, la dimension prosélytique et eschatologique, les acteurs, les procédés, les objectifs/effets recherchés, le texte, l'histoire et la sunna, les illustrations, les références, les interviews, la reconnaissance des anciens et nouveaux modèles du djihad.

4 sont issues des archives de l'EI et 1 est issue des archives d'Al-Qaïda.		
--	--	--

Présentation de la grille d'analyse appliquée aux revues et des occurrences étudiées

- Le détail du corpus peut être lu en annexe, il détaille les différents fichiers étudiés un par un.

3.2 Présentation du corpus juridique à l'étude et de la méthode d'analyse

La deuxième partie de la thèse sera focalisée sur la réception pénale française au discours de propagande décrypté plus haut. Cette réponse des institutions et de la loi est intéressante car elle fait suite à la vague de départs de ressortissants français vers la zone irako-syrienne, mais aussi à la vague d'attentats, à la menace terroriste et aux différentes émotions qui y sont associées comme la colère et la peur. Elle est également remarquable car la législation en la matière est exceptionnelle et répond à une campagne de communication terroriste elle aussi exceptionnelle. Ce qui est nouveau ici c'est l'articulation de la prévention institutionnelle, qui se développe de manière novatrice, en utilisant différents procédés comme la vidéo, le retournement des codes de l'Etat Islamique, et d'une législation forte, dérogoire et punitive. Il est pertinent de comprendre comment la prévention, qui est un phénomène nouveau en France pour lutter contre le terrorisme, et la législation pénale, se sont saisies dans l'urgence de ce phénomène qu'est la propagande de l'Etat Islamique, et comment la loi surtout s'est adaptée à la menace posée par l'expansion du discours sur Internet, et à la difficile suppression des contenus, qui se diffusent massivement et rapidement grâce au web 2.0. Cette réponse est exceptionnelle dans la mesure où la propagande, objet qui se situe normalement en dehors du droit pénal, est devenue une infraction terroriste à part entière. En effet, l'encadrement de la propagande par le droit pénal est un phénomène presque nouveau, le seul cas proche de censure et sanction référencé étant les anarchistes il y a plus d'un siècle. Sa répression s'insère dans une politique de sanction et d'anticipation, motivée par un impératif sécuritaire et l'urgence du contexte, mais également par l'émotion qui fait suite aux attentats sur le sol français. Les multiples poursuites et gardes à vue pour apologie du terrorisme à la suite des attentats de Charlie Hebdo et de la minute de silence nationale illustrent bien ce phénomène. C'est pourquoi, des études de cas médiatiques sur ce sujet seront étudiées. Il est également intéressant de noter le rôle joué par la propagande dans les procès, qu'elle soit un élément de preuve ou à charge. Cette place de la propagande dans les procès est un phénomène nouveau, exception faite toujours des anarchistes. Cette analyse reposera sur l'étude d'un corpus. La méthode s'appuiera sur l'étude de ce corpus, composé de lois et de décisions, de la jurisprudence, de travaux et débats parlementaires, de données théoriques, d'articles de presses et vidéos issues des

campagnes de prévention. Il s’agira d’étudier comment la loi répond, quelles sont les conditions exceptionnelles de son adoption, et le rôle joué par le Conseil Constitutionnel dans l’élaboration de cette législation.

<u>Lois / article de codes / circulaires</u>	<u>La jurisprudence</u>	<u>Plans d’action / projets et débats parlementaires</u>	<u>Les procès</u>	<u>Prévention secondaire</u>
Toutes les lois, les articles du code pénal et de procédure pénale, les principales circulaires, qu’ils soient appliqués ou abrogés, venant encadrer la propagande terroriste depuis 2014. Les lois dites « scélérates » de 1893/1894 à titre de comparaison.	Les grands arrêts rendus par le Conseil Constitutionnel et la Cour de cassation venant préciser ou abroger les infractions en lien avec la propagande (apologie et, consultation habituelle).	Les différents travaux, rapports d’informations et débats au niveau du Conseil d’Etat et également au niveau de l’Assemblée nationale. Les plans d’actions antiterroristes nationaux depuis 2014. Les comptes-rendus des débats parlementaires.	L’analyse des retranscriptions de procès et l’analyse de notes de procès prises en présentiel.	Les campagnes de prévention institutionnelles et notamment visuelle, par les vidéos (Ils te disent, toujours le choix...). Côté Français et à l’étranger.

Tableau synthétique résumant le contenu du corpus juridique

Pour compléter l’étude de corpus, des données empiriques seront recueillies durant des entretiens, qui auront lieu auprès professionnels qui sont au cœur de ces questions. Il s’agira de les interroger sur le processus de justice mais également sur les raisons d’être de cette législation sur la propagande et son application. Les entretiens semi directifs permettront de confronter l’approche choisie par nos travaux et l’application concrète de la loi par la justice et les professionnels chargés de l’appliquer.

4 Organisation de la thèse en deux parties

La première partie proposera de faire l’analyse du corpus de propagande djihadiste. La lecture sera descriptive et analytique, et se basera sur différentes variables et occurrences. Nous analyserons ici par quels procédés le discours de l’Etat Islamique cherche à persuader et convaincre, et à terroriser. Il s’agira de montrer, en s’appuyant sur les supports audiovisuels et écrits du corpus, comment le groupe a créé une méthode novatrice et reconnaissable. Il procède en s’appuyant sur un discours ciblé, qui joue sur différents registres de l’émotion. Des points communs entre ce discours et la propagande de guerre pourront être soulevés, s’il s’agit bien d’un discours guerrier, ce sont les différences, comme l’instrumentalisation d’une violence explicite, qui participent à sa qualification terroriste plus que guerrière.

Le premier chapitre proposera une analyse des supports vidéo et photo issus des archives de l’Etat Islamique. Nous montrerons comment l’image est instrumentalisée sur la forme et sur

le fond pour créer des émotions et manipuler les affects des cibles vers de l'engagement et de l'action ; et comment l'utilisation de variables récurrentes dans la mise en scène permettent l'émergence de registres propres aux trois types de vidéos : le recrutement, l'enracinement, et la terreur.

Le second chapitre portera sur l'étude analytique de la production écrite de l'Etat Islamique, c'est-à-dire les revues dirigées vers l'occident et les chants. Nous verrons que le groupe s'est appuyé ici sur une méthode complémentaire, à la fois plus érudite et prosélytique pour renforcer sa politique de recrutement et de terreur.

Enfin, le troisième chapitre portera sur l'analyse des méthodes et moyens de diffusion du discours et de publicité, sur Internet et sur l'espace numérique et médiatique. Nous verrons comment le groupe assure sa visibilité et instrumentalise les médias à des fins de promotion.

La deuxième partie analysera la réponse institutionnelle qui a été faite au discours depuis 2014. Nous verrons comment le droit a tenté d'endiguer ce phénomène en amont et en aval. Nous procéderons à l'étude d'un corpus de droit composé de textes de loi, de travaux parlementaires, de la jurisprudence et de retranscriptions de procès. L'analyse se basera sur le contenu des textes et leurs conditions d'adoption, pour analyser leur impact sur les pratiques judiciaires et sur le débat autour de l'existence d'un droit pénal dérogatoire, qu'on qualifie de l'ennemi. Pour cela nous ferons également une étude empirique, basée sur des entretiens et des études de cas médiatiques.

Le quatrième chapitre proposera d'étudier la mise en place de campagnes de contre-propagande institutionnelles, basées sur l'image. Nous verrons comment cette prévention secondaire s'est créée en parallèle du droit pénal, pour venir contrer le discours djihadiste en se réappropriant à la fois son discours et ses codes pour les retourner contre lui. Il apparaît rapidement que le droit et la prévention sont complémentaires pour lutter contre le discours djihadiste.

Le cinquième chapitre abordera l'intervention du droit pour lutter contre un discours qualifié de terroriste. Nous montrerons comment le droit s'en est saisi dans l'urgence et a voulu sanctionner les spectateurs pour lutter et dissuader. Seront ici développés l'adoption et le retrait du délit de consultation habituelle de sites terroristes. Il s'agit ici de développer un phénomène nouveau, qui est la propagande comme élément à charge. Nous verrons que son contenu, très large et avec de lourdes sanctions à l'appui, peut être rattaché à une législation d'exception basée sur l'anticipation et la sanction.

Le sixième chapitre s'intéressera à la propagande comme élément de preuve, et au délit d'apologie du terrorisme, considéré comme le dernier rempart de la lutte contre le discours. La propagande a intégré les prétoires comme élément de preuve à la radicalisation et à l'activité sur zone. L'apologie a de son côté intégré le code pénal pour devenir une infraction à part entière relevant du terrorisme ; nous analyserons les conséquences de son intégration dans le code pénal sur les méthodes d'enquête, et sur l'application aux poursuites des techniques corrélées au terrorisme d'autre part. Nous montrerons finalement la manière dont l'infraction interagit avec le contexte et l'émotion.

Partie I : Un discours guerrier et terroriste misant sur l'ultra violence et un projet communautaire et religieux

Dans la première partie nous proposons de faire l'analyse du corpus de propagande présenté en première partie. Nous en ferons une lecture à la fois descriptive et analytique, en nous basant sur les différentes variables pertinentes qui ont retenu notre attention. Ainsi, Jacques Ellul définit la propagande comme : « *L'expression d'opinions ou d'actions menées délibérément par des individus ou des groupes dans le but d'influencer les opinions ou les actions d'autres individus ou de groupes à des fins prédéterminées et par le biais de manipulations psychologiques* »²¹⁵. Nous analyserons ici par quels procédés le discours de l'Etat Islamique cherche à persuader et convaincre, mais également à terroriser. Nous montrerons, en nous appuyant sur les supports à la fois audiovisuels et écrits du corpus, comment l'Etat Islamique a créé une méthode à la fois unique et reconnaissable. Elle va en effet promouvoir un message cohésif et facilement reconnaissable, pour se démarquer des autres groupes djihadistes dans la région²¹⁶. L'apposition systématique, au début de chaque support, du logo de la chaîne de production, dont les deux principales sont *Al Hayat Media Center* et *Al Furqan Media Foundation*, participe à cette dimension. A titre d'exemple, tous les documents audiovisuels issus de la chaîne *Al Hayat Media Center*, débutent par le logo et la mention orale, en anglais, de la phrase « *Al Hayat Media Center present* ». Par ce procédé distinctif, les documents issus de cette chaîne sont facilement reconnaissables et identifiables. Le logo, qui reste par la suite visible dans un coin de la vidéo, nous a par ailleurs permis d'identifier avec certitude les différents documents du corpus. Être identifiable, identifié et reconnu peut donc être analysé en premier lieu comme un point cardinal de la méthode de l'Etat Islamique.



Les deux logos reproduits ci-dessus sont ceux des deux chaînes principales : Al Hayat Media Center (gauche) et Al Furqan media foundation (droite). Ils figurent sur chaque support produit ou diffusé par la chaîne.

²¹⁵ Ellul Jacques, *Propaganda, The formation of Men's attitude*, éditions Vintage books a division of random house New York, 1973

²¹⁶ Baele Stéphane J, Boyd Katharine A, Coan Travis G, *Isis propaganda: a full spectrum extremist message*, Oxford University Press, 2019, 304p

Nous étudierons l'intérêt porté par l'Etat Islamique à un public étranger, en particulier aux « frères de l'ouest »²¹⁷ occidental, et comment cet intérêt se traduit dans notre corpus à différents niveaux. Cet attrait pour l'occident est à la fois stratégique et idéologique, une part importante des moyens conséquents alloués à la propagande lui est dédiée²¹⁸. Nous verrons que les différents supports reposent sur une typologie récurrente axée sur trois objectifs centraux, le recrutement, l'enracinement dans la cause et la terreur. Cette typologie répond à des objectifs déterminés, qui s'appuient sur différents registres concomitants, et repose sur une logique idéologique, contextuelle et chronologique. Nous étudierons également comment l'Etat Islamique a construit et adapté son discours, à la fois sur la promesse du bonheur et le thème de la guerre sacrée. Nous verrons que la propagande de l'organisation rejoint certains registres discursifs classiques de la propagande de guerre, mais qu'elle s'en différencie également par sa gestion de la terreur et les registres religieux et de la vengeance. En résumé, nous montrerons que « *L'État islamique innove dans la production par la scénarisation et la réalisation d'une partie de ses vidéos. Différents « publics » sont visés et chaque vidéo de propagande cherche à toucher un ou plusieurs d'entre eux* »²¹⁹.

Le premier chapitre propose une analyse des supports vidéo et photo issus des archives de l'Etat Islamique et intégrés au corpus. Nous montrerons comment l'image est instrumentalisée sur la forme et sur le fond pour manipuler les affects des cibles réceptrices. L'image est dès 2014 un élément central à la logique et à la stratégie dite de visibilité de l'Etat Islamique, pour invisibiliser l'ennemi, le contourner, sur Internet et l'espace médiatique²²⁰, et revêt une importance essentielle. Nous verrons que l'utilisation de variables récurrentes dans la mise en scène permet l'émergence de registres propres aux trois types de vidéos.

Le second chapitre porte sur l'étude analytique de la production écrite de l'Etat Islamique, intégrée au corpus, c'est-à-dire les revues dirigées vers l'occident et les chants à capella appelés anasheed. Nous verrons que le discours de l'Etat Islamique s'est construit ici sur un second format. Il s'est appuyé sur une méthode à la fois plus érudite et prosélytique, pour renforcer sa politique de recrutement et de terreur. Nous étudierons également l'instrumentalisation à des fins de propagande terroriste des chants islamiques pour séduire et terroriser.

²¹⁷ Macnair Logan et Frank Richard, « « *To my brothers in the west... »: A Thematic analysis of videos produced by the Islamic State's al Hayat Media Center* », *Journal of contemporary Criminal Justice*, volume 33 issue 3, 2017, pages 234 à 253

²¹⁸ Atwan Abdel Bari, *The Islamic State: The digital Caliphate*, éditions Saqi, 2015, 225 pages

²¹⁹ Nasr Wassim, « *La violence, une fin ou un moyen pour l'Etat Islamique ?* », *Inflexions*, n°31, 2016, pages 47-43

²²⁰ Crosset Valentine, « *Être visible sur et par internet : le cas de l'Etat Islamique* », *École de criminologie, Faculté des arts et des sciences, Montréal*, thèse soutenue en 2020

Enfin, le troisième chapitre portera sur l'analyse des méthodes, supports et moyens de diffusion du discours sur Internet, et de publicité sur l'espace médiatique, pour assurer une réception massive du discours par les cibles. Nous verrons comment l'Etat Islamique assure sa visibilité sur Internet et instrumentalise les médias occidentaux, à des fins de promotion.

Chapitre 1 : La propagande par l'image à des fins de séduction et de terreur

A travers l'étude du corpus et des différentes variables de l'analyse nous proposons de montrer ici comment sont construites les images et scénarios afin de répondre à des objectifs de séduction, de persuasion et de terreur. En effet, en croisant les différentes variables à l'étude nous relevons la présence de récurrences. Nous verrons que celles-ci sont diverses et ont pour objectifs de créer et manipuler différentes émotions, sentiments et affects, vers des réactions²²¹. Si les affects semblent influencer sur les dynamiques d'engagement, les émotions dites réactives pourraient ensuite mener au terrorisme, en favorisant le passage de l'intentionnalité à l'action²²². L'étude du discours de l'Etat Islamique nous rappelle que les émotions sont bien susceptibles de produire de l'action, et sont donc instrumentalisées sciemment par les acteurs du recrutement, dans les dynamiques de l'engagement à haut risque, comme le terrorisme²²³, et le militantisme²²⁴. Christophe Traïni montre bien l'impact du « choc moral » dans les prises d'engagement et les militantismes²²⁵, mais aussi que l'image peut constituer ce choc moral en créant de l'émotion²²⁶. L'expression des émotions serait donc l'une des clés de compréhension de la radicalisation²²⁷, des engagements à risque²²⁸ et violents²²⁹. Nous montrerons comment les images et les discours par leur mise en scène, et les moyens de celle-ci, sur le fond et la

²²¹ Dans cet article, Kemper décrit, analyse et définit les émotions et les affects existants : Kemper Theodore D, « *How many emotions are there? Wedding the social and the automic components* », The american Journal of sociology, volume 93, n°2, 1987, pages 263 à 289.

²²² Ducol Benjamin, « *Les dimensions émotionnelles du terrorisme* », CGJSC / RCESSC 89, Vol. 2, Num. 2, Automne 2013, 14 pages

²²³ Sommier Isabelle, « *Sentiments, affects et émotions dans l'engagement à haut risque* », Terrains théories, émotions, v2, 2015 ; Guibet Lafaye Caroline, « *Choc moral* », émotion, violence : la violence politique est-elle le fruit de la colère ? », Revue philosophique, Klesis, 2017, Cottee Simon & Hayward Keith, « *Terrorist (E)motives : The Existential Attractions of Terrorism* », Studies in Conflict & Terrorism, 2011, p963-986, Crettiez Xavier, « *High riskactivism* » : essai sur le processus de radicalisation violente (première partie) », Pôle Sud 2011/1 (n° 34), p. 45-60 ; Crettiez Xavier, « *High RiskActivism* » : Essai sur le processus de radicalisation violente (2sd partie) », Pôle Sud 2011/2 (n° 35), p. 97-112

²²⁴ Goodwin Jeff, Jasper James M, Polleta Francesca, *Passionate politics: Emotions and social movements*, editions University of Chicago Press, 2001, 389p; Goodwin Jeff, and Jasper James, « *The Fall and rise of emotions in social movement theory* », Mobilization, January 2000, Jasper James, « *Emotions and social movements: twenty years of theory and research* », annual review of sociology, August 2011, Jasper James, « *The emotions of protest: affective and reactive emotions in and around social movements* », Sociological forum, September 1998, 34p; Jasper James, « *Recruiting Strangers and Friends: Moral Shocks and Social Networks in Animal Rights and Anti-Nuclear Protests* », Social Problems, Vol. 42, No. 4 (Nov. 1995), pp. 493-512; Traïni Christophe, « *Des sentiments aux émotions (et vice versa). Comment devient-on militant de la cause animale ?* » Revue française de science politique, 2010/2 vol60, p335 à 358 ; Traïni Christophe (direction.), Émotions... Mobilisation ! Les Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement », 2009, 300p

²²⁵ Traïni C., « *Entre dégoût et indignation morale : sociogenèse d'une pratique militante* », Presses de Science Po, 2012/4 v62, p559 à 581

²²⁶ Traïni Christophe. « *Dramaturgie des émotions, traces des sensibilités. Observer et comprendre des manifestations anti-corrída* », ethnographiques.org, Numéro 21 - novembre 2010

²²⁷ Ducol Benjamin, « *Les dimensions émotionnelles du terrorisme* », CGJSC / RCESSC 89, Vol. 2, Num. 2, Automne 2013, 14 pages

²²⁸ Sommier Isabelle, « *Sentiments, affects et émotions dans l'engagement à haut risque* », Terrains théories, émotions, v2, 2015

²²⁹ Scheff Thomas J, « *Roots of war and peace: emotions and bonds in moral shock* », janvier 2005, article trouvé sur le site ResearchGate

forme, créent de l'émotion et produisent de l'action. Nous verrons que la propagande visuelle instrumentalise des registres qui lui sont propres pour interagir avec les affects des spectateurs. La vidéo a la particularité de cumuler une dimension visuelle, et une dimension auditive et discursive, c'est pourquoi nous traiterons séparément les deux supports vidéo et photographie.

5. La transposition en vidéo d'un discours djihadiste et terroriste

Le support audiovisuel est central à la méthode de propagande de l'Etat Islamique, d'un point de vue qualitatif comme quantitatif. Elle est à la fois « *arme de guerre et outil de légitimation et de recrutement* »²³⁰. La vidéo ouvre un vaste éventail de possibilités, en matière de formats et procédés de mise en scène de l'action et du discours, pour élargir la portée de son message. L'utilisation d'un matériel de pointe, et des techniques modernes inspirées du cinéma occidental, permettent la production d'un contenu qualitatif et attractif vers l'occident. Elles contribuent à assurer « *L'avantage concurrentiel* » de Daesh sur le marché mondial du terrorisme »²³¹. Pour assurer sa promotion et faire patienter ses sympathisants, l'Etat Islamique se réapproprie jusqu'aux outils hollywoodiens tel que le trailer²³². La promotion s'appuie par ailleurs sur un graphisme de qualité qui le démarque également de ses concurrents dans la région. Ce qui fait l'une des forces de la propagande de l'Etat Islamique, c'est l'intérêt porté au fond comme à la forme. Le résultat réside dans la dimension discursive et dans l'esthétisme global de la vidéo, dans son degré de sophistication, qui évolue avec le contexte²³³. Elle repose en effet sur un important travail de mise en scène, qui permet généralement d'en définir les cibles. Celle-ci s'appuie sur les acteurs, les lieux et l'action, mais aussi sur le discours. L'image permet de créer de l'émotion, c'est le travail sur celle-ci, la mise en scène, qui va permettre de faire naître celle-ci, et d'influencer les comportements.

²³⁰ Rekik Dhouha, *La fabrique audiovisuelle de l'État Islamique, La vidéo comme arme de guerre et outil de légitimation et de recrutement*, éditions l'Harmattan, 2018, 126 pages

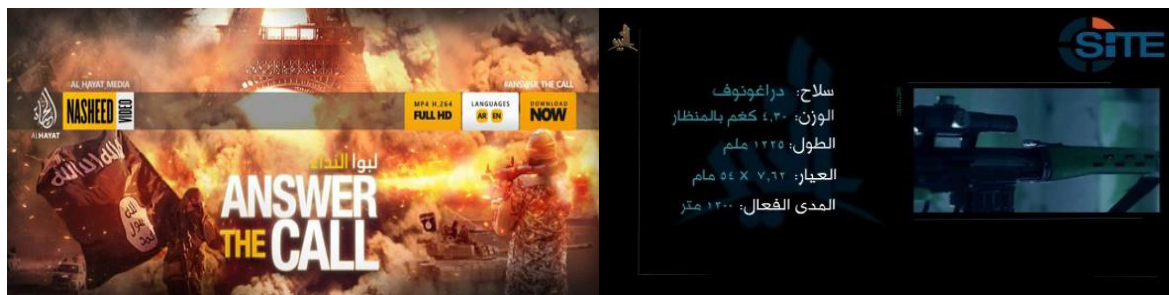
²³¹ Loriller Adrien, « *L'avantage concurrentiel* » de Daesh sur le marché mondial du terrorisme », publications de l'ANAJ-IHEDN, 2015

²³² L'utilisation du trailer va notamment servir à annoncer l'arrivée prochaines des longs métrages, comme « *Flames of War* » et reprend les codes classiques du trailer hollywoodien. Sur un format d'une minute environ, plusieurs images spectaculaires se succèdent, suivi de la mention « *coming soon* ».

²³³ Robinson Mark D et Dauber Cori E, « *Grading the quality of ISIS videos: a metric for assessing the technical sophistication of digital video propaganda* », *Studies in conflict and terrorism*, volume 42, issue 1-2, 2019, pages 70 à 87



Ces deux captures d'écran sont extraites des trailers annonçant la sortie à venir de « *Flames of War* » et « *Flames of War II* », deux longs métrages. Ils terminent par la mention « *Coming soon* » inspirée des trailers du cinéma occidental. Il s'agit d'un moyen de promotion inspiré par Hollywood et repris ici par le groupe.



Ces images, extraites des vidéos « *Answer the Call* » et « *Sniper de la province Al-Khair* », montrent la qualité des graphismes d'une part, et la réappropriation par l'Etat Islamique de références occidentales et de plans typiquement Hollywoodiens d'autre part. « *Sniper de la Province Al-Khair* » a été comparé au film *American Sniper* et au jeu *Call of Duty* par Dhouha Rekik, entre autres, en raison de la mise en perspective du sniper, très proche de ces deux œuvres.

Ces différents éléments se dégagent de l'étude d'un corpus à la fois riche et varié. Il condense un contenu visuellement et auditivement qualitatif, une pluralité d'acteurs, un travail de production et de traduction notable. Ce qui frappe, c'est le travail nécessaire en amont et en aval de sa création et de sa production. Ce travail permet son accessibilité au plus grand nombre à l'étranger, et lui assure une couverture médiatique. L'étude de cent quarante-trois vidéos nous a permis de dégager trois types qui seront ici étudiés. Ces différents types répondent à une logique chronologique et contextuelle qui nous permet de suivre les évolutions de l'idéologie du groupe. Ces deux variables sont essentielles pour comprendre les objectifs poursuivis par le discours à un instant donné. Nous avons dégagé trois périodes qui, à la lecture du corpus, nous ont semblé pertinentes sur le plan chronologique. A chaque période correspond un tournant dans l'idéologie du groupe, et l'émergence de nouveaux registres. Nous analyserons la présence de certains registres spécifiques du discours, tels que l'escapisme et le virilisme. Pour Xavier Crettiez, l'escapisme se définit : « *comme la fuite du quotidien vers une version grandiose et magnifiée de soi* »²³⁴, comme l'attrait d'une aventure, une nouvelle vie, voire la rédemption²³⁵.

²³⁴ Crettiez, X, Ainine B, Gros F., Lindemann T., « *Radicalisation : processus ou basculement ?* » Fondation Jean Jaurès, 2016

²³⁵ The Soufan Group (TSG), « *Foreign Fighters, An updated assessment of the flow of foreign fighters into Syria and Iraq* », december 2015

La virilité est entendue comme un type de socialisation²³⁶ et un facteur de résonance cognitive²³⁷. Pour Thomas Lindemann, la violence permettrait la réaffirmation d'une virilité perçue comme bafouée, et « *s'analyse sous l'angle d'une virilisation outrancière des comportements et figures masculines* »²³⁸. Le djihadisme se définit par une vision à la fois très masculine et patriarcale du monde.

<u>Périodes et dates</u> 143 vidéos en tout	<u>Le rétablissement du califat</u> Mai à aout 2014	<u>L'entrée dans l'aire du djihad total</u> Aout 2014 à décembre 2016	<u>Le déclin progressif du groupe</u> Janvier 2017 à janvier 2019
<u>Le recrutement</u> 42 vidéos 29% du corpus total	Central : l'aventure et l'escapisme. Période pré et post restauration du califat : un projet de vie et familial. Une promesse de bonheur et d'accomplissement personnel.	Central jusque début 2015 : Un second registre apparait en réponse à la coalition, basé sur le sens moral et le devoir. Présence de l'escapisme ici aussi. Puis déclin progressif à partir de fin 2015, fermeture des frontières.	En déclin. Le Califat en déclin ne recrute plus sur zone mais pour des actions terroristes en occident. Fermeture des frontières.
<u>L'enracinement dans la cause</u> 48 vidéos 34% du corpus total	Central : Souligne les victoires consécutives au retour du califat. Période d'ascension fulgurante.	Central : la victoire doit primer sur la dégradation progressive de la situation sur zone. Le terrorisme en fait partie.	Toujours présent puis un déclin progressif. Victoires axées sur le terrorisme. La menace prend le pas pour assurer la fidélité.
<u>La terreur</u> 53 vidéos 37% du corpus total	Secondaire : Essentiellement niveau local. L'occident ici n'est pas ciblé. Registre viril plus que de la terreur.	Centrale : augmentation drastique de la terreur qui commence à primer. L'occident devient une cible principale.	Surenchère de violence. Dernier vrai moyen d'exister médiatiquement.

Tableau d'évaluation des cent quarante-trois vidéos du corpus par rapport au contexte et à la chronologie

*A noter que sept vidéos affiliées à Omar Omsen (Front Al Nostra) et Al-Qaida ont été étudiées, ainsi que deux vidéos de revendication en lien avec l'Etat Islamique. Cela porte le corpus total à cent-cinquante-deux.

En tenant compte des différents types de vidéos, et des variables contextuelles et chronologiques, nous proposons d'analyser le contenu de ce corpus. Nous allons étudier les variables relatives au fond et à la forme, visuelles et discursives, pour proposer une analyse des objectifs poursuivis. Nous étudierons les procédés mis en place pour atteindre un panel de cibles à l'étranger et en occident, en dehors du public arabisant sur zone irako-syrienne.

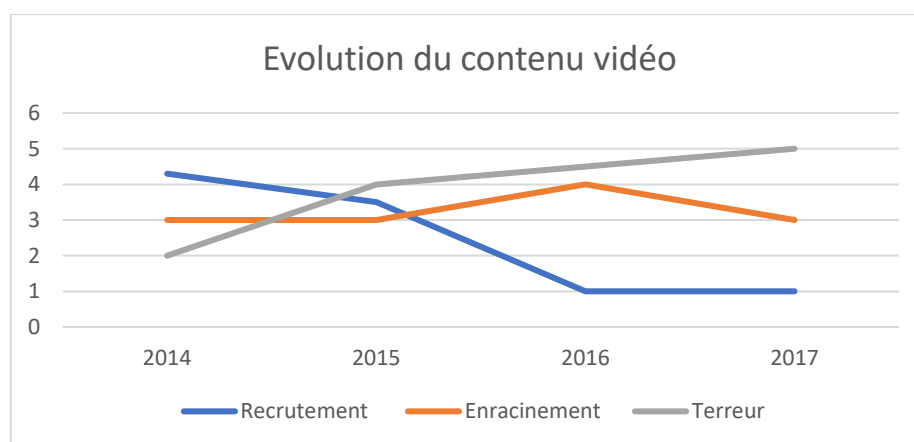
16.2 Le recrutement : la vidéo pour séduire et convaincre

²³⁶ Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations, le 3 mars 2017

²³⁷ Crettiez Xavier, « *Penser la radicalisation : Une sociologie processuelle des variables de l'engagement violent* », Revue française de Science Politique, volume 66, numéro 5, Octobre 2016

²³⁸ Crettiez Xavier, Seze Romain, Ainine Bilel, Lindemann Thomas, « *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents* ». Rapport de recherche pour la mission de recherche Droit et Justice, avril 2017

Le premier type de vidéo se rapporte au recrutement, c'est-à-dire à la séduction de potentiel sympathisants vers le djihad. L'objectif principal de ces vidéos est de grossir les rangs du groupe en recrutant des partisans sur zone. Nous allons analyser par quels procédés l'Etat Islamique séduit dans le corpus, grâce aux images et au discours. Cette catégorie de vidéos correspond essentiellement à la période qui précède et suit la réinstauration du califat, qui a lieu le 29 juin 2014. A cette période, les supports de recrutement sont centraux à la propagande de l'organisation, tandis que la terreur est secondaire. Ces différentes données se confirment à l'étude du corpus sur la période citée. Ce qui transparait également ici c'est la volonté du groupe de recruter à l'extérieur. La pluralité d'acteurs étrangers présents dans les vidéos, une soixantaine sont interrogés dans cette catégorie, dont plus de la moitié d'occidentaux, témoigne de cet intérêt porté à l'étranger. Cette remarque est également appuyée par le fait que ces acteurs s'expriment généralement dans leur langue d'origine. Les occidentaux sont appelés d'abord à construire le califat, puis à le défendre contre l'agresseur. En effet, nous avons dégagé deux sous catégories de vidéos visant à recruter. Nous avons d'abord relevé l'existence de vingt-trois vidéos de séduction, soit environ 17% du corpus, qui font la promotion de l'Etat Islamique comme une aventure et un projet de vie, et sont donc très axées sur l'escapisme. Puis dans un second temps dix vidéos insistant sur le devoir, soit 8% du corpus, qui s'inscrivent davantage dans le registre moralisateur, viril et guerrier. Ces deux sous catégories, malgré des variables communes, reposent sur un discours et une mise en scène différentes. A elles deux, elles représentent environ 25% du corpus. Si les vidéos ayant attiré au recrutement se raréfient par la suite, c'est en raison du contexte sur zone peu propice à l'arrivée de nouveaux membres, et du déclin progressif du groupe sur le terrain²³⁹.



Graphique retraçant l'évolution du contenu vidéo entre 2014 et 2017. La terreur augmente crescendo, notamment à partir de 2015. Les années 2015 et 2016 sont marquées par une augmentation nette et constante. De l'autre côté, le discours de séduction décroît progressivement.

²³⁹ Robinson Mark D and Dauber Cori E, « *Grading the quality of ISIS videos: a metric for assessing the technical sophistication of digital video propaganda* », *Studies in conflict and terrorism*, volume 42, issue 1-2, 2019, p70- 87

Variables	Le recrutement axé sur l'escapisme	Le recrutement axé sur le devoir, l'obligation et la guerre
Les acteurs	<p>* Des djihadistes de l'EI, que des hommes, de différentes nationalités, seul (récit de conversion) ou en groupe de 5 à 10 (une ou plusieurs nationalités). Présence récurrente d'étrangers dont occidentaux. Dans l'uniforme noir.</p> <p>* Des musulmans et fréquemment des convertis (mythe autour de la conversion = important).</p> <p>* Fréquente présence de jeunes enfants (Garçons et filles jeunes).</p> <p>* Témoignage à visage découvert / en général souriants</p>	<p>* Des djihadistes de l'EI, que des hommes, de différentes nationalités, en groupe de 5 à 10. Présence récurrente d'étrangers.</p> <p>* Des combattants sur zone de combat ou sur le départ : importance des armes.</p> <p>* Des musulmans et des convertis.</p> <p>* Alternance entre témoignage à visage découvert et visages couverts des acteurs en arrière-plan (cagoule noire de l'organisation).</p> <p>* Dans l'uniforme noir/ le treillis</p> <p>* Les visages sont graves et plus froids.</p>
Les cibles réceptrices	<p>* Les potentiels sympathisants à l'étranger. Tous ceux à l'étranger susceptibles de rejoindre l'organisation, les musulmans et les convertis ou futurs convertis. Un public large. Un pays (plusieurs), est souvent visé plus spécialement, dépend de la nationalité de qui qui prennent la parole.</p>	<p>* Les potentiels sympathisants à l'étranger. Tous ceux à l'étranger susceptibles de rejoindre l'organisation, les musulmans et les convertis. S'adresse à un public large.</p> <p>* Un pays est parfois plus particulièrement visé, dépend de la nationalité de ceux qui prennent la parole (ex : France).</p>
Les lieux	<p>En extérieur.</p> <p>Luxuriants, voire paradisiaques (ex : plage, ville animée, les marchés...). Importante végétation, lieux chaleureux. Caméra statique ou fixe.</p>	<p>En extérieur.</p> <p>* Le paysage autour est sobre, les djihadistes sont assis en groupe dans un paysage neutre.</p> <p>* Des zones désertiques : batailles</p>
La postproduction et le format	<p>Postproduction présente mais légère. Couleurs douces, chaleureuses. Scénarios multiples, variés.</p> <p>Format assez court, entre 1min30 et 20 minutes maximum. Montrer beaucoup en peu de temps. Les images sont centrales pour séduire.</p>	<p>Postproduction plus importante ici : les actions sont censées sidérer davantage et sont plus importantes.</p> <p>* Couleurs neutres, discours face caméra. Plan presque fixe.</p> <p>* Scènes de batailles ou de départs très stylisées, mouvement, effets, graphisme. Formats assez longs, entre 5 et 10 minutes.</p>
La prise de parole	<p>Variable, parfois réduite à un ou deux acteurs sur l'ensemble, et d'autre fois étendue à tous.</p> <p>Dans la langue d'origine des combattants qui prennent la parole. Moins solennelle, scénarios variés (caméra pas forcément fixe, interviews). Discours toujours clair, audible et linéaire.</p>	<p>Pas systématique, parfois réduite à un ou deux acteurs sur l'ensemble du groupe. Dans la langue d'origine des combattants qui prennent la parole. Face caméra. Discours toujours clair, audible et linéaire (pas d'hésitation, de reprise...) Les paroles sont parfois remplacées par des anasheed et des bruitages, notamment dans les vidéos centrées sur l'image (ex : bataille).</p>
Émotions Registres	<p>Positives : joie, envie, curiosité</p> <p>Escapiste, fraternelle, héroïque, virilité, théologique.</p>	<p>Négatives : colère, humiliation, vengeance, haine</p> <p>Devoir, culpabilité, héroïsme, virilité, moralisateur, guerrier</p>
La méthode	<p>Douce, par la séduction, inciter par l'appel à vivre une aventure, un rêve dans un pays de cocagne. La construction d'un projet de vie dans un pays idéal.</p>	<p>Plus agressive, l'allégeance est présentée comme un devoir, celui de défendre les populations et les frères, attaqués. La guerre et le devoir de défense et de conquête sont plus présents.</p>

Les objectifs	<i>Séduire pour recruter et faire venir sur zone. Construire le Califat.</i>	<i>Convaincre de venir sur zone pour se battre / défendre la oumma attaquée, et rejeter le pays d'origine. Obtenir l'allégeance des hésitants.</i>
Les procédés	<i>Vendre une aventure, un rêve, montrer des décors de rêve, une vie chatoyante et pieuse (montrer la prière). Vendre un projet familial en montrant des enfants, l'opulence et le calme (le Califat).</i>	<i>Insister sur la notion de devoir, attiser la culpabilité de celui qui n'est pas prêt à faire le pas. Accuser de mécréance et de collaboration avec l'ennemi. Insister sur l'idée d'oppression. Embellir la guerre comme une nécessité noble. Mise en valeur des armes associées à la virilité.</i>
La musique et le son	<i>Importance encore limitée. Les sons ici doivent ajouter essentiellement au côté poétique et attractif, des sons doux, présence peu marquée des anasheed. L'image, l'aspect symbolique et le contenu du discours sont les plus importants.</i>	<i>Importance plus notable. Des anasheed relatifs au devoir et à l'allégeance accompagnent certaines de ces vidéos. Dans le cadre des scènes de guerre les anasheed et bruitages remplacent les paroles. Le son prend une autre dimension, pas seulement promotionnelle, il doit retenir l'attention.</i>
Moyens matériels, humains et financiers	<i>*Importance ++ Importance de la qualité de l'image et du son, donc une caméra suffisante et un micro. *Des éléments de postproduction qui exigent du matériel</i>	<i>* Importance +++ Importance de la qualité des images mais surtout du son (discours) et du montage. * Des éléments de postproduction de plus en plus recherchés.</i>
Les éléments de mise en scène	<i>*Des vidéos tournées de jour * Une mise en scène attractive qui se rapporte à l'aventure et au cheminement du héros. La mise en scène se rapporte souvent à la camaraderie, la fraternité. L'action est avant tout discursive, elle peut résider aussi dans la démonstration de la vie du quotidien (ex : filmer une cantine). * Mise en scène du djihadiste en héros, en élu, en père</i>	<i>*Vidéo tournée de jour * Une mise en scène plus sobre, les djihadistes sont assis généralement en rangs. Se rapporte au devoir, l'action est avant tout discursive, elle consiste à apostropher. * Mise en scène du registre de la bataille, du départ à la guerre et des armes. *Importance des symboles comme le drapeau *Mise en scène d'action choc (ex : brûler des passeports) * bataille, en action, au plus près des combattants.</i>

Tableau de présentation synthétique des variables et occurrences étudiées dans la catégorie recrutement

16.2.1 L'escapisme et l'accomplissement de soi pour séduire et persuader

Cette période démarre à l'été 2014 avec le rétablissement du califat autoproclamé, et se prolonge jusqu'en 2015. La réalisation de cette promesse sur la terre du dernier calife joue un rôle notable dans l'offre de recrutement de l'organisation, du fait de sa centralité dans l'imaginaire djihadiste²⁴⁰. L'importance de ce point est perceptible dans les vidéos du corpus sur cette période, elles vendent le califat comme un idéal à portée de main. Le djihad est présenté comme un projet de vie, idyllique et familial, dans un pays béni par les hadiths. Les vingt-trois vidéos dont nous proposons ici l'analyse font d'abord la promotion du Califat et de la vie dans ses rangs, mais également du cheminement individuel et personnel de membres qui l'ont rejoint.

²⁴⁰ Le califat entretient une place centrale dans les mythes islamistes, il a une importance de nature historique, qui devient prophétique chez les djihadistes. Mouline Nabil décrit bien cette institution et son rôle dans l'imaginaire djihadiste : *Le Califat. Histoire politique de l'islam*, Editions Flammarion, 2016, 286 pages

On note qu'une place centrale est donnée aux étrangers, notamment aux convertis, quarante-cinq acteurs étrangers sont interrogés, plus de la moitié sont occidentaux.

<u>Type de vidéo</u>	<u>La mise en scène d'une pluralité de nationalités dans une même vidéo</u>	<u>La promotion du califat mettant en avant une nationalité et les récits de conversion</u>	<u>La promotion du califat en dehors de la nationalité</u>
Chiffres Total : 23 vidéos 74% mettent en avant la nationalité	5 vidéos – 22% Multitude de nationalités dont Belgique, Grande Bretagne, Allemagne, Maroc, Australie, Kurdistan, Finlande, Indonésie, Afrique du Sud, Etats Unis, Tunisie.	12 vidéos – 52 % : *Groupe d'acteurs de même nationalité : 4 vidéos- 17% *Un acteur unique : 8 vidéos - 30% - dont 4 récits de conversion (15%) 10 nationalités - Kurdistan, Balkans, Moldavie, Indonésie, Kazakhstan, Chili, Australie, Canada, France, Allemagne	6 vidéos – 26% Dans ces vidéos, les acteurs ne parlent pas du tout (ex : que des chants) ou en arabe sans mention particulière de leur nationalité.

Tableau relatif aux acteurs et à l'importance de la nationalité dans les vidéos de séduction. On voit que beaucoup de nationalités, notamment occidentales, sont mises en avant. Il en va de même pour la conversion, qui est également une thématique très présente.

Cette époque fait écho à une aire victorieuse sur les plans militaires et politiques, à une période d'allégresse perceptible dans le corpus vidéo. La méthode choisie ici pour recruter repose sur des registres positifs, sur une mise en scène attractive et sur la promesse du bonheur. Cette période correspond au « *mythe du combattant heureux* »²⁴¹, le héros suit un cheminement qui le conduit vers l'accomplissement ultime de soi à l'issue d'une aventure²⁴². A l'été 2014, une première série de vidéos, très liée au contexte sur zone, se multiplie sur les deux chaînes principales. Elles font la promotion de l'Etat Islamique et du califat, dont le rétablissement se profile, ou tout juste rétabli. Elles vendent un projet de vie qui combine l'opulence et la piété. Elles invitent à rejoindre un pays de cocagne, où commencer une nouvelle vie idyllique et respectueuse des préceptes islamiques. Optant pour une méthode douce de séduction et de persuasion, elles invitent le héros à vivre une aventure qui le mènera sur les terres bénies du califat. Cet aspect de la propagande du groupe est original, puisqu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un discours guerrier ou d'une incitation à la haine, commune au terrorisme, mais d'un discours de séduction vers un projet de construction. A l'opposé du choc moral, du recrutement sur des émotions comme la colère ou l'indignation, il s'agit au contraire d'instrumentaliser des émotions positives pour générer de l'engagement.

<u>Types d'actions et de mises en scène</u>	<u>Nombre de fois référencées sur 23 vidéos</u>
L'aventure, l'escapisme Interviews de combattants seuls : Interviews de groupes de combattants :	Récits d'aventure et de cheminement individuels : un travail de promotion du Califat et du djihad autour de l'aventure. 8 dont 4 récits de conversion 6 dont 4 sur la base d'une même nationalité
Le pays de cocagne La beauté des lieux – lieux chatoyants	Les vidéos se passent en ville à l'extérieur, sur la plage et sur les zones végétales. 19

²⁴¹ Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations, le 3 mars 2017

²⁴² Crettiez Xavier, Seze Romain, Ainine Bilel, Lindemann Thomas, « *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents* ». Rapport de recherche pour la mission de recherche Droit et Justice, avril 2017

La piété Les scènes religieuses : Les allusions à Dieu et au prophète	Les scènes religieuses et les références au registre théologique. 5 – scène de prières et fêtes religieuses (exemple : l'aïd). 21
La fierté, la joie et le bonheur Mise en valeur des symboles de l'organisation Le visage souriant / expressions faciales épanouies	L'expression de la fierté par les symboles et le langage corporel 20 – le drapeau, le doigt levé vers le ciel, le sigle de l'organisation. 21
L'opulence Relatives à la restauration/l'alimentation	Le registre touchant à la bénédiction matérielle : l'opulence alimentaire. 5
Le projet familial La présence des enfants : La mise en scène des populations :	La présence des enfants et des populations pour symboliser la famille et la parentalité. 7 3 Des extraits vidéos montrent les populations heureuses sur le territoire occupé par l'Etat Islamique.

* Il est important de noter que dans certaines vidéos plusieurs actions et acteurs sont présents et cités.

Tableau relatif aux types d'actions, occurrences, et mises en scène dans les vidéos de séduction. On voit qu'à ce moment-là les vidéos tendent à créer et instrumentaliser des émotions positives.



Ces deux photos extraites de « Join the Ranks » et « Honor is in jihad. Message to the people of the Balkans » sont un exemple du type de décors attractifs voire paradisiaques de la mise en scène des vidéos de séduction. Elles prennent place sur une plage. Les soldats sont souriants et les visages bienveillants. Elles dégagent une impression de quiétude. Elles montrent également l'importance des nationalités variées en mettant en avant les nationalités slaves et indonésiennes.

Les images qui respirent ici un sentiment de quiétude visent à séduire un public large, en particulier à l'étranger. Elles s'adressent à tous les potentiels sympathisants sensibles à ces promesses et susceptibles de rejoindre l'organisation. Les lieux, et les acteurs qui y évoluent, contribuent à ce sentiment de quiétude. L'objectif premier est de plaire et de faire envie en montrant un pays magnifique et une société islamiste idéale. Les lieux où se déroule l'action sont chaleureux voire paradisiaques, ils montrent un pays splendide pour faire fantasmer. La ville est souvent mise en scène, avec ses marchés opulents, ses rues vivantes ou ses lieux de prière, elle symbolise un quotidien heureux et pieux. Les plages et la végétation luxuriante sont instrumentalisées pour surajouter au fantasme autour du Sham béni²⁴³, et sa beauté presque mystique. La guerre est ici reléguée, au profit de la quiétude et la piété, à un plan secondaire. La dimension théologique est également centrale au projet offert par l'Etat Islamique et à sa propagande, les vidéos tournées pendant la prière ou durant l'Aïd sont symboliques de l'importance du fait religieux. Ce qui ressort du discours et des chants, plutôt bienveillants que

²⁴³ Selon l'interprétation prophétique prisee par les djihadistes le califat sera restauré au pays béni du Sham (Bilad el-Cham) terre de l'âge d'or du califat démantelé après la 1^{ère} GM, où se déroulera la bataille finale contre le mal et l'armée des croisés, et le retour du messie.

solennels, c'est la promesse d'accéder à une nouvelle vie et une nouvelle liberté. Il promet de vivre sa religion en dehors de toute humiliation, et un nouveau départ en terre califale. Ce que vend ici l'Etat Islamique, c'est une terre d'islam, afin de vivre sous la charia, loin de la décadence des sociétés occidentales. Cette rhétorique attire un public étranger dès début 2014, auquel il est offert une terre d'appartenance pour tous²⁴⁴.

Lieux – 23 vidéos
Intérieur : 4 – 17%
Extérieur : 17- 74%
Alterne intérieur / extérieur : 2- 9%
Total : 23 – 100%
Ville : 10 – 44%
Plage : 2 – 9%
Zone sauvage verte : 8- 35%
Alternance ville intérieur/extérieur : 2 - 9%
Autre : 1- 3% (frontière Sykes Picot)



Cette photo est extraite de « There is no life without djihad ». C'est un exemple des zones sauvages et verdoyantes dans lesquelles sont mises en scène 35% des vidéos, et de la multitude de nationalités (anglais, Australie)

Tableau résumant les lieux de l'action

La mise en scène du quotidien autour d'une pluralité d'acteurs et de nationalités

Les acteurs, hommes adultes et combattants, évoluent dans ces décors où ils prennent la parole pour faire la promotion du quotidien sur place et de leur nouvelle vie. Interviewés, ils vendent les bienfaits du califat et du djihad comme une bénédiction. Ce qui les caractérise, c'est un sentiment général de bonheur et de fierté, qui s'exprime par le discours. Les acteurs ont toujours le visage découvert, qu'ils affichent souriant et bienveillant. Ce bonheur latent ressort de l'esthétique globale de la vidéo. Le soldat du califat est défini ici par un mélange de virilité et de douceur. A cheval, un enfant sur les épaules ou en groupe, il endosse le rôle de héros, de frère et de père. La présence d'enfants est récurrente, ils symbolisent la dimension familiale du projet vendu par l'Etat Islamique, à l'homme et la femme²⁴⁵. Les hommes, dans le rôle de père, incitent directement les familles à venir ensemble démarrer une nouvelle vie, et les célibataires

²⁴⁴ Barrett Richard, Senior Vice President, The Soufan Group (TSG), « *Foreign Fighters in Syria* », June 2014, Benmelech Efraim, Klor Esteban F., « *What Explains the Flow of Foreign Fighters to ISIS?* », April 2016, Byman Daniel, Jeremy Shapiro, « *Be afraid, be a little afraid: the threat of terrorism from Western foreign fighters in Syria and Iraq* », Foreign policy and bookings, policy paper number 34, November 2014; The Soufan Group (TSG), « *Foreign Fighters, An updated assessment of the flow of foreign fighters into Syria and Iraq* », December 2015

²⁴⁵ Aaltman Erin Marie, Smith Melanie, « *'Till Martyrdom Do Us Part' Gender and the ISIS Phenomenon* », Institute for strategic Dialogue, 2015; « *Women in Islamic State propaganda: Role and incentives* », Europol specialist reporting, 2017

à en construire une sur place. Le djihad en tant que projet familial veut séduire la femme²⁴⁶, même si elle est presque absente des vidéos, et induit aussi les enfants²⁴⁷. Les vidéos visent ici à persuader les musulmans, mais également les convertis, et de potentiels futurs convertis. Les différentes origines des quarante-cinq acteurs interrogés illustrent bien cette diversité. Ils s'expriment dans leur langue d'origine, souvent sous-titrée en anglais ou en arabe. Chaque protagoniste est amené à présenter sa vision idéalisée de la vie sur zone, à appuyer la rhétorique du groupe. Cette opération de séduction est renforcée par des scénarios et registres variés, mais se résume à une mise en scène attractive de la vie du héros, du jihad, et de la fraternité, décrite par Logan Macnair et Frank Richard dans leurs travaux²⁴⁸. L'habillage sonore, qui se compose de prêches et d'anasheed doux et poétiques assurent la continuité du discours publicitaire récité par les interviewés. En mettant en scène les registres escapistes, familial et fraternel, les vidéos veulent inspirer l'envie et le fantasme chez les cibles. Les sentiments mis en avant sont positifs, ils alternent entre joie et fierté.



Ces quatre photos tirées de « Eid greetings from the land of the caliphate » (gauche haut) «Mujatweets» (haut droite), «Honor is in djihad. Message to the people of the Balkans»(bas gauche) et «A message from brother Ab Allah Moldavi» (bas droite) sont de bon exemples à la fois du projet familial vendu par l'Etat Islamique et de la multitude de nationalités.

²⁴⁶ Khosrokhavar Farhad, Benslama Fethi, *Le jihadisme des femmes, pourquoi ont-elles choisi Daesh*, éditions Seuil, paru en 2017, 98 p, Al Mah-Rukh, « *ISIS and propaganda: How ISIS exploits women* », Reuters Institute Fellowship Paper University of Oxford, 2015, Winter Charlie, « *Women of the Islamic State* », Quilliam Foundation, February 2015, Khelgat-Doost Hamoon, « *Women of the caliphate: the mechanism for women's incorporation into the Islamic State (IS)* », Perspectives on terrorism, volume 11 issue 1, 2017, p17 à 25, Salih Mohammed A and Kraidy Marwan M, « *Islamic State and Women: a biopolitical analysis* », International journal of communication, n°14, 2020

²⁴⁷ Benotman Noman & Malik Nikita, « *The children of Islamic State* », rapport for the Quilliam Fondation, 2016

²⁴⁸ Macnair Logan and Frank Richard, « « *To my brothers in the west... »: A Thematic analysis of videos produced by the Islamic State's al Hayat Media Center* », Journal of contemporary Criminal Justice, volume 33 issue 3, 2017, pages 234 à 253.

Une offre personnalisée et ciblée vers un pays en particulier et vers les convertis occidentaux

Ce qui frappe à l'étude du corpus, c'est l'offre personnalisée et ciblée proposée par la propagande pour recruter les ressortissants des pays étrangers. La chaîne *Al Hayat Media Center* produit une série de vidéos qui cible d'une part des pays en particulier, et présente d'autre part des récits de conversions parmi ses membres étrangers. Les acteurs et groupes d'acteurs filmés ici sont identifiés par leur nationalité. Ces acteurs s'expriment dans leur langue d'origine, avec le plus souvent un sous-titrage en anglais ou en arabe. La langue peut être traitée comme une variable importante, puisqu'elle permet d'être compris largement par le public ciblé. Les anciens ressortissants de pays étrangers sont les mieux placés pour convaincre leurs anciens compatriotes. La nationalité crée un phénomène d'identification à l'acteur et supprime la barrière de la langue. Cette catégorie est essentielle pour comprendre l'intérêt porté par le groupe à l'étranger non-arabisant, et converti²⁴⁹. Son analyse permet aussi de souligner l'avantage concurrentiel du groupe en matière de recrutement vers l'extérieur. Le thème du « *cheminement du héros* »²⁵⁰ est central, les acteurs racontent leur parcours, la décision de quitter le pays d'origine pour rejoindre l'organisation. Celle-ci est présentée par les interviewés comme la meilleure de leur vie. Dans les vidéos présentant quatre conversions, le récit prend une dimension mystique, dans laquelle Dieu s'est parfois directement adressé à eux. Les étrangers convertis sont présentés comme une minorité choisie par Dieu²⁵¹, des élus, ce qui leur confère un statut d'exception. Les récits de conversion mettent en scène un acteur seul qui face caméra, un Français, un Moldave, un Australien et un Canadien. Dans le cas du français, un homme d'âge moyen, qui parle avec douceur, Dieu s'est directement présenté à lui pour le convertir : seule la kalashnikov posée à ses pieds rappelle la dimension guerrière. Les vidéos relatives à la nationalité et à un pays spécifique, les Balkans, l'Indonésie, le Kurdistan et le Kazakhstan, optent-elles pour un groupe composé d'environ cinq d'acteurs, filmé ici aussi dans des décors attractifs. Il est intéressant de noter qu'ils sont définis par leur nationalité en même temps que celle-ci s'efface pour faire place à une seule identité : musulmane et califale. Le califat comme identité est central au discours des convertis, et des étrangers plus largement. Pour le chercheur Nathanel Poncicelli : « *La proclamation du califat donne une dimension universelle à l'organisation et permet de s'imposer comme autorité supérieure dans la*

²⁴⁹ Gil Margot, Legrand Antoine, Varme Rohan, *La radicalisation des convertis*, dossier rendu dans le cadre du master 2 PPS sous la direction de Xavier Crettiez, à l'Université Versailles St-Quentin, promotion 2017, Hecker Marc, « *137 nuances de terrorisme, Les djihadistes de France face à la justice* », Focus stratégique n°79, Centre des études de sécurité (IFRI), avril 2018

²⁵⁰ Capese Alexander G, « *A terrorist story in three acts: Dabiq, Rumiya and the hero's journey* », thèse présentée à l'Université de Monterey, Californie, septembre 2018, Macnair Logan and Frank Richard, « « *To my brothers in the west...* » : *A Thematic analysis of videos produced by the Islamic State's al Hayat Media Center* », *Journal of contemporary Criminal Justice*, volume 33 issue 3, 2017, pages 234 à 253.

²⁵¹ Le titre de la vidéo de présentation d'un canadien « *The chosen few from different lands, abu muslim from Canada* » est intéressant pour souligner ce point.

nébuleuse djihadiste »²⁵². On retrouve bien cette dimension dans le corpus vidéo relatif à la séduction. La vidéo relative à la destruction de la frontière Sykes Picot entre l'Irak et la Syrie, en juin 2014, par exemple, est un symbole fort de cette unité²⁵³.

<u>Formats sur 23 vidéos</u>	Longs (5 à 20 minutes) 14 vidéos – 61%	Courts (1 à 4 minutes) -9 vidéos – 39%
<u>Objectifs</u>	*L'importance des images côtoie celle du discours, pour en montrer mais également en dire un maximum. * Plusieurs actions et acteurs vont souvent se côtoyer sur une même vidéo.	*L'image est centrale, elle montre beaucoup sur peu de temps, à l'instar d'une publicité. * Elles montrent généralement une action unique et met l'accent sur un seul acteur ou un seul type d'acteur (ex : les enfants).

Tableau de présentation des formats et objectifs des vidéos de séduction. Dans les vidéos plus longues le discours est également essentiel. Dans les vidéos plus courtes, l'image et les effets sont bien plus centraux, la dimension visuelle prend le pas sur tout le reste.



Ces trois captures d'écran sont extraites de "Histoire de la vie de Abu Suhayb al Faransi", « The chosen few from different lands, abu muslim from Canada ». Elles illustrent les récits de conversions d'occidentaux et les groupes basés sur la nationalité pour recruter.

<u>Nationalités représentées</u>	<u>Chiffres référencés</u>
<u>Occident :</u> France : Royaume Uni Finlande Allemagne Canada Australie Etats Unis Balkans Belgique Chili	2 français, dont un récit de conversion (2) 3 Britanniques (3) 1 Finlandais (1) 1 allemand et un groupe d'enfants sur une vidéo en allemand (1 + groupe) 1 Canadien, un récit de conversion (1) 3 Australien, dont un récit de conversion (3) 1 américain des Etats Unis (1) 1 groupe de 5 hommes, et un récit de conversion Moldave et Albanais (6) 1 Belge (1) 1 chilien (1)
<u>Asie :</u> Indonésie Kazakstan Kurdistan	Un groupe de six indonésiens et un acteur individuel (7) Un groupe d'une quinzaine d'hommes, mais un seul s'exprime (groupe + 1) Un groupe dont trois mis en avant et un acteur individuel (4)
<u>Autre :</u> Afrique du Sud Maroc Tunisie	1 Africain du sud (1) 1 Marocain (1) 1 Tunisien (1)

Tableau de présentation des nationalités et chiffres référencés dans les vidéos. On voit que les nationalités représentées sont multiples, et qu'il y a notamment un nombre conséquent d'occidentaux. Le discours de séduction s'adresse ici de manière visible à l'étranger, notamment occidental.

²⁵² Ponticelli Nathanaël, « Le rétiaire et le mirmillon, essai sur la stratégie de l'Etat Islamique », revue Internationale et Stratégique, 2020/1 N° 117, pages 55 à 64

²⁵³ Maïla Jospeh, « Les accords Sykes-Picot, cent ans après », Etudes, 2016/5, pages 17 à 28

La méthode, plutôt douce, repose ici davantage sur la séduction et l'incitation pour persuader. Les récits d'aventure, dans des décors attractifs, doivent inspirer le fantasme. A cette période, le rétablissement du califat et la paix relative sur ses terres donnent du poids à cette catégorie de vidéos et aux registres qu'elles mettent en scène. Elles vendent un djihad pour tous dans un pays béni, défini à la fois par l'opulence et la piété. La guerre est un registre encore secondaire, la séduction va donc opérer plus facilement en direction des étrangers. On relève néanmoins une exception, la vidéo relative au Kurdistan de mars 2015 montre une exécution par arme à feu et rompt avec ce schéma. A partir de là, la séduction cotoie puis est remplacée par un registre plus guerrier, dans un nouveau contexte marqué par la coalition.

5.1.2 L'engagement comme devoir et l'appel à combattre sur zone

A la lecture du corpus, nous relevons également un second type de vidéo centré sur le recrutement à l'étranger. Ces dix fichiers, malgré des points communs avec ceux étudiés précédemment, sont différents au niveau du discours et de la mise en scène. La méthode et les registres changent, le ton se durci, c'est désormais un appel à se battre. L'incitation devient plus pressante et plus radicale. Plutôt que de vendre une aventure et un paradis, elles font davantage appel au devoir et au sens moral. Rejoindre le califat et le défendre devient une obligation, à laquelle les vrais musulmans ne peuvent se soustraire. La notion de choix s'efface au profit de l'injonction, l'appel à combattre se substitue au projet familial. Les acteurs instrumentalisent le sentiment de culpabilité, les musulmans restés en occident sont accusés de collaborer avec l'ennemi. Le pays d'origine est plus frontalement fustigé. Ce qui change c'est notamment la posture des acteurs et les expressions faciales, droite et le regard sévère, les armes en mains. Les paysages deviennent secondaires, la dimension discursive et l'action sont centrales. L'attrait des armes et de la bataille remplacent les scènes du quotidien, la guerre, filmée au plus près à la façon d'un jeu vidéo, devient également centrale et se veut attrayante²⁵⁴. Les cinq acteurs interrogés sont occidentaux et s'expriment dans leur langue d'origine. Ils s'adressent aux musulmans restés à l'étranger. Le groupe fait ici de la propagande guerrière finalement assez classique : il appelle au combat pour défendre le califat menacé, contre un ennemi fondamentalement mauvais et impur, au même titre que la propagande d'Etat en guerre, décrite par Anne Morelli²⁵⁵.

²⁵⁴ Robinson Mark D, Dauber Cori E, Baslios Jovan J and Blair Austin G, « *Call of duty: jihad- how the video game motif has migrated downstream from Islamic State propaganda videos* », Perspectives on terrorism volume 13, n°3, 2019, p17-31, Koehler David, "Fake it till you make it? Representation of Special Operations Forces capabilities in Jihadist propaganda videos", Studies in conflict and terrorism, June 2020

²⁵⁵ Morelli Anne, *Principes élémentaires de propagande de guerre : Utilisables en cas de guerre froide, chaude ou tiède...*, éditions Aden Belgique, La Petite Bibliothèque, 2010, 200 pages, p21

Acteurs interrogés	6 prennent la parole
Nationalité 4 vidéos donnent une place importante à la nationalité 40% 6 vidéos s'en détachent 60%	France : un groupe dont trois s'exprime + 1 individuel (4) Canada : 1 acteur individuel dans un groupe (1) Angleterre : 1 acteur individuel

Tableau résumant le nombre d'acteurs interrogés par nationalité dans le recrutement guerrier, sur le devoir.

La mise en scène esthétique globale de la vidéo est différente, l'action mise en valeur, elle, n'est pas neutre, et revêt une dimension plus agressive et plus frontale. Des démarches choc sont filmées pour provoquer, ce qui assure par ailleurs une nouvelle promotion à la vidéo. Brûler des passeports par exemple, exprime en même temps que le rejet du pays d'origine traité en mécréant, une idée de non-retour. Appeler à la destruction des idoles est également un symbole fort, de refus de toute concession²⁵⁶. L'habillage sonore se compose d'anasheed et de bruitages, qui prennent le relais des acteurs pour faire appel à l'instinct guerrier. La méthode est plus agressive, l'allégeance est présentée comme une obligation et le djihad guerrier une nécessité et une gloire pour les hommes. L'attrait des armes et de la bataille peut s'analyser sous l'angle d'une « *virilisation outrancière des comportements et figures masculines* » du djihad²⁵⁷, mais joue également sur des références modernes pour rendre la guerre attirante pour des occidentaux, habitués aux jeux vidéo et cinéma de guerre²⁵⁸. La violence et la guerre permettent de réaffirmer ce modèle de virilité, recherché par les acteurs du djihad masculin, ceux-ci reprochant aux sociétés occidentales une féminisation outrancière des hommes²⁵⁹, tout en jouant sur des registres connus de ces acteurs, modernes et attractifs. Cette nouvelle méthode peut être analysée sous l'angle contextuel, l'entrée en scène de la coalition internationale modifie la réalité du terrain et bouscule la quiétude vendue par l'organisation, et de l'attraction guerrière.

Types d'actions et de mises en scène sur les dix vidéos	Nombre de fois répétées sur dix vidéos
Le sens du devoir L'injonction à rejoindre L'honneur des martyrs Les symboles	Le registre moralisateur, la culpabilisation, l'injonction à faire allégeance. 8 – L'appel à rejoindre sur le registre du devoir, de l'obligation 2 – la mise en valeur des martyrs par le corps ou le souvenir (image de son vivant). 10 – le drapeau, le sigle du groupe.
Le virilisme et la guerre L'attrait des armes Les scènes en lien avec la bataille	L'appel à combattre, à devenir un héros, et la virilité autour des armes. 5 – la mise en valeur des armes, du registre guerrier (registre viril) 5- Les scènes sur zone de combat ou sur le départ pour le combat.
L'absence de concession	La nécessité de choisir son camp et de rejeter le pays d'origine.

²⁵⁶ L'islam, et en particulier le courant salafiste qui en a une interprétation plus radicale, rejette totalement le culte des idoles, les idoles sont par exemple des statuts ou des images représentant des figures religieuses ou encore les temples, l'idolâtrie est un péché impardonnable, un crime envers dieu car nul culte ne peut être rendu à autre qu'Allah, Dieu unique et tout puissant.

²⁵⁷ Crettiez Xavier, Seze Romain, Ainine Bilel, Lindemann Thomas, « *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents* ». Rapport de recherche pour la mission de recherche Droit et Justice, avril 2017

²⁵⁸ Rekik Dhouha, *La fabrique audiovisuelle de l'État Islamique, La vidéo comme arme de guerre et outil de légitimation et de recrutement*, éditions l'Harmattan, 2018, 126 pages

²⁵⁹ Crettiez Xavier, Seze Romain, Ainine Bilel, Lindemann Thomas, « *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents* ». Rapport de recherche pour la mission de recherche Droit et Justice, avril 2017

La critique du pays d'origine	5 – Notamment la France et le Canada – l'injonction à quitter les terres de mécréance.
L'incendie des passeports	2 – Des djihadistes se filment en brûlant leur passeport : pas de retour possible (des Français et un Canadien)
La destruction des idoles	1-Pas de concession possible, il faut détruire tout ce qui s'oppose à dieu.

* Il est important de noter que dans certaines vidéos plusieurs actions et acteurs sont présents et cités.

Tableau relatif aux types d'actions et mises en scène dans les vidéos d'injonction

Le héros est appelé ici à venir à faire le djihad pour défendre le Califat, soit à se battre pour une noble cause. Les registres ici analysés ne sont pas sans rappeler certains principes inhérents à la propagande de guerre, à savoir que la cause pour laquelle il faut se battre est à la fois noble et sacrée²⁶⁰. Le djihad, sacré par essence, est ici présenté comme « *une cause noble que nous défendons au-delà d'intérêt particulier* »²⁶¹, soit un devoir envers Dieu et envers soi. Il ne s'agit plus seulement de séduire mais de convaincre les sympathisants que l'honneur réside dans le djihad et dans guerre pour la gloire de l'islam. Le discours s'appuie sur des arguments concrets, rationnels, mais aussi contextuels.



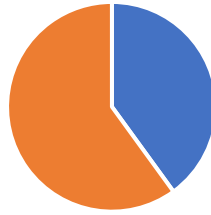
Ces photos extraites des vidéos « *What are you waiting for* (gauche et milieu) et « *Let's go jihad* » (droite) montre bien l'expression sévères des acteurs mais également l'incendie des passeports, et l'attrait des armes et des combats, la guerre est filmée au plus près des acteurs et du terrain. Les acteurs à gauche sont français.

Ces vidéos reposent toutes sur des formats courts compris entre deux et sept minutes. Malgré cela, elles ont un potentiel médiatique important. Elles amorcent un autre aspect de l'idéologie du groupe centré sur le devoir, et la guerre sainte, et reposent sur des actions choc.

²⁶⁰ Taylor M. Philipp, *Munitions of the mind: A history of propaganda from the ancient world to the present day*, Editions Manchester University Press, 3rd édition, 2003

²⁶¹ Morelli Anne, *Principes élémentaires de propagande de guerre : Utilisables en cas de guerre froide, chaude ou tiède...*, éditions Aden Belgique, La Petite Bibliothèque, septembre 2010, 200 pages, p27

Graphique de présentation des formats



- Entre 2 et 4 minutes - Valorisation des actions coups de poings, symbolisme fort
- Entre 5 et 7 minutes - dimension plus visuelle, ex - la bataille

En conclusion, ce que montre ici l'analyse des images et du discours de recrutement, c'est que le terrorisme, et ses dynamiques d'engagement, s'il repose bien en partie sur des émotions négatives, comme la colère, la haine, l'aversion ou la rancœur, et des sentiments comme l'humiliation, l'envie de vengeance, comme le décrit souvent la littérature²⁶², ne se limite pas à cela. Au départ, c'est en instrumentalisant des émotions et sentiments positifs que le groupe recrute, comme la joie, la sérénité, l'optimisme, l'envie à travers l'aventure, la fierté. Si dans un second temps, il est vrai que l'Etat Islamique cherche à susciter la colère, la haine, et humilie les musulmans d'occident sur leur inactivité pour les convaincre de venir, et recrute ainsi, en émoissant des émotions négatives, dans un premier temps il emploie un discours de séduction. Dans ce discours de séduction, il invite ses cibles à venir former un Etat musulman, à fonder un projet, une famille, trouver une identité. A ce moment-là, le groupe se pose en réponse aux questions existentielle de ses cibles, décrites par Simon Cottee et Keith Hayward, et à un besoin²⁶³. Les dynamiques d'engagement ne seraient donc pas seulement, pour reprendre la formulation de Caroline Guibet Lafaye, « *le fruit de la colère* »²⁶⁴.

16.3 L'enracinement dans la cause : un travail de fidélisation des membres

Nous relevons une deuxième catégorie composée de quarante-huit vidéos, soit 36% du corpus, que nous avons librement nommé « *l'enracinement dans la cause* ». Le discours et les registres se rapprochent de certains principes propres à la propagande de guerre, qui fait la promotion de la victoire pour maintenir l'effort de guerre et la confiance des populations²⁶⁵.

²⁶² Rice Stephen K, "Emotions and terrorism research: a case for a social-psychological agenda", Journal of criminal justice, 37(3), p 248 à 255, Post J. « *When hatred is bred in the bone* » the social psychology of terrorism », Psychiatric and neurologic aspects of war, V.1208, n1, 2010, Rice Stephen K, Agnew Robert, "Emotional Correlates of radicalization and terrorism", in Jacqueline Helfgott (ed) criminal psychology

²⁶³ Cottee Simon & Hayward Keith, « Terrorist (E)motives: The Existential Attractions of Terrorism », Studies in Conflict & Terrorism, 2011

²⁶⁴ Guibet Lafaye Caroline, « *Choc moral* », émotion, violence : la violence politique est-elle le fruit de la colère ? », Revue philosophique, Klesis, 2017

²⁶⁵ Ponsoby Arthur, *Falsehood in wartime: Propaganda Lies of the First World War*, Kessinger Publishing, LLC, 1928

Pour maintenir son influence, l'Etat Islamique se montre ici en vainqueur. La victoire dans le corpus n'est pas seulement militaire, elle est également sociale et politique. Dans certains cas, elle documente la réalisation des promesses présentes dans le discours de recrutement. Ces vidéos, également affectées par l'évolution du contexte sur zone, se situent essentiellement en amont de la radicalisation et du recrutement. Au-delà de la victoire, elles encouragent au passage à l'acte, soit au basculement entre l'intention et l'action terroriste²⁶⁶. Elles s'adressent à ses adhérents sur zone et à l'étranger, doivent maintenir intacte la fascination exercée par le groupe et l'effort de guerre, surtout lorsqu'il recule sur le terrain, persuader les adhérents de la certitude de la victoire, et du bienfondé du martyr et du passage à l'acte terroriste qui l'accompagne. On relève la présence centrale de la figure magnifiée du martyr, ce corps qui sourit, cet ennemi invincible²⁶⁷. La force de l'Etat Islamique réside, comme chez Al-Qaïda, dans sa capacité à convaincre ses soldats de souhaiter la mort en martyr²⁶⁸. On voit émerger des conséquences de ce discours des combattants qui ne craignent pas la mort voire l'embrassent. Farad Khosrokhavar les appelle « *les nouveaux martyrs d'Allah* »²⁶⁹. Ce qui frappe à l'étude de cette catégorie de vidéos, c'est sa diversité scénaristique et la spécificité des procédés de mise en scène. On relève deux sous-catégories, la première composée de vingt et une vidéos met en scène les combattants victorieux et martyrs de l'Etat Islamique, dans la deuxième catégorie de vingt-sept vidéos les acteurs et décors sont remplacés par des montages animés.

Variables	Enracinement dans la cause
Les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> * Multiples et variables, des djihadistes de l'EI, un journaliste, des soldats en action. Que des hommes de différentes nationalités. Des musulmans et des personnalités acquises à la cause de l'organisation. * Les corps des martyrs, tous des hommes, mis en scène favorablement. * Dans certaines vidéos il n'y a pas d'acteur du tout (montages de séquences animées). * Port de la tenue militaire et visages généralement découverts.
Les cibles réceptrices	<ul style="list-style-type: none"> * Les membres de l'organisation sur zone ou restés en occident. Période qui suit celle de recrutement, quand les membres sont déjà convaincus et suivent déjà les préceptes de l'organisation. * De potentiels candidats au martyr.
Les lieux	<ul style="list-style-type: none"> * Variables, en extérieur. Des scènes de combats, donc des champs de bataille, ou encore des séquences dans la ville. Donc variable, entre décors entre désertique et urbains.

²⁶⁶ Ducol Benjamin, « *Les dimensions émotionnelles du terrorisme* », CGJSC / RCESSC 89, Vol. 2, Numéro 2, Automne 2013, 14 pages

²⁶⁷ Atwan Abdel Bari, *The Islamic State: The digital Caliphate*, éditions SAQI, 2015, 225 pages, p12

²⁶⁸ Bourrie Mark, *The Killing Game, Martyrdom, murder, and lure of ISIS*, éditions Harper Perennial, 2017, 285p, Aaltman Erin Marie and Smith Melanie, « *'Till Martyrdom Do Us Part' Gender and the ISIS Phenomenon* », Institute for strategic Dialogue, 2015; El Difraoui Asiem, *Al-Qaeda par l'image. La prophétie du martyr*, éditions PUF proche Orient, paru en 2013, 426 pages, Bérubé Maxime, « *D'al-Qaïda à État islamique : Vers une typologie du discours d'influence illustrant la diversité de l'offre jihadiste* », Université de Montréal, Ecole de criminologie, 2018

²⁶⁹ Khosrokhavar Farhad, *Les nouveaux martyrs d'Allah*, éditions Flammarion, paru en 2003, 369 pages

	*Dans certaines vidéos il n'y a pas de décors à proprement parler, ce sont des séquences animées créées et montées à l'ordinateur.
La postproduction et format	*Présente, un important travail de mise en scène et/ou de retouche des images. Ajouts d'effets et accentuation des sons et des images (ex : explosion). Une mise en scène avantageuse des corps des martyrs. *Dans le cas des vidéos composées de séquences animées il s'agit d'un travail fait entièrement à l'ordinateur.
La prise de parole	*Variée, souvent donnée à un seul acteur qui va ensuite interroger d'autres acteurs. *Dans le cas des séquences animées la prise de parole est impersonnelle (acteur anonyme) elles correspondent à priori à une seule voix.
Les registres / les émotions	Positives : *La victoire, la magnification des martyrs, le romantisme (de la mort), l'allégresse, la confiance, fanatisme, la joie, la satisfaction
La méthode	*Insister sur la victoire et le progrès en cours et à venir et dans tous les aspects de la vie militaire mais également social. Montrer que l'organisation tient ses promesses. *Mettre en valeur le martyr pour susciter des vocations, donner une vision rassurante de la mort mais également romantique de la mort en martyr, attractive.
Les objectifs	*Assurer la loyauté des membres, continuer le processus de radicalisation, convaincre de la victoire et du bienfondé de la politique de l'organisation, fidéliser, se rendre incontestable. Fanatiser. Encourager à la mort en martyr, au passage à l'acte. Passage de l'intention à l'action.
Les procédés	*S'appuyer sur des démonstrations étayées qui s'appuient sur l'histoire, des statistiques, sur le coran et la sunna. *Montrer les cadavres souriants des martyrs. * S'appuyer sur des démonstrations basées sur des séquences animées illustrées, précises et ludiques.
La musique et les sons	*Intérêt illustratif mais également honorifique. *Les sons servent notamment à accompagner et accentuer les démonstrations (sons relatifs à la guerre, au combat). * Sur le cas des martyrs les anasheed interviennent pour leur donner la parole et leur rendre hommage, embellir le sacrifice, le magnifier.
Les éléments de mise en scène	*La mise en scène des corps des martyrs *La mise en scène des démonstrations par le recours à des références contextuelles, historique et théologique. Un travail de documentation. *Une mise en scène de la victoire par des données chiffrées et pragmatique, et la décrédibilisation de l'ennemi par le recours à des théories. Une mise en scène autour de la démonstration/Importance des symboles.
Moyens humains matériels et financiers	*Importance +++ *Des moyens audiovisuels mais également informatique, ici aussi des vidéos soumises à une importante production informatisée. * Exige un matériel performant *Multiplicité acteurs/lieux.

Tableau de présentation synthétique des variables et occurrences dans l'enracinement dans la cause

5.2.1 La victoire à travers la mise en scène du héros viril

L'enracinement dans la cause passe par la nécessaire mise en scène du héros viril sur le chemin de la victoire. Cette thématique est importante durant l'ascension fulgurante de l'Etat Islamique à l'été 2014, mais encore davantage lorsque la coalition internationale menace ses

positions²⁷⁰. Insister sur la victoire, au sens large, permet également de détourner l'attention des revers et de maintenir la confiance. L'objectif est également de montrer que l'Etat Islamique tient et étend sa politique sociale. Enfin, le discours sur les martyrs invite également à concrétiser le passage de l'intentionnalité vers l'action, vers l'acte terroriste et la mort.

Lieux 21 vidéos
Extérieur 100%
Ville
6 vidéos - 29%
Zones désertiques /de combat
15 vidéos - 71%

Tableau résumant les lieux de l'actions



Cette photo extraite de "Inside the Caliphate", illustre bien le type de zone désertique concerné par 70% des vidéos, et le statut du héros.

Les acteurs mis en scène sont des hommes avec pour figure centrale le combattant. On relève néanmoins trois fois la présence d'un journaliste occidental, et de quelques enfants. Dans ces vidéos, John Cantlie, otage britannique mis au service de la propagande, vend les bienfaits de la politique du groupe et l'efficacité de son organisation sociale et politique. En opposition à ce système, il critique le modèle occidental et la politique de la coalition. Ses compétences de journaliste sont utilisées pour convaincre les adhérents que la situation est sous-contrôle²⁷¹. Cette catégorie de vidéos ressemble à des reportages classiques et semble s'en inspirer, soit aux documentaires diffusés sur les chaînes nationales occidentales. Dans ces reportages, les acteurs font la promotion de la vie sous les rangs de l'Etat Islamique, montré comme un Etat fonctionnel qui se maintient. La sécurité des rues assurée par la police islamique²⁷², et le respect de la charia sont des exemple mis en avant. La coalition est présentée comme désordonnée et décadente, incapable de mener une politique uniforme. Le journaliste est aussi amené à interviewer des acteurs croisés dans les rues pour les interroger sur l'Etat Islamique et la situation actuelle sur le terrain. Ces combattants, dont un Français, vont se féliciter des attentats et encourager ouvertement au passage à l'acte terroriste dans les pays d'occident. L'appel n'est plus seulement

²⁷⁰ Welch Tyler, « *Theology, heroism, justice, and fear: an analysis of ISIS propaganda magazines Dabiq and Rumiya* » Dynamics of Asymmetric conflict, Pathway toward terrorism and genocide, volume 11 issue 3, May 2018, Capese Alexander G, « *A terrorist story in three acts: Dabiq, Rumiya and the hero's journey* », these presented at Monterey University, California, September 2018

²⁷¹ A noter que nous parlons ici de mise en scène, l'implication volontaire et sincère du journaliste John Cantlie n'est pas aujourd'hui prouvée.

²⁷² La Hisba est la police religieuse chargée de veiller à la bonne application de la charia et aux respects des préceptes religieux (ex : interdiction de fumer, obligation de faire la prière...), il existe par ailleurs une branche féminine de cette police. Dans son documentaire « *L'Etat Islamique* » diffusé sur Vice-juin 2014 le journaliste Medyan Dairieh suit deux hommes de la hisba à Raqa.

à rejoindre les terres du Califat, mais à attaquer l'occident directement sur son sol, l'attentat devient symbole de victoire.

<u>Nationalités des acteurs</u>
France : 1
Singapour : 3
Australie : 1
Grande Bretagne : 3
Etats Unis : 1
Philippines : 2
Yémen : 1
Levant : 4
Maroc : 1



A gauche John Cantlie interviewe un soldat français dans « From inside Halab », à droite il se trouve dans les rues de Mossoul dans « From Inside Mossul » Ces images rappellent les documentaires occidentaux.

Tableau relatif aux nationalités répertoriées

La mise en scène des combats ressemble davantage à des reportages de guerre ou encore à des extraits de films ou de jeux vidéo²⁷³. Elles montrent la victoire, mettent en valeur la figure du djihadiste viril. Elles revêtent une dimension cinématographique, avec des effets pour les rendre plus spectaculaires, ou encore des explosions qui ajoutent à cette dimension. Les registres prédominants ici sont la victoire, l'héroïsme, et la virilité. La mise en valeur des armes peut être analysée comme indissociable du registre viril. C'est dans ces vidéos que les corps des martyrs et leurs exploits sont mis le plus à l'honneur. On relève régulièrement ce procédé de mise en valeur de la mort et des martyrs. Le départ martyrs et leurs corps sont filmés et magnifiés, ils incarnent le passage serein dans la mort et l'acte héroïque ultime. Si pour certains auteurs les djihadistes sont nihilistes²⁷⁴, pour d'autres, c'est bien la croyance en une vie après la mort indéfectible qui les anime, en parallèle de la croyance en la construction d'un califat²⁷⁵. Ce qui définit ces vidéos c'est précisément cette alternance récurrente entre la guerre, la mort, et la valorisation des accomplissements du groupe, militaires, sociaux et politiques, entre la construction et la destruction. Les acteurs interviewés, qui incarnent cette image du soldat viril, contribuent à faire passer ce message. La figure du martyr a pour but d'inspirer, d'encourager le passage de l'intention vers l'action terroriste et vers le sacrifice. Une vidéo mettant en scène

²⁷³ Robinson Mark D, Dauber Cori E, Baslios Jovan J and Blair Austin G, « Call of duty: jihad- how the video game motif has migrated downstream from Islamic State propaganda videos », Perspectives on terrorism volume 13, n°3, 2019, p17-31, Rekik Dhouha, *La fabrique audiovisuelle de l'État Islamique, La vidéo comme arme de guerre et outil de légitimation et de recrutement*, l'Harmattan, 2018, 126 pages

²⁷⁴ Roy Olivier, *Le djihad et la mort*, éditions Seuil, octobre 2016, 167p, Koussay Saïd Ali, « Le Kamikaze ou le mobile de se donner la mort ! », *Etudes sur la mort*, 2006/2 n°130, p71 à 88, Bertho Alain, *Les enfants du chaos, Essai sur le temps des martyrs*, La Découverte, 2016, 208p

²⁷⁵ Atran Scott, *L'État Islamique est une révolution*, Éditions LLL, les liens qui libèrent, paru en mai 2016

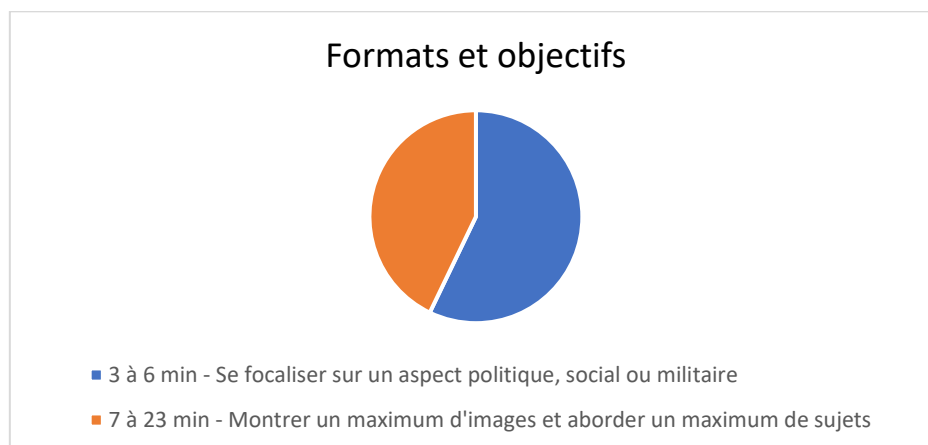
un père qui dit au revoir à ses enfants montre bien que rien ne détourne et ne doit détourner le moudjahid de son destin : la vie après la mort est plus importante que celle sur terre ici-bas.



Sur ces photos issues de Inside the Caliphate numéro 7 et 2, un homme qui part mourir martyr dit adieu à ses enfants qui pleurent, et un australien vend les bienfaits de l'EI sur les plans militaires, théologique et sociaux.

<u>Types d'actions et registres présents dans les 21 vidéos</u>	<u>Récurrance : nombre de fois où l'action a été relevée</u>
<p><u>Le virilisme :</u> La mise en valeur du héros viril en armes Les batailles Les parades militaires La mise en valeur des armes Les symboles de l'organisation</p>	La masculinisation outrancière du soldat armé et prêt à combattre 17 – La figure centrale du héros armé en tenue militaire. 9 – Les scènes filmées directement dans la bataille (registre épique). 4 - Les défilés sur les chars et dans les voitures, en armes, le doigt souvent levé vers le ciel 14- Les armes comme objet central à la mise en scène 21 – Le drapeau, le sigle ou encore le doigt levé vers le ciel.
<p><u>La magnification des martyrs</u> Les départs et corps des martyrs</p>	Valorisation du martyr vers et dans la mort, qui a rejoint le paradis (firdaw) aux côtés de Dieu 8 – Les martyrs sur le chemin de la mort ante mortem, et la mise en scène des corps post mortem.
<p><u>La mise des réussites de l'Etat Islamique</u> Le reportage documentaire La ville qui résiste aux bombardements La valorisation des dimensions politiques et sociales La valorisation des réussites militaires Présence des femmes et des enfants Les références directes à Dieu – lectures du Coran</p>	Les accomplissements de l'Etat Islamique à différents niveau militaire, social, théologique, politique 11 – Le montage et la mise en scène rappelle un documentaire classique ou un reportage de guerre. 6 - La mise en scène d'une ville forte où l'autorité de l'Etat Islamique se maintient (ex : Mossoul, Alep et Kobané). 8 – Les avancées politiques et sociales de l'organisation (ex : éducation des enfants, battage de la monnaie). 7- Les victoires militaires et territoriales au sens strict. Femme 2 – enfant 7, dans 5 cas sur 7 les enfants sont armés et en tenue militaire. 17- Références à dieu et scènes de lecture du coran par des combattants.

Tableau relatif aux différentes actions, occurrences et registres et nombre de fois recensées dans l'enracinement



Graphique relatif aux formats des vidéos recensées et leurs objectifs

5.2.2 Convaincre sur la base d'arguments statistiques et historiques

Dans la deuxième sous-catégorie de vingt-sept vidéos que nous analyserons ici, si elles abordent des thématiques proches de celles étudiées au-dessus, la méthode diffère. Elles cherchent à convaincre les membres des avantages matériels et idéologiques de l'Etat Islamique sur ses ennemis. Les démonstrations reposent sur des arguments concrets et rationnels, des chiffres et des exemples. Les acteurs et décors sont absents, remplacés par des animations créées à l'ordinateur, des graphiques et des séquences tirées des médias. Certaines vidéos se focalisent sur les accomplissements politiques et sociaux de l'organisation, la création de sa propre monnaie, expliquée et justifiée par des données historiques et théologiques, est un bon exemple. D'autres se focalisent plutôt sur des données chiffrées et statistiques relatives à la puissance territoriale et militaire. Au même titre que la propagande de guerre, l'Etat Islamique doit souligner les faiblesses de l'ennemi pour détourner l'attention de ses propres pertes et faiblesses²⁷⁶. Les vidéos minimisent les pertes, et insistent sur les actions entreprises et réussites par l'organisation chaque mois. Elles vont faire l'inventaire des armes par province pour montrer sa puissance matérielle. Les avantages sur l'ennemi sont d'ordre matériel, idéologique et théologique. Les soldats de l'Etat Islamique seraient avantagés car unis sous la bannière de Dieu, face aux soldats étrangers désunis. L'ennemi ne se battant pas pour Dieu mais pour l'égoïsme et la soif de pouvoir des puissants, il n'a donc pas la rage de vaincre des soldats de l'organisation. L'ennemi est diabolisé, c'est un manipulateur, avec à sa tête un menteur. Ce procédé, qui vise à diaboliser l'ennemi en instrumentalisant l'image du leader, est commun à la propagande de guerre classique²⁷⁷.

<u>Sujets recensés</u>	<u>Nombre de référencements sur 27 vidéos</u>
Le territoire	Etendue du territoire et extension militaire : 2
La force de frappe matérielle	Référencement des armes à disposition (ex : armes lourdes type char d'assaut) : 3
Pertes de l'ennemi vs l'Etat Islamique	Minimisation des pertes de l'Etat Islamique par rapport à l'ennemi sur le plan humain et matériel : 24
Les actions menées	Recensement des attaques armées et attentats par province et région : 24
Dimension économique, politique et sociale	La mise en valeur des progrès économiques et sociaux de l'organisation (ex : le battage d'une monnaie propre) : 4
Les faiblesses de l'ennemi	L'ennemi est critique et décrédibilisé : 27

Tableau référençant les sujets et les occurrences dans chaque catégorie sur les vingt-sept vidéos basées sur ce schéma.

²⁷⁶ Lasswell Harold D, *Propaganda technique in the World War*, Éditions Martino Fine Books, 2013, 244 pages

²⁷⁷ Ponsoby Arthur, *Falsehood in wartime: Propaganda Lies of the First World War*, Kessinger Publishing, 1928, Morelli Anne, *Principes élémentaires de propagande de guerre : Utilisables en cas de guerre froide, chaude ou tiède...*, éditions Aden Belgique, La Petite Bibliothèque, 2010, 200 pages

Ces vidéos reposent toute sur un format court compris entre 3 et 8 minutes. Elles donnent un maximum d'information concrètes, notamment statistiques et matérielles, sur un format court. De fait, vingt-quatre vidéo durent environ trois minutes, deux cinq et une huit minutes.



Ces images, extraites de « Harvest of the soldier » et « And no respite » sont un bon exemple du type de graphique et informations utilisées dans les vidéos relatives à cette catégorie d'enracinement dans la cause.

L'enracinement dans la cause vise donc à persuader les membres de la victoire à venir. Elles montrent l'Etat Islamique en vainqueur, avantagé matériellement et idéologiquement sur l'ennemi. Elles illustrent les avancées politiques et sociales du califat. Les membres sont invités à participer à la victoire, notamment en embrassant la mort en martyr et en attaquant l'occident. L'enracinement dans la cause s'adresse à un public déjà réceptif. Il vise à pérenniser la croyance des membres en son projet et sa victoire, et à continuer l'engagement vers un éventuel sacrifice ou une attaque. Ici aussi, les émotions manipulées sont généralement positives, pour encourager au passage à l'acte et en une croyance inébranlable dans la victoire. On est ici très proche de ce que Benjamin Ducol appelle les émotions dites réactives, qui construisent un pont entre l'engagement, l'intentionnalité de l'action, propre aux sentiment et affects, et l'action terroriste concrète, le basculement vers l'attentat²⁷⁸.

16.4 La politique de terreur : terroriser l'ennemi de l'intérieur et de l'extérieur

Le dernier type de fichier que nous recensons, qui comprend cinquante-trois vidéos, soit 39% du corpus total, devient de plus en plus central à compter de la formation de la coalition. Anxiogène et en conséquence très médiatisé, il va se substituer au fur et à mesure aux vidéos relatives au recrutement. Le groupe va utiliser des récits et techniques bien spécifiques, qui se rapportent à une violence atroce, abjecte, et c'est assez nouveau²⁷⁹. Ces vidéos témoignent de l'évolution de l'idéologie du groupe, mais également de la situation sur le terrain qui se

²⁷⁸ Ducol Benjamin, « Les dimensions émotionnelles du terrorisme », CGJSC / RCESSC 89, Vol. 2, Numéro 2, Automne 2013, 14 pages

²⁷⁹ El Araby Mohammad, « Terror propaganda: Daesh Media and operating strategy », Dirasat, n°8, King Faisal Center for Research, and Islamic Studies, 2016; Venkatesh Vivek, « Promoting Extreme Violence: Visual and Narrative Analysis of Select Ultraviolent Terror Propaganda Videos Produced by the Islamic State of Iraq and Syria (ISIS) in 2015 and 2016 », Terrorism and Political Violence, October 2018

métamorphose. Le djihad local se transforme en djihad total, dépasse les frontières de la zone irako-syrienne. Le groupe a une nouvelle cible centrale : les pays qui participent aux actions de la coalition internationale formée contre lui. Nassim Wasr le dit bien : la violence des vidéos de mises à mort, notamment les décapitations d'otages occidentaux, a pour objectif rationnel d'influencer la politique des Etats²⁸⁰. Ces vidéos cherchent à générer l'horreur en utilisant différents procédés, dont l'exposition à une violence extrême et sanguinaire, pour manipuler l'ennemi²⁸¹. Le groupe peut compter également sur une lecture médiatique endogène de son message pour le renforcer²⁸². Plus l'Etat Islamique recule sur le terrain, plus la surenchère de violence prend le pas dans la propagande, avec une nouvelle stratégie basée sur l'intimidation. Pour citer Pierre Conesa, « *la guerre doit se propager en terre de mécréance* »²⁸³. Nous avons relevé deux sous-catégories, celle majoritaire de quarante-sept vidéos qui s'adressent à l'ennemi de l'extérieur, et six qui visent les ennemis de l'intérieur, soit l'espion étranger.

Les variables	La terreur
Les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> * Des djihadiste de l'EI, que des hommes de l'organisation de différentes nationalités, une pluralité d'acteur allant de cinq à une vingtaine présente sur une vidéo. Des musulmans et des convertis. * Alternance entre visages couverts et découverts sur une même vidéo. Le bourreau figure centrale est presque toujours masqué, mais pas forcément les acteurs djihadistes qui l'entourent (double enjeu identification/non identification). * Portent l'uniforme noir/ le treillis de l'organisation et éventuellement la cagoule. * Les visages sont froids voire menaçants, les regards sont fixes sur la caméra. * Les victimes d'exécution, que des hommes de différentes nationalité en tenue orange des prisonniers, entravés et à genoux.
Les cibles réceptrices	<ul style="list-style-type: none"> * L'ennemi étranger / la coalition internationale et ses alliés <p>Les pays qui ont rejoint la coalition internationale au sens large et leurs alliés. Un ou deux pays en particulier sont souvent visés directement et explicitement = pour ce qu'ils font. Les pays visés sont désignés par la nationalité des otages ou le discours.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les nations dites « de la croix » sont aussi visées = pour ce qu'ils sont. * L'ennemi de l'intérieur, l'espion à la solde de l'occident ou le potentiel déserteur.
Les lieux	<p>En extérieur. Le plus souvent (presque systématiquement) dans le désert, des paysages arides et anonymes. Des couleurs souvent claires (visibilité accrue du sang).</p> <p>Présence anecdotique de lieux symboliques (ex : plage en référence à la mort d'Oussama Ben Laden).</p>
La postproduction et format	<p>Postproduction importante, contenu largement retravaillé. Images vives, accentuation des sons (bruits du couteaux, gargouillis) et des couleurs (notamment le rouge du sang). Travail des images : effets ralentis par exemple, etc...</p> <p>Importance des anasheed et des images. Formats plutôt longs, entre 5 minute et</p>

²⁸⁰ Nasr Wassim, « *La violence, une fin ou un moyen pour l'Etat Islamique ?* », *Inflexions*, n°31, 2016, pages 47 à 53

²⁸¹ El Araby Mohammad, « *Terror propaganda: Daesh Media and operating strategy* », *Dirasat*, n°8, King Faisal Center for Research, and Islamic Studies, 2016

²⁸² Guibet Layafe Caroline, « *Portraits de terroristes. Décrire et juger plutôt que comprendre : l'action politique violente vue par la presse* », *Communication*, Volume 34/2, 2017

²⁸³ Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », *Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations*, le 3 mars 2017

	1h00, une moyenne de 15 minutes. Plus le temps passe et plus il faut montrer une surenchère d'horreur. Utilisation d'un matériel de pointe (ex : drone).
La prise de parole	Variable, souvent limitée au bourreau figure principale. S'étend parfois à des combattants occidentaux qui l'entourent. La langue de celui qui parle est importante (occidentale), ils parlent dans leur langue d'origine. Dans les vidéos relatives aux attentats en revanche prise de parole multiple (les terroristes). Le discours est toujours clair et audible, aucune hésitation. Les victimes occidentales prennent presque systématiquement la parole pour réciter un texte avant leur exécution. Exécution se passe dans le calme (pas de cri).
Les registres	La haine, le dégoût, la menace, la terreur, l'horreur, la répulsion, la panique, la peur
La méthode	L'exécution ritualisée, notamment par décapitation, est centrale et s'accompagne d'un discours de haine et de menace explicite. Méthode agressive et dissuasive.
Les objectifs	Faire peur, terroriser, attiser la haine, faire parler de soi. Influencer la politique de l'ennemi, justifier la violence. Attiser la haine des sympathisants contre l'ennemi.
Les procédés	La mise en scène explicite et sanglante d'une exécution avec ritualisation (tête posée sur le dos), détails (sang, bruitages). Méthodes d'exécution sordides (décapitation, brûlé vif...) Procédés annexes et fréquents comme l'utilisation d'enfants bourreaux.
La musique et le son	Très important. Accentuation des sons. *Au départ ce sont les bruitages qui sont les plus importants, l'accentuation des sons relatifs à l'exécution. *Les anasheed illustrent les vidéos de terreur à compter de la fin de l'année 2014. Ils sont très importants car donnent une dimension sonore mais également du poids aux images par le rythme et au discours par les paroles. Les anasheed font également office de discours et participent à la surenchère d'horreur et à la terreur par la menace.
Les éléments mise en scène	*Des vidéos tournées de jour : éléments de lumières et visibilité. * Les acteurs djihadistes adoptent une position menaçante, les regards sont noirs. *Quand les enfants sont présents, des gros plans sur leurs visages qui expriment la haine et la froideur sont récurrent. * Deux types d'actions : exécuter ou assister à l'exécution. *Les armes participent à la mise en scène, brandies ou montrées en gros plan elles doivent contribuer à la terreur et à la menace.
Les moyens humains, matériels et financiers	*Importance ++++ beaucoup de moyens et de matériel. *Postproduction importante Du matériel qui doit pouvoir supporter du long métrage, un travail de réalisation, de scénarisation importante. *Utilisation de matériels de pointe (ex : drone) et probablement de plusieurs caméras.

Tableau synthétique résumant les variables et occurrences étudiée dans la catégorie terreur



Ces photos extraites de « *Although the Disbelievers Dislike It* » et « *A message to America and its allies* » montrent un scénario et une mise en scène classique d'exécution de masse, et le bourreau britannique très médiatisé Jihadi John.

5.3.1 Intimider et terroriser l'ennemi de l'extérieur

Cette première sous-catégorie apparaît en août 2014 avec l'assassinat du journaliste américain James Foley. Les six premières vidéos de terreur à s'adresser à l'occident reposent sur un scénario similaire, et proche de la méthode de l'ancien leader d'Al-Qaïda, Al-Zarqaoui²⁸⁴. Elles mettent en scène un nouvel acteur, le condamné, vêtu de la tenue orange en référence à la prison américaine de Guantanamo. La victime, kidnappée dans la région et masculine, est un journaliste ou un humanitaire étranger. Elle rentre en interaction avec le bourreau masqué, deuxième acteur présent et central. Dans le cas de l'Etat Islamique, le bourreau est au départ toujours le même²⁸⁵, et son surnom médiatique, Jihadi John, fait référence à son accent anglais. La nationalité est un élément central, chez la victime et le bourreau, et permet d'atteindre profondément un pays, le bourreau symbolisant la radicalisation d'occidentaux. La victime récite un discours avant d'être décapitée. La tête séparée est posée sur le dos. Le bourreau prononce également un discours en résonance avec celui de l'otage, il accuse le pays dont est originaire celui-ci d'avoir provoqué la situation, en rejoignant la coalition ou en refusant de négocier. Imputer la responsabilité à l'autre est un principe de la propagande de guerre²⁸⁶. Pour Judith Tinnes : « *Les quatre premières vidéos de 2014 montrant l'exécution de captifs occidentaux ont été chorégraphiés et produits d'une manière étonnamment similaire. Mises en scène dans les moindres détails pour les médias, conformément aux paramètres typiques de l'actualité occidentale, les vidéos utilisent un récit politique (au lieu d'un religieux)* », la violence est le moyen d'avoir l'attention de la cible, pour faire passer un message²⁸⁷. Chaque vidéo se conclue par une mise en garde : le prochain otage à être exécuté, si le pays auquel il appartient n'agit pas, est filmé. Les tournages ont été décrits par des témoignages comme des productions de cinéma²⁸⁸. De fait, les retouches sur l'image à la postproduction insistent sur le rouge du sang et la valorisation des bruitages liés à l'agonie, ajoutant à l'effroi. On note une accélération de la violence, une rupture avec le schéma, en novembre 2014. La décapitation post mortem de Peter Kassig, ce qui laisse penser à un

²⁸⁴ En 2004 l'assassinat filmé de Nicholas Berg, homme d'affaire américain et otage, est diffusé sur Internet. Il porte la tenue orange des prisonniers de Guantanamo et est égorgé et dépité, à l'issue d'un discours anti-américain, par un homme masqué et armé d'un gros couteau (probablement Al Zarqaoui lui-même), entouré de cinq autres protagonistes également masqués. La tête est ensuite posée sur le dos.

²⁸⁵ Mohammed Emwazi, djihadiste britannique, est le bourreau et le messenger officiel de l'organisation sur toutes les vidéos de décapitations d'otages occidentaux sur l'année 2014-2015. Il est présumé mort en novembre 2015, date à partir de laquelle il n'apparaît plus sur les vidéos.

²⁸⁶ Morelli Anne, *Principes élémentaires de propagande de guerre : Utilisables en cas de guerre froide, chaude ou tiède...*, éditions Aden Belgique, La Petite Bibliothèque, septembre 2010, 200 pages

²⁸⁷ Tinnes Judith, « *Although the disbelievers dislike it: a backgrounder on IS hostage videos-August-December 2014* », Perspectives on terrorism, Volume 9 issue 1, 2015, pages 76 à 94

²⁸⁸ Desbois Patrick, Costel Nastasie, *La Fabrique des terroristes, dans les secrets de Daech*, éditions Favard, 2016 ; Comolli Jean-Louis, *Daech, le cinéma et la mort*, éditions Verdiers, 2016, 128 pages

disfonctionnement, est suivie de la mise à mort de dix-huit soldats syriens par dix-huit bourreaux²⁸⁹. Dans cette vidéo de seize minutes, environ dix minutes plus longues que les autres, tous, à l'exception de Jihadi John, sont à visage découvert. Parmi eux un Français converti de vingt-deux ans, Maxime Hauchard. L'onde de choc créée par son identification montre l'impact émotionnel que peut avoir la nationalité des bourreaux sur le spectateur²⁹⁰. La nationalité fait partie de choix stratégiques et réfléchis, qui poursuivent des objectifs précis.



Ces photos extraites de l'assassinat de Nicholas Berg en 2004 (gauche), « *Although the disbelievers dislike it* » (centre) et « *A message to America* ». La première montre la mise en scène d'Al-Qaïda dont s'inspire l'Etat Islamique, la deuxième le français Maxime Hauchard, et la dernière à travers l'assassinat de James Foley le scénario d'exécution du groupe.

<u>Actions et éléments de mise en scène</u>	<u>Nombre de récurrence sur six vidéos</u>
<p>La victime : Nationalité étrangère Présence de la future victime à la fin de la vidéo Pluralité de victimes</p> <p>Le bourreau Présence de Jihadi John – jihadiste britannique- visage couvert Présence d'une pluralité de bourreaux – visages découverts en dehors de Jihadi John</p>	<p>Les victimes sont étrangères, sauf les 18 soldats syriens tués avec P. Kassig. 6 – USA 3 – Grande Bretagne 2 et Japon 1 5 1 - 18 soldats syriens tués avec l'américain Peter Kassig La présence de Jihadi John comme figure centrale est systématique 6 – sa présence est systématique. 1 – 18 bourreaux : un français, un belge, un britannique, un australien et un malaisien identifié.</p>
<p>Format Format court entre 2 et 5 minutes Format long entre 6 et 17 minutes</p>	<p>Des formats relativement courts, montre une seule action, à une exception 5 - les vidéos durent en moyenne 5 minutes – centrées sur une mise à mort 1- La vidéo mettant en scène la mort de Peter Kassig et dix-huit soldats</p>
<p>Mise en scène et action Décapitation ante mortem Décapitation post mortem Tenue orange de Guantanamo Valorisation de la tête et du sang Zone désertique</p>	<p>Réurrences de la mise en scène 5 1 dans le cas de Peter Kassig (probable imprévu dans le scénario) 6 6 tête tenue à la main puis posée sur le dos 6</p>
<p>Discours Discours de la victime Discours du bourreau</p>	<p>Discours contre le pays et la coalition internationale. 4 6</p>

Tableau résumant les principaux éléments de mise en scène, occurrence et actions dans cette catégorie

²⁸⁹ Tinnes Judith, « *Although the disbelievers dislike it: a backgrounder on IS hostage videos-August-December 2014* », Perspectives on terrorism, Volume 9 issue 1, 2015, pages 76 à 94

²⁹⁰ Filiu Jean Pierre, « *Barbarie jihadiste et terreur médiatique* », Cités 2015/1 (n° 61), pages 27 à 38

Avec l'assassinat du journaliste japonais Kenji Goto et la mort présumée de Jihadi John en janvier 2015, cette série de vidéos prend fin, mais la production de la terreur s'intensifie et se diversifie. On note à l'étude du corpus un contenu de plus en plus sophistiqué, sur les plans graphique et esthétique, et une violence exacerbée. L'exemple le plus frappant réside dans la production de trois courts métrages d'environ une heure, qui alternent les scènes de batailles et d'exécutions. Ils ont la particularité d'être tournés avec un matériel de pointe, comme des drones qui filment la bataille d'en haut, et plusieurs caméras²⁹¹. Ces vidéos constituent une spécificité de l'Etat Islamique, premier acteur djihadiste à se prévaloir de cette qualité d'image et de scénario sur format long²⁹². Reprenant les codes hollywoodiens de mise en scène de la guerre, l'Etat Islamique filme la bataille au plus près, mais montre également le sort réservé à ses ennemis²⁹³. Si les victimes ne sont pas étrangères mais irakiennes ou syriennes, le message s'adresse en partie à l'occident²⁹⁴. L'importance ne réside plus tant dans l'identité de la victime, de plus en plus rarement occidentale, que dans celle du bourreau, et la surenchère de violence. Malgré des occurrences persistantes, les scénarios se diversifient sur des formats longs. Ainsi, les scènes d'exécutions se multiplient sur des vidéos qui peuvent, outre les longs métrages, atteindre vingt minutes. La décapitation, toujours centrale, côtoient les armes à feu, le feu ou les explosifs. Le registre de la vengeance est central, en particulier dans les vidéos à la gloire des attentats perpétrés en occident. Des djihadistes occidentaux sont filmés réjouis et se félicitant des attentats, dépeints comme l'accomplissement d'une juste vengeance. Les terroristes, traités en héros et en martyrs, sont filmés durant leur passage sur zone ou juste avant leur acte pour livrer un testament sanglant²⁹⁵. Il est intéressant de noter qu'en instrumentalisant le registre de la vengeance, l'Etat Islamique ne cherche pas seulement à générer de l'effroi chez les cibles, mais également à créer un pont vers le passage à l'acte. De fait, dans le passage à l'acte terroriste des djihadistes de l'Etat Islamique, la vengeance de la communauté musulmane malmenée et souffrante est un élément central, souvent invoqué²⁹⁶. En matière de terrorisme, la vengeance répond à une souffrance qu'elle soit vécue, ou, comme dans le cas des occidentaux et convertis ici, par procuration.²⁹⁷ En se basant sur un verset du Coran, dont il fait une lecture décontextualisée et littérale, le groupe invite à tuer tous les mécréants sans distinction²⁹⁸.

²⁹¹ Loriller Adrien, « *L'avantage concurrentiel* » de Daesh sur le marché mondial du terrorisme », publications de l'ANAJ-IHEDN 2015

²⁹² Do Céu Pinto Arena Maria, "A Tale of Two Jihads: Comparing ISIS and al-Qaeda's Origins, Discourse, Aims and Strategy", January 2016

²⁹³ La scène montrant des soldats irakiens creuser leurs propres tombes dans « *Flame of War* » est éloquent.

²⁹⁴ Nous faisons notamment référence à l'intervention dans « *Flames of War* » d'un combattant américain menaçant directement l'occident.

²⁹⁵ Il s'agit de la vidéo « *Kill them whenever you find them* », diffuse sur Al Hayat en janvier 2016

²⁹⁶ Roy Olivier, « *Peut-on comprendre les motivations des djihadistes ?* », Dans *Pouvoirs* 2016/3 (N° 158), pages 15 à 24

²⁹⁷ Guibet Lafaye C, « *Choc moral* », *émotion, violence : la violence politique est-elle le fruit de la colère ?* » Revue philosophique, Klesis, 2017

²⁹⁸ Il s'agit de la sourate 2, verset 191 « *Et tuez-les, où que vous les rencontriez ; et chassez-les d'où ils vous ont chassés : l'association est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants.* »

Un nouveau procédé vient renforcer la mise en scène de la terreur, à travers un nouvel acteur : l'enfant bourreau et assistant bourreau, garçon entre approximativement quatre et quatorze ans, est mis en scène dans différents scénarios. Appelés lionceaux du califat, ils sont montrés en soldats ayant suivi un entraînement militaire pour apprendre à se battre et tuer²⁹⁹. L'entraînement est filmé à des fins de propagande, mais ils sont surtout montrés en potentiel bourreau et en éventuel kamikaze. Souvent occidentaux, notamment français et anglais, ils sont mis en scène en train d'assister au meurtre ou de participer à l'exécution de prisonniers. Certains sont amenés à prendre la parole pour menacer les ennemis de l'Etat Islamique. Leur mise en scène peut être analysée comme un procédé psychologique pour choquer. A partir de 2016, les vidéos de terreur se définissent par cette surenchère. D'une multitude d'enfants qui chassent des prisonniers entravés et les assassinent, à la mise à mort d'un soldat de la coalition brûlé vif dans une cage³⁰⁰, le scénario va toujours plus loin dans l'horreur. C'est cette diversité de scénarios, la sophistication et la mise en valeur assumée d'une violence particulièrement crue et inédite, qui différencie l'Etat Islamique des autres groupes djihadistes³⁰¹.

Types d'actions, registres et mises en scènes	Récurrence sur quarante et une vidéos
Exécutions Multitudes – plusieurs victimes Invitation aux meurtres de populations Décapitation Arme à feu Autre	Surenchère progressive de violence avec une multiplication des scènes de violence. 26 – 63% des vidéos contiennent plusieurs scènes d'exécution et plusieurs victimes. 31 – 75% des vidéos encouragent aux assassinats sur les populations, notamment civiles. 22 – Dans 22 vidéos on assiste à des décapitations 16 Dans 16 vidéos on voit des exécutions à l'arme à feu 3- pendaison, crémation et jetée du haut d'un bâtiment.
Les enfants Présence d'un ou des enfants Présence d'enfants étrangers Bourreau – Kamikaze Assistant bourreau Entraînement militaire	Présence des enfants sur les vidéos 14 Dans 14 vidéos, soit 34% on trouve des enfants 5 – Des Français (2), américain (1) et britannique (2) 7- 1 dans 7 vidéos ils sont bourreaux et dans 1 on voit un enfant kamikaze 2 Deux vidéos montrent des enfants qui assistent seulement à l'exécution 6 Dans 6 vidéos on assiste à un entraînement militaire qui occupe une partie ou toute la vidéo
Djihadistes, acteurs et bourreaux adultes Nationalités étrangères Présence des terroristes	L'acteur adulte est également très présent, notamment le bourreau 14 djihadistes (français, anglais, américain, belges) et 6 vidéos avec John Cantlie (journaliste britannique) 5- sur 5 vidéos - les terroristes sur zone et des images extraites des médias occidentaux
Réurrences de la mise en scène Zone désertique Tenue orange	Récurrence de lieu et tenue, les prisonniers portent la tenue orange inspirée de Guantanamo. 23 – les zones arides permettent de faire ressortir le sang et de dissimuler les positions du groupe (non identifiable). 26 – récurrence très forte de cette symbolique.

Tableau de présentation des occurrences de l'action et des mises en scène, et nombre de fois recensées sur les vidéos

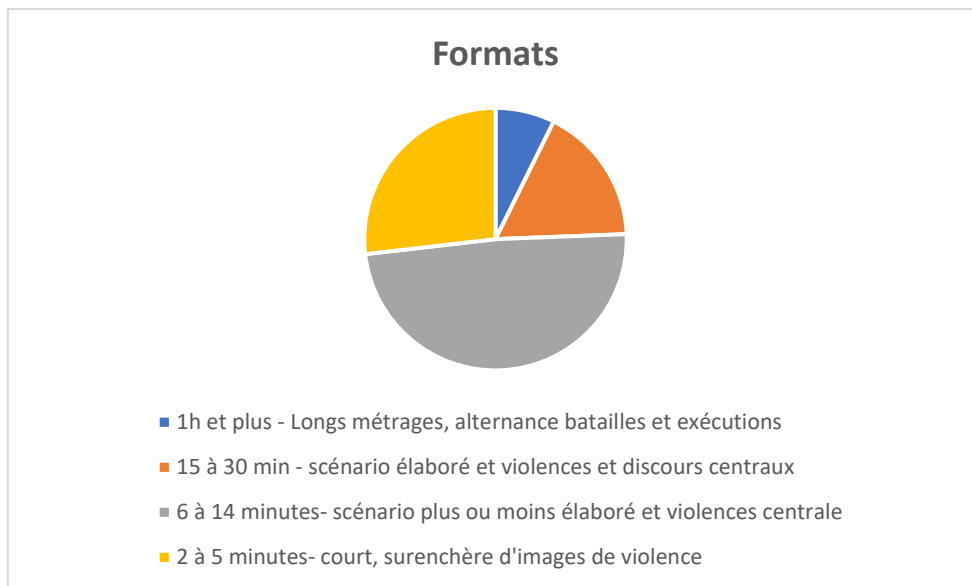
²⁹⁹ Hussein Hasna, « Les « enfants soldats » de Daesh. De la nécessité de prendre en charge les mineurs en danger et en souffrance », 21/06/2016 ; Benotman Noman & Malik Nikita, "The children of Islamic State", rapport for the Quilliam Fondation, 2016

³⁰⁰ La vidéo « *Healing the believer's chest* » diffusée le 3 février 2015 de l'exécution du pilote jordanien Maaz al-Kassasbeh brûlé vif dans une cage a fait le tour du monde et choqué l'occident par la cruauté de la longue agonie du pilote.

³⁰¹ Bérubé Maxime, « *D'al-Qaïda à État islamique : Vers une typologie du discours d'influence illustrant la diversité de l'offre jihadiste* », Université de Montréal, Ecole de criminologie, 2018



Ces photos sont extraites de « *Sur les traces de mon père* » (gauche), « *Flames of War* » (centre), « et « *Healing the believers' chests* » (droite)). Elles montrent des enfants français tuant des prisonniers, des Irakiens creuser leur propre tombe, et le pilote Maaz al-Kassasbeh dans la cage où il s'apprête à être immolé.



Graphique résumant les différents formats vidéo et leurs spécificités

5.3.2 Intimider et terroriser un ennemi de l'intérieur

A la lecture de six vidéos, on relève que l'Etat Islamique cherche à intimider une seconde catégorie d'ennemis, qui se trouve entre ses rangs. L'espion est un autre acteur visé par le discours de menace du groupe, le groupe montre ainsi que personne n'échappe à ses services secrets et qu'en définitive, personne n'est en sécurité. Il s'agit surtout ici de présumés espions envoyés par l'ennemi de l'extérieur, des étrangers infiltrés dans les rangs de l'organisation. Ces vidéos reposent sur un scénario assez similaire, les acteurs accusés d'espionnages sont mis en scène dans un montage vidéo. Ils sont d'abord filmés en amont de l'exécution entrain de confesser leurs crimes, en prison ou en interrogatoire. Dans les cas où ils sont interrogés, l'interrogatoire n'est pas sans rappeler la mise en scène des séries policières occidentales. Après avoir confessé leur crime le montage passe à l'exécution à proprement parler, qui a lieu dans une zone désertique non identifiable. L'exécution est ensuite suivie d'un discours de menace

qui vise la coalition internationale et ses potentiels espions. Fait intéressant, dans chacune de ces vidéos l'exécution a lieu de la main d'un enfant, lui aussi souvent étranger. Les méthodes d'exécution sont variées, par l'arme à feu, ou encore l'utilisation d'explosif. C'est également l'enfant qui est dans certains cas amené à menacer le pays visé verbalement et dans la langue d'origine. Ces vidéos ont, outre la terreur, une finalité dissuasive dirigée vers les potentiels espions entre ses rangs et vers les pays de la coalition tentés de les envoyer.



Ces photos extraites de « And wretched what they purchased » (gauche) et « Uncovering an enemy within » montrent l'exécution d'hommes accusés d'espionnage par des enfants, et l'interrogatoire d'un prisonnier russe avant son exécution. Dans première vidéo, le djihadiste qui s'exprime pour menacer Israël est français.

Actions et registres	Nombre de récurrence sur six vidéos
Acteurs	Nombre d'acteurs et de présence chez les adultes et les enfants.
Nombre de prisonniers étrangers	11 - 8 britanniques- 1 russe et 1 Kazakhstan (mais au service de la Russie également), et 1 israélien (Mossad).
Nombre de djihadistes étrangers	3- 1 français et 2 britannique
Nombre d'enfant bourreaux	6 – systématique
Nombre d'enfant étrangers	4 – 1 français, 2 britannique et 1 Kazakhstan.
Actions	Réurrences dans la mise en scène
Interrogatoire	4 - soit dans 67% des vidéos
Exécutions en tenue orange	6 - systématique
Exécution par arme à feu	5- les enfants exécutent le plus souvent à l'arme à feu de manière générale (mais pas systématique pour autant).

Tableau résumant les récurrences dans les vidéos concernant l'ennemi de l'intérieur

Les vidéos de terreur se définissent donc par la diversité scénaristique dans laquelle elles s'inscrivent, et une surenchère de violence esthétique et sophistiquée. Les acteurs mis en scène à travers différents procédés, adultes et enfants, notamment étrangers, participent activement à l'effroi souhaité par l'Etat Islamique, où personne n'est à l'abri.

17 L'utilisation de la photographie à des fins de propagande

La photographie est un support prisé par la propagande au sens large³⁰², notamment de guerre³⁰³, que l'Etat Islamique s'est réapproprié. A l'étude globale de sa propagande, « 88% des productions ont un format audiovisuel, 20% sont des vidéos tandis que 63% sont des photos »³⁰⁴. On relève l'existence, à côté de la propagande officielle, définie par Charlie Winter et Aaron Zelin³⁰⁵, encadrée par l'agence de presse et diffusée sur les chaînes de production, d'une propagande plus officieuse³⁰⁶. Il s'agit des supports créés par les membres, et diffusés sur leurs réseaux sociaux, les djihadistes disposant généralement de smartphones et d'une connexion Internet. Elle s'adresse aux contacts restés à l'étranger, mais aussi au pays d'origine pour provoquer. A l'étude du corpus, l'utilisation de la photo est une composante centrale de la propagande. Ce support est prisé par les étrangers, notamment les femmes, dont la présence est plus notable que dans la propagande audiovisuelle³⁰⁷. L'Etat Islamique combine « *propagande de masse et une approche plus individuelle* »³⁰⁸. Cette propagande est également impactée par l'évolution idéologique du groupe, mais surtout par la mutation de la situation sur le terrain : avec l'intensification des bombardements, et la suppression quasi systématique des contenus à caractère jihadiste sur les réseaux sociaux comme twitter³⁰⁹, ces contenus et les comptes qui les diffusent disparaissent progressivement. A partir de 2016, beaucoup du contenu de propagande s'enterre sur des réseaux sociaux privés et cryptés tel que la chaîne *télégram*. A l'étude du corpus de cent photos, elles sont axées à 40% sur le recrutement, sur la promesse d'une vie idyllique, avant de se centrer de plus en plus vers la terreur, à hauteur de 40%. On trouve 20% de photos relatives à l'enracinement.

³⁰² D'Almeida Fabrice, *Images et propagande, XXème siècle*, éditions Casterman Giunti, 1995

³⁰³ Liedts Gaëlle, « *Du pouvoir de l'image : la photographie de propagande et de contre-propagande national-socialiste en Allemagne et en France (1933-1945)* », Thèse soutenue à Paris XIV en 2006

³⁰⁴ Zelin Aaron, "Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output"; Perspectives on terrorism, volume 9, issue 4, 2015.

³⁰⁵ Winter Charlie, « *Documenting the virtual caliphate* », The Quilliam Foundation, octobre 2015; Zelin Aaron, "Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output"; Perspectives on terrorism, volume 9, issue 4, 2015.

³⁰⁶ L'agence de presse Amaq, créée par le syrien Rayan Machaal, voit le jour en août 2014, c'est l'un des organes principaux de propagande.

³⁰⁷ Al Mah-Rukh, « *ISIS and propaganda: How ISIS exploits women* », Reuters Institute Fellowship Paper University of Oxford, 2015; « *Women in Islamic State propaganda: Role and incentives* », Europol specialist reporting, 2017

³⁰⁸ Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations, le 3 mars 2017

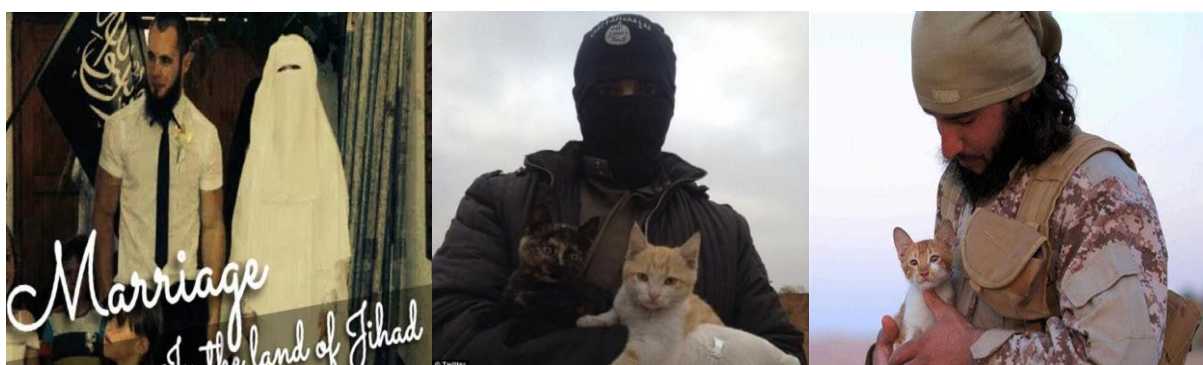
³⁰⁹ Berger Jm et Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015



Ces trois photos, reprises des comptes de djihadistes, illustrent bien le recrutement par l'opulence alimentaire, le mariage et la fierté autour de symboles.

17.1 Le recrutement et le djihad « lol » : séduire la jeunesse occidentale

L'expression « *djihad lol* » est empruntée au journaliste David Thomson³¹⁰, et désigne la période précédant la guerre contre la coalition. Cette période correspond aussi aux premières vagues d'arrivées d'étrangers sur la zone irako-syrienne³¹¹. Il emploie également l'expression « *djihad 5 étoiles* », inspiré par les selfies de jeunes djihadistes qui présentent le djihad comme un paradis. Pour David Thomson, les djihadistes français auraient exporté en Syrie les mœurs des banlieues parisiennes. A l'étude du corpus, nous analysons la présence de ces photos propres au « *djihad lol* », elles présentent le djihad comme un paradis, où la guerre est peu représentée. La vie montrée ici est oisive, luxueuse et opulente. Au-delà de l'offre escapiste vendue par ces photos, on voit également se dégager une autre catégorie de photo relative au romantisme, le projet familial est ici très central. Le djihadiste endosse de nouveau le rôle de frère et de père, mais également de mari. Tandis que la femme, nouvel acteur présent, endosse celui de mère, d'épouse et de sœur.



Ces photos extraites des séries relatives au mariage et aux chats brossent un portrait à la fois doux et viril du combattant djihadiste. Entre guerrier, mari et homme sensible. Elles sont nombreuses dans la catégorie recrutement. La première photo montre bien le « *djihad romantique* ».

³¹⁰ Thomson David, *Les revenants*, Edition Seuil, paru en décembre 2016, 294 pages

³¹¹ Bakker Edwin, Paulussen Christophe, and Entenmann Eva « *Dealing with European foreign fighters in Syria: Governance challenges and legal implications* », ICCT, The Hague, December 2013

Variables	Le recrutement
Les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> * Des djihadistes de l'EI, des hommes de différentes nationalités, seul, en duo voire en couple ou en petit groupes. Présence récurrente d'étrangers. * Des femmes de djihadistes, en groupe de femmes ou avec un homme. * Fréquente présence de jeunes enfants (G et F) et présence ponctuelle de chats. * Acteurs à visage découvert pour les hommes, couvert pour les femmes. * Dans l'uniforme noir/ le treillis (reconnaissable), femmes en sitar. * Les visages sont généralement souriants.
Les cibles réceptrices	*Les potentiels sympathisants à l'étranger. Tous ceux à l'étranger susceptibles de rejoindre l'organisation, les musulmans et les convertis ou futurs convertis. S'adresse à un public large. Femmes et hommes. Importance ici de la propagande matrimoniale et parentale.
Les lieux	En extérieur le plus souvent. Souvent dans la ville, des lieux chaleureux, des scènes de la vie du quotidien. Dans le cas de certains « selfies » les lieux ne sont pas identifiables (flous). Quelque lieu paradisiaque type point d'eau.
La postproduction	*Postproduction peu présente. Couleurs douces, chaleureuses. Scénarios multiples, variés, qui découlent surtout de la mise en scène. Sur certaines photos on voit néanmoins l'ajout d'effet type filtre, notamment romantiques. *Dans le cadre des photos officielles la douceur des couleurs est accentuée, les acteurs sont magnifiés.
La mise en scène	Variable, une variété de scénarios. Se réfèrent beaucoup à la vie communautaire et fraternelle, au projet familial, à l'opulence et à un quotidien normal luxueux. Mise en avant du héros viril mais également de la douceur (chats, enfants).
Les registres	Escapiste, fraternel, familial, romantique, luxure, parentalité, héroïsme, virilité, douceur, joie
La méthode	Douce, par la séduction, inciter par l'appel à vivre une aventure, un rêve dans un pays de cocagne, à fonder un projet familial dans un cadre idéal. Jouer sur des références qui plaisent en occident (ex : nourriture).
Les objectifs	Séduire pour recruter et faire venir sur zone. Construire le Califat. Convaincre de fonder une famille sur zone ou d'amener la sienne.
Les procédés	Vendre une aventure, un rêve, montrer des décors de rêve, une vie chatoyante et pieuse. Vendre un projet familial en montrant des enfants et des couples l'opulence et le calme (le Califat). Faire miroiter une vie meilleure, le luxe.
Moyen matériels humains et financiers	<p>Importance encore limitée.</p> <p>L'importance réside davantage dans ce que montre l'image que dans sa qualité, la qualité d'image est donc variable. Beaucoup de photos probablement prises à l'aide d'un smartphone.</p> <p>Dans le cadre des photos officielles les photos sont de qualité impeccable : principale différence.</p>
Les éléments de mise en scène	<ul style="list-style-type: none"> *Des photos prises de jour. * Une mise en scène attractive qui se rapporte à l'aventure et au cheminement du héros, aux sœurs du djihad, à la famille. La mise en scène se rapporte souvent à la camaraderie, la fraternité, le mariage. Virilité et douceur. Mise en scène du djihadiste en héros, en élu, en père de famille. *Présence récurrente d'enfant et de chat : le djihadiste en homme sensible, capable de douceur : le fantôme. Place laissée à la femme.

Tableau synthétique résumant les variables et occurrences relatives au recrutement

On retrouve ici que décrit Rawaa Augé : « À travers la communication personnelle des militants, hommes et femmes, les journalistes construisent une image plus authentique de la vie sous l'emprise de Daech : les photos avec les têtes coupées, les vidéos de lynchage d'un « mécréant », les patrouilles des femmes de Daech qui surveillent le bon port du niqab, mais aussi le plaisir de manger un pot de Nutella ou de câliner son chat. Ces militants jouent un rôle très important dans le recrutement, en se montrant comme des « hommes normaux » qui mènent une vie quotidienne presque banale. »³¹². La photographie va s'appuyer sur des images attractives en termes de lieux, d'acteurs, de contenus et scénarios. Elle fait intervenir quatre catégories d'acteurs : les combattants, les femmes, les enfants, et dans certains cas des chats. Il est intéressant de noter leur présence sur une série de plusieurs photos, huit dans le corpus. Les chats sont pris dans les bras de djihadistes. Ces photos, qui tranchent avec la nature guerrière du groupe, renvoient à un sentiment de douceur. Il est possible de les analyser sous l'angle de la séduction, le combattant endosse un rôle sensible pour séduire, notamment les profils féminins. Pour Dounia Bouzar, ces séries de photos ont eu un impact certain dans les processus de recrutement, des jeunes hommes, mais aussi des jeunes femmes³¹³.

Le djihad vendu par l'Etat Islamique est aussi un projet familial qui passe par le mariage et la parentalité. Cette dimension est également analysée dans le corpus à travers des photos de couples, agrémentées de légendes, d'enfants dans les bras de leurs parents. Les mariages et les naissances, chez l'homme comme la femme, sont célébrés. Ces photos vendent un projet familial et la poursuite du bonheur et de l'amour³¹⁴. La dimension familiale réside aussi dans le registre ayant trait à la fraternité. Sur plusieurs photos, les djihadistes posent à plusieurs dans le cadre d'activités du quotidien. L'Etat Islamique offre un projet, un lieu d'appartenance pour s'épanouir en famille et entre amis. Ces photos, outre la famille et la quiétude vendent aussi une vie opulente. La nourriture, composée de produits appréciés par les occidentaux, fait le portrait d'une vie sans manque, peu éloignée du quotidien occidental. Au même titre que les vidéos officielles, qui paraissent à la même époque, ces photos tendent à séduire de potentiels sympathisants à l'étranger en faisant miroiter une vie idéale loin des combats. Elles incarnent un fantasme, celui d'une aventure dans laquelle le djihadiste quitte son ancienne vie pour une vie meilleure.

³¹² Augé Rawaa, « Daech et les médias : coulisses d'un mariage forcé », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), pages 209 à 222

³¹³ Bouzar Dounia, Caupenne Christophe, « Chapitre 4. Peut-on repérer le mimétisme produit par l'exaltation de groupe ? » Dans La tentation de l'extrémisme (2020), pages 123 à 128

³¹⁴ Bjorgum Maren Hald, "Jihadi Brides: Why do western Muslims Girls join ISIS?", Global Politics Review, volume 2, n°2, octobre 2016



Ces trois photos illustrent bien la fraternité, l'opulence alimentaire, le rapport entre femmes (en sitar) et la parentalité. Ces trois dimensions font partie en 2014 de la méthode de séduction du groupe.

Le registre de l'opulence s'analyse enfin dans les possessions matérielles et l'attrait du luxe. Le « *djihad lol* » n'est pas seulement un djihad oisif, c'est également un djihad de luxe. A l'étude du corpus photos, nous analysons la présence d'objets se rapportant au luxe matériel, des villas par exemple, ou des voitures et hôtels luxueux. Les hommes comme les femmes sont amenés à poser avec ou à côté de ces objets en souriant l'air victorieux. L'objectif de ces photos est de séduire de potentiels adhérents en montrant d'une part que les membres de l'Etat Islamique ne manquent de rien, mais au-delà de ce constat qu'ils possèdent des choses qu'ils ne pourraient pas posséder en occident. Elles promettent donc une vie meilleure. Pour décrire ce phénomène, David Thomson parlent de « *jihad bling bling* »³¹⁵, qui désigne l'attrait du luxe et notamment des voitures. Ces voitures et villas auraient été récupérées par les djihadistes, après le départ des occupants ayant pris la fuite ou tués par l'Etat Islamique³¹⁶.

Actions et mises en scène	Nombre de référencement sur 40 photos (plusieurs actions et registres sont parfois référencés sur une seule photo)
La douceur et la virilité :	Ici on entend essentiellement les photos mettant en scène le combattant tenue militaire et en interaction avec un chat.
La présence de chats	8 soit 20% du corpus
La famille	Le couple, la parentalité, mais aussi la relation entre hommes et entre femmes traitées au titre de la fraternité.
Le couple et le mariage	7 Soit 18% du corpus – des photos et selfies de couple, souvent accompagnées de légendes romantiques.
La parentalité	8 Soit 20% du corpus – des nouveaux nés, des enfants dans les bras de leurs parents, notamment de leur père.
Les frères du djihad	8 Soit 20% du corpus – des hommes posent en groupe.
Les sœurs du djihad	9 Soit 22% du corpus – des femmes posent en groupe.
L'opulence et la fierté	Ici on fait référence au registre portant sur l'attrait des possessions et de l'absence de manque.
La nourriture	7 - photos tournent autour de l'alimentation
Les possessions de luxe	6 - mettent en scène des voitures, hôtel de luxe ou villa
Les symboles de l'EI	30- Les symboles, le drapeau ou le doigt levé vers le ciel, sont toujours centraux à la propagande de l'organisation.

Tableau résumant les principales actions, occurrences et registres des photos de séduction

³¹⁵ Thomson David, *Les revenants*, Edition Seuil, paru en décembre 2016, 294 pages

³¹⁶ Edith Bouvier et Céline Martelet parlent dans leur ouvrage de ce phénomène de réappropriation des biens matériels des Syriens plus riches, après que ceux-ci aient fui ou aient été tués par l'Etat Islamique : *Un parfum de djihad*, Editions Plon, paru le 22 mars 2018, 288p



Sur ces photos des djihadistes posent dans un hôtel de luxe et des femmes devant des voitures. A noter que ces photos de femmes, posant avec des armes à la main, d'après la reporter Céline Martelet durant un entretien du 28 avril 2021, ont largement contribué à leur condamnation à de la prison ferme. Les femmes ne combattant pas, il était plus difficile de les condamner, ces photos ont fait office preuve contre elles³¹⁷.

Le registre de la séduction est donc ici tourné vers la vie du quotidien magnifiée, sur la promesse de l'amour et bonheur. Mais elle opère également par l'attrait de l'opulence et du luxe, pour l'homme comme la femme.

17.2 La photo comme arme de terreur

A l'étude d'une série de quarante photos, nous relevons qu'elles évoluent également avec l'idéologie du groupe. Après l'été 2014, elles servent aussi à terroriser et à provoquer à distance l'étranger. Les djihadistes de l'Etat Islamique publient un nouveau type de contenu plus violent sur les réseaux sociaux, en résonance avec celui des vidéos officielles. Si les acteurs ne changent pas, puisque les hommes comme les femmes et les enfants sont toujours mis en scène, les scénarios et les rôles dans lesquels ils sont figés évoluent considérablement. On note la présence d'un nouvel acteur, la victime, plus précisément le cadavre, avec laquelle posent les djihadistes de plusieurs manières. C'est surtout le cas des têtes coupées, objet régulièrement mis en scène sur les photos relatives à la terreur. On relève le fait que beaucoup de ces scènes ont lieu en ville. A noter que la capitale de Raqqa a notamment été le théâtre de nombreuses scènes horribles, d'exécutions et d'expositions de cadavres³¹⁸. Les scénarios et les procédés mis en œuvre sur les photos sont multiples pour susciter l'effroi. La violence est concrète et symbolique, elle est explicite, mais elle est aussi suggestive dans certains cas.

³¹⁷ Entretien avec Céline Martelet, grand reporter et co-auteur de l'ouvrage *Un parfum de Jihad*, du 28 avril 2021

³¹⁸ Bouvier Edith, Martelet Céline, *Un parfum de djihad*, Editions Plon, paru le 22 mars 2018, 288 pages ; Desbois Patrick et Costel Nastasie, *La Fabrique des terroristes, dans les secrets de Daech*, éditions Favard, 2016, Desbois Patrick et Costel Nastasie, *La Fabrique des terroristes, dans les secrets de Daech*, éditions Favard, 2016



Ces deux photos mettent en scène un enfant un couteau à la main agrippant une peluche par le cou, ce qui suggère le mime d'une décapitation (gauche), et une femme en sitar qui apprend à tirer à l'arme lourde (gauche).

Les variables	La terreur
Les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> * Des djihadistes de l'EI, des hommes de l'organisation, seul ou en groupe. * Des femmes armées en duo ou en groupe. * Des enfants de l'organisation de tous les âges : interactions armes ou cadavres. * Les victimes d'exécutions, sur certaines photos pas d'acteur à proprement parler, juste des cadavres (ex : des têtes coupées). * Visage généralement découvert pour les hommes, femmes couvertes. * Portent l'uniforme noir/ le treillis de l'organisation et le sitar pour les femmes. * Les visages sont menaçants ou au contraire victorieux (souriants).
Les cibles réceptrices	<ul style="list-style-type: none"> * L'ennemi étranger / la coalition internationale et ses alliés Les pays qui ont rejoint la coalition internationale au sens large et leurs alliés. Le monde occidental au sens large, tous les pays qui récusent l'idéologie des djihadistes et dont sont issus dans certains cas les membres de l'organisation. Dimension provocation également importante.
Les lieux	<ul style="list-style-type: none"> En extérieur. Souvent dans la ville (ex : beaucoup de scènes horribles ont lieu à Raqqa), mais également dans des lieux extérieurs non identifiés. Variété de lieux.
Postproduction	<ul style="list-style-type: none"> Peu importante, le contenu est ici plus important que la qualité. Importance de la mise en scène. La banalisation participe à l'horreur de la scène. Peu de photo de ce type dans les photos officielles qui figurent dans les revues.
La mise en scène	<ul style="list-style-type: none"> Importante. La mise en scène notamment des corps et des armes, mais également des acteurs et de leurs interactions avec les éléments de la photo. La posture, les expressions.
Les registres	<ul style="list-style-type: none"> La haine, le dégoût, la menace, la terreur, l'horreur, la répulsion, la panique, la peur, la provocation
La méthode	<ul style="list-style-type: none"> La mise en valeur des armes et des corps profanés sont centrales. L'utilisation d'enfant également qui oppose l'innocence à des scénarios horribles est importante.
Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Faire peur, terroriser, attiser la haine, faire parler de soi, provoquer. Attiser la haine des sympathisants contre l'ennemi.

Les procédés	<i>La mise en scène explicite et sanglante d'une exécution et des corps. La disposition des corps, le sang et la profanation. Procédés annexes et fréquents comme l'utilisation d'enfants bourreaux ou jouant avec des corps / morceaux de corps.</i>
Les éléments mise en scène	<p><i>*Des photos prises de jour, souvent dans les villes.</i></p> <p><i>* Les acteurs djihadistes adoptent une position menaçante, les regards sont noirs ou au contraire les sourires narquois.</i></p> <p><i>*Quand les enfants sont présents, leur innocence contraste avec l'action exécutée. Des enfants parfois très jeunes. Dans certains cas le regard est menaçant quand l'enfant est en âge d'exécuter une expression sur demande.</i></p> <p><i>* Trois types d'actions : exécuter ou assister à l'exécution, profaner les corps.</i></p> <p><i>* Les armes participent à la mise en scène, brandies ou montrées en gros plan elles doivent contribuer à la terreur et à la menace.</i></p>
Les moyens humains, matériels et financiers	<p><i>*Moyens peu importants nécessaires, un smartphone peut être suffisant et une connexion internet.</i></p> <p><i>Le contenu et la mise en scène sont plus importants. Ne nécessite pas un nombre d'acteurs important.</i></p> <p><i>Les photos professionnelles s'axent plus vers de la violence symbolique (ex : reprise des photos illustrant les attentats du 13/11 dans les médias occidentaux).</i></p>

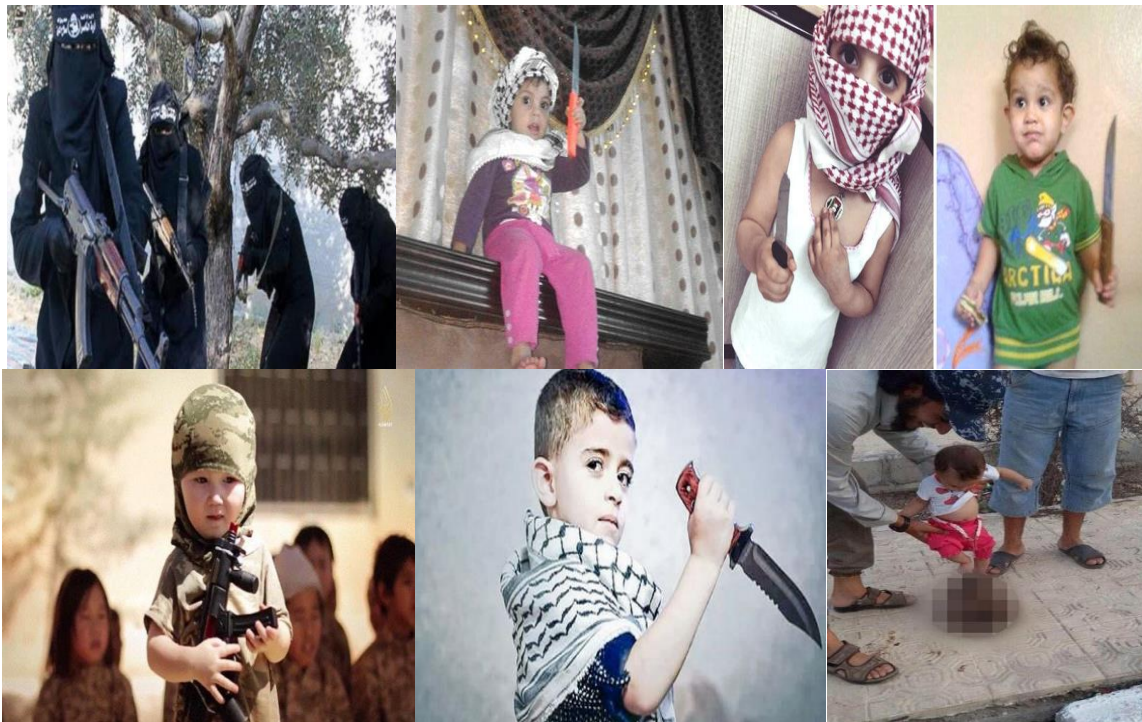
Tableau synthétique résumant les variables et occurrences de la terreur

Placés dans de nouveaux scénarios, les femmes et les enfants sont également des figures centrales du corpus. Les femmes ne sont plus représentées dans le rôle d'épouses et de mères, mais en potentielle menace. Si les femmes ne sont pas appelées à combattre³¹⁹, ces photos témoignent du fait qu'elles reçoivent malgré tout un entraînement au tir sur zone, et de leur capacité à tuer. En cas de capture, elles sont encouragées à mourir pour tuer plutôt que d'être prises, elles portent généralement une ceinture explosive pour sortir³²⁰. Une série de huit photos les met en scène entrain de poser fièrement les armes à la main, notamment des kalachnikovs, ou en train de s'entraîner au tir seule ou en groupe. Les enfants, présents sur dix-neuf photos, s'intègrent eux dans une plus grande variété de scénarios. Ils sont mis en scène en tant que potentiels bourreaux, ils incarnent une future génération de combattants. Ils posent régulièrement avec des armes à la main, de guerre type kalashnikov mais également des couteaux. On relève l'existence d'une série de douze photographies qui met en scène des jeunes enfants, filles et garçons, un couteau à la main, brandi vers le ciel ou devant eux. Ils sont souvent plus jeunes que ceux mis en scène dans le rôle de bourreaux dans les vidéos. La candeur des visages tranche avec l'action immortalisée par la photo. Dans certains cas, le scénario va plus loin en intégrant un nouvel élément, les enfants sont par exemple pris en photo un couteau à la main avec une peluche, dont ils miment la décapitation. On relève également dans le corpus des

³¹⁹ Khelgat-Doost Hamoon, « *Women of the caliphate: the mechanism for women's incorporation into the Islamic State (IS)* », Perspectives on terrorism, volume 11 issue 1, 2017, pages 17 à 25

³²⁰ Winter Charlie, « *Women of the Islamic State* », Quilliam Foundation, février 2015

supports plus explicites qui mettent en interactions les enfants et les cadavres. Sur une photo nous analysons par exemple la présence d'enfants avec le pied posé sur une tête coupée. Les enfants sont pris en photo présumément par leurs propres parents, habillés des symboles de l'organisation. L'objectif ici, similaire à celui des vidéos violentes mettant en scène des enfants, est de générer de l'effroi. Arraché de son statut de victime pour endosser celui de bourreau, l'enfant de djihadiste au sens large devient une source de défiance et de paranoïa à l'étranger³²¹.



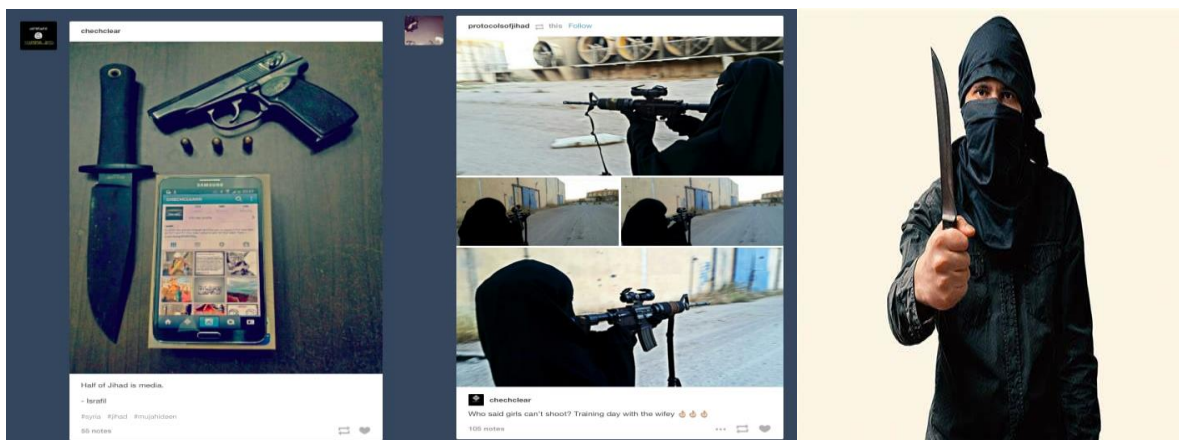
Ces photos montrent l'entraînement des femmes (haut gauche) et des enfants posant des armes à la main. La dernière photo (bas droit) montre un très jeune enfant soulevé par un homme qui pose ses pieds sur une tête coupée. Ces enfants sont mis en scène pour faire peur, pour susciter la terreur et la paranoïa. Ils sont hissés au rang de menace en puissance.

Le cadavre, et en particulier la tête coupée, est une figure centrale du corpus de terreur. La profanation du cadavre, comme la répulsion provoquée par une tête coupée, sont instrumentalisées. Ces cadavres rentrent généralement en interaction avec les djihadistes, qui posent à côté, ou avec à la main, en souriant. On relève ici également une surenchère de violence, qui se caractérise par exemple par l'empilement d'une multitude de têtes entassées sur plusieurs photos. Les scénarios sont variés, les têtes peuvent être posées au sol, sur le cadavre dont elles ont été séparées ou encore empalées. Les djihadistes posent fièrement sans expression de dégoût. Les cadavres sont également montrés sans équivoque, pourrissant dans les rues à même le sol. Le message est clair, c'est le sort réservé aux ennemis.

³²¹ Entretien avec Hasna Hussein, sociologue des médias et du genre dans le monde arabe. L'entretien par téléphone en octobre 2018

<u>Actions et registres recensés</u>	<u>Réurrences sur 40 photos</u>
<u>Les femmes en interactions avec les armes</u> Seule En groupe	8 photos soit 20% du corpus de terreur. 4 photos : entraînement au tir 4 photos : entraînement au tir et pose en arme
<u>Les enfants :</u> Enfants tenant une arme blanche Enfant tenant une arme à feu Interaction avec les cadavres	19 photographies – soit 47% du corpus 12 photographies soit 30% du corpus de terreur 4 – des armes type kalashnikov (exemple : une kalashnikov dans le berceau d'un bébé) 3 – tête à la main, sous le pied
<u>La mise en scène du cadavre</u> Nombre de photographie mettant en scène le cadavre La mise en avant de la tête coupée Surenchère : empilement des têtes et des cadavres.	La profanation des corps – le mépris du cadavre de l'ennemi – 13 - 33% 16 (13 + 3 avec les enfants) 16 (13+3 en interaction avec les enfants) 6

Tableau présentant les principales actions et occurrences de la terreur dans le corpus



Ces photos montrent essentiellement l'importance des armes pour faire peur et menacer symboliquement l'ennemi. Nous avons choisi de ne pas montrer d'image contenant de la violence visuelle (type cadavre et tête coupée).

17.3L'engracinement dans la cause

L'engracinement dans la cause se résume ici aussi à la valorisation de la victoire et à la glorification des martyrs. Ces photos sont donc prises durant les démonstrations militaires en ville mais également sur les zones de combat dans le désert. L'engracinement dans la cause repose également sur la mise en valeur des symboles de l'Etat Islamique, que nous analysons comme associés à la victoire. Ils sont placés entre les mains de soldats de l'organisation. Les symboles comme le drapeau sont mis en valeur, brandis ou tendus vers le ciel, ils symbolisent la victoire et sa pérennité, mais également la fierté. Le signe de l'Etat Islamique, un doigt tendu vers le ciel, est également un élément récurrent et qui facilite son identification sur les contenus photos. On analyse ici la présence marquée des registres de la joie et de l'héroïsme qui symbolisent la victoire et la fierté. Les corps des martyrs y participent directement. Ils

représentent l'acte héroïque ultime, mais également le sacrifice qui mène au paradis³²². Les martyrs doivent renvoyer une aura attractive, pour inspirer les membres du groupe à les imiter. Ils incarnent à eux seul un mythe autour du paradis et de la vie éternelle, très présent dans le discours de l'Etat Islamique³²³. La mise en scène dans les photos présente des corps généralement souriants, le visage apaisé, pour alimenter le mythe et nourrir le discours.

Variables	Enracinement dans la cause
Les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> * Multiples et variables, des djihadistes de l'EI, des soldats en action. Que des hommes ici. * Les corps des martyrs, tous des hommes, mis en scène favorablement. * Port de la tenue militaire et visages généralement découverts.
Les cibles réceptrices	<ul style="list-style-type: none"> * Les membres de l'organisation sur zone ou restés en occident. Période qui suit celle de recrutement, quand les membres sont déjà convaincus et suivent déjà les préceptes de l'organisation. * De potentiels candidats au martyr.
Les lieux	<ul style="list-style-type: none"> * Variables, en extérieur. Des scènes de combats ou des actions précises, donc des champs de bataille, ou encore des séquences dans la ville, aux frontières, sur certains sites. Donc variable, entre décors désertique et urbains. * Des scènes dans la ville également se rapportant à la victoire.
La postproduction	<ul style="list-style-type: none"> * Présente, un important travail de mise en scène et/ou de retouche des images. Ici on trouve davantage de photos professionnelles.
La mise en scène	<ul style="list-style-type: none"> * Variée. * Des scènes spécifiques relatives à des événements en particulier. Des scènes de combat ou des acteurs portant les symboles de l'organisation. * Des scènes de victoire (ex : sur les chars). * Les corps des martyrs
Les registres	<ul style="list-style-type: none"> * La victoire, la magnification des martyrs, le romantisme (de la mort), l'allégresse, la confiance, le fanatisme, la joie, la satisfaction
La méthode	<ul style="list-style-type: none"> * Insister sur la victoire et le progrès en cours et à venir. * Mettre en valeur l'héroïsme victorieux des combattants. * Mettre en valeur le martyr pour susciter des vocations, donner une vision rassurante de la mort mais également romantique de la mort en martyr, attractive.
Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Assurer la loyauté des membres, continuer le processus de radicalisation, convaincre de la victoire et du bienfondé de la politique de l'organisation, fidéliser, se rendre incontestable. Fanatiser. Encourager à la mort en martyr. Supprimer la peur de la mort et au contraire susciter un attrait.
Les procédés	<ul style="list-style-type: none"> * S'appuyer sur l'attrait de certains événements relatifs au projet et à la doctrine de l'organisation. * La mise en valeur de l'armement * Mise en valeur de la victoire et des scènes héroïques. * Magnification du martyr.
Les éléments de mise en scène	<ul style="list-style-type: none"> * La mise en scène des corps des martyrs * Une mise en scène de la victoire. Importance des symboles et des armes lourdes.

³²² Moghadam Assaf, « *Motives for martyrdom: Al-Qaida, Salafi Jihad, and the spread of suicide attacks* », International Security Vol n°33 n°3 Winter 2008/2009, pages 46 à 78

³²³ Aggoun Atmane, « *Le Martyr en Islam. Considérations générales* », Études sur la mort 2006/2 (n° 130), p. 55-60

Moyens humains matériels et financiers	Multiplicité d'acteurs. Des scènes plus souvent en mouvement, qui exigent un matériel un peu plus performant.
---	--

Tableau de variables et occurrences relatives à l'enracinement dans la cause



Ces photos montrent des scènes de parade militaire, ainsi que l'importance des symboles de l'organisation et de la figure du martyr (haut droit). Elles sont synonymes de victoire, et encouragent au passage à l'acte.

<u>Actions et registres</u>	<u>Nombre recensé sur 20 photos</u>
<u>Importance des armes et symboles</u>	15 en tout, soit 75% du corpus relatif à l'enracinement
Le drapeau	15 soit 75% du corpus
Le doigt levé vers le ciel	10
Les parades militaires	3
<u>Les martyrs</u>	7 photographies soit 35% du corpus relatif à l'enracinement
Les corps des martyrs	7

Tableau résumant les occurrences de l'enracinement dans la cause

En conclusion, la propagande visuelle de l'Etat Islamique se définit par un important travail de mise en scène en amont et en aval de sa production. Sa singularité réside dans la sophistication des vidéos, tournées avec un matériel moderne de pointe, et soumises à un vrai travail de postproduction. Elle réside également dans l'utilisation d'une importante variété de procédés méthodologiques et de registres du discours et de l'émotion. L'image va venir créer un cocktail d'émotions, positives comme négatives, pour recruter, prolonger l'engagement,

pousser au passage à l'acte terroriste, et terroriser. La violence des images va venir reproduire les effets de l'attentat. Au même titre que pour le militantisme décrit par Christophe Traïni, l'image devient le socle de l'émotion³²⁴, en choquant, mais également en faisant fantasmer. C'est la construction des images et des scénarios qui va permettre de faire naître l'émotion qui produit de l'action. Sur le fond et sur la forme, le corpus visuel s'adapte à la cible, pour séduire comme terroriser, mais également au contexte. La propagande est un bon indicateur de l'évolution de l'idéologie du groupe, d'une logique de séduction à une logique guerrière et terroriste³²⁵. A partir de 2017, la qualité des vidéos s'estompe, de même que les traductions se raréfient, laissant place à une surenchère de violence³²⁶. L'efficacité de la propagande visuelle de l'Etat Islamique réside également dans les procédés qui facilitent son identification, et lui permettent de se démarquer de ses ennemis dans la région. Si elle trouve ses sources d'inspirations chez des groupes comme Al-Qaeda en Irak et dans la péninsule arabique, et des idéologues radicaux, auxquels elle reprend « *le management de la sauvagerie* » comme modèle³²⁷, elle s'en détache également par une variété scénaristique plus importante. La propagande et l'image sont des armes de guerre pour L'Etat Islamique, qui a su décliner son discours vers une multitude de cibles et d'objectifs à un niveau encore jamais atteint par une autre organisation terroriste dite globale³²⁸. Dans le cas de l'Etat Islamique, le fond comme la forme sont essentiels pour comprendre l'efficacité de la propagande, et son extrême médiatisation dans le monde. L'image, mais également tout le travail de production, et dans le cadre des vidéos d'habillage sonore et visuel, participent à l'esthétique global des formats visuels et à leur efficacité.

³²⁴ Traïni Christophe. « *Dramaturgie des émotions, traces des sensibilités. Observer et comprendre des manifestations anti-corrida* », ethnographiques.org, Numéro 21 - novembre 2010

³²⁵ Robinson Mark D and Dauber Cori E, « *Grading the quality of ISIS videos: a metric for assessing the technical sophistication of digital video propaganda* », *Studies in conflict and terrorism*, volume 42, issue 1-2, 2019, pages 70 à 87.

³²⁶ Mcheimeche Aya, *Armes 2.0 : Le pouvoir des mots. Comment l'État Islamique a-t-il remporté la guerre de la communication ?* Collection Influences et Conflits, 2018, 82 pages, p11

³²⁷ Le "Management de la sauvagerie" désigne une méthode rationnelle de domination par la violence et la peur sur les populations et à l'étranger. Voir Al-Suri's Abu Mus'ab, *Call to Global Islamic Resistance « written by the needy for Allah's Mercy »*, 2004, 1600 pages et Abu Bakr Naji, *The management of Savagery, The most critical stage through which the Umma will Pass*, traduction par W. McCants, mai 2006.

³²⁸ Crosset Valentine, « *Être visible sur et par internet : le cas de l'Etat Islamique* », École de criminologie, Faculté des arts et des science, Montréal, thèse soutenue en 2020

Chapitre 2 : La propagande par les mots et les écrits : les revues et les anasheed

Les mots, par leur habilité à communiquer des émotions, sont des armes³²⁹. Ils peuvent influencer et ils peuvent violenter et blesser les individus qu'ils ciblent. Au sujet de l'influence télévisuelle, Pierre Bourdieu affirmait justement la chose suivante, « *Ces mots font des choses, créent des fantasmes, des peurs, des phobies ou, simplement, des représentations fausses.* »³³⁰. Quand la violence s'exprime à travers les mots, elle est symbolique et son impact, s'il ne touche pas l'altérité physique, est psychologique et intervient dans l'ordre des émotions³³¹. Philippe Braud rappelle que la violence symbolique s'exprime dans l'ordre des représentations³³², et que « *cette violence est symbolique en ce sens que le dommage causé opère au niveau identitaire, c'est-à-dire affecte, de manière dépréciative, des représentations de soi. Associée ou non à une violence physique, toute violence symbolique entraîne la perception, éphémère ou durable, d'une humiliation, d'une fragilité et d'une impuissance.* »³³³. Ensuite, dire que le support textuel a une influence certaine sur l'action militariste n'est pas un constat récent, il est au fondement même des organisations militaires occidentales qu'il régit³³⁴. Plus intéressant est de préciser que ce constat s'applique aussi au militantisme armé. Les textes marxistes ont par exemple joué un rôle évoqué dans nombres de mouvements sociaux, et joueraient, pour Keucheyan Razmig, un rôle dans l'évolution des violences collectives et l'élaboration des stratégies militaires en France³³⁵. Les écrits de penseurs du djihad armé, comme Abu Bakr Naji ou Abu Al Suri, ont inspiré les cadres de l'Etat Islamique dans la construction d'une méthode de domination par la peur et le chaos organisé³³⁶. Le groupe, conscient du pouvoir des mots pour recruter et terroriser, a ensuite créé ses propres supports textuels. Ce support lui permet d'influencer ses membres mais aussi et surtout d'assoir sa politique, ainsi que sa doctrine de l'ennemi. Aya Mcheimeche décrit ainsi le style emprunté par les textes visés, « *par le biais de ses nombreux combattants étrangers, Daesh a emprunté les codes de communication pourtant propres à l'occident, les codes « journalistiques ».* »³³⁷. Il existe en effet un autre volet de propagande créé par l'organisation en direction de l'étranger, et diffusé sur sa chaîne *Al Hayat Media Center*. Nous

³²⁹ Gauducheau Nadia, « *La communication des émotions dans les échanges médiatisés par ordinateur : bilan et perspectives* », Bulletin de psychologie, 2008/4, n°496, pages 389 à 404

³³⁰ Bourdieu Pierre, *Sur la télévision*, éditions Raisons d'agir, 1996, 95 pages, p19

³³¹ Raynal Florence, « *Violences verbales : Le poids des mots, le choc des émotions* », actualités sociales hebdomadaires, n3004 2017, p36-39

³³² Braud Philippe, « *Violence symbolique et mal être identitaire* », Presses de Sciences Po | « Raisons politiques » 2003/1 no 9 | p33 à 47

³³³ Braud Philippe, « *La violence symbolique dans les relations internationales* », Sciences Po Paris, dans *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2004

³³⁴ Oger Claire, « *De l'esprit de corps au corps du texte : cohésion militaire et dissolution journalistique* », Langue et société, 2000/4, n94, 2000

³³⁵ Razmig Keucheyan, « *Le marxisme et les guerres du climat : les théories critiques face aux évolutions de la violence collective* », Raisons Politiques, 2016/1, n°61, pages 129 à 143

³³⁶ Abu Bakr Naji, *The management of Savagery, the most critical stage through which the Umma will Pass*, traduction par William McCants, mai 2006; Al-Suri's Abu Mus'ab, *Call to Global Islamic Resistance « written by the needy for Allah's Mercy »*, 2004, 1600 pages

³³⁷ Mcheimeche Aya, *Armes 2.0 : Le pouvoir des mots. Comment l'État Islamique a-t-il remporté la guerre de la communication ?* Collection Influences et Conflits, 2018, 82 pages, p4

le décrirons comme plus érudit, mais surtout plus prosélytique que le contenu vidéo. Il s'agit d'une part des revues, et d'autre part de chants islamiques a capela appelés anasheed, instrumentalisés ici à des fins terroristes. Dans le cas des revues, elles existent dans différents formats et dans plusieurs langues, et s'appuient sur une méthode qui intègre une dimension théologique et informative très centrale. Elles sont définies par un style soigné, une charte graphique, des illustrations, et des références multiples à l'actualité du groupe, à l'histoire prophétique et à la religion. Les chants djihadistes jouent également un rôle important, leur production est à la fois riche et variée. Pour Hasna Hussein, ils ciblent particulièrement les jeunes sympathisants, « *pour les jeunes, les anasheed constituent un outil d'initiation et de préparation au djihad, mais aussi d'apprentissage et d'adhésion au groupe.* »³³⁸. Pour Velasco Pufleau le rythme est presque aussi important que les paroles pour retranscrire différents registres de l'émotion³³⁹. Ces émotions s'intègrent aux catégories de chants dégagées par Saïf Benham³⁴⁰. Ces chants apportent une contribution essentielle à la production des vidéos du groupe et à l'instrumentalisation des affects des cibles.

A travers l'étude de ce corpus littéraire, il est possible de relever différents objectifs poursuivis par l'organisation. Nous verrons que la propagande littéraire vise à informer, éduquer, intimider, communiquer, légitimer, diffamer, et glorifier. Clara Pellerin relève six thèmes dans la communication de l'Etat Islamique via la presse : le recrutement, l'information militaire et la terreur, le prosélytisme, l'honneur des martyrs, la communication vers les musulmans, et la diffamation³⁴¹. Le registre eschatologique, c'est-à-dire le discours ayant trait à l'apocalypse et à la fin du monde, à l'Armageddon musulman³⁴², occupe ici dans les revues une place prépondérante. La revue peut être considérée comme un support complémentaire au corpus audiovisuel, auquel elle se réfère régulièrement pour en approfondir le message prosélytique et eschatologique. Les revues font aussi office de moyen de publicité, elles vont renvoyer vers d'autres supports, comme la vidéo. Cela permet de faire le lien auprès d'un public étranger entre le contenu traduit et le large contenu arabisant.

³³⁸ Hussein Hasna, « *Le recrutement numérique des adolescent.e.s par Daesh : Les chants « anasheed » djihadistes* », document Citoyenneté active, Université de Lorraine

³³⁹ Velasco-Pufleau Luis, « *Après les attaques terroristes de l'État islamique à Paris. Enquête sur les rapports entre musique, propagande et violence armée* », 2015, Transposition Musique et Sciences sociales, 2015

³⁴⁰ Benham Saïd, « *Hymns (nasheed): A contribution to the Study of the Jihadist Culture* », *Studies in Conflict and Terrorism*, vol. 35, n12, 2012

³⁴¹ Pellerin Clara, « *Communicating terror : An analysis of ISIS communication strategy* », Sciences Po Kuwait Program, 2016

³⁴² Denkha Ataa, « *L'eschatologie musulmane* », *Christianisme et Islam*, 87/2, 2013 p201-217 ; Milot Jean René et Castel Frédéric, « *L'apocalypse dans l'islam, d'hier à aujourd'hui, de la tradition à la blogosphère* », *Frontières, Apocalypses et imaginaires de la fin*, volume 25 n°2, 2013

18 Les revues créées par l'État Islamique : présentation d'un corpus littéraire

L'Etat Islamique n'est pas la première organisation djihadiste à créer sa propre revue à l'attention d'un public étranger. Al-Qaïda est précurseur avec *Jihad Recollections* en 2009, mais surtout sa revue officielle *Inspire*, diffusée en anglais sur Internet entre 2010 et 2017³⁴³. L'Etat islamique a cependant poussé sa production littéraire à un autre niveau, en termes de quantité et de contenu. En effet, il arrive à se démarquer de sa concurrente et prédécesseur, puisque sous sa domination six revues voient le jour et se déclinent jusque dans huit langues. Si *Inspire* est le guide complet de l'apprenti terroriste³⁴⁴, les revues de l'Etat Islamique se veulent plus variées et touchent à davantage de sujets. Alors qu'*Inspire* se focalise en particulier sur un djihad terroriste à domicile dirigé vers l'Amérique, l'Etat Islamique donne une place importante au djihad sur zone, au projet califal et aux considérations d'ordre théologique. Haroro Ingram, qui compare la première grande revue de l'Etat Islamique *Dabiq* à *Inspire* dit ceci, « *Inspire s'appuie fortement sur les appels au choix de l'identité, tandis que Dabiq a tendance à équilibrer les messages de choix d'identité et de choix rationnel.* »³⁴⁵. L'Etat Islamique tend à persuader comme à convaincre. On note que l'organisation Jabhat al-Nosra, affiliée à Al-Qaïda et principale concurrente de l'Etat Islamique dans la région, se dote aussi de sa revue, *Al Risalah*, à partir de juillet 2015. *Al Risalah* se focalise surtout sur la question syrienne et la critique de l'Etat Islamique. A noter que le journal ou le magazine, papier puis numérique, est une méthode de propagande utilisée par des nombreuses organisations depuis l'avènement de la presse. Elle est l'outil d'organisations étatiques totalitaires comme démocratiques³⁴⁶, mais aussi terroristes³⁴⁷. L'Etat Islamique a su se réapproprié cette méthode et la moderniser afin de l'adapter à son époque, son public, et sa doctrine.

Les revues éditées par l'Etat Islamique ont été six à paraître à partir de 2014 et jusque 2016 sur la chaîne *Al Hayat Media Center*. On note que leur production s'est intensifiée et professionnalisée après la proclamation du Califat à l'été 2014. Elles sont traduites dans différentes langues, et s'étalent sur plusieurs numéros de plus en plus étoffés au fil du temps. Elles se déclinent sur des formats allant parfois jusqu'à une centaine de pages, organisées en

³⁴³ La revue a été fondée par la branche d'Al-Qaïda dans la Péninsule arabique (AQAP), par l'américain Samir Khan, avec l'influence du leader et idéologue Anwar al-Awlaqi jusqu'à sa mort en 2011 durant une attaque au drone.

³⁴⁴ La revue s'applique notamment à former un public profane aux méthodes d'attentat, par exemple en délivrant un manuel de fabrication simple de bombe artisanale à fabriquer partout. Ce manuel aurait notamment permis la confection des bombes de l'attentat de Boston en 2013. Exemple: l'article « *Make a bomb in kitchen of your mom* » dans la revue n°1 « *May our souls be sacrificed for you!* », juillet, 2010

³⁴⁵ Ingram Haroro J, « *An analysis of Inspire and Dabiq: lessons from AQAP and Islamic State's propaganda war* », Studies in conflict and terrorism, juillet 2016

³⁴⁶ Chomsky Noam, Herman Edward S., *La fabrication du consentement, De la propagande médiatique en démocratie*, éditions Panthéon books, 1988, 575 pages et D'Almeida Fabrice, *Une histoire mondiale de la propagande de 1900 à nos jours*, éditions La Martinière, 2013

³⁴⁷ Ingram Haroro J, « *Learning from ISIS's virtual propaganda war for western Muslims: of comparison of Inspire and Dabiq* », the International Center for counter terrorism (ICCT), 2017

rubriques et reportages sur des sujets variés. Après 2017 les revues disparaissent en même temps que l'organisation recule sur le terrain. La dernière en date est *Rumiyah*, elle semble prendre la succession de toute les autres, avant de s'arrêter en septembre 2017 après un treizième numéro. Nous citerons toutes ces revues, mais seules quatre des plus importantes ont pu être lues dans leur ensemble et seront soumises à notre analyse, *Islamic State News*, *Dabiq*, *Dar Al Islam* et *Rumiyah*. La barrière de la langue s'est imposée pour les autres, *Istok* et *Konstantiniyye*. Les revues ont été lues en anglais et en français. Il est intéressant de noter que *Dabiq* et *Dar Al Islam* ont au départ beaucoup en commun, elles partagent des rubriques, des interviews, des articles. *Dar Al Islam*, cependant, s'adresse en priorité à un public francophone.

L'Etat Islamique	Al-Qaïda
<p>Dabiq : Le califat (construction, extension, légitimation, victoire), les membres et le rôle de chacun dans le califat (le moudjahid, la femme), l'eschatologie et les prophéties (victoire de l'islam, Armageddon), la théologie et l'histoire (forte dimension), légitimation de la politique et désignation de l'ennemi (esclavage, politique de l'ennemi, takfirisme, meurtre des civils) et l'honneur des martyrs.</p> <p>Dar Al Islam : le califat (construction, extension, institutions), menace très centrée sur la France, glorification et légitimation des attentats (victoire militaire et vengeance), rejet des principes démocratiques et laïques, légitimation du sort fait aux ennemis, la hijra (l'homme et la femme), théologie, désignation de l'ennemi (ex : les églises, l'éducation nationale).</p> <p>Rumiyah : nouvelles et avancées militaires (encouragement au combat, registre de la victoire), glorification des martyrs, théologie et histoire (dimension très centrale), manuel et conseils pour tuer directement chez soi (remplace le djihad sur zone), conseil au moudjahid et à la femme (éducation).</p> <p>Islamic State news : victoires militaires et sociales, conquête de territoire, fêtes religieuses, destruction de l'ennemi sur zone.</p>	<p>Inspire : guide de l'apprenti terroriste dans son pays d'appartenance (conseils pour tuer, méthode d'attentat et d'assassinat à destination de ceux qui voudraient passer à l'acte dans leur pays), la désignation et la dénonciation de l'ennemi américain comme principale cible, un hommage aux grandes figures et martyrs du djihad (Ben Laden, le 11 septembre...), la mise en valeur de la mort en martyr, valorisation des attentats commis au nom d'Al-Qaïda (ex : Charlie Hebdo), la situation en Palestine.</p> <p>Al Risalah : focus mis sur la situation en Syrie et sur la guerre civile (anti Bachar Al Assad, le régime syrien chiite comme principale cible), critique de l'Etat Islamique et de ses déviations (dénonce l'extrémisme du groupe), théologie, conseils au moudjahid et importance de la femme, la victoire militaire, les martyrs, hommage au djihad vendu par Al-Qaïda.</p>

Tableau comparatif résumant les principales thématiques dans chaque revue côté Etat Islamique et Al-Qaïda



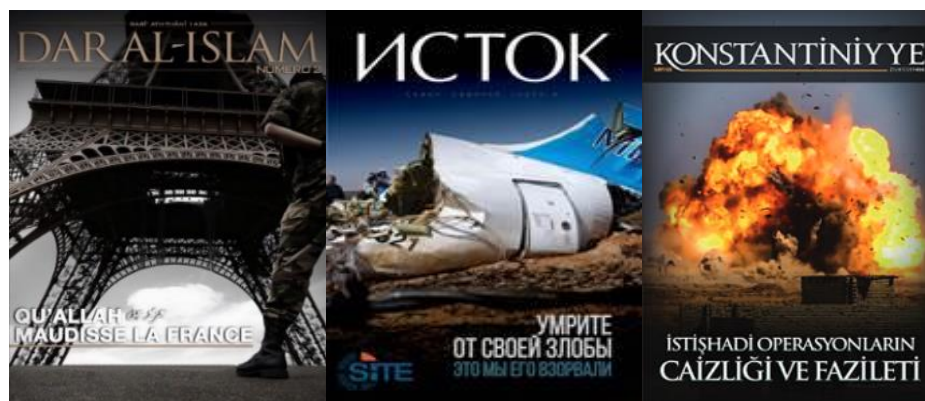
Ces différents exemples de couvertures permettent de montrer la maquette propre à chaque revue étudiée

<u>Titre de la revue</u>	<u>Langue de parution et traductions</u>	<u>Dates de parution</u>	<u>Nombre de numéros et de pages</u>	<u>Spécificités</u>
<u>Islamic State News</u>	Origine : Anglais	Du 31 mai 2014 au 10 juin 2014. Période pré-rétablissement du Califat.	3 numéros. Entre 7 et 11 pages.	Première revue anglophone de l'Etat Islamique et précurseur des revues telle que <i>Dabiq</i> .
<u>Dabiq</u>	Origine : Anglais et arabophone Traductions : arabe, français, allemand.	Du 5 juillet 2014 au 31 juillet 2016. Editée à Raqqa. Période post rétablissement du califat.	14 numéros. Entre 26/ 83 pages.	Première revue d'envergure. Son nom est emprunté à la prophétie sur la fin du monde, et sur la bataille finale qui aura lieu à Dabiq. Elle doit signer la victoire des armées de l'islam contre les croisés.
<u>Dar Al Islam</u>	Origine : Francophone.	Du 23 décembre 2014 au 20 août 2016. Editée à Raqqa. Période post rétablissement califal, lien de parenté avec la revue <i>Dabiq</i> .	10 numéros. De 15 à 114 pages.	Dar Al-Islam désigne la terre d'islam où est pratiquée la charia. Désigne ici le Sham, la terre sacrée et le territoire occupé par l'Etat Islamique sur la zone irako-syrienne.
<u>Rumiyah</u>	Origine : Anglais Traductions : le français, l'indonésien, le turc, l'allemand, le russe, l'ouïghour et le pachtoune	Du 5 septembre 2016 au 11 septembre 2017. Editée à Raqqa Période post décès du porte-parole du groupe Al-Adnani. Succède aux autres revues et dernière à paraître. Le Califat est en déclin sur le terrain.	13 numéros. Entre 38/ 60 pages.	Le nom de la revue correspond à un hadith et à la prophétie selon lesquels les armées de l'islam conquerront Constantinople, Byzance et Rome. Constitue une dimension importante du discours eschatologique de l'organisation. La conquête de Rome faisait partie des promesses du discours d'Al Baghdadi à la Mosquée Al-Nouri en juin 2014, au moment de la proclamation du califat.
<u>Istok</u>	Origine : Russe	Du 26 mai 2015 au 1 er mai 2016	4 numéros. De 24 à 70 pages.	Signifie « Source ». Magazine russophone. Il s'adresse à un public russe et à la région du Caucase.
<u>Konstantiniyye</u>	Origine : Turque	Du 2 juin 2015 au 16 aout 2016	7 numéros. Entre 46/ 72 pages.	Konstantiniyye désigne le nom de la ville de Constantinople en vieil Ottoman. Il s'adresse essentiellement à la Turquie, au gouvernement et PKK.
<u>Inspire</u>	Origine : Anglais. Traduction : arabe et russe.	De 30 juin 2010 au 22 juillet 2017	17 numéros. Entre 20/ 75 pages.	Le magazine est édité par Al-Qaïda, de la branche AQAP. C'est la première revue du genre à voir le jour et l'une des dernières à perdurer en 2017.
<u>Al- Risalah</u>	Origine : Anglais et arabe	Du 4 juillet 2015 au 18 janvier 2018	4 numéros. Entre 22/ 25 pages.	Il s'agit de la revue du Front Al Nostra, organisation djihadiste affiliée à Al-Qaïda et concurrente de l'Etat Islamique dans région Irako-Syrienne. Elle cherche à lui faire concurrence et critique l'Etat Islamique.

Tableau de présentation synthétique des différentes revues du corpus

La première chose qui frappe à l'étude du corpus de revues, c'est l'importance de la langue et de la traduction. Certaines seront traduites plusieurs fois, on peut citer à ce titre *Dabiq* et *Rumiyah* qui sont les plus traduites, jusqu'à huit langues pour *Rumiyah*. Le travail de traduction va permettre leur accessibilité au plus grand nombre et notamment aux membres

étrangers du groupe. Mais elles ont également différentes langues d'origine et de production. On constate que la langue de production va notamment permettre de cerner et désigner des cibles. *Konstantiniyye* par exemple, la revue turque, s'adresse en priorité au gouvernement turc et au PKK³⁴⁸, et *Dar Al Islam*, francophone, traite prioritairement du cas français. Diversifier les langages permet un accès large, et donc une meilleure diffusion, au niveau des différentes cibles. Mais la pluralité de langues permet aussi de lutter contre le sentiment d'exclusion que pourraient ressentir des membres non arabophones, et favorise au contraire un sentiment d'inclusion. Les combattants occidentaux vont parler facilement à leurs anciens concitoyens, avec qui ils partagent la langue, des références et une histoire commune. Cela simplifie aussi le travail de terreur et de décrédibilisation des pays ennemis concernés, grâce à une connaissance dudit pays sur les plans historique, culturel et social. Nous verrons que ces revues ont en commun, quelles que soit leurs cibles prioritaires, plusieurs thématiques et registres. Pour Tyler Welch, les revues ont toutes de commun quatre registres, la théologie, l'héroïsme, la justice et la peur³⁴⁹, ces différents objectifs se pondèrent avec le contexte. Le passage d'un djihad local à un djihad total notamment, est essentiel pour comprendre l'évolution du discours dans les revues. D'abord focalisées sur les conquêtes de territoire et l'éducation des membres, elles se tournent ensuite vers la glorification des attentats et de la violence sur les civils. La dimension théologique et l'éducation religieuse sont, elles, centrales à toutes les revues et reposent sur de longues démonstrations étayées.



Ces images sont les couvertures de numéros de Dar Al Islam vers un public francophone, Istok vers un public russophone et Konstantiniyye vers un public turc. Istok parle ici du crash de l'avion Russe et Dar Al Islam d'attentats contre la France.

³⁴⁸ Le Parti des travailleurs du Kurdistan, formé en 1978, est une organisation politique kurde armée. Dès 2014 il s'oppose aux armées de l'Etat Islamique et constitue l'une des premières et principale force de frappe contre elles au sol. Le PKK devient rapidement un ennemi et une cible prioritaire de l'organisation. Pour plusieurs Etats, dont la Turquie, le PKK est inscrit sur la liste des organisations terroristes.

³⁴⁹ Welch Tyler, « *Theology, heroism, justice, and fear: an analysis of ISIS propaganda magazines Dabiq and Rumiyah* » Dynamics of Asymmetric conflict, Pathway toward terrorism and genocide, volume 11 issue 3, mai 2018

<u>Principaux objectifs et importance par revue</u>	<u>L'éducation à la doctrine religieuse et idéologique.</u>	<u>La victoire et le cheminement du héros. L'information.</u>	<u>L'Eschatologie et la théologie</u>	<u>La Terreur et l'ennemi</u>
<u>Islamic State news</u>	L'éducation des membres n'est pas centrale ici. On cherche essentiellement à recruter à travers des promesses d'ordre social et religieux (ex : sécurité des fermiers, la générosité envers les populations avec les donations alimentaires)	Oui, la revue paraît au moment de la vaste campagne de conquête de territoires à l'été 2014 sur la zone Irako-syrienne. Le succès militaire très présent dans cette première revue.	Si l'eschatologie n'est pas vraiment représentée ici, la théologie oui. La théologie est présente à travers des reportages sur les fêtes religieuses comme l'aïd, notamment. Le format est cependant très succinct.	La terreur est surtout locale (djihad local), on se focalise sur l'ennemi proche (le régime, les chiïtes).
<u>Dabiq</u>	Ici cette dimension est centrale. Dabiq éduque chacun, les moudjahidin comme les femmes, à son rôle dans sa société. Les femmes sont par ailleurs fortement représentées. Les grands principes qui définissent la doctrine du groupe sont expliqués et légitimés (ex : esclavagisme).	Dabiq se focalise particulièrement sur le Califat et sur son slogan « Baqiya ³⁵⁰ ». Il se focalise sur sa construction, son extension, ses victoires militaires comme sociales et ses héros. Cette dimension est donc centrale à la première grande revue de l'Etat Islamique.	Le registre eschatologique et prophétique est très présent dans <i>Dabiq</i> , qui tire son nom d'une prophétie. La théologie est centrale et repose sur de grandes démonstrations et de religion leçons.	A partir de 2015 Dabiq illustre les campagnes d'attentats. L'ennemi est à la fois proche et lointain avec notamment occident, musulmans occidentalisés, les faux savants...) Trace de takfirisme ³⁵¹ .
<u>Dar Al Islam</u>	Dar Al Islam, imitant <i>Dabiq</i> , se focalise également sur l'éducation des membres. L'éducation et la légitimation de la haine des valeurs occidentales est très présente ici (ex : la laïcité).	Cette dimension est importante. La revue donne une place centrale à la conquête de territoire et à politique sociale du groupe d'abord, puis au terrorisme qui est traité lui aussi en tant que victoire militaire.	Le registre eschatologique est présent mais pas central, la théologie en revanche oui. Elle permet notamment de légitimer et rejeter les valeurs occidentales.	La terreur est importante dans Dar Al Islam. Elle concerne en particulier la France. Les attentats sont valorisés.
<u>Rumiyah</u>	L'éducation la plus présente ici est l'éducation religieuse, historique et théologique. La revue donne également des conseils aux moudjahidin, et parfois aux femmes.	Cette dimension est très centrale, <i>Rumiyah</i> se focalise énormément sur les nouvelles militaires et le registre de la victoire. Le but de cette revue est d'encourager à continuer le combat même face au recul du groupe sur le terrain, à croire en la victoire.	L'eschatologie repose surtout sur la conquête de Rome. La théologie et l'enseignement religieux sont centraux. Une rhétorique qui va expliquer régulièrement que s'opposer au groupe est hérétique.	La terreur comme moyen d'exister est centrale. S'opposer à l'EI fait peser une menace terroriste. Elle propose des méthodes / manuels pour tuer.

Tableau résumant synthétiquement les principaux objectifs et registres et leur importance par revue

7.1 Informer et éduquer pour recruter et fidéliser

Le contenu des revues se définit par ses objectifs, mais aussi par les moyens mobilisés et les références utilisées dans leur contenu pour les atteindre. On retrouve la typologie dégagée précédemment³⁵², mais également une dimension propre aux revues, et dégagée par Brandon Colas dans *Dabiq* : « *Le magazine n'est pas, malgré les apparences, principalement conçu pour des efforts de recrutement directs ou d'incitation à la violence contre l'Occident. En fait, les principaux publics de Dabiq sont les musulmans anglophones de deuxième génération ou les convertis, les décideurs politiques occidentaux et un troisième groupe de membres actuels ou potentiels de l'EIS qui ne s'intègrent pas à l'organisation elle-même.* »³⁵³. Les revues

³⁵⁰ Le slogan de l'Etat Islamique « Baqiya » signifie « se maintiendra », soit « L'Etat Islamique est là pour s'étendre et se maintenir ».

³⁵¹ El Karoui Hakim, « *La Fabrique de l'Islamisme* », Institut Montaigne, septembre 2018.

« Takfiri » signifie excommunication, les takfiristes considèrent les musulmans qui ne partagent pas leur idéologie comme des apostats qu'il est permis, voire conseillé, de tuer. L'Etat Islamique qui refuse « la zone grise » neutre est takfiriste, il invite à tuer les mauvais musulmans, notamment ceux qui acceptent de vivre en occident et de se plier aux principes occidentaux comme le vote, la démocratie.

³⁵² A savoir le recrutement, l'enracinement dans la cause et la terreur.

³⁵³ Colas Brandon, « *What does Dabiq do? ISIS hermeneutics and organizational fractures within Dabiq magazine* », Studies in conflict and terrorism, volume 40, issue 3, 2017, pages 173 à 190

s'adressent en priorité aux membres du groupe, qu'elles tendent à éduquer. L'information et l'éducation religieuse et idéologique sont des objectifs centraux. Si le panel de cibles est assez proche de celui déjà cité, elles s'adressent aux sympathisants et recrues étrangères, mais aussi à l'ennemi, elles se dirigent plus largement vers les membres déjà acquis que les vidéos. Les références religieuses théologiques et historiques issues du Coran et de la sunna sont très nombreuses³⁵⁴. Les articles sont généralement longs et étoffés, ils se déroulent sur plusieurs pages et sont largement illustrés de photos et de sourates et hadiths³⁵⁵.

Le premier objectif des revues est d'informer sur les avancées militaires et sociales du califat. Le second objectif survient en complémentarité du premier, les revues ont une dimension éducative et prosélytique très importante. Elles visent à éduquer les membres à l'islam préconisée par l'organisation comme seule vérité, mais également à sa doctrine et son idéologie. En ce sens, les revues constituent également un manuel de la vie sous la bannière de l'Etat Islamique et un guide spirituel pour les hommes comme les femmes.

18.1.1 Le registre de la victoire : la gloire du groupe et ses combattants

Les revues se chargent d'informer les membres des nouvelles militaires et frontalières du Califat. Des rubriques vont être consacrées aux actualités militaires des provinces dans chaque revue. Le groupe communique beaucoup sur la victoire, notamment militaire, centrale à sa stratégie. Insister sur la victoire va permettre de mobiliser les membres et de maintenir leur croyance intacte dans l'Etat Islamique. La conquête est présente dans les deux premières revues, *Islamic State news* et *Dabiq*, qui précèdent et succèdent au rétablissement du califat. Cette période d'ascension du groupe, qui étend considérablement son territoire en un temps court, est propice pour séduire et appuyer sur l'allégresse. L'Etat Islamique se place dans le rôle de gagnant et d'élu. La conquête se situe essentiellement à cette période à un niveau régional. Sa victoire se place ensuite dans le registre prophétique, le texte va habiller la victoire d'une aura mystique en recourant à un ton prophétique. La prophétie centrale promet au groupe de triompher des croisés dans la ville de Dabiq : « *Dabiq, nom d'une vallée où, dans la mythologie musulmane, se déroulera la grande bataille entre musulmans et « romains » – aujourd'hui les Occidentaux non musulmans. Daech justifie ainsi son attachement à cette vallée située au nord de la Syrie – qui est aussi un territoire pétrolier –, au lieu de conquérir les terres saintes de*

³⁵⁴ La sunna est ce qu'on appelle la Tradition du Prophète Muhammad, elle comprend tous les faits, les dires, les actes, les approbations, les interdictions, les conseils du Prophète Muhammad, c'est la deuxième source fondamentale de l'islam.

³⁵⁵ Les hadiths sont les paroles et les actes du prophète Mahomet rapportés par ses compagnons. Beaucoup concernent l'interprétation du Coran et les règles de conduite. Ils constituent la Sunna.

Jérusalem ou de La Mecque. »³⁵⁶. La citation « *L'étincelle a été allumée en Irak et est devenue un feu qui brûlera, par la volonté d'Allah, jusqu'à ce qu'il ait consumé les armées de la croix à Dabiq* » reprise à Al-Zarqaoui, figure dans chaque numéro de *Dabiq*. L'arrivée de la coalition internationale dans le paysage géopolitique donne de la matière à sa diatribe prophétique. Même lorsque l'organisation recule sur le terrain, la victoire reste centrale. *Rumiyah*, qui paraît en 2016 lorsque le groupe décline, insiste sur la victoire pour maintenir la cohésion du groupe. Toutes les actions militaires sont valorisées par les textes mais aussi par des images et données statistiques diverses relatives aux réussites, et aux pertes ennemies. On remarque finalement que l'organisation adapte son discours et sa stratégie au contexte. Dans celui du djihad total, l'attentat est couvert par les revues comme une victoire militaire à part entière. La revue *Dar Al Islam* va traiter chaque attentat comme une victoire militaire. Si le groupe communique beaucoup sur la victoire, il communique peu sur la défaite. Les pertes humaines qu'il accumule ne sont pas traitées comme telles par les revues : ceux qui meurent accèdent au martyr. En parallèle, le groupe insiste sur les pertes causées à l'ennemi. A ce niveau, il se rapproche de la propagande de guerre qui, pour garder intact le moral et la foi en la victoire, diminue ses pertes et insiste sur celles de l'ennemi³⁵⁷.

Les victoires et les conquêtes se sont succédées, une nouvelle aube s'est levée dans la fierté majestueuse de l'établissement d'un état pour les musulmans, le drapeau du Tawhid s'est levé, la Char'ah a été instaurée, les peines ont été appliquées, les barrages ont été levés, les frontières ont été cassées, le Califat a été annoncé en Irak et au Châm et les musulmans ont choisi un Calife pour eux, c'est le petit-fils de la meilleure des créatures. Nous ne pouvons que répondre à l'appel d'Allah.



As the mujahidin of the Islamic Stateswept through Iraq claiming one victory after another, it became clear to both friend and foe that this was not just a random sequence of victories.

In spite of the heavy bombardment and the mounting numbers of shuhadā', the mujāhidīn have refused to retreat. They continue to remain firm, having confidence in Allah's promise of victory for those who fight in His path.

Toutes les victoires ne viennent que par la Grâce d'Allah, et depuis le discours d'Obama, l'Etat Islamique a pu doubler son territoire, et toutes les Louanges sont à Allah.

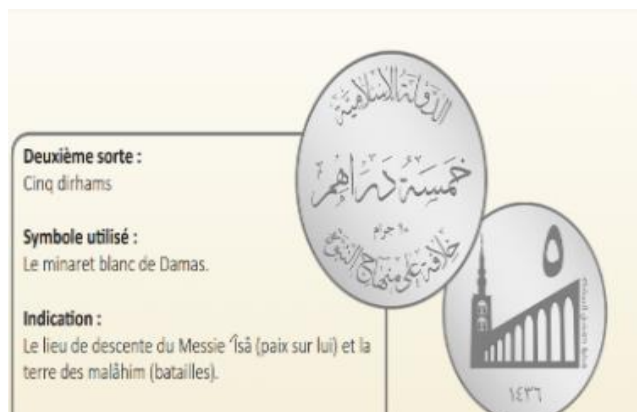


Ces extraits de *Islamic State News* (L3 droite), *Dabiq* (L1 centre, L2 gauche et centre) et *Rumiyah* (L1 droite L2 droite, L3 centre), *Dar al Islam* (L1 droite et L3 gauche) illustrent bien le registre de la victoire et le slogan du califat qui se maintient. Cela par les récits, les photos, la liste des pertes infligées à l'ennemi au niveau humain et matériel, et le ton prophétique.

³⁵⁶ Augé Rawaa, « *Daech et les médias : coulisses d'un mariage forcé* », Dans *Hérodote* 2016/1-2 (N° 160-161), pages 209 à 222

³⁵⁷ Morelli Anne, *Principes élémentaires de propagande de guerre : Utilisables en cas de guerre froide, chaude ou tiède...*, éditions Aden Belgique, La Petite Bibliothèque, septembre 2010, 200 pages, p54

A l'instar des vidéos, les victoires militaires ne sont pas seules à être valorisées, c'est le cas de la dimension sociale, humaine, et des promesses politiques. L'organisation se vend comme un projet de vie, mais aussi comme un Proto Etat, pour cela elle place l'importance du Califat restauré au centre du discours³⁵⁸. Ses succès sur les plans économique et politique sont essentiels à sa valorisation. L'importance symbolique de l'instauration de sa propre monnaie est un exemple qu'on retrouve dans les trois revues principales. Pour Stéphane Chatton et Nicolas Mazzuchi, la monnaie est essentielle au groupe pour s'affirmer en tant qu'Etat : « *De là, Daesh se comporte comme une structure à mi-chemin entre le groupe terroriste et le proto-État. L'émission de monnaies en métaux précieux ces derniers temps renforce ce changement de dimension qui s'accompagne de la création de corps (police, armée, administration, etc.) Il cherche ainsi à acquérir toutes les dimensions d'un État, y compris celles liées à la communication et à la présence continue dans le cyberspace.* »³⁵⁹. L'organisation cherche à renvoyer une image de pureté religieuse et morale, en contradiction avec l'image d'un occident capitaliste décadent. Elle se place dans les revues en bienfaitrice pour les populations. La mise en scène d'une distribution alimentaire pour l'aïd dans *Islamic State News*, et la valorisation de la médecine au sein du califat dans *Dabiq* n°9 sont des exemples.



SERVICES DE PÉDIATRIE DANS LA RÉGION DE L'EUPHRATE

³⁵⁸ Le califat est une institution étatique fondée par les successeurs et disciple du prophète et symbole d'unité de la Oumma. Voir Mouline Nabil, *Le Califat. Histoire politique de l'islam*, Editions Flammarion, 2016, 286 pages

³⁵⁹ Chatton Stéphane et Mazzuchi Nicolas, « *Le cyberdijihadisme, une évolution programmée ?* », Dans Revue Défense Nationale 2015/9 (N° 784), pages 32 à 38

The Current Health Infrastructure

The Islamic State provides the Muslims with extensive healthcare by running a host of medical facilities including hospitals and clinics in all major cities through which it is offering a wide range of medical services, from various types of complicated surgery to simpler services such as hijamah. This infrastructure is aided by a widespread network of pharmacies run by qualified pharmacists and managed under the supervision and control of the Health Dīwān. Just as the medical staff in the hospitals and clinics are made up of qualified, trained professionals, the pharmacies are likewise only run by qualified and certified pharmacists.

Preparing for the Future

In order to ensure a steady supply of qualified medical personnel in the future as well as expanding and enhancing the current medical services from a professional as well as Islamic point of view, the Islamic State recently opened the Medical College in ar-Raqqa as well as the College for Medical Studies in Mosul.

Category	Amount
Outpatients	6711
Emergency Patients	4289
Lab Tests	15088
Misc X-Rays	2384
Kidney Dialysis Sessions	442
Physiotherapy Sessions	233
Children Admitted	130
Blood Donors	7151
General Surgeries	140
Bone Surgeries	281
Urology Surgeries	18
Nerve Surgeries	15
Ear Surgeries	3
Gynaecological Surgeries	47
Emergency Surgeries	16
Births	576
Audiometric Tests	45
Stroke Sheep Scans	11
Ultrasound Exams	400

A gauche un tableau issu de *Dabiq* n°9 résume nombre et type d'opérations (ex : dialyses) effectuées dans 2 hôpitaux du groupe sur un mois. Le n°2 issu de *d'ISN* n°3 sur la sécurité des fermiers. Le n°3 et 4 est extrait de *Dar Al Islam* n°1, il s'agit d'une présentation de la monnaie battue par le groupe et des services de pédiatrie.

<u>Islamic State News</u>	<u>Dabiq</u>	<u>Dar Al Islam</u>	<u>Rumiyah</u>
Les conquêtes de territoires (extension fulgurante du territoire à l'été 2014, le groupe prend notamment Raqqa et Mossoul). La politique sociale s'étend (il s'érige en protecteur des populations). Niveau local.	Conquêtes de territoire et les victoires sur zone : l'état islamique s'étend et se maintient Une forte politique sociale (le groupe bat sa monnaie, valorisation de la médecine...). Les attaques terroristes diverses deviennent des victoires. Niveau local et international.	Les conquêtes de territoire ralentissent. Les attaques diverses et les attentats deviennent des victoires militaires très centrales. La politique sociale est également valorisée (reprend les articles de <i>Dabiq</i>). Un niveau local et très international. Les attaques armées à niveau local et général sont centrales.	Les victoires se basent à un niveau transfrontalier, et au niveau des forces au sol de la coalition. Les attentats sont également toujours importants pour entretenir cette dimension. La revue insiste sur les pertes de l'ennemi et sur les victoires du groupe. Niveau local et international (terrorisme).

Tableau résumant le rôle et la mise en perspective de la victoire dans chaque revue et dans le contexte

Raconter la victoire permet également de mentionner ses artisans, ceux que les revues appellent le plus souvent soldats du califat ou frères du djihad. Ils sont largement mis en valeur à travers les récits, interviews et photographies. Les récits de vie et de bravoure de soldats, notamment parmi les étrangers, peuplent les trois revues principales. Lorsqu'ils sont passés à l'acte, et ont notamment commis des attentats, ils sont appelés « les lions du califat ». Le lion, symbole prisé par les djihadistes, incarne majestuosité et puissance³⁶⁰. Ici à l'instar de plusieurs vidéos, des rubriques racontent dans chaque revue les itinéraires des combattants du djihad, de l'embrassade de l'islam jusqu'à l'arrivée au Califat, voire la mort en martyr³⁶¹. Les lecteurs, surtout les jeunes hommes, doivent s'identifier à ces combattants, dépeints comme des héros mythiques, virils et invincibles, ayant atteint l'immortalité grâce au martyr³⁶². Pour Alexandre Capese : « *les récompenses ultimes pour le martyr sont les intangibles, célestes dispositions*

³⁶⁰ El Difraoui Asiem, *Al-Qaeda par l'image. La prophétie du martyr*, éditions PUF proche Orient, paru en 2013, 426 pages

³⁶¹ Cette rubrique s'appelle "Among Believers are men", on la retrouve dans les trois principales revues.

³⁶² Capese Alexander G, « *A terrorist story in three acts : Dabiq, Rumiyah and the hero's journey* », thèse présentée à l'Université de Monterey, Californie, septembre 2018

qui seraient autrement inaccessibles sur Terre »³⁶³. Pour Angélique Gozlan, et cela de manière notable dans les revues : « la figure du martyr devient accessible, ils ne sont plus représentés comme des surhommes, mais comme des gens ordinaires pouvant aspirer à une reconnaissance éternelle. Ceci favorise une identification immédiate. »³⁶⁴. L'appel de ces récompenses, du paradis et de la reconnaissance, serait donc un attractif puissant

O heroes of jihād...

So more than one hundred crusaders were killed and injured by just five brave istishhādiyyīn from the Islamic State. And the different

The Rāfidah then called for help from their crusader masters who mobilized whatever they could to get hold of this heroic lion. They provided all information about this unique man and his aids, most prominent of them being the brave knight, the military leader of Baghdad, Abū

Annoncez la bonne nouvelle mes frères, il y a un Paradis avec une récompense énorme et inimaginable qui nous attend. Patience, invoquez beaucoup Allah, combattez et courez vers le martyr car nous sommes les victorieux par la

IL EST PARMIS LES CROYANTS DES HOMMES...

HISTOIRE DE LA HURAH DE NOTRE FRÈRE ABŪ MUHĀRIB AL-MUHĀJIR VERS LE CHĀM

mez la vie. » Par Allah, nos ennemis savent avant même nos alliés que les soldats du Califat ne craignent pas la mort dans le sentier d'Allah. N'ont-ils parcouru des kilomètres et quitté leur terre natale si ce n'est dans le but d'être tués pour élever la parole de leur Seigneur ? Le cheikh Abū





Ces différents extraits de textes issus des trois principales revues montrent bien d'une part le champ lexical autour du héros de l'islam (héroïque, lion, brave) mais également l'appel du martyr. Les photos des soldats elles montrent la représentation du héros djihadiste en photo, armé ou à cheval, viril et confiant.

Termes et champ lexicaux	Dar Al Islam (10 numéros)	Dabiq (sur 15 numéros)	Rumiyah (sur 13 numéros)
La victoire	91	166	237
Le soldat	226	532	581
Le lion du califat	19	34	49
Le moudjahid	101	703	533
Le frère du djihad	316	551	344
Le martyr	103	138	112
La guerre	243	507	216
Registre prophétique	77	62	39
Le Califat	322	705	469

Tableau reprenant les termes et champs lexicaux importants, et relatant le nombre de fois où ils sont cités dans chaque revue. Cela permet également de mesurer l'importance de chaque thème dans chaque revue. Islamic State News n'a pas été pris en compte en raison de son format très court et presque seulement imagé.

³⁶³ Capese Alexander G, « A terrorist story in three acts : Dabiq, Rumiyah and the hero's journey », thèse présentée à l'Université de Monterey, Californie, septembre 2018

³⁶⁴ Gozlan Angélique, « L'adolescence face à la propagande visuelle 2.0 de Daesh », De Boeck Supérieur, « Cahiers de psychologie clinique » 2017/2 n° 49, pages 211 à 226

<u>Reuves</u>	<u>Islamic State New</u>	<u>Dabiq</u>	<u>Dar Al Islam</u>	<u>Rumiyah</u>
Nombre de numéros concernés	3 sur 3 – 100%	15 sur 15 – 100%	10 sur 10 – 100%	13 sur 13 – 100%
	Les conquêtes militaires : 3 La dimension sociale : 3 Les martyrs : 2 Mise en valeur des soldats et la victoire : 3	Les avancées militaires : 15 La dimension sociale : 7 Les martyrs : 15 Mise en valeur du soldat : 15 Récits : 9 Interviews : 9	Les victoires militaires : 10 Dimension sociale / quotidien : 8 Les martyrs : 10 La mise en valeur des soldats : 10 Récits et testaments : 6 Interviews : 5	La dimension militaire : 13 La dimension sociale : 2 Les martyrs : 10 Valorisation des soldats : 13 Récits et testaments : 12 Interviews : 7

Tableau recensant le nombre de numéros contenant ces registres et sujets dans chaque revue

18.1.2 Eduquer à la doctrine de l'Etat Islamique : un manuel de vie

Les revues permettent de distiller un autre type d'informations, celles qui touchent directement à l'orientation de la politique du groupe. Plusieurs articles étayés ont vocation à éduquer les membres à sa doctrine, et au rôle de chacun dans celle-ci. Les articles à visées « pédagogiques » sont nombreux. Ils conseillent le moudjahid, touchent à l'éducation des enfants, au rôle de la femme, à la légitimation de la polygamie ou encore de l'esclavagisme sexuel et de la violence. Les revues font office de guide de vie sous les rangs de l'organisation et assoient sa politique globale. Les arguments reposent sur une lecture littérale des textes, sur l'histoire prophétique et sur l'identification à l'idéologie de penseurs influents du djihad. La dimension théologique donne une autorité irréfutable à l'information.



Ces deux articles issus de Dabiq n°12 illustrent bien le type d'articles qui s'adressent aux combattants (conseils de vie, comportementaux) et femmes (ici l'article fait l'apologie de la polygamie et est écrit par une femme).

Les revues citent régulièrement plusieurs anciens leaders d'Al-Qaïda et leur doctrine sur le djihad armé, avec lesquels le groupe partage des visions. Abou Moussab Al-Zarquawi, ancien leader d'Al-Qaïda en Irak, est cité au début de *Dabiq*, et Abou Hamza al-Mouhajer, son successeur, dans *Rumiyah*. Si l'Etat Islamique est en guerre fratricide avec les branches d'Al-Qaïda sur zone à partir de février 2014, on constate une identification à l'héritage de plusieurs de ses anciens leaders et actions passées³⁶⁵. Pour Hassan Hassan et Michael Weiss : « *Le dernier numéro de Dabiq montre clairement que pour l'EIIL, Al-Qaïda appartient au passé, et que c'est lui-même qui est le dépositaire de l'héritage de Ben Laden* »³⁶⁶. A noter que, dans une

³⁶⁵ La guerre entre Al-Qaïda et l'EI, la fitna, a commencé en février 2014, après qu'Al-Qaïda ait publié un communiqué le détachant formellement des actions de l'Etat Islamique. Ce à quoi l'EI avait répondu en interdisant à AQ son territoire, à moins de lui prêter allégeance, à travers son émir Al-Baghdadi : Zelin Aaron, « *The war between ISIS and al-Qaeda for supremacy of the global Jihadist movement* », Research notes, The Washington Institute for near east policy, number 20, 2014; Thomas Dominique, « *Etat Islamique vs Al-Qaïda: autopsie d'une lutte fratricide* », Politique étrangère, 2016/1, printemps, pages 95 à 106; Do Céu Pinto Arena Maria, « *A Tale of Two Jihads: Comparing ISIS and al-Qaeda's Origins, Discourse, Aims and Strategy* », January 2016

³⁶⁶ Weiss Michael et Hassan Hassan, *Etat islamique, Au cœur de l'armée de la terreur*, Édition Hugo Doc, 2015 p267

vidéo de 2015, « *A message signed with blood to the nation of the cross* », le groupe promettait de mélanger le sang des croisés à la mer où fut jeté le corps de Ben Laden, et montrait ici aussi son respect à l'ancien leader. Al-Zarqaoui, l'une des grandes sources d'inspiration du groupe, notamment pour ses exécutions filmées, était attaché à la prophétie se rapportant à Dabiq³⁶⁷, et Abou Hamza al-Mouhajer, plus éduqué sur le plan théologique, à un projet d'Etat, qu'Hasna Hussein défini comme : « celui du « califat » ou « Etat islamique », qui passera par l'imposition de la terreur. ». Elle le décrit aussi comme « parmi les premiers et les plus influents idéologues de Daesh. »³⁶⁸. Ce que l'Etat Islamique partage aussi avec les anciens leaders, c'est leur grande brutalité et leur absence de magnanimité envers tous les mécréants dont les civils, mais aussi les chiites. Ils ont de commun la pratique du takfirisme et l'utilisation outrancière de l'action suicide³⁶⁹. Ces différents points, centraux à l'idéologie de l'Etat Islamique, sont illustrés dans les revues, où les deux idéologues sont régulièrement cités à travers le récit de leur histoire, et de la rhétorique autour des prophéties. Des terroristes qui sont affiliés à Al-Qaïda, comme Mohammed Merah ou Michael Adebolajo, les tueurs de Toulouse et de Londres, sont aussi honorés dans les revues, montrant ici l'attachement du groupe à cet héritage.

O muwahhidin, rejoice, for by Allah, we will not rest from our jihad except beneath the olive trees of Rumiya (Rome). – Abu Hamzah al-Muhajir

The spark has been lit here in Iraq, and its heat will continue to intensify – by Allah's permission – until it burns the crusader armies in Dabiq. – Abu Mus'ab az-Zarqawi

Ces deux citations figurent au début de chaque numéro de Rumiya et Dabiq, elles sont relatives à la conquête de Rome et à la victoire prophétique et finale à Dabiq.

Abou Moussab Al-Zarqaoui	Abou Hamza al-Mouhajer
Dabiq (15 numéros) : dans les 15 numéros - 58 fois en tout	Dabiq (15 numéros) : Dans 9 numéros – 20 fois en tout
Rumiya (13 numéros) : dans 5 numéros – 10 fois en tout	Rumiya : (13 numéros) : dans 13 numéros – 19 fois en tout
Dar Al Islam (10 numéros) : Dans 5 numéros- 19 fois en tout	Dar al Islam (10 numéros) : Dans deux numéros- 3 fois en tout
Total : 87 fois pour 25 numéros	Total : 42 fois pour 24 numéros

Ce tableau recense le nombre de fois où sont cités les deux idéologues et dans combien de numéros pour chaque revue. Islamic State News a été exclue car en raison de son format elle n'était pas pertinente ici.

ADVICE FOR THE SOLDIERS
OF THE ISLAMIC STATE
By Abū Hamzah al-Muhājir (Rahimahullāh)

Abū Hamzah al-Muhājir (rahimahullāh) said in his advice to the nationalist factions of Iraq, "To

One of these many important bridges was that of the mujaddid (reviver) Abu Mus'ab az-Zarqawi (rahimahullāh).

L'enterrement de Mouhammad Merah (qu'Allah lui fasse Miséricorde)

³⁶⁷ Weiss Michael et Hassan Hassan, *État islamique, Au cœur de l'armée de la terreur*, Édition Hugo Doc, 2015, p67

³⁶⁸ Hussein Hasna, « *Daesh et les apôtres du mal : Abou Hamza al-Mouhajer* », paru le 21 avril 2016 sur le site <https://iqbal.hypotheses.org>

³⁶⁹ Weiss Michael et Hassan Hassan, *État islamique, Au cœur de l'armée de la terreur*, Édition Hugo Doc, 2015



A veteran of many years in the Islamic State, the brother first made hijrah to Iraq in 2003. He became acquainted with some of the legends of the Iraqi jihād such as Abū Mus'ab az-Zarqāwī and Abū Hamzah al-Muhājir (may Allah accept them both). The former,

Abou Mous'ab az-Zarqawi (rahimahoullāh) a aussi dit : "à partir de maintenant, tout ceux qui s'allient avec la garde nationale païenne, la police, et l'armée, ou qui coopère et espionne pour les croisées et que cela est vérifié, alors son jugement sera l'exécution, et pas uniquement ceci, mais aussi sa maison sera détruite et brûlée, après avoir retiré les femmes et les enfants. Ceci est la rétribution pour sa trahison envers sa religion et la Oummah, et ainsi cela devient une leçon et un exemple pour dissuader." [Hâdhâ

Ces extraits et photos extraites des trois principales revues montrent l'importance des deux idéologues dans le discours et la doctrine de l'Etat Islamique. En haut (en bas) un hommage est rendu à Mohammed Merah.

D'autres témoignages, sous forme d'articles et interviews, proviennent directement de membres actifs et influents du groupe. Les interviews dans *Dabiq* et *Dar Al Islam* de la veuve Hayat Boumeddiene, sont un exemple³⁷⁰. Les femmes doivent s'identifier à son parcours. Dans les revues, la femme et son rôle sont représentés, elles s'adressent directement à elles et leur donnent la parole, contrairement aux vidéos. Il existe deux catégories de femmes pour l'Etat Islamique : la femme de combattant et l'esclave. La femme de combattant apparait comme celle qu'il faut défendre : « *les recherches suggèrent que ISIS emploie l'idée de la femme faible qui a besoin de la protection du mâle. Par exemple, le sixième numéro de Dabiq exhorte les combattants de l'Etat islamique à se souvenir de l'ennemi qui a violé leurs mères et leurs sœurs, afin de les stimuler pendant le combat. Ici, « mères » et « sœurs » désignent les femmes musulmanes adeptes de l'organisation. ISIS utilise également le besoin de défendre les femmes musulmanes à Sarajevo, en Indonésie, Cachemire, Palestine et Irak comme raison d'appeler les musulmans au Jihad.* »³⁷¹. Pour Europol, l'organisation : « *s'érige en protecteur de la femme musulmane* », et lui donne l'illusion d'être précieuse³⁷². Les articles qui leur sont adressés, dix-neuf en tout, reposent sur une calligraphie et un décor efféminé, et touchent à plusieurs sujets comme leur rôle de la femme, les enfants, la polygamie, le mariage et les esclaves sexuelles. Bien qu'elle soit patriarcale, la femme est très importante dans la société du groupe, pour son projet familial et sa pérennité³⁷³. Par exemple, dans *Dabiq* n°11, l'article « *Un djihad sans se battre* » explique à la femme, en citant le prophète, son rôle de mère et de femme de combattant. L'article « *Je surpasserai les autres nations à travers toi* », dans *Rumiyah* n°5, lui explique en quoi son rôle de mère est essentiel à la victoire. Dans sept numéros de *Dabiq*

³⁷⁰ Il s'agit de la femme d'Amedy Coulibaly, terroriste responsable des attentats de Montrouge et de l'Hypercashier de la porte de Vincennes en janvier 2015.

³⁷¹ Sali Dima, « *Through the Lens of Isis: The portrayal of female enemy and sexual violence in Isis online magazines Dabiq and Rumiyah* », Master's thesis, University of Helsinki, 2019

³⁷² « *Women in Islamic State propaganda: Role and incentives* », Europol specialist reporting, 2017

³⁷³ Al Mah-Rukh, « *ISIS and propaganda: How ISIS exploits women* », Reuters Institute Fellowship Paper University of Oxford, 2015, Winter Charlie, « *Women of the Islamic State* », Quilliam Foundation, February 2015, Khelgat-Doost Hamoon, « *Women of the caliphate: the mechanism for women's incorporation into the Islamic State (IS)* », Perspectives on terrorism, volume 11 issue 1, 2017, pages 17 à 25

figurent des articles relatifs à la femme, soit dans près de la moitié, et autant dans *Rumiyah* et *Dar Al Islam*. Une dizaine d'articles sont écrits par des femmes, et portent généralement sur la femme, mais aussi sur des récits de voyage ou de conversion, et sur l'acceptation du martyr pour leurs maris. Les femmes sont éduquées par des femmes, qui s'érigent en modèles. L'offre djihadiste du groupe se veut ici moderne et attractive, la femme étant le plus souvent absente du discours djihadiste traditionnel. Dans les revues, son rôle est reconnu et valorisé³⁷⁴. Il est intéressant de constater que le front Al-Nosra le rejoint sur ce point, et l'imité dans sa revue, en parlant des femmes³⁷⁵. Le moujdjahid est aussi au centre d'articles qui le conseillent. Les revues se penchent sur l'éducation de chacun à son rôle dans « la société » de l'Etat Islamique.



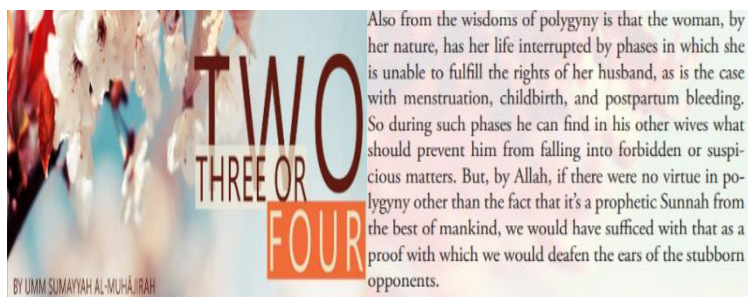
Ces différents extraits des trois grandes revues sont des articles relatifs à la femme. En haut à gauche, il s'agit d'un extrait de l'article « *Un djihad sans se battre* » extrait de *Dabiq* n°5 évoqué plus haut. En bas gauche, Hayat Boumedienne invite les sœurs au djihad, et au centre une femme défend l'esclavagisme sexuelle.

Les revues rapportent en réalité la parole des cadres de l'organisation, retranscrivent la pensée du groupe et actualisent ses consignes. Des pratiques telles que le mariage de très jeunes femmes, la polygamie et l'esclavagisme sexuels sont érigées en normes dans les revues, que les hommes mais surtout les femmes doivent accepter. La licéité du mariage de très jeunes femmes repose sur l'exemple de l'union entre Mahomet et Aïcha, qui avait six ans lors du mariage. Les paroles d'Aïcha elle-même sont rapportées dans *Rumiyah* n°5 pour légitimer ce droit. Ces articles, qui reposent sur l'histoire du prophète et des textes extraits de la Sunna, doivent convaincre les membres d'accepter les situations même les plus éloignées des valeurs occidentales. Ils se déroulent comme de véritables études de cas détaillées sur plusieurs pages et illustrées de références religieuses et historiques nombreuses³⁷⁶. En ce sens, les revues travaillent à l'enracinement dans la cause et à l'éducation de ses membres.

³⁷⁴ La revue *Inspire* est la première à avoir donné la parole à une femme, cela étant, cela reste un événement anecdotique. Dans les revues de l'EI le rôle de la femme est abordé et détaillé de manière récurrente, et la femme est plusieurs fois amenée à écrire et s'exprimer. Omar Omsen laisse aussi une place à la femme pour s'exprimer sur certaines vidéos. Ces données sont assez nouvelles.

³⁷⁵ L'article « *Behind every great mudjahid is a woman* » dans la revue n°4, « *A Balanced Nation* » en date du 10 janvier 2017 est intéressant.

³⁷⁶ L'Etat Islamique compte ici sur une documentation fournie et alimentée d'exemples pour appuyer ses arguments, qu'elle s'attache à dérouler et démontrer.



Also, marrying off one's daughters at what is known as a "young age" is considered a punishable crime according to the taghut laws of some so-called "Islamic" countries. As for the Shari'ah of Islam, then nothing is halal except what Allah ﷻ has permitted, and nothing is haram except what Allah has forbidden. Indeed, Aishah ؓ said, "The Prophet ﷺ married me when I was 6 years old. Then, we came to Madinah and stayed with Bani al-Harith Ibn Khazraj.

Ces différents extraits des principales revus portent sur la polygamie à gauche et au centre, et la licéité du mariage avec des jeunes filles à droite (qui repose sur l'exemple d'Aïcha, mariée au prophète à 6ans).

<u>Revues</u>	<u>Islamic State New</u>	<u>Dabiq</u>	<u>Dar Al Islam</u>	<u>Rumiyah</u>
<u>Nombre de numéros concernés</u>	Education religieuse : 3 – 100% Porte surtout sur les fêtes religieuses et les commandements divins.	Education religieuse : 15 – 100% Sur la femme : 7 - les enfants - 5 Articles écrits par une femme : 6 Esclavagisme et la polygamie : 3 Conseil aux moudjahidin : 8 Interviews de membres : 9 Justifier le martyr/ doctrine : 2	Education religieuse : 10-100% Sur la femme : 4 – les enfants - 1 Articles écrits par une femme : 2 L'esclavagisme et la polygamie : 2 Interviews de membres / figures : 6 Justifier le martyr /la doctrine : 2	Education religieuse : 13 – 100% Sur la femme : 8 enfants : 2 Ecrits par la femme : 2 Sur l'esclavagisme : 1 Conseils au moudjahid : 7 Justifier le martyr : 3 Interviews : 7

Tableau recensant le nombre de numéros contenant ces registres et sujets dans chaque revue

18.2L'apocalypse au centre du discours : l'eschatologie et le prosélytisme

Les revues du corpus ont pour élément central le prosélytisme, la doctrine purement religieuse est particulièrement mise en avant. Les revues tendent à montrer une connaissance exponentielle de l'islam et son histoire. Cette lecture est toujours tournée en accord avec son idéologie. Elles vont s'appuyer sur la Sunna et le Coran, les deux sources fondamentales de l'islam, pour construire leur argumentation. En se reposant sur une assise religieuse et historique, elles contribuent à créer la crédibilité du groupe. Associer ses actions aux paroles du prophète et au coran rend sa doctrine incontestable, et licite l'intégralité de ses actions. La dimension religieuse revêt une importance cruciale pour les mouvements djihadistes³⁷⁷. Contrairement aux idées préconçues, elle ne constitue pas seulement un prétexte pour les actes les plus innommables, mais une réelle motivation. Le djihadisme se compose d'une dimension religieuse et fondamentalement politique³⁷⁸. Haouès Seniguer illustre bien ce point, il est : « *rigoureusement impossible de penser dans le cas d'espèce le politique en dehors de la prise en considération du religieux, de la même façon qu'il est impossible de traiter du religieux seul en dehors des acteurs sociaux qui s'en emparent dans leurs mobilisations et revendications*

³⁷⁷ Amghar Samir, « *Le salafisme en Europe. La mouvance polymorphe d'une radicalisation* », Dans Politique étrangère 2006/1 (Printemps), pages 65 à 78

³⁷⁸ El Karoui Hakim, « *La Fabrique de l'Islamisme* », Institut Montaigne, septembre 2018

respectives »³⁷⁹. Pour Wassim Nasr, la violence répond à une logique tout comme elle s'appuie sur des arguments tangibles pour convaincre ses adhérents d'agir, la violence est un moyen³⁸⁰. Cette dimension prosélytique et eschatologique est assez fondamentale pour recruter. Pour l'anthropologue Dounia Bouzar, elle possède en même temps un potentiel de terreur chez les membres, alors inquiets pour leur salut³⁸¹. Une partie du discours est construit sur le registres eschatologique se rapportant à la fin du monde, et à la domination des armées califales³⁸².

18.2.1 Les préceptes islamistes comme méthode prosélyte de légitimation

Les revues vont effectuer un travail de prosélytisme pour enseigner l'interprétation qui est faite des textes et sources religieuses par l'organisation. De longs articles et études de cas, se focalisent exclusivement sur la dimension prosélytique et sur l'histoire du prophète. Elles multiplient l'usage de sourates et de hadiths qui, à la manière dont ils sont décontextualisés et interprétés, vont servir sa cause et son idéologie. Elle ne s'appuie pas, contrairement à des idées préconçues, sur des préceptes religieux inventés. En prêchant une lecture littérale, elle leur donne un sens qui sert sa violence³⁸³. En réalité, il est important de recontextualiser les sourates comme les hadiths pour les comprendre. La sunna décrit notamment les guerres au temps du prophète et les persécutions subis par les musulmans à la Mecque de la part des polythéistes autour des années 600³⁸⁴. Là où ces préceptes violents sont aujourd'hui replacés dans leur contexte historique, l'Etat Islamique va les actualiser et les instrumentaliser : dans sa doctrine tous les mécréants sans distinction sont visés par les hadiths et sourates invitant à tuer. Cette application littérale touche à tous les domaines et toutes les cibles, militaires comme civiles³⁸⁵. Les hadiths et sourates brandies par l'organisation qui préconisent de frapper l'ennemi « *au-dessus du cou* », sont un bon exemple³⁸⁶. Cette interprétation actualisée du texte légitime et justifie le choix de la décapitation, méthode de mise à mort sanglante et efficace pour terroriser. L'Etat Islamique tend ouvertement à rejeter la thèse faisant de l'islam une religion pacifiste afin de légitimer sa violence. Pour l'organisation, cette lecture littérale de l'islam s'oppose à l'islam en occident, qui serait aseptisé et occidentalisé pour plaire, et donc hypocrite. L'hypocrisie dans

³⁷⁹ Seniguer Haouès, « Une terreur sacrée ? La violence à l'heure des crises du Moyen-Orient », Dans Confluences Méditerranée 2015/3 (N° 94), pages 63 à 80

³⁸⁰ Nasr Wassim, « La violence, une fin ou un moyen pour l'Etat Islamique ? », Inflexions, n°31, 2016, pages 47 à 53

³⁸¹ Bouzar Dounia, Caupenne Christophe, Valsan Sulayman, « La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroriste, recherche-action sur la mutation du processus d'endoctrinement et d'embrigadement dans l'islam radical », Novembre 2014

³⁸² Denkha Ataa, "L'eschatologie musulmane", Christianisme et Islam, 87/2, 2013 pages 201 à 217

³⁸³ Le coran est composé de 6300 versets environ, 5 sont relatifs au devoir de tuer, mais ces 5 sourates sont à replacer dans un contexte historique pour être compris et analysés dans un contexte moderne, leur application littérale est rejetée par l'islam modéré.

³⁸⁴ Voir Destremau et Renée Mouazan, « Tuer au nom de Dieu », Les Cahiers de l'Orient, 2012/2, n°106, pages 119 à 132. Beaucoup de sourates du Coran font référence à une violence défensive ou s'inscrivent dans un contexte spécifique de persécutions et de guerres.

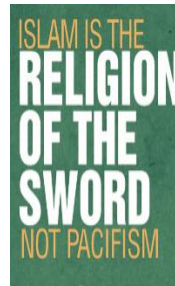
³⁸⁵ Dans l'application faite par l'Etat Islamique du verset 33, les occidentaux civils comme militaires sont tous des corrupteurs, ce sont des croisés qui se battent contre Allah et l'islam.

³⁸⁶ Voir la sourate 8 : verset n°12 et 47 : verset n°4

la pratique religieuse est régulièrement l'objet d'une diatribe de haine virulente dans les revues qui la condamne très fermement.

There is a slogan repeated continuously by apologetic "du'at" when flirting with the West and that is their statement: "Islam is the religion of peace," and they mean pacifism¹ by the word peace. They have repeated this slogan so much to the extent that some of them alleged that Islam calls to permanent peace with kufr and the kāfirīn. How far is their claim from the truth, for Allah has revealed Islam to be the religion of the sword, and the evidence for this is so profuse that only a zindīq (heretic) would argue otherwise.

The evidences for this issue are so abundant and clear, and yet some apostates, who abandoned the grayzone, claimed that the operations in Paris contradicted the teachings of Islam! They then gathered the masses in rallies under the banner "Je Suis Charlie," leading them on towards the gates of Hellfire designated for the murtaddīn...



TWO CAMPS WITH
NO THIRD IN BETWEEN

Allāh le très Haut a dit : (Après que les mois sacrés expirent, tuez les associeuteurs où que vous les trouvez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade.) [S. 9 v. 5].

Et Allāh le très Haut a dit : (Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécré frappé-en les cous.) [S. 47 v. 4].

Allah (ta'ālā) also described what should be struck with the sword, (Remember when your Lord revealed to the angels, "I am with you, so strengthen those who have believed. I will cast terror into the hearts of those who disbelieved, so strike [them] upon the necks and strike from them every fingertip") [Al-Anfāl: 12]. He

(ta'ālā) also said, (So when you meet those who disbelieve, strike their necks until, when you have inflicted slaughter upon them, then secure their bonds, and either [confer] favor afterwards or ransom [them] until the war lays down its burdens) [Muhammad: 4].

Ces extraits des trois grandes revues dénoncent (haut) l'occidentalisation de l'islam comme une infamie et l'hypocrisie comme un crime passable d'excommunication et bas en brèche l'idée que l'islam serait une religion pacifiste. En bas, ils légitiment le meurtre de civils et les décapitations par des hadiths et sourates (Verset 5 sourate 9, sourate 47 verset 4).

La légitimation religieuse permet de justifier sa politique et de convaincre ses membres de son bienfondé. Le droit de souhaiter mourir en martyr est un exemple, il pose question au titre de l'interdiction du suicide dans l'islam. L'organisation utilise les revues pour sa rhétorique visant à différencier le martyr du suicide, et lui donner un statut honorifique puisé dans les mythes islamiques³⁸⁷. Cette thématique est centrale, plusieurs articles étoffés visent à convaincre les sympathisants, mais aussi les musulmans en désaccord avec cette doctrine, de sa licéité. Le droit de tuer des civils et le statut de dommage collatéral donné aux musulmans tués durant un attentat, sont d'autres exemples. C'est aussi sur cette base que l'Etat Islamique a instauré et justifié l'esclavagisme sexuel. L'esclavagisme est une arme de guerre pour asservir l'ennemi, mais c'est aussi un moyen de rétribution pour attirer des combattants, et financer la guerre³⁸⁸. Si l'Etat Islamique n'est pas le premier à faire cela, Susan Brownmiller rappelle que le viol est une arme de guerre et de domination prisée dans de nombreux conflits, la façon dont il l'institutionnalise et le régleme est très particulière³⁸⁹. L'Etat Islamique va beaucoup plus loin en conférant au viol un statut sacré. Le viol repose sur une théologie, une codification, où il acquiert le statut d'acte religieux. L'argument invoqué pour le liciter repose sur le fait que les femmes violées, presque toutes appartenant à la minorité yézidies, seraient non musulmanes.

³⁸⁷ Pour approfondir voir Aggoun Atmane, « *Le Martyr en Islam. Considérations générales* », Études sur la mort 2006/2 (n° 130), p. 55-60

³⁸⁸ Sali Dima, « *Through the Lens of Isis: The portrayal of female enemy and sexual violence in Isis online magazines Dabiq and Rumiyah* », Master's thesis, University of Helsinki, 2019

³⁸⁹ Brownmiller Susan, *Against our will, Men, Women and rape*, Fawcett Columbine New York, Ballantine Books, 1975, 475 pages

Le viol rapprocherait de dieu³⁹⁰. Il est intéressant de noter que des femmes sont amenées à écrire dans les revues et à défendre elles-mêmes ces théories³⁹¹. La violence est décomplexée, car elle se réclame de l'approbation divine et du droit. L'objectif ici est de persuader les combattants qu'ils agissent licitement. Au-delà même du sentiment d'impunité, les actes désignés par les revues les rapprocheraient de Dieu. Les chercheurs de la mission GIP justice rappellent que, pour les djihadistes, la licite intellectuelle de la violence, dont l'assise se trouve dans les textes religieux et savants, jouerait un rôle important dans les processus de passage à l'acte : « *Dans la mesure où le texte religieux érigé en science indiscutable sert de socle de pensée et d'action, seule son interprétation est soumise à discussion. [...] L'influence des imams au même titre que celle des savants religieux est importante, car elle organise la perception de la parole divine et définit le licite et l'illicite.* »³⁹². Cette dimension est très forte chez l'Etat Islamique, dont le socle de l'action repose sur une lecture littérale des textes religieux, et sur l'interprétation des écrits de savants et cheiks extrémistes comme Al-Zarqaoui et Al-Mouhajer, ou Al Suri et Abu Bakr Naji, qui ont codifié le management par la terreur.

Reuves	Islamic State New	Dabiq	Dar Al Islam	Rumivah
Nombre de numéros concernés	Références religieuses présentes dans 100% des cas, mais moins élaborée ici (format court)	Références aux textes : 15 – 100% Légitimation de la politique : 10 Esclavagisme : 2 Démonstrations théologiques : 15 La théologie est présente dans 100% des cas, centrale.	Références aux textes 10 – 100% Légitimation de la politique : 8 Esclavagisme : 1 Démonstrations historiques et théologiques : 10	Références aux textes 13- 100% Légitimation de la politique : 8 Esclavagisme : 1 Démonstrations théologiques : 13

Tableau recensant le nombre de numéros contenant ces registres et sujets dans chaque revue

{ NE PENSE PAS QUE CEUX QUI ONT ÉTÉ TUÉS DANS LE SENTIER D'ALLÂH, SOIENT MORTS. AU CONTRAIRE, ILS SONT VIVANTS, AUPRÈS DE LEUR SEIGNEUR, BIEN POURVUS. }
[S. 3 V. 169]

LA LÉGITIMITÉ DES

OPÉRATIONS MARTYRES

Allah ta'ala said, {Successful indeed are the believers who are humble in their prayers, and who shun vain conversation, and who are payers of the zakâh, and who guard their modesty except from their wives or the [female slaves] that their right hands possess, for then they are not blameworthy, but whoever craves beyond that, such are transgressors}

[Al-Mu'minûn: 1-7].

Ibn Rajab al-Hanbalî said while explaining this hadîth, "The scholars differed over what is meant by this. It has been stated that the conquests of the lands of kufr multiply as well as enslavement, and thereby concubines increase in numbers, until the slave women give birth to their masters, this is because the child of the master has the status of the master [meaning he is a free man like his father], and thereby she has given birth to her master from this angle. [...] It has

Finally, a number of contemporary scholars have mentioned that the desertion of slavery had led to an increase in fâhishah (adultery, fornication, etc.), because the shar'î alternative to marriage is not available, so a man who cannot afford marriage to a free woman finds himself surrounded by temptation towards sin. In addition,

³⁹⁰ Voir l'enquête de Callimachi Rukmini, « *ISIS enshrines a theology of rape* », the New York Times, du 13 août 2015

³⁹¹ Umm Sumayya al-Muhajirah a contribué régulièrement à *Dabiq*, et défendu l'esclavagisme sexuel des femmes yézidiennes, notamment dans le numéro 9 de mai 2015.

³⁹² Crettiez Xavier, Seze Romain, Ainine Bilel, Lindemann Thomas, « *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents* ». Rapport de recherche pour la mission de recherche Droit et Justice, avril 2017

The right hand's possession (mulk al-yamīn) are the female captives who were separated from their husbands by enslavement. They became lawful for the one who ends up possessing them even without pronouncement of divorce by their harbī husbands.

Sa'id Ibn Jubayr reported that Ibn 'Abbās (radiyallāhu 'anhumā) said, "Approaching any married woman is fornication, except for a woman who has been enslaved" [Al-Hakim narrated it and said, "It is an authentic hadith according to the criteria of al-Bukhārī and Muslim"].

{Ils aimeraient vous voir mécréants comme ils ont mécréé: alors vous seriez tous égaux! Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allāh. Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez; et ne prenez parmi eux ni allié ni secoureur}

[Sourate An-Nisā', verset 89].

En haut le groupe se base sur les hadiths pour conclure que l'esclavage des yézidiés est licite mais aussi un frein au péché comme la fornication et le signe prophétique d'un retour à l'islam authentique. Au centre une femme différencie esclavage et fornication, à droite le verset 89 invite au meurtre de tous les mécréants. En bas une sourate porte sur l'immortalité des martyrs à côté d'un extrait d'article licitant explicitement le martyr.

18.2.2 Le discours eschatologique : l'apocalypse et la domination de l'islam

A travers les revues, le groupe va mettre en parallèle son actualité et les prophéties. Alors que pour Jean René Milot et Frédéric Castel « *l'apocalypse trouve un écho renouvelé sur internet auprès de la jeunesse musulmane depuis le début des années 2010* »³⁹³, l'organisation s'en saisit pour enrichir son discours de recrutement. Pour Ali Hamaidia notamment : « *Daech fait savoir que la fin du monde est proche, que l'apocalypse va arriver et qu'il faut « assurer sa place au paradis ».* Cela paradoxalement peut être très séducteur »³⁹⁴. La thématique de la fin du monde et de la domination de l'islam joue un rôle notable dans sa communication. Pour Jean Pierre Filiu, et cela est visible dans les revues : « *Daesh offre un imaginaire apocalyptique, où des chevaliers héroïques se dirigent vers le combat de la fin des temps. Ce scénario agit comme un puissant levier de recrutement et de mobilisation pour le jihad.* »³⁹⁵. Le registre prophétique s'axe sur deux choses : la domination et la conquête du monde par le groupe, et l'apocalypse. Bien que partiellement symbolique, il est central et repose sur un discours plus sophistiqué. La prophétie qui prévoit l'entrée en guerre de l'armée des croisés vers la bataille apocalyptique finale aboutissant à la victoire des armées du califat à Dabiq, et la conquête de Rome et Byzance, est un élément rhétorique récurrent. Elle s'appuie sur un hadith, « *L'Heure du Jugement ne se lèvera pas tant que les Romains ne camperont pas dans le cours inférieur de l'Oronte (al-A'mâq) ou à Dabiq* ». Le groupe rappelle que, toujours selon ce même hadith, ceux qui auront fui devant la bataille n'auront jamais le pardon de dieu et n'accéderont pas au paradis. Ceux qui refuseraient de rejoindre l'Etat Islamique sont menacés d'être privés du paradis. Cette menace peut être vue comme un moyen de pression dirigé vers les hésitants. Dans son second numéro, *Dabiq* dit la chose suivante : « *C'est l'Etat Islamique ou le déluge* ». Cette

³⁹³ Milot Jean René et Castel Frédéric, « *L'apocalypse dans l'islam, d'hier à aujourd'hui, de la tradition à la blogosphère* », Frontières, Apocalypses et imaginaires de la fin, volume 25 n°2, 2013

³⁹⁴ Hamaidia Ali, « *Djihadistes de Daech : entre fanatisme religieux et psychopathologie* », Dans *Topique* 2016/3 (n° 136), pages 115 à 122

³⁹⁵ Filiu Jean Pierre, « *L'Apocalypse selon Daech* », dans *Sciences humaines*, 2015/8, n°276, 2015

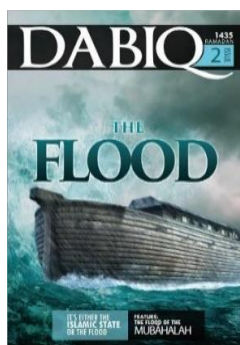
prophétie joue un rôle symbolique fort dans le discours de l'organisation, elle donne son nom à deux revues. Cette dimension épique des batailles prophétiques se rapproche des récits mythologiques pour séduire. En réalité, cette dimension symbolique est centrale à l'idéologie et à la méthode de recrutement du groupe depuis le départ. L'installation même du califat en Syrie n'est pas un hasard, elle est le fruit d'une prophétie. En effet, selon l'interprétation faite par les djihadistes de l'Etat Islamique, le califat sera restauré au pays béni Bilad el-Cham, terre de l'âge d'or du dernier califat³⁹⁶. Les prophéties se situent entre la promesse de victoire et de domination, et la peur paranoïaque en lien avec la fin des temps et l'accès au paradis.

Registre prophétique	Dar Al Islam 77	Dabiq 62	Rumiyah 39
-----------------------------	---------------------------	--------------------	----------------------

Ce tableau recense le nombre de référencement pour le registre prophétique/eschatologique dans les revues

Reuves	Islamic State New	Dabiq	Dar Al Islam	Rumiyah
Nombre de numéros concernés	Dimension peu pertinente ici.	Dimension omniprésente – citations relatives à Dabiq : 15-100% (chaque début de revue). Eschatologie pure : 14 Exemples : le déluge et Rome.	Dimension moins frontale mais présente de manière latente. Allusions à Dabiq et au shâm récurrentes. Eschatologie pure : 9	Référence à la conquête de Rome dans chaque revue 13-100% Eschatologie pure : 7

Tableau recensant le nombre de numéros contenant ces registres et sujets dans chaque revue



Les prophéties se réalisent, la promesse d'Allah est vérité : Ibn Hawâlah rapporte que le Messenger d'Allah (paix et bénédictions sur lui) a dit : « Des armées se formeront, une armée au Shâm, une armée en Irak et une armée au Yémen » 'Abdullah a dit : je me suis levé et j'ai dit : « choisi pour moi Ô Messenger d'Allah ! » il a dit : « Rejoins le châm, celui qui s'y refuse qu'il rejoigne son Yémen, et irriguez vos terres de ses rivières. Allah s'est porté Garant pour moi du Shâm et de sa population. » [Sahih, rapporté par Abou Dâwoud n°2483]

Après tout cela, les innovateurs et ceux dont les cœurs sont malades doutent-ils de la légitimité de l'Etat prophétique comme ils doutent de celle du Califat à notre époque ? Et toi qui attends que l'Etat Islamique atteigne son apogée et anéantisse tous les ennemis de l'Islam pour émigrer vers lui, penses-tu que cela est conforme à l'exemple du prophète ﷺ et ses compagnons   ?

“The Hour will not be established until the Romans land at al-A'maq or Dabiq (two places near each other in the northern countryside of Halab). Then an army from al-Madinah of the best people on the earth at that time will leave for them.

Then one third of them will flee; Allah will never forgive them. One third will be killed; they will be the best martyrs with Allah. And one third will conquer them; they will never be afflicted with fitnah. Then they will conquer Constantinople.

As for the name of the magazine, then it is taken from the area named Dabiq in the northern countryside of Halab (Aleppo) in Sham. This place was mentioned in a hadith describing some of the events of the Malahim (what is sometimes referred to as Armageddon in English). One of the greatest battles between the Muslims and the crusaders will take place near Dabiq.

Ces différents extraits expliquent pourquoi (haut) les prophéties se réalisent et ne pas rejoindre l'Etat Islamique, Etat prophétique, est hérétique. Et (bas) reprennent les hadiths relatifs à la bataille finale à Dabiq.

³⁹⁶ Burgat François, *Comprendre l'islam politique, Une trajectoire de recherche sur l'altérité islamiste, 1973-2016*, éditions La Découverte, paru en 2016, p149 ; Mouline Nabil, *Le Califat. Histoire politique de l'islam*, Editions Flammarion, 2016, 286 pages

18.2.3 Le rejet des valeurs démocratiques contraires au véritable islam

Les revues mobilisent également une grille de lecture historique et sociale qui s'ajuste aux objectifs du groupe. Celle-ci s'articule essentiellement autour du rejet des valeurs impures des Etats mécréants. Cette lecture historique et idéologique va contribuer à justifier sa politique. Elle va aussi permettre de presser le départ d'éventuels sympathisants d'occident vers le califat. Les valeurs républicaines, telles que la laïcité et la démocratie, sont ciblées par les revues qui les associent à des idoles. Elles justifient leur incompatibilité totale avec l'islam préconisée par le groupe : l'idolâtrie étant un péché impardonnable, épouser ces valeurs serait sévèrement condamnable³⁹⁷. L'école républicaine devient ici « *un bourreau* », créateur d'esclaves à la solde de l'occident³⁹⁸. En faisant cela l'organisation veut pousser à l'émigration. L'importante diatribe dans la revue *Dar Al Islam* n°7 contre la laïcité française, où la charte pour la laïcité est rebaptisée « *la charte pour la mécréance* », est un bon exemple de ce discours haineux. Plus largement, le modèle occidental et les valeurs qui y sont associées sont régulièrement la cible d'un discours de rejet radical dans les revues, particulièrement dans *Dar Al Islam*, centrée sur la haine de la France et en opposition totale avec ses valeurs³⁹⁹. Les valeurs les plus critiquées sont celles ayant trait à la liberté, la laïcité, la liberté de conscience et la démocratie. L'éducation occidentale, jugée mécréante et impure, en raison de la mixité, de l'interdiction du voile et de l'apprentissage de la tolérance, est désignée comme une porte vers l'enfer. Il est intéressant de noter que l'Etat Islamique partage cette théorie avec le français Omar Omsen⁴⁰⁰. Les parents sont accusés d'exposer leurs enfants au péché et à l'enfer, l'objectif étant de les effrayer pour les convaincre de vite quitter les écoles occidentales, pour rejoindre celles, pures, du Califat.

En résumé, tout musulman qui lit la charte de la laïcité sait ce qu'elle implique comme mécréance. Lorsque tu mets ton enfant à l'école de la république, tu acceptes qu'il ingurgite cette bouillie de mécréance, corrompant ainsi sa prime nature et lui faisant emprunter les voies des gens de l'Enfer. Si tu

1- La laïcité est la séparation de la religion et des affaires de l'Etat. Le musulman, lui, sait qu'Allah est Le seul législateur et que quiconque fait des lois, en dehors du cadre du Coran et de la *sunnah*, est un mécréant qui s'est associé lui-même à Allah. Allah ﷻ dit : **{Le pouvoir n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite ; mais la plupart des gens ne savent pas.}** [Yûsuf : 40] Il dit également : **{Et Il n'associe personne à Son commandement.}** [al-Kahf : 26] Ailleurs, Il dit aussi : **{Ou bien auraient-ils des associés (à Allah) qui auraient légitimé pour eux des lois qu'Allah n'a jamais permises ?}** [ach-Chûrâ : 21]

Le parachèvement de la corruption des mœurs en Occident a été accompli lors de ce qu'ils nomment la « révolution sexuelle » dans les années 70. Les mêmes mains judéo-maçonniques qui avaient chassé la religion de l'école y firent entrer la fornication, l'homosexualité, le meurtre d'enfants poliment nommé avortement². Ces pratiques sont banalisées et même encouragées.

³⁹⁷ Voir par exemple les sourates 4.48 verset 137, sourate 47.34, 16 versets 53 et 54 et la sourate 29 verset 24 sur les idoles.

³⁹⁸ Mcheimeche Aya, *Armes 2.0 : Le pouvoir des mots. Comment l'État Islamique a-t-il remporté la guerre de la communication ?* Collection Influences et Conflits, 2018, 82 pages, p28

³⁹⁹ Ascone Laura, *La radicalisation à travers l'expression des émotions sur internet*, thèse soutenue à L'Université de Cergy en 2018

⁴⁰⁰ Voir la vidéo 19HH « *Destination la terre sainte- Les alliés d'Allah se désavouent* », de Firdaw Studio.

et prennent en inimitié ces idoles païennes. Nous re-nions la démocratie, la laïcité, le nationalisme, leurs partisans ainsi que toutes les pratiques et rites de ces fausses religions. Nous voulons rétablir l'État Prophétique et celui des quatre Califes bien-guidés ; pas l'État-Nation de Robespierre, de Napoléon, ou d'Ernest Renan.

2- L'Islam n'accepte pas la liberté de conscience puisque le messenger d'Allah ﷺ a dit : « Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent *il n'y a de divinité qu'Allah*, s'ils disent cela ils ont rendu sacré leur sang et leurs biens. » [Muhammad al-Bukhârî, Şaḥîḥ al-Bukhârî, hadith n° 25, Muslim Ibn Ḥajjâj, Şaḥîḥ Muslim, hadith n° 20]

1- La laïcité et la démocratie, ces fausses religions dont nous avons précédemment amené des preuves de leur caractère de mécréance

Ces différents extraits dénoncent comme mécréantes la laïcité, la liberté de conscience, la libération sexuelle, la démocratie et l'éducation occidentale en s'appuyant sur des hadiths et démonstrations étayées.

7.2.4 L'Etat Islamique comme protecteur de l'islam sunnite

Il est pertinent de noter l'importance du registre et champ lexical autour du thème des croisades et des guerres de religion dans les revues. L'Etat Islamique associe le djihad total à une croisade, dans laquelle les populations dont le pays se serait engagé dans la coalition seraient des croisés. Pour Pierre Conesa, Margaux Chouraqui et François Bernard Huyghe, la coalition est présentée par la propagande comme l'ennemi non seulement de l'organisation, mais de l'islam sunnite en général⁴⁰¹. On retrouve cette dimension à travers la thématique des croisades. Le groupe prétend faire une guerre le dépassant, pour la préservation et la défense de l'islam. En faisant cela, il se présente comme le défenseur d'un islam malmené, et non comme une organisation terroriste à la poursuite d'une volonté de domination autocentrée. L'argument selon lequel la guerre repose sur une noble cause, et non des intérêts particuliers, est généralement invoqué par la propagande de guerre⁴⁰². En désignant les civils comme des croisés, elles les érigent en cibles au même titre que les institutions régaliennes des Etats. En disant que la guerre n'est pas seulement sur zone, mais partout où l'islam est combattu, elles légitiment les initiatives terroristes prises un peu partout. S'il n'y a pas de différence entre les civils et les militaires, c'est que ce sont tous des croisés à la solde d'un gouvernement impur et mécréant qu'ils ont contribué à élire, et contre lesquels il est nécessaire de se défendre.

Dar Al Islam (10 numéros)	Dabiq (15 numéros)	Rumiyah (13 numéros)
105 fois en tout et dans les 10 numéros	766 fois en tout et dans les 15 numéros	388 fois en tout et dans les 13 numéros

Tableau recensant le nombre de fois où est cité le registre et le champ lexical des croisades dans les revues

⁴⁰¹ Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations, le 3 mars 2017

⁴⁰² Morelli Anne, *Principes élémentaires de propagande de guerre : Utilisables en cas de guerre froide, chaude ou tiède...*, éditions Aden Belgique, La Petite Bibliothèque, septembre 2010, 222 pages, p27

ront pas résister. Les croisés seront défaits, défaits par la permission d'Allah et les musulmans seront victorieux, victorieux par la promesse d'Allah. Les conquêtes des moudjahidin continueront jusqu'à ce qu'ils arrivent à Rome par la permission d'Allah. Soyez tranquilles Ô musulmans, réjouissez-vous, détruisez leurs bases et leurs équipements. Soyez tranquilles Ô musulmans car votre État va bien. Les conquêtes ne s'arrêteront pas et il va continuer à s'étendre par la permission d'Allah. Quelques ré-

Muslims in the crusader countries will find themselves driven to abandon their homes for a place to live in the Khilāfah, as the crusaders increase persecution against Muslims living in Western lands so as to force them into a tolerable sect of apostasy in the name of "Islam" before forcing them into blatant Christianity and democracy.

Dans ces extraits, l'organisation s'adresse aux musulmans et s'érige comme leur protecteur face à l'occident croisé. Ici, les civils sont autant visés que les institutions étatiques, en tant que croisés mécréants et impurs.

18.3 La politique de l'ennemi : la doctrine de haine et la campagne de terreur

Les revues ont également pour objectif d'alimenter la doctrine de haine vers l'étranger et de générer de la peur. Comme dans les vidéos, le discours s'adapte à la réalité du terrain et aux évolutions de la politique de l'organisation. Elles entretiennent la haine en se basant sur des démonstrations documentées et justifient la guerre et le traitement réservé aux ennemis. Elles couvrent également chaque événement terroriste comme une victoire militaire et une fête. Ici les registres de la vengeance et de la haine côtoient souvent celui de la victoire et la joie. L'organisation va également proposer une étude des différents discours rapportés à son sujet dans les médias. Elle va les déconstruire ou au contraire les approuver lorsqu'ils servent, même indirectement, sa cause. La terreur s'inscrit davantage dans le discours, que dans une dimension visuelle. La violence est parfois symbolique et flirte avec une forme assumée de provocation et de mépris pour les victimes. Philippe Braud rappelle que la violence n'est pas seulement qualifiée par une atteinte au corps, quand elle intervient dans l'ordre des représentations, elle peut être symbolique. Il rappelle aussi que la violence politique, outre les morts et les atteintes physiques, peut causer des dommages psychologiques profonds chez les personnes touchées ou de manière collatérale : « *Attentats et bombardements, émeutes, assassinats ciblés, viols de masse, exécutions judiciaires, toutes ces formes ordinaires de la violence politique à l'échelle mondiale ne provoquent pas seulement mort ou blessure corporelle, destruction ou désorganisation matérielles. Elles causent des dommages d'ordre psychologique qui, fréquemment, se révèlent beaucoup plus lourds de conséquences politiques.* »⁴⁰³.

18.3.1 Dire et montrer l'attentat : entre politique de terreur et victoire militaire

La vengeance va finir par remplacer la conquête dans le discours militaire et guerrier. Les revues vont documenter la campagne d'attentats en occident, provoquer l'ennemi et le menacer. Cette citation issue de Dar Al Islam est éloquent « *la question n'est pas de savoir si*

⁴⁰³ Braud Philippe, « *Violence symbolique et mal être identitaire* », Presses de Sciences Po | « Raisons politiques » 2003/1 no 9 | p33 à 47

l'Etat Islamique réattaquera la France, mais quand ». Pour Merwane Sinaceur, la vengeance devient progressivement de plus en plus centrale dans le discours du groupe : « *Il s'agit d'un discours identitaire et victimaire capable de susciter la colère des jeunes en quête de sens et assoiffés de vengeance envers la société, le système et ses représentants (la police, l'armée et les institutions, notamment l'école). De ce fait, la stratégie d'attraction de Daesh, comme celle du nazisme, réside dans la nature de l'offre : « la lutte, le danger et la mort* »⁴⁰⁴. Il est rejoint ici par Myriam Benraad, pour qui la vengeance est absolument fondamentale : « *Le récit de l'État islamique est symptomatique de cette altérisation, de cette désignation du « Mal ». Pour le groupe, tous ceux qui ne se tiennent pas à ses côtés sont nécessairement des adversaires de Dieu. L'autre étant radicalement différent et ontologiquement mauvais, il est dès lors plus facilement identifiable, et la vengeance susceptible de prendre une tournure plus concrète par un passage à l'acte – la violence djihadiste. Cette antithèse du « nous » contre « eux » nous en apprend plus sur la projection apocalyptique de l'État islamique.* »⁴⁰⁵. La publicité faite autour des attentats vise autant à terroriser qu'à célébrer la vengeance. Les terroristes sont des soldats de Dieu dont il faut suivre l'exemple. Illustrés par des photos, les reportages documentant les attentats leur rendent hommage. Leur mise en valeur à travers des articles et des interviews, comme Coulibaly et les terroristes du 13 novembre, dans *Dar Al Islam*, ou Abaaoud dans *Dabiq*, illustre ce point. Les terroristes, bras armés de la vengeance, sont traités en héros de cette épopée sanglante, là où les victimes sont déconsidérées, déshumanisées. Les attentats sont assimilés à une victoire prophétique, le champ lexical en rapport avec le divin, la guerre et l'islam est très présent.



Comme promis, nous voici de retour pour poursuivre notre exposé sur la légitimité islamique des attaques du 13 Novembre à Paris et Saint-Denis ou celles du 22 Mars 2016 à Bruxelles. Mais avant de reprendre là où nous en étions restés, voyons un peu les réactions à la première partie de notre étude.

⁴⁰⁴ Sinaceur Marwane, « *Pour répondre aux caricatures de Mahomet, voici ce que dit le Coran* », accessible sur le site cdradical, janvier 2021

⁴⁰⁵ Benraad Myriam, « *La vengeance, ressort mobilisateur de l'État islamique* », Dans *Politique étrangère* 2017/4 (Hiver), pages 53 à 62

(They thought that their fortresses would protect them from Allah; but Allah came upon them from where they had not expected, and He cast terror into their hearts so they destroyed their homes by their own hands and the hands of the believers. So take warning, O people of vision) [Al-Hashr: 2].

Je crois qu'on ne peut pas faire plus clair. Ce sont donc les bombardements aveugles français qui sont la cause de cette menace. Menace qui a été mise à exécution le 13 Novembre 2015 à Paris et

NOS DÉTRACTEURS ET LEURS THÈSES
 Dans un premier temps, nous recenserons les thèses de nos détracteurs parmi les représentants de l'Islam de France, tout en les commentant si cela s'avère utile. Ensuite, nous exposerons les preuves scripturaires et jurisprudentielles du bienfondé des actes de l'Etat Islamique. A ce moment, s'il restait des points soulevés par nos opposants n'ayant pas été abordés, nous les évoquerons et poursuivrons en répondant, encore dans un souci de rigueur et d'intégrité, à l'intégralité des ambiguïtés et objections que l'on peut trouver çà et là sur la toile et dont les auteurs sont moins connus que lesdits représentants.

Dans une attaque bénie dont Allah a facilité les causes, un groupe de croyants des soldats du Califat - qu'Allah lui donne puissance et victoire - a pris pour cible la capitale des abominations et de la perversion, celle qui porte la bannière de la croix en Europe : Paris.

Ces différents extraits et photos montrent (en haut) la valorisation des terroristes comme des héros, et (en bas) les registres divin/prophétique et la vengeance. A droite « nos détracteurs et leurs thèses » il légitime et justifie en battant en brèche par une argumentation étoffée les arguments de ses détracteurs musulmans.

On relève une forme de cynisme, qu'on analyse dans les mentions qui accompagnent les rubriques sur les attentats. La mention figurant à côté d'une photo du bar Le Carillon, visé par les attentats du 13 novembre 2015, "*Le carillon n'est pas près de chanter de sitôt*", celle désignant le portrait du président « *The coward François Hollande* », ou encore la rubrique nécrologique dans *Dabiq*, sont des exemples. Les attentats sont traités comme de véritables dossiers d'analyse et reportages photo, leur couverture est imposante et condense beaucoup de données. Des documents, des photos extraites des médias occidentaux, vont souligner la souffrance pour la mépriser. En documentant les attentats et en détournant les photos, l'Etat Islamique cherche à véhiculer une image victorieuse, et une image faible de l'ennemi, mis « à genoux »⁴⁰⁶. Les intitulés des revues et le ton employé tendent à montrer l'affaiblissement et l'humiliation de l'ennemi. Cette citation de la revue Dar Al Islam n°7 au sujet des attentats de janvier et novembre 2015 est une bonne illustration « *Pauvre France. Elle finit l'année comme elle l'a commencée dans les larmes et le sang. La minable petite France a été frappée de plein fouet par les lions du Califat, lors des attaques bénies du 13 novembre 2015, à Paris et Saint-Denis.* ». Le traitement des attentats est l'expression d'un cynisme morbide, qui va jusqu'à montrer une photo du Bataclan jonché de morts et le couloir ensanglanté de Charlie Hebdo après le massacre. En procédant ainsi, les revues prolongent les effets psychologiques de l'attentat, c'est en cela que la violence est symbolique⁴⁰⁷.



⁴⁰⁶ Le septième numéro de Dar Al Islam, en date du 30 novembre 2015, est appelé « *La France à genoux* », en référence aux attentats du 13 novembre. Sur la couverture, une photo extraite des médias montre un policier entraîné de pleurer.

⁴⁰⁷ Braud Philippe, « *Violence symbolique et mal être identitaire* », Presses de Sciences Po | « *Raisons politiques* » 2003/1 no 9 | p33 à 47



Cette photo de deux policiers le 13 novembre 2015 (haut gauche), symbole de l'émotion en France, a été détournée par Dar Al Islam n°7 pour être présentée comme une faiblesse. Le titre de la revue était évocateur « la France à genoux ». Les autres extraits reprennent le cynisme, le mépris et la joie énoncés plus haut.

Pour étayer ses articles, les revues s'appuient sur des informations et une importante documentation. L'article sur le crash terroriste de l'avion russe, figurant dans le n°12 de *Dabiq* est un bon exemple. Parmi les photos illustrant l'article figuraient notamment les photos des passeports de certains passagers victimes du crash. Là où l'Égypte et la Russie avait d'abord nié son implication, l'Etat Islamique prouve qu'il ne revendique pas les actes qu'il n'a pas commis, ainsi que sa capacité à faire exploser un avion. L'attentat est présenté par *Dabiq* comme une vengeance, l'Etat Islamique aurait finalement décidé de viser la Russie, et non les Etats Unis comme initialement prévu, en raison de sa récente implication dans la coalition. Les thématiques de la vengeance et de la punition sont bien centrales dans la diatribe terroriste, pour convaincre les sympathisants du bienfait et de la légitimité des actions terroriste, et pour décourager l'ennemi. L'intérêt pour le groupe dans cet attentat contre l'avion au départ de l'Égypte réside aussi, pour Mohamed Lahouij dans l'impact négatif, et souhaité ainsi par le groupe, de ce type d'action sur le tourisme dans les pays du Maghreb ⁴⁰⁸.



On "30 September 2015," after years of supporting the Nusayrī tāghūt in the war against the Muslims of Shām, Russia decided to participate directly with its own air force in the war. It was a rash decision of arrogance from Russia, as if it held that its wars against the Muslims of al-Qawqāz were not enough offence. And so after having discovered a way to compromise the security at the Sharm el-Sheikh International Airport and resolving to bring down a plane belonging to a nation in the American-led Western coalition against the Islamic State, the target was changed to a Russian plane. A bomb was smuggled onto the airplane,

Ces différents documents relatifs à l'attentats contre l'avion russe montrent des passeports de passage, la bombe et explique la décision de s'en prendre à la Russie après leur intervention dans la coalition.

⁴⁰⁸ Lahouij Mohamed Anouar, « Réputation et images touristiques tunisiennes face à la propagande terroriste » Communication, technologies et développement, 4/2017

<u>Revues</u>	<u>Islamic State New</u>	<u>Dabiq</u>	<u>Dar Al Islam</u>	<u>Rumiyah</u>
Nombre de numéros concernés	Violences - 3 sur 3 Niveau local seulement, contre les armées du régime syrien notamment et ceux qui ne respectent pas la charia.	9 sur 15 – 60% Terrorisme contre l'occident : 9 Hors occident : 2 Exemples : France, Russie, Belgique, Tunisie, Allemagne, Turquie... Portraits et hommages terroristes : 8	6 sur 10- 60% Terrorisme occidental : 6 France : 5 Autre exemple : l'Angleterre. Portrait et hommages de terroristes : 5	13 sur 13 – 46% Terrorisme occidental : 13 Terrorisme hors : 13 Portraits et hommages : 5 Exemples : Angleterre, Espagne, France.

Tableau recensant le nombre de numéros couvrant des actions terroristes dans chaque revue

7.3.2 L'appel à annihiler l'ennemi : une injonction à tuer par tous les moyens

Le passage à l'acte repose sur une argumentation étoffée en deux axes : l'élimination des mécréants impurs et la vengeance contre les croisés de la coalition. A l'inverse des vidéos, plutôt qu'un visuel sanguinaire, les revues se focalisent sur l'argumentation qui accompagne l'injonction à la violence. L'organisation précise sa politique en affirmant explicitement ici qu'il n'existe pas de différence entre les civils et les soldats. Ainsi, elle encourage à la réalisation d'attentats multiples à petite comme grande échelle. Si tous ceux qui s'opposent à l'Etat Islamique sont visés par cette injonction, les revues désignent néanmoins certaines cibles préférentielles. Certaines institutions sont visées avec ceux qui les représentent, l'école républicaine et les églises sont des exemples qui ont été suivis d'effets⁴⁰⁹. Ici l'ennemi n'est pas seulement visé pour ce qu'il fait mais pour ce qu'il est et représente. Si cette dimension est présente dans *Dabiq*, elle est surtout centrale dans les revues *Dar Al Islam* et *Rumiyah* dont la plupart des numéros contiennent des injonctions détaillées à tuer des cibles bien spécifiques. *Rumiyah* se rapproche ici d'*Inspire* en proposant des guides pour tuer et des conseils sur les armes à choisir pour procéder, par exemple un camion ou un couteau. Ces rubriques sont à destination d'un public à l'étranger prêt à passer à l'acte, peu importe la taille de l'attaque et le nombre de victimes : l'essentiel réside dans la réussite de celle-ci, pour cela elle doit être simple à réaliser.



2- Combattre et tuer tous ces corrupteurs

Il devient clair que les fonctionnaires de l'éducation nationale qui enseignent la laïcité tout comme ceux des services sociaux qui retirent les enfants musulmans à leurs parents sont en guerre ouverte contre la famille musulmane. Ainsi, la dernière trouvaille de l'Etat français est de retirer les enfants des musulmans qui ont simplement l'intention de rejoindre l'Etat du Califat. Il est donc une obligation de combattre et de tuer, de toutes les manières légiférées, ces ennemis d'Allah. Allah ﷻ dit : [Et si, après le pacte, ils violent leurs serments et attaquent votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance - car, ils ne tiennent aucun serment - peut-être cesseront-ils ?] [at-Tawbah : 12]

Fais trembler la terre sous leurs pieds, rends leur la vie impossible, et si tu peux tuer un mécréant américain ou européen, et particulièrement un français haineux et impur, un australien, un canadien ou autre que cela parmi les mécréants en état de guerre, habitants des pays qui se sont coalisés contre l'Etat Islamique, alors place ta confiance en Allâh et tue le par n'importe quel moyen. Ne consulte personne, et ne demande de fatwa à personne. Que le mécréant soit un civil ou un militaire, ils ont tous le même jugement, tous les deux sont mécréants, tous les deux sont en état de guerre. Leur sang et leurs biens sont licites. Le sang n'est pas préservé ou rendu licite par les vêtements, l'habit civil ne rend pas sacré le sang, et l'habit militaire ne le rend pas licite.

⁴⁰⁹ Voir l'affaire Saint Etienne du Rouvray et celle dans laquelle un enseignant juif avait été blessé à l'arme blanche par un élève.



Ces images et extraits sont des manuels pour tuer d'une part, des extraits invitant à tuer les corrupteurs (ex : les prêtres), un texte explicite invitant à tuer sans différencier civils et militaire, un hadith détourné pour appeler à tuer tous les mécréants sans distinction et un guide d'utilisation de l'arme AK47 pour passer à l'acte.

Dans les revues, la menace est également tournée dans certains cas explicitement vers les musulmans. La pratique du takfirisme, de l'excommunication, est centrale, les imams et savants opposés à l'Etat Islamique sont des cibles⁴¹⁰. La présence de l'idéologie takfiriste est notable dans les revues, qui dédient de longs articles au sujet. Ces articles vont s'attacher à expliquer et légitimer les raisons pour lesquelles les musulmans corrompus, surtout les imams, doivent être tués en raison du danger qu'ils représentent pour l'intégrité islamique. La lutte contre ce que le groupe appelle «*la zone grise*», dans laquelle les représentants de l'islam collaborent avec l'ennemi en se plaçant à l'opposé des terroristes, est aussi centrale, surtout dans *Dabiq* et *Dar Al Islam*⁴¹¹. Le groupe sanctionne également ceux qui enfreignent ce qu'il considère être les lois applicables dans la charia. L'homosexualité ou l'adultère sont punis de mort, l'un par saut dans le vide et l'autre par lapidation. Pour Aaron Zelin et Jacob Olidort, le groupe sanctionne l'homosexualité à un niveau très radical, qui va largement au-delà de l'acte sexuel, et où la preuve même des faits reprochés est secondaire face à l'accusation : «*Les exécutions publiques d'homosexuels par le groupe font partie d'une campagne délibérée de maintien de l'ordre moral, visant à montrer à ses partisans comme à ses ennemis qu'il entend appliquer sa vision étroite et atavique de la loi islamique partout où il le peut.*»⁴¹². Des articles exposent et justifient théologiquement la peine encourue. Même les membres du groupe, et les musulmans en général, se retrouvent visés, même indirectement, par la diatribe de terreur, personne n'est à l'abri.

⁴¹⁰ El Karoui Hakim, «*La Fabrique de l'Islamisme*», Institut Montaigne, septembre 2018

⁴¹¹ Dabiq n°7 «*From hyposcrisy to apostasy, the extinction of the gray zone*», du 12 février 2015, dédie un long article à ce sujet.

⁴¹² Zelin Aaron, Olidort Jacob, «*The Islamic State's Views on Homosexuality*», The Washington Institute for near east policy, 14 juin 2016



Ces extraits dénoncent l'apostasie des savants et imams qu'il faut éliminer, hadîths à l'appui, que condamne le groupe (haut), et rappellent la sanction réservée aux homosexuels et adultères.

18.3.2 S'adresser à l'ennemi pour provoquer et décrédibiliser

Si les revues cherchent à décortiquer et décrédibiliser le discours de ses détracteurs musulmans, plus surprenant est de constater que certaines personnalités occidentales sont citées voire approuvées. Ce constat n'est en réalité pas nouveau ou propre au groupe, Xavier Crettiez et Bilel Ainine, qui ont recueilli la parole de djihadistes d'Al-Qaïda, le confirment. François Burgat avait suscité l'admiration d'un djihadiste. D'autres, comme Gilles Keppel, sont au contraire réprouvés⁴¹³. Ces articles témoignent néanmoins d'un haut niveau d'information de l'Etat Islamique sur ses ennemis. Les revues déploient ici à nouveau un contenu plus intellectuel que les vidéos, et renforcent la crédibilité du groupe aux yeux des sympathisants et détracteurs, en retournant leurs propos contre eux. Ces déclarations, souvent reprises dans les médias, concernent le sujet de l'islam, mais surtout le rôle de l'organisation sur la scène internationale et sa doctrine. Dans *Dabiq* et *Dar al Islam* une rubrique est dédiée entièrement à ce phénomène⁴¹⁴. Elle approuve et instrumentalise les différentes thèses en présence, si elles vont dans un sens que l'organisation juge favorable. Des essayistes français, comme Marc Edouard Nabe, et des chercheurs américains, comme Scott Atran, ont vu leurs propos repris dans des articles pouvant dépasser dix pages. Lesdits articles, sans leur reconnaître le mérite d'une analyse parfaite, donnent du crédit à leurs propos sur l'organisation. Ils se retrouvent, sans le

⁴¹³ Ainine Bilel, Crettiez Xavier, « Soldats de Dieu » *Paroles de djihadistes incarcérés*, Éditions l'Aube et la Fondation Jean Jaurès, 2017, 185pp

⁴¹⁴ Dans le cas de *Dabiq* elle s'appelle « *In the words of the enemy* » et dans *Dar Al Islam* « *L'État Islamique dans les mots de l'ennemi* ».

vouloir, mis à contribution de la propagande. Les personnalités citées ont des statuts variés, ce sont des essayistes, des chercheurs, des politiciens, des analystes, ou des agents du renseignement. Il est intéressant de noter l'implication, qu'elle soit volontaire ou contrainte, du journaliste otage britannique John Cantlie dans *Dabiq*, où il signe des articles⁴¹⁵. Il y célèbre les victoires de l'Etat Islamique, autant qu'il déconstruit les valeurs britanniques et la coalition. Utiliser Cantlie est une provocation vers le Royaume Uni, mais surtout, le témoignage d'un occidental contre son pays et en sa faveur est profitable à l'image du groupe, qui puise de la crédibilité dans la fonction même du journaliste⁴¹⁶.

<u>Personnalités instrumentalisées par le groupe</u>	<u>Journalistes</u>	<u>Essayistes Auteurs</u>	<u>Politiciens</u>	<u>Sécurité/armé</u>	<u>Chercheurs</u>	<u>Autre</u>
Nombre	2	6	6	6	2	1

Personnalités instrumentalisées par le groupe

Marc Edouard Nabe (essayiste), Samuel Laurent (consultant international, auteur), Jean Charles Brisard (directeur d'une société de renseignement privée), David Thomson (journaliste), Cédric Mas (historien), Scott Atran (chercheur), Hassan Abû Haniyah (chercheur), Douglas Ollivant et Brian Fishman (auteurs), Michael Morell (agent de la CIA), Abû Firâs as-Sûrî (Porte-parole du front Al-Nusra), Michael Scheuer (ancien chef de la CIA), Rick Santorum (sénateur républicain), Richard Black (homme politique républicain), Gary Berstein (auteurs), Patrick Cockburn (journaliste), Chuck Hagel (républicain), Benjamin Netanyahu (premier ministre d'Israël), Linda Robinson (analyste politique), Ben Connable (analyste), Angel Rabasa (ancien marines), Barack Obama (président), John McCain (homme politique et vétéran de guerre)

Tableau recensant le nombre et statut des personnalités citées ennemies citées par les revues

<u>Revues</u>	<u>Islamic State New</u>	<u>Dabiq</u>	<u>Dar Al Islam</u>	<u>Rumivah</u>
<u>Nombre de numéros concernés</u>	Non pertinent ici (format court).	15 sur 15 – 100% Dans les mots de l'ennemi : 15 Interventions de Cantlie : 6	8 sur 10 – 80% Dans les mots de l'ennemi : 10	Pas de rubriques dédiées, seulement des propos éparés.

Tableau recensant le nombre de numéros contenant ces registres et sujets dans chaque revue

En décembre 2014, l'écrivain français Marc-Edouard Nabe lança le premier numéro de son magazine *Patience*. Ce premier numéro - intitulé *Un Etat de Grâce* - fut entièrement consacré à l'Etat Islamique. Non pas que son analyse soit dénuée d'erreurs, elle n'en demeure pas moins plus réaliste que l'écrasante majorité de ce qu'écrivent journalistes spécialisés et autres analystes. Dans ce qui suit, quelques extraits sélectionnés par DAR AL-ISLAM. Certains ayant pu subir des petites modifications en raison, notamment, de la vulgarité propre à l'écriture nabienne et que l'Islam proscrit, sans pour autant en altérer le sens.

Dans cet article, l'anthropologue Scott Atran nous livre une analyse qui sort des sentiers battus et se révèle, parfois, très intéressante notamment sur certaines valeurs partagées par les combattants de l'Etat Islamique. Nonobstant quelques réflexions tirées par les cheveux et relevant même du fantasme, son constat sur la capacité d'attraction de l'Etat Islamique ainsi que sur la façon dont les faits ne plaident guère pour une mort prochaine du Califat reste plus que pertinent.

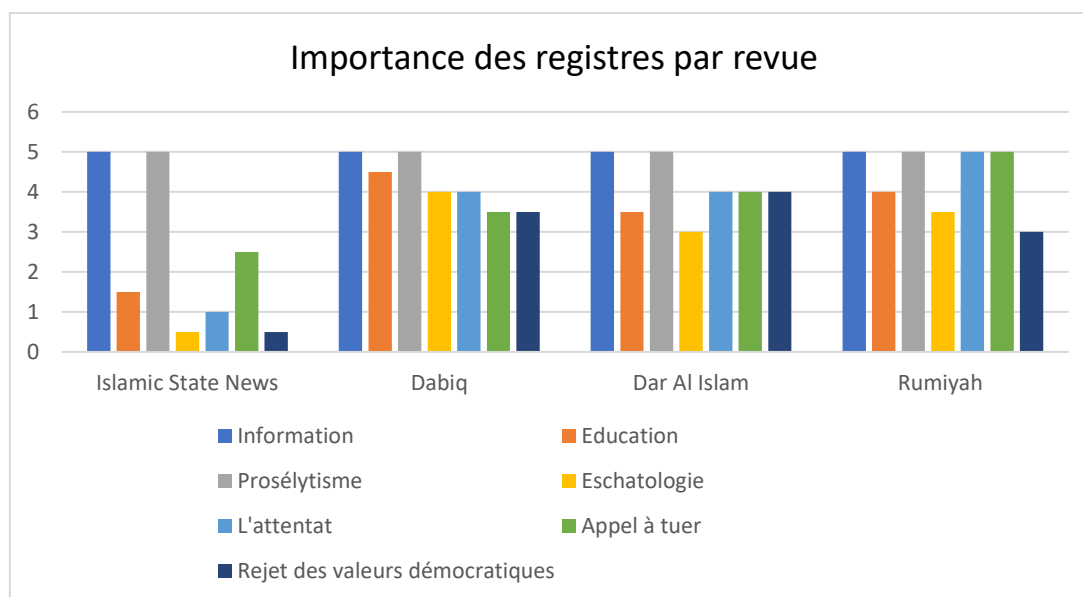
Nous voici donc devant un ennemi d'Allah, un mécréant qui a mieux compris que certains « djihadistes » la différence entre la méthodologie des compagnons du Prophète qui ont fait passer la question du Califat avant la préparation des funérailles du Prophète et la méthodologie de ceux qui pensent qu'établir le Califat se fera par les manifestations innovées ou les élections idolâtres.

[On "8 August 2015," Michael Scheuer – former Chief of the CIA "Bin Laden Issue Station" – released an article titled "Islamic State is winning, America must soon use its one remaining option." In it, he addresses the American crusaders, calling them to end their hopeless war against Islam and its caliphate. He brings to their attention the reality that the Islamic State is winning and will continue to expand despite all the efforts of the weakened states of America. The article is presented below.]

Ces extraits de la rubrique dans les mots de l'ennemi approuvent et expliquent pourquoi Marc Edouard Nabe, Scott Atran, Samuel Laurent et Michael Scheuer font de la publicité profitable à l'Etat Islamique.

⁴¹⁵ John Cantlie publie un édito et plusieurs articles dans la revue *Dabiq* jusqu'à sa fin, où il critique la politique étrangère anglaise et américaine. Il figure également dans plusieurs vidéos, avant de disparaître des radars.

⁴¹⁶ Nasr Wassim, « *La violence, une fin ou un moyen pour l'Etat Islamique ?* », *Inflexions*, n°31, 2016, pages 47 à 53



Ce graphique reprend les principales thématiques étudiées et en évalue l'importance dans chaque revue. Par exemple, l'information et le prosélytisme sont centrales partout, le rejet des valeurs démocratiques est le plus central dans Dar Al Islam, l'éducation est la plus centrale dans Dabiq et Rumiyah. La violence se généralise avec le temps et est donc très centrale dans Dar Al Islam et Rumiyah qui sortent les dernières.

Les revues s'apparentent bien à de la propagande pure, prosélytiques, elles proposent un manuel pour l'apprenti djihadiste, et d'encouragement au passage à l'acte. Elles expliquent comment vivre dans les rangs de l'État Islamique en conformité avec sa doctrine, comment se distinguer par sa foi grâce au passage à l'acte et à la recherche du martyr. Elles vont contribuer à faire taire les doutes des hésitants concernant ses décisions les plus questionnables, en se reposant sur une légitimation théologique étayée, en parallèle d'une véritable propagande de haine. Les revues proposent donc un contenu varié qui va permettre de guider et de régir la vie au sein du groupe à travers un contenu plus intellectuel que le contenu visuel. A l'instar des vidéos, elles instrumentalisent le recours à des émotions positives pour recruter et fidéliser ses membres, et à des émotions négatives pour terroriser l'ennemi, mais également pour encourager ses membres au passage à l'acte violent, notamment à travers le registre de la vengeance. Les revues ne se contentent pas de dire qu'il faut passer à l'acte, elles détaillent pourquoi le passage à l'acte est non seulement nécessaire mais légitime et autorisé par les textes et le contexte.

19 Les anasheed : l'importance des chants pour amplifier les émotions du spectateur

L'islam tel que pratiqué par les courants les plus radicaux du salafisme interdit l'écoute et la pratique de la musique instrumentale⁴¹⁷. La musique est définie classiquement par la

⁴¹⁷ Pamart Lina, « L'État Islamique, la musique et la guerre », *Inflexions*, 2017/2, n°35 pages 175 à 187

mélodie symphonique produite par un ou des instruments sur laquelle peut être juxtaposé un chant. Ainsi, la pratique d'un instrument tel que le piano ou encore la guitare et le violon est illicite, de même que l'écoute de tous types de musique instrumentale. Ces interdictions excluent logiquement toutes les formes de musiques occidentales. La musique est associée par les radicaux au diable et à la mécréance. Cette interdiction de la musique repose sur la sourate 31 verset 6 du Coran, « *Et parmi les gens il y en a qui, dénués de science, achètent de plaisants discours pour égarer hors du chemin d'Allah et pour le prendre en raillerie. Ceux-là subiront un châtement avilissant* ». Si celle-ci ne désigne pas directement la musique, plusieurs compagnons et cheikhs ou « savants », auraient ensuite établi que cette sourate la visait⁴¹⁸. Si plusieurs hadiths rapportés par des compagnons interdisent plus explicitement la musique, celui qui menace d'être transformée en porc et en singe est sûrement le plus célèbre « *Des instruments de musique seront joués devant eux, et des chanteuses (seront également présentes). Allah les ensevelira dans le sol et transformera certains d'entre eux en singes et en porcs.* »⁴¹⁹. D'autres au contraire semblent partiellement autoriser la musique, notamment certains rares instruments à percussion type tambourins, comme le Duff⁴²⁰. La problématique de la musique dans l'islam est sujette à controverses et désaccords, mais aussi à compromis dans les courants plus modérés. Les djihadistes de l'Etat Islamique, adeptes d'un islam salafiste ultra radical interdisent logiquement la musique, associée au vice occidental⁴²¹. Cette interdiction a été explicitement établie dans un communiqué de l'organisation, ne laissant aucune place à l'interprétation « *L'État islamique en Irak et au Levant a rendu une décision prohibant la vente de chansons sur disques et d'instruments de musique, ainsi que les chansons de divertissement [...] en tout lieu. Tout transgresseur s'exposera aux répercussions requises par la charia* »⁴²². Ses membres et sympathisants étrangers ne sont donc pas autorisés à jouer ou écouter la musique dans laquelle ils ont souvent grandi.

Il existe une forme de musicalité généralement acceptée par l'islam salafiste radical, il s'agit de chants poétiques et polyphoniques, sans accompagnement instrumental, appelés les

⁴¹⁸ Le savant, ou cheikh, est un homme respecté en raison de ses connaissances scientifiques, religieuses et relatives à l'histoire du prophète. Il est amené à se prononcer sur les questions relatives à l'interprétation de textes et hadiths. Dans le cas de l'Etat Islamique, qui ne peut s'en passer, les cheikhs reconnus par l'organisation sont de radicaux extrémistes, voire des terroristes. C'est le cas de Ben Laden, Al-Zarqaoui et Al-Baghdadi, par exemple. Ponticelli Nathanaël, « *La stratégie hybride de l'État Islamique : quels enseignements et quels enjeux ?* », Institut des relations internationales et stratégiques (Iris), janvier 2020 et Hanne Olivier, « *L'État islamique : structures et fonctionnement d'une organisation terroriste* », Moyen Orient n°27, juillet-septembre 2015

⁴¹⁹ L'imam de Brest, Rachid Abou Houdeyfa avait expliqué à des enfants durant une conférence diffusée sur internet en 2015 qu'écouter de la musique les transformerait en porcs et en singe. Ses déclarations médiatisées avaient fait polémique.

⁴²⁰ Le duff mentionné dans les hadiths « *La différence entre le halal et le haram est le son du tambour* », et qui s'apparente à un tambourin joué par des petites filles, est parfois autorisé de manière limitée dans le cadre de certains événements comme le mariage et le deuil.

⁴²¹ Hussein Hasna, « *Le recrutement numérique des adolescent.e.s par Daesh : Les chants « anasheed » djihadistes* », document Citoyenneté active, Université de Lorraine

⁴²² Pamart Lina, « *L'Etat Islamique, la musique et la guerre* », Inflexions, 2017/2, n°35 pages 175 à 187

anasheed⁴²³. Luis Velasco-Puffleau les définit comme : « *des chants polyphoniques, hétérogènes sur le niveau de sophistication des plans sonores, systématiquement travaillés avec des logiciels audios rajoutant des effets (réverbération, écho, filtres)* »⁴²⁴. L'autorisation à produire et écouter des anasheed découle des hadiths et est conditionnée par le contenu, qui doit être pieux et respectueux des préceptes islamiques. Ils existent en réalité depuis très longtemps et portent généralement sur différents domaines de la vie ou la gloire de Dieu, et éventuellement la guerre⁴²⁵. Leur instrumentalisation par le terrorisme islamiste en revanche est très récente⁴²⁶. L'Etat Islamique a fait une utilisation extensive des chants, qu'elle produit en grand nombre et dont beaucoup figurent sur ses vidéos de propagande. Là où la musique est strictement prohibée, les anasheed s'apparentent à de l'art. Said Behnam a proposé quatre catégories d'anasheed djihadistes, les chants autour du thème de la bataille, les chants de martyr, les chants de deuil et les chants de louange⁴²⁷. Au même titre que les vidéos ou les photos, ils sont retravaillés en studio et un remixage numérique en aval assure leur qualité sonore⁴²⁸. Nous verrons à travers l'étude de vingt-deux chants que le corpus est globalement en accord avec les catégories dégagées par Said Benham. Néanmoins, ce qui frappe ici c'est la dimension belliqueuse des chants guerriers, où la violence est particulièrement exacerbée. Ils jonglent entre les différents registres pour atteindre différents objectifs et différentes cibles. Nous verrons que, souvent créés sur mesures dans un contexte spécifique pour illustrer la politique du groupe, ils cherchent à faire intervenir différentes gammes d'émotions et de sentiments. Quand ceux-ci accompagnent les vidéos ils accentuent les émotions présentes. Les anasheed peuvent susciter la joie comme accentuer un malaise, les paroles comme le rythme sont essentielles à l'efficacité de son message.

8.1 Présentation : formats, langues et usages

Comme pour les vidéos et les revues, la production d'anasheed par l'Etat Islamique est dense, variée et vise un panel de cibles large. Dans le cadre du corpus, il s'agit essentiellement des cibles étrangères, surtout occidentales. Si la majeure partie de ses chants est en arabe : « *il existe aujourd'hui plusieurs centaines d'anasheed djihadistes diffusés en différentes langues : arabe, français, anglais, allemand, bengali, afghan, turc, chinois, russe, indonésien, uigur,*

⁴²³ Au singulier on parlera de nasheed et au pluriel d'anasheed.

⁴²⁴ Velasco-Puffleau Luis, « *Après les attaques terroristes de l'État islamique à Paris. Enquête sur les rapports entre musique, propagande et violence armée* », Transposition Musique et Sciences sociales, 2015

⁴²⁵ Benham Saïd, « *Hymns (nasheed): A contribution to the Study of the Jihadist Culture* », Studies in Conflict and Terrorism, vol. 35, n12, 2012

⁴²⁶ Pamart Lina, « *L'État Islamique, la musique et la guerre* », Inflexions, 2017/2, n°35 pages 175 à 187

⁴²⁷ Benham Saïd, « *Hymns (nasheed): A contribution to the Study of the Jihadist Culture* », Studies in Conflict and Terrorism, vol. 35, n12, 2012

⁴²⁸ Velasco-Puffleau Luis, « *Après les attaques terroristes de l'État islamique à Paris. Enquête sur les rapports entre musique, propagande et violence armée* », Transposition Musique et Sciences sociales, 2015

sorani, etc. »⁴²⁹. Ceux étudiés dans le corpus, au nombre de vingt-deux, sont en anglais et en français. Certains figurent sur des vidéos de propagande dans la même langue, qui sont également étudiées dans le corpus. S'ils figurent en grand nombre sur les vidéos, leur utilité se décline au-delà du contenu audiovisuel. Ils représentent un support de propagande à part entière. A l'instar des vidéos et des revues, ils cherchent à persuader et convaincre, mais également à manipuler. Ils reposent en général sur des formats assez courts, entre deux et quatre minutes. L'Etat Islamique s'est doté de sa propre maison de production d'anasheed, appelée *jnād Foundation For Media Production*⁴³⁰, mais les chants étudiés dans le corpus ont tous été relayés par la chaîne *Al Hayat Media*. Ils viennent remplacer la musique instrumentale au sens strict, totalement absente de la propagande. L'Etat Islamique fait une utilisation pragmatique et rationnelle du son qui a un effet captivant et mobilisateur, surtout chez des générations qui ont grandi avec la musique occidentale comme moyen d'expression⁴³¹. Pour Hasna Hussein, « Ce genre « musical » constitue en effet un alternatif à la musique prohibée dans l'idéologie salafiste. »⁴³². Le son participe donc à l'efficacité globale de la propagande audiovisuelle de l'organisation. Le choix des paroles et des sonorités va créer un effet sur celui qui regarde la vidéo, ou qui écoute le nasheed indépendamment de tout contenu visuel. Qu'ils soient rythmés ou lancinant, l'association des paroles et du rythme forment ensemble un cocktail percutant et mobilisateur, pour recruter, pour transcender, ou pour viser l'ennemi.

Langue	Français- 10	Anglais – 12
Format	1 à 2 minutes – 8	2 à 4 minutes – 14

Tableau relatif à la langue et au format des vingt-deux anasheed étudiés dans le corpus

8.2 Le contenu des anasheed : ce qu'ils disent, comment et vers quels objectifs

Il existe ici aussi différents types d'anasheed avec des objectifs variés qui concentrent à la fois le recrutement, l'enracinement et la terreur. Ils sont presque toujours directement ou indirectement à la gloire de dieu, son prophète et ses combattants, mais ils se focalisent aussi sur l'ennemi. Le champ lexical se rapportant au divin et à l'islam est très présent. Dieu et le prophète, l'imagerie djihadiste comme le lion et les martyrs, sont fréquemment abordés. On retrouve ici aussi cette double dimension théologique et guerrière : si le chant est à la gloire de

⁴²⁹ Hussein Hasna, « Le recrutement numérique des adolescent.e.s par Daesh : Les chants « anasheed » djihadistes », document Citoyenneté active, Université de Lorraine

⁴³⁰ Velasco-Puffleau Luis, « Après les attaques terroristes de l'État islamique à Paris. Enquête sur les rapports entre musique, propagande et violence armée », 2015, Transposition Musique et Sciences sociales, 2015

⁴³¹ David Thomson, entre autres, dans son œuvre *Les revenants*, Edition Seuil, paru en décembre 2016, relève notamment l'existence entre les rangs de l'Etat Islamique d'anciens rappers, parfois des rappers ratés. Cette réflexion est alimentée par plusieurs histoires d'anciens rappers convertis au djihad dans les rangs de l'organisation.

⁴³² Hussein Hasna, « Le recrutement numérique des adolescent.e.s par Daesh : Les chants « anasheed » djihadistes », document Citoyenneté active, Université de Lorraine

Dieu, le message récurrent est un appel à combattre sans concession. Cet appel va jusqu'au meurtre de civils, ici aussi justifié par le contexte et les textes. Les anasheed de l'Etat Islamique peuvent être analysés sous l'angle des catégories proposées par Saïd Benham : les martyrs, la bataille et les louanges à Dieu sont des thématiques centrales⁴³³. Nous verrons cependant que la dimension belliqueuse axée sur la terreur est ici particulièrement notable, surtout lorsque l'on parle de vengeance comme ressort mobilisateur⁴³⁴. Le Califat, en tant qu'Etat et projet de vie, est également important, et surtout novateur, il se dégage des catégories prédéfinies par Saïd Benham. Le thème du décès, central pour Saïd Benham, est également moins présent, il est totalement ou presque absorbé par la thématique des martyrs, centrale à la propagande de l'organisation. La thématique des batailles côtoie celle autour de l'ennemi, les civils étant considérés à égal statut avec les forces régaliennes des Etats.

Catégories	Dieu et la gloire de l'islam	Les martyrs	L'ennemi et la bataille	La victoire et le califat
Nombre : 22	22 (présente dans tous)	6	10	6
Sujets	Tous les chants parlent de dieu et placent la cause des djihadistes et leurs actions en son nom. Que les chants soient violents ou non, ce registre est central à tous sans distinction.	Ces chants sont à la gloire du martyr qui part au combat, seul ou en groupe. Celui prêt à se sacrifier part mourir la joie au cœur pour la cause de Dieu, il accédera à l'immortalité et ne doit pas être pleuré.	Ici on retrouve les anasheed les plus violents, ils appellent à se battre sans concession et à massacrer l'ennemi sans jamais faiblir. Il apostrophe l'ennemi et le menace directement de mort.	Ces anasheed chantent la victoire et s'inscrivent dans le slogan du califat qui avance et se maintient. Ils cherchent avant tout à recruter par le registre victorieux, le devoir d'allégeance et la séduction.
Noms	« Patientons encore », « Anwer the call », « Ma vengeance », « Sang pour sang » « Tends ta main pour l'allégeance » « Les éternelles », « Brothers in Marawi » « Mécréant de l'humanité » « Knights of Martyrdom » « Don't give up », « Descendant of the caliphate », « Our black flag », « Come oh my mudjahide », « Avance, avance », « Return of the kalifat », « For the sake of God », « Pour Allah », « Par amour », « On ne va pas se laisser abattre », « Do not give up » « The martyrs », « My State is unbeatable »	« The martyrs », « Knights of Martyrdom », « Come oh my mudjahide », « Par amour », « For the sake of God », « Les éternelles »	"Avance, avance", "Pour Allah", « Sang pour sang », « Ma vengeance », « Patientons encore », « Do not give up », « Mécréant de l'humanité », « Anwer the call », « Don't give up » On va pas se laisser abattre"	« Tends ta main pour l'allégeance », « My State is unbeatable », « Descendant of the kalifat », « Brothers in Marawi », « Our black flag », "

Tableau faisant une classification des anasheed du corpus par catégorie et thématique

⁴³³ Benham Saïd, « Hymns (nasheed): A contribution to the Study of the Jihadist Culture », Studies in Conflict and Terrorism, vol. 35, n 12, 2012

⁴³⁴ Benraad Myriam, « La vengeance, ressort mobilisateur de l'Etat islamique », Dans Politique étrangère 2017/4 (Hiver), pages 53 à 62

8.2.1. Combattre l'ennemi sans concession : un chant motivé par la haine et la vengeance

A l'instar des vidéos et des revues, le contenu des anasheed, les paroles et le rythme, évolue avec le contexte et l'idéologie du groupe. Ceux touchant au thème de l'ennemi, au combat et à l'acte terroriste, se multiplient après l'été 2014, et le début du djihad mondial. Parmi les ennemis désignés dans les chants, on trouve les pays qui ont rejoint la coalition, et notamment ceux touchés par des attentats. Si le thème de la guerre n'est pas rare dans les anasheed, hors contexte terroriste, la manière dont il est instrumentalisé ici est innovante. La violence et le registre de la vengeance sont très crus et explicites, et s'adressent aux civils⁴³⁵. Les chants participent à la propagande de terreur et à l'encouragement au passage à l'acte. Ils encouragent comme légitimement la mise à mort de l'ennemi. La première thématique centrale aux anasheed se focalise donc sur le combat et l'ennemi. Elle se construit sur des émotions négatives telles que la vengeance, la haine, mais aussi positives, autour de la victoire.

8.2.1.1 Le meurtre, la haine et la vengeance au nom de Dieu

Valls veut nous menacer, voir nos corps entassés. Souviens-toi du passé, ils nous ont agressés. Quand leurs avions décollent, ils bombardent nos écoles Nos terres ils cambriolent et s'emparent du pétrole Après toutes ces années de combats acharnés Le califat renaît la vengeance a sonné (2 X) Charonne Bichat Voltaire Ma kalash est armée, les civils désarmés, J'élimine des Français, C'est Valls qu'il faut remercier Ceintures C4 branchées Dans une foule déclenchées J'explose des Français C'est Valls qu'il faut remercier Les musulmans s'élancent, s'explorent au Stade de France Déclenchent l'état d'urgence, ça crie dans tous les sens Concert au Bataclan, j'attaque en rafalant Du sang de porcs giclant Pour Valls et tout son clan (2 X) Couteaux bien aiguisés Cibles localisées Je décapite des Français C'est Valls qu'il faut remercier Gros calibres chargés Les koufars en danger J'élimine des Français C'est Valls qu'il faut remercier Commando militaire L'EI commanditaire Dix lions se révoltèrent Charonne Bichat Voltaire Vous pouvez tous le faire Coulibaly mon frère Leur a fait payer cher Carnage Hypercashier (2 X) Ma kalash est armée, les civils désarmés Bruxelles est alarmée Michel est à blâmer TATP branchés dans une foule déclenchés Des Belges enflammés Michel est à blâmer Attaques synchronisées L'aéroport ciblé Bombes dans la valise Et Bruxelles paralysée Un frère déterminé Dans un wagon miné Pour les exterminer Voir l'islam dominer (2 X) Leur guerre impitoyable Est la seule responsable Notre vengeance est louable Nous sommes inarrêtables.

Cet encadré contient les paroles du chant « *Ma Vengeance* » relatifs aux attentats en France et en Belgique. En jaune nous avons surligné le thème de la vengeance et en bleu la terreur verbale crue et explicite.

Instrumentaliser le thème de la vengeance a plusieurs fonctions : amplifier la haine des sympathisants et faire régner la terreur, mais également légitimer les actions violentes contre de l'ennemi. Ces chants nourrissent un discours de haine contre les ennemis de l'organisation, tenus responsables de leur sort en raison des actions de leur gouvernement. Ces dimensions sont très présentes dans les chants se rapportant aux attentats, comme « *Ma Vengeance* », dont les paroles sont retranscrites au-dessus. Ce nashed, qui porte sur les attaques en France de novembre 2015 et Bruxelles en mars 2016, et accompagne la vidéo à la gloire des attentats de

⁴³⁵ Benraad Myriam, « *La vengeance, ressort mobilisateur de l'État islamique* », Dans *Politique étrangère* 2017/4 (Hiver), pages 53 à 62

Paris, cristallise ces dimensions⁴³⁶. Pour Maryam Benraad : « *Évoquant une « agression » ancienne, et les crimes et spoliations dont la France se serait historiquement rendue coupable, le chant djihadiste dépeint la renaissance du califat comme une vengeance « louable », dont l'objectif est d'asseoir une domination mondiale de l'islam. Pour ce faire, l'État islamique promet de sanglantes représailles à ses adversaires.* »⁴³⁷. Les paroles légitiment l'attentat, en accusant la France d'exploiter et asservir l'islam. Les gouvernements français et belge sont tenus responsables en raison des actions militaires prises contre le califat. Les paroles parlent bien d'attaque et de défense : « *ils nous ont agressés* », et de vengeance louable : « *Leur guerre impitoyable est la seule responsable, notre vengeance est louable* ». Notons bien que cette déclaration est de nature à créer des dissensions au niveau populaire et politique sur la question de l'interventionnisme des pays dans le conflit syrien et contre l'organisation, et a donc une finalité rationnelle⁴³⁸. La violence est traitée non pas comme une violence gratuite mais justifiée et nécessaire. Les paroles vont également glorifier les meurtres et menacer les pays. Le champ lexical du sang et l'emploi de termes humiliants sont centraux : « *Du sang de porc giclant partout* ». Le registre victimaire côtoie celui de la vengeance et l'injonction à tuer. Dans ce récit, le terroriste est un héros, défenseur de l'islam, et incarné par l'image du lion. Il est intéressant de noter qu'Amedy Coulibaly est par exemple glorifié dans « *Ma vengeance* ». Les chants érigent les terroristes en modèles à atteindre, auxquels les sympathisants doivent s'identifier pour les imiter : « *Vous pouvez tous le faire, Coulibaly mon frère leur a fait payer très cher, massacre Hyper Casher* ». Ce registre de la vengeance, outre terroriser les étrangers qui sont directement visés par des menaces de mort, va également chercher à recruter les sympathisants sensibles à un discours victimaire. L'utilisation des enfants dans le nasheed « *Sang pour Sang* », présentés comme les victimes des bombardements de la coalition, est un exemple. Il met la coalition dans le rôle du barbare qui massacre des enfants et dont il faut se défendre et se venger. Il faut tuer pour défendre le califat, abattre les mécréants qui se battent pour des motivations égoïstes. Dans « *Ma vengeance* », la France, placée dans le rôle de l'agresseur, est accusée d'attaquer la première et de vouloir éliminer le califat pour piller ses ressources de pétrole. A l'instar de la propagande de guerre, l'ennemi est donc montré comme l'instigateur du conflit, motivé par des raisons uniquement égoïstes⁴³⁹.

8.2.1.2 Une incitation au meurtre légitimée par le commandement divin

⁴³⁶ Il s'agit de la vidéos "Kill them whenever you find them" diffusée en Janvier 2016 par Al Hayat Media Center.

⁴³⁷ Benraad Myriam, « *La vengeance, ressort mobilisateur de l'État islamique* », Dans Politique étrangère 2017/4 (Hiver), pages 53 à 62

⁴³⁸ Nasr Wassim, « *La violence, une fin ou un moyen pour l'Etat Islamique ?* », Inflexions, n°31, 2016, pages 47 à 53

⁴³⁹ Pour rappel, ces dimensions sont très propres à la propagande de guerre classique. Voir notamment Béatrice Pignède et Anne Morelli.

« Pour Allah celui que nous unifions, pour Allah nos vies nous les sacrifions, pour Allah celui que nous glorifions, pour Allah Oui nous vous terrifions, pour Allah celui que nous unifions, pour Allah nos vies nous les sacrifions, pour Allah celui que nous glorifions, pour Allah oui nous vous terrifions, pour Allah seul nous avons fait ce choix, tuer avec des cœurs remplis de joie, nous vous tuerons sans aucune pitié, entre vous et nous c'est l'inimitié, nos actes sont guidé par le Coran. Quoi qu'en dise les pauvres ignorants, nous vous tuerons si Allah le veut ; Nous tuerons nous en avons fait le vœu. Pour Allah, celui que nous unifions, pour Allah nos vies nous les sacrifions, pour Allah celui que nous glorifions, pour Allah Oui nous vous terrifions (x2). Pour Allah seul nous vous terrorisons, vos projets vos rêves nous les brisons, les soldats ou de simples citoyens, nous les tuerons tous par tous les moyens. Nous combattons sur la voie prophétique quoi qu'en dise les savants hérétiques. »

Il s'agit d'un extrait du nasheed « Pour Allah », le jaune représente le thème du divin et la légitimité coranique du meurtre, et le bleu la violence verbale et la menace directe.

Le second élément à venir légitimer et liciter le meurtre est le commandement divin. Ici aussi, la violence comme quelque chose de licite et légitime est centrale. Magnus Ranstorp rappelle que : « Les groupes salafistes djihadistes adoptent une vision du monde très binaire qui divise le monde en bien et en mal, en licite et en illicite. »⁴⁴⁰. Cette division du monde repose sur les textes religieux, seuls aptes à liciter ou interdire. Or, nous l'avons vu, l'Etat Islamique fait une lecture littérale du Coran et de la Sunna. Pour David Thomson, cette lecture constitue sa force car elle le rend crédible aux yeux des sympathisants.



Ce tweet de David Thomson figure dans Dar Al Islam n°8

Pour Luis Velasco Puffleau, les chants violents visent bien à : « montrer la puissance du Califat, de terroriser l'ennemi et d'encourager les combattants de l'État islamique à poursuivre la bataille. »⁴⁴¹. Le meurtre devient un acte divin qui rapprocherait de Dieu. Le nasheed « Pour Allah », diffusé en 2016, est un bon exemple pour illustrer cette sacralisation du meurtre. Il rappelle non seulement sa licéité mais aussi l'absence totale de magnanimité que cela induit. La phrase « nos actes sont guidés par le Coran, quoi qu'en disent les pauvres ignorants » est très claire pour illustrer ce point. Le champ lexical de l'euphorie et de la joie associé au fait de tuer est central. La phrase : « pour Allah seul nous avons fait ce choix, tuer avec des cœurs remplis de joie, nous vous tuerons sans aucune pitié, entre vous et nous c'est l'inimitié » illustre bien cette violence licite et décomplexée qui prodigue de la joie, et qui en même temps va terroriser les cibles. Les djihadistes, qui s'adressent ici directement à l'ennemi,

⁴⁴⁰ Ranstorp Magnus, « Introduction pratique à l'extrémisme islamiste », Dossier documentaire du RAN, novembre 2019

⁴⁴¹ Velasco-Puffleau Luis, « Après les attaques terroristes de l'État islamique à Paris. Enquête sur les rapports entre musique, propagande et violence armée », Transposition Musique et Sciences sociales, 2015

ne reculeront devant rien pour mener à bien la mission, pas même la mort qu'ils embrassent pour Dieu.

Les chants vont générer ou renforcer des sentiments tels que la haine et le dégoût, ainsi que des émotions telles que la colère et la peur. Ils viennent en renfort à la fois du message guerrier et du message de haine de l'organisation qu'ils exacerbent. Ils participent pleinement à l'efficacité de la propagande visant l'ennemi et l'incitation au combat. Ils montrent un rapport complexe mais surtout radical à l'ennemi. Si le terrorisme, d'abord légitimé par la vengeance, est également licite. La haine de l'ennemi pour ce qu'il est et représente dans ses croyances et ses valeurs est également visible.

Nom	Sonorités / rythme	Paroles	Champs lexicaux	Sujet, émotions et sentiments
« <i>Ma Vengeance</i> »	Bruitages liés à la panique (cris, sirènes). Rythme rapide, sec, agressif, anxiogène. Proche du style slam ou rap. Chant plutôt individuel que polyphonique.	Très explicites, crues, violentes, agressives, sanguinaires, menaçantes.	La vengeance, le meurtre, le sang, les armes (couteau, à feu, explosifs), l'apostasie, l'attentat.	Sujet : les attentats en occident et leur légitimation par la vengeance. Emotions suscitées : plutôt négatives, la haine et la colère liées à la vengeance du côté des sympathisants. La terreur, la peur, le dégoût, l'horreur, du côté des cibles/victimes.
« <i>Sang pour sang</i> »	Alterne entre un rythme lancinant, presque plaintif, et un rythme sec et plus agressif. Chant polyphonique. Voix d'enfants qui chantent.	D'abord registre victimaire, puis paroles explicites et menaçantes.	Le massacre, la victime (enfants), les bombes, le meurtre, la vengeance.	Sujet : des enfants dénoncent être les victimes de bombardements aveugles de la coalition. Emotions suscitées : plutôt négatives, la haine et la colère côté sympathisants- lié au registre victimaire. La peur et la culpabilité côté cibles.
« <i>Pour Allah</i> »	Rythme rapide, sec, agressif, soutenu. Chant polyphonique, cœurs marqués.	Explicites et menaçantes.	Le divin, le meurtre, la détermination, la joie.	Sujet : la licitation du meurtre par le droit divin. Emotions : positives pour les sympathisants (joie, détermination) et négatives pour les cibles : peur, panique.
" <i>Avance, avance</i> », " <i>Answer the call</i> " « <i>On va pas se laisser abattre</i> » " <i>Mécréant de l'humanité</i> »	Rythme agressif, rapide, sec et anxiogènes. Chants polyphoniques.	Très explicites, sanguinaire, violentes, menaçantes, injonctives.	Le meurtre, le massacre, le sang, la décapitation, les armes, la mécréance.	Sujets : ces chants encouragent tous à continuer d'avancées avec l'Etat Islamique et à massacrer tous les mécréants européens pour ce qu'ils sont. Emotions : entre la haine et l'euphorie pour les sympathisants (vise à griser, attiser la haine), et la terreur, le dégoût et l'horreur pour les cibles.
" <i>Don't give us</i> " « <i>Do not give up</i> » « <i>Patientons encore</i> »	Rythmes énergiques, rapides, secs. Chants polyphoniques.	Injonctives et encourageantes	La détermination, la victoire, la promesse, le divin, la croyance, la loyauté.	Sujets : ces anasheed sortis plus tardivement invitent à continuer le combat. La victoire promise finira par venir. Le chant doit susciter la loyauté, rappeler la dimension prophétique. Emotions : plutôt positives, l'espoir, la croyance, la confiance, la combativité pour les membres.

Tableau synthétique résumant les caractéristiques principales des anasheed de bataille et de haine

8.2.2 Le califat et l'honneur des martyrs

On étudie deux autres thématiques centrales dans les chants, qui se rattachent aux catégories que Saïf Benham a appelé les « *chants de louanges* » et « *chants de martyr* »⁴⁴². Les chants sont à la gloire de Dieu mais aussi du Califat et son projet divin. La place centrale donnée

⁴⁴² Benham Saïd, « *Hymns (nasheed): A contribution to the Study of the Jihadist Culture* », *Studies in Conflict and Terrorism*, vol. 35, n12, 2012

au califat et à l'identité collective des moudjahidin dans la oumma est propre au groupe. Ces chants visent à recruter de potentiels sympathisants. Ils vont également glorifier le sacrifice des martyrs, figure centrale et magnifiée dans le discours⁴⁴³. Michael Weiss, qui cite un djihadiste, illustre bien l'importance du martyr : « *Nous n'avons rien à accomplir dans ce monde, sauf le martyre, dans les montagnes nous serons enterrés et la neige sera notre linceul* »⁴⁴⁴. Farad Khosrokhavar se penchait déjà en 2003 chez Al-Qaïda sur l'importance du mythe construit autour du martyr, qui accède sans douleur au paradis et à la vie éternelle auprès de Dieu⁴⁴⁵. Pour Olivier Roy, la phrase « *Nous aimons la mort comme vous aimez la vie* », reprise par l'Etat Islamique, est un slogan djihadiste nihiliste central pour expliquer l'absence de peur et l'attrait de la mort⁴⁴⁶. Pour des auteurs comme Olivier Roy et Alain Bertho le djihadisme se définirait par une fascination et une attraction pour la mort, objectif final de l'engagement⁴⁴⁷. Cette thèse est cependant rejetée par d'autres, comme Scott Atran, pour qui le califat représente un projet séduisant qui vise à changer le monde, à le sauver, loin de seules considérations nihilistes. Le martyr aiderait par son sacrifice à la construction de ce projet⁴⁴⁸. Dans ces chants, le rythme est plus doux que le rythme agressif de ceux se rapportant à la guerre. Lorsque le rythme est plus soutenu, par exemple pour appeler à rejoindre le Califat, il n'est pas agressif mais attractif. Ici la violence est au second plan, voire inexistante. Par exemple, lorsqu'il s'agit de l'adieu du martyr, ce qui est valorisé c'est avant tout l'amour de Dieu et le champ lexical se rapportant au paradis. Les émotions que les chants cherchent à amplifier sont davantage ancrées dans une dimension positive, comme l'amour, la joie, le divin. Le sacrifice du martyr se fait dans la joie et la fierté.

8.2.2.1 L'honneur des martyrs : la glorification du sacrifice

Par amour pour Allah je suis prêt à partir Sous le trône du Tout-puissant en martyr A ceux que j'aime d'un amour fraternel Rendez-vous dans le paradis éternel Par amour pour Allah je vais vous quitter Serein je cours vers la mort sans hésiter Des frayeurs de la tombe il m'épargnera Dans l'oiseau vert mon âme s'envolera Par amour pour Allah je vais vous quitter courir vers la mort sans hésiter Par amour pour Allah je vais vous laisser Demandant pardon si je vous ai blessés Mon Dieu s'est engagé à me pardonner Le Jour du Jugement je serai couronné.

Ce chant appelé par « Par amour », produit par les frères Clain, des français convertis, raconte le départ en martyr d'un combattant, prêt à mourir. Le bleu se réfère aux mythes islamistes associés au martyr et le jaune à l'absence de peur.

⁴⁴³ Bourrie Mark, *The Killing Game, Martyrdom, murder, and lure of ISIS*, éditions Harper Perennial, 2017, 285 pages

⁴⁴⁴ Weiss Michael et Hassan Hassan, *État islamique, Au cœur de l'armée de la terre*, Édition Hugo Doc, 2015

⁴⁴⁵ Khosrokhavar Farhad, *Les nouveaux martyrs d'Allah*, éditions Flammarion, paru en 2003, 369 pages

⁴⁴⁶ Olivier Roy, *Le djihad et la mort*, éditions Seuil, octobre 2016

⁴⁴⁷ Alain Bertho, *Les enfants du chaos, Essai sur le temps des martyrs*, éditions La Découverte, 2016

⁴⁴⁸ Atran Scott, *L'État Islamique est une révolution*, Éditions LLL, les liens qui libèrent, paru en mai 2016

A l'instar des vidéos et des revues, les chants célèbrent les martyrs et leur sacrifice et leur donnent la parole. La mort en martyr pour être attractive n'est jamais triste, elle doit au contraire être perçue comme un honneur pour le sacrifié et ses proches. Mourir en martyr c'est avant tout beaucoup de promesses : l'accès au paradis et à la vie éternelle, la plus belle place auprès de Dieu, et une mort sans peur et sans douleur. Le nasheed « *Par amour* », qui raconte à la première personne du singulier les adieux d'un homme qui part en martyr à sa famille, illustre très bien ces différents points. Les différents mythes associés au martyr sont cités : « *Rendez-vous dans le paradis éternel* » « *Des frayeurs de la tombe il m'épargnera. Dans l'oiseau vert mon âme s'envolera* ». Le martyr se montre sans peur mais brave devant son destin, il meurt la joie au cœur assuré du pardon divin et persuadé qu'il ne meurt pas vraiment mais quitte cette vie pour accéder à celle éternelle au paradis. Pour cela, sa mort ne doit pas susciter la tristesse chez ses proches. Les paroles et le rythme sont doux, ces chants sont beaucoup plus poétiques que ceux tournés vers la violence. C'est cette joie et cette fierté associées à la mort en martyr que les anasheed cherchent à montrer ou amplifier. Leur aura doit inciter les sympathisants de l'Etat Islamique à embrasser leur modèle, à envisager la mort en martyr comme un honneur. Dans d'autres chants polyphoniques, les martyrs se présentent ensemble, à la troisième personne du singulier, aux portes du paradis.

8.2.2.2 Le califat comme projet divin

For the sake of Allah, we will march through the gates Of the paradise where our maidens await We are men that love death, just as you love your life We're the soldiers that fight in the day and the night We're the soldiers that fight in the day and the night Going forth, preparing to roar Are the brothers of light, with kuffar in sight Their ranks are many and weapons are heavy But soldiers of Allah are more than ready But soldiers of Allah are more than ready (refrain), Defending the pride of our sisters who have cried For fearing none but the Almighty as one Their voices motivated, the men who migrated To fulfill the duty of making God's word the greatest To fulfill the duty of making God's word the greatest (refrain) O, my brothers, jihad is the way To bring back the honor of our glorious days The promise of Allah will always remain That fighting for His sake is the ultimate gain That fighting for His sake is the ultimate gain and now the time has come for the battles to be won Shahada on our tongues as our hearts beat as one The Sunnah is alive, Khilafah on the rise The flag of Tawheed shining bright before our eyes.

Ce chant "For the Sake of God" encourage à l'émigration et au combat pour Dieu. Le vert souligne le courage et la virilité, le jaune le califat et le djihad et le bleu le divin.

Les chants procèdent également au travail de recrutement. Cette dimension est la plus centrale entre 2014 et 2015, quand le groupe cherche à recruter des sympathisants sur zone. Comme pour les vidéos, les chants alternent entre la séduction autour de l'aventure, et l'appel au sens du devoir. Le nashed « *For the Sake of God* » incarne la dimension escapiste. Il met en avant le courage des soldats du califat, volontaires et sans peur, ils sont présentés comme les défenseurs de l'islam et de la vertu des femmes musulmanes. Le rétablissement du califat et le djihad sont présentés comme une aventure, les jeunes hommes sont invités à venir vivre cette

aventure, à se battre pour la gloire et l'héroïsme. Les chants reposent sur une dimension poétique et un chant rythmé pour montrer la gloire et la victoire en marche. Conformément à son slogan, le Califat a été restauré et se maintiendra, il offre donc, au-delà de l'aventure, un projet de vie. La priorité réside à ce moment-là dans la capacité du groupe à convaincre des bienfaits de l'immigration vers la zone irako-syrienne.

Tends ta main pour l'allégeance et émigre vers ta terre Crie de tout ton cœur vengeance car tu ne peux plus te taire L'étendard s'était levé, le Califat est arrivé Ô toi qui en as tant rêvé, il est temps pour toi d'émigrer (x2) Tends ta main pour l'allégeance et émigre vers ta terre Crie de tout ton cœur vengeance car tu ne peux plus te taire (x2) Il faut briser le silence avec une foi militante Le martyr par excellence ou la victoire éclatante Nous perdons notre dignité en vivant comme des lâches Nous renforçons notre unité en combattant sans relâche Nos ennemis sont horrifiés et veulent nous exterminer Soyons prêts à tout sacrifier, soyons les plus déterminés. »

Ce chant appelé « *Tends ta main pour l'allégeance* » fait référence au devoir d'immigrer. Le jaune souligne le registre du devoir et de l'allégeance, ainsi que le voyage, l'immigration pour les musulmans.

Le chant francophone « *Tends ta main pour l'allégeance* », diffusé en septembre 2015, est lui centré sur le thème de l'allégeance, qui succède à la séduction. Le lien est ici facilement faisable avec le contenu du corpus vidéo. Rejoindre l'Etat Islamique devient dans le discours un devoir pour les musulmans qui ne peuvent s'y soustraire, « *Tends ta main vers l'allégeance et émigre vers ta terre, crie de tout ton cœur vengeance car tu ne peux plus te taire* ». Rester en terre de mécréance serait un acte lâche et collaborateur, l'émigration est la seule option : « *Nous perdons notre dignité en vivant comme des lâches* ». L'Etat Islamique s'érige ici comme le porte-parole du véritable islam, celui par lequel la grandeur passée de la Oumma sera restaurée. Ici aussi il s'agit de recruter, mais en faisant appel à des émotions plus négatives telles que la culpabilité et celles liées à l'identité et à l'image de soi. Le chant fait également appel à la question identitaire, l'identité musulmane qui doit primer sur l'identité occidentale. Les cibles du discours sont mises face à un choix, dont la réponse doit s'imposer d'elle-même. Marco Nilsson étudie l'impact des dissonances cognitives et de l'identité collective et individuelle dans les processus de radicalisation djihadiste : « *les immigrants musulmans de deuxième génération peuvent parfois éprouver des tensions entre leur identité occidentale et leur identité ethnique ou religieuse héritée. Étant donné que le djihadisme offre une vision du monde polarisée, en noir et blanc, rejoindre un groupe djihadiste peut être un moyen de réduire l'incertitude pour ceux qui luttent contre une telle crise d'identité* »⁴⁴⁹. Cette question identitaire est centrale à la méthode de recrutement tournée vers les musulmans en occident. L'allégeance est présentée comme un devoir imposé à leur identité musulmane, refuser reviendrait à la trahir.

⁴⁴⁹ Marco Nilsson, "Motivations for Jihad and Cognitive Dissonance – A Qualitative Analysis of Former Swedish Jihadists", Studies in Conflict & Terrorism, 2019

Nom	Sonorités / rythme	Paroles	Champs lexicaux	Sujet, émotions et sentiments
« <i>Par amour</i> »	Très doux, presque lancinant, apaisant. Un seul chanteur et une seule voix.	Douces, apaisées. Pas de violence du tout. Poétiques.	L'amour, le divin, martyr, la joie, la fierté.	Sujet : Un homme s'apprête à mourir en martyr, il quitte ses proches et fait ses adieux. Émotions suscitées : plutôt positives, l'amour de dieu et la joie, le courage, la fierté, l'envie.
« <i>The martyrs</i> », « <i>Knights of Martyrdom</i> », " <i>Come oh my mudjahide</i> " " <i>For the sake of God</i> ", " <i>Les éternelles</i> "	Plutôt doux, parfois le rythme peut devenir un peu lancinant. Des chants polyphoniques.	Douces, parfois une dimension épique se dégage des paroles « les chevaliers du martyr » par exemple. A la 3 ^{ème} personne du singulier en général.	Le divin, la mort, l'amour, la joie, la fierté, les bienfaits célestes, le martyr.	Sujet : les martyrs se dirigent vers les grilles du paradis où ils sont attendus par Dieu. Émotions suscitées : plutôt positives, l'amour de dieu et la joie, le courage, la fierté, l'envie, la détermination.
« <i>Tends ta main pour l'allégeance</i> », « <i>My State is unbeatable</i> » " <i>Our black flag</i> "	Rythme soutenu et énergique, vif. Des Chants polyphoniques.	Fermes et directes. Impérieuse, pressantes, impératives.	Le devoir, l'émigration, l'obligation, le djihad, la défense.	Sujet : Les musulmans sont sommés de répondre à l'appel de l'Etat Islamique, c'est un devoir. Émotions : des émotions ici plutôt négatives, elles font appel à la culpabilité et à toutes les émotions qui rentrent en conflit avec l'identité.
" <i>Return of the kalifat</i> ", " <i>Brothers in Marawi</i> " « <i>Descendant of the caliphate</i> "	Energique, soutenu et vif. Des chants polyphoniques.	Séductrices, douces, attractives.	Le califat, le voyage, le courage, la hijra, l'aventure, l'héroïsme.	Sujets : ces chants illustrent la réinstauration du califat, et son slogan « se maintiendra » Émotions : positives, la joie, l'envie, l'optimisme, la détermination, la fierté.

Tableau synthétique résumant les caractéristiques principales des anasheed relatifs au martyr et au califat

Les chants répondent aux mêmes objectifs que les images et les écrits qu'ils viennent compléter. Nous rejoignons Luis Velasco Pufleau : « *En accord avec leur idéologie concernant l'influence de la musique sur les émotions des individus, l'objectif de l'État islamique est d'utiliser les anasheed comme une arme de guerre pour « jeter la crainte » dans le cœur de l'ennemi, pour persuader des combattants étrangers de les rejoindre, pour consolider une identité collective et motiver ses propres soldats, ou bien pour ritualiser et mettre en scène son pouvoir.* »⁴⁵⁰. Les chants séduisent, maintiennent la conviction et terrorisent par différents procédés. Ils instrumentalisent les affects et les émotions des cibles. Ils légitiment la politique de l'Etat Islamique et sa doctrine, notamment de l'ennemi. Pour Hasna Hussein, l'engouement qu'ils ont provoqué dans les rangs de l'organisation, notamment chez la jeunesse occidentale, est à considérer, pour comprendre la machine complexe de propagande de l'Etat Islamique⁴⁵¹.

La propagande de l'Etat Islamique se décline donc sur plusieurs supports, si tous ont les mêmes objectifs de recrutement, de fidélisation et de terreur, ils comptent sur différentes méthodes et procédés pour y parvenir. Qu'ils soient modernes et spectaculaires, comme la

⁴⁵⁰ Velasco-Pufleau Luis, « *Après les attaques terroristes de l'État islamique à Paris. Enquête sur les rapports entre musique, propagande et violence armée* », Transposition Musique et Sciences sociales, 2015

⁴⁵¹ Hussein Hasna, « *Les vierges (Hur in), fantasme de Daesh* », paru le 17 février 2017 sur cdradical.org

vidéo, ou plus érudits comme les revues, ils sont complémentaires et touchent un panel de cible. Ils ciblent notamment le jeune musulman born again, qui trouve une rédemption dans le djihad, ou le récent converti⁴⁵². Qu'elle soit visuelle, auditive ou discursive, la propagande de l'Etat Islamique est sophistiquée, elle manipule tous les outils modernes à sa disposition pour amplifier l'efficacité des mots et des images. Elle instrumentalise les émotions et les sentiments positifs pour séduire, et les émotions négatives pour faire peur et pour alimenter la haine vers l'ennemi. La propagande cherche à créer une identité fraternelle et collective à laquelle ses potentiels sympathisants et membres vont s'identifier, une idéologie commune et un projet qui alterne entre communautarisme et domination par la terreur. La propagande sait s'adapter à ses cibles, âge, leur sexe ou encore aux différentes motivations. Elle recrute beaucoup la jeunesse, ce facteur est palpable dans certains contenus comme la vidéo, mais pas seulement, elle oscille entre propagande grand spectacle et un contenu plus érudit. Ce qui frappe c'est son développement autant en termes de quantité que de qualité, plurilingue elle sait parler à de jeunes occidentaux. Elle se rapproche de la propagande de guerre lorsqu'elle prétend défendre une cause noble, et se défend contre l'ennemi monstrueux. Au même titre que la propagande de guerre, elle manipule l'information vers les pertes de l'ennemi et vers sa victoire en cours ou à venir. Elle s'en détache en revanche en asseyant ses actions les plus violentes sur une dimension prosélytique qui lui permet de les légitimer. Elle sort ainsi du domaine de la guerre classique pour s'intégrer dans un terrorisme religieux où les populations sont également ciblées. Les populations civiles sont les cibles d'une vengeance sanguinaire, mais également d'une guerre idéologique unilatérale. Si elle ne suffit pas à expliquer à elle seule la radicalisation des individus, la propagande joue un rôle réel et crucial dans la diffusion de l'idéologie de l'Etat Islamique et dans son succès. Nous verrons que celui-ci tient également à son mode de diffusion massive sur Internet et à la surmédiation de celle-ci en occident.

⁴⁵² Khosrokhavar Farhad, « *Qui sont les jeunes djihadistes français ?* », Rhizome, 2016/1, n°59, pages 69 à 73 « *Pratiquement tous étaient désislamisés et sont devenus musulmans « born again » ou convertis Jihadistes sous l'influence* » de divers facteurs en ligne et personnels.

Chapitre 3 : Sociologie de la diffusion du discours djihadiste

La propagande serait une méthode de communication et d'influence, qui utiliserait des techniques de persuasion, différents procédés et moyens de communication. Ce serait pour Richard Alan Nelson : « *une forme intentionnelle et systématique de persuasion, ayant le but d'influencer les émotions, les attitudes, les opinions et les actions des groupes cibles pour attendre des objectifs idéologiques, politiques ou commerciaux, à travers la transmission contrôlée des messages d'information partielle via les canaux directs de masse et des médias* »⁴⁵³. Elle chercherait à produire des effets bien spécifiques sur les personnes réceptrices de son message : l'engagement, la fascination, ou inversement la peur, la terreur. Pour y arriver, elle emploie plusieurs procédés et méthodes, notamment la manipulation des émotions, mais elle utilise aussi des moyens et supports de diffusion afin que celle-ci soit vue, lue, entendue⁴⁵⁴. Pour comprendre l'efficacité d'un discours de propagande, il faut pouvoir en mesurer l'impact, qui passe par une analyse de sa réception par les cibles. Quand on parle de réception ici, on désigne l'impact du discours de propagande de l'Etat Islamique sur les processus de radicalisation, les chiffres des départs sur zone et les passages à l'acte terroristes en occident, surtout en France, mais aussi sur l'opinion publique concernant le sort des djihadistes, ou le sentiment d'insécurité. Procéder à une telle analyse pose plusieurs difficultés, la principale, qui concerne la réception par les djihadistes eux-mêmes, est expliquée par les travaux de Pierre Conesa, Margaux Chouraqui et François Bernard Huyghe, et repose sur la nécessité de pouvoir interroger un échantillon représentatif, soit des personnes qui se sont radicalisées, et ont été exposées à la propagande concernée durant ce processus⁴⁵⁵. L'accès à un tel public, dans un contexte encore sécuritaire fébrile, est loin d'être évident. Par ailleurs, même en présence d'un échantillon représentatif, la question de l'honnêteté des témoignages, surtout dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours, pose aussi des difficultés. S'il existe bien des témoignages médiatiques de djihadistes eux-mêmes, ou de leurs familles, sur le rapport entre djihad et propagande, ces témoignages sont épars et imprécis. Le témoignage d'Hayat Boumediene, qui affirme dans le magazine *Dar Al Islam* que son mari, Amedy Coulibaly, auteur des attentats de Montrouge et de l'Hyper Casher, était fasciné par la propagande de l'Etat Islamique, est intéressant mais n'apprend que peu de choses. En effet, ce témoignage étant tiré d'une revue de propagande appartenant au groupe et visant à influencer de potentiels sympathisants, son

⁴⁵³ Richard Alan Nelson, *A Chronology and Glossary of Propaganda in the United States*, Greenwood Press, 1996, 360 pages

⁴⁵⁴ Traïni Christophe (direction.), *Émotions... Mobilisation !* Les Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement », 2009, 300 pages

⁴⁵⁵ Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations, le 3 mars 2017

authenticité peut être questionnée. Par ailleurs, quand Amedy Coulibaly consulte ladite propagande mentionnée, sa radicalisation est déjà consommée depuis plusieurs années, à la suite de plusieurs séjours en prison. Aussi, ce témoignage ne répond pas à l'ensemble des questions posées plus haut de manière satisfaisante. Le fait que la propagande du groupe fascine les personnes déjà radicalisées n'a pas réellement de quoi surprendre, en revanche plus intéressant est le fait que l'on peut supposer qu'elle constitue un éventuel pont vers leur départ effectif sur la zone irako-syrienne à partir de 2013, et vers un passage à l'acte. Aussi, cette interview est intéressante pour comprendre le rapport entretenu par les personnes radicalisées avec la propagande, et les émotions qu'ils ressentent une fois exposés à ces supports, mais cela nous dit peu de choses sur l'impact de la propagande dans les processus de radicalisation. Concernant l'évaluation de l'impact de la propagande sur le sentiment d'insécurité d'une population, et l'orientation de l'opinion publique sur des sujets en lien avec le djihad, cela ne semble pas avoir été fait avant, c'est pourquoi nous avons pensé au cours de nos travaux mettre en place une expérience sur la réception ; mais après avoir amorcé celle-ci, différentes difficultés, qui tiennent à la méthode, à l'objet et au sujet de la thèse, nous ont poussé à renoncer. Pour ces raisons, que nous détaillerons brièvement, nous n'aborderons pas à proprement parler la réception par les cibles. La question de la propagande et son impact est étudiée de près par la justice française durant les procès, où elle est évoquée pour comprendre les parcours des personnes poursuivies en lien avec des faits de terrorisme, et où elle devient élément de preuve mais aussi à charge dans les prétoires⁴⁵⁶. C'est davantage du côté institutionnel, pénal et judiciaire que nous aborderons cette question de la réception dans la seconde partie de nos travaux. Nous nous attacherons à montrer comment ce discours est venu bouleverser objectivement le champ institutionnel de la prévention, mais surtout, et de manière étroitement liée, le champ pénal et judiciaire en France ces dernières années.

■ Qu'a ressenti votre mari lorsque le Califat a été proclamé ?

La soeur : Il s'est énormément réjoui et a tout de suite rendu véridique le Calife ainsi que le Califat wa lillahi-l-hamd. Qu'Allah lui fasse miséricorde et le compte parmi ses rapprochés. Son cœur brûlait d'envie de rejoindre ses frères et de combattre les ennemis d'Allah sur la terre du Califat. Ses yeux brillaient à chaque fois qu'il visionnait les vidéos de l'État Islamique et il disait : « Il ne faut pas me montrer ça » car cela lui donnait envie de partir immédiatement.

Cet extrait est tiré de l'interview d'Hayat Boumediene dans Dar Al Islam n°2 mentionnée plus haut

⁴⁵⁶ Besnier Christiane, Weill Sharon, Mégie Antoine et Salas Dennis, « *Les filières djihadistes en procès : approches ethnographiques des audiences criminelles et correctionnelles (2017-2019)* », rapport finale de recherche de la mission GIP Justice, décembre 2019

Néanmoins, il apparaît vite que pour comprendre comment a été reçu un discours de propagande, il faut en comprendre l'essence, le contenu, mais également analyser la manière dont celui-ci a été diffusé, et par quels moyens et supports. En effet, les moyens d'accès et la méthode de diffusion vont conditionner en très grande partie la réception du discours vers ses cibles et son expansion à une plus ou moins grande échelle. En ce sens, l'avènement d'Internet a un vrai rôle à jouer puisqu'il va permettre la diffusion et le partage immédiat de contenu à échelle mondiale. La révolution d'Internet c'est sa capacité à atteindre des cibles déterminées sur une échelle à la fois illimitée et intemporelle, en même temps que l'immédiateté, l'interactivité et la rapidité de diffusion des contenus⁴⁵⁷. Cette question de la diffusion entretient un lien très étroit avec celle de la réception par les institutions et le droit pénal, puisque les moyens de diffusion vont conditionner la façon dont ces institutions et le droit vont réagir et s'adapter. Internet représente un tournant important, puisqu'il s'agit d'appliquer un droit national dans un espace dématérialisé et transnational, obligeant la législation nationale et internationale à s'adapter au fur et à mesure⁴⁵⁸. Dans le cas de l'Etat Islamique, les deux principaux canaux de diffusion sont Internet, de manière directe, et les médias publics et de masse, de manière indirecte. Le groupe a créé une méthode de diffusion propre, ultra moderne et efficace, qui repose sur ses propres organes de communication, ses propres chaînes, qui vont ensuite diffuser son discours mondialement, sans frontière, grâce à l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux⁴⁵⁹. Si le groupe n'en instrumentalise pas moins les médias, en comptant sur eux pour parler de ses actions terroristes mais aussi de sa propagande, notamment violente, et pour aider à distiller la peur, ce qui est intéressant c'est la manière dont les médias jouent finalement un rôle secondaire par rapport à sa propagande au sens brut et à ses organes de diffusion en ligne. Là-dessus, l'Etat Islamique se détache véritablement d'autres groupes terroristes précurseurs et actuels, notamment Al-Qaeda. En effet, les médias sont le plus souvent la première cible des terroristes pour faire parler d'eux le plus largement possible, pour distiller la terreur et communiquer leur message et leurs revendications. Pierre Manonni, décrivant les rapports étroits que les médias entretiennent avec le terrorisme, les compare à une pièce de théâtre mise en scène par les terroristes⁴⁶⁰. Les anarchistes, au XIX^e siècle, dénommaient l'attentat la « *propagande par le fait* », au sens où celui-ci endossait le rôle de propagande, il devenait une revendication, un manifeste politique. Le but de l'attentat serait finalement

⁴⁵⁷ Awan A. « *Radicalization on the Internet? The virtual propagation of jihadist media and its effects* » RUSI Journal 152(3), 2007, p.76-81.

⁴⁵⁸ Bonifait Bastien, « *L'utilisation du cyberspace par l'État Islamique* », Mémoire de master 2 sous la direction du professeur Frederick Douzet, Institut français de géopolitique de Paris VIII, année 2014-2015, 126 pages

⁴⁵⁹ Nous l'avons déjà souligné, le groupe possède notamment sa propre agence de presse AMAQ, et des chaînes de production, qui créent puis diffusent ensuite sa propagande sur Internet.

⁴⁶⁰ Mannoni Pierre, « *Le terrorisme comme arme psychologique ou les triomphes du paradoxe* », Le Journal des psychologues, 2008/4 n°257

précisément d'être médiatisé le plus possible. L'Etat Islamique ne saurait se passer de la propagande par le fait, ses attentats ont bien pour but d'être médiatisés le plus possible, et de terroriser, et sa propagande en elle-même est violente dans ce même but, mais sa méthode de diffusion est si bien rôdée qu'il peut presque se passer des médias, qui ne sont plus sa première cible. Ses cibles ce sont de potentiels sympathisants, les convaincus, et les populations qu'il veut terroriser ; pour les atteindre le groupe développe une méthode de diffusion sur Internet, en se basant sur le web 2.0⁴⁶¹.

La question de l'influence réelle de la propagande, et de son rôle dans la création de l'intentionnalité, puis du passage de cette intentionnalité à l'action, est un réel objet d'étude. Elle se pose d'autant plus qu'elle doit conditionner au moins en partie les outils de lutte contre la propagande et le contre discours en France pour garantir son efficacité. Ce qui nous intéresse ici cependant, ce n'est pas de savoir combien Internet contribue dans les processus de radicalisation djihadiste à proprement parler, mais dans la diffusion du discours, dans son accessibilité. La maîtrise de ce point est très importante pour espérer pouvoir adapter les outils de lutte et de censure sur Internet. Cette méthode de diffusion du discours bien particulière de l'Etat Islamique, le droit et les outils de surveillance et de censure ont tenté, souvent avec difficulté, de s'y adapter à partir de 2014, c'est pourquoi il est pertinent de s'y intéresser. La réception du discours par les institutions pénales, auquel ce chapitre répond en partie, sera explorée dans la seconde partie de la thèse, qui lui sera entièrement dédiée. Dans la première partie de ce chapitre, on étudiera la méthode du groupe sur les deux principaux canaux de diffusion que sont Internet et les médias. Dans une seconde partie, on reviendra brièvement sur la question de la réception par les cibles, à travers un projet d'expérience abandonné.

20 Une véritable stratégie de communication sur Internet et dans les médias

Force est de constater qu'il est aujourd'hui compliqué d'accéder à un panel large, traduit et varié de propagande de l'Etat Islamique sur les canaux classiques du net, c'est-à-dire sur les réseaux sociaux, forums, plateformes vidéo et principaux navigateurs disponibles, comme le leader américain *Google*. Seules quelques vidéos, souvent très violentes, sans pour autant être les plus célèbres en occident, et généralement non traduites, persistent sur des sites obscures, spécialisés dans l'accès à des contenus volontairement « gores », violents et non-fictifs, accessibles principalement via le navigateur *Tor*. L'objectif de ces sites est de montrer du sang

⁴⁶¹ L'expression web 2.0 désigne une mutation du web vers un Internet à la fois plus social et interactif. Ce sont des techniques, des méthodes, des plateformes qui permettent à chacun de contribuer facilement sur le web, dans un cadre interactif. Exemple : les réseaux sociaux.

et de l'horreur pour les adeptes de frissons qui dépassent la fiction, en dépit de l'origine du contenu, et sans convictions idéologiques affichées. Ce constat a pu être fait directement pendant les travaux de collecte des données effectués durant l'année 2018-2019, pendant la construction du corpus présenté dans la thèse. Cette construction aura nécessité de s'inscrire sur des sites académiques spécialisés, fermés aux non professionnels, des sites d'archives, et d'installer le navigateur *Tor*, afin de collecter tous les supports présentés et étudiés⁴⁶². *Tor*, ce réseau informatique mondial et décentralisé qui offre une connexion à priori anonyme, a bien permis au départ de remonter jusqu'à certaines vidéos sur des sites non spécifiquement djihadistes, qui n'étaient pas accessibles sur des sites académiques ou professionnels pour des raisons principalement éthiques, notamment celle qui a suivi les attentats de Paris et Saint Denis⁴⁶³. Mais même sur *Tor*, comme nous l'avons mentionné plus haut, les recherches qui aboutissent se sont raréfiées au fil des mois, et il est aujourd'hui difficile d'y retracer la propagande du groupe dans son ensemble, on y trouve plus que quelques vidéos d'exécution. La propagande semble s'être enterrée principalement sur des réseaux cryptés et sécurisés, comme la chaîne russe *télégram* ainsi que sur le *darknet*, tous deux accessibles essentiellement aux initiés. En effet, s'il est difficile d'éradiquer rapidement et globalement les contenus sur Internet, et si les législations étrangères en vigueur sur les réseaux sociaux ont pu s'opposer au départ à l'application du droit français, les autorités, en collaboration avec les principaux réseaux et plateformes en ligne, font depuis maintenant plusieurs années une chasse de plus en plus performante aux comptes djihadistes⁴⁶⁴. Les réseaux, d'abord réticents, conformément à leur politique de confidentialité et à leur politique relative à la liberté d'expression, ont finalement cédé, traquant de plus en plus les supports et les comptes djihadistes⁴⁶⁵. La chute du groupe sur le terrain, le décès et le l'emprisonnement d'une grande partie de ses membres occidentaux à partir de 2017, explique aussi en partie la disparation progressive du contenu traduit. Pourtant, à son apogée, entre 2014 et 2017, l'Etat Islamique développe une vraie stratégie de communication sur Internet et dans les médias. Le groupe parvient à diffuser massivement sa propagande grâce à une méthode de diffusion qui combine ses organes médiatiques, Internet et les médias. Le contenu de sa propagande et ses méthodes de diffusion assurent ensemble son efficacité. Si nous n'avons pas pu étudier au jour le jour cette méthode,

⁴⁶² Le principal site utilisé est le site *djihadology.net*, créé et modéré principalement par le chercheur américain Aaron Zelin, qui exige depuis quelques temps maintenant la présentation d'une adresse académique vérifiée pour autoriser l'accès au site et contenus sensibles.

⁴⁶³ Il s'agit de la vidéo "*Kill them whenever you find them*", diffusé en Janvier 2016 sur Al Hayat Media Center, étudié dans le chapitre 1, et qui mettait en scène les terroristes de Paris et de Saint Dennis durant leur passage en Syrie sous forme de testament sanglant.

⁴⁶⁴ Hecker Marc, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015

⁴⁶⁵ Nance Malcom et Sampson Christopher, *Hacking ISIS: How to destroy the Cyber jihad*, Skyhorse Publishing, 2017, 320 pages.

puisque les travaux de recherche ont commencé en 2017, sur la fin de l'Etat Islamique sur le terrain, des études scientifiques et des articles de presse sur le sujet, ont attiré notre attention.

20.1 Le rôle d'Internet dans la diffusion massive d'un discours de propagande radical

L'Etat Islamique n'est pas le premier groupe djihadiste à utiliser Internet pour faire de la propagande ou pour délivrer un message, Jean Pierre Filiu parlait déjà d'un cyber djihad chez le groupe Al-Qaeda en 2007⁴⁶⁶. C'est sur Internet qu'est publiée la vidéo de la décapitation de l'américain Nicholas Berg en 2004, qui n'est pas sans rappeler les mises en scène des vidéos de l'Etat Islamique. Internet est devenu un moyen d'expression des terroristes, surtout après 2010, pour communiquer, propager et diffuser des fichiers, c'est le cas pour Al-Qaïda et la mouvance djihadiste, mais aussi pour l'extrême droite notamment, par exemple le norvégien Anders Breivik, qui distribue son manifeste sur Internet⁴⁶⁷, ou Brenton Tarrant, qui diffuse les attentats de Christchurch contre des musulmans, dont il est l'auteur, en direct sur les réseaux sociaux⁴⁶⁸. En revanche, c'est l'ampleur de sa présence en ligne, et la méthode de diffusion appliquée, mais aussi le rôle donné à Internet pour recruter, faire peur, propager, qui différencie l'Etat Islamique de tous les autres groupes ou individus terroristes avant lui. Internet est à la fois un lieu de recrutement, un lieu où faire peur, mais c'est aussi le lieu où le groupe diffuse le plus largement possible sa propagande, en comptant sur lui-même et sur ses sympathisants, voire sur les curieux, qui rediffusent son message en masse. Le premier média de communication du groupe est le web 2.0, où il combine une approche de masse sur le web, et une approche individuelle grâce aux réseaux sociaux⁴⁶⁹. En procédant ainsi, il rappelle même indirectement que la radicalisation repose aussi sur des facteurs de socialisation, grâce à l'appui d'acteurs hiérarchisés et à la mécanique de groupe, et sur des logiques psychosociales de l'engagement, comme l'estime de soi, le désir de reconnaissance⁴⁷⁰. Elle repose sur des facteurs cognitifs et affectifs, des relations interpersonnelles, des contextes sociaux, des réseaux et influences, qu'il faut ensuite mettre en lien avec des processus cognitifs et infra-individuels⁴⁷¹.

⁴⁶⁶ Filiu Jean Pierre, « *L'expansion du cyber djihad* », AKFAR/IDEE, été 2007

⁴⁶⁷ Anders Breivik est l'auteur d'un manifeste de 1500 pages, 2083, *A European declaration of independence*, qu'il publie en 2011, dans lequel il raconte à côté de son projet meurtrier mûrement réfléchi, entre autres, sa vision du monde moderne qui repose sur ce qu'il perçoit comme une invasion de l'Europe et notamment la Norvège par l'islam, il dénonce la « complaisance » du socialisme (ces victimes sont précisément des jeunes du parti travailliste norvégien), et la manipulation par les médias corrompus. Il est facile de le trouver en ligne aujourd'hui, ce qui nous a permis de la parcourir.

⁴⁶⁸ Les attentats de Christchurch sont une série d'attaques contre deux Mosquées en Nouvelle-Zélande commis par Brandon Tarrant le 15 mars 2019 qui font 51 morts et 49 blessés. Le terroriste se réclame également d'extrême droite et publie un manifeste de 74 pages le jour de l'attentat, qui déplore notamment l'expansion de l'islam. Il s'était brièvement rapproché de Breivik par correspondance, qu'il admire.

⁴⁶⁹ Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations, le 3 mars 2017

⁴⁷⁰ Crettiez Xavier, « *Penser la radicalisation : Une sociologie processuelle des variables de l'engagement violent* », Revue française de Science Politique, volume 66, numéro 5, Octobre 2016

⁴⁷¹ Duclou Benjamin, « *Les dimensions émotionnelles du terrorisme* », CGJSC / RCESSC 89, Vol. 2, Iss/Num. 2, Fall/Automne 2013, 14 pages

La force de l'Etat Islamique, c'est sa capacité à être suffisamment conscient de cette dynamique de l'engagement pour adapter sa méthode.

La méthode de recrutement, de promotion et de terreur du groupe repose en grande partie sur une utilisation large et stratégique d'Internet. Il existe deux niveaux différents dans l'utilisation et l'instrumentalisation d'Internet par et pour le groupe : le niveau officiel, qui concerne les organes médiatiques du groupe et la diffusion de la propagande officielle par ses instances officielles, que nous avons étudié en grande partie dans les chapitres précédents, et le niveau plus officieux, soit les rediffusions et la propagande faite par les sympathisants et les membres sur les réseaux. L'étude de ces deux niveaux est pertinente pour comprendre comment l'Etat Islamique a investi Internet, mis au point une méthode de diffusion massive, et installé une présence solidement ancrée pendant plusieurs années. Le groupe pousse loin le rôle d'Internet, une simple contribution à la diffusion du discours et au recrutement sur Internet relève déjà du djihad qu'il préconise. Ce constat s'applique notamment aux femmes, interdites au combat, qui s'avèrent être pour certaines des recruteuses hors-pairs⁴⁷². Participer au recrutement en ligne, financer le départ d'un tiers, ou rediffuser le discours du groupe, revient à contribuer au djihad, surtout après la fermeture des routes vers la zone du Califat. Dans le djihad pensé par le groupe, la communication est une arme de guerre, et Internet fait office de véritable champ de bataille. On parle de « *véritable cyber djihad médiatique* » pour décrire ce phénomène dès 2015⁴⁷³. C'est bien en ligne que se déroulent certaines des batailles les plus importantes du groupe, comme celles ayant trait au recrutement à l'étranger ou à la terreur, ou encore à la mise en déroute de l'ennemi, parfois plus nombreux et mieux armé, intimidé par ses vidéos d'exécutions⁴⁷⁴. Avec Internet le groupe parvient à toucher la recrue comme l'ennemi qui se trouvent à l'autre bout du monde. Internet permet notamment d'éduquer les recrues du djihad sans les faire venir sur zone quand ce n'est plus possible. Internet devient le support numérique sur lequel les apprentis djihadistes trouvent un manuel pour les orienter, les éduquer, en cela il sert de voie d'entrée vers le discours, de catalyseur⁴⁷⁵.

L'Etat Islamique est un produit millénaire, avec à sa disposition des outils de communication modernes qu'il maîtrise, notamment grâce à la présence d'un public souvent plutôt jeune aux

⁴⁷² Voir notamment Khelgat-Doost Hamoon, « *Women of the caliphate: the mechanism for women's incorporation into the Islamic State (IS)* », Perspectives on terrorism, volume 11 issue 1, 2017, pages 17 à 25.

⁴⁷³ Hanne Olivier, « *L'Etat islamique, un cyber terrorisme médiatique ?* », ResMilitaris, ResMilitaris, 2015

⁴⁷⁴ On fait notamment référence à la défection de soldats irakiens en déroute à l'approche de l'armée de l'Etat Islamique après avoir visionné des vidéos mettant en scène des exécutions. Le 10 juin 2014 après la bataille de Mossoul l'Etat Islamique met l'armée irakienne effrayée, plus nombreuse et équipée, en déroute, c'est la fuite de l'armée qui aboutit par ailleurs au massacre de la prison de Badoush.

⁴⁷⁵ Ducol Benjamin, « *Devenir jihadiste à l'ère du Web : Une approche processuelle et situationnelle de l'engagement jihadiste au regard du cyberspace* », Université de Laval, 2014

compétences variées entre ses rangs. Cette modernité fait justement sa force s'agissant de s'adresser à un public jeune, attiré par les réseaux sociaux et plateformes qui caractérisent la communication moderne. Le groupe est pour cela très présent sur les réseaux sociaux les plus populaires, notamment sur *Twitter* et *Facebook*, et sur les plateformes vidéo comme *YouTube* et *Daily Motion*, où il diffuse ses contenus officiels et communique. Ses membres se les réapproprient également pour le suivre et le promouvoir. Certains de ces sites, sur lesquels l'application de la législation américaine est relativement complaisante au départ, posent des difficultés pour faire supprimer les contenus, ce que les djihadistes instrumentalisent⁴⁷⁶. Procéder à l'application d'un droit national sur un espace dématérialisé est complexe, et les comptes et contenus se multiplient sur les réseaux sociaux où, une fois bloqués ou supprimés, ils sont recréés immédiatement⁴⁷⁷. Néanmoins, face à la pression et l'ampleur du phénomène, surtout après la diffusion de plusieurs assassinats filmés sur ces plateformes, les différents réseaux finissent par s'engager dans une chasse aux comptes djihadistes⁴⁷⁸. C'est pour pallier ces difficultés que la France développe au départ une législation visant à sanctionner ceux qui regardent, ensuite censurée par le Conseil Constitutionnel en 2017⁴⁷⁹.

9.1.1 Numérique et discours radical : un rapide état de l'art

L'avènement du numérique offrirait de nouvelles ressources à l'action collective et aux mouvements sociaux, le web 2.0 : « mettrait en scène l'internaute en lui donnant la possibilité d'interagir et de s'identifier à une communauté »⁴⁸⁰. La façon dont les groupes extrémistes, et notamment les djihadistes, se sont appropriés Internet, et son rôle dans les processus de radicalisation, est un sujet qui a intéressé la recherche depuis quelques années. L'étude du lien entre le numérique et l'extrémisme, qui commence dans la deuxième moitié des années 2000, principalement du côté anglo-saxon, connaît un important développement ces dernières années⁴⁸¹. Ce qui démarque Internet des autres moyens de communication, c'est sa capacité à atteindre des cibles déterminées sur une échelle illimitée et intemporelle, en même temps que l'immédiateté, l'interactivité et la rapidité de diffusion des contenus⁴⁸². Cette analyse du lien entre numérique et discours radical se décline à plusieurs niveaux : l'étude de la visibilité sur

⁴⁷⁶ Bonifait Bastien, « *L'utilisation du cyberspace par l'État Islamique* », Mémoire, Institut français de géopolitique de Paris VIII, 2014-2015

⁴⁷⁷ Berger Jm et Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015

⁴⁷⁸ Zelin Aaron, « *Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output* »; Perspectives on terrorism, v 9, n°4, 2015

⁴⁷⁹ L'infraction de consultation régulière de sites djihadistes a intégré avec la loi pénale de 2016, la législation anti-terroriste, dans le code pénal à l'article 421-2-5-2, puis a été doublement censurée par Conseil Constitutionnel à travers deux décisions QPC en 2017.

⁴⁸⁰ Douay Nicolas, « *Mouvements sociaux numériques et aménagement de l'espace* », Dans Informations sociales, 2014/5 (n° 185), p123 à 130

⁴⁸¹ Meleagrou Hitchens Alexander et Kaderbhai Nick, « *Research Perspectives on Online Radicalisation. A Literature Review* », 2006-2016, 2017

⁴⁸² Awan A. « *Radicalization on the Internet? The virtual propagation of jihadist media and its effects* » RUSI Journal 152(3), 2007, p.76-81

Internet et sur les réseaux sociaux des groupes clandestins extrémistes⁴⁸³, de l'usage qui est fait des technologies numériques par ces groupes⁴⁸⁴, et l'impact d'Internet dans les processus de radicalisation⁴⁸⁵. Alors que l'accent est d'abord mis sur l'importance des relations et des réseaux de connaissances dans la radicalisation, où Internet aide essentiellement à faciliter l'entrée dans ces réseaux⁴⁸⁶, l'Etat Islamique et le web 2.0 vont poser de nouvelles questions et enjeux sur l'autoradicalisation. Les travaux Dounia Bouzar, même discutés, ont contribué à révéler le rôle joué par Internet dans la familiarisation de la jeunesse occidentale, notamment adolescente et non musulmane, ou peu pratiquante, avec le discours djihadiste⁴⁸⁷. Pour Charlie Winter notamment, les médias sociaux ont émergé comme « *la Mosquée radicale de la décennie* »⁴⁸⁸. La question qui se pose porte sur la définition même de la radicalisation, en tant que basculement ou processus⁴⁸⁹. S'il est difficile de trouver un consensus sur le poids exact d'Internet dans les trajectoires individuelles de radicalisation, il existe en revanche un consensus assez large aujourd'hui pour dire que la radicalisation repose sur un processus long, complexe et multi causal. Internet ne saurait être l'unique cause de radicalisation, néanmoins son rôle est important en tant que facilitateur et catalyseur⁴⁹⁰. Pour le chercheur Ariel Planeix, si la radicalisation expresse en trois mois n'existe pas : « *le rôle d'Internet est constant, c'est un refuge. Le jeune se retrouve enfermé face à Internet et la propagande. Internet a un avantage : il ne juge pas, contrairement au milieu social* »⁴⁹¹. Ces réflexions sont intéressantes, si les espaces numériques ne semblent pas pouvoir suffire à radicaliser un individu, leur rôle de voie d'entrée, de catalyseur et d'accélérateur dans ce processus, fait largement consensus : Internet offre un accès libre à la propagande et au discours djihadiste. C'est le cas de Benjamin

⁴⁸³ Crosset Valentine et Dupont Benoit, « *Internet et propagande djihadiste : la régulation polycentrique du cyberspace* », Critique internationale, 2018/1 n°78, 2018, p107 à 125 ; Crosset Valentine, « *Être visible sur et par internet : le cas de l'Etat Islamique* », École de criminologie, Montréal, 2020 ; Berger JM and Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015 ; Shakir Khawaja and Hussain Asma « *Media Strategy of ISIS : An Analysis* », Khan, SS n°36 volume n°2, 2016

⁴⁸⁴ Awan A. « *Radicalization on the Internet? The virtual propagation of jihadist media and its effects* » RUSI Journal 152(3), 2007, p.76-81; Ascone Laura, *La radicalisation à travers l'expression des émotions sur internet*, thèse soutenue à Cergy en 2018 ; Bonifait Bastien, « *L'utilisation du cyberspace par l'État Islamique* », sous la direction du professeur Frederick Douzet, Institut français de géopolitique de Paris VIII, 2014-2015; El Araby Mohammad, « *Terror propaganda: Daesh Media and operating strategy* », Dirasat, n°8, King Faisal Center for Research, 2016 ; Hecker Marc, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015

⁴⁸⁵ Ducol Benjamin, « *Devenir jihadiste à l'ère du Web : Une approche processuelle et situationnelle de l'engagement jihadiste au regard du cyberspace* », Université de Laval, 2014 ; Ducol Benjamin, Bouchard Martine, Davies Garth, Neudecker Christine, Ouellet Marie, « *Radicalisation et extrémisme violent à l'ère du web. Numérique et radicalités violentes : au-delà des discours communs* », Cahiers de la sécurité et de la justice, n°43 ; Awan A. « *Virtual jihadist media : Function, legitimacy and radicalizing efficacy* » European Journal of Cultural Studies 10(3), 2007, p.389-408 ; Séraphin Alava, Noha Najjar et Hasna Hussein, « *Étude des processus de radicalisation au sein des réseaux sociaux : place des arguments complotistes et des discours de rupture* », Quaderni, 94, 2017, 29-40.

⁴⁸⁶ Sageman Mark, *Understanding Terror Networks*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2004

⁴⁸⁷ Bouzar Dounia, Caupenne Christophe, Valsan Sulayman, « *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroriste, recherche-action sur la mutation du processus d'endoctrinement et d'embrigadement dans l'islam radical* », Novembre 2014

⁴⁸⁸ Winter Charlie, « *The virtual caliphate, understanding Islamic State's propaganda strategy* », Quilliam Foundation, July 2015

⁴⁸⁹ Crettiez X., Ainine B., Gros F., Lindemann T., « *Radicalisation : processus ou basculement ?* » la Fondation Jean Jaurès, 09/2016

⁴⁹⁰ Meleagrou Hitchens Alexander et Kaderbhai Nick, « *Research Perspectives on Online Radicalisation. A Literature Review* », 2006-2016, 2017

⁴⁹¹ Entretien réalisé avec Ariel Planeix, anthropologue au sein du service antiterroriste de la Cour d'Appel de Paris, en charge de la question des mineurs radicalisés, entretien d'une heure réalisé le 28 avril 2017 à Paris

Ducol, dont la thèse s'interrogeait sur le rôle des espace numériques sur les trajectoires d'engagement djihadistes. Il concluait en nuancant celui-ci, sans pour autant rejeter son importance en tant que facteur et voie d'entrée dans un processus plus global : « *dans une vaste majorité des cas, l'Internet ne constitue qu'un outil de renforcement des croyances et de construction des justifications morales entourant l'engagement des individus dans l'activisme jihadiste. Dans un nombre de cas plus restreint, le cyberspace joue néanmoins un rôle crucial comme contexte d'exposition initial à l'univers militant.* »⁴⁹². Internet serait une voie d'entrée vers le militantisme et l'action collective. La façon dont les groupes radicaux s'approprient Internet est aujourd'hui le sujet de thèses en elle-même, tant l'objet est vaste et complexe.

Les réseaux sociaux sont une porte d'entrée vers le discours, mais aussi vers de potentiels recruteurs, ils peuvent constituer une impulsion ou une continuité dans les processus de radicalisation. Ce constat peut sembler d'autant plus convaincant chez une jeunesse non islamisée, qui ne fréquente pas les moquées et milieux salafistes radicaux, ni les prisons, souvent analysées comme les principaux incubateurs de la radicalisation salafiste en occident, notamment en France⁴⁹³. Internet a un rôle à jouer dans la globalisation du discours djihadiste, et c'est cela qui nous intéresse ici. L'analyse du rôle d'Internet est pertinente à plusieurs niveaux, pour comprendre l'expansion du discours et son accessibilité. Pour Valentine Crosset, la visibilité des extrémistes sur les plateformes numériques est « *relationnelle, technicisée et conflictuelle [...] on assiste à une complexification du tableau de la visibilité. La visibilité en ligne de l'État islamique nécessite un vaste réseau d'acteurs, tels que spécialistes des médias, militants, spécialistes en cybersécurité et botnets. La visibilité mêle ainsi des procédés hors-ligne et en ligne, décentralisés et centralisés. L'analyse des pratiques quotidiennes de visibilité montre que le travail d'apparence des militants de l'État islamique suit un objectif d'amplification et d'abondance de leur flux informationnel. Le but est d'inonder les plateformes de réseaux sociaux de contenus pro État islamique, afin de mener une « guerre médiatique* »⁴⁹⁴. L'enquête menée J.M Berger et Jonathan Morgan, qui a mis à jour la technique de l'Etat Islamique pour assurer sa visibilité sur *Twitter*, avec notamment les bots, des faux comptes tenus par des programmes, et en contournant les effets de modération, confirme cela⁴⁹⁵. Ils sont

⁴⁹² Ducol Benjamin, « *Devenir jihadiste à l'ère du Web : Une approche processuelle et situationnelle de l'engagement jihadiste au regard du cyberspace* », Université de Laval, 2014

⁴⁹³ Voir notamment sur le sujet : Micheron Hugo, *Le djihadisme français. Quartiers, Syrie, Prisons*, éditions Gallimard, janvier 2020, 376 pages ; Sèze Romain, *Être imam en France. Transformation du « clergé » musulman en contexte minoritaire*, Paris, Le Cerf, 2013, et « *Prison and terrorism, radicalisation and de-radicalisation in 15 countries* », de l'ICSR, paru en 2010. Les travaux qui étudient les rapports prison et radicalisation sont nombreux, peu en revanche se penchent sur le rôle des mosquées et imams dans la radicalisation et le contre-discours.

⁴⁹⁴ Crosset Valentine, « *Être visible sur et par internet : le cas de l'Etat Islamique* », École de criminologie, Faculté des arts et des science, Université de Montréal, thèse soutenue en 2020

⁴⁹⁵ Berger JM and Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015

rejoins par Marc Hecker, qui propose une analyse des méthodes de visibilité du groupe sur Internet et de la réaction des principaux réseaux sociaux⁴⁹⁶. Nous retiendrons ici qu'Internet joue un rôle central dans la diffusion du discours et la visibilité. Là où le groupe peut se détacher des médias traditionnels pour exister, il ne peut se détacher d'Internet qui lui permet de déployer sa propagande grâce à des différents médias, comme les réseaux. Si la propagande est centrale à la promotion terroriste, les moyens de sa diffusion conditionnent l'étendue de sa visibilité, et c'est cela qui nous intéresse ici. En ce sens, notre étude se trouve au carrefour de ces travaux, qu'elle analyse ; elle interroge succinctement la visibilité et les moyens de celle-ci, qui doivent aboutir au recrutement et la médiatisation de la terreur.

9.1.2 Internet pour s'autopromouvoir et terroriser à échelle collective et individuelle

L'Etat Islamique a instrumentalisé Internet, son immédiateté et son immensité, pour alimenter chaque jour ses adeptes de nouveaux éléments de discours et de propagande, et pour maintenir ainsi vivante et intacte que possible son influence et la fascination qu'il exerce, en dépit du contexte sur zone. C'est pourquoi, l'accès à sa propagande sur Internet par ses adhérents est un élément essentiel à son existence et à sa pérennité, il intègre très vite ce constat à sa stratégie de communication. Dans la revue francophone *Dar Al Islam* par exemple, il prend l'initiative dans plusieurs numéros d'enseigner à ses sympathisants des notions de sécurité informatique basiques, c'est à dire comment consulter la propagande et rester connecté ensemble et aux actualités du groupe en déjouant les autorités, grâce par exemple à une connexion cryptée sur l'ordinateur comme sur le téléphone, ou encore la tablette numérique. En clair, il apprend à ses membres à utiliser prudemment Internet sur tous les supports connectés et les différents réseaux, pour éviter qu'ils ne se fassent repérer par les autorités. Parmi les outils suggérés, on retrouve notamment le navigateur *Tor*, qui permet de changer son adresse IP, et la messagerie cryptée *Télégram*. Ainsi, il assure sa visibilité maximale et le maintien d'une influence constante, puisqu'en assurant à ses sympathisants d'être protégés, il enlève aussi la crainte d'être repéré, qui pourrait en dissuader certains. Par ailleurs, protéger ses adeptes lui est d'autant plus utile face à un « loup solitaire » ou un groupe prêt à passer à l'action sur le sol occidental, pour assurer l'effectivité et le bon déroulement de l'opération, dont la préparation passera ainsi inaperçue. Le groupe montre ici des connaissances, sinon très poussées, relativement pointues en sécurité informatique, et une réflexion sur les risques de repérage sur Internet qu'il transmet à ses membres. En effet, s'il s'agit de connaissances accessibles à tous

⁴⁹⁶ Hecker Marc, « Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes », Focus stratégique, n°57, juin 2015

après une formation, et non excessivement complexes en soi, il ne s'agit pas non plus d'acquis de connaissances informatiques basiques, à la disposition de tout internaute lambda, la plupart des internautes ne savent pas au départ crypter un téléphone, cela exige un apprentissage méticuleux. Le groupe dispose de membres qui ont ces connaissances informatiques, et ont l'idée de les transmettre. Ici aussi, cela montre que l'Etat Islamique disposent de membres avec des connaissances et talents qu'il met à sa disposition. Ces connaissances l'ont aidé ici à étendre son discours sur Internet et à lutter à la fois contre la censure et les services secrets. Elles l'aident encore aujourd'hui à continuer d'alimenter Internet de sa présence et de son influence. Le net est un moyen de pérennité pour le groupe, surtout pour son idéologie qui perdure durablement malgré sa chute sur zone.



Ces extraits de Dar Al Islam 10 et 11 illustrent bien l'existence des articles relatifs à la sécurité informatique. Il s'agit ici d'apprendre aux membres à sécuriser à la fois leur connexion et leurs conversations, notamment par le cryptage.

9.1.2.1 Terroriser à échelle collective : une organisation centralisée et régionale

L'une des grandes forces, et particularité, du groupe réside dans l'utilisation qu'il fait d'Internet pour se promouvoir, et dans la création de ses propres organes chargés de sa communication et sa promotion, comme son agence de presse *AMAQ*, créée par le journaliste syrien Rayan Machaal en aout 2014, durant la bataille de Kobané. *AMAQ* est un organe qui devient important, surtout après 2015, par lequel le groupe va se promouvoir directement à travers ses attaques terroristes. C'est par *AMAQ* que le groupe revendique dans un premier temps ses actions. Les djihadistes cherchent à donner à *AMAQ* des allures de véritable agence de presse, en délivrant des dépêches dans plusieurs langues après chaque événement important, et en faisant allusion à des sources internes au groupe pour appuyer ses propos. Ce qu'elle fait

avant tout, c'est contribuer largement à la diffusion de la propagande, en projetant une image officielle et victorieuse sur le groupe. Ses organes de presse et de production tendent à vouloir lui donner de la crédibilité en tant qu'organisation politique, l'Etat Islamique se revendiquant comme un Etat, incarné par le Califat.



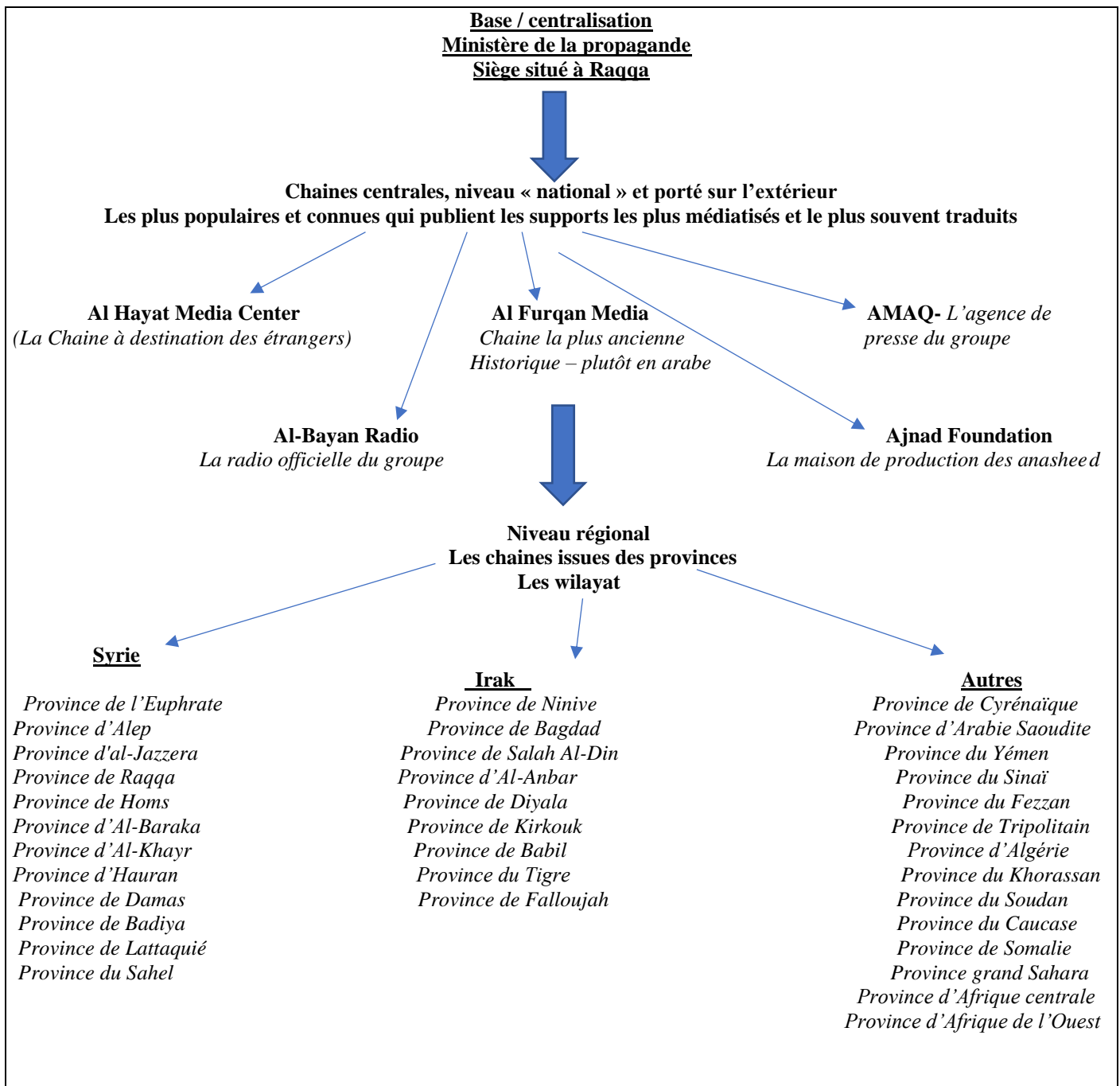
Ces trois bandeaux sont des communiqués délivrés par Amaq, ils traitent des attentats de Magnanville, Berlin et Nice. On voit nettement les similarités avec un bandeau de presse classique, et l'évocation des sources est elle aussi assez classique. Le groupe veut donner à Amaq des allures de vraie agence de presse, cet aspect est visible sur ses communiqués, qui ressemble à des flashes info classiques.

Par ailleurs, nous en avons déjà parlé dans les premiers chapitres, le groupe dispose de ses propres chaînes de production, comme la chaîne *Al Hayat Media Center*, qui s'adresse aux zones situées à l'extérieur du Califat, en particulier à l'occident, qui produisent des vidéos, des revues et des chants. Il dispose de son organisation centralisée, avec à sa tête le ministère de la propagande dont le siège est à Raqqa, qui se décline à un niveau « national » et régional. En effet, à côté de ses chaînes officielles principales, les plus connues en occident, il y a aussi des chaînes provinciales qui créent et diffusent également de la propagande, principalement en arabe. Là où les chaînes « nationales » s'adressent aux membres à l'intérieur du groupe sur zone, mais aussi beaucoup à l'extérieur, c'est-à-dire à l'étranger, notamment à l'occident, les chaînes régionales s'adressent à des zones plus localisées. Les chaînes régionales contribuent à montrer et promouvoir l'étendue du territoire revendiqué par le groupe, et de sa zone d'influence, elles montrent aussi que le groupe dispose d'une organisation médiatique très importante, complexe et organisée. L'Etat Islamique se revendiquait en effet en 2016 à la tête

de trente-cinq provinces sur l'Irak, la Syrie, le Maghreb et l'Afrique centrale. Les chaînes principales, notamment *Al Hayat Media Center*, font de la promotion à la propagande régionales sous forme de rubrique dans les vidéos et les revues. Les supports produits par ses chaînes, pour atteindre un maximum de cibles en dehors du Califat, vont compter sur Internet, qui va permettre leur diffusion et rediffusion à plus large échelle. A l'inverse des autres groupes terroristes, qui comptent énormément sur la presse et les médias classiques pour faire passer leur message de terreur, l'Etat Islamique peut exister et se promouvoir en dehors d'eux. S'il instrumentalise les médias pour faire peur, et dans une certaine mesure pour recruter, il n'en a pas réellement besoin pour séduire et exister. Le groupe parvient au départ à assurer lui-même sa promotion à tous les niveaux sur Internet et à recruter, grâce à sa propagande de séduction basée sur le prosélytisme et sur la naissance en perspective d'un Califat idyllique, d'une terre fraternelle et musulmane en Syrie. Avant 2013, il parvient déjà à recruter des partisans partout dans le monde, alors même que son exposition médiatique est encore moindre en occident⁴⁹⁷. Le départ à cette époque de Léa De Boisrollin, française de seize ans, convertie à l'islam, pour suivre son petit-ami en Syrie, est un exemple parmi d'autres de ce phénomène et du manque d'informations sur les risques de radicalisation et de départ sur zone : sa famille n'avait pas du tout anticipé son départ avant qu'il ne soit trop tard⁴⁹⁸.

⁴⁹⁷ Thomson David, *Les Français djihadistes*, éditions Les Arènes, collection Politique actualités, paru le 6 mars 2014, 256 pages

⁴⁹⁸ De Boisrolin Valérie, *Embrigadée*, éditions Presse de la cité, parution le 3 septembre 2015, 146 pages



Infographie de l'organisation médiatique de l'EI avec la base qui centralise l'ensemble, le niveau global, et le niveau provincial. On voit se dessiner en quelque sorte une organisation national et provinciale, centralisée/décentralisée. Le niveau national s'adresse beaucoup à l'intérieur et l'extérieur du territoire, tandis que le niveau régional s'adresse plutôt à des zones spécifiques. Le ministère de la propagande qui centralise l'ensemble permet de créer du lien entre les deux.

Là où la djihadosphère s'est longtemps enfermée sur des forums privés et codés, l'Etat Islamique investit les réseaux sociaux publiques, en particulier *Twitter*⁴⁹⁹. Nous nous sommes questionnés sur la fréquence et la proportion au quotidien de ces publications officielles durant

⁴⁹⁹ Zelin Aaron, "Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output"; Perspectives on terrorism, volume 9, issue 4, 2015

les années fastes de l'Etat Islamique, en gardant à l'esprit que sa présence ne se limite pas seulement aux publications de ses supports de propagande, mais également à une communication massive sur les réseaux sociaux comme *Twitter*. Comme nous l'avons déjà mentionné, la période de départ de la recherche ne nous a pas permise de suivre au jour le jour la stratégie de communication et de diffusion de la propagande, c'est pourquoi nous nous sommes appuyés sur des travaux de recherche existants, notamment sur ceux du chercheur Aaron Zelin, qui a analysé la distribution de la propagande officielle sur trois comptes officiels sur *Twitter* entre le 18 et le 24 avril 2015, une période faste pour le groupe, alors très présent sur les réseaux⁵⁰⁰. Sur cette période d'une semaine, il décompte 123 parutions de fichiers de propagande officiels, soit une moyenne de 18 parutions par jour, avec des variantes : on voit par exemple un pic de 24 fichiers le 18 avril, contre seulement 9 le 24 avril. Comme le dit Aaron Zelin, ces chiffres peuvent être influencés par le contexte et les événements qui se produisent chaque jour. 123 publications de fichiers officiels en une semaine, peut être analysé comme un chiffre conséquent, les adeptes de l'Etat Islamique n'attendent jamais, ou presque, pour s'abreuver de propagande, la présence du groupe est donc constante et ancrée, il martèle *Twitter* régulièrement de fichiers. Ces fichiers sont en majeure partie visuelle (88%) avec une prédominance forte des photos à 63% (77 fichiers sur 123), des vidéos à 20% (24 fichiers sur 123) et des graphiques à 5% (6 fichiers sur 123). Les revues par exemple, sont rares et concernent un public plus spécifique, notamment les étrangers, puisqu'elles sont souvent traduites ou destinées directement à un public étranger, par exemple turc, russe ou français. Cette dominance visuelle colle avec les formats offerts par les réseaux sociaux de partage instantané, et rend les fichiers accessibles à un public large, surtout pour les photos où la barrière de la langue est limitée. Le groupe met l'image et la quantité au cœur de sa stratégie.

Date	Number of Releases
4/18/2015	24
4/19/2015	17
4/20/2015	9
4/21/2015	21
4/22/2015	21
4/23/2015	16
4/24/2015	15
<i>Average</i>	<i>18</i>

Medium	Number of Releases
Picture	77
Video	24
Graphic	6
News Report	6
Radio and PDF	6
Radio	2
Statement	2

Ce tableau extrait de l'article d'Aaron Zelin montre la répartition des publications entre les différents jours étudiés, ainsi que la nature des fichiers publiés, qui sont en majorité de nature visuelle⁵⁰¹. Le groupe publie entre 9 et 24 productions officielles par jour (ce qui est beaucoup), dont la majorité sont visuelles et en particulier des photos. Le groupe mise beaucoup sur la quantité et l'image, qui sont donc au centre de sa stratégie de communication.

⁵⁰⁰ Zelin Aaron, "Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output"; Perspectives on terrorism, v 9, n°4, 2015

⁵⁰¹ Zelin Aaron, "Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output"; Perspectives on terrorism, v9, iss4, 2015

Ce que montre également Aaron Zelin, c'est la très forte dominance de la langue arabe, puisque tous les fichiers de l'Etat Islamique étudiés ici proposent la version en arabe, l'anglais arrivant seulement en deuxième position en langue secondaire avec 6,5% des fichiers parus sur la période étudiée, soit 8 fichiers sur 123. L'anglais est ensuite suivi par le russe, le kurde, le turc, puis le français qui arrive en 5^{ème} position avec deux fichiers seulement. Ce que montre ces chiffres, de manière assez intéressante, c'est la pauvreté en termes chiffrés des contenus traduits par rapport à ceux en arabe, beaucoup plus nombreux et dominants. Derrière les publications traduites médiatisées et étudiées dans notre corpus, il existe en réalité une base de données en arabe beaucoup plus tentaculaire. La partie traduite n'est donc qu'une petite part de l'ensemble de la machine de propagande de l'Etat Islamique : le groupe offre un contenu important et régulier à un public arabisant. Il aurait été intéressant d'étudier ce corpus, dont Aaron Zelin propose une étude des principales thématiques, qui nous est inaccessible du fait de la barrière de la langue, et nous a conduit à préférer l'étude du discours traduit⁵⁰². Cette idée est renforcée par les chiffres qui émanent des provinces, soit du niveau décentralisé de l'organisation du groupe, par rapport à ceux des organes centralisés, qui sont les plus connus en occident, comme les chaînes *Al-Furqan* et *Al Hayat Media*. Sur la semaine étudiée, 22% des contenus diffusés proviennent du niveau centralisé, soit 27 supports sur 123, contre 78% au niveau décentralisé, donc des provinces revendiquées par le groupe. La théorie d'Aaron Zelin est que les contenus traduits sont plus médiatisés car plutôt rares, et donc assez exceptionnels pour attirer l'attention. Notre théorie, qui repose sur l'étude de notre corpus de vidéos traduites et sur l'étude de quelques vidéos en arabe issues des régions, est qu'ils sont plus médiatisés car aussi plus perfectionnés, ils font appel à des moyens, des effets, plus importants et plus impressionnants, surtout pour *Al Hayat média*. L'étude des images est assez parlante, les effets sont souvent beaucoup plus impressionnants et travaillés dans les vidéos traduites, surtout celles qui s'adressent directement à l'occident, et se rapprochent plus d'un rendu graphique « hollywoodien ». Justement, les quelques vidéos issues des provinces qui ont connu une couverture médiatique assez conséquente en occident ont un rendu plus recherché, travaillé, et un contenu particulièrement choquant. C'est notamment le cas des vidéos mettant en scène des enfants bourreaux dans des scénarios spécifiques, par exemple dans un amphithéâtre de Palmyre, de manière recherché et graphique⁵⁰³.

⁵⁰² Zelin Aaron, "Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output"; Perspectives on terrorism, v 9, n°4, 2015

⁵⁰³ « Healing the chests of the believing people », par exemple, diffusée par Wilayat Homs le 4 juillet 2015 a été très médiatisée en occident.

Media Outlet	Number of Releases	Media Outlet	Number of Releases
Wikalat Amaq al-Ikhbariyya	15	Wilayat al-Furat	2
Wilayat Halab	15	Wilayat al-Jazira	2
Wilayat al-Baraka	11	Wilayat Gharb Ifriqiyya	2
Wilayat al-Barqa	10	Wilayat Hamah	2
Idha'ah al-Bayan	8	Wilayat Homs	2
Wilayat Ninawa	8	Wilayat Sinai	2
Wilayat al-Janub	7	al-Furqan Media	1
Wilayat al-Anbar	6	Wilayat al-Khayr	1
Wilayat al-Raqqa	6	Shari'a Committee	1
Wilayat Dijla	3	Wilayat al-Khayr	1
Wilayat Dimashq	3	Wilayat Diyala	1
Wilayat Kirkuk	3	Wilayat Khurasan	1
Wilayat Tarabulus	3	Wilayat Salah al-Din	1
al-Hayat Media	2	Wilayat Sana'a	1
Wilayat Baghdad	2	Wilayat Salah al-Din	1

Language	Number of Releases
Arabic	123
English	8
Russian	5
Kurdish	4
French	2
Urdu	1

Ces tableaux d'Aaron Zelin montrent la répartition des publications par média et par langages dominants.

Ce que nous apprennent ces chiffres, même succinctement, car pris sur une période courte, c'est l'importance des publications de propagande officielles du groupe en termes de volume, qui peuvent atteindre vingt-quatre publications de fichiers par jour dès 2015. Il existe en réalité une machine de propagande très importante qui se situe à un niveau global et régional, qui pris ensemble représentent un volume très conséquent. Le groupe veille à diffuser régulièrement des fichiers de propagande pour maintenir intacte l'attention de ceux qui le suivent. Il instaure une présence bien ancrée et constante sur Internet pour satisfaire ses sympathisants et instaurer une terreur latente. Valentine Crosset analyse cela comme la volonté d'invisibiliser l'ennemi sur Internet, le rendre insignifiant⁵⁰⁴. Si le niveau centralisé et traduit n'est pas le plus productif, c'est cependant celui qui est le plus travaillé et le plus médiatisé. Pour Aaron Zelin, l'Etat Islamique se concentre au niveau régional sur l'aspect militaire, tandis que selon nous, les vidéos traduites et centralisées se focalisent plus sur le spectacle⁵⁰⁵.

9.1.2.2 L'autopromotion des jeunes djihadistes sur les réseaux sociaux

A côté des interventions officielles du groupe en lui-même, les jeunes djihadistes sont, à partir de 2013, en particulier depuis la Syrie et l'Irak, très actifs sur les réseaux sociaux, et pratique l'autopromotion de leur propre djihad, et du djihad tout court, à leur échelle. Si nous n'avons pas pu réellement faire ce constat par nous-même, considérant le moment de la recherche, après la période faste de l'Etat Islamique, il reste des archives, et plusieurs auteurs se sont penchés sur la question, par particulier des journalistes et reporters. Le journaliste David Thomson notamment, en témoigne dans ses ouvrages : les jeunes djihadistes français publient des centaines de photos, de tweets, possèdent des blogs et des comptes sur leur vie quotidienne sur la zone irako-syrienne, et communiquent avec ceux encore en occident⁵⁰⁶. C'est le cas de

⁵⁰⁴ Crosset Valentine, « Être visible sur et par internet : le cas de l'Etat Islamique », École de criminologie, Faculté des arts et des science, Université de Montréal, thèse soutenue en 2020

⁵⁰⁵ Zelin Aaron, "Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output"; Perspectives on terrorism, v 9, n°4, 2015

⁵⁰⁶ Thomson David, *Les revenants*, Edition Seuil, paru en décembre 2016, 294 pages ; Thomson David, *Les Français djihadistes*, éditions Les Arènes, collection Politique actualités, paru le 6 mars 2014, 256 pages

deux des terroristes de Paris, Foued Mohamed-Aggad, strasbourgeois de vingt-trois ans et l'un des trois tueurs du Bataclan, et le belge Abdelhamid Abaaoud, qui participe au commando des terrasses, se sont d'abord fait connaître de la scène djihadiste en publiant de nombreux fichiers et photos de leur vie en Syrie sur les réseaux sociaux⁵⁰⁷. Le journaliste Etienne Huver récupère le contenu du téléphone d'Abdelhamid Abaaoud en février 2014, durant un voyage en Syrie, remis par des proches de l'armée Syrienne libre, il y trouve de nombreuses photos venues alimenter le compte *Facebook* du djihadiste. Pour lui : « *C'était aussi une autre période où à l'époque les combattants de l'Etat Islamique, les combattants de tous ces groupes, qui venaient d'Europe, cherchaient à faire venir leurs copains. Et donc, tout se passait sur Facebook et les murs étaient totalement ouverts. C'est-à-dire qu'on voyait au jour le jour où ils étaient* »⁵⁰⁸. Les reporters Céline Martelet et Edith Bouvier font aussi ce constat sur les femmes, très présentes sur les réseaux sociaux, où elles communiquent entre « sœurs » et publient d'autres types de contenu, comme des blogs de cuisine⁵⁰⁹. Par ailleurs, l'existence d'un second compte *Facebook*, tenu en secret par un enfant, souvent mineur, dont la radicalisation a été révélée tardivement par un départ ou une tentative de départ sur zone, dédié à l'Etat Islamique et au djihad, est un phénomène rapporté par plusieurs parents après 2015⁵¹⁰. A travers les réseaux sociaux, les jeunes djihadistes participent au recrutement.



Ces images, fournies par l'observatoire du Moyen Orient, sont extraites de l'ancien *Facebook* de Foued Mohamed-Aggad après son arrivée en Syrie. Sur ses réseaux, dit notamment avoir trouvé un nouvel emploi dans le sentier d'Allah. On le voit également poser avec sa femme, et promouvoir ainsi le djihad marital et romantique. Aujourd'hui encore, lors que l'on cherche son nom, *Google* propose en suggestion « *Foued Mohammed Aggag beau* », ce qui montre bien l'attrait exercé par ces hommes sur certaines jeunes femmes, même après les attentats.

⁵⁰⁷ Thomson David, Les Français djihadistes, éditions Les Arènes, collection Politique actualités, paru le 6 mars 2014, 256 pages

⁵⁰⁸ Sara Ghibaudo, 13 novembre, l'enquête, épisode 4 La Brigade des immigrés, France Inter, 2019

⁵⁰⁹ Bouvier Edith, Martelet Céline, Un parfum de djihad, Editions Plon, paru le 22 mars 2018, 288 pages

⁵¹⁰ *Les enfants perdus du djihad*, émission Complément d'enquête diffusée sur France 2 en septembre 2015 ; *Les jeunes face à l'islam radical*, Engrenage, diffusé sur France 5 le 2 juin 2015

9.1.3 Les principaux réseaux et méthodes investis par le groupe et ses membres

Internet est aussi le lieu où le groupe peut terroriser, en mettant en scène la mort et ses messages de menace. En produisant des effets qui se rapprochent de l'attentat, il combine habilement la propagande au sens brut et la propagande par le fait, et contourne au passage les difficultés logistiques de l'attentat. Grâce à internet le groupe terrorise à l'autre bout du monde depuis la Syrie et l'Irak, à travers un écran. A partir de l'été 2014, le groupe distille la peur en occident, essentiellement par la diffusion de sa propagande de terreur d'abord, puis en parallèle de ses actions terroristes à proprement parler. Alors que la plupart des terroristes instrumentalisent essentiellement la propagande par le fait, l'attentat, pour manipuler les médias, l'Etat Islamique conjugue, à partir de la décapitation filmée et diffusée sur *YouTube* de James Foley en août 2014, sa campagne d'attentats avec une stratégie de communication et de promotion⁵¹¹. Sa propagande elle-même est une combinaison habile de l'idée et du fait, elle oscille entre prosélytisme et terreur pure, elle tend à convaincre d'un côté, et elle montre la mort de la manière la plus crue et sanguinaire possible de l'autre côté. Pour cela, il maîtrise les moyens de communication modernes, en publiant des supports divers quotidiennement, notamment des vidéos, des photos, des chants, ou encore des tweets sur divers réseaux sociaux populaires⁵¹². Dans le cas de l'Etat Islamique, si sa propagande est moderne, c'est aussi le cas de ses moyens de diffusion. La propagande violente cherche à atteindre les mêmes effets que l'attentat, sans qu'il soit nécessaire de se déplacer et de mettre en place tous les aspects techniques et logistiques complexes de celui-ci, qui est nécessairement soumis à des aléas et à un risque d'échec.

9.1.3.1 La twittosphère djihadiste : un élément important de sa stratégie

Le réseau favori des djihadistes est certainement *Twitter*, sur lequel le groupe communique régulièrement et où ses membres et sympathisants s'expriment également pour le promouvoir. Cette relation avec *Twitter* se crée à l'été 2014, quand l'Etat Islamique fait une percée fulgurante sur la zone irako-syrienne et enchaîne les victoires militaires. Par la suite, le groupe s'ancre davantage sur ce réseau et perfectionne sa méthode pour éviter la censure et pour exposer au maximum la communauté sur *Twitter* à sa propagande. Sur *Twitter*, il déploie la même stratégie que dans sa propagande au sens strict : recruter, parler aux membres, surtout de

⁵¹¹ Huyghe François Bernard, *Daech, l'arme de la communication dévoilée*, Collection l'Information c'est la guerre, 2017, 128 pages ; Mcheimeche Aya, *Armes 2.0 : Le pouvoir des mots. Comment l'État Islamique a-t-il remporté la guerre de la communication ?* Collection Influences et Conflits, 2018, 82 pages

⁵¹² Berger Jm et Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015

ses victoires, et terroriser. Il tente également de déjouer la censure, en créant avec une grande facilité un nouveau compte après la suppression du précédent, et en activant un mode de consultation privé. Une étude menée par JM Berger et Jonathan Morgan a notamment mis à jour le fait que 60% des comptes clairement affiliés à l'Etat Islamique sur *Twitter* ont été créés en 2014, avec un fort pic durant l'été de la même année. Cela correspond en réalité assez logiquement à la réinstauration du Califat et aux grandes victoires militaires du groupe⁵¹³. Ces comptes se divisent en réalité en deux catégories, les comptes officiels, plus visités mais temporaires car vite supprimés, *Twitter* s'avérant plus vite moins complaisant que ses homologues comme *YouTube* et *Facebook*, qui comptent jusqu'à plusieurs milliers d'abonnés, et les comptes officieux, plus difficilement détectés car souvent assez discrets⁵¹⁴. Par la suite, les comptes officiels s'adaptent et s'anonymisent pour éviter les signalements et la censure, la photo de profil est neutre et le contenu est privé, soit bloqué et réservé seulement à ceux acceptés au préalable par le propriétaire ou le modérateur du compte, après en avoir fait la demande⁵¹⁵. D'après Bastien Bonifait, « *En mars 2015 un rapport de la Brookings Institution, estime le minimum de comptes liés à l'E.I., entre septembre et décembre 2015, à 46 000. Tous ces comptes n'étant pas actifs simultanément. Le maximum envisagé étant de 90 000, mais l'estimation basse étant plus probable. Il ne s'agit pas du nombre d'utilisateurs liés à l'E.I., un certain nombre de comptes étant des bots, des comptes animés par un programme, un même utilisateur peut avoir plusieurs comptes. La grande majorité de ces comptes (60 %) ont été créés dans l'année 2014, avec une accélération des créations durant l'été, preuve qu'ils ont été créés à cette fin de propagande. Ils sont aisément identifiables à leur photo de profil, où l'on retrouve très souvent le drapeau de l'organisation* »⁵¹⁶. Si le nombre de comptes affiliés paraît assez conséquent, il est difficile de calculer leur nombre exact en raison notamment de la méthode appliquée par le groupe pour grossir volontairement ces chiffres et brouiller les pistes.

En effet, il est par ailleurs intéressant de noter que, pour booster sa visibilité, le groupe utilise sur *Twitter*, des bots, soit des comptes tenus et animés par un simple programme informatique, qui diffusent ses contenus à un moment programmé, et qu'un même utilisateur peut posséder plusieurs comptes et multiplier ainsi les repartages⁵¹⁷. Ces deux constats viennent

⁵¹³ Berger Jm et Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015

⁵¹⁴ Berger Jm et Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015

⁵¹⁵ Berger Jm et Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015

⁵¹⁶ Bonifait Bastien, « *L'utilisation du cyberspace par l'État Islamique* », Mémoire de master 2 sous la direction du professeur Frederick Douzet, Institut français de géopolitique de Paris VIII, année 2014-2015, 126 pages

⁵¹⁷ Crosset Valentine, « *Être visible sur et par internet : le cas de l'État Islamique* », École de criminologie, Faculté des arts et des sciences, Montréal, thèse soutenue en 2020

fausser volontairement les chiffres réels relatifs au nombre de comptes tenus réellement par différents partisans et membres de l'Etat Islamique. Chaque compte serait suivi en moyenne par environ un millier de « followers », voire parfois plusieurs milliers dans le cas des comptes plus officiels, mais qui se croisent d'un compte à l'autre. Ainsi, une même personne aurait plusieurs comptes, et les mêmes personnes suivraient plusieurs comptes, il s'agirait alors globalement toujours du même public qui se croise sur les différents comptes⁵¹⁸. Ce constat vient aussi relativiser les chiffres sur les réseaux, relatifs cette fois au nombre réel de followers : chaque compte a environ mille followers mais ce sont globalement les mêmes mille personnes sur tous les comptes. Ces chiffres sont également liés à la durée de vie des comptes avant d'être repérés et supprimés, puis d'être très souvent rapidement recréés avec une autre adresse mail⁵¹⁹. S'il est donc difficile de mesurer le nombre de comptes et followers affiliés, considérant les bots, les comptes multiples et les followers qui se croisent souvent, cette étude montre bien comment le groupe et ses sympathisants s'y prennent pour diffuser et repartager un maximum de contenu. Il est intéressant d'étudier la manière dont ces comptes sont administrés et sont recréés très facilement et tout de suite une fois censurés, mais aussi d'étudier leur activité en ligne⁵²⁰. Si les comptes officiels publient peu mais bien, notamment sur *Twitter*, ce sont les comptes followers qui republient en réalité le plus massivement et c'est cela qui est intéressant pour le groupe⁵²¹. En effet, il semble que les comptes des sympathisants djihadistes soient plus actifs que la moyenne, puisqu'ils peuvent atteindre pour certains une moyenne de 50 tweets et interventions par jour, voire plus au temps fort du groupe⁵²². On dénombrait par exemple un total de 40000 tweets environ le jour de la prise de Mossoul par le groupe à l'été 2014, ce qui est beaucoup⁵²³. Sur *Twitter*, l'activité du groupe et ses sympathisants est donc colossale, puisqu'elle inonde le réseau social de twittes et martèle la communauté de sa présence, à renfort de plusieurs centaines de tweets en tout par jour. En résumé, le groupe opère un matraquage facilité par la création rapide des comptes supprimés. Par ailleurs, et ce point est intéressant, puisqu'il montre à la fois l'audace et la perversité du groupe, qui s'impose également aux utilisateurs qui ne souhaitent pas nécessairement voir ses contenus, notamment ses contenus

⁵¹⁸ Berger Jm et Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015

⁵¹⁹ Berger Jm et Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015

⁵²⁰ Bonifait Bastien, « *L'utilisation du cyberspace par l'État Islamique* », Mémoire de master 2 sous la direction du professeur Frederick Douzet, Institut français de géopolitique de Paris VIII, année 2014-2015, 126 pages

⁵²¹ Bonifait Bastien, « *L'utilisation du cyberspace par l'État Islamique* », Mémoire de master 2 sous la direction du professeur Frederick Douzet, Institut français de géopolitique de Paris VIII, année 2014-2015, 126 pages

⁵²² Berger Jm et Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015

⁵²³ Hecker Marc, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015

violents. La mention que fait Marc Hecker du groupe instrumentalisant des hashtags populaires sur les réseaux, par exemple ceux relatifs à l'euro de football, pour imposer ses contenus aux utilisateurs est réellement édifiante, et en dit long sur la méthode rodée, voire perverse, du groupe pour être vu le plus possible sur Internet⁵²⁴. En effet, des individus souhaitant trouver du contenu relatif à l'euro de football se retrouvaient face à des photos, des tweets, parfois violents, du groupe Etat Islamique sans être averti au préalable et sans le souhaiter. Abdel Bari fait état du même phénomène, des internautes qui recherchaient des publications sur Lewis Hamilton étaient tombés sur un lien menant à une vidéo de l'Etat Islamique, dans laquelle des enfants soldats s'entraînaient⁵²⁵. Parfois, la méthode employée est cynique, notamment lorsque le groupe va jusqu'à se réapproprier des hashtags en mémoire des victimes de ses attentats ou encore ceux destinés à lutter contre lui, pour imposer ses contenus aux utilisateurs⁵²⁶. Pour conclure, l'Etat Islamique diffuse et partage en masse, très régulièrement, et efficacement sur les réseaux sociaux, et en particulier sur *Twitter*, son réseau de prédilection. Il publie des supports de propagande mais s'exprime également par la communication en ligne. Pour cela, il compte sur lui-même, ses sympathisants et différents moyens techniques offerts par les réseaux sociaux, et une méthode rodée, qui comprend la ruse pour heurter les victimes et l'ennemi.

Malgré une communication progressive et de plus en plus efficace entre la France et les différentes plateformes, dont les géants américains comme *Facebook* ou *Twitter* et *YouTube* notamment⁵²⁷, supprimer la propagande s'avère au départ problématique, considérant la multiplication des comptes djihadistes, immédiatement recrées après suppression, le partage et le repartage des publications, et la difficulté que pose l'application de la loi nationale sur Internet⁵²⁸. Cette difficulté inhérente est une aubaine pour l'Etat Islamique et les djihadistes, qui instrumentalisent d'autant plus facilement Internet. La question même de l'opportunité de cette censure ouvre en réalité à débat au niveau de la recherche. Pour les chercheurs de la Quilliam Foundation notamment, ces mesures sont inefficaces et contre-productives, les comptes sont souvent tout de suite recrées, et elles poussent les djihadistes à se réfugier sur des sites discrets et moins surveillés⁵²⁹. Sur la campagne massive de suppression et de censure entamés par *Twitter* en 2014, JM Berger et Jonathan Morgan sont divisés, si faire obstacle au discours

⁵²⁴ Hecker Marc, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015

⁵²⁵ Atwan Abdel Bari, *The Islamic State: The digital Caliphate*, éditions SAQI, 2015, 225 pages, p10

⁵²⁶ Hecker Marc, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015

⁵²⁷ Bernard Cazeneuve s'était rendu dans la Silicon Valley pour rencontrer les géants américains du net en janvier 2015. Si la confrontation entre respect des données personnelles, de la liberté d'expression et de la chasse aux contenus djihadistes a pu être complexe, ce partenariat s'est renforcé au fur et à mesure, aujourd'hui un fort pourcentage des contenus demandés sont supprimés par les réseaux et plateformes.

⁵²⁸ Saltman Erin Marie, Russel Jonathan, « *White paper, the role of prevent in countering Online extremism* », Quilliam Foundation, le 2 décembre 2014.

⁵²⁹ Saltman Erin Marie, « *Islamic State: the changing face of modern jihadism* », Quilliam Foundation, 2014

djihadiste sur Internet est pour eux une nécessité à ne pas perdre de vue, supprimer littéralement tout le contenu ferait obstacle à la recherche qui tente de comprendre ce phénomène pour l'endiguer, et aux services secrets qui peuvent tracer les adresses IP des personnes régulièrement connectées sur ces sites ou contribuant directement à la diffusion du discours⁵³⁰. Cette première remarque est assez juste, la suppression des comptes a complexifié notre travail de terrain, nous n'avons pas pu consulter de site et compte à proprement parler djihadistes, et ainsi étudier au jour le jour ce qu'il s'y passait, l'activité. Nous aurons l'occasion de détailler ces points dans la seconde partie sur la réception pénale, puisque la difficulté à faire supprimer les contenus a également influencé notre législation.

9.1.3.2 La rediffusion sur les réseaux sociaux : un enjeu important pour le groupe

Nous l'avons mentionné, la législation applicable sur Internet, espace transnational et dématérialisé, et notamment la législation américaine qui favorise la liberté d'expression et le droit à l'anonymat, qui régit la plupart des réseaux sociaux populaires, est en soi déjà une force de frappe pour le groupe, du moins dans les premiers temps. La difficulté d'appliquer la loi nationale à un espace déterritorialisé comme Internet est instrumentalisé volontairement par le groupe qui parvient ainsi, momentanément, à éviter une censure trop rapide sur plusieurs sites et plateformes qui hébergent ses contenus⁵³¹. Mais c'est surtout dans un second temps la capacité de rediffusion instantanée, de partage, des millions de fois en simultané, qui rend les réseaux sociaux efficaces et attrayants. En effet, supprimer le fichier source n'est pas le plus complexe, ce sont tous les partages et les rediffusions qui complexifient le travail de censure. Internet est un lieu où sont rediffusées et partagées les images d'internautes par des internautes, et où la censure s'opère souvent lentement. Si les fichiers sont supprimés par les plateformes de modération rapidement après leur publication par les groupes djihadistes, les copies et partages ne sont pas supprimés automatiquement en même temps, et rendent le travail des autorités fastidieux⁵³².

Plus intéressant, il compte également sur les simples curieux et les internautes lambda, confrontés parfois même involontairement à sa propagande⁵³³, pour favoriser l'expansion sur Internet de son discours, et de la terreur qu'il suscite. Ainsi, il s'assure une visibilité immédiate

⁵³⁰ Berger Jm et Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015

⁵³¹ Bonifait Bastien, « *L'utilisation du cyberspace par l'État Islamique* », Mémoire de master 2 sous la direction du professeur Frederick Douzet, Institut français de géopolitique de Paris VIII, année 2014-2015, 126 pages

⁵³² Hecker Marc, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015

⁵³³ Hecker Marc, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015

très importante sur Internet, et une censure rendue beaucoup plus complexe compte tenu du nombre de partages et de publications à éradiquer, qui s'étend au-delà des comptes sympathisants. Les contenus violents et morbides suscitent généralement une vive curiosité chez les sympathisants comme les individus lambdas, les écrans créent une forme de distance avec la violence montrée, où la réalité peut côtoyer la fiction sans faire de réelle différence. L'étude de Daniel Milton de photos issues des archives du groupe, vient apporter un éclairage approfondi du sujet puisqu'il s'intéresse aux capacités d'attraction des photos violentes sur Internet. Il montre ici la fascination que la brutalité de l'Etat Islamique peut exercer : les fichiers violents, et ceux qui recensent les victoires militaires du groupe, obtiennent le plus de vues sur Internet. Il observait que les contenus violente entraînaient une augmentation de l'audience. Ces contenus parviennent à exercer une forme de fascination et d'attraction, en particulier lorsqu'il s'agit de violence rétributive, qui repose sur l'idée de vengeance et sur les récompenses promises pour l'accomplissement de celle-ci⁵³⁴. La curiosité en matière de violence prend souvent le dessus sur le rejet et le dégoût, ou sur la morale. Il y a souvent un mélange de curiosité et d'attraction, mais aussi de voyeurisme, qui pousse les individus à rechercher ce type de contenu. C'est cela qui explique que des sites comme *Rotten* ou *Best-Gore*, qui montrent de la violence réelle, connaissent du succès⁵³⁵. Pour Didier et Marie Pierre Courbet, une exposition répétée à des images violentes pourrait conduire à une désinhibition puis à une désensibilisation, à une accoutumance qui conduirait, surtout chez un public jeune, à vouloir davantage de violence dans la fiction⁵³⁶. Cette réflexion est intéressante pour comprendre le rapport de notre société occidentale moderne, exposée à des milliers d'images violentes à travers la fiction, mais surtout à travers les médias, qui couvrent notamment les conflits, avec la violence. Elle l'est aussi pour comprendre le rapport entre violence et médias sociaux sur Internet, où circulent librement des millions de fichiers soumis à une modération, une censure, parfois lente et rendue complexe par la nature même d'Internet, dématérialisée. Il existe un paradoxe en occident, si la société de consommation tend à mettre la violence à distance du consommateur⁵³⁷, les médias font de la violence une composante omniprésente dans la vie des populations.

C'est une curiosité et une mise à distance première de la violence réelle par rapport à la fiction qui pousse en partie les individus, même non radicalisés, à regarder ces supports

⁵³⁴ Milton Daniel, « *Fatal Attraction: explaining variation in the attractiveness of Islamic State Propaganda* », Conflict Management and Peace Science, mars 2018.

⁵³⁵ Best gore était un site canadien pourvoyeur de contenus photo et vidéo très violents, ayant bien eu lieu dans la vie réelle. Le site avait notamment diffusé un snuffmovie, qui montrait le meurtre commis par le canadien Lucas Rocco Magnotta sur un étudiant en 2012.

⁵³⁶ Courbet Didier, Fourquet-Courbet Marie-Pierre, « *L'influence des images violentes sur les comportements et sur le sentiment d'insécurité chez les enfants et les adultes.* » 2014, 17 p

⁵³⁷ En ce sens, la question des élevage industriels et des abattoirs, qui éloignent la violence et la souffrance animal loin des assiettes des consommateurs, et donne à la viande un caractère aseptisé loin de la forme voire de la couleur de l'animal, est intéressante.

violents, et à les faire circuler autour d'eux, à les partager à leur réseau. Ce partage en masse des contenus par les usagers, peut s'expliquer par la curiosité, le choc, ou encore une forme d'attraction morbide, de voyeurisme. Qu'ils circulent pour dénoncer, pour sensibiliser ou par simple besoin de partager une image violente et choquante, ce constat est régulier et n'est pas seulement imputable à l'Etat Islamique, mais à un large panel d'exemples. On peut citer pour illustrer nos propos la publication d'images extraites de la vidéo montrant la décapitation, par des djihadistes ayant prêté allégeance à l'Etat Islamique, d'une jeune femme scandinave au Maroc, sur le mur *Facebook* de sa propre mère et sous une publication suppliant justement de ne pas regarder ladite vidéo qui circulait sur Internet. Cette initiative morbide, qui versait dans certains cas dans du racisme contre le Maroc, semblait davantage vouloir « dénoncer » les crimes des djihadistes impliqués, et l'horreur de la scène et de la vidéo, plus que de les exposer positivement⁵³⁸. On peut aussi citer la circulation sur Internet du « snuff movie », filmé en 2012 par le canadien Lucas Rocco Magnotta⁵³⁹. Ce film avait notamment été montré à des élèves par un enseignant au Canada, créant ainsi une vive polémique autour de la notion de droit à l'information et ses limites⁵⁴⁰. Enfin, la photo très polémique montrant les corps empilés sur la scène du Bataclan après la tuerie est également un exemple intéressant, puisque probablement diffusé par un rescapé, elle reste aujourd'hui parmi les premiers fichiers à ressortir sur *Google image* en tapant « Bataclan » dans la barre de recherche. Cette photo avait pourtant choqué et suscité de très importantes polémiques, sa suppression avait été largement encouragée. Cet exemple est un bon exemple, que nous approfondirons dans la deuxième partie, pour montrer les difficultés que rencontre la censure sur Internet lorsqu'il s'agit d'éradiquer des contenus violents et dérangeants. Plus récemment, l'attentat dans la mosquée de Christchurch en Nouvelle Zélande, filmée en « direct live » est un autre exemple pertinent, ce dernier est d'autant plus intéressant que nous avons assisté directement à ce phénomène, lorsqu'une personne a reçu en notre présence dans sa boîte Messenger ladite vidéo de la tuerie, envoyée par une connaissance sans l'annoncer, et s'y est donc retrouvé confrontée sans le vouloir.

Les réseaux sociaux sont donc un moyen riche de communication pour exister internationalement auprès de ceux qui le souhaitent mais également qui ne le souhaitent pas, et pour répandre des contenus difficilement censurables par le biais des fonctionnalités de partage.

⁵³⁸ Voir notamment Laurent Déborah, « *La maman de l'une des touristes scandinaves inondée de photos de sa fille décapitée* », 7 sur 7, 22 décembre 2018 ; Marie O'Neill « *Sick beheading photos sent to families* », The Chronicles, 22 December 2018

⁵³⁹ Wikipédia définit ainsi le snuff movie « *Le snuff movie, ou parfois snuff film, est un terme désignant une vidéo ou un long-métrage mettant en scène la torture, le meurtre, le suicide ou le viol d'une ou plusieurs personnes. Dans ces films clandestins, la victime est censée ne pas être un acteur mais une personne véritablement tuée ou torturée* ».

⁵⁴⁰ « *Canada. Un enseignant montre la vidéo du meurtre du "dépeceur" à ses élèves* », L'OBS, 14 juin 2012, « *Canada : un enseignant montre la vidéo des meurtres de Luka Rocco Magnotta à ses élèves* », l'Express, le 13 juin 2012

Ils familiarisent les internautes avec un discours qu'ils ne connaissent pas forcément, et en ce sens peuvent contribuer à ouvrir une porte vers un processus de radicalisation, ou le continuer pour ceux déjà familiarisés voire tentés de passer à l'acte par une attaque. Ils représentent donc une valeur ajoutée importante au projet de l'Etat Islamique, en association avec ses propres organes de presse et chaînes de production plurilingues.



Cette capture d'écran a été prise sur le mur *Facebook* de la mère de Louisa Vesterager Jespersen, jeune femme Danoise de 24 ans, assassinée au Maroc alors qu'elle dormait dans une tente, près du Mont Toubkal en décembre 2018. Elle a été assassinée en même temps que son amie d'origine Norvégienne, Maren Ueland. Les meurtriers ont filmé le meurtre et la décapitation des jeunes femmes, et ont diffusé la vidéo, sur Internet.

9.2 La presse et les médias occidentaux comme outil de promotion indirect

Si de toute évidence le groupe n'a pas réellement besoin de la presse pour exister et assurer sa promotion, il n'en utilise pas moins les médias pour renforcer sa stratégie de communication. La visibilité par la médiatisation de l'attentat et du meurtre est le but premier des actes terroristes, appelés très justement par les anarchistes de la propagande par le fait, soit de la propagande par l'action terroriste violente⁵⁴¹. A ce sujet Pierre Mannoni affirme justement que « aucun attentat n'est sérieusement envisagé, semble-t-il, sans que les auteurs de cette action ne se soient au préalable demandé ce qu'en feront les organes de presse, puisque son exécution a lieu dans la perspective des échos qu'il va produire dans l'opinion publique, et que là se trouve la principale raison de son existence : les cibles sont visées pour leur valeur symbolique et pour autant qu'elles sont susceptibles de susciter des réactions de la part du public. »⁵⁴². Si Brian Jenkins affirmait déjà en 1975 que « le terrorisme ne veut pas que beaucoup de gens meurent mais que beaucoup de gens regardent », ce n'est pas par hasard, le but du terrorisme c'est avant tout d'être vu et entendu et pour cela il faut être visible⁵⁴³. Or, choquer, instaurer le chaos, a de tout temps permis d'attirer l'attention, surtout par la peur. L'objectif premier du terrorisme est d'instrumentaliser la terreur pour être vu et entendu, pour exister et ne pouvoir être ignoré. La valeur symbolique des victimes, qui sont souvent à la fois

⁵⁴¹ Jeanneney Jean-Noël, « Anarchistes : la propagande par le fait », *L'Histoire*, novembre 2001, p. 80-81

⁵⁴² Mannoni Pierre, Bonardi Christine, « *Terrorisme et Mass médias* », *Topique*, 2003/2, n°83, pages 55 à 72

⁵⁴³ Huyghe François Bernard, *Le terrorisme : violence et propagande*, éditions Découvertes Gallimard, 2011, p57

civiles, désarmées, le fruit du hasard ; et les modes d'exécution, vont justement choquer davantage que le nombre de victimes⁵⁴⁴. La mort d'un seul individu, lorsqu'elle tombe sous le coup de la qualification terroriste, peut provoquer une onde de choc particulièrement violente chez les populations et bouleverser l'ordre social⁵⁴⁵. L'assassinat de l'enseignant Samuel Paty, décapité en octobre 2020 pour avoir montré à des élèves de son collège les caricatures de Mahomet dans le cadre d'un cours sur la liberté d'expression, est un très bon exemple récent. Le choix de la décapitation, du fait de la terreur et de l'horreur que cela suscite, est également intéressant, et instrumentalisé par l'Etat Islamique, s'il se réfère pour le justifier à un hadith, nul doute que l'impact médiatique de la méthode ne lui a pas échappé. Pour Brian Jenkins, le terrorisme peut également être associé à du théâtre, il se met en scène et met en scène sa violence à la manière d'une pièce⁵⁴⁶. Il est rejoint sur ce point par Isabelle Sommier lorsqu'elle affirme que « *la violence doit en effet adopter les canons du genre médiatique : il faut tout d'abord qu'elle soit mise en scène. Il en découle une sorte d'esthétique de la violence* »⁵⁴⁷, et par Pierre Mannoni pour qui « *les effets attendus sont bien ceux de toute mise en scène : captiver l'attention par des moyens qui sont plus pathiques que logiques, plus émotionnels que rationnels. D'où aussi le choix des moyens entrant dans ce type de scénario : armes, blessures et cibles définies et élues pour leur valeur symbolique et leur capacité à jouer sur le registre des émotions* »⁵⁴⁸. Cette mise en scène s'adresse avant tout aux médias, qui en sont généralement les complices tacites, enfermés dans la nécessité de montrer du spectaculaire pour vendre, du sensationnel, et dans le jeu de la concurrence, encore plus présent avec les médias de masse⁵⁴⁹. Pour Pierre Mannoni, « *des caractéristiques fonctionnelles viennent s'ajouter aux caractéristiques structurelles ou techniques des moyens de communication de masse. Parmi les principales, on peut décrire l'avidité de la presse à rendre compte des événements que les agences leur font connaître, avec une soif de show et dans le jeu d'une concurrence qui les contraint à des réactions rapides, le plus souvent sans recul critique* »⁵⁵⁰. Avec l'Etat Islamique, comme pour tout terrorisme, les médias sont mis face à un dilemme éthique : choisir entre montrer, informer et donc promouvoir indirectement pour vendre, et ne pas en parler, au risque de ne pas vendre. Les journalistes, mais aussi le public, prendraient « *une part active*

⁵⁴⁴ Mannoni Pierre, Bonardi Christine, « *Terrorisme et Mass médias* », Topique, 2003/2, n°83, pages 55 à 72

⁵⁴⁵ Voir par exemple l'affaire de l'attentat contre l'usine de gaz chimique Air Products à Saint-Quentin-Fallavier, dans l'Isère. Un homme, le patron, avait été tué et décapité par l'employé ayant causé l'attentat. Les exemples ne manquent pas, surtout du côté de l'Etat Islamique, où la mort d'une à deux personnes ont beaucoup choqué (Ex : Magnanville, Saint Etienne du Rouvray, Gare de Marseille St Charles...).

⁵⁴⁶ Mannoni Pierre, Bonardi Christine, « *Terrorisme et Mass médias* », Topique, 2003/2, n°83, pages 55 à 72

⁵⁴⁷ Sommier Isabelle, *Le terrorisme*, éditions Flammarion, 2000, p21

⁵⁴⁸ Mannoni Pierre, Bonardi Christine, « *Terrorisme et Mass médias* », Topique, 2003/2, n°83, pages 55 à 72

⁵⁴⁹ Ces liens entre médias et terrorisme ont pu être détaillés en introduction, dans la partie sur l'état de l'art.

⁵⁵⁰ Mannoni Pierre, Bonardi Christine, « *Terrorisme et Mass médias* », Topique, 2003/2, n°83, pages 55 à 72

quoique inconsciente à l'élaboration de l'information quotidienne » et donc à la place donnée à la violence symbolique sur l'espace public et médiatique, notamment lorsqu'il s'agit de terrorisme⁵⁵¹. Le public est aussi complice, car souvent choqué par l'attentat il est le premier en demande de détails, avide d'informations, qui semblent l'apaiser, mais ne font en réalité que renforcer l'angoisse et le sentiment d'insécurité⁵⁵².

Avec l'avènement des médias de masse, la chasse au sensationnalisme n'a jamais été aussi présente pour assurer le jeu de la concurrence. L'Etat Islamique, s'il se met en scène sa violence, fait passer des messages très explicites à l'adresse d'un ou plusieurs pays spécifiques, c'est également pour alerter les médias, faire parler de lui et se rendre incontournable. A partir de l'été 2014, en attaquant frontalement et violemment l'occident, il place les médias face à un dilemme que l'on peut qualifier d'éthique, parler du groupe pour vendre et ainsi faire indirectement sa promotion, ou ne pas parler de lui et passer à côté d'une actualité brûlante. De fait, après la décapitation filmée de l'américain James Foley, l'Etat Islamique est partout dans les médias occidentaux, et notamment en France. Chacune de ses actions, des faits notables qui lui sont imputables, font la une des médias du monde. Fait intéressant, sa propagande est également commentée et relayée par les médias en occident, où elle trouve ainsi un écho et une visibilité renouvelée qui dépasse le seul cadre d'Internet. Là où Internet exige une recherche, une démarche active, avec les médias elle s'impose à tous sans effort particulier à fournir, puisque le spectateur est ici dans une exposition passive à la propagande. C'est ici que la méthode de l'Etat Islamique apparaît, sa propagande est violente pour faire parler, pour être exposée médiatiquement, elle va terroriser un peu à la manière de l'attentat, sans que soit nécessaire toute la préparation logistique de l'attentat. Cela demande certes des moyens, surtout ses superproductions, mais les aléas sont moindres, et les vidéos impressionnent assez pour faire le tour du monde, notamment grâce à une promotion médiatique. Même les vidéos qui ne concernent pas directement l'occident et qui ne sont pas traduites, comme l'exécution du pilote jordanien brûlé vif dans une cage, ou encore beaucoup de vidéos mettant en scène des enfants bourreaux, rencontrent un écho retentissant du fait de leur traitement par les médias. Des vidéos arabisantes, qui seraient probablement passées inaperçues en occident, sont propulsées sur le devant de la scène médiatique. Si ce constat concerne de très nombreuses vidéos, il concerne aussi dans une certaine mesure les images et les revues, qui sont reprises et analysées par de nombreux médias occidentaux, à la télévision et sur Internet, ce qui leur donne plus de visibilité.

⁵⁵¹ Mannoni Pierre, Bonardi Christine, « *Terrorisme et Mass médias* », *Topique*, 2003/2, n°83, pages 55 à 72

⁵⁵² Josse Evelyne, « *Les médias face au terrorisme et aux populations affectées, l'impossible équation* », *Résilience Psy*, novembre 2015

Outre qu'ils décryptent, commentent et analysent, même superficiellement, les images et le message associés, les médias montrent également des images et des extraits vidéo, directement tirés des supports concernés.

9.2.1 Liens entre médias et terrorisme : état de l'art

Les travaux de Noam Chomsky et Christian Delporte montrent les liens complices qu'entretiennent les médias avec la propagande étatique en démocratie à plusieurs niveaux⁵⁵³. L'espace médiatique ouvre aussi une fenêtre de promotion au terrorisme qui l'instrumentalise⁵⁵⁴. Les médias entretiennent un double lien, avec l'Etat démocratique, et les terroristes eux-mêmes, qui les soumet à différentes contraintes et dilemmes politiques et éthiques. Dans le cadre du terrorisme, il peut exister une dualité entre l'Etat et les médias, qui rendent compte de l'information dans un contexte politique fragile, qui met en jeu les principes démocratiques, et place l'Etat sous tension⁵⁵⁵. Aurélie Tavernier illustre cela, lorsqu'elle analyse les travaux de Florence Garcin-Marrou sur le lien entre médias et terrorisme, «*la description des motifs de formatage du discours nourrit donc une analyse politique globale qui présente les médias comme partenaires constitutifs de l'espace public, et à ce titre, reconnaît leur inévitable implication dans la logique d'action de l'État contre les menaces terroristes.*»⁵⁵⁶. Il existe une tension entre information et promotion du terrorisme, c'est ça qui nous intéresse, les médias peuvent être analysés comme un outil de diffusion de la propagande, et contribuer à son expansion, tacitement, sur l'espace public.

La visibilité et la notoriété passeraient par la médiatisation, c'est cela que le terrorisme rechercherait. Pour Jean Paul Barthoz, l'instrumentalisation des médias serait centrale à la méthode terroriste, voire son objectif premier, car c'est par eux, avec leur consentement tacite, qu'il pourrait exister sur l'espace publique⁵⁵⁷. Ce double constat emporte en réalité une thèse majoritaire dans la littérature, il existerait un lien primaire entre terrorisme et médias. Pour Isabelle Hare, ils entretiennent des relations à la fois complexes et ambiguës, «*quelle que soit l'attitude choisie, les médias interviennent constamment, que ce soit dans l'acte de dire ou de ne pas dire. La menace terroriste remet en cause l'équilibre démocratique et les médias ont une position complexe à tenir vis-à-vis de l'Etat.*»⁵⁵⁸. Le terrorisme ébranle l'équilibre

⁵⁵³ Delporte Christian, *Médias, culture et pouvoirs depuis 1945*, éditions Chronos, 2018, 446 pages ; Chomsky Noam, McChesney Robert W., *Propagande, Médias et démocratie*, Éditions Ecosociété, 2004, 199 pages

⁵⁵⁴ Mannoni Pierre, *Un laboratoire de la peur, terrorisme et média*, éditions Desclée De Brouwer, 1992, 240 pages

⁵⁵⁵ Garcin-Marrou Isabelle, *Terrorisme, médias et démocratie*, Presses Universitaires de Lyon, 2001, 148 pages

⁵⁵⁶ Tavernier Aurélie, « *Isabelle Garcin-Marrou : Terrorisme, médias et démocratie* », Presses Universitaires de Lyon coll. « Passerelles », 2001

⁵⁵⁷ Marthoz Jean Paul, « *Les médias face au terrorisme* », Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2017

⁵⁵⁸ Hare Isabelle, « *Médias et terrorisme : entre changement et continuité ?* » HAL, décembre 2016

démocratique et place les médias dans une posture complexe, où ils doivent choisir entre informer, en prenant le risque de promouvoir, et se taire. C'est cela que montre Isabelle Hare en affirmant la chose suivante après les attentats de 2015 «*si la couverture médiatique de cet événement fait figure d'exception, il semble néanmoins difficile de constater, entre janvier et novembre 2015, autre chose que le balancement perpétuel des médias dans ces moments de crise, oscillant entre raison d'Etat (se taire), fascination morbide pour les terroristes (raconter jusqu'à l'écœurement le parcours des kamikazes) et éthique informationnelle (montrer dans la limite « du respect et des règles de la communication audiovisuelle »)*⁵⁵⁹. Outre le fait d'informer ou se taire, c'est la manière même d'informer, qui verse souvent dans un sensationnalisme endogène, qui questionne. Il ne s'agit pas seulement de divulguer une information, mais aussi des conséquences des mots et images pour la traiter.

Il est alors légitime de se demander si les médias ont une responsabilité tacite dans la promotion du terrorisme. Pour François Daubet, c'est précisément cette question que posent Michel Wieviorka et Dominique Wolton dès 1987, « *Amplifiant le spectacle de la violence et se faisant l'écho de leurs revendications, les journalistes sont-ils les alliés des terroristes ?* »⁵⁶⁰. Or, leur réponse est double, si les médias font un traitement sensationnaliste de la violence terroriste qui tend à faire le jeu de acteurs, le risque de censure en démocratie est également important, il reviendrait à satisfaire la volonté du terrorisme de museler les démocraties⁵⁶¹. Si le journaliste n'est pas innocenté, il apparaît que son rôle est nécessaire en démocratie pour parler du terrorisme. Les médias jouent un rôle d'équilibriste, problématique et nécessaire. Plusieurs auteurs, dont Pierre Mannoni et Carole Guibet-Lafaye, donnent une réponse positive à cette question ; les médias font un traitement endogène et sensationnaliste de la violence politique. En traitant l'information sans recul critique, ils participent tacitement à la promotion voulue par elle⁵⁶². Pour le sociologue Pierre Mannoni, « *Des caractéristiques fonctionnelles viennent s'ajouter aux caractéristiques structurelles ou techniques des moyens de communication de masse. Parmi les principales, on peut décrire l'avidité de la presse à rendre compte des événements que les agences leur font connaître, avec une soif de show et dans le jeu d'une concurrence qui les contraint à des réactions rapides, le plus souvent sans recul critique.* »⁵⁶³. Pour lui, les médias sont « *un laboratoire de la peur* », ils contribuent à la

⁵⁵⁹ Hare Isabelle, « *Médias et terrorisme : entre changement et continuité ?* » HAL, décembre 2016

⁵⁶⁰ Dubet François, Michel Wieviorka, Dominique Wolton, « *Terrorisme à la une* », 1987, dans *Sociologie du travail*, 31^e année n°1, 1989

⁵⁶¹ Wieviorka Michel, Wolton Dominique, *Terrorisme à la une*, éditions Gallimard, 1987, 260 pages

⁵⁶² Mannoni Pierre, *Un laboratoire de la peur, terrorisme et média*, éditions Desclée De Brouwer, 1992, 240 pages ; Guibet Lafaye Carole, Brochard Pierre, « *La radicalisation vue par la presse : fluctuation d'une représentation* », Bulletin de Méthodologie Sociologique / Bulletin, Sage Publications, 2016, pp.1-24 ; Hare Isabelle, « *Médias et terrorisme : entre changement et continuité ?* » HAL, 2016

⁵⁶³ Mannoni Pierre, « *Le terrorisme comme arme psychologique ou les triomphes du paradoxe* », Le Journal des psychologues, 2008/4 n°257

construction de la peur par le choix des termes, du champ lexical de la violence, et les images choisies. Les médias joueraient donc un rôle central à moitié conscient dans l'administration de la peur dans les sociétés modernes⁵⁶⁴. Pour Caroline Guibet-Lafaye « *les médias proposent des portraits et une interprétation des motifs de la violence très sélective, fondée sur la majoration des facteurs psychologiques et la résorption de la violence politique dans la criminalité de droit commun* ». Une lecture psychologisante empêcherait la compréhension de l'intentionnalité terroriste⁵⁶⁵. Selon J. Evelyne, la médiatisation du terrorisme rencontrerait cependant le consentement tacite de la population, avide d'information après un attentat, « *leur besoin de sécurité les pousse à chercher de l'information mais paradoxalement, celle-ci, lorsqu'elle est brute et sans analyse, entretient leur angoisse.* ». C'est une équation impossible, les populations affectées en quête de réconfort, exacerbent leur angoisse, « *Si l'information rassure la population en la tenant au courant des dernières actualités, les images transmises sans le moindre différé ont des effets désastreux. Diffusées en direct, non narrativisées, elles sont propices à l'éclosion de l'angoisse. Une information anxiogène perturbe la conscience critique plutôt qu'elle ne l'avive. L'émotion intense qu'elle suscite court-circuite les processus cognitifs et suspend le raisonnement.* »⁵⁶⁶. Bourdieu rejoint cela, en parlant de l'impact sur les spectateurs des mots véhiculés par les médias télévisuels, « *ils créent des fantasmes, des peurs, des phobies ou, simplement, des représentations fausses* »⁵⁶⁷. L'avènement de nouveaux médias, de la télévision puis d'Internet, posent de nouveaux enjeux et questions. Des auteurs ont analysé le traitement médiatique du terrorisme par ces nouveaux médias ; leur constat est le même, les médias font toujours un traitement à chaud de l'information, endogène et spectaculaire qui alimente la colère, la psychose et la sidération des populations, et contribuent à l'existence médiatique du terrorisme⁵⁶⁸. Pour Isabelle Hare, la médiatisation du terrorisme après 2015 s'inscrit dans une certaine continuité, avec un constat, les médias font un traitement plus réfléchi, moins débridé que les réseaux sociaux⁵⁶⁹.

9.2.2 Le traitement médiatique de la propagande du groupe

A y regarder de plus près, la propagande du groupe est en réalité omniprésente sur la scène médiatique française après 2014, et encore davantage après les attentats et jusqu'à la

⁵⁶⁴ Mannoni Pierre, *Un laboratoire de la peur, terrorisme et média*, éditions Desclée De Brouwer, 1992, 240 pages

⁵⁶⁵ Guibet Layafe Caroline, « *Portraits de terroristes. Décrire et juger plutôt que comprendre : l'action politique violente vue par la presse* », Communication, Volume 34/2, 2017

⁵⁶⁶ La diffusion de plusieurs extraits vidéos, comme celui montrant un homme à côté du corps de sa femme dans un drap, après les attentats de Nice sur BFM TV avait par exemple fait beaucoup réagir et scandalisé.

⁵⁶⁷ Bourdieu Pierre, *Sur la télévision*, éditions Raisons d'agir, 1996, 95 pages

⁵⁶⁸ Lefebure Pierre, Sécaïl Claire, *Le défi Charlie*, Paris, Lemieux Editeur, 2016, 384 pages

⁵⁶⁹ Hare Isabelle, « *Médias et terrorisme : entre changement et continuité ?* » HAL, décembre 2016

chute du groupe. Cette pratique est dénoncée par certains journalistes et reporters, pour qui cette manière de couvrir le terrorisme revient à faire le jeu des terroristes, notamment lorsque des images et extraits vidéos sont rediffusées publiquement⁵⁷⁰. Cette réflexion se confirme à travers nos travaux de recherche, durant la phase de construction du corpus, nous sommes tombés régulièrement sur des articles qui diffusaient des photos ou des extraits vidéos. Si aujourd'hui une remise en question a conduit les médias à limiter ce type d'exposition, pour voir des photos et extraits vidéo qui pouvaient durer parfois deux minutes, il n'y avait pas besoin de chercher loin durant les années d'apogée du groupe. C'est aussi précisément cela que recherchait le groupe, à intéresser les journalistes : les médias en relayant sa propagande alimentaient la terreur, déjà omniprésente avec la campagne d'attentats sur le territoire, et lui faisait indirectement de la promotion. En effet, les médias diffusent devant un public large, à des heures parfois de grande écoute, ce qui élargit le champ de promotion du groupe et sa capacité à faire peur. Des extraits de vidéos qui menaçaient la France ont notamment été diffusés dans les médias français⁵⁷¹. Ce que relataient notamment les médias c'est la menace explicite pesant sur la France et l'ensemble des pays ayant adhéré à la coalition internationale, renforçant le sentiment d'insécurité des populations, et creusant les polémiques autour du bienfondé de l'intervention de la France dans la coalition, et la corrélation de celle-ci avec les attentats. Les médias relatent indirectement les « exploits » du groupe et lui donnent ainsi une image de gagnant attractive, mais ils contribuent aussi à l'expansion de son discours et de sa propagande en les commentant, d'une façon qui pourrait parfois sembler ambiguë.

Ici aussi, on peut se demander si, outre alimenter la terreur, les médias peuvent servir de porte d'entrée pour familiariser la jeunesse occidentale avec le discours djihadiste. En effet, cette question se pose considérant que les médias font indirectement de la publicité, puisque de nombreuses images et extraits vidéos sont diffusés par eux et alimentent la méthode de communication à grande échelle du groupe⁵⁷². Afin d'approfondir ce questionnement, nous avons procédé à l'analyse d'une cinquantaine d'articles issus de plusieurs médias entre 2014 et 2018, et qui traitaient de la propagande du groupe. Ces fichiers ont été étudiés au cours de nos recherches, durant lesquelles nous avons effectué une revue de presse sur le sujet. La plupart sont français, et quelques-uns sont issus de médias britanniques, le traitement du sujet étant

⁵⁷⁰ Entretien avec Céline Martelet, grand reporter et co-auteur de l'ouvrage *Un parfum de djihad*, du 28 avril 2021

⁵⁷¹ C'était le cas des deux vidéos « *Faites exploser la France* » en 2015. De longs extraits figuraient sur un article, aujourd'hui introuvable.

⁵⁷² Voir par exemple « *Un enfant américain sous l'emprise de Daesh menace « Trump, le pantin des juifs » dans une vidéo* », paru dans RT France, le 23 août 2017 ; « *Daesh met en scène un assistant-bourreau âgé de six ans dans une vidéo insoutenable* », paru dans RT France, le 19 avril 2017 ; « *Dans une nouvelle vidéo de Daesh un enfant de deux ans tue un otage* », paru dans RT France le 9 janvier 2017 ; « *Deux garçons français tuent des Syriens dans une vidéo choquante de Daesh* », paru dans RT France le 15 mai 2016

assez similaire⁵⁷³. Les articles sont extraits de médias de presse variés comme *le Monde*, *le Figaro*, *l'Agence France Presse*, *Libération*, *le Huffington Post*, *l'Atlantic*, *le Daily Mail*, *RT France*, *C-News*, *le 20 minutes*, *le Telegraph*. Nous avons également intégré quelques documents provenant des médias télévisuels, notamment de courts documentaires diffusés sur les chaînes d'infos. Ces reportages diffusés à des heures de grande écoute sont probants, pour Bourdieu la télévision, et les mots qui y sont véhiculés, agissent sur le spectateur comme vecteur de représentations fausses, de peur et de phobie⁵⁷⁴. La télévision est un média anxiogène, notamment les chaînes d'infos en continue, en quête de sensationnalisme, riches en images. À l'issue de cette analyse deux données ressortent, les articles sont généralement basés sur deux schémas : une analyse succincte et la promotion donc indirecte de la propagande, et l'utilisation d'un vocabulaire et d'images très endogènes pour décrire ses vidéos les plus violentes. De cette analyse, il transparaît que les articles endogènes, qui touchent aux exécutions, sont les plus nombreux, surtout après les attentats, et contribuent à l'instauration d'un climat anxiogène. En somme, il apparaît également vite que, s'il est difficile de blâmer entièrement les médias, qui demeurent aussi utiles que nécessaires à la démocratie et à la prévention par l'information, qui ne sont qu'une composante possible dans la familiarisation en occident au discours djihadiste, leur rôle n'est pas à négliger en matière de promotion indirecte et de sentiment d'insécurité. Les articles sur les enfants notamment, qui mettent en avant la figure de l'enfant bourreau, interrogent. La participation des enfants à la propagande a été beaucoup couverte par les médias, ces articles interrogent quant à leur rôle dans la peur des populations de voir rapatrier les enfants des djihadistes, une peur qui conduit encore souvent à leur refuser le statut de victimes. Les médias contribuent entre 2014 et 2018 à publiciser la propagande du groupe Etat Islamique en la commentant, et à entretenir un climat endogène dans un contexte terroriste difficile. Si les médias sont utiles pour lutter par la prévention, pour informer et éduquer les populations aux risques de la radicalisation, certaines pratiques demeurent questionnables. Relayer les photos, des extraits vidéos, fait le jeu du terrorisme en contribuant à diffuser son discours, à terroriser mais aussi à le valoriser.

L'Etat islamique lance un magazine en français

« Dar-al-Islam » relaye la propagande de Daech en français, exhortant les musulmans à quitter la France pour gagner les territoires de l'Etat islamique.

Daesh met en scène un assistant-bourreau âgé de six ans dans une vidéo insoutenable

19 avr. 2017, 08:19

⁵⁷³ Fait intéressant, plusieurs médias britanniques avaient notamment diffusé dans des articles la photo clandestine de la fosse du Bataclan après l'attentat, montrant les corps des morts couchés sur la scène et du sang. Nous y reviendrons.

⁵⁷⁴ Bourdieu Pierre, *Sur la télévision*, éditions Raisons d'agir, 1996, 95 pages



Des combattants de l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIL) hissent leur drapeau à un poste frontière entre l'Irak et la Syrie, le 11 juin. AFP



Des combattants de Daesh en Irak, le 24 février 2015 — Uncredited/AP/SIPA

Il est d'apparence européenne, avec des cheveux blonds. L'enfant s'approche lentement d'un homme menotté qui semble inconscient. Un autre homme, dont le visage n'est pas visible, donne un pistolet au garçon qui vise sans hésitation sa victime. Quelques instants plus tard, il appuie sur la détente en fermant les yeux. Au moment de la détonation, la vidéo s'interrompt.



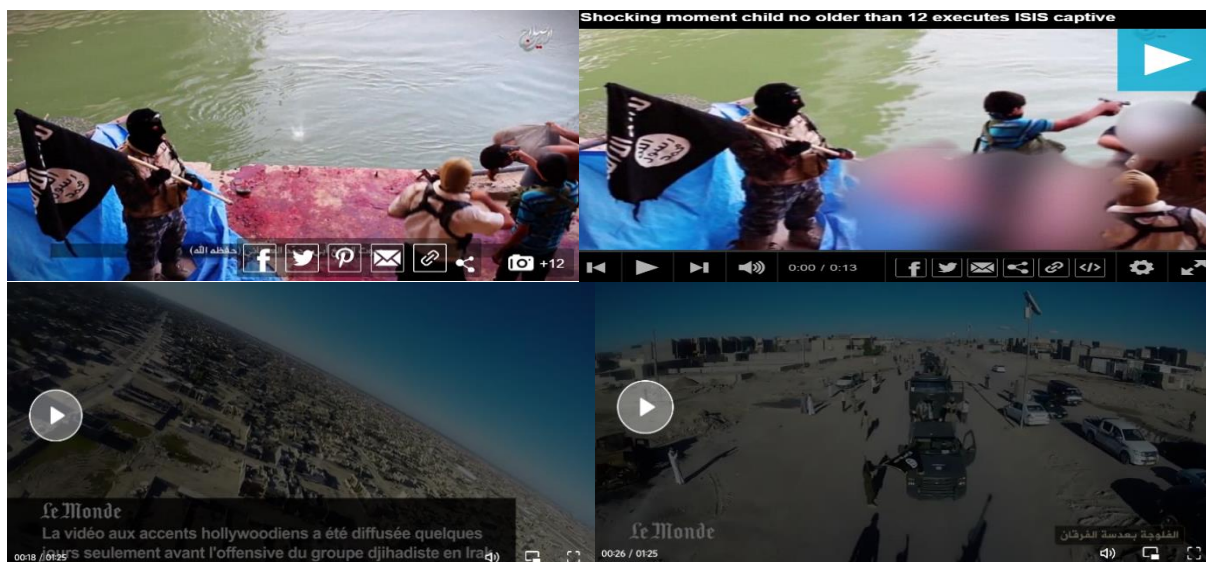
Ces différentes captures d'écran sont extraites de médias de presse français disponibles sur Internet. Elles montrent bien la façon dont les médias promeuvent indirectement la propagande du groupe en commentant succinctement son existence et son contenu, en diffusant des photos. Elles montrent aussi le traitement endogène qui est fait de cette propagande, notamment des enfants, au niveau du vocabulaire employé, comme le terme « *insoutenable* » et des photos publiées, qui montrent par exemple un enfant tenant une arme (une arme à feu ou une arme blanche) ou un prisonnier agenouillé.

Type d'article	Promotion indirecte (analyse succincte des supports, mais aussi des nouveautés et particularités (ex : un jeu vidéo made in Daesh, les revues, l'usage d'un drone)) ⁵⁷⁵	Couverture endogène de la propagande violente (les vidéos et photos d'exécutions, notamment beaucoup par les enfants bourreaux, la propagande de terreur) ⁵⁷⁶
Nombre	18 , 16 articles de presse et 2 supports vidéo télévisuels	30 , 22 articles de presse et 8 vidéos issues de médias télé
Contenu	Ces articles se contentent souvent de présenter et de commenter des fichiers de propagande du groupe, ou encore l'arrivée de nouveautés (ex : un jeu vidéo). Il s'agit d'une analyse généralement succincte, imprécise, beaucoup axée sur la qualité vidéo et la nouveauté.	Les articles se placent davantage ici du côté des exécutions pour souligner, à la fois par les mots et les illustrations choisies, l'horreur et la menace que représente le groupe, et notamment dans une certaine mesure les enfants. Ici on se rapproche plus de l'effet « <i>médias de sensation</i> », on retrouve l'idée de surenchère pour être lu. La peur et l'horreur vendent.
Langues et médias	Anglais (GB) et français, presse et télévision.	Anglais (Grande Bretagne) et français, presse et télévision
Photos, illustrations	Des extraits prélevés des vidéos ou revues, ou des photos publiées par le groupe (symboles, images au drone, de voitures, de soldats). Les illustrations sont importantes, mais aussi le titre, le vocabulaire choisi.	Des photos et extraits vidéos, juste avant les exécutions (armes à la main, prisonniers agenouillés), ou juste après (surtout chez les britanniques, où la législation est plus complaisante, avec une vue du sang bien plus présente). Les supports visuels choisis comme les mots sont essentiels ici.
Vocabulaire, choix de mots, de champs lexicaux	Utilisations de terme qui peuvent sembler mélioratifs, qui traduisent que quelque chose est impressionnant, nouveau : « <i>hollywoodien</i> », « <i>impressionnant</i> », « <i>extrêmement soignée</i> », « <i>machine de guerre</i> », « <i>plus fort qu'Hollywood</i> » « <i>l'alliance entre Al-Qaida et Call of Duty</i> ». Des termes aussi très descriptifs.	Utilisation de termes effrayants et graphiques, qui horrifient, terrifient : « <i>gore</i> », « <i>horrible</i> » / « <i>gruesome</i> », « <i>brutal</i> », « <i>enfants bourreaux</i> », « <i>macabre</i> », « <i>exécute sans hésitation</i> », « <i>kamikaze</i> », « <i>menace</i> », « <i>décapiter</i> », « <i>tir dans la tête</i> », « <i>des enfants pour attaquer</i> », « <i>exécute des dizaines</i> », « <i>affreux</i> », « <i>choquante</i> », « <i>un enfant de deux ans tue un otage</i> », « <i>insoutenable</i> » « <i>des scènes insoutenables de décapitation</i> »

Ce tableau souligne les différentes variables prélevées et analysées dans les deux types d'articles de la revue. Il s'agit de reprendre brièvement les variables et constantes qui ressortent de l'étude de la revue de presse, sur le rôle des médias. On note donc un traitement endogène récurrent des actes du groupe et de sa propagande violente, ainsi qu'un vocabulaire parfois magnifiant quand il s'agit de traiter la sophistication et la modernité de la propagande du groupe.

⁵⁷⁵ Ayad Christophe, « L'État islamique, l'alliance entre Al-Qaida et Call of Duty », Le Monde, 22/08/2014, Bastie Eugénie, « L'Etat islamique lance un magazine en français », Le Figaro, 23/12/2014, Hall John, « The video game that allows you to play as an ISIS fighter slaughtering Westerners: Islamists give away combat simulator in a bid to recruit children and young men », The Daily Mail, 3/02/2015, Rabia Hoballah, « 3 bonnes raisons de regarder "Le studio de la terreur" sur Canal+ », LCI, 20/09/2016, Sellow Soren et Zerrouky Madjid, « La propagande, arme de prédilection de l'Etat Islamique », Le Monde International, 09/09/2016, « Le film de propagande hollywoodien de l'Etat islamique en Irak et au Levant », Le Monde, 13/06/2014, Slama Mathieu, « Dihad 2.0 : la stratégie de communication de l'Etat islamique et d'Al-Qaida sur internet », Figaro, 21/11/2014, Ghys Clément, « Décryptage. Propagande de l'Etat islamique : sales comme des images », Libération, 20/12/2015, Hall John, « The video game that allows you to play as an ISIS fighter slaughtering Westerners: Islamists give away combat simulator in a bid to recruit children and young men », The Daily Mail, 3/02/2015, Braquet Romain, « Une propagande virtuelle extrêmement soignée » Libération, 22/09/2014, Delafoi Florian, « La propagande, machine de guerre de l'Etat islamique », le Temps, 4/01/2016, Champeau Guillaume, « Vidéo : L'Etat Islamique détourne le jeu vidéo GTA pour instruire le djihad », Numérama, 22/09/2014, Verdier Camille, « Dabiq, le magazine de propagande de l'Etat islamique », Le Figaro, 15/07/2014, Bonal Cordélia, « En Irak, les jihadistes veulent briser les frontières de 1916 », Libération, 17/06/2014, « Daech 2.0: quand la propagande devient hollywoodienne », Rolling Stone magazine, 26/09/2016, Devillers Sonia, « Vidéo : comment Daesh pille Hollywood », France Inter, 19/09/2016, Eschapasse Baudouin, « Quand Daech fait son cinéma », Le Point, 27/09/2016, Sylla Fanto, « Propagande : comment Daech instrumentalise la pop culture », Les Inrockuptibles, 13/09/2016
⁵⁷⁶ « L'État islamique formerait des enfants à devenir des kamikazes en Europe », LCI, 27/06/2018, Carignano Maxime, « Sept à huit : un enfant de Daesh menace la France et exécute un otage (vidéo) », Non-stop zapping, 16/01/2016, Carignano Maxime, « Sept à huit : l'entraînement brutal des enfants de Daesh (vidéo) », Non-stop zapping, 16/01/2016, Miranda Charles, « Terror recruits: The Muslim women recruiting friends and social media followers to create a Caliphate and wage war », The Courier Mail, 23/01/2015, Withnall Adam, « Isis releases video showing execution of five 'British spies' and warning to 'imbecile' David Cameron », The Independent, 3/01/2016, « Un enfant américain sous l'emprise de Daesh menace « Trump, le pantin des juifs » dans une vidéo », RT France, 23/08/2017, « Daesh met en scène un assistant-bourreau âgé de six ans dans une vidéo insoutenable », RT France, 19/04/2017, « Dans une nouvelle vidéo de Daesh un enfant de deux ans tue un otage », RT France, 9/01/2017, « Deux garçons français tuent des Syriens dans une vidéo choquante de Daech », RT France, 15/05/2016, AFP, « Dans Raqqa ravagée, les traces de la propagande sont partout », C. News, 22/10/2010, Charlton Corey, « ISIS child executioner ignores prisoners' pleas to spare them... then shoots them in the head without hesitating: Shocking footage shows how Islamic State's evil has spread to the next generation », Mail Online, 15/07/2015, Ruth Sherlock, « Islamic State jihadists execute dozens amid Palmyra ruins », The Telegraph, 5/07/2015, « Des enfants français bourreaux de Daech dans une vidéo de propagande », le Journal du dimanche, 16/05/2016, Molinié William, « Nouvelle vidéo de Daesh : « Faites exploser la France » », le 20 minutes, 19/12/2014, « Vidéo macabre de l'Etat islamique : la guerre psychologique en Irak », RTBF info, 30/07/2014, Miranda Charles, « Terror recruits: The Muslim women recruiting friends and social media followers to create a Caliphate and wage war », The Courier Mail, 23/01/2015, Edouard de Maréchal, « Comment l'Etat islamique enrôle et radicalise ses nouvelles recrues », le Figaro, 9/02/2015, Véronique Paul, « Attentat à Nice : Daesh se félicite et menace Marseille », RTL, le 21/07/2016, Gouëset Catherine, « Ces enfants-martyrs que Daech utilise dans les attentats », l'Express, le 22/08/2016, Pham Lê Jérémie, « Enfants français, bourreaux de Daech : "Un défi adressé à l'Occident" », L'express, le 17/05/2016, AFP, « Un jihadiste profère des menaces en français dans une vidéo d'exécution de Daesh », BFM TV, le 30/01/2016, « Dans une vidéo de propagande, l'Etat islamique prévient que les attaques de Paris ne sont "que le début" », France Info, le 21/11/2015, Berkani Mohamed, « Daech veut construire un Etat... grâce (en partie) aux enfants soldats », France Info, 8/12/2015, Couderc Thomas, Brunet Florent, « "Ils nous apprenaient à décapiter" : des enfants rescapés de Daesh racontent l'enfer » BFM TV, le 23/02/2016, « Daech formerait des enfants pour attaquer la France », L'express, 26/06/2018, « Dans une vidéo de propagande, l'Etat islamique prévient que les attaques de Paris ne sont "que le début" », France Info Tv, le 20/11/2015, « Daech publie une vidéo à la gloire des terroristes des attentats de Paris », L'express, 24/01/2016, « Vidéo de Daech : menaces et signature macabre des attentats de Paris », EuroNews, 25/01/16, Le Corre Benoit, « Les enfants soldats de Daech mis en scène dans un jeu macabre », 21/11/2016, Verner Robin, « Dans une vidéo de propagande, Daesh met en scène un enfant américain », BFMTV, le 24/08/2017

Deux articles ont attiré notre attention, car ils illustrent bien le phénomène décrit plus haut. Le premier est un article du média britannique le Mail Online en date du 15 juillet 2015 : « *Les enfants bourreaux de l'Etat Islamique ignorent les supplications des prisonniers de les épargner puis leur tire dans la tête sans hésitation : des images choquantes montrent comment le diabolisme de l'Etat Islamique s'est répandu à la génération suivante* ». Si le titre en lui-même est parlant, avec l'emploi de termes glaçants comme « *supplications* », « *sans hésiter* », « *diabolisme* », l'article contient également pléthore de photos très graphiques, des extraits de la vidéo commentés, et beaucoup de détails quant à la façon dont les prisonniers sont exécutés et sur la participation d'enfants à ce massacre : « *On voit des jeunes hommes tomber de camions et plaider pour leur vie avant d'être étendus dans des tombes peu profondes et aspergés de balles.* ». Le résultat, qui documente autant à l'écrit qu'avec l'image un massacre perpétré par des enfants sur des hommes qui supplient, est écœurant et très endogène. Le lecteur non averti se retrouve dans une situation où l'enfant devient une menace et une source de terreur, cela peut bien en effet expliquer en partie le refus de beaucoup de citoyens de voir rapatrier les enfants. Le deuxième est un article du Monde, du 13 juin 2014 : « *Le film de propagande hollywoodien de l'Etat islamique en Irak et au Levant* ». Le Monde, sous la forme d'une courte vidéo d'une minute vingt-cinq environ, employant le terme mélioratif « *hollywoodien* », présente le long métrage le Choc des Epées IV. Bien que l'article précise dans les premières lignes la violence contenue dans le film, ce qui est montré ici ce sont des extraits vidéo. On y voit des passages filmés au drone, ce qui montre l'utilisation d'un matériel de pointe, des djihadistes en armes victorieux, ainsi que des scènes d'exécution depuis une voiture qui se rapprochent beaucoup de la mise en scène d'un jeu vidéo, le tout souligné par un chant entêtant. Le résultat est troublant, s'il vise à dénoncer, nul doute qu'il peut également susciter la curiosité, voire l'attraction chez certains publics. En effet, même si certains articles veulent dénoncer, parfois explicitement et fortement, la propagande de l'Etat Islamique, l'exposer c'est risquer, même indirectement, de promouvoir. Le lien souvent fait avec Hollywood peut sembler presque ambiguë, valorisant, au sens où les journalistes se montrent ouvertement impressionnés, sans forcément l'analyser, par la qualité de la propagande du groupe. Dans un article sur LCI, du 20 septembre 2016, une journaliste enjoint les spectateurs à regarder un documentaire sur la propagande de l'EI sur canal +, parmi les raisons invoquées par elle figurait celle-ci : « *Parce que l'Etat Islamique est plus fort qu'Hollywood* ». Cet exemple est particulièrement parlant et illustre le phénomène décrit. La presse fait donc un traitement généralement endogène du phénomène, et fait ainsi le jeu du terrorisme, mais parfois également indirectement magnifiant, prolongeant ainsi les effets de sa propagande. Si le sujet est complexe, en voit en quoi cela peut poser un problème.



Les premières photos sont issues du 1^{er} article et celles du dessous du second, on voit que le ton est très différent. En haut les photos sont sanglantes et effrayantes, en bas on y voit des drones et des combattants avec le drapeau dans une voiture.

Si le groupe peut recruter sans les médias et y parvient, son message de terreur passe malgré tout en grande partie par les médias, qui contribuent indirectement à sa stratégie de communication et à sa campagne de terreur en occident, particulièrement en France, visée par sa campagne. En conclusion, l'Etat Islamique, s'il n'a pas réellement besoin des médias traditionnels pour exister, a néanmoins su compter sur un ensemble de supports médiatiques pour se promouvoir. Il a créé ses propres institutions, et sa propre méthode sur Internet, où il publie massivement et mobilise une foule de sympathisants pour partager, mais il compte également sur les médias occidentaux pour relater ses faits militaires, ses revendications, les menaces qu'il profère, et pour documenter ses multiples exactions. A travers cette approche de masse, il parvient pendant longtemps à être partout, à fasciner et à terroriser.

21 Une expérience avortée sur la réception par les populations

L'objectif d'un discours de propagande est de produire des effets bien spécifiques sur des populations données, et c'est seulement en mesurant ceux-ci sur les populations visées que l'on peut espérer cerner le degré d'efficacité de celui-ci. Pour mesurer l'efficacité d'un discours de propagande, il faut pouvoir en mesurer l'impact sur des comportements, des émotions, des actes et des croyances, par une analyse de sa réception par les cibles visées et de ses effets sur elles. Dans le cas de la propagande de guerre, l'évaluation de son efficacité passe par une mesure de l'opinion publique dans un ou plusieurs pays. Si l'on en croit le journaliste George Creel, la campagne de propagande adressée à la jeunesse américaine par la commission du même nom durant la 1^{ère} mondiale, avait été très efficace. Ce constat découlait du niveau d'engagement de

la jeunesse américaine, après la campagne mise en place par la commission, initialement opposée à prendre part au conflit⁵⁷⁷. En ce qui concerne la propagande de l'Etat Islamique, on peut s'interroger sur plusieurs niveaux de réception : par les djihadistes, par les populations visées par ses campagnes de recrutement et de terreur, et par le droit et les institutions pénales. Il y a donc d'abord, de manière évidente, la réception par les djihadistes eux-mêmes, qui pousse à s'interroger sur le poids de la propagande dans le processus de radicalisation ou dans la décision de se rendre sur zone voire de passer à l'acte. Ensuite, la réception par les populations visées par la campagne d'attentats et de terreur pousse elle, à s'interroger sur le sentiment de sécurité des personnes et sur leur avis sur certaines questions, comme le rapatriement des enfants des djihadistes, et sur les réactions de l'Etat et du droit. Enfin, la réception par les institutions pénales et la justice est intéressante, puisque la propagande devient un élément à charge et un élément de preuve dans les prétoires français. Nous avons vite exclu l'analyse de la réception par les djihadistes eux-mêmes, en l'absence d'échantillon représentatif, impossible à trouver dans un contexte sécuritaire fébrile. A l'inverse nous avons rapidement décidé de nous interroger sur la réception par le droit et la justice, puisque celle-ci semblait avoir une portée exceptionnelle, et encore peu explorée sous cet angle. Il restait alors la question de la réception par les populations, qui semblait intéressante, peu ou pas du tout explorée, bien que difficile à appréhender. Nous avons décidé à l'été 2020 de créer un dispositif pour analyser cette réception par le prisme des émotions chez des panels de population en France. Après plusieurs mois à réfléchir à un dispositif d'enquête, nous avons décidé d'annuler l'expérience. La sensibilité du sujet, le risque de résultats prévisibles et peu pertinents, et le peu de lien avec la partie sur la réception pénale, nous ont conduit à ce choix. Nous avons cependant décidé de dédier une courte partie à l'expérience et son annulation, pour expliquer la réflexion qui nous a poussé à l'envisager puis l'annuler. Pour comprendre ce cheminement, il faut mesurer la difficulté d'une telle entreprise : analyser la réception d'un discours de propagande est très complexe.

21.1 La mesure de la réception : une entreprise très complexe

L'intérêt d'un discours de propagande est d'influencer vers des objectifs précis : ici recruter, persuader, enraciner des convictions violentes, convaincre d'un passage à l'acte, ou encore terroriser et paralyser. L'analyse de sa réception est donc nécessaire pour tenter d'en mesurer le succès par rapport aux objectifs souhaités par le propagandiste, mais mesurer l'impact d'un discours de propagande sur un comportement est très complexe. Ce qu'affirme le diplomate

⁵⁷⁷ Creel George, *how we advertised America : the first telling of the amazing story of the Committee on public information that carried the gospel of Americanism to every corner of the globe*, éditions Harpers and brother's publisher New York and London, 1920, 525 pages.

américain Alberto Fernandez sur la contre propagande américaine contre le djihadisme, « *il est impossible de connaître l'efficacité réelle de ces dispositifs sur les départs sur zone, à moins qu'un homme ne se lève pour affirmer « j'allais partir pour la Syrie, puis j'ai vu votre vidéo et cela m'a fait changer d'avis »* », est un bon résumé des problèmes posés par cette tentative d'évaluation⁵⁷⁸. Elle est complexe à mesurer en l'absence de données concrètes et objectives, et se heurte à des biais, comme l'honnêteté des personnes interrogées, voire l'objectivité de leur propre conscience de ce poids dans leur engagement. La propagande est un moteur, un facteur parmi d'autres dans le processus de radicalisation, et son poids est individuel, il varie d'une trajectoire et d'une biographie à une autre. C'est pourquoi, rares sont les études à avoir tenté cette analyse, et à avoir réussi avec succès. L'analyse sur les populations demeure elle, globalement non explorée, et n'appartient pas réellement au domaine de la recherche en sciences sociales, qui ne possède pas tous les outils et méthodes pour parvenir à la réaliser.

Pierre Conesa, Margaux Chouraqui et François Bernard Huyghe, dans leurs travaux sur la propagande francophone de l'Etat Islamique, dans lesquels ils amorcent une approche par la réception, se sont confrontés aux difficultés énoncées. Pour eux, la force de l'Etat Islamique réside dans sa rhétorique puissante, et le discours pourrait en réalité être évalué surtout au niveau des interactions entre cette rhétorique et les profils des personnes radicalisées⁵⁷⁹. Cette évaluation de la réception passe dans leurs travaux par une étude de témoignages médiatiques de parents et amis, voire d'anciens djihadistes. Cette approche est assez intéressante, car nombreux sont les témoignages de proches, de professionnels, mais aussi dans les procès, sur l'importance de la propagande dans la vie des personnes radicalisées⁵⁸⁰. Néanmoins, cette approche de la réception repose sur un risque d'imprécision et de biais non négligeable compte tenu des sources et du dispositif d'enquête. Daniel Milton a également amorcé une approche par la réception, puisque ses travaux sur 1700 photos ont permis de déterminer que les photos violentes, notamment celles touchant à la violence rétributive, soit à la vengeance et à la récompense, suscitaient le plus d'engagement sur Internet⁵⁸¹. Il est donc possible, bien que cela soit complexe, de faire une analyse de la réception en se plaçant du côté de la radicalisation, même si cela reste un champ encore peu exploré en sciences sociales. Le principal champ de

⁵⁷⁸ Le diplomate a fait cette réflexion durant une interview qui portait sur la campagne controversée de contre propagande américaine contre l'Etat Islamique, appelée « Think again, turn away ». Voir l'interview dans G. Miller, S. Higham, "In a propaganda war against ISIS, the U.S. tried to play by the enemy's rules", The Washington Post, May 8, 2015.

⁵⁷⁹ Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations, le 3 mars 2017

⁵⁸⁰ Bouzar Dounia, Caupenne Christophe, Valsan Sulayman, « *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroriste, recherche-action sur la mutation du processus d'endoctrinement et d'embrigadement dans l'islam radical* », Novembre 2014

⁵⁸¹ Milton Daniel, « *Fatal Attraction: explaining variation in the attractiveness of Islamic State Propaganda* », Conflict Management and Peace Science, mars 2018.

recherche se situe actuellement sur le rapport entre numérique et radicalisation. Sur la question de la réception par les populations, des études interrogent l'impact du terrorisme sur les populations à travers les médias, mais ne portent pas directement sur la réception de la propagande⁵⁸². Cette absence est peut-être justifiée par le fait qu'il est difficile d'imaginer une autre réponse que du rejet dans une France post attentats.

21.2 L'élaboration d'un dispositif d'enquête qualitative

Dans la seconde partie de chapitre, nous voulions interroger la réception de ce discours de propagande par ses cibles, définies ici comme les populations en France. Comme précédemment mentionné, nos travaux ne nous ont pas permis d'accéder à un public représentatif, soit à un public qui aurait été au contact de ce discours et se serait radicalisé, aussi l'expérience portait sur un public de cibles large, qu'on résumait à des échantillons de la population vivant en France, et interrogeait autant les émotions suscitées par la propagande de séduction que par la propagande de terreur. L'Etat Islamique s'adressait dans une partie de sa propagande aux populations en France, pour séduire, terroriser, et choquer, il semblait donc intéressant de voir dans quelle mesure il atteignait ses objectifs. La France a été à la fois visée par un discours de recrutement à échelle individuelle, et par une campagne de terreur à échelle large. Il s'agissait de confronter ce discours à la manière dont celui-ci est effectivement reçu par un public cible, pour cela, était envisagée une expérience réalisée sur des panels.

L'expérience proposée devait répondre à la question : *Quelles émotions, sentiments et réactions suscitent les différents types de vidéos et discours de propagande de l'Etat Islamique chez les populations françaises et comment cela influe-t-il sur leur opinion et positionnement sur plusieurs questions de société et géopolitiques ?* Les populations sélectionnées étaient invitées à répondre à des questions fermées évaluant graduellement leurs émotions, qui n'exigeaient pas de rédaction, la rédaction risquant d'intimider les interrogés, pas toujours très renseignés sur ces questions. Il s'agissait d'une enquête davantage qualitative, réalisée sur un échantillon très réduit de quarante personnes. L'objectif ici n'était pas de tirer des conclusions générales, mais de faire des hypothèses en proposant une approche de la propagande par la population et sur le terrain des émotions. Le protocole reposait d'abord sur le visionnage d'extraits de vidéos de propagande et l'écoute d'un chant choisis sur plusieurs critères. Un premier critère reposait sur la langue, pour faciliter la compréhension du corpus par les interrogés francophones, cinq vidéos et un chant étaient en français, une seule vidéo était en

⁵⁸² Josse Evelyne, « Les médias face au terrorisme et aux populations affectées, l'impossible équation », Résilience Psy, novembre 2015

anglais et traduite par nos soins. Le second critère reposait sur le contenu et sur une graduation, on partait de la séduction pour passer graduellement en revue tous les types de vidéos de recrutement, suivi par l'enracinement dans la cause, pour finir avec deux vidéos de terreur, dont la seconde mettait en scène un enfant. Le chant, qui parlait des attentats du 13 novembre, s'inscrivait aussi dans la terreur. Tous les fichiers étaient issus des archives de l'Etat Islamique, précisément de la chaîne *Al Hayat Media Center*, à l'exception d'une vidéo extraite d'*Al Furqan Media*. Ce visionnage était accompagné d'un questionnaire anonyme évaluant les différentes émotions des spectateurs. En complément de ce questionnaire était proposé en fin de chaque séance et avec chaque groupe un entretien collectif pour échanger sur le visionnage, et sur différentes questions d'actualité présente ou passée en lien avec le djihad. Pour approfondir certaines questions, en dehors de la pression de groupe, devaient également être réalisés des entretiens individuels semi directifs.

Problématique	<i>Quelles émotions, sentiments et réactions suscitent les différents types de vidéos et discours de propagande de l'Etat Islamique chez les populations françaises et comment cela influe sur leur opinion et positionnement sur plusieurs questions de société et géopolitiques ?</i>
Panels	Plusieurs groupes de populations définis par différents critères d'âge, de sexe, de métier, de milieu social, de lieu de vie, de nationalité, de pratique religieuse etc...
Supports	<p>Recrutement Vidéo 1 la séduction : « <i>Histoire de la vie de Abu Suhayb al Faransi</i> » Vidéo 2 : Incitation au devoir de défense : « <i>What are you waiting for</i> » Vidéo 3 : Incitation à rejoindre le combat "Let's go for djihad"</p> <p>Enracinement et maintien dans la cause Vidéo 4: "<i>From Inside Halab</i>"</p> <p>Terreur Video 5: "<i>A message signed with blood to the nations of the cross.</i>" Vidéo 6: « <i>And wretched what they purchased.</i> » Chant : écoute du nasheed « <i>Ma vengeance</i> »</p>
Matériel	Six vidéos – un chant- un questionnaire anonyme- une grille d'entretien collectif- une grille d'entretien individuel semi directif

Tableau de présentation synthétique de l'expérience sur panels groupes

<u>Questionnaire (construction)</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Totalement anonyme / questionnaire sous format papier remis à la fin de l'expérience. - Divisé en deux parties : 1. Partie données biographiques simples (sexe, âge, appartenance religieuse et origines) et niveau de connaissance du groupe et ses actions ; 2. Partie évaluation des supports au niveau de la qualité et sur le terrain des émotions. - En moyenne 29 questions par support et 7 supports en tout à évaluer (dispositif assez fourni) - Chaque panel répond aux mêmes questions et regarde/écoute les mêmes fichiers.
<u>Questions</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Fermées (réponses à entourer ou nombres à inscrire), pas de question ouverte. Les questions sont simples et concrètes, et se basent sur une échelle (beaucoup, un peu, pas vraiment, pas du tout). - En moyenne 4 choix par question et une seule réponse par question (sauf pour les questions biographiques et de connaissances où les choix sont multiples).
<u>Objectifs du questionnaire</u>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 objectifs centraux : évaluer la qualité des vidéos selon les interrogés, et évaluer les émotions, les ressentis et l'adhésion ou le rejet des cibles une fois confrontées aux supports. - 9 questions par support portent sur la qualité (images, son, discours, acteurs, message, potentiel) - 20 questions portent sur l'évaluation des émotions, l'adhésion et le rejet (les émotions principales questionnées sont la colère, la peur, le dégoût, la tristesse, la surprise, l'angoisse, l'ennui, la joie, l'excitation, le plaisir, l'amusement, la curiosité, l'attraction, l'indifférence).

Présentation synthétique du questionnaire proposé aux interrogés durant le visionnage

<u>Recrutement</u>	<u>Enracinement</u>	<u>Terreur</u>
<p>Vidéo 1 : la séduction « <i>Histoire de la vie de Abu Suhayb al Faransi</i> ». Un combattant français converti raconte sa conversion et son arrivée dans les rangs de l'organisation (notions centrales basées autour de la conversion et la séduction, quête initiatique d'un français).</p> <p>Vidéo 2 : Incitation au devoir de défense « <i>What are you waiting for</i> », des français convertis incitent les musulmans de France à émigrer en les accusant de lâcheté dans le cas contraire (notion de devoir centrale, une obligation morale).</p> <p>Vidéo 3 : Incitation à rejoindre le combat « <i>Let's go for jihad</i> », une vidéo très graphique qui date du début du califat, proche des jeux-vidéos et scènes cinématographiques (invitation à se battre sur zone, connotation guerrière « fun »).</p>	<p>Vidéo 4 : « <i>From Inside Halab</i> », un djihadiste français est interrogé par le journaliste britannique John Cantlie. Il invite ses frères musulmans radicalisés en France à commettre un attentat sur place par tous les moyens, et se félicite des attentats qui se sont déjà produits en France, notamment Charlie Hebdo (Ici on voit nettement l'encouragement au passage à l'acte, donc de l'intentionnalité à l'action).</p>	<p>Vidéo 5 : « <i>A message signed with blood to the nations of the cross</i> », 21 prisonniers coptes sont amenés par des djihadistes cagoulés sur une plage libyenne en vue d'être exécutés. (Très choc, mise en scène forte, terreur et intimidation, menace diffuse).</p> <p>Vidéo 6 : « <i>And wretched what they purchased</i> », un enfant au regard très déterminé s'apprête à exécuter un homme accusé d'être un espion à la solde du Mossad. Vidéo en français. (Intérêt central : l'impact de la mise en scène d'un enfant bourreau).</p> <p>Chant : écoute du nasheed « <i>Ma vengeance</i> », ce chant fait suite aux attentats de Paris et Bruxelles, à la gloire des terroristes il menace très explicitement la France et justifie les attentats. (Intérêt : revivre les attentats par le souvenir. La menace, la colère, la peine : la France directement touchée).</p>

Présentation des six vidéos et du chant sélectionnés pour l'expérience

<u>Entretien collectif</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir et approfondir le débat sur des questions d'actualité et en lien avec l'expérience (ex : le rapatriement des enfants des djihadistes, les procès des djihadistes français en Irak, le sentiment d'insécurité). - Les interroger sur les émotions et ressentis vécus durant l'expérience de manière collective (ex : ce qui a le plus marqué les interrogés et pourquoi). - Questions ouvertes, mais toujours basées sur l'anonymat.
<u>Entretien individuel</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir en dehors de la pression de groupe les questions d'actualité et les émotions. - Introduire en respectant l'anonymat une dimension biographique plus importante (ex : métier, parcours...) - Entretien semi directif classique

Présentation des objectifs des entretiens collectifs et individuels

21.3 L'abandon de l'expérience : un renoncement préférable

Après un temps de réflexion sur le dispositif envisagé, et malgré des doutes persistants sur la capacité d'une telle expérience à offrir des résultats probants, nous l'avons présenté à des tiers. Si les personnes en dehors du monde de la recherche ont montré de l'enthousiasme et de l'intérêt, les chercheurs se sont montrés beaucoup plus réservés. Ce sont finalement ces échanges avec des chercheurs expérimentés qui nous ont convaincu qu'il était préférable d'abandonner. Le premier problème était éthique, il semblait discutable après réflexion de montrer des vidéos djihadistes à un public non professionnel, même averti, quand bien même les scènes de violences physiques, comme les exécutions, seraient coupées pour ne pas heurter excessivement la sensibilité. En effet, il s'agit d'une démarche qui peut sembler discutable et risquée, dans un pays qui a momentanément sanctionné l'accès à ce discours. L'autre risque concernait l'impossibilité prévisible d'arriver à un résultat probant dans une France meurtrie par les attentats, où il est difficilement envisageable de voir une personne éprouver et exprimer autre chose que de la colère, du dégoût et du rejet, une telle expérience ne pourrait donc rien prouver, rien amener de véritablement intéressant. Cette dernière remarque nous semble faire sens, dans la mesure où les personnes interrogées avaient fort peu de chance de donner une réponse autre,

et encore moins favorable, ce qui par ailleurs aurait mis la chercheuse dans une situation fort délicate. En effet, dans le cas contraire, si une personne devait approuver le discours, le problème éthique serait encore plus grand, puisqu'il placerait la chercheuse devant le devoir de prévenir les autorités compétentes, alors même que l'expérience garantissait l'anonymat. Ensuite, la question des outils et des capacités s'est également posée, les sciences sociales ne disposant pas vraiment des outils nécessaires pour mener ce type d'enquête, qui fait appel aux sciences cognitives, voire neurocognitives, et à des logiciels spécialisés dans le traitement et la lecture de telles données. La question de nos capacités à mener à bien une telle expérience, qui fait appel à des outils et des méthodes hors de notre discipline, et à interpréter ses résultats, se posait. Enfin, il s'agissait également de ne pas se disperser dans un sujet trop vaste, la question de la réception étant un sujet assez vaste et pointu, qui pourrait être le sujet d'une thèse en elle-même. Il était difficilement justifiable de traiter la réception par les cibles alors que l'angle choisi reposait avant tout sur la réception pénale, cela aurait exigé un travail colossal, surtout peu cohérent avec l'ensemble. En conclusion, le risque d'échec, de résultats peu probants, a conduit à l'abandon de l'expérience. Nous avons malgré tout mené des entretiens avec des citoyens de plusieurs âges, femmes et hommes, notamment des spécialistes de l'image, pour les interroger sur leur accès à la propagande, leurs connaissances et leurs ressentis, nous avons appris que la plupart d'entre eux avaient déjà vu des extraits de propagande via les médias. En tout, dix entretiens individuels semi directif ont été menés, six avec des personnes de 18 à 45 ans et quatre avec des personnes de 46 à 75 ans. Nous avons également interrogé ces personnes sur ce qu'ils pensaient de la réaction pénale face à la propagande djihadistes en France, et avons constaté une faveur de la population pour le fait de sanctionner directement les spectateurs.

En conclusion de ce chapitre, et de cette partie, il apparaît que la propagande de l'Etat Islamique, bien que s'inspirant d'autres modèles de propagande, terroriste ou de guerre, a su mettre à sa disposition des moyens et outils modernes. Tant au niveau de la création, de la production de sa propagande, qu'au niveau de sa diffusion, le groupe s'est reposé sur des outils modernes, qui ont nettement contribué à l'expansion de son discours en occident, à sa médiatisation. C'est grâce cela, et à la couverture médiatique dont il est l'objet, à côté d'une campagne d'attentats sans précédent, que le groupe est depuis 2014 dans tous les esprits. Sa propagande est une véritable valeur ajoutée à son projet, puisqu'elle l'aide à atteindre tous ses objectifs qui sont de recruter, d'encourager le passage à l'acte, le passage de l'intentionnalité à l'action, et de terroriser. S'il est difficile de mesurer le poids concret de la propagande et du numérique dans les trajectoires d'engagement, ou encore sur le sentiment d'insécurité des

populations, nul doute qu'elle apporte une véritable contribution. C'est cela qui va encourager le droit et la justice à sanctionner et à instrumentaliser la propagande pour tenter de freiner l'expansion du djihadisme sur territoire. Le sujet de la réception est vaste, passionnant et nécessaire pour comprendre l'impact du discours djihadiste sur ses différentes cibles, mais complexe à appréhender. On peut le saisir à notre échelle à travers les modes de diffusion et la réaction du droit et des institutions, car ils nous permettent de cerner la portée exceptionnelle du discours de l'Etat Islamique sur notre société.

Partie II : Le droit dans la lutte contre le discours salafito-djihadiste

L'analyse de l'impact de ce discours de propagande djihadiste en France n'est possible qu'à travers l'étude de sa réception par les institutions étatiques, et notamment pénales. La propagande de l'Etat Islamique a fait naître un contentieux important depuis 2014, mais, et ce fait est particulièrement notable, elle est venue également chambouler le droit pénal, et la justice antiterroriste en s'invitant dans les prétoires, comme élément de preuve et élément à charge. La propagande est pourtant généralement un outil étatique laissé en dehors du droit, en ce sens le traitement de la propagande de l'Etat Islamique se rapproche de celui fait de la propagande anarchiste au XX^{ème} siècle, par les lois dites scélérates à partir de 1893⁵⁸³. Avec l'Etat Islamique, la propagande terroriste devient donc un élément à charge, un élément de preuve et une infraction. En effet, la propagande djihadiste devient avec la loi du 3 juin 2016, et pendant un temps, en réponse à l'émotion suscitée par les attentats et aux départs sur la zone irako-syrienne, une infraction à part entière, où n'étaient pas seulement sanctionnés les créateurs et les diffuseurs mais également les détenteurs et les spectateurs réguliers⁵⁸⁴. Dans une seconde partie, nous étudierons donc les politiques pénales mises en place pour lutter et endiguer ce phénomène, et notamment les sanctions qui ont eu vocation à s'appliquer aux personnes qui consultent, détiennent, et relaient ces fichiers. Nous nous intéresserons ici à la manière dont l'émergence d'un discours violent peut contraindre le droit pénal à se saisir dans l'urgence d'un phénomène nouveau, en s'appuyant sur un versant avant tout ultra sécuritaire, préférant placer la sanction en amont de l'infraction afin de neutraliser un risque éventuel. On s'interrogera donc sur la manière dont l'appropriation de la propagande par le terrorisme djihadiste moderne est venue bouleverser le droit et la justice depuis 2014.

La façon dont le droit va entendre placer la sanction en amont d'un acte terroriste, à titre préventif, nous pousse à nous interroger sur le lien éventuel qu'entretient la législation qui entend lutter contre la propagande, avec ce que plusieurs chercheurs ont appelé le droit pénal « *de l'ennemi* » ou « *de la dangerosité* »⁵⁸⁵, théorisé par le pénaliste allemand Gunther

⁵⁸³ Piron J. « *De la lutte contre le terrorisme anarchiste à la lutte contre le terrorisme djihadiste* », Essai comparatif, Revue Nouvelle N°7, 2016

⁵⁸⁴ Ce délit a ensuite été censuré par le Conseil Constitutionnel, par deux QPC du 10 février et du 15 décembre 2017.

⁵⁸⁵ Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz, « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2010/1 n° 1 p69 à 80 ; Bernard Diane, « *Du bon choix des catégories en (théorie du) droit. Le contre-exemple du « droit pénal de l'ennemi* », Numéro Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, 2015 ; Cahn Olivier, « *Cet ennemi intérieur, nous devons le combattre* » *Le dispositif antiterroriste français, une manifestation du droit pénal de l'ennemi* », Archives de politique criminelle, terrorisme, n°38, 2016 ; Cahn Olivier, « *Droit pénal de l'ennemi - Pour prolonger la discussion...* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, 2015 ; Corroyer Jason, « *Droit pénal de l'ennemi et anticipation* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, 2015 ; Ladd Kevin, « *Répondre à la menace par la menace ? La législation pénale dans les labyrinthes de l'hostilité* », Numéro Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, 2015 ; Lazergue Christine et Geneviève Giudicelli Delage, *La dangerosité saisie par le droit pénal*, Éditions Presses Universitaires de France, 2011, 224p

Jakobs⁵⁸⁶. La théorie établit l'existence d'un système juridique dérogatoire, qui serait réservé notamment aux questions de terrorisme, permettant d'intervenir avant tout acte constitutif de l'infraction, voire avant un acte préparatoire⁵⁸⁷. Le droit pénal de l'ennemi serait un système préventif, qui s'opposerait au droit du citoyen⁵⁸⁸. Pour Geneviève Giudicelli Delage, le droit pénal de l'ennemi se distingue du droit pénal du citoyen au niveau du concept de culpabilité : « *La culpabilité est réservée au citoyen car, malgré l'acte qu'il a commis, on peut attendre de lui qu'il se comportera à l'avenir de manière légale. La dépersonnalisation qu'il subit est limitée à la seule contrainte de la peine en rétribution de son acte. La dangerosité interdit une telle attente. La société doit se protéger, comme elle se protège contre un ennemi, si et aussi longtemps qu'elle ne peut pas attendre de l'individu qu'il se comportera de manière légale, et la contrainte, donc la dépersonnalisation, est plus ou moins forte selon les cas, elle peut devenir extrême.* »⁵⁸⁹. Pour Raphaëlle Thery, la différence réside aussi dans l'orientation de la pénalité : « *dans le droit pénal du citoyen, la réponse pénale est avant tout répressive, punitive, et fortement indexée au concept de culpabilité ; dans le droit pénal de l'ennemi, la réponse pénale est moins punitive que préventive, et indexée au concept de dangerosité, bien plus large que celle de culpabilité.* »⁵⁹⁰. Le droit pénal de l'ennemi reposerait sur un paradigme guerrier⁵⁹¹. En l'occurrence, la consultation de propagande, en tant qu'élément à charge, va permettre la condamnation en amont de tout acte terroriste, soit d'écarter des individus potentiellement et non nécessairement dangereux. Par ailleurs, l'Etat français, avec à sa tête le président François Hollande avait déclaré en novembre 2015, « *Nous sommes en guerre* », établissant ainsi clairement l'existence d'un paradigme guerrier dans les politiques pénales visant à lutter contre le terrorisme djihadiste sur son sol et en son nom à l'étranger⁵⁹². C'est bien dans cette logique d'anticipation que le droit s'est saisi de la question de la propagande djihadiste. Il s'est construit en opposition à ce phénomène qu'il cherche à la fois à endiguer et à instrumentaliser dans le cadre des procès, pour prouver et condamner, mais aussi pour empêcher et prévenir. Cette question du droit pénal de l'ennemi doit être abordée sous deux angles. Le premier nous est inspiré par Olivier Cahn : cet ennemi qu'il faut combattre est intérieur, il est français⁵⁹³. Ce

⁵⁸⁶ Jakobs Günter, « *Aux limites de l'orientation par le droit : le droit pénal de l'ennemi* », « *Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

⁵⁸⁷ Lazerges Christine et Henrion-Stoffel Hervé, « *Le déclin du droit pénal : l'émergence d'une politique criminelle de l'ennemi* », Dalloz, « *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* », 2016/3 N° 3, pages 649 à 662

⁵⁸⁸ Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « *Rue Descartes* » 2018/1 n° 93, pages 72 à 84

⁵⁸⁹ Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz, « *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* », 2010/1 n° 1 p69 à 80

⁵⁹⁰ Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « *Rue Descartes* » 2018/1 n° 93, pages 72 à 84

⁵⁹¹ Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « *Rue Descartes* » 2018/1 n° 93, pages 72 à 84

⁵⁹² Voir l'intervention de François Hollande devant le Congrès à Versailles le 17/11/2015 <https://www.youtube.com/watch?v=XbBSG08zJwA>

⁵⁹³ Cahn Olivier, « *Cet ennemi intérieur, nous devons le combattre* » *Le dispositif antiterroriste français, une manifestation du droit pénal de l'ennemi* », Archives de politique criminelle, terrorisme, n°38, 2016

constat invite à nous interroger sur cette question posée par le magistrat Antoine Garapon : « *Comment une société peut être en guerre contre ses propres enfants ?* », et à questionner notre paradigme juridique⁵⁹⁴. L'autre question qui se pose est celle des effets de la justice d'anticipation sur des processus de désengagement, considérant que les condamnations ont lieu en amont d'un passage à l'acte. On s'interroge sur le sens de la peine et la définition même du passage à l'acte dans notre droit. Nous interroger c'est aussi questionner cet apport par le droit pénal de l'ennemi au débat juridique actuel sur la justice antiterroriste et sa pertinence.

Le combat passe d'abord par la création de nouvelles infractions relatives à la diffusion et la consultation de la propagande, et par le durcissement d'autres infractions, en particulier l'apologie du terrorisme. Mais on va aussi utiliser la propagande à des fins de condamnation dans les procès. Si la justice condamne logiquement les propagandistes, au cours de procès parfois très médiatisés⁵⁹⁵, cette utilisation de la propagande pour condamner va plus loin, elle n'est pas seulement un élément à charge, mais aussi un élément de preuve. Consulter, relayer de la propagande, devient un élément à charge, une infraction pendant un temps ; ainsi qu'un élément de preuve à la radicalisation et à certaines activités sur zone irako-syrienne. Dans le contexte des procès des revenants ou des personnes toujours sur zone, la propagande permet dans certains cas d'apporter des éléments de preuve d'activité dans les rangs des djihadistes, plusieurs Français ont par exemple figuré sur des vidéos⁵⁹⁶. Dans le cadre des procès des filières, des procès pour financement du terrorisme, ou encore d'association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste, la détention et la consultation de propagande intervient comme un élément pour prouver la radicalisation des personnes poursuivies, et donc de facto de leur culpabilité⁵⁹⁷. La question de la propagande et de son rôle est citée dans tous les dossiers et pointée du doigt de manière quasiment systématique comme facteur contributif ou aggravant dans les processus de radicalisation djihadiste. Dans le cadre des procès auxquels nous avons pu assister sur l'année 2018-2019, le rôle de la propagande est systématiquement cité. Après 2017, si l'infraction de consultation régulière de sites djihadistes est censurée par le Conseil Constitutionnel, le contentieux se greffe essentiellement sur l'apologie du terrorisme, infraction à l'élément matériel très large et imprécis. L'apologie du terrorisme devient également le réceptacle de l'émotion après un attentat, la multiplication des gardes à vue et des poursuites

⁵⁹⁴ Entretien avec Antoine Garapon, juriste et magistrat français, ancien juge des enfants, et secrétaire général de l'Institut des Hautes Etudes sur la justice. L'entretien a eu lieu le 29 juin 2018 à Paris.

⁵⁹⁵ Voir procès du site Ansar al-Haqq et ses principaux créateurs et activistes en juillet 2018 devant le Tribunal Correctionnel de Paris

⁵⁹⁶ Voir la partie 1 sur la participation des Français à la propagande djihadiste. La participation de Maxime Hauchard notamment est très régulièrement citée puisqu'il est le premier à avoir été identifié sur une vidéo djihadiste d'exécution.

⁵⁹⁷ Différentes archives de procès auxquels nous avons pu assister entre avril 2018 et avril 2019 viendront en renfort de cet argument.

juste après les événements pose question sur la proportionnalité et la rationalité des actions prises pour répondre à certains comportements et certaines paroles.

Il s'agira donc ici de s'interroger sur la manière dont a été reçue cette propagande par le droit et par la justice en France, et sur la réponse qui lui a été faite dans l'urgence, dans un contexte sécuritaire fébrile. Une réponse qui a connu de multiples revirements entre 2014 et aujourd'hui. Si l'étude est principalement centrée sur la France, sera intégrée une dimension comparative avec d'autres modèles juridiques et de prévention lorsque cela est pertinent, notamment ceux en vigueur dans des États membres de l'Union européenne, aux États Unis et au Canada, avec pour objectif d'analyser les dispositifs de lutte contre la radicalisation, et l'endiguement de l'accès à la propagande. En conclusion, le travail critique proposé ici a pour objectif de mettre en évidence les lacunes et limites d'un appareil répressif qui s'est construit dans l'urgence, en réponse à un phénomène nouveau, d'abord sous-estimé et sous étudié. L'objectif de cette étude est de proposer une analyse d'un discours violent qui recrute, et des solutions destinées à améliorer la prévention. Un constat s'est imposé assez vite en France, si la prévention ne peut suffire pour lutter contre la radicalisation, et pour contrer le discours djihadiste, ce n'est pas non plus le cas de la seule répression. On voit se dessiner dans la lutte contre la radicalisation, et de facto contre la propagande, ce que le chercheur français Romain Sèze appelle une « *ingénierie institutionnelle* », qui combine la répression avec la prévention⁵⁹⁸.

Le quatrième chapitre portera sur la prévention institutionnelle par l'image, qui agit en dualité avec les mesures pénales pour lutter contre le discours. Nous verrons comment s'est construit le contre discours institutionnel à travers plusieurs campagnes médiatiques, qui utilisent l'image pour tenter de toucher les potentiels aspirants au djihad, et les dissuader à la fois d'agir et de partir sur zone. Pour cela, nous étudierons la manière dont cette prévention s'est développée ailleurs, notamment aux États Unis et en Angleterre, et est venue inspirer nos propres campagnes de contre-discours, surtout entre 2014 et 2016.

Le cinquième chapitre abordera cette dualité qui fait intervenir le droit pénal, pour pallier l'insuffisance de la seule prévention. Face à cette insuffisance de la prévention, et à la difficulté que pose la suppression des sites djihadistes, le droit pénal a entendu sanctionner de manière exceptionnelle les spectateurs réguliers. Seront développés ici l'adoption et le retrait du délit de consultation régulière de propagande djihadiste, soit la propagande comme élément à charge et comme infraction à part entière. Nous montrerons l'influence du contexte sur les

⁵⁹⁸ Sèze Romain, *Prévenir la violence djihadiste. Les paradoxes d'un modèle sécuritaire*, Paris, Seuil, 2019, 213 pages, p14

conditions urgentes de son adoption, mais aussi en quoi son contenu, large et flou, avec de lourdes sanctions à l'appui, peut être rattaché à une législation d'exception basée sur l'anticipation par la sanction. Sera analysé ici le débat public autour de cette infraction, mais également le bras de fer entre le Conseil Constitutionnel, qui a déclaré par deux fois le délit inconstitutionnel, et le Parlement et les juges. Le droit a instrumentalisé la propagande, pour condamner en amont, en vue de prévenir de potentiels actes terroristes.

Le sixième chapitre s'intéressera au délit d'apologie du terrorisme, considéré comme le dernier rempart de la lutte contre la propagande. Nous montrerons comment ce délit de presse a intégré le code pénal, pour devenir une infraction relevant du terrorisme, et quelles sont les conséquences de son intégration dans le code pénal sur les méthodes d'enquête, et sur l'application aux poursuites des techniques corrélées au terrorisme. Nous étudierons également la façon dont l'infraction interagit avec le contexte et l'émotion. Une étude de cas médiatiques sera proposée pour évaluer ce rôle de l'émotion dans les procédures de justice. Nous nous interrogerons sur la proportionnalité et le sens de la peine, et sur la question du droit à l'information et à la liberté d'expression. Sera enfin étudié le rôle de la propagande comme élément de preuve, soit dans les procès, qui se tiennent depuis 2015 à Paris, puisque c'est aujourd'hui également dans les prétoires que la propagande continue de jouer un rôle prépondérant pour prouver et condamner les djihadistes à différents degrés d'implication.

Chapitre 4 : Une approche nécessaire mais insuffisante par la prévention institutionnelle

A l'été 2014, époque décisive pour le groupe sur le plan militaire, l'Etat Islamique commence à développer une propagande de recrutement dirigée vers l'occident, étudiée plus tôt dans nos travaux. Cette campagne, alors que le groupe gagne du terrain rapidement sur la zone Irako-Syrienne, porte ses fruits, les départs d'occidentaux, notamment de français, se multiplient. En juillet 2014, la CIA dénombrait déjà environ 15 000 djihadistes étrangers parmi les recrues parties faire le djihad, dont 2000 occidentaux⁵⁹⁹. Le centre de recherche stratégique New Yorkais, le SOUFAN GROUP, en dénombrait lui environ 12 000 en juin 2014, issus de 81 pays, dont 3000 occidentaux et 700 français⁶⁰⁰. Selon les chiffres donnés par le gouvernement français en septembre 2014, tirés d'un rapport parlementaire, la France était en tête des pays pourvoyeurs de djihadistes côté occidental. En effet, on dénombrait à l'été 2014 une moyenne de 930 français impliqués dans des filières djihadistes, dont 700 sur la route ou

⁵⁹⁹ Byman Daniel, Jeremy Shapiro, *"Be afraid, be a little afraid: the threat of terrorism from Western foreign fighters in Syria and Iraq"*, Foreign policy and bookings, policy paper number 34, November 2014.

⁶⁰⁰ Barrett Richard, Senior Vice President, The Soufan Group (TSG), *"Foreign Fighters in Syria"*, June 2014

qui auraient déjà rejoint à un moment donné la zone irako-syrienne, et 230 avec des velléités de départ⁶⁰¹. A ces chiffres, s'ajoutaient 36 français déjà décédés sur zone⁶⁰². Les statistiques sont parlantes, puisqu'elles révèlent déjà à ce moment-là une augmentation de 56% des départs de français entre avril et septembre 2014⁶⁰³. En mars 2013, un an plus tôt, seulement 50 français étaient impliqués dans le djihad. La marche franchie en un peu plus d'un an est colossale, et fait écho aux succès militaires des groupes djihadistes, et à la médiatisation du phénomène⁶⁰⁴.

A partir du printemps 2014, pour répondre aux vagues de départs de français sur zone, un premier plan d'action gouvernemental, pour traiter et prévenir la radicalisation, se dessine, et commence à orienter la politique française de prévention⁶⁰⁵. Le plan de lutte antiterroriste (PLAT) reconnaît dès avril 2014 le rôle de la propagande et d'Internet dans les processus de radicalisation. Le 28 janvier 2015, le gouvernement lance son site stop djihadisme, dédié à la prévention et au contre-discours, qui connaît un certain succès : *« au titre du contre-discours étatique, le Gouvernement a créé une plateforme « Stop-djihadisme ». Ce support vise à dénoncer publiquement les mensonges ou omissions de la propagande djihadiste et alerter les familles sur les ruptures comportementales pouvant révéler un processus de radicalisation. Il a totalisé 1,720 millions de vues et bénéficié d'une campagne vidéo virale centrée sur des témoignages de familles à partir de cas réels. Cette plateforme internet a été complétée de deux comptes Facebook et Twitter quotidiennement alimentés depuis décembre 2015 (soit 675 postes ou tweets en un trimestre, avec 4,8 millions de vues réelles pour Twitter) »*⁶⁰⁶. Par la suite, deux des trois autres plans gouvernementaux, adoptés en 2016 et 2018, sont venus réaffirmer la nécessité de répondre à la propagande djihadiste par un contre-discours ciblé, et notamment institutionnel, en proposant de nouvelles mesures en ce sens. Le Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART), du 9 mai 2016, établissait lui la nécessité *« d'opposer des contre-discours crédibles au système narratif et à la propagande de la radicalisation »*, en faisant une priorité : *« Au-delà de la ligne d'action relative à la disponibilité et à l'accès plus ou moins spontané aux contenus de haine en ligne, le développement des contre-discours constitue une priorité afin de desserrer l'emprise idéologique que la propagande radicalisée violente exerce. Il est indispensable que les institutions et la société civile soit porteuses de contre-discours pluralistes afin de ne pas laisser le champ libre sans contestation à la haine en*

⁶⁰¹ Rapport n°2173 remis à la présidence de l'Assemblée nationale le 22 juillet 2014

⁶⁰² Rapport n°2828, relatif à la surveillance des filières djihadistes et des individus djihadistes remis le 5 juin 2015

⁶⁰³ Rapport n° 388 (2014-2015) de M. Jean Pierre Sueur, fait au nom de la Commission Européenne sur les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes, déposé le 1er avril 2015 et remis à la présidence du Sénat

⁶⁰⁴ Rapport n°1056, remis à la présidence de l'Assemblée nationale par Jean Jacques Urvoas le 24 mai 2013

⁶⁰⁵ Plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, Bernard Cazeneuve au Conseil des ministres, le 23 avril 2014

⁶⁰⁶ Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) dossier de presse du 9 mai 2016, présenté par le premier ministre M. Valls

ligne. Ces contre-discours doivent s'écrire avec la double ambition de renforcer la résilience collective face aux différentes formes de propagande radicale et de réduire les processus individuel d'autoradicalisation. »⁶⁰⁷. Pour le PART, cela devait passer par un renforcement important de la recherche, un encouragement des initiatives privées, l'association des acteurs d'Internet à l'élaboration du contre-discours, et la prise en compte des femmes. Le plan national de prévention de la radicalisation (PNPR ou PPP) du 23 février 2018, invitait lui à « *mobiliser avant tout les acteurs de la société civile dans le contre discours* » et à continuer l'élaboration d'un contre-discours institutionnel ciblé.

La France, qui « *a traditionnellement une approche sécuritaire de la lutte contre le terrorisme* »⁶⁰⁸, se lance ici dans une approche assez innovante, en développant d'importantes campagnes de prévention institutionnelle. Elle met sur pied une véritable stratégie de lutte qui passe par l'élaboration d'un contre-discours ciblé, pour cela, elle s'approprie des outils et des supports, comme l'image et Internet. Ces différentes campagnes vidéo, qui répondent aux images des djihadistes, que nous avons analysé dans la première partie, sont modernes, elles se veulent percutantes. Leur objectif, plus que de proposer un autre discours, est de contrer le discours des djihadistes déconstruisant ses différents mythes fondateurs. Analyser ces campagnes est essentiel pour comprendre comment la France a entendu lutter contre le discours djihadiste au niveau prédictif, mais aussi pourquoi, si le droit pénal a dû intervenir face à ses insuffisances, cette double approche est essentielle.

PLAT (2014)	PART (2016)	PNPR (2018)	PACT (2018)
<p>Instaure le numéro vers à l'attention des proches de personnes radicalisées.</p> <p>Reconnait le rôle Internet dans les processus de radicalisation.</p> <p>Encourage au développement de la prévention institutionnelle.</p>	<p>Renforcer l'équipe de Community manager du service d'information du gouvernement en y associant, par la voie de contrats de recherche-action des spécialistes.</p> <p>Encourager les initiatives privées diffusant un discours critique des idéologies de la radicalisation ou un discours ouvert des connaissances sur l'islam dans un cadre méthodologique scientifiquement encadré. Financement par le FIPD.</p> <p>Associer les acteurs de l'internet à l'élaboration du contre-</p>	<p>Poursuivre la coopération avec les acteurs de l'internet, et soutenir, notamment dans le cadre du forum de l'UE sur internet, les efforts de la société civile impliquée dans le contre-discours.</p> <p>Développer l'offre de formation et le soutien de l'UE envers les acteurs francophones du contre-discours dans le cadre du réseau européen de sensibilisation à la radicalisation et de l'organisation internationale de la francophonie.</p> <p>Encourager le contre-discours républicain sur plusieurs registres, portés par différents intervenants auprès de publics divers,</p>	<p>Renforcer les retraits des contenus illicites à caractère terroriste au niveau européen, renforcer la coordination entre les pays à échelle européenne.</p> <p>Constituer une cellule de profilage des auteurs d'attaques terroristes et d'identification des facteurs de passage à l'acte.</p>

⁶⁰⁷ Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) dossier de presse du 9 mai 2016, présenté par le premier ministre M. Valls

⁶⁰⁸ Hecker Marc, « *Djihadistes un jour, djihadistes toujours ? Un programme de déradicalisation vu de l'intérieur* », Focus stratégique, n° 102, IFRI, février 2021

	discours, en ciblant spécifiquement les activités en ligne des organisation terroristes, et en apportant le concours des développeurs et experts du numérique. Prendre en compte la situation particulière des femmes radicalisées dans le contre-discours	notamment les jeunes et les femmes. Poursuivre le développement d'un contre-discours institutionnel ciblé, pour encourager le signalement de jeunes radicalisés et des contenus illicites. Accompagner le soutien à la parentalité, lutter contre le conspirationnisme, valoriser nos actions militaires extérieures dans le cadre de la lutte contre les groupes terroristes et la stabilisation des zones de conflit.	
--	---	--	--

Ce tableau résume les mesures tirées du PLAT (2014), PART (2016) et du PPP (février 2018), et du PACT (juillet 2018), les quatre grands plans gouvernementaux. Il s'agit des principales mesures dédiées à la prévention et notamment à l'élaboration d'un contre-discours (contre-discours institutionnel, mobilisation des acteurs de la société civile, développement de la recherche et de partenariat, prise en compte des profils des personnes visées par la propagande de l'Etat Islamique, mise en place d'un contre-discours ciblé). Le PART et le PPP sont très axés sur la prévention secondaire et notamment sur le contre-discours, le PACT davantage sur la prévention primaire et sur l'uniformisation européenne. Le PACT lance lui les nouvelles initiatives centrées sur la prévention.

22 L'approche pluridisciplinaire de la lutte contre le terrorisme par la prévention

A compter de 2014, la répression, qui s'inscrit dans une volonté d'anticipation de potentiels actes terroristes sur le sol national et de lutte contre les départs sur zone, côtoie donc le développement de la prévention, qui œuvre en partie dans la même direction et avec des objectifs communs. Le terrorisme est une infraction qui, du fait de sa nature, de l'identité des victimes, impacte particulièrement une population, la figure du terroriste cristallise toutes les peurs⁶⁰⁹. De fait, aux yeux du droit, il se verrait dépourvu de sa citoyenneté au même titre que de son humanité⁶¹⁰. Si l'Etat Islamique ne fait pas exception, bien au contraire, on voit malgré tout quelque chose de nouveau se développer en France et dans le monde pour lutter contre ce phénomène d'ampleur, si un droit pénal exceptionnel se développe, c'est aussi le cas de campagnes de prévention institutionnelles, qui entendent prévenir plus que guérir. Ici on est toujours dans l'anticipation, mais par la prévention, non par la sanction. On trouve donc une dualité nouvelle entre la prévention et la répression. C'est ce phénomène novateur que le chercheur Romain Séze qualifie comme une « *ingénieurerie institutionnelle* », la prévention va accompagner la répression pour lutter en amont de la radicalisation et en aval, soit vers le

⁶⁰⁹ Neumann Peter N., *Radicalized, New jihadist and the threat to the west*, éditions I.B Tauris, 2016, 187 pages.

⁶¹⁰ Delmas-Marty Mireille, « *Violences et massacres : entre droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », « *Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

désengagement et contre la récidive⁶¹¹. Il rejoint Florence Vitte, pour qui « *Pour être efficace, toute action coercitive antiterroriste doit se doubler d'une logique préventive soutenue par les missions menées par les services de renseignement et par une analyse psycho criminologique des acteurs du djihad.* »⁶¹². A partir de 2014, émergent des mesures plus concrètes à travers la mise en place de campagnes de contre-discours institutionnelles, et l'ouverture de centres et programmes spécialisés dans la prise en charge de la radicalisation, comme le CPDSI dirigé par Dounia Bouzar⁶¹³, ou le programme RIVE, longtemps tenu secret, car expérimental⁶¹⁴. Il existe trois types de prévention, définis par Romain Sèze : « *Il est question de prévention primaire lorsque l'objectif est de réduire les vulnérabilités sociales censées favoriser le cheminement vers la radicalité, de prévention secondaire lorsque l'action s'adresse à des individus identifiés comme étant en voie de radicalisation, et de prévention tertiaire lorsqu'elle vise à prévenir la récidive* »⁶¹⁵. Il existerait donc plusieurs méthodes pour combattre la radicalisation, à différents stades du processus : « *Compte tenu du stade sur lequel se base l'intervention, les mesures peuvent être préventives, proactives curatives, réactives ou répressives. Elles peuvent lutter contre le terreau (les facteurs sous-jacents) de la radicalisation (sentiments de discrimination, de privation, de frustration, d'exclusion et/ou d'aliénation) qui sont des interventions préventives, augmenter la résistance des jeunes qui se cherchent et donner du pouvoir à leur entourage social (interventions préventives ou proactives), elles peuvent se cibler sur des jeunes déjà radicalisés ou sur les porteurs de messages radicaux (interventions curatives ou réactives), ou s'attaquer à un (petite) quantité d'extrémistes violents (répressive). Une approche préventive peut être basée sur l'évitement que quelqu'un soit impliqué dans le processus de radicalisation, ou que la personne impliquée ne s'engage plus avant dans le processus.* »⁶¹⁶. La prévention secondaire cherche à lutter contre la radicalisation en amont et contre les départs sur zone, en visant les publics cibles, surtout les jeunes, avec différentes campagnes et actions. La jeunesse est la première cible des recruteurs, et est fortement représentée dans les chiffres des départs sur zone, en conséquence de quoi, beaucoup de campagnes de prévention la ciblent⁶¹⁷. La prévention tertiaire correspond, à l'ouverture de

⁶¹¹ Sèze Romain, *Prévenir la violence djihadiste. Les paradoxes d'un modèle sécuritaire*, Paris, Seuil, 2019, 213 pages

⁶¹² Vitte Florence, « Jihad : la menace insaisissable », *Revue Défense Nationale* 2015/1 (N° 776), p105 à 110

⁶¹³ Le centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam est une association mandatée par le ministère de l'intérieur, qui a suivi des jeunes radicalisés, surtout des jeunes filles entre 2014 et 2016. Le CPDSI traite la radicalisation principalement comme une dérive sectaire, très médiatisé, puis critiqué avec sa présidente Dounia Bouzar, il ferme en 2016. Le film *Le ciel attendra* s'inspire de ses travaux.

⁶¹⁴ Le programme RIVE, longtemps tenu secret, suit 22 personnes pour des faits de radicalisation pendant un an et demi. Il propose une approche pluridisciplinaire à milieu ouvert. En 2018, l'appel d'offre est repris par l'association ARTEMIS, rattachée au groupe SOS.

⁶¹⁵ Sèze Romain, *Prévenir la violence djihadiste. Les paradoxes d'un modèle sécuritaire*, Paris, Seuil, 2019, p8

⁶¹⁶ Euer Katrin, Van Vossole Anke, Groenen Anne, Van Bouchaute Karel, « *Une stratégie de prévention de la radicalisation violente des jeunes* », *Les Politiques Sociales* 2015/2 (n° 3-4), pages 89 à 107

⁶¹⁷ Boutih Malek, député de l'Essonne, Rapport de mission *Génération radicale* remis au premier ministre en juin 2015.

centres et programme dits d'abord de déradicalisation, puis de désengagement, afin de favoriser la réinsertion et éviter la récidive.

Le 28 janvier 2015 le gouvernement va mettre en ligne le site stopdjidhadisme.fr, qui va orienter la prévention secondaire, avec la mise en œuvre de plusieurs campagnes et actions sur les réseaux sociaux. Pour Julien Fragnon : « *le site www.stop-djidhadisme.gouv.fr s'insère dans une stratégie de communication publique de prévention du terrorisme en cours d'institutionnalisation* »⁶¹⁸. En clair, la prévention, mise entre les mains de l'Etat, prend une tournure de plus en plus officielle. Pour Marc Hecker notamment, la lutte contre le discours djihadiste sur Internet peut se faire de trois façons combinées : par un contre-discours adapté, la prise de mesures administratives de blocages et de suppressions des contenus et des sites sympathisants, et la désinformation par l'infiltration au sein des réseaux propagandistes sur Internet⁶¹⁹. La loi du 13 novembre 2014, renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, tente de mettre en place une méthode proche de celle-ci, en instaurant des mesures de blocage, en parallèle du PLAT et du PART qui encouragent le développement de la prévention institutionnelle.



⁶¹⁸ Fragnon Julien, « *La radicalisation sous emprise ? Le processus de radicalisation au prisme de Stop Djihadisme* », logiques numériques des radicalisations, n°95, hiver 2017-2018, p13-38

⁶¹⁹ Hecker Marc, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015



Ces captures d'écran sont extraites de la page d'accueil du site stop-djihadisme, on y trouve plusieurs rubriques : pour s'informer et agir (la radicalisation, le numéro vert, que faire en cas d'attentat), pour aller plus loin (état de la menace, campagnes de prévention), actualités (articles, décisions de justice). On voit bien la pluralité des actions et approches prises par le site, notamment la volonté de déconstruire le discours de l'Etat Islamique (ex : « invente des bobards »). Le site semble s'adresser en priorité à un public jeune, du fait des termes employés, de la présentation (ex : cartoon / choix des termes (bobards)). Il est intéressant de voir que le site, et derrière lui le gouvernement, reconnaît la radicalisation comme un processus et non un basculement⁶²⁰.

11.1 Une approche de la radicalisation par la prévention tertiaire

Ce qui nous intéresse ici c'est la prévention tertiaire, dans une moindre mesure, et la prévention secondaire de manière centrale, la prévention primaire se situe elle à une autre échelle, bien plus en amont, qui n'intègre pas nos recherches. La lutte contre la radicalisation, telle qu'entendue dans nos travaux, est en réalité divisée en trois volets complémentaires : la prévention secondaire, la répression et la prévention tertiaire de la récidive et du risque qui va suivre la radicalisation. La prévention se situe en amont de la radicalisation, tandis que la répression vise à sanctionner pour éviter un danger éventuel, imminent ou passé, et agit donc à la fois en amont et en aval de la radicalisation. Le troisième volet agit lui en aval, pour mettre un terme à la radicalité, il vise donc la sortie de l'engagement violent, et est vite central dans les politiques publiques. Il repose sur un concept très médiatisé, que les médias et la recherche ont appelé la « *déradicalisation* »⁶²¹. Dès le départ, le terme déradicalisation semble flou, pour

⁶²⁰ Crettiez Xavier, Ainine Bilel, Gros Frédéric, Lindemann Thomas, « *Radicalisation : processus ou basculement ?* » Radicalités, la Fondation Jean Jaurès, septembre 2016

⁶²¹ Guidère Mathieu, « *La déradicalisation : conceptions et mises en œuvre* », Cahier de la Justice n°30, 2015; Bakashmar Muhammad, « *Extremist deradicalisation programmes : a comparative perspective* », International journal of Political Sciences, Law and International relations, Volume 5, Issue 3, août 2015 ; Hanne Olivier, « *Déradicaliser : un enjeu intellectuel autant que sécuritaire* », Revue Militaire Suisse, 2016; Bouzar Dounia, Martin Marie, « *Méthode expérimentale de déradicalisation : Quelles stratégies émotionnelles et cognitives ?* » Revue Pouvoir, volume 158, 2016, pages 83 à 96 ; Delarue Jean-Marie, Desbarats Carole, Duvert Cyrille, Garapon Antoine, Khosrokhavar Farhad, Kies Ouisa, Monod Guillaume, Schlegel Jean-Louis, « *Nos prisons, Punir, Déradicaliser ? Réinsérer* », revue Esprit n°429, novembre 2016

John Horgan et Tore Bjorge : « *La déradicalisation semble souvent être comprise comme tout effort visant à empêcher la radicalisation de se produire* »⁶²². Pour d'autres auteurs, c'est un processus qui consiste à devenir « moins radical » : « *Ce processus de « devenir moins radical » s'applique à la fois aux comportements et croyances. En matière de comportement, il s'agit principalement de l'arrêt des violences. En ce qui concerne les croyances, cela implique une augmentation de la confiance dans le système, une volonté de faire à nouveau partie de la société, et le rejet des moyens non démocratiques. [...] En général, la déradicalisation des comportements est liée à la déradicalisation des croyances* »⁶²³. En sommes, être déradicalisé se traduirait par le renoncement à des idées radicales. Pour Alex Schmidt, la déradicalisation et la lutte contre la radicalisation sont en réalité deux choses différentes, l'une se situe aval et l'autre en amont, donc pour prévenir ou guérir⁶²⁴.

Après 2014, le terme est central dans le vocabulaire de la lutte contre le djihadisme : « *Créé dans un contexte post-attentats, le terme de « déradicalisation », émerge au cours de l'année 2014 pour véritablement se développer en 2015 et 2016. À la suite de départs de ressortissants français sur le théâtre d'opérations armées en Syrie, puis dans un contexte marqué par les attaques perpétrées les 7 janvier 2015, 13 novembre 2015 et 14 juillet 2016, se pose la question de savoir ce qui pourrait être fait pour empêcher jusqu'à la potentialité de récidives. La « déradicalisation », une notion qui promet à peu de frais la réhabilitation psychique, sociale et morale des individus engagés dans la violence armée, s'impose donc comme moyen privilégié pour développer une politique visant à « parer les coups plutôt que panser les plaies* »⁶²⁵. En clair, elle vise à défaire la radicalisation : « *La radicalisation est définie comme le processus qui conduit un individu à rompre avec la société dans laquelle il vit pour se tourner vers une idéologie violente, en l'occurrence le djihadisme. La prévention regroupe un ensemble de mesures, concernant des domaines sociétaux variés, visant à empêcher la radicalisation. La déradicalisation vise à « défaire » le processus de radicalisation et à encourager la réintégration des individus concernés dans la société.* »⁶²⁶. Déradicaliser signifierait sortir l'individu radicalisé, et donc potentiellement dangereux, de ses croyances radicales violentes, afin de pouvoir le « réadapter » à la société sans que se pose un risque

⁶²² Horgan John and Bjorge Tore, *Leaving Terrorism behind: Individual and collective disengagement*, Routledge, 2008, p3

⁶²³ Demant Froukje, Slooman Marieke, Buijs Frank, Jean Tillie, *Decline and Disengagement: An Analysis of Processes of De-radicalisation*, Amsterdam: Institute for Migration & Ethnic Studies, 2008, p. 13

⁶²⁴ Alex P. Schmid, « *Radicalisation, De-Radicalisation, Counter-Radicalisation: A Conceptual Discussion and Literature Review* », International centre for counter terrorism- The Hague (ICCT), research paper, March 2013

⁶²⁵ Beunas Clément, « *Du « radical » au « radicalisé »* ». *Les usages médiatiques et politiques de la notion de « déradicalisation » en France (2014-2017)* », *Déviante et Société* 2019/1 (Vol. 43), pages 3 à 39

⁶²⁶ El Difraoui Abdelasiem et Uhlmann Milena, « *Prévention de la radicalisation et déradicalisation : les modèles allemand, britannique et danois* », *Politique étrangère* 2015/4 (Hiver), p. 171-182

d'attentat⁶²⁷. La radicalisation se calcule en spectre, basé sur une évaluation complexe de la dangerosité. Pour Marc Hecker : « *plus on se rapproche du haut du spectre, plus le suivi des individus concernés est sécuritaire. En revanche, les personnes se situant dans le bas ou le milieu du spectre peuvent faire l'objet d'une prise en charge par des « acteurs non sécuritaires »* »⁶²⁸. Assez vite, cette approche par la déradicalisation montre ses limites, les méthodes et leurs résultats, dont l'efficacité est difficile à prouver voire contestée, sont controversés⁶²⁹. Pour Olivier Hanne : « *Les moyens utilisés semblent dérisoires par rapport aux objectifs. Les cellules de suivi en préfecture sont composées d'agents surchargés. Les associations impliquées n'ont pas le pouvoir de contrainte qu'ont les institutions publiques. Enfin, on ne peut que douter de l'efficacité des témoignages de victimes du terrorisme auprès d'individus ralliés à des idéologies extrêmes.* »⁶³⁰. La déradicalisation est accusée d'être une chimère, permettant à certaines institutions ou spécialistes de monétiser leur méthode et de gagner en popularité médiatique, sans réelle preuve de son efficacité⁶³¹. Il apparaît qu'il est complexe de supprimer les croyances d'une personne intimement convaincue par une idéologie.

Après le désaveu autour du terme déradicalisation, la recherche préfère se tourner vers le terme « *désengagement* », qui signifie davantage faire renoncer l'individu radicalisé à la dimension violente de son idéologie⁶³². Pour Alex Schmidt, historiquement, le radicalisme, contrairement à l'extrémisme, n'a pas nécessairement de connotations, ni n'est un synonyme de terrorisme. Le vrai problème serait plutôt l'extrémisme : contrairement aux radicaux, les extrémistes ne sont jamais démocrates et beaucoup plus volontiers violents, ne sont jamais ouvert d'esprit comme peuvent l'être les radicaux, et sont presque toujours prêt à obtenir ce qu'ils veulent par la force. C'est pourquoi, il serait plus productif et cohérent, matériellement et sur plan terminologique, de se tourner vers le désengagement, qui consiste à renoncer à la violence et non à la radicalité des idées. Pour David Puaud, le désengagement se différencie de la déradicalisation, la première méthode vise le changement de comportement, qui s'inscrit dans la renonciation à l'utilisation de la violence, tandis que la déradicalisation vise un changement

⁶²⁷ Alex P. Schmid, « *Radicalisation, De-Radicalisation, Counter-Radicalisation: A Conceptual Discussion and Literature Review* », International centre for counter terrorism- The Hague (ICCT), research paper, March 2013

⁶²⁸ Hecker Marc., « *Djihadistes un jour, djihadistes toujours ? Un programme de déradicalisation vu de l'intérieur* », Focus stratégique, n°102, Ifri 2021

⁶²⁹ Beunas Clément, « *Du « radical » au « radicalisé »*. Les usages médiatiques et politiques de la notion de « déradicalisation » en France (2014-2017) », *Déviance et Société* 2019/1 (Vol. 43), pages 3 à 39

⁶³⁰ Hanne Olivier, « *Dé radicaliser : un enjeu intellectuel autant que sécuritaire* », *Revue Militaire Suisse*, 2016

⁶³¹ Ibid. Olivier Hanne fait état des critiques qui visent Dounia Bouzar et le CPDSI, d'abord encensés, avant d'être remis en question, et du cas d'une jeune fille, arrêtée pour un projet d'attentat contre une synagogue, après avoir été suivie par le centre, et a priori déradicalisée.

⁶³² Syafique Muhammad, « *Deradicalization and disengagement from terrorism and threat to identity. An analysis of former jihadist prisoner's accounts* » *Psychology and Developing society* 31(2), 2019, pages 227 à 251.

cognitif, et s'intéresse à l'aspect idéologique et psychologique⁶³³. Il ne s'agit plus de renoncer à des croyances extrémistes et à une vision radicale du monde, mais de renoncer à imposer ses idées par la force. Le désengagement c'est donc sortir l'individu de l'engagement violent en passant par un processus de délégitimation de la violence⁶³⁴.

La prise en charge institutionnelle hors détention des personnes, notamment celles placées sous-main de justice, est un sujet passionnant et en constante évolution. Si des programmes, notamment en détention, existent depuis plus d'une décennie⁶³⁵, la période 2014-2020 marque un véritable tournant en France avec l'ouverture de centres spécialisés en milieux ouverts, qui mettent en œuvre des méthodes reposant sur différentes approches dites pluridisciplinaires. L'association ARTEMIS, en 2018, suivait des jeunes majeurs et mineurs non incarcérés, en amont, pour des faits de radicalisation, grâce au déploiement d'équipes mobiles qui suivaient le jeune dans sa famille. Elle privilégiait une approche psychopathologique, qui croisait les disciplines⁶³⁶. Des débuts avec la prise en charge de jeunes par le CPDSI, en passant par l'échec du centre de Pontourny qui a fermé ses portes en 2017⁶³⁷, et par les programmes RIVE, puis ARTEMIS qui prend sa succession à partir de 2018, les tentatives sont multiples. La méthode fait appel dans le cas de RIVE à une approche expérimentales pluridisciplinaire, différents acteurs et domaines, qui mettent au point une approche nouvelle basée sur le mentorat, inspirée du travail social⁶³⁸. On remarque ces dernières années une présence accrue des méthodes du travail social dans la prévention tertiaire⁶³⁹. Cependant, à l'exception du CPDSI, nous manquons d'informations suffisantes et de connaissances pratiques sur la manière dont le discours djihadiste est contré dans ces différents programmes plus larges de « désengagement », et sur la place de celui-ci dans le travail entrepris, aussi, cet aspect de la réception institutionnelle ne sera pas plus traité ici. Il nous

⁶³³ Entretien avec David Puaud, anthropologue et formateur chercheur en anthropologie. Il a travaillé sur une mission de recherche durant un an avec le programme resté longtemps très secret RIVE, expérimental et innovateur en France. Entretien du 07 Avril 2021.

⁶³⁴ Horgan John, « *What makes a terrorist stop being a terrorist?* », journal for deradicalization, Winter 2014/15 Nr. 1, Horgan John, « *Individual Disengagement: a psychological analysis. Leaving terrorism behind.* », Annals of the American Academy of Political and Social Science, Vol 618, 1, 80-94, 2008

⁶³⁵ Alex Schmidt compte neuf types de programmes et mesures à échelle nationales dans le monde à la fin de décennie 2010 : Programmes pénitencier, éducation, Promouvoir l'alliance des civilisations et le dialogue interculturel, Lutter contre les inégalités économiques et sociales; Programmes mondiaux de lutte contre la radicalisation, Internet; les réformes législatives, développer et diffuser l'information, Organismes de formation et de qualification impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la radicalisation : Alex P. Schmid, « *Radicalisation, De-Radicalisation, Counter-Radicalisation: A Conceptual Discussion and Literature Review* », International centre for counter terrorism- The Hague (ICCT), research paper, March 2013

⁶³⁶ Entretien avec Katia Mebtouche, présidente de l'association ARTEMIS, association de prise en charge et de suivi de mineurs radicalisés, et de leurs parents, en amont d'un passage à l'acte. L'association est basée sur un triple objectif : une approche par la médiation, des programmes éducatifs et des formations. L'entretien a eu lieu au siège social de l'association SOS dont découle ARTEMIS, le 28 juin 2018.

⁶³⁷ Pontourny est le premier centre de « déradicalisation » à ouvrir en France en 2016, basé sur le volontariat et l'apprentissage des valeurs de la république, c'est vite un échec consommé, il ferme en 2017. Cet échec inspirera néanmoins les programmes RIVE et ARTEMIS.

⁶³⁸ Entretien avec David Puaud, anthropologue et formateur chercheur, éducateur spécialisé, et docteur. Entretien du 07 avril 2021

⁶³⁹ David Puaud, éducateur spécialisé, en parle dans son ouvrage : *Le spectre de la radicalisation. L'administration sociale en temps de menace terroriste*, Rennes, EHESP, collection « Controverses », 2018, 242 pages

semblait néanmoins pertinent de mentionner rapidement l'existence de ces nouveaux programmes subventionnés par l'Etat.

11.2. La prévention secondaire pour lutter en amont de la radicalisation

La prévention secondaire, qui nous intéresse spécifiquement, vient lutter en amont et aux prémices du processus de radicalisation pour l'éviter ou empêcher qu'il ne s'enracine. Elle désigne ici le contre discours visant à lutter contre la propagande de l'Etat Islamique. Le terme contre-discours est complexe à définir, pour Alban Sornin : « *d'une manière générale, le terme de contre-discours est retenu pour désigner l'ensemble des actions visant à s'opposer aux propagandes extrêmes. Toutefois, au sens strict du terme, le contre-discours désigne d'abord et avant tout, une forme spécifique de discours parmi ces actions* »⁶⁴⁰. Il va parler lui davantage de contre-communication djihadiste pour désigner toutes les mesures : « *elle se compose tout d'abord, du contre-discours, entendu comme la déconstruction et la démystification, argument contre argument, fait contre fait, image contre image, de la propagande djihadiste* »⁶⁴¹. Si elle concerne toutes les tranches d'âges, la contre communication se focalise en priorité sur la jeunesse, centrale dans la problématique djihadiste. Cette centralité de la jeunesse se ressent dans les méthodes de sensibilisation et de prévention choisies en Europe.

En France notamment, au niveau de l'Etat, se développent des politiques publiques visant à lutter contre la radicalisation et le discours. Le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et la Radicalisation (CIPDR), se réunit régulièrement pour proposer des plans d'action pour prévenir et lutter contre la radicalisation, et définir une stratégie globale de prévention et de lutte. Plusieurs plans présentés par le gouvernement se succèdent entre 2014 et 2018, et proposent diverses mesures préventives pour lutter contre l'expansion du discours djihadiste sur Internet⁶⁴². La France développe, en parallèle de la répression par le droit, et comme beaucoup d'autres pays d'occident, dont les Etats Unis et le Royaume Uni, plusieurs campagnes successives de prévention, en particulier sur Internet. Si ces campagnes ont pour objectif noble de limiter et de freiner l'impact du discours djihadiste, de le contrer et le déconstruire, cette approche n'est pas sans soulever un certain nombre de problématiques, quant à l'évaluation de son efficacité et au bienfondé des outils qu'elle mobilise : « *La Grande-Bretagne, notamment, a mis en place une cellule de community managers qui ne laisse rien*

⁶⁴⁰ Sornin Alban, « *Comment opposer un discours efficace à la propagande djihadiste en France et par quels moyens peut-on y parvenir ? Une approche militaire* » Sciences de l'information et de la communication, 2017

⁶⁴¹ Sornin Alban, « *Comment opposer un discours efficace à la propagande djihadiste en France et par quels moyens peut-on y parvenir ? Une approche militaire* » Sciences de l'information et de la communication, 2017

⁶⁴² PLAT, présenté par Bernard Cazeneuve au Conseil des ministres, le 23 avril 2014 ; PART, du 9 mai 2016, présenté par le premier ministre Manuel Valls ; PNR ou PPP, du 23 février 2018 ; Plan d'action contre le terrorisme (PACT), présenté par le 1er ministre, 13 juillet 2018

passer et répond au moindre tweet ou vidéo pour contrer la rhétorique mensongère. Les États-Unis, comme la France, ont lancé des campagnes anti-propagande. Là encore, l'exercice est difficile et surtout la capacité à évaluer son efficacité est pour l'instant quasi inexistante. Et la contre-propagande est un exercice délicat dans une démocratie. »⁶⁴³. Il s'agit de traiter une partie significative de la réception institutionnelle du discours, qui a contraint la prévention, en même temps que le droit, à s'adapter et à développer de nouveaux outils et concepts.

23 L'élaboration d'un contre-discours institutionnel par l'image

Dès 2014, la manière dont l'Etat doit lutter contre l'expansion du discours djihadiste sur Internet interroge, pour Eric Ciotti et Patrick Mennuci, dans un rapport de 2015 : « *Il semble impossible d'empêcher la propagande djihadiste sur les réseaux sociaux, sauf à suivre les pratiques de pays non démocratiques* »⁶⁴⁴. Pour Julien Fragnon, on assiste en réalité après 2015 à une mutation de la prévention, qui s'intègre alors dans la communication sur le terrorisme : « *Déjà inscrite dans l'arsenal législatif contre le terrorisme [...], la prévention prend aussi place dans la communication sur le terrorisme. Il ne s'agit plus seulement de communiquer à l'occasion d'un attentat mais bien de maintenir une attention et une mobilisation permanentes de la population. C'est en dramatisant de manière continue l'ampleur des risques terroristes que les autorités pensent rendre efficace la communication publique antiterroriste.* »⁶⁴⁵. Avec la création du site stop-djihadisme en janvier 2015, la France se lance dans la création de campagnes institutionnelles d'ampleur sur Internet. Pour Julien Fragnon : « *cette campagne de communication globale s'inscrit dans une stratégie de lutte contre la propagande des organisations djihadistes qui mêle mesures répressives (répression de l'apologie du terrorisme et fermetures administratives de sites) et diffusion d'un « contre-discours ». Ces mesures s'inscrivent au croisement de plusieurs politiques publiques : une institutionnalisation de la communication publique antiterroriste et une politique de prévention de la radicalisation encore embryonnaire* »⁶⁴⁶. Elle permet de concrétiser une méthode de prévention voulue par l'Etat, restée au stade embryonnaire depuis 2006 : « *dès 2006, à l'occasion de la parution du Livre blanc sur la lutte contre le terrorisme, les pouvoirs publics avaient tenté de théoriser une communication antiterroriste pérenne autour de trois grands objectifs : l'information de la*

⁶⁴³ Frédéric Douzet, « *Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech* », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), pages 223 à 238

⁶⁴⁴ Commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes- L'Assemblée nationale a créé le 3 décembre 2014 une commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes de trente membres : rapport n°2828, relatif à la surveillance des filières djihadistes et des individus djihadistes remis le 5 juin 2015 par Eric Ciotti et Patrick Mennuci à la présidence de l'Assemblée.

⁶⁴⁵ Fragnon Julien, « *Protéger les citoyens contre le terrorisme. Vers l'institutionnalisation d'une communication publique antiterroriste* », Les Cahiers de la SFSIC, n° 12, mai 2016, p. 32-40

⁶⁴⁶ Fragnon Julien, « *La radicalisation sous emprise ? Le processus de radicalisation au prisme de Stop Djihadisme* », logiques numériques des radicalisations, n°95, hiver 2017-2018, p13-38

population, la mobilisation nationale et la compassion à l'égard des victimes. Ces visées se retrouvent aujourd'hui dans les buts assignés par le gouvernement au site internet www.stop-djihadisme.gouv.fr »⁶⁴⁷.

La France, de manière assez exceptionnelle, va donc institutionnaliser la communication sur le terrorisme, et notamment sous la forme de campagnes médiatiques. La communication antiterroriste en tant que mode de prévention intègre la lutte : « *Malgré des résultats encore partiels, il semble que l'on assiste à un changement profond de la manière dont l'Etat parle du terrorisme. Des discours antiterroristes traditionnellement prononcés à l'occasion des attentats, nous sommes passés à une institutionnalisation progressive d'une communication publique spécifique. Pour répondre aux effets communicationnels des actions terroristes, les responsables politiques intègrent la communication publique comme faisant partie intégrante de la lutte antiterroriste.* »⁶⁴⁸. Pour cela, elle va s'aventurer sur le terrain des djihadistes pour déconstruire les discours et les mythes qu'il offre pour recruter. Ces campagnes évoluent logiquement avec le contexte terroriste en France : si au début elles cherchent à dissuader les jeunes de partir faire le djihad sur la zone irako-syrienne, à partir de 2016 il s'agit davantage de lutter contre la radicalisation et les passages à l'acte sur le sol français. Les deux principales sont « *ils te disent* » en 2015, puis « *toujourslechoix* » en 2016, que nous proposons d'analyser. L'utilité et la nécessité de ces campagnes dans la lutte contre le djihad nous apparaissent essentielles, mais dans l'impossibilité d'évaluer leur impact sur la radicalisation, et face au contexte terroriste et aux chiffres des départs, le fait qu'elles n'ont pas suffi est indéniable.

23.1 Déconstruire le mythe djihadiste en utilisant ses propres codes

En janvier 2015, l'Etat lance la campagne stop-djihadisme, qui repose sur la brochure appelée « *Radicalisation violente, enrôlement djihadiste* », puis sur la mise en ligne d'un site dédié à la prévention de la radicalisation et du risque terroriste. Le 28 janvier 2015 est lancé le site du gouvernement stop-djihadisme.fr, qui va orienter le contre-discours en diffusant des campagnes institutionnelles. Les actions qu'il met en place sont diverses et s'appuient sur plusieurs supports et approches, elles visent à prévenir en protégeant et en informant⁶⁴⁹, et à

⁶⁴⁷ Fragnon Julien, « *La radicalisation sous emprise ? Le processus de radicalisation au prisme de Stop Djihadisme* », *logiques numériques des radicalisations*, n°95, hiver 2017-2018, p13-38

⁶⁴⁸ Fragnon Julien, « *Protéger les citoyens contre le terrorisme. Vers l'institutionnalisation d'une communication publique antiterroriste* », *Les Cahiers de la SFSIC*, n° 12, mai 2016, p. 32-40

⁶⁴⁹ Voir notamment la campagne d'information « *Que faire en cas d'attaque terroriste ?* ». Lancée en février 2016, elle s'inspirait des consignes d'évacuation des bâtiments et des gestes à adopter en cas d'incendie.

faciliter le repérage et le signalement des personnes radicalisées, après la mise en place du numéro vert par le plan de lutte contre le terrorisme, au printemps 2014. Les campagnes qui nous intéressent sont celles qui mobilisent la vidéo. Le gouvernement, en se réappropriant l'un des outils les plus utilisés par l'Etat Islamique pour recruter, va tenter de contrer les effets du discours djihadiste. Il va répondre aux images proposées par Daesh par ses propres images, issues de sa propagande, et par d'autres, tirées de ses exactions documentées, ainsi qu'à son discours par un contre-discours. Il propose une contre vérité à celle des djihadistes. Ce faisant, il va utiliser l'image, la mise en scène, pour générer des émotions et des réactions, qui veulent ici détourner le public cible de l'engagement djihadiste. Ces campagnes vont donc exploiter les images et le son, l'audiovisuel, comme vecteurs de l'émotion pour toucher un public. Il se rapproche ici de la méthode employée par Daesh, entre autres, pour agir sur ses cibles.

Il est intéressant d'analyser les codes empruntés par l'Etat pour contrer un discours terroriste. Des codes qui empruntent parfois à ceux des terroristes pour atteindre leur cible. Ces campagnes s'adressent particulièrement et le plus souvent aux jeunes et empruntent pour cela des codes et références qui leur parlent le plus. La mention de la famille, du chagrin, est importante, puisqu'elle ponctue les campagnes, et vient ainsi rappeler les conséquences de la radicalisation pour soi et pour tous. Au départ, les personnes, surtout les jeunes, embrigadés sont davantage traités comme des victimes dans le contre discours, ainsi que leurs proches. Par la suite, si la souffrance de la famille reste centrale au contre discours qui utilise l'émotion pour dissuader, les personnes radicalisées sont davantage mises face à leur choix et leurs responsabilités. Le contre discours évolue lui aussi, sans grande surprise, avec le contexte terroriste en France et dans le monde.



Ces captures d'écran tirée de la vidéo « *Ils te disent* » sont une bonne illustration de l'approche proposée par le site, avec notamment la phrase qui ponctue chacune de ses campagnes de prévention et qui place celui qui regarde face au chagrin provoqué par le départ, aux effets par ricochets. On retrouve l'idée de victimisation. On voit également le rappel du numéro vert destiné au signalement des personnes radicalisées.

23.1.1 « Ils te disent » : une première campagne vidéo francophone de contre-discours

La première vidéo à paraître, mise en ligne en même temps que le site le 28 janvier 2015, est diffusée dans le cadre de la campagne « *Ils te disent* »⁶⁵⁰. Elle est ensuite diffusée sur des réseaux populaires comme Facebook et Twitter, à partir de décembre 2015 pour multiplier les cibles. Cette vidéo, qui s'adresse en particulier aux jeunes tentés par les sirènes du djihad, est vue pas loin de 2 millions de fois dès les premiers mois⁶⁵¹. La méthode employée repose sur la déconstruction du mythe djihadiste encore promis par l'Etat Islamique dans sa propagande de séduction à ce moment-là. La vidéo commence par un rappel des dangers du recrutement en ligne, puis dénonce les mensonges du groupe en confrontant ses promesses avec la réalité de la vie sur zone, de la guerre, de sa violence et de ses crimes. Elle promet un destin funeste et une existence faite de désillusions pour ceux qui le rejoindraient. Pour y parvenir, la vidéo juxtapose des images de propagande du groupe avec des images des atrocités commises par lui, notamment contre les civils, pour choquer et pour dénoncer. Pour cela, l'Etat prend la décision d'avoir recours à des images tirées directement de la propagande du groupe et à des images explicitement violentes de ses exactions, auxquelles les confronter. Le fichier alterne une musique joyeuse avec un son angoissant pour marquer le passage de la promesse à la réalité. On passe aussi de la couleur au noir et blanc, pour marquer le passage à l'horreur, qui symbolise la réalité et la vérité. La vidéo, « *déconseillée aux moins de 12 ans* » en raison de sa violence, est volontairement anxiogène, pour créer la peur et l'angoisse, vers un non-engagement voire un désengagement de l'idéologie djihadiste, et d'un projet de départ sur zone. Elle s'adresse aux hommes comme aux femmes. La phrase « *Ils te disent « sacrifies toi à nos côtés, tu défendras une juste cause », en réalité tu découvriras l'enfer sur terre et tu mourras seul loin de chez toi* », s'adresse aux hommes, et vise à déconstruire l'héroïsme du djihad, l'idée que partir revient à s'engager dans une cause noble. La phrase « *Ils te disent « viens fonder une famille avec un de nos héros », en réalité tu élèveras tes enfants dans la guerre et la terreur* », s'adresse davantage aux femmes et au projet familial.

Nom	Durée et particularité	Registres / méthodes / moyens
« <i>Ils te disent</i> », Intégré à la campagne du même nom	2 minutes, vidéo classique au niveau du format (juxtaposition de séries d'images et textes).	<ul style="list-style-type: none">- Dénonce la manipulation et le mensonge (déconstruction des principaux mythes du djihad. Ex : aventure héroïque et projet familial, matrimonial)- Alterne mensonge / vérité (passage de la couleur au noir et blanc)- Musique anxiogènes et bruitages (ex : pleurs d'enfant)- Utilisation d'images violentes- Recours à des émotions négatives (anxiogène)

⁶⁵⁰ La vidéo est visible intégralement sur la plateforme Dailymotion : <https://www.dailymotion.com/video/x2fpywn>

⁶⁵¹ Fragnon Julien, « *La radicalisation sous emprise ? Le processus de radicalisation au prisme de Stop Djihadisme* », logiques numériques des radicalisations, n°95, hiver 2017-2018, p13-38

Interdite au moins de 12 ans Sortie en janvier 2015	- Se réattribue certaines méthodes du groupe djihadiste (ex : utilisation de la violence, de registres de l'émotion, notamment autour des enfants (ce n'est pas nous qui tuent les enfants, c'est eux), de la théorie du complot...
--	---

Ce tableau résume les principales caractéristiques de la vidéo « *Ils te disent* ». A savoir qu'elle se réattribue certaines approches des djihadistes, et choisie la violence et le contre discours au sens strict (un discours qui vient contrer point par point le discours djihadiste).

Ce n'est pas la première fois que l'Etat fait appel à des images volontairement violentes et choquantes, et aux affects, aux émotions, dans ses campagnes de prévention, pour amener vers une réaction. On retrouve ce phénomène en matière de prévention routière notamment. Diverses campagnes, qui utilisent l'image, notamment la vidéo, volontairement choquantes, se sont succédées depuis le début des années 2000 à la télévision, à des heures de grande écoute. L'image est un levier dramatique efficace, elle propose une vision du basculement, de l'horreur. L'objectif en utilisant l'image et le son est de choquer pour susciter une réaction, modifier un comportement⁶⁵². En matière de prévention routière, l'objectif est de pousser celui qui regarde à opter pour la prudence sur la route, en évitant certains comportements, comme le téléphone ou l'alcool au volant. Si utiliser des images choquantes pour sensibiliser, en matière de prévention institutionnelle, n'est donc pas nouveau, ce qui est nouveau c'est d'utiliser les codes, notamment des images, directement issues des archives des terroristes. C'est en cela que la prévention institutionnelle française est ici innovante en matière de lutte contre le djihadisme : elle s'approprie les codes et méthodes d'un groupe terroriste, pour les retourner contre lui.



⁶⁵² Wineski Daniel and Skitka Linda, "Moralization through moral shock: exploring emotional antecedents to moral conviction", Personality and social psychology bulletin, vol 43 issue 2, 20th November of 2016



Ces extraits de campagnes de 2016, 2017 et 2019 montrent bien l'emploi d'images et phrases choquantes pour sensibiliser à la sécurité routière. On voit un blessé très grave, un impact avec l'ensemble des vies touchées, et un impact sanglant suivi d'une phase qui culpabilise le conducteur. Ces images visent à générer des émotions qui vont convaincre celui qui regarde des dangers de la route et de la nécessité de faire attention, d'adapter son comportement au volant.

L'image peut aussi pousser à adhérer à une cause, en ce sens, la prévention peut partager des méthodes et des ressources avec le militantisme, pacifiste ou violent. En 2015, dans la campagne « *Ils te disent* », c'est contre le djihad que le gouvernement veut orienter ses cibles, pour empêcher ou freiner un processus de radicalisation. Ici, le rôle des émotions, le pouvoir de l'image dans la prise de décision, paraissent centrales. Daniel Wisneski et Linda Skitka ont montré, à travers une enquête empirique, que l'exposition à des images violentes ciblées peut modifier la perception des cibles sur un sujet, à travers le prisme de la prise de conscience⁶⁵³. Les images peuvent impacter la conviction morale, et produire d'une certaine façon un choc. C'est bien ici l'objectif de cette campagne : en montrant la violence, la souffrance, mais aussi en avançant des arguments autour du mensonge et de la manipulation, elle tend à choquer le spectateur pour aller vers une prise de conscience qui le pousserait à rejeter l'Etat Islamique, à renoncer à l'engagement radical. Les travaux de Christophe Traïni sur l'activisme anti-corrída et ses manifestations, entretiennent un lien assez intéressant avec les campagnes de l'Etat contre le djihad : « *Afin de solliciter des réactions affectives susceptibles de conduire ceux qui les éprouvent à soutenir leur cause, les opposants à la tauromachie recourent à plusieurs types de dispositifs de sensibilisation. Souvent, il s'agit de susciter l'aversion, le dégoût, l'effroi, en décrivant la corrida sous les traits d'une pratique violente, sanguinolente et macabre.* »⁶⁵⁴. Le gouvernement va tenter, en utilisant un dispositif de sensibilisation, de rallier le public cible de la vidéo contre Daesh. Pour cela, il va utiliser des images violentes, macabres, qui viennent

⁶⁵³ Wineski Daniel and Skitka Linda, "Moralization through moral shock: exploring emotional antecedents to moral conviction", Personality and social psychology bulletin, vol 43 issue 2, 20th November of 2016

⁶⁵⁴ Traïni Christophe. « *Dramaturgie des émotions, traces des sensibilités*. Observer et comprendre des manifestations anti-corrída », ethnographiques.org, Numéro 21 - novembre 2010

souligner la terreur imposée par le groupe, pour créer un choc, du dégoût, de la colère. En procédant ainsi, il veut sensibiliser son public cible contre le djihadisme et ses mensonges, ses fausses promesses, en rétablissant la vérité. La prévention institutionnelle fait donc appel aux mêmes méthodes de sensibilisation pour rallier contre le djihad que celles décrites par Christophe Traïni, en matière de militantisme pour la cause animale⁶⁵⁵. Elle va utiliser des mécanismes de recrutement propre à l'activisme, violent ou non, pour contrer l'engagement djihadiste. Il est intéressant de noter que ce sont pour l'essentiel des émotions négatives que la prévention cherche à créer, au même titre que le discours terroriste au regard de plusieurs auteurs : de la colère, du dégoût, de la peur⁶⁵⁶. Ainsi, la prévention cherche à produire des effets proches de la propagande djihadiste, pour pousser ses potentiellement adhérent à lui tourner le dos.



Ces images extraites de la vidéo, volontairement violentes et dérangeantes, montrent un enfant qui pleure, une crucifixion, un corps jeté d'une falaise et des cadavres tractés par une voiture, et tendent à rétablir la vérité sur le prétendu humanitarisme offert par le groupe. Elles donnent une contre vérité aux promesses de l'Etat Islamique, celui qui part sera peut-être complice du massacre d'enfants civils, et d'exactions comme des crucifixions. L'horreur, la mort et la tromperie sont centrales.

⁶⁵⁵ Traïni Christophe. « *Dramaturgie des émotions, traces des sensibilités. Observer et comprendre des manifestations anti-corrida* », ethnographiques.org, numéro 21- novembre 2010

⁶⁵⁶ Post J. « *When hatred is bred in the bone* » the social psychology of terrorism », *Psychiatric and neurologic aspects of war*, V.1208, n1, 2010 ; Rice Stephen K, Agnew Robert, « *Emotional Correlates of radicalization and terrorism* », in Jacqueline Helfgott (ed) *criminal psychology*; Guibet Lafaye Caroline, « *Choc moral* », *émotion, violence : la violence politique est-elle le fruit de la colère ?* » *Klesis - Revue philosophique*, 2017

On parle souvent de la notion de choc moral en matière d'engagement militant, le choc moral serait un événement soudain et particulièrement choquant dans la vie d'un individu, qui le pousserait à remettre en question l'ordre du monde et son univers, jusqu'à une remise en cause profonde de ses valeurs, et l'engagement dans une cause⁶⁵⁷. La littérature sur le choc moral, définit par Jasper James comme une expérience sociale en amont de l'engagement⁶⁵⁸, et notamment Christophe Traïni, le présente comme un facteur d'engagement dans la cause : « *il résulte d'un événement inattendu ou d'une modification imprévue, plus ou moins brusque, de l'environnement des individus ; elle implique une réaction très vive, viscérale, ressentie physiquement parfois même jusqu'à l'écoeurement, la nausée, le vertige ; elle conduit celui qui y est confronté à jauger et juger la manière dont l'ordre présent du monde semble s'écarter des valeurs auxquelles il adhère* »⁶⁵⁹. En matière de violence politique, le choc moral jouerait aussi un rôle décisif⁶⁶⁰, en faisant office de pont entre l'intentionnalité de l'action et l'action, qui viendrait légitimer l'engagement violent⁶⁶¹. La prévention cherche aussi à créer un choc, au sens d'une prise de conscience brutale, de manière assez nette ici, en instrumentalisant les émotions propices à ce choc. On peut en effet analyser le choix de la violence, surtout celle qui dénonce le massacre des populations, sous l'angle de la volonté de choquer, de faire ouvrir brutalement les yeux sur une réalité choquante, vers une prise de conscience et surtout une renonciation au projet radical. L'approche n'est pas sans rappeler celle des djihadistes, du côté de l'Etat Islamique comme d'Omar Omsen, qui invoque aussi la souffrance des populations et sa défense comme motif à s'engager. La prévention fait la même chose en dénonçant les crimes de l'Etat Islamique et en exposant ses mensonges : si les populations, les musulmans et les enfants souffrent, c'est de la main du groupe. Elle se réapproprie donc le discours, la méthode du groupe, pour le retourner contre lui, en utilisant ses images, et ça c'est novateur.

La campagne emprunte aux méthodes propres à l'activisme, et à l'engagement violent, mais aussi à celles des djihadistes. Il s'agit de montrer l'Etat Islamique comme un manipulateur qui promet des choses à l'opposé de ce qu'il a réellement à offrir. En utilisant cette méthode, la campagne joue ici aussi sur les codes de l'Etat Islamique, axés sur l'idée de complot où

⁶⁵⁷ Jasper James, "Recruiting Strangers and Friends : Moral Shocks and Social Networks in Animal Rights and Anti-Nuclear Protests", *Social Problems*, Vol. 42, No. 4 (Nov. 1995), pp. 493-512; Wineski Daniel and Skitka Linda, "Moralization through moral shock: exploring emotional antecedents to moral conviction", *Personality and social psychology bulletin*, vol 43 issue 2, 2016, pages 139-150; Wrenn Corey Lee, "Resonance of Moral Shock in abolitionist animal rights advocacy: overcoming contextual constraints", *Society & Animals* 21 (2013) 379-394; Traïni Christophe, « *Entre dégoût et indignation morale : sociogenèse d'une pratique militante* », Presses de Science Po, 2012/4 vol 62

⁶⁵⁸ Jasper James, « *The emotions of protest: affective and reactive emotions in and around social movements* », *Sociological forum*, 1998, 34p

⁶⁵⁹ Traïni Christophe, « *Entre dégoût et indignation morale : sociogenèse d'une pratique militante* », Presses de Science Po, 2012/4 vol 62

⁶⁶⁰ Guibet Lafaye Caroline, « *Choc moral* », *émotion, violence : la violence politique est-elle le fruit de la colère ?* » Klesis - Revue philosophique, Klesis, 2017; Scheff Thomas J, « *Roots of war and peace: emotions and bonds in moral shock* », January 2005

⁶⁶¹ Crettiez Xavier, « *High riskactivism* » : *essai sur le processus de radicalisation violente (première partie)* », *Pôle Sud* 2011/1 (n° 34), p45-60

l'occident serait celui qui trompe et manipule. Elle cherche à retourner son discours contre lui, en le remplaçant dans le rôle du manipulateur. Elle déconstruit également plusieurs mythes centraux de la propagande djihadiste de séduction⁶⁶², elle bat en brèche le djihad fraternel promis, ou la dimension humanitaire présumée, et insiste au contraire sur le mauvais traitement des populations, et la promesse d'une mort solitaire.



Ces captures d'écran extraites de la vidéo sont un bon exemple de rhétorique et contre rhétorique adressée aux hommes puis aux femmes, et de la méthode employée par la vidéo avec le passage de la promesse à la vérité, du mensonge à l'atroce et terrifiante réalité. On voit notamment le passage vers le noir et blanc. Les images choisies, à gauche tirées des vidéos de l'Etat Islamique, et à droite de ses exactions, montrent bien le choix de la violence, et du passage par la prise de conscience pour faire renoncer au projet radical.

Cette première campagne innove avant tout en s'appropriant les codes des djihadistes, ses images et sa violence. Si le résultat est loin d'être inintéressant, on peut lui reconnaître le mérite d'être percutante, il n'est pas certain qu'elle ait atteint sa cible au même titre que le discours djihadiste. Elle semble pouvoir toucher davantage les personnes non convaincues par l'idéologie djihadiste, mais il n'est pas certain qu'elle soit parvenue à toucher son public cible. La question du ciblage est très complexe, et exigerait des adaptations précises, basées sur une connaissance des profils, et des moyens plus massifs. Pour Frédérique Douzet : « *Le ciblage de*

⁶⁶² Voir la partie I sur le discours djihadiste de séduction à destination des étrangers : Elle déconstruit notamment le mythe du héros, le projet matrimonial et familial comme un accomplissement, la quête de vérité et de spiritualité, ainsi que l'hypothèse d'un projet humanitaire qui viserait à aider et secourir les populations civiles et surtout les enfants.

ce type de campagne est complexe, il nécessiterait des connaissances précises sur le profil des cibles, des outils de mesure d'impact comme savent en construire les publicitaires et des moyens budgétaires qui ne sont souvent pas disponibles dans les administrations. »⁶⁶³. Il est rejoint par Alban Sornin, pour qui les travaux parlementaires ont pris le contrepied de ce qu'il aurait fallu faire, en adoptant une approche plus large et générale : « *c'est au contre-discours de s'inscrire dans la perspective d'une prévention de la radicalisation et plus largement encore, de la contre-radicalisation* »⁶⁶⁴. La question des moyens, de la visibilité, est une faiblesse centrale des campagnes de prévention, qui ne parviennent pas à concurrencer la logique guerrière, et d'invisibilisation de l'autre, de l'Etat Islamique sur Internet, qui inonde Internet de sa propagande et sa présence. En comparaison, le discours institutionnel est dérisoire en termes de volume et de diversité. Pour Valentine Crosset, la présence de l'Etat Islamique sur Internet s'inscrit dans une lutte dite pour *invisibiliser l'ennemi* : « *L'objectif est ainsi d'agir sur l'adversaire en mettant en échec sa visibilité. Dans ce contexte, le triomphe de la visibilité renvoie à la prise en compte de relations stratégiques et d'affrontement* »⁶⁶⁵. La prévention en 2015 a perdu cette bataille de l'invisibilisation de l'autre, l'offre de l'Etat Islamique étant bien plus importante et bien plus variée, et sa présence sur Internet colossale. Par ailleurs, un autre argument avancé par François Douzet nous semble faire sens : « *Les premières vidéos, en revanche, ont subi les mêmes critiques que celles du département d'État sur l'utilisation des mêmes codes que les propagandistes qui risquent au contraire de renforcer la radicalisation. L'argument selon lequel les djihadistes n'ont pas une cause juste car « tu mourras seul, loin de chez toi », suscite des interrogations sur son efficacité, car le martyr est justement au cœur de la propagande de Daech* »⁶⁶⁶. Il n'est pas du tout certain que retourner les codes de l'Etat Islamique contre lui, et tenter de déconstruire son discours, soit toujours efficace, considérant qu'il incarne le fantasme recherché par les adeptes du djihad, comme celui de la mort en martyr. La dimension violente du groupe a été vite connue sans sembler rebuter ses potentiels aspirants. Enfin, la dimension institutionnelle de la campagne risque de repousser les adeptes de l'Etat Islamique, et il est peu probable qu'ils acceptent l'argument selon lequel celui-ci est le menteur et le manipulateur, préférant voir l'Etat français et sa communication publique dans ce rôle⁶⁶⁷.

⁶⁶³ Frédéric Douzet, « *Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech* », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), pages 223 à 238

⁶⁶⁴ Sornin Alban, « *Comment opposer un discours efficace à la propagande djihadiste en France et par quels moyens peut-on y parvenir ? Une approche militaire* » Sciences de l'information et de la communication, 2017

⁶⁶⁵ Crosset Valentine, « *Être visible sur et par internet : le cas de l'Etat Islamique* », École de criminologie, Faculté des arts et des science, Montréal, thèse soutenue en 2020

⁶⁶⁶ Frédéric Douzet, « *Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech* », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), pages 223 à 238

⁶⁶⁷ Fernandez Alberto M, « *Here to stay and growing combating ISIS propaganda networks* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, 2015, 33 pages.

23.1.2 La vidéo « Welcome to Isis Land » : une source d'inspiration américaine polémique

La campagne « *Ils te disent* » s'inspire en réalité de celle américaine « *Think again, turn away* », et de la vidéo « *Welcome to the « Islamic State » land* », créée et diffusée sur la chaîne officielle du Département d'Etat⁶⁶⁸. Pour le département, lutter efficacement contre le discours djihadiste exige de se battre sur le même terrain que lui. La vidéo est diffusée à partir du 23 juillet 2014 en anglais, puis du 28 juillet 2014 en arabe. Elle est vue environ 900 000 fois les premiers mois, la moitié des vues ont lieu en dehors des Etats Unis⁶⁶⁹. Elle repose sur une méthode proche de la vidéo française, qui passe par la déconstruction du discours djihadiste, mais les images sont plus explicites, plus choquantes, et le ton employé est basé sur l'ironie, ce qui n'est pas le cas en France. La violence est plus centrale, le discours victimaire beaucoup moins. Ici aussi l'objectif est de choquer et de battre en brèche les promesses de Daesh, en déconstruisant le mythe par des phrases axées sur l'ironie, suivies d'images choc d'exactions. Elle commence notamment par la phrase ironique : « *Ne marche pas vers l'Etat Islamique, mais cours vers lui* ». On peut citer plusieurs phrases emblématiques, qui montrent l'emploi de l'ironie : « *le prix n'est pas cher, puisque tu n'auras pas besoin de ticket retour* », ou encore « *tu vas apprendre des nouveaux talents intéressants, comme faire sauter des mosquées ou crucifier des musulmans.* ». La version américaine, qui s'adresse plus aux hommes, insiste sur le massacre de musulmans par l'Etat Islamique, et déconstruit l'idée que partir c'est rejoindre un Etat musulman où vivre sa religion en paix. En utilisant l'ironie, outre montrer l'Etat Islamique comme un manipulateur, elle se moque d'une certaine façon des illusions des aspirants au djihad, ainsi montrées comme absurdes. Si la vidéo inspire la France, nombreux sont ceux à critiquer l'approche choisie, et à considérer qu'en procédant ainsi, en employant ses méthodes, en montrant sa propagande, sa violence, le département d'Etat fait le jeu du groupe⁶⁷⁰ : « *D'autres, plus sophistiquées comme « Welcome to ISIS Land », reprennent les images des atrocités terroristes, posant de vraies questions éthiques quant à l'utilisation des mêmes armes que Daech pour le combattre, avec le risque que ces vidéos soient contre-productives en participant à la diffusion d'images de propagande. Si la vidéo a connu un bon succès d'audience, rien ne permet actuellement de savoir auprès de qui et avec quel effet.* »⁶⁷¹.

⁶⁶⁸ La vidéo est visible sur le lien suivant en intégralité : <https://www.dailymotion.com/video/x306cdz>

⁶⁶⁹ Fernandez Alberto M, « *Here to stay and growing combating ISIS propaganda networks* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, 2015, 33 pages.

⁶⁷⁰ G. Miller, S. Higham, « *In a propaganda war against ISIS, the U.S. tried to play by the enemy's rules* », The Washington Post, May 8, 2015

⁶⁷¹ Frédéric Douzet, « *Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech* », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), pages 223 à 238



Ces différentes images extraites de la vidéo par captures d'écran sont un bon exemple à la fois de la rhétorique qui vise à restituer la réalité du djihad, du procédé d'ironie et de la violence des images employées. On voit notamment une image très graphique de crucifixion. La dimension axée sur le massacre des musulmans par l'EI est également centrale dans ces images, où mosquées et musulmans sont ciblés par les violences.

Les deux vidéos proposent une approche assez similaire et innovante, au sens où elles reprennent certains codes visuels, esthétiques, psychologiques et discursives de l'Etat Islamique pour décourager les aspirants djihadistes ; notamment s'agissant du discours relatif à la quête de vérité et à la dénonciation du mensonge et de la manipulation. Elles se heurtent cependant à des biais importants : elles reposent sur une seule approche, elles déconstruisent le discours sans en proposer un autre alternatif, et il est impossible d'en mesurer les effets. Là où la vidéo française s'attache, par exemple, à déconstruire la promesse de l'Etat Islamique de venir en aide aux populations et notamment aux enfants syriens, elle ne propose pas d'alternative à ces profils humanitaires qui trouvaient dans le djihad un moyen d'aider. Ce point est souligné par les travaux de Laura Ascone, pour qui, les profils de jeunes humanitaires, qui voient dans le djihad le moyen d'aider les populations en détresse, se retrouvent sans projet de rechange pour

satisfaire leur besoin de se sentir utiles⁶⁷². L'auteur Abdelaslem El Difraoui rappelle que l'engagement djihadiste répond à un besoin chez les aspirants au djihad, en quête de quelque chose, et nous savons après l'étude du discours de séduction, que l'Etat Islamique adapte sa propagande pour prétendre répondre à ce besoin quel qu'il soit, aussi, ne pas proposer de projet alternatif c'est faire abstraction de ce fait crucial, et ne donner qu'une partie de la solution⁶⁷³. Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'il n'est pas évident du tout que les adeptes de l'Etat Islamique reconnaissent comme légitime le discours institutionnel contre un groupe qui accuse précisément les gouvernements occidentaux de mentir, de manipuler les médias : « *L'efficacité de la parole officielle face à la propagande terroriste reste toutefois à démontrer, la propagande étant intégralement basée sur la discréditation de la parole officielle par les théories du complot, qu'il s'agisse de celle des gouvernements ou des médias traditionnels.* »⁶⁷⁴. Pour le diplomate Alberto Fernandez, sur la vidéo du département d'Etat : « *il est impossible de connaître l'efficacité réelle de ces dispositifs sur les départs sur zone, à moins qu'un homme ne se lève pour affirmer « j'allais partir pour la Syrie, puis j'ai vu votre vidéo et cela m'a fait changer d'avis »* »⁶⁷⁵. S'il est complexe d'évaluer l'efficacité de la propagande sur les processus de radicalisation, il est presque impossible de prouver l'efficacité d'un contre-discours dans le non-engagement, aucun chiffre ne peut établir le nombre de personnes qui ne se sont pas radicalisées ou ne sont pas parties. Richard Stengel, au sujet de cette campagne, dénonçait ce qu'il appelle « *l'effet retour de flamme* » : « *lorsque vous essayez de désabuser quelqu'un qui a une croyance fermement ancrée, le plus souvent, cela rend sa croyance encore plus forte* »⁶⁷⁶. Il est rejoint sur ce point par Frédérick Douzet : « *Les premières vidéos, en revanche, ont subi les mêmes critiques que celles du département d'Etat sur l'utilisation des mêmes codes que les propagandistes qui risquent au contraire de renforcer la radicalisation.* »⁶⁷⁷. Cette remarque rejoint l'idée selon laquelle déradicaliser n'a pas vraiment de sens : tenter de faire ouvrir les yeux à une personne convaincue, c'est risquer de renforcer ses croyances, qui sont comme mises à l'épreuve. Pour ces raisons, ces vidéos sont critiquables aux yeux de plusieurs spécialistes, surtout aux Etats Unis.

⁶⁷² Ascone Laura, *La radicalisation à travers l'expression des émotions sur internet*, thèse soutenue à l'Université de Cergy en 2018

⁶⁷³ El Difraoui Abdelaslem, *Le djihadisme*, éditions PUF, collection *Que sais-je ?* Paru en 2016, 128 pages

⁶⁷⁴ Frédérick Douzet, « *Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech* », Dans *Hérodote* 2016/1-2 (N° 160-161), pages 223 à

⁶⁷⁵ Le diplomate américain a fait cette réflexion durant une interview qui portait sur la campagne controversée de contre propagande américaine contre l'Etat Islamique en 2015.

⁶⁷⁶ G. Miller, S. Higham, "In a propaganda war against ISIS, the U.S. tried to play by the enemy's rules", *The Washington Post*, May 8, 2015

⁶⁷⁷ Frédérick Douzet, « *Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech* », Dans *Hérodote* 2016/1-2 (N° 160-161), pages 223 à

23.2 Emouvoir et responsabiliser contre le djihad : une approche émotionnelle

Tandis que le contexte terroriste évolue en Europe, après une vague de départs sur zone, puis d'attentats sans précédent, le contre-discours, au même titre que la propagande, doit s'adapter. Alors que les attaques se multiplient, il devient de plus en plus compliqué de placer les jeunes djihadistes dans le rôle de victimes presque passives d'un discours de manipulation, il n'est plus possible pour ceux qui partent d'ignorer la nature du groupe et de ses actions. C'est pourquoi, la France et des voisins européens, notamment la Grande Bretagne, tentent une seconde approche par la responsabilisation, le sens moral, et l'émotion autour de la douleur causée à la famille par le départ d'un proche. Ici aussi, la dimension morale n'est pas nouvelle, les campagnes de prévention routière sont abordées le plus souvent du point de vue moral⁶⁷⁸, ce qui change en revanche c'est le format, et la manière dont la campagne va faire intervenir différents acteurs. Cette nouvelle approche va jouer sur des registres cognitifs plus profonds. Elle rejoint celle proposée à l'époque par Dounia Bouzar, pour qui la déradicalisation passe par une approche émotionnelle, à destination des jeunes au CPDSI. Elle insistait surtout sur l'importance de maintenir le lien familial, de reconnecter le jeune à ses souvenirs d'enfant, et de le mettre face au chagrin que provoquerait un départ chez ses proches⁶⁷⁹.



Ces deux images tirées de campagnes routières montrent bien l'emploi du point de vue moral, de la responsabilisation, voire de la culpabilisation et du blâme. En la matière cette dimension est particulièrement forte. Aussi, en termes de prévention institutionnelle ce n'est pas nouveau.

23.2.1 « Toujours le choix » : responsabiliser contre le djihad

La deuxième campagne institutionnelle audiovisuelle en France est la vidéo interactive « toujours le choix », qui démarre le 18 novembre 2016. Elle est suivie d'une brochure dite

⁶⁷⁸ Brenac Thierry, « Insécurité routière : un point de vue critique sur les stratégies de prévention », Espaces et sociétés 2004/3 (no 118), pages 113 à 132

⁶⁷⁹ Bouzar Dounia, Martin Marie, « Méthode expérimentale de déradicalisation : Quelles stratégies émotionnelles et cognitives ? » Revue Pouvoir, volume 158, 2016, pages 83 à 96

d'accompagnement pour la présenter, notamment auprès d'institutions amenées à faire de la prévention⁶⁸⁰. La vidéo sous forme de jeu de rôle place le spectateur directement dans la peau d'une personne alpaguée par des recruteurs. La personne est amenée à prendre des choix qui font évoluer l'histoire, si elle fait le bon choix, et s'éloigne du djihad, le jeu s'arrête ; dans le cas inverse le jeu connaît deux fins différentes, en fonction du sexe du personnage. Le jeune homme est alpagué dans son quartier par des recruteurs qui l'isolent de ses vrais amis, il est finalement arrêté et incarcéré pour avoir fomenté un projet d'attentat en France. La jeune femme est approchée par un jeune homme sur Internet, dont elle tombe amoureuse, avec qui elle se marie en secret, avant de partir en Syrie, d'être répudiée puis remariée de force à un inconnu. Ici aussi, deux principaux mythes sont déconstruits : la quête de vérité du héros qui se bat pour une cause juste et noble, et le djihad matrimonial. Les méthodes privilégiées par les recruteurs, qui sont aussi les mieux connues et les plus médiatisées, comme Internet ou les connaissances de quartier, sont décryptées, avec un risque : celui de tomber dans des stéréotypes et une approche simpliste, là où les processus de radicalisation sont complexes⁶⁸¹. Pour Jean-Luc Marret, la prévention omet la complexité de la mesure de la radicalisation, et du processus qui l'accompagne : « *Dernièrement, après un immobilisme très français d'une décennie, la France a décidé de se lancer dans la prévention. Elle l'a fait non pas par opposition à la sécurité répressive, mais parce que, rationnellement, il était nécessaire de le faire compte tenu des tensions capacitaires de la police et du nombre croissant de djihadistes français. Et c'est ainsi que la « déradicalisation », terme fluide lui aussi, est devenue une nouvelle ruée vers l'or. Le mot « radical » a fait florès, est utilisé par tous et partout, sans distinction, et passe désormais pour une panacée, alors que par exemple l'évaluation de la radicalisation violente d'un individu est un processus éminemment complexe, sans parler du risque de récurrence.* »⁶⁸².

Pour Benjamin Ducol : « *Dans la mesure où les processus de radicalisation violente réfèrent à une transformation progressive du cadre interprétatif de la réalité au travers duquel l'individu oriente ses préférences, ses motivations et ses actions, il semble indispensable de comprendre comment les dimensions émotionnelles influencent à un niveau individuel les croyances, les interprétations et les processus de catégorisations cognitifs. Comme le note*

⁶⁸⁰ On la trouve ici : <https://www.reseau-canope.fr/prevenir-la-radicalisation/agir-en-milieu-scolaire/jeu-de-role/toujours-le-choix.html>

⁶⁸¹ Séraphin Alava, Noha Najjar et Hasna Hussein, « *Étude des processus de radicalisation au sein des réseaux sociaux : place des arguments complottistes et des discours de rupture* », *Quaderni*, 94, 2017, 29-40 ; Crettiez Xavier, Ainine Bilel, Gros Frédéric, Lindemann Thomas, « *Radicalisation : processus ou basculement ?* » *Radicalités*, la Fondation Jean Jaurès, septembre 2016 ; Crettiez Xavier, Seze Romain, Ainine Bilel, Lindemann Thomas, « *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents* ». Rapport de recherche pour la mission de recherche Droit et Justice, avril 2017 ; Crettiez Xavier, « *High riskactivism* » : *essai sur le processus de radicalisation violente (première partie)* », *Pôle Sud* 2011/1 (n° 34), p. 45-60 Crettiez Xavier, « *High RiskActivism* » : *Essai sur le processus de radicalisation violente (seconde partie)* », *Pôle Sud* 2011/2 (n° 35), p. 97-112

⁶⁸² Marret Jean Luc, « *Action-réaction : le terrorisme et l'état* », *Pouvoirs* 2016/3 (N° 158), pages 5 à 14

Petersen, les sensibilités doivent être envisagées comme des filtres cognitifs procédant d'une fonction sélective pour les individus : « Les émotions aident dans la sélection de volontés concurrentes »⁶⁸³. Si les affects ont donc un rôle à jouer dans la formation de l'intentionnalité terroriste, la prévention établit qu'il en va de même pour contrer cette formation, au sens où ils modifient la perception du monde et des croyances : « Les affects procèdent d'une fonction de sélection et de sédimentation des croyances et des visions du monde »⁶⁸⁴. La prévention va tenter d'instrumentaliser les affects pour changer la perception de la cible sur le djihad, et empêcher l'engagement ou encore favoriser sa sortie. Si dans cette campagne l'instrumentalisation des émotions est centrale, c'est à travers l'intervention de douze acteurs qui ont fait face au djihad, à travers un proche, par exemple un enfant parti, ou eux-mêmes, soit des repentis⁶⁸⁵. Ces interventions sont sous forme de capsules dans la vidéo, elles se déclenchent au fur et à mesure de l'histoire, avec les choix pris⁶⁸⁶. L'Etat ici fait succinctement intervenir des repentis pour témoigner sur la manière dont fonctionnent les recruteurs, or, faire intervenir les revenants est un phénomène rare à ce moment-là. L'Etat ne parvient pas à se défaire de la méfiance que lui inspirent les revenants. Pour des spécialistes ou des repentis, impliquer les revenants est pourtant une solution clé de la prévention⁶⁸⁷ : « Les jeunes sont plus intéressés par mon témoignage, parce que ce n'est pas théorique, c'est une expérience réelle. Les revenants pourraient aider si c'est fait de la bonne manière, c'est un processus, il faut déjà sortir de ses propres problèmes. Il faut déjà sortir de prison, qu'eux même regrette, qu'ils considèrent le bon discours, et la pédagogie, c'est un métier. J'ai été agent de probation et j'ai fait une formation. Une personne qui l'a vécu c'est forcément plus parlant pour les jeunes que n'importe qui d'autre mais ça demande du temps pour le faire »⁶⁸⁸. Pour Mourad Benchellali, ancien détenu à Guantanamo, ce sont les revenants qui sont les plus crédibles pour restituer la vérité, pour raconter les horreurs commises par les djihadistes, et dénoncer les mensonges⁶⁸⁹. On peut difficilement le contredire : si les institutions comme les Etats sont perçus comme des traîtres, la crédibilité des témoignages de ceux qui l'ont vécu est moins questionnable, et peut

⁶⁸³ Ducol Benjamin, « Les dimensions émotionnelles du terrorisme », CGJSC / RCESSC 89, Vol. 2, Numéro 2, Automne 2013, 14 pages

⁶⁸⁴ Ducol Benjamin, « Les dimensions émotionnelles du terrorisme », CGJSC / RCESSC 89, Vol. 2, Numéro 2, Automne 2013, 14 pages

⁶⁸⁵ Parmi les témoignages on trouve notamment plusieurs personnages qui ont régulièrement témoigné dans les médias, comme Valérie de Boisrolin (sa fille Léa âgée de 16 ans au moment des faits, convertie à l'islam et radicalisée, est partie en Syrie avec son petit ami), Latifa Ibn Ziaten (son fils, musulman, a été tué par Mohamed Merah), David Vallat (repenti du djihad).

⁶⁸⁶ Sur ce lien la vidéo est mise bout à bout, avec les deux histoires et les interventions : <https://www.dailymotion.com/video/x53i2pv>

⁶⁸⁷ Neumann Peter R, « Victims, Perpetrators, Assets: The Narratives of Islamic State Defectors », The international center for the study of radicalization and political violence (ICSR), 2015; Frédéric Douzet, « Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), p223 à 238; Horgan John, « What makes a terrorist stop being a terrorist? », journal for deradicalization, Winter 2014/15 Nr. 1

⁶⁸⁸ Entretien avec Mourad Benchellali. Après un passage en camp d'entraînement en Afghanistan en 2001, il a été détenu à Guantanamo pendant deux ans et demi, avant d'être rapatrié en France et d'être détenu pendant deux ans à Fleury-Mérogis, aujourd'hui il est formateur d'insertion et intervient à titre privé au niveau PJJ, EPM, scolaire, et dans les quartiers, pour raconter son histoire et sensibiliser les jeunes, faire de la prévention contre la radicalisation. L'entretien a été réalisé par Skype le 18 juin 2018.

⁶⁸⁹ Entretien avec Mourad Benchellali, du le 18 juin 2018

inspirer aux jeunes aspirants djihadistes un certain respect et une certaine confiance. Pour Peter Neumann notamment, les revenants constituent une arme de lutte autant en amont, au niveau de la prévention première, qu'en aval de déstabilisation et d'encouragement au renoncement⁶⁹⁰. Les témoins offrent quatre clés de lecture sur la vie dans l'Etat Islamique, qui font office de contre propagande : le groupe est plus intéressée par son combat contre d'autres musulmans que le gouvernement d'Assad, ils ont pris part dans des atrocités commises contre des populations musulmanes, il est corrompu, la vie sous contrôle est difficile et décevante⁶⁹¹.



Ces captures d'écran montrent le témoignage de David Vallat, djihadiste repenté qui avait tenté de rejoindre les camps d'entraînement en Afghanistan, puis de monter une filière, au début des années 1990, et celui de Léa, une jeune femme convertie partie en Syrie, sans en revenir. Ces deux témoignages montrent bien l'intervention des revenants, mais aussi la façon dont est montrée la douleur des familles.

Nom	Durée et particularité	Registres / méthodes / moyens
« <i>Toujours le choix</i> » Novembre 2016.	Campagne interactive : le spectateur suit une trame de fond puis fait des choix qui changent le cours de l'histoire. S'intègre dans une plus large campagne de prévention qui fait intervenir plusieurs acteurs (ex : parents, anciens djihadistes).	<ul style="list-style-type: none"> - Déconstruire certains mythes promis par les djihadistes (dimension fraternelle, héroïque, djihad marital). - Responsabiliser les jeunes djihadistes face à leurs choix (partir, blesser leur famille). Ils ne sont pas victimes mais acteurs. - Insister sur la détresse de la famille (les proches sont des acteurs centraux).

Ce tableau résume les principales caractéristiques de la vidéo « *Toujours le choix* ». Le gouvernement fait le choix d'une campagne moderne à travers la dimension interactive. La vidéo joue sur l'émotion, à travers le chagrin de la famille, et sur la responsabilité, ceux qui partent faire le djihad savent vers quoi ils vont, ils ne sont plus les victimes passives d'un recruteur, d'un discours de séduction.

⁶⁹⁰ Neumann Peter R, « *Victims, Perpetrators, Assets: The Narratives of Islamic State Defectors* », The international center for the study of radicalization and political violence (ICSR), 2015

⁶⁹¹ Neumann Peter R, « *Victims, Perpetrators, Assets: The Narratives of Islamic State Defectors* », The international center for the study of radicalization and political violence (ICSR), 2015



Ces captures d'écran illustrent bien la méthode choisie par la campagne en termes d'interactivité (choix à faire) et de décryptage du discours pour recruter (des recruteurs). On voit également apparaître la bulle « ils l'ont vécu », qui mène aux interviews des personnes concernées. Le choix de la méthode se voit clairement moderne et immersif, pour mettre la personne face aux recruteurs et à leurs méthodes.

Ce qui est différent, c'est qu'on ne met plus en avant le registre de la victimation pour ceux qui se radicalisent, mais celui au contraire de la responsabilité. Si la notion de manipulation est toujours présentée, elle est relativisée par la notion de choix. La campagne se focalise sur deux points : le chagrin causé aux familles et le choix conscient. Embrasser le djihad devient un choix, non plus seulement un embrigadement dont la personne est victime presque malgré elle. Elle met l'individu face aux conséquences que son choix aura pour lui-même, ici la prison, la répudiation, le mariage forcé. Le témoignage dans la vidéo d'une mère endeuillée, qui affirme la chose suivante : *« mon fils est parti faire le djihad armé en Syrie, pensant que c'était la seule manière et l'unique manière de pouvoir sauver le monde. Moi aujourd'hui j'ai perdu mon fils, il est mort là-bas, quelle différence ça fait ? Aucune pour le monde, la différence c'est juste qu'on a perdu un enfant. »*, est une bonne illustration de l'émotion utilisée pour toucher et responsabiliser face à la souffrance causée à sa famille. Il est à noter que cette campagne est mise en ligne juste après les attentats du 13 novembre, dans un contexte très sensible, où ceux qui partent sur zone et reviennent sont désormais automatiquement incarcérés. Ici, le gouvernement fait un autre choix que dans sa première campagne, la violence visuelle a été abandonnée, la vidéo préfère décrypter les discours et les méthodes de manipulation, et plus spécifiquement des recruteurs.



Ces deux captures d'écran illustrent bien le parti pris par la campagne : les émotions à travers le chagrin causé à la famille, et la notion de choix, donc la responsabilisation de celui qui part. À gauche, on voit la mère d'un enfant décédé sur zone exprimer son chagrin, et à droite, une phrase qui rappelle le poids d'un choix, et le basculement que celui-ci peut opérer dans une vie. Ce choix peut aboutir à l'image de gauche, donc au chagrin.

23.2.2 Les campagnes britanniques : l'émotion au cœur du contre-discours

Les Britanniques, en particulier la fondation Quilliam, une cellule de réflexion autour du contre extrémisme créée en 2008, placent très vite la famille et le deuil, avec les émotions que cela suscite, au centre de leurs campagnes de contre-discours, et ont pu inspirer dès 2015 leurs voisins Européens⁶⁹². Pour eux, le discours susceptible de toucher et de dissuader les jeunes de partir, est précisément celui qui insiste sur le chagrin de la famille, notamment de la mère. Monsieur Lumpkin, un ancien membre de la NAVY, avait approuvé l'idée de ses homologues anglais, en affirmant au sujet d'une vidéo parue en avril 2015 : « *la vidéo offrait le type de message qui pourrait être efficace pour convaincre les djihadistes potentiels que rejoindre l'État islamiste coûterait de la douleur à leurs mères* »⁶⁹³. L'Angleterre a mis en œuvre cette méthode dans deux campagnes, une en avril 2015, puis une en août de la même année. Sur la première campagne d'avril, nous n'avons que peu d'informations concrètes, puisque nous n'avons pas visionné la vidéo, aujourd'hui introuvable, si ce n'est qu'elle mettait en scène une famille musulmane britannique, endeuillée par le départ d'un enfant et d'un frère, parti sur zone faire le djihad deux ans plus tôt. Les informations que nous avons, dont une retranscription du dialogue, proviennent d'une enquête menée par Greg Miller et Scott Hingham : « *la vidéo présente une famille musulmane de quatre personnes assises autour d'une table pour cinq personnes. Il y a les querelles habituelles à propos des téléphones portables à table,*

⁶⁹² Il s'agit d'une cellule de réflexion britannique, créée en 2008, et spécialisée dans le contre-extrémisme, et notamment en matière de djihadisme.

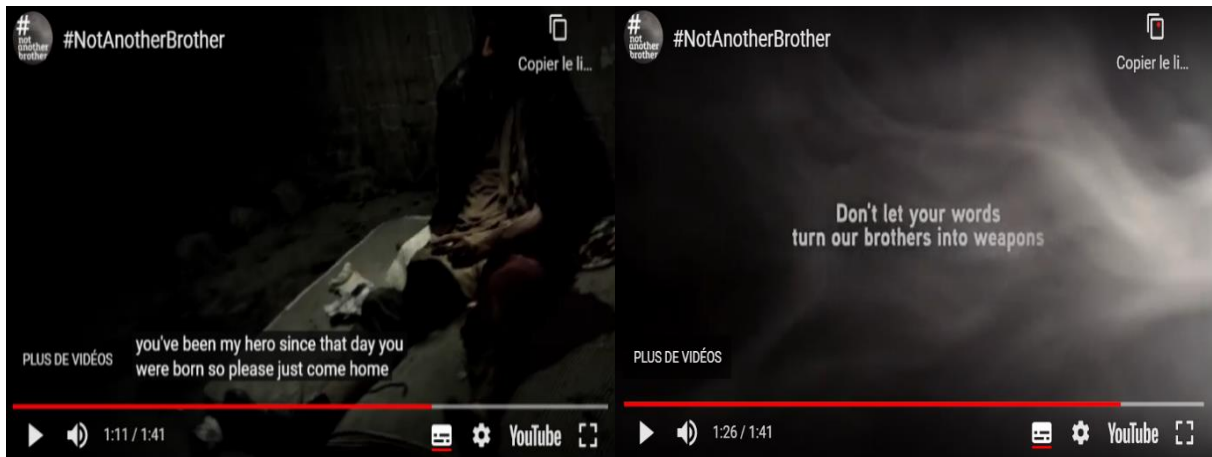
⁶⁹³ G. Miller, S. Hingham, "In a propaganda war against ISIS, the U.S. tried to play by the enemy's rules", The Washington Post, May 8, 2015

« Commencez à manger avant que ça ne refroidisse ». Puis un fils se dirige vers la place vide, et la mère de famille se met en colère. « Ne touche pas. C'est pour Salsan. Tu sais combien il aime ma cuisine ». « Maman, il n'est pas là », dit son fils. « Il reviendra bientôt », insiste la mère. "Il ne rate jamais ça." « Cela fait deux ans. » La scène s'estompe sur une voix off : "Ils nous manqueront plus qu'ils ne le sauront jamais." ⁶⁹⁴. Cette phrase est marquante, puisqu'elle souligne le vide laissé par celui parti, qui ignore le mal fait par son départ, son éventuel décès. Elle met aussi en avant une forme d'égoïsme chez celui qui part en abandonnant les siens.

La seconde campagne britannique, #notanotherbrother (Pas un autre frère) diffusée sur twitter avec l'hashtag correspondant, place la notion de responsabilité, en parallèle des émotions, au centre de sa stratégie. La vidéo, qui paraît le 3 août 2015, et dure 4 minutes, est subventionnée par un financement participatif, grâce à 150 donateurs issus de 10 pays, et est vue environ 28 000 fois dès les premiers mois⁶⁹⁵. Dans cette vidéo sobre, qui reprend les codes de l'Etat Islamique dans le style et le langage, un jeune homme épuisé et blessé, assis sur un matelas ensanglanté, réveillé par le bruit des bombes et des tirs, lit une lettre de son frère. Dans cette lettre, qui place le discours de celui en deuil après le départ d'un proche au centre de l'histoire, le frère s'excuse et regrette d'avoir contribué à la radicalisation et au départ de son frère, devant lequel il admet avoir tenu par le passé un discours de colère contre l'occident et compréhensif envers le combat des moudjahidin : « je te jure que je souhaiterais pouvoir retirer toutes les fois où je t'ai envoyé un tweet, ou que je me suis énervé devant toi en disant que l'occident nous avait tourné le dos... Parce que c'est là que tout a changé n'est-ce pas ? Que tu as commencé à m'envoyer ces films de l'Etat Islamique » ; « je sais qu'actuellement tu ne veux pas me parler, mais le truc c'est que je souhaiterais tellement pouvoir voir ton visage là tout de suite » « je t'en supplie, reviens juste à la maison ». La vidéo termine sur la phrase « Ne laisse pas tes mots transformer nos frères en armes ». Ici, si on retrouve la notion de responsabilité, de choix, comme dans la campagne française, mais la vidéo britannique va plus loin en rappelant que les proches, la famille, ont aussi un rôle à jouer, leurs propos pouvant avoir un impact sur les plus jeunes et les plus fragiles. Elle rappelle qu'il est du devoir de tous de lutter contre les discours radicaux et haineux, et leurs conséquences. Cette dimension est propre à cette campagne. Elle va plus loin que les autres en jouant sur l'idée qu'il existe de multiples facteurs de responsabilité, au-delà du tous concernés, c'est celle du tous responsables.

⁶⁹⁴ G. Miller, S. Higham, "In a propaganda war against ISIS, the U.S. tried to play by the enemy's rules", The Washington Post, May 8, 2015

⁶⁹⁵ Eilish O'Gara, "Think-Tank Releases Anti-Radicalization Video to Counter ISIS Propaganda", NewsWeek, 8/6/15
<https://www.newsweek.com/think-tank-releases-anti-radicalisation-video-counter-isis-propaganda-quilliam-360251>



Ces deux captures d'écran tirées de la vidéo montrent à la fois la sobriété de de la campagne, la méthode choisie au niveau des images, et le message sous-jacent qu'elle veut faire passer : ne pas laisser les mots transformer nos proches en armes, et les pousser à mourir seul loin de chez eux.

Bien que l'approche choisie suscite l'intérêt par sa pertinence de fond, ici aussi, mesurer l'efficacité de ce type de campagne sur ses cibles demeure complexe. Si certaines approches peuvent s'avérer potentiellement efficaces, lorsqu'il s'agit d'instrumentaliser les émotions liées au deuil des familles, surtout chez des profils jeunes, il faut considérer le fait que pour certains, le djihad est le moyen d'acheter une place au paradis pour leurs proches⁶⁹⁶. Pour Mourad Benchellali, qui a échangé avec ces jeunes : « *Ils n'ont pas de fascination du tout pour la mort, c'est faux de dire ça, ils combattent pour le paradis, ce n'est pas la même chose, ils combattent pour une vie encore meilleure que celle ici-bas, la mort est juste l'antichambre d'une nouvelle vie, la mort n'est pas douloureuse, on leur dit que c'est comme une piqure d'abeille. Ils aiment finalement encore plus la vie que nous. Sauver la famille de l'enfer est également un facteur décisif, la famille c'est tellement important, ils veulent le meilleur pour leur famille, leur préparer une place au paradis, la meilleure des places au paradis, donc c'est super attrayant quand on y pense.* »⁶⁹⁷. Il n'est pas certain que le discours sur le deuil fasse son chemin, les jeunes djihadistes ayant la certitude de retrouver leur famille après la mort, et que c'est précisément leur sacrifice qui le permettra. Ces campagnes souffrent en réalité d'une approche assez limitée, voire simpliste du discours des djihadistes, avec une dimension manichéenne, et des stéréotypes de genres. A titre d'exemple, seul le djihad marital et familial est déconstruit quand on parle des femmes, pourtant la littérature a bien montré que leurs motivations vont bien au-delà de celle-ci, et se rapprochent souvent des hommes⁶⁹⁸. Seule une partie des profils, des motivations sont ciblés. Pour Jonathan Birdwell, responsable d'un programme citoyenneté,

⁶⁹⁶ Hussein Hasna, « *Les vierges (Hur in), fantasma de Daesh* », 17 février 2017 (accessible sur cdradical.org)

⁶⁹⁷ Entretien avec Mourad BenchellaAli, du 18 juin 2018

⁶⁹⁸ Bakker Edwin and De Leede Seran, « *European Female Jihadists in Syria: Exploring an Under-Researched Topic* », ICCT Background Note April 2015; Aaltman Erin Marie and Smith Melanie, « *'Till Martyrdom Do Us Part' Gender and the ISIS Phenomenon* », Institute for strategic Dialogue, 2015; Khosrokhavar Farhad, Benslama Fethi, *Le djihadisme des femmes, pourquoi ont-elles choisi Daesh*, éditions Seuil, en 2017, 98p

« *notanotherbrother* » présente des aspects efficaces, mais la fondation Quilliam est « *trop entachée pour le public cible qu'elle essaie d'atteindre pour avoir un impact* »⁶⁹⁹. En somme, la dimension institutionnelle risque de faire obstacle à l'efficacité de ces campagnes. Il est rejoint par Frédéric Douzet : « *L'efficacité de la parole officielle face à la propagande terroriste reste toutefois à démontrer, la propagande étant intégralement basée sur la discréditation de la parole officielle par les théories du complot, qu'il s'agisse de celle des gouvernements ou des médias traditionnels.* »⁷⁰⁰. Une campagne, ainsi créée et financée, sera perçue comme une manœuvre de propagande de l'ennemi pour décrédibiliser le groupe, et donc ne convaincra pas ses sympathisants. Ces différents constats s'appliquent de manière assez égale à l'ensemble des campagnes institutionnelles abordées.

En conclusion, un contre-discours institutionnel s'est donc développé en occident à partir de 2014, notamment en France, pour tenter de freiner l'impact du discours djihadiste sur Internet. Ce faisant, elle est sortie d'une approche très centrée sur l'aspect sécuritaire, qui existe depuis la loi formatrice de 1986, pour adopter une vision plus diversifiée de la lutte contre le djihad, qui combine répression et prévention⁷⁰¹. Des campagnes, dans différents pays d'occident, qui reprennent parfois des codes méthodologiques similaires aux djihadistes pour les battre sur terrain, et qui s'inspirent les unes les autres, avec des approches et des thématiques communes, se sont développées. Nous avons choisi de parler des campagnes américaines et britanniques, qui nous semblaient intéressantes dans les différentes approches choisies pour lutter contre le discours djihadiste. Ces deux types de campagne ont inspiré largement nos propres campagnes. Il nous paraissait intéressant de voir les codes communs, mais également les différentes approches abordées par ces campagnes dans différents pays, qui jouent globalement sur les mêmes émotions pour parvenir à leurs fins, et qui possèdent donc les mêmes qualités mais aussi les mêmes écueils qui les rendent insuffisantes pour lutter efficacement seules. Il n'existe pas de formule unique, de multiples approches sont nécessaires pour toucher la diversité des profils, pour répondre aux différentes motivations qui poussent à s'engager. L'Etat n'est pas parvenu à contrer les méthodes de visibilité de l'Etat Islamique sur Internet par la prévention. Pour Valentine Crosset : « *Être visible pour les protagonistes de l'État islamique s'inscrit dans le programme d'action plus général d'une guerre médiatique. Tel que nos données le révèlent, l'État islamique a – par un enchaînement de ritualisations, de tactiques et de procédés discursifs – apprivoisé internet comme un espace militarisé. Dans les discours des*

⁶⁹⁹ Eilish O'Gara, *Think-Tank Releases Anti-Radicalization Video to Counter ISIS Propaganda*, NewsWeek, the 8 of June 2015

⁷⁰⁰ Frédéric Douzet, « *Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech* », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), pages 223 à 238

⁷⁰¹ Sèze Romain, *Prévenir la violence djihadiste. Les paradoxes d'un modèle sécuritaire*, Paris, Seuil, 2019, 213p

militants, internet est communément appréhendé comme une arme ; comme un front de bataille. »⁷⁰². Si l'Etat est parvenu à éradiquer la partie visible de la propagande sur le net grâce aux mesures de retrait, il n'est pas parvenu à contrecarrer sa stratégie sur le plan de la prévention. Pour Laura Ascone, ces vidéos étaient cependant les seules à pouvoir parler aux aspirants djihadistes, le reste de la prévention, comme le site stop-djihadisme, semblant s'adresser davantage aux citoyens : « *La tentative d'atteindre un public susceptible d'adhérer à l'idéologie promue par Daesh a été mise en place avec la production de deux vidéos, accessibles également sur la plateforme YouTube et, par conséquent, plus visibles. Il s'agit des vidéos intitulées « Ils te disent » et « Toujours le choix »* »⁷⁰³. Ces campagnes avaient le mérite de s'adresser directement à un public cible, en s'appropriant les codes nécessaires pour attirer leur attention, comme la vidéo, et une connaissance du contenu du discours djihadiste. Aussi, une meilleure appréhension des profils, et le développement de moyens, pourraient apporter un réel bénéfice à la prévention, notamment institutionnelle, à condition d'être couplée avec d'autres mesures et initiatives, sur et en dehors d'Internet, qui feraient intervenir des acteurs privés, notamment les repentis et les revenants. La recherche nous paraît essentielle pour aider à la compréhension du discours et au développement d'un contre-discours, elle n'excuse pas, contrairement à ce qu'a pu affirmer l'ancien premier Ministre Manuel Valls, mais explique⁷⁰⁴

⁷⁰² Crosset Valentine, « *Être visible sur et par internet : le cas de l'Etat Islamique* », École de criminologie, Faculté des arts et des science, Montréal, thèse soutenue en 2020

⁷⁰³ Ascone Laura, *La radicalisation à travers l'expression des émotions sur internet*, thèse soutenue à Cergy en 2018

⁷⁰⁴ Lors de la commémoration de l'attaque terroriste contre l'Hyper Cacher, le 9 janvier 2016, Manuel Valls alors Premier ministre avait déclaré : « *Pour ces ennemis qui s'en prennent à leurs compatriotes, qui déchirent le contrat qui nous unit, il ne peut y avoir aucune explication qui vaille ; car expliquer, c'est déjà vouloir un peu excuser.* »

Chapitre 5 : L'intervention du droit pour pallier l'insuffisance de la prévention

La prévention secondaire, si elle devient donc un élément central et essentiel à la stratégie française de lutte contre le discours djihadiste et la radicalisation, n'a pas suffi pour endiguer la vague d'attentats sur son sol et de départs vers la zone irako-syrienne. Pour cette raison, et parce que le discours djihadiste devient inaudible et inacceptable dans une France meurtrie par les attentats, sont développées de nouvelles mesures juridiques exceptionnelles qui visent elles aussi à prévenir le risque terroriste, mais en procédant au blocage et à la suppression des sites et contenus, et en sanctionnant ceux qui prétendent le consulter. Le développement du droit, notamment pénal, pour lutter contre la propagande s'enracine pleinement dans une politique beaucoup plus large d'anticipation du risque terroriste par la sanction⁷⁰⁵. Il s'intègre dans une législation stricte et punitive, qui, face à la difficulté d'éradiquer les sites et contenus, va finalement venir traiter les personnes qui consultent de la propagande en quasi complices de terrorisme eux-mêmes et en potentiels djihadistes. En effet, si le droit a d'abord entendu bloquer et supprimer la propagande en s'attaquant aux sites, comptes et publications, il apparaît que cette méthode a trop de lacunes pour être pleinement efficace seule. C'est pourquoi, il prend le parti de sanctionner directement les spectateurs, ceux qui consultent régulièrement la propagande sur Internet. La sanction se déplace des sites sympathisants et de l'autorité administrative aux spectateurs et au champ pénal et judiciaire. La propagande devient un élément à charge et une infraction à part entière, qui trouve toute sa place dans les prétoires. La politique française de lutte contre le terrorisme se place traditionnellement sur un versant avant tout sécuritaire, et ce constat continue de s'appliquer après 2014⁷⁰⁶.

24 L'intervention du droit pour bloquer les sites sympathisants

Le premier plan d'action présenté par le gouvernement, le PLAT, pose la problématique du cyber djihad dès avril 2014, en reconnaissant le rôle d'Internet dans les processus de radicalisation. Dans ce plan composé de soixante mesures, dans la première partie appelée « *Prémunir les esprits contre la radicalisation* », on retrouve d'une part le développement d'un contre-discours institutionnel, et d'autre part la nécessité d'élaborer des nouvelles mesures de

⁷⁰⁵ Cahn Olivier, « *Cet ennemi intérieur, nous devons le combattre* » *Le dispositif antiterroriste français, une manifestation du droit pénal de l'ennemi* », Archives de politique criminelle, terrorisme, n°38, 2016 ; Aix Julie et Cahn Olivier, « *Mutations de l'antiterrorisme et émergence d'un droit répressif de la sécurité nationale* », Revue de Science Criminelle et de droit pénal comparé 2017/4 n°4, p 845-868 ; Bouvier Jean-Claude, « *Une application des peines très spéciale ou le parachèvement de l'exception antiterroriste* », Délibérée 2017/2 n°2 ; Mégie Antoine, Pawella Jeanne, « *Les procès correctionnels des filières djihadistes. Juger dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme* », Les Cahiers de la Justice, 2017/2 n°2, p235-261 ; Razac Olivier, « *L'application des peines entre ennemi, citoyen, menace et usager* », Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015 ; Safi Farah et Casado Arnaud, *Daech et le droit*, éditions Panthéon Assas, 2016, 180 pages

⁷⁰⁶ Hecker Marc, « *137 nuances de terrorisme, Les djihadistes de France face à la justice* », Focus stratégique n°79, Centre des études de sécurité (IFRI), avril 2018

retrait des contenus sur Internet. Par la suite, trois autres grands plans, présentés par le gouvernement, vont être élaborés et mise en place entre 2016 et 2018, et chacun prendra de nouvelles mesures pour renforcer la lutte contre le cyber-djihad et le discours djihadiste.

1.2 IMPLIQUER LES ACTEURS DE L'INTERNET DANS LA PROTECTION DES CITOYENS

1.2.1 Améliorer le retrait de contenus

Mesure 11 : Enrayer efficacement la diffusion de la propagande terroriste sur internet en accompagnant dans sa mission l'Ambassadeur pour le numérique, chargé de mener un dialogue direct avec les grandes plateformes numériques avec pour objectif prioritaire la mise en place d'outils automatiques d'identification et de retrait afin que les contenus puissent être retirés moins d'une heure après leur mise en ligne.

Mesure 12 : En l'absence de coopération volontaire des plateformes et réseaux sociaux d'ici mai 2018, soutenir une initiative législative européenne appuyée sur une étude d'impact de la Commission.

Mesure 13 : À partir du système IRMa (*Internet Referral Management application*), finaliser la construction d'une base de données européenne de contenus illicites par Europol.

1.2.2 Lutter contre l'enfermement algorithmique

Mesure 14 : Soutenir les travaux de recherche appliquée sur les processus d'enfermement algorithmique. Contribuer au développement d'outils pour sortir de l'exposition à des contenus susceptibles d'encourager une dérive radicale et promouvoir efficacement le contre-discours.

Cet extrait du PLAT de 2014 présente les nouvelles mesures à prendre pour lutter contre la propagande djihadiste, en se plaçant du côté des sites et des retraits de contenus. C'est la première pièce d'un édifice qui poursuit sa construction pendant plusieurs années, jusqu'en 2018.

Le plan de lutte antiterroriste (PLAT), du 29 avril 2014

- Encourager le développement d'un contre discours institutionnel ciblé en mobilisant tous les acteurs de la société civile
- Mieux lutter contre la diffusion de la propagande sur Internet, en favorisant le retrait des contenus et en luttant contre l'enfermement algorithmique.

Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART), du 9 mai 2016

- Réduire l'exposition des internautes à la propagande faisant l'apologie du terrorisme (investir le cyberspace) : poursuivre les actions de surveillance, limitation et d'entrave contre la diffusion de la propagande extrémiste et lutter contre l'enfermement algorithmique.
- Opposer des contre-discours crédibles au système narratif et à la propagande de la radicalisation

Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR ou PPP), du 23 février 2018

- Appliquer les acteurs d'Internet dans la protection des citoyens / améliorer le retrait des contenus : dialoguer en direct avec les principales plateformes numériques, mettre en place des outils d'identification et de suppression automatiques des contenus illicites, dans l'heure suivant la publication. Soutenir une initiative européenne d'uniformisation et favoriser la création d'une base européenne pour le contenu illicite. Assister la recherche et le développement d'outils.
- La construction du contre discours : mobiliser en priorité la société civile, et continuer à cibler avec un contre discours institutionnel.

Plan d'action contre le terrorisme (PACT), du 13 juillet 2018

- Renforcer les retraits des contenus illicites à caractère terroriste : encourager les initiatives européennes / partenariat.

Ce tableau présente les quatre plans successifs présentés par le gouvernement, et les principales mesures et orientations introduites par eux pour lutter contre la diffusion du discours djihadiste en ligne. Il s'agit surtout de mesures de retraits, mais également de coopération et de partenariat avec les acteurs du net et l'Europe. En second lieu on retrouve les mesures relatives au contre-discours.

La première grande loi qui suit le PLAT, du 13 novembre 2014, et qui vient renforcer les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, traite logiquement aussi du cyber djihad en suivant cette ligne d'attaque. Au départ, c'est surtout du côté des sites dits djihadistes, et non des spectateurs, que va s'opérer la censure. Pour lutter contre le djihad médiatique, l'Etat et le droit partent dans un premier temps du principe selon lequel il faut fermer les sites et les comptes propagandistes, apologétiques et sympathisants au djihad, et censurer les fichiers problématiques, en développant des outils adaptés, afin d'empêcher l'accès des internautes à ces contenus. Ces blocages, suppressions et déréférencements prévus par la loi doivent s'accompagner de messages de prévention à l'intention des internautes qui voudraient se diriger sur les sites concernés. La procédure de retrait et de blocage desdits sites incriminés, mise en place par décret en 2015, en parallèle et en collaboration avec la plateforme Pharos, qui fonctionne vingt heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept depuis peu, est la première mesure phare de la lutte contre le cyber djihad. Elle s'inscrit dans un cadre assez exceptionnel, puisqu'elle est placée entre les mains de l'autorité administrative et non du juge pénal.



Bienvenue sur le formulaire de signalement des contenus illicites

A savoir avant de faire votre signalement:

- Vous avez la possibilité de rester anonyme, mais vous pouvez aussi vous identifier.
- Si vous choisissez de vous identifier, vous ne serez pas contacté (sauf cas particulier). Votre identité sera conservée confidentiellement.
- Votre signalement sera conservé 10 ans dans notre base de données, puis effacé.
- Les signalements ne sont pas consultés la nuit, les week-ends et les jours fériés : **ne signalez aucun contenu nécessitant une intervention urgente** (par exemple, l'annonce d'un suicide)
- Pour en savoir plus sur les suites données aux signalements, vous pouvez consulter notre mode d'emploi du signalement.
- La collecte des preuves est l'affaire des services de l'Etat. Ne répondez pas à des annonces suspectes et ne cherchez pas activement de matériel illégal sur Internet. En outre, la seule possession de photographie de nature pédophile est interdite : ne faites aucune sauvegarde ni impression.

N'utilisez pas le formulaire dans les cas suivants:

- Si vous avez simplement reçu un pourriel (spam), utilisez le site de Signal Spam: <http://www.signal-spam.fr>
- Pour un problème de consommation, de qualité ou de sécurité de produits commerciaux, écrivez à la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) en vous rendant sur: www.economie.gouv.fr/dgccrf

Quelques internautes incitent leurs contacts des réseaux sociaux à signaler massivement sur www.internet-signalement.gouv.fr des contenus qui les ont particulièrement choqués. Ces incitations partent d'une bonne intention – lutter contre les contenus illicites sur Internet – mais s'avèrent contre-productives. **Une action est entreprise par les enquêteurs dès le premier signalement.** L'envoi massif de signalements, pour signaler un unique contenu, les oblige à des manipulations inutiles qui impactent leur travail.

La plateforme est créée en 2009, intégrée à l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication, elle est sous la direction de la police judiciaire. Elle permet aux internautes de signaler sur Internet, via une plateforme en ligne assez simple d'utilisation, les contenus illicites, comme les escroqueries, la pédopornographie et atteintes aux mineurs, les discriminations et l'apologie du terrorisme et incitation à commettre des actes terroristes. Depuis 2020 et l'attentat contre Samuel Paty, elle fonctionne 24h sur 24, 7 jours sur 7, avec 50 fonctionnaires. L'utilisation de la plateforme Pharos doit notamment avoir pour vocation d'apporter une contribution majeure au signalement et à la modération de sites et comptes des djihadistes, notamment sur des réseaux sociaux comme Twitter et Facebook, avec qui elle collabore progressivement. Pharos, en association avec les sites, et surtout les réseaux sociaux, va permettre de censurer des contenus, des pages et des sites.

L'encadré présente le fonctionnement de la plateforme Pharos, confiée à la direction centrale de la Police judiciaire. La capture d'écran est tirée de plateforme, elle explique comment procéder aux signalements, les choses à savoir, conséquences et mises en garde. Nous l'avons fait, pour signaler un site violent rediffusant des contenus en tous genre, la procédure, simple et pratique, est expliqué sur la page dédiée au signalement.

Le procès du site Ansar al-Haqq, très actif jusqu'à la fin des années 2000 et incontournable de la scène numérique djihadiste française, auquel nous avons pu assister en juillet 2018, illustre bien la frénésie médiatique et judiciaire autour du cyber-djihad après 2015⁷⁰⁷. Le procès s'était tenu au Tribunal Correctionnel de Paris, environ huit ans après les faits, et avait abouti à la condamnation de ses quatre principaux modérateurs sous la qualification d'AMT, dont l'activiste médiatisé Farouk Ben Abbes, qui s'était rendu libre au procès. La suppression des comptes, des sites et contenus, passait par deux voies : la plateforme de modération en ligne Pharos et la procédure de blocage d'urgence à partir de 2015. Concernant cette dernière, elle est difficile à mettre en place, et les critères qui permettent de déterminer les sites qu'il faut fermer sont trop flous pour être vraiment efficaces, c'est la première critique à laquelle elle se heurte. La seconde problématique est éthique, elle fait l'objet de lourdes critiques, avant même son adoption, qui la définissent comme liberticide, voire contreproductive. Dans les faits, seuls quelques sites seront fermés à titre d'exemples, surtout au moment où la mesure entre en vigueur. L'échec de la mesure est donc rapidement consommé, et raison est donnée à ses détracteurs. Par la suite, le règlement contre la diffusion du terrorisme en ligne, du 29 avril 2021, élaboré par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, qui oblige les plateformes Internet à retirer dans l'heure tout contenu à caractère terroriste notifié par les autorités, va uniformiser la législation à échelle européenne, et rendre comme caduque les mesures de retraits et de blocage prévues initialement par la loi du 13 novembre 2014⁷⁰⁸.

Pour faire fermer les sites djihadistes, le droit s'inspire dans un premier temps en grande partie des outils mis en place pour lutter contre la pédopornographie sur Internet⁷⁰⁹. Il s'agit de supprimer les contenus faisant l'apologie du terrorisme ou incitant au terrorisme, comme les vidéos violentes de propagande ; mais également de procéder à la fermeture de comptes sur les réseaux sociaux, et au blocage de sites problématiques et récalcitrants qui refusent de coopérer. Appliquer le droit national à un espace dématérialisé et transnational, comme Internet, est complexe, et pose donc la problématique de la « territorialité judiciaire », c'est par la coopération entre les acteurs que va passer un possible contrôle des contenus sur les réseaux, mais aussi par des procédures de blocage pour outrepasser le refus de coopérer de certains

⁷⁰⁷ La question de la qualification des faits, entre apologie du terrorisme et association en vue d'une entreprise terroriste (AMT) est l'un des enjeux cruciaux du procès. Par ailleurs, de multiples thématiques autour de la question du cyber djihad, de l'influence, avaient été abordées durant les trois jours d'audience auxquelles nous avons pu assister.

⁷⁰⁸ Règlement européen (UE) 2021/784 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne

⁷⁰⁹ Voir notamment le livre blanc, *Pédopornographie et propagande terroriste en ligne*, version réactualisée du livre rédigé en 2014, 2019

acteurs, notamment des modérateurs et des hébergeurs de sites ouvertement pro-djihad⁷¹⁰. Dans certains cas, ces procédures doivent aboutir sur une enquête, placée entre les mains des services compétents, contre le créateur ou l'hébergeur du site ou du compte incriminé, et éventuellement vers des procès. La sanction se place donc dans un premier temps véritablement du côté des sites et de leurs créateurs, des hébergeurs et de ceux qui font l'apologie du terrorisme sur des sites dédiés, non directement vers les spectateurs.

Dès le départ, l'opportunité de bloquer et de fermer les comptes des djihadistes ne fait pas consensus, plusieurs bémols sont soulignés du côté de la recherche et des professionnels, concernant l'efficacité et la pertinence de ces mesures de suppression et de blocage⁷¹¹. Pour les chercheurs de la fondation Quilliam, la campagne de suppression des comptes des djihadistes est inefficace⁷¹². Les chercheurs soulignent la facilité avec laquelle les comptes sont recrées presque instantanément : à chaque compte fermé, il est recréé, sous un nouveau nom proche, grâce à un nouvel email, et rassemble très rapidement ses anciens followers⁷¹³. Ce phénomène est illustré par une référence au jeu dit du « tape taube » : à chaque fois qu'un compte est fermé, un autre est recréé et apparaît tout de suite à la place de l'ancien, fermé⁷¹⁴. Par ailleurs, supprimer les contenus est qualifié de contreproductif par les chercheurs de la fondation, pour qui cela revient à encourager les djihadistes à se réfugier sur des sites et des plateformes moins connues et moins surveillées⁷¹⁵. Les deux sociologues JM Berger et Morgan Jonathan font en partie ce constat durant leur enquête sur les profils et les comptes des djihadistes sur le réseau social Twitter. Si pour eux il est nécessaire de traquer les comptes des djihadistes et de les supprimer, une procédure qui ne serait en réalité ni vaine ni inutile, puisqu'elle perturberait les djihadistes en les obligeant à créer de nouveaux comptes privés et à repartir de zéro, ils expliquent cependant pourquoi la campagne de suppression massive des comptes sur le réseau complique le travail de recherche et des renseignements⁷¹⁶. Pour François Douzet, sur la mesure de blocage : « *Son efficacité est toutefois relative et parfois problématique. Face aux blocages*

⁷¹⁰ Masson François-Xavier, Mariatte Patrick, « *Pharos et la lutte contre le discours de haine sur internet* », Dans Archives de politique criminelle 2018/1 (n° 40), pages 127 à 142

⁷¹¹ Saltman Erin Marie, "Islamic State: the changing face of modern jihadism", Quilliam Foundation, 2014; Marc Hecker, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, 2015 ; Saltman Erin Marie, Russel Jonathan, « *White paper, the role of prevent in countering Online extremism* », Quilliam Foundation, 2014; Berger JM and Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, 2015; Frédéric Douzet, « *Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech* », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), pages 223 à 238

⁷¹² La Quilliam Fondation, créée en 2008, est un groupe de réflexion britannique qui se focalise essentiellement sur le contre-extrémisme, et particulièrement le djihadisme. Elle a notamment permis, via une campagne de financement participatif, de financer la campagne de contre-discours *Not another brother*, étudiée dans nos travaux. Elle a également rédigé plusieurs travaux sur la question du djihadisme de l'Etat Islamique, et sur l'utilisation d'Internet par le groupe, mobilisés dans nos recherches.

⁷¹³ Saltman Erin Marie, "Islamic State: the changing face of modern jihadism", Quilliam Foundation, 2014

⁷¹⁴ Marc Hecker, dans « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015

⁷¹⁵ Saltman Erin Marie, Russel Jonathan, « *White paper, the role of prevent in countering Online extremism* », Quilliam Foundation, 2014.

⁷¹⁶ Berger JM and Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015

techniques, Daech a démontré une capacité d'adaptation très rapide et créative. Au lieu de mettre une vidéo en ligne, les djihadistes diffusent simultanément plusieurs vidéos en des points différents, immédiatement redistribuées par de multiples relais de façon à rendre disponibles plusieurs centaines de vidéos simultanément en très peu de temps. Ils choisissent le moment propice, lorsque les effectifs sont plus réduits à l'heure de la fermeture des bureaux ou le week-end, afin de déborder les capacités de l'adversaire. »⁷¹⁷. Du côté des professionnels de la justice, l'ancien juge au pôle antiterroriste, Marc Trédivic, partageait ce point de vue : « Toutes les personnes arrêtées depuis 2007 l'ont été grâce aux imprudences commises sur Internet, à la communication électronique. Si nous les empêchons de surfer, nous aurons plus de mal à détecter leurs agissements. »⁷¹⁸. Cette réflexion est appuyée indirectement par la reporter Céline Martelet, qui relate l'intervention d'agents de la DGSI dans les procès. Les sites sont un moyen de surveillance, et la participation à la propagande une preuve, qui va faciliter des condamnations à l'issue des procès, notamment des femmes, dont les activités sont plus difficiles à prouver, considérant qu'elles ne combattaient pas⁷¹⁹. Supprimer les comptes des djihadistes reviendrait à supprimer des preuves, et à ralentir le travail des services de police et de renseignements, le développement de la recherche sur ces sujets, et à encourager les djihadistes à s'enterrer sur des réseaux privés plus difficilement traçables.

La question est donc complexe, et le résultat, nous l'avons constaté durant nos travaux, est bien à double tranchant, si les comptes et publications des djihadistes se sont largement raréfiés, et se font plus discrets ces dernières années grâce à des campagnes de suppression, il est plus difficile de suivre l'actualité interne à la sphère djihadistes sur les principaux réseaux sociaux, sites et forums. Aujourd'hui beaucoup du contenu se trouve de fait sur le *darknet* ou sur des réseaux cryptés comme la chaîne russe Télégramme. Par ailleurs, il est encore possible de trouver des vidéos djihadistes violentes de manière éparse, en passant par d'autres voies que le web classique soumis à la législation française : nos mesures sont donc imparfaites.

13.1 Pharos : un outil pour collaborer avec les réseaux dans la traque aux contenus

Pour reprendre les propos de François Xavier Masson et Patrick Mariatte : « Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont entraîné une mutation profonde de la nature de l'expression publique qui est devenue directe, massive et peut atteindre n'importe qui possédant une connexion internet. Elles obligent l'Etat, confronté à une diffusion des contenus

⁷¹⁷ Frédéric Douzet, « Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), pages 223 à 238

⁷¹⁸ Il était interrogé au Sénat le 4 avril 2015 : <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp15-280.html>

⁷¹⁹ Entretien avec Céline Martelet, grand reporter, du 28 avril 2021.

en mode viral, à repenser les modes d'action destinés à protéger les atteintes portées aux droits de la personne mais également à l'ordre public. Elles imposent également aux forces de sécurité intérieure une adaptation constante de leurs structures et de leurs méthodes. Car Internet donne l'illusion d'une liberté d'expression sans limite et en tout anonymat. On assiste ainsi à une dilution de la responsabilité dans le cyberspace accentuée par l'immédiateté, l'interactivité en temps réel et l'absence d'obstacles apparents. »⁷²⁰. La plateforme Pharos est l'un des outils clés en France de cette adaptation aux nouvelles technologies, et de lutte contre la haine en ligne⁷²¹. Après l'attentat contre Charlie Hebdo, le gouvernement va créer une cellule spéciale au sein de la plateforme, chargée de traiter, entre autres, les signalements liés à l'apologie, à l'incitation à commettre des actes terroristes, et à la propagande. La plateforme se renforce progressivement, elle fonctionne depuis 2020 vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, et compte désormais une cinquantaine de personnes mobilisées. Ces changements ont été opérés avec le déploiement d'un plan d'action, de décembre 2020⁷²², qui prévoyait : un élargissement des capacités de Pharos, un resserrement de la collaboration entre les plateformes, les réseaux et l'Etat, et la signature d'une convention, aboutissant à l'installation d'un conseiller de gendarmerie au sein du service de signalement⁷²³.

C'est Pharos qui va permettre de censurer plusieurs vidéos terroristes, comme la vidéo de décapitation du français Hervé Gourdel, enlevé dans le désert algérien en septembre 2014, retirée en cinq minutes, selon le site du gouvernement⁷²⁴. Toujours d'après ledit site, à la suite des attentats de janvier 2015, les signalements en lien avec le terrorisme et les événements qui endeuillent la France explosent, la plateforme reçoit de 6000 à 7000 signalements par jour, pour des contenus en lien avec le terrorisme et l'apologie, et atteint finalement environ 35000 signalements intervenants sur la période suivant les attentats⁷²⁵. Toujours selon les chiffres du gouvernement : « *En 2014, la plateforme a reçu 137 000 signalements (+ 14 000 par rapport à 2013) : 56% correspondent à des faits d'escroqueries, 11% sont des signalements liés à la pédopornographie et 12% ont trait soit à l'apologie de terrorisme soit à l'incitation à la haine raciale* »⁷²⁶, ces données plaçaient les faits liés au terrorisme loin derrière les escroqueries, mais

⁷²⁰ Masson François-Xavier, Mariatte Patrick, « *Pharos et la lutte contre le discours de haine sur internet* », Dans Archives de politique criminelle 2018/1 (n° 40), pages 127 à 142

⁷²¹ Elle a un équivalent en Grande Bretagne notamment, la plateforme CTIRU.

⁷²² Ce plan est présenté sur le site du ministère de l'intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/La-ministre-deleguee/Communiqués/Cyber-islamisme-Marlene-Schiappa-deploie-un-plan-d-actions-en-ligne>

⁷²³ D'après la convention de novembre 2020 : « *l'association Point de contact reçoit les signalements des internautes, de façon complémentaire à la plateforme Pharos... Ses analyses procèdent à une qualification juridique et techniques de contenus et les relaient aussi bien vers Pharos que vers les différents hébergeurs et plateformes, en France et dans le monde au travers du réseau INHOPE...* »

⁷²⁴ <https://www.gouvernement.fr/la-plateforme-pharos>

⁷²⁵ Hecker Marc, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015

⁷²⁶ <https://www.gouvernement.fr/la-plateforme-pharos>

révélaient un pourcentage de signalements significatif sur le sujet sur cette période. Ce constat est également permis grâce aux chiffres des années suivantes, en 2020, le ministre de l'Intérieur, questionné à l'Assemblée sur les moyens de lutte mis en place contre le djihad sur Internet, avançait ces chiffres : « *S'agissant des contenus terroristes, PHAROS a enregistré des pics de signalements en 2015 et 2016 avec respectivement 31 302 et 11 411 signalements d'internautes (contre 1 675 en 2014 par exemple). Depuis, le volume oscille entre 4 500 et 6 500 signalements par an.* ». Le ministre soulignait l'existence d'un pic important opéré sur la période la plus active de l'Etat Islamique sur Internet, soit entre 2015 et 2016⁷²⁷. En 2018, on retrouve les chiffres suivants : 4.567 signalements dans le domaine de l'apologie et de la provocation à des actes terroristes, soit 2,79 % des signalements, contre 4,08 % en 2017, soit des chiffres qui baissent progressivement. D'après un rapport du ministère : « *Les données de l'année 2018 confirment la tendance observée en 2017 : un retour à la volumétrie antérieure aux années 2015 et 2016, qui avaient été marquées par un nombre important de signalements en lien avec le terrorisme* »⁷²⁸. Enfin, dans son rapport sur « *l'état de la menace liée au numérique* » daté de 2019, le ministère de l'intérieur notait également qu'en 2018, Pharos avait transmis 12 100 demandes de retrait pour des contenus en lien avec le terrorisme et l'apologie, contre 30 634 en 2017, soulignant ainsi la baisse progressive de ce type de signalement⁷²⁹. Ces chiffres remontent en 2020, comme après chaque attentat médiatisé, à la suite de l'affaire Samuel Paty, qui aboutit donc à un renforcement du contrôle et des effectifs sur la plateforme. On le voit bien, Pharos est un outil central de la lutte contre l'expansion du discours djihadiste en ligne. En guise de comparaison : « *La plateforme CTIRU est l'équivalent britannique de PHAROS. Elle collabore avec les réseaux sociaux et a réussi à faire supprimer plus de 72 000 contenus de type terroriste depuis février 2010. Il s'agit d'une collaboration avec les éditeurs et les hébergeurs puisqu'il n'existe pas de moyen coercitif pour les contraindre à supprimer un contenu en ligne.* »⁷³⁰. Aussi, la France n'est pas le seul pays à avoir adopté des outils de signalements des contenus pour lutter dans un premier temps.

Pharos a cependant aussi fait l'objet de polémiques lorsqu'elle s'est avérée inefficace pour repérer des individus dangereux, malgré de multiples signalements, ou trop lente pour supprimer des contenus, et montré ses limites⁷³¹. L'application du droit national, de même que

⁷²⁷ Question N° 26385 de Monsieur Patrick Vignal, « *Lutte contre le terrorisme - Moyens de l'OCLCTIC* », publié le 4 février 2020

⁷²⁸ Rapport 2018 sur « *La Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie* », Contribution complémentaire du ministère de l'Intérieur.

⁷²⁹ *Etat de la menace liée au numérique*, la réponse du ministère de l'intérieur, rapport n°3 de mai 2019, 140 pages

⁷³⁰ Ben Attar Oriane, « *Les modalités actuelles de la lutte contre le terrorisme dans les États européens* », Civitas Europa 2015/1 N° 34, pages 169 à 190

⁷³¹ Dans le cas de l'affaire Samuel Paty, la plateforme est au centre de multiples critiques. L'assaillant aurait été signalé par plusieurs internautes les mois et jours précédents le meurtre de l'enseignant.

la multitude de republications, de créations de comptes et signalements, rendait le repérage et le retrait des contenus parfois trop lents⁷³². Beaucoup de ces suppressions dépendaient du bon vouloir des réseaux sociaux américains, qui appliquent des politiques différentes sur la liberté d'expression et l'anonymat. La capacité de repartage des contenus qu'offrent les réseaux, rend le travail des modérateurs long et fastidieux⁷³³. Dit simplement : s'il est facile de supprimer le fichier source, publié par exemple par le groupe Etat Islamique, il est ensuite plus complexe d'éliminer toutes les copies, partagées sur les réseaux et sites. On le constate toujours, puisqu'il est possible, avec un minimum d'efforts, de se procurer des vidéos de propagande djihadiste violentes sur Internet, notamment via le navigateur *Tor*, en réalité simple à installer, où des sites offrant des contenus violents divers en proposent. On peut citer le site *best-gore*, pourvoyeur de snuffmovies⁷³⁴, ou, dans une certaine mesure, le site anglais *Live-Leak*, fermé en 2021, pourvoyeur de photos et de vidéos chocs relatives à l'actualité. Ces exemples sont des exemples parmi d'autres, puisque, via *Tor*, nous avons pu en trouver de supplémentaires qui proposaient les mêmes types de contenus. Si Marc Hecker relate une expérience fructueuse avec Pharos, nous avons-nous même tenté de signaler l'un de ces sites et ces vidéos⁷³⁵. En effet, nous avons tenté de faire bloquer un site du type, en le signalant sur la plateforme, mais quelques semaines plus tard celui-ci était toujours en ligne, sous le même nom. Le site montrait, entre autres, des assassinats, dont des vidéos djihadistes, comme l'assassinat de Nick Berg par Al-Qaïda, et des vidéos d'exécutions de l'Etat Islamique. Si celui-ci se trouvait sur *Tor*, une plateforme particulière qui permet de modifier les adresses IP, et de contourner en partie les mesures de filtrage, en accédant au serveur, donc un peu à part, cela montre bien que Pharos n'est pas infaillible ou efficace partout.

ISIS Slaughter House - on horriblevideos.com

▶ <https://horriblevideos.com/video/isis-slaughter-house-650.html>

13668117. 2016-10-29 04:01:57. Murder Videos. ISIS, slaughter, kill, murder, knife, brutal, blood. This video is intentionally shortened, these poor guys were caught randomly from streets and slaughtered by alliance of Satan, ISIS members, brutally slitting throats of innocent guys. It seems that these guys were drugged or something.

⁷³² Bonifait Bastien, « *L'utilisation du cyberspace par l'État Islamique* », Mémoire de master 2 sous la direction du professeur Frederick Douzet, Institut français de géopolitique de Paris VIII, année 2014-2015, 126 pages

⁷³³ Hecker Marc, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015

⁷³⁴ En 2012 le site est pointé du doigt, et son créateur poursuivi en justice, pour avoir diffusé le snuffmovie tourné par le tueur québécois Lucas Rocco Magnotta. Le film mettait en scène le meurtre d'un jeune étudiant chinois, des actes de nécrophilie et de dépeçage.

⁷³⁵ Hecker Marc, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015



Gory ISIS beheading - on horriblevideos.com

► <https://horriblevideos.com/video/gory-isis-beheading-812.html>

00:29 ISIS Child militant Beheading Syrian Soldier. 88% 13624589 00:11 Beheading with a machete. 67% 51993 01:11 Iraqi soldiers beheading dead ISIS fighter. 29% 18014 00:20 Beheading of ISIS soldier. 76% 58307 00:30 ISIS Brutal Slaughter of Prisoner in Yemen. 50% 16597 DMCA Notice ...

Gore Video - Isis executions | GoreForum

► <https://goreforum.com/threads/isis-executions.44/>

Wednesday at 1:22 AM. War and Terrorism ISIS BRUTAL HEADSHOT. War and Terrorism. 1. Wednesday at 3:24 PM. Gore Video  All The Newest ISIS Battlefield Killings, Executions And Combat! . Gore Videos. 0. Jan 9, 2021.

New isis execution - BestGore.Fun - Can Death Be Funny?

► <https://bestgore.fun/videos/watch/3ed8b876-013a-4088-9627-986d6e1d8601>

BestGore.Fun - Isis. @channel_id@domain will list the matching channel; URL will list the matching channel; UUID will list the matching video; Any other input will return matching video or channel names.

Ces différentes captures d'écran sont tirées du navigateur Tor, et montrent plusieurs sites en question, et des exemples de contenus problématiques, de vidéos violentes de l'Etat Islamique. Les noms des sites sont éloquentes, ainsi que les noms et descriptifs donnés aux vidéos.

Des vidéos et photos circulent souvent après chaque événement terroriste filmé, par exemple, celle montrant l'assassinat de deux touristes scandinaves, décapitées au Maroc en 2018, avait été de nombreuse fois visionnée en France après sa publication en ligne par les tueurs, et était facilement trouvable sur des sites de ce type. Nous avons nous-même croisé la vidéo, et fait le choix personnel de ne pas la visionner. Le même phénomène a été observé concernant la tête décapitée de l'enseignant Samuel Patty, dont la photo avait été publiée par le tueur sur Twitter, puis repartagée massivement sur les réseaux, où elle est restée longtemps en ligne. Par ailleurs, la photo clandestine de la scène du Bataclan, couverte de sang et de cadavres, supprimée 32100 fois de Facebook en 2016, est encore trouvable en quelques clics sur Internet, alors qu'elle avait énormément choqué les populations en France, que plusieurs appels sur les réseaux avaient invité à ne pas la partager, et que les victimes et les familles s'étaient plaintes via une association⁷³⁶. Cela s'explique par les partages massifs discontinus du cliché sur les réseaux comme Facebook. Une autre explication se trouve dans la reprise du cliché par les tabloïds étrangers, notamment britanniques, moins hésitants à l'idée de publier ce type de contenu, car moins exposés à un risque de sanction qu'en France⁷³⁷.

⁷³⁶ Lausson Julien, *La France a fait supprimer 32 100 fois une photo du Bataclan sur Facebook*, Numerama, 29 avril 2016

⁷³⁷ En France, les victimes, et surtout les corps, sont relativement protégées par la loi, via les articles 35 de la loi sur la liberté de la presse: « La diffusion, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, de la reproduction des circonstances d'un crime ou d'un délit,

Si Pharos communique avec les réseaux sociaux, et si cette coopération aboutit de plus en plus souvent, grâce à un resserrement des liens entre les réseaux sociaux et la plateforme ces dernières années⁷³⁸, il était difficile au départ de faire supprimer les comptes et contenus des djihadistes⁷³⁹. Il apparaît que ces contenus ne sont pas toujours de facto illégaux pour certains réseaux. Si le Conseil Constitutionnel avait précisé par une décision datant de 2004 l'obligation pour les hébergeurs de retirer les contenus manifestement illicites⁷⁴⁰, la définition de ce qui est licite ou illicite sur Internet est complexe. Elle diffère parfois entre le droit français et les réseaux sociaux, qui s'appuient, selon Marc Hecker, sur une vision contradictoire voire extensive et critiquée de la liberté d'expression et d'information, où le contenu djihadiste deviendrait illégal non pour la violence des images mais s'il incite directement à la violence⁷⁴¹. En conclusion, si Pharos est utile, elle ne suffit pas toujours. Frédérick Douzet le dit bien : un internaute motivé trouvera le moyen de se procurer du contenu, en passant par des serveurs échappant à la législation française⁷⁴². *Tor*, qui permet de modifier l'adresse IP, dispose d'un statut à part qui offre la possibilité de contourner plus facilement les décisions d'Etat.

13.2 Une procédure spéciale confiée à l'autorité administrative

Pour pallier les limites de Pharos, le droit développe une procédure spéciale de retrait et de blocage des sites en urgence, qui concerne le terrorisme, l'apologie du terrorisme, et la pédopornographie. La mesure est adoptée en 2014, avec le passage de la loi en procédure accélérée, et est effective après sa publication par décret en février 2015. Le décret est composé de 9 articles qui précisent les conditions de mise en œuvre de la procédure de blocage et le rôle des acteurs. Avec le décret n° 2015-125 du 5 février 2015, présenté en conseil des Ministres le 4 février et publié au journal officiel le 6 février, qui entre en vigueur le lendemain, le 7 février, le gouvernement autorise explicitement la fermeture et le blocage des sites djihadistes par l'autorité administrative au terme d'une procédure spéciale qui ne nécessite pas l'intervention d'un juge. L'absence du juge pénal pour contrôler, a de quoi surprendre, et suscite la controverse : « *Cette mesure a aussi été critiquée pour son potentiel liberticide ne relevant pas de la décision d'un juge et risquant de faire des dégâts collatéraux lorsque le contenu d'une*

lorsque cette reproduction porte gravement atteinte à la dignité d'une victime et qu'elle est réalisée sans l'accord de cette dernière, est punie de 15 000 euros d'amende », et l'article 225-17 du Code pénal, qui prévoit des sanctions pour « toute atteinte à l'intégrité du cadavre »⁷³⁷.

⁷³⁸ Selon Marc Hecker, dans « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015, environ 90% des demandes de retraits présentées à Facebook, par exemple, sont entendues.

⁷³⁹ Bonifait Bastien, « *L'utilisation du cyberspace par l'État Islamique* », Mémoire de master 2 sous la direction du professeur Frederick Douzet, Institut français de géopolitique de Paris VIII, année 2014-2015, 126 pages

⁷⁴⁰ Décision n° 2004-496 DC du 10 juin 2004

⁷⁴¹ Hecker Marc, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015

⁷⁴² Frédérick Douzet, « *Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech* », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), pages 223 à 238

page entraîne le blocage de tout un site qui héberge de multiples contenus. Elle ne peut d'ailleurs s'appliquer aux réseaux sociaux tout entiers, qui plus est sous juridiction américaine, et nécessite donc leur collaboration »⁷⁴³. Le ministère de l'Intérieur transmet la liste des adresses électroniques des sites incriminés aux fournisseurs d'accès afin qu'ils procèdent, dans les vingt-quatre heures, au blocage desdits sites par tout moyen. Cette procédure intervient après une demande explicite de l'autorité administrative, formulée auprès de l'hébergeur ou du créateur du site ne respectant pas les dispositions du code pénal, et ayant essuyé un refus explicite ou restée 24h sans réponse. En l'absence de coopération de l'hébergeur du site, celui-ci est fermé au terme d'un délai de 24h. La procédure est très rapide, puisqu'elle ne prend en tout pas plus de 48h00, de la transmission à la fermeture. L'utilisateur qui voudrait se rendre sur ces sites est mis face à un message de blocage, puis redirigé vers une page contenant un message d'alerte du gouvernement. Selon l'article 4 du décret, la fermeture en question doit être réexaminée chaque trimestre au minimum, pour vérifier que le contenu du site présente toujours un caractère illicite, dans le cas contraire, il est débloqué.

Le décret n° 2015-253 du 4 mars 2015, relatif au déréférencement des sites provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie, et des sites diffusant des images et représentations de mineurs à caractère pornographique, complète la mesure. La procédure va permettre, selon le décret, de « *demander aux exploitants de moteurs de recherche ou d'annuaires le déréférencement des sites incitant à la commission d'actes de terrorisme ou en faisant l'apologie et des sites diffusant des images et représentations de mineurs à caractère pornographique : le ministère de l'intérieur transmet les adresses électroniques des services de communication au public en ligne méconnaissant les dispositions du code pénal aux exploitants de moteurs de recherche ou d'annuaires afin qu'ils procèdent, dans les quarante-huit heures, au déréférencement desdits sites.* ». L'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication va se charger d'opérer les signalements auprès des moteurs de recherche, qui devront tout mettre en œuvre pour empêcher le référencement des sites dans les 48h00. Le déréférencement signifie que ceux-ci, sans être à proprement parler bloqués, ne doivent plus apparaître sur les pages de recherche et ne plus répondre à certains mots-clés.

L'absence d'autorisation préalable par un juge pénal avant le blocage est pointée du doigt comme contrevenant aux garanties de liberté et à la sécurité. Pour la commission

⁷⁴³ Frédéric Douzet, « *Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech* », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), pages 223 à 238

Nationale consultative des droits de l'homme et pour le Conseil National du numérique, le passage par un juge pénal est une absolue nécessité pour garantir la séparation des pouvoirs et le respect des libertés, le juge doit faire office de garde-fou en vérifiant que les sites concernés contreviennent bien aux mesures du code, et que le blocage est proportionné⁷⁴⁴. La deuxième critique repose sur la mise en œuvre de la mesure, sur les moyens techniques choisis, et sur son efficacité, elle est difficile à mettre en place et facilement contournable. C'est ce que dit l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, à travers son leader, qui s'était montré, à l'occasion d'une conférence en septembre 2014, réservé quant aux mécanismes de blocage choisis et leur efficacité⁷⁴⁵. La dernière critique concernait la marge d'erreur et les potentiels dommages collatéraux. Le gouvernement avait finalement choisi de ne pas se baser sur l'adresse IP, qui peut être commune à plusieurs sites en raison de la localité, mais sur le nom du domaine, le risque était alors moins fort mais le système facilement contournable et donc inutile. Enfin, le suivi des sites djihadistes comme moyen de surveillance est également un argument avancé ici, des spécialistes craignent de voir les djihadistes se replier sur des réseaux clandestins ou discrets, moins facilement traçables. C'est notamment l'avis du Conseil du Numérique dans son avis rendu en juillet 2014 pour qui, bloquer les sites pourraient créer un interdit qui attise l'envie de les consulter, surtout chez un public jeune, ce qui pourrait donc s'avérer contreproductif⁷⁴⁶.

Dans les faits, la mesure va s'appliquer rarement, essentiellement au moment de son adoption, et si elle contrevient donc peu à la liberté d'expression, elle donne raison à ses détracteurs quant à son inefficacité. Au moment du passage du décret, en mars 2015, ce sont cinq sites qui sont bloqués, dont le site islamicstatenews.info. Cette première fermeture faisait déjà débat. Selon David Thomson sur Twitter, la controverse s'expliquait par la nature ambivalente du site, non ouvertement affilié à un groupe djihadiste, et peu influente dans la djihadosphère. Le site défendait l'action des jihadistes en Syrie et en Irak, mais sans se réclamer ouvertement des jihadistes de l'Etat islamique ou de Jabhat Al-Nosra, son blocage pouvait résonner comme une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression et de communication. Par ailleurs, le journaliste notait que le site demeurait accessible via le réseau Facebook, et n'était donc pas complètement bloqué, ce qui rendait la mesure peu efficace et effective. Outre

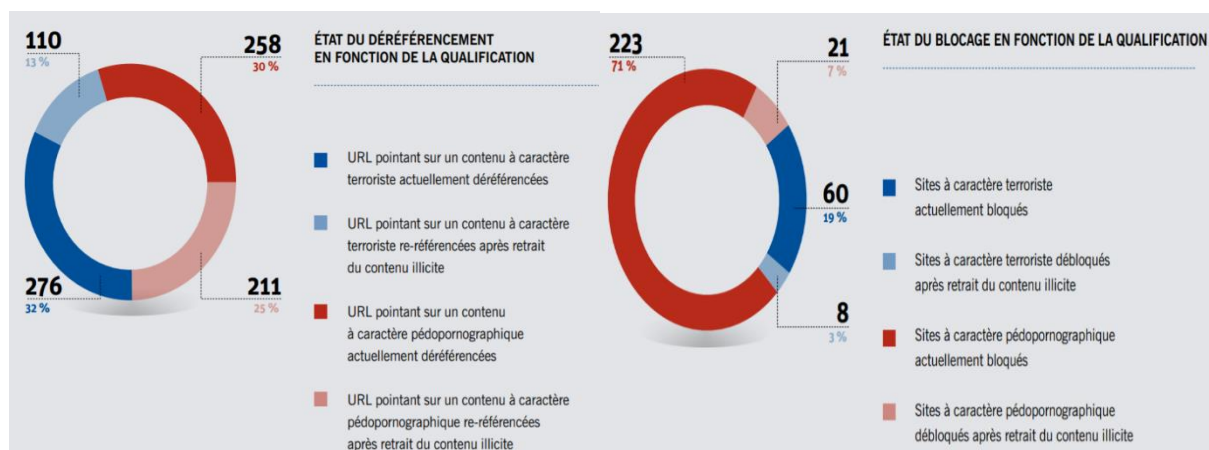
⁷⁴⁴ Commission nationale consultative des droits de l'homme, Avis sur le projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, 25 septembre 2014 p-9 et Conseil National du numérique, avis n°2014-3 concernant l'article 9 du projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, 15 juillet 2014, p-4

⁷⁴⁵ Il s'agissait de la conférence Cybercercle, organisée par Défense et Stratégie, la semaine précédant le passage de la mesure devant l'Assemblée. Voir l'article de Marc Rees, « L'ANSSI « très réservée » sur les mesures de blocage de sites », du 10 septembre 2014

⁷⁴⁶ Conseil National du numérique, avis n°2014-3 concernant l'article 9 du projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, 15 juillet 2014, p-4

cette action controversée, la mesure va rester assez peu efficace, puisqu'un nombre peu élevé de sites dits djihadistes seront fermés par son biais, les mesures de suppression et de déréfèrement restants nettement préférées au blocage, car plus simples à mettre en place et moins sujettes à alimenter des polémiques autour de l'éthique.

Le représentant de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, chargé de contrôler le dispositif prévu par la loi du 13 novembre 2014, avait remis un premier rapport pour l'année 2015-2016. Selon Libération, les chiffres du ministère de l'Intérieur s'élevaient en janvier 2016 à 283 sites bloqués, 240 sites pédopornographiques contre 43 sites pour apologie du terrorisme, et à 511 URL déréférées, 323 pour pédopornographie et 188 pour apologie du terrorisme⁷⁴⁷. Selon les chiffres du rapport d'évaluation, entre le 11 mars 2015 et le 29 février 2016, 1439 demandes de retrait de contenus ont été examinées, dont une majorité pour apologie du terrorisme : 1286 contre 153 pour la pédopornographie, avec un pic après les attentats. Les chiffres des mesures de blocages administratifs en revanche sont plus faibles, 68 sites terroristes sont fermés contre 244 à caractère pédopornographique. Côté déréfèrement, le rapport révèle que 855 pages ont été concernées : 386 sont déréférées pour apologie et 469 pour pédopornographie. Le rapporteur, s'il ne constate pas d'abus, constate que les sites bloqués sont régulièrement recréés⁷⁴⁸. Ce que nous apprennent ces chiffres, qui évoluent légèrement avec la réévaluation trimestrielle, sur l'année 2015, l'année de lancement en plein contexte terroriste, c'est bien que les mesure de retrait et de déréfèrement sont plus efficaces que le blocage administratif des sites, et plus utilisées.



Ces différents tableaux et graphiques sont extraits du rapport remis par Alexis Linden en février 2016 et illustrent bien les arguments qui avancent que le retrait et le déréfèrement sont plus efficaces que le blocage administratif⁷⁴⁹.

⁷⁴⁷ Le ministère de l'intérieur avait transmis ces chiffres au journal Libération, voir l'article de Amelle Guitton, « Terrorisme. Blocages de sites web, le bilan de la Cnil », Libération, du 15 avril 2016

⁷⁴⁸ Rapport d'activité 2015, de la personne qualifiée, prévue par l'article 6-1de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, créé par la loi n°2014-1353 du 13 novembre 2014, renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, mars 2015 à février 2016

⁷⁴⁹ Rapport d'activité 2015, de la personne qualifiée, prévue par l'article 6-1de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, créé par la loi n°2014-1353 du 13 novembre 2014, renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, mars 2015 à février 2016

En conclusion, Trouver une solution satisfaisante et pleinement efficace est complexe, et ne semble pas passer seulement par le blocage et la suppression des sites. Si Pharos est très utile, elle n'est pas infaillible. Frederick Douzet le dit bien sur la mesure de blocage, « *la mesure est techniquement contournable, en reconfigurant sa connexion Internet pour se tourner vers des serveurs qui ne sont pas soumis à la loi française. Autrement dit, le blocage permet de limiter l'exposition des jeunes mais n'empêchera pas une personne déterminée de trouver les moyens d'accéder au contenu.* »⁷⁵⁰. La sanction va donc se déplacer des sites aux spectateurs, plutôt que de supprimer la racine, on va favoriser la dissuasion en s'attaquant au récepteur. On fait le même constat au Royaume-Uni, qui avait également pris des mesures de blocage, et constaté leur insuffisance⁷⁵¹. Il a ensuite aussi adopté des mesures drastiques et critiquées pour éradiquer le discours à travers son visionnage. Le projet de loi sur la lutte contre le terrorisme et la sécurité des frontières de 2019, était venu mettre à jour l'ancienne infraction « *d'obtention d'informations susceptibles d'être utiles à une personne commettant ou préparant un acte de terrorisme* », afin qu'elle sanctionne la visualisation répétée ou la diffusion de propagande en ligne. Une personne ayant regardé des fichiers terroristes de manière répétée pouvait encourir une peine de prison pouvant aller jusqu'à 15 ans. La France va prendre des mesures similaires dès 2016, avec le délit de consultation habituelle de sites djihadistes. Dans les deux cas, ces différentes législations nous poussent à nous interroger sur la notion d'anticipation en droit, et sur la possibilité de sanctionner la pensée plus qu'un acte.

A noter que la législation a évolué à un niveau européen en 2021, soit bien après le début de nos travaux. Le règlement européen (UE) 2021/784, du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne, est entré en vigueur et vient primer sur notre droit national. Il oblige les plateformes à retirer dans l'heure tout contenu à caractère terroriste notifié par les autorités. Ce règlement est né d'une coopération volontaire entre les Etats de l'UE et certaines plateformes et réseaux sociaux, dont Facebook. Il est venu uniformiser la législation pour éviter que s'appliquent différentes lois nationales et donc un morcellement.

La législation a donc évolué depuis le début de nos travaux, ainsi que la pratique judiciaire, aussi il sera intéressant à l'avenir de se pencher sur les résultats de cette coopération et de cette uniformisation de la législation, pour mesurer son efficacité.

25 La propagande comme élément à charge : une répression contre les spectateurs

La loi du 3 juin 2016, n°2016-731 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, entre en vigueur via l'utilisation de la procédure accélérée, engagée par le gouvernement le 3 février

⁷⁵⁰ Frédéric Douzet, « *Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech* », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), pages 223 à 238

⁷⁵¹ Macdonald Stuart, Correia Sara Giro, Watkin Amy-Louise, "Regulating terrorist content on social media: automation and the rule of law", Published online by Cambridge University Press: 20 June 2019

2016. Le texte, après réunion de la commission mixte paritaire, est adopté à l'Assemblée le 19 mai et par le Sénat le 25 mai. La loi est ensuite promulguée le 3 juin 2016 et publiée au Journal officiel le 4 juin. Elle s'inscrit dans une réelle frénésie législative, qui vise à endiguer la menace terroriste depuis 2012, et encore plus depuis 2014, en adoptant des mesures restrictives dans l'urgence, via la procédure accélérée, pourtant censée être un recours exceptionnel, en raison du danger qu'elle fait peser sur la séparation des pouvoirs. L'utilisation régulière, pour ne pas dire systématique, de cette procédure accélérée pour faire passer les lois antiterroristes entre 2014 et 2021 montre bien l'urgence sécuritaire créée par le contexte et la menace terroriste en France. On assiste, pour reprendre le professeur Elina Lemaire, à la normalisation d'une mesure dite dérogatoire⁷⁵², qui en dit bien long sur l'impact du terrorisme sur les institutions pénales. La volonté de museler le discours djihadiste s'intègre dans cette vague de frénésie et d'urgence en matière de lois. Cette grande loi phare de la lutte contre le terrorisme djihadiste prend des mesures fortes, parmi lesquelles on trouve des mesures punitives et controversées pour lutter activement contre la propagande djihadiste et le cyber-djihad. Elle instaure un nouveau délit de consultation habituelle de sites djihadistes, qui intègre le code pénal à l'article 421-2-5-2, et qui dit dans sa rédaction issue de la loi du 28 février 2017 : « *Le fait de consulter habituellement un service de communication au public en ligne mettant à disposition des messages, images ou représentations soit provoquant directement à la commission d'actes de terrorisme, soit faisant l'apologie de ces actes lorsque, à cette fin, ce service comporte des images ou représentations montrant la commission de tels actes consistant en des atteintes volontaires à la vie est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende lorsque cette consultation s'accompagne d'une manifestation de l'adhésion à l'idéologie exprimée sur ce service* ». Ce qui est innovant avec cette mesure, c'est qu'elle ne vient pas sanctionner les producteurs et les diffuseurs de la propagande, mais les simples spectateurs, soit ceux qui la consultent régulièrement. Il ne s'agit plus seulement de supprimer les contenus et de bloquer les sites, mais d'interdire pénalement l'accès en faisant peser un risque de sanction financière, mais aussi d'emprisonnement. L'apport du délit de consultation habituelle de sites djihadistes, c'est le fait que consulter de la propagande devienne une infraction dite terroriste, un élément à charge, sanctionné sévèrement en tant que tel. La propagande est un objet généralement politique, et le plus souvent laissé en dehors du droit, la seule exception vraiment notable à cette

⁷⁵² Lemaire Elina, « *La procédure accélérée ou la regrettable normalisation d'une procédure dérogatoire* », Jus Politicum, revue internationale de droit constitutionnel, 5 juillet 2017

remarque remonte au XIX^{ème} siècle, et concerne la propagande anarchiste, punie par les lois rebaptisées les lois scélérates par Jean Jaurès, Léon Blum et Emile Pouget⁷⁵³.

Avec la loi de 2016, au même titre que la propagande anarchiste, le discours djihadiste est interdit pour ce qu'il représente et est susceptible d'encourager ou de provoquer : les attentats et les départs vers le djihâd sur zone irako-syrienne. Son adoption en procédure accélérée, malgré des controverses, nous pousse à nous interroger sur le terrorisme comme l'objet d'un droit pénal spécial, dérogatoire, fait de mesures fortes et potentiellement liberticides, qui visent à limiter le risque terroriste. Bien qu'adopté dans un contexte exceptionnel, pour répondre à un climat terroriste omniprésent, ce nouveau délit est controversé, sa légalité est interrogée et contestée. Disproportionné, il participerait à une politique d'anticipation du risque d'attentat, qui place la sanction en amont d'un véritable acte préparatoire ou d'un danger avéré⁷⁵⁴. La sanction va désormais se déplacer du site vers les spectateurs avec pour objectif de dissuader et punir, sa consultation devient une infraction à part entière, il est désormais interdit de la consulter régulièrement sans motif valable au risque d'être poursuivi. La polémique va conduire à une double censure du délit par le Conseil Constitutionnel et à plusieurs tentatives pour le réinstaurer du côté des juges et du législateur.

Loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'État, JORF n°0210, publiée au JO le 10 septembre 1986.

Loi n°91-646 du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques

Loi n° 92-684 du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes

Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité

Loi n° 95-125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative

Loi n° 96-647 du 22 juillet 1996 tendant à renforcer la répression du terrorisme et des atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public et comportant des dispositions relatives à la police judiciaire, JORF n°70, publiée au JO le 23 juillet 1996.

LOI no 96-1235 du 30 décembre 1996 relative à la détention provisoire et aux perquisitions de nuit en matière de terrorisme

LOI no 97-1273 du 29 décembre 1997 tendant à faciliter le jugement des actes de terrorisme

Loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne

⁷⁵³ La loi du 28 juillet 1894, la troisième de la série de trois, interdit directement aux anarchistes tout type de propagande. Elle débouche sur une importante répression et sur l'interdiction de journaux réputés anarchistes.

⁷⁵⁴ Visade Sophie, « *Inconstitutionnalité du délit de consultation habituelle de sites terroristes : la répression préventive a ses limites* », la Gazette Juridique, n°17, avril 2017

Loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, JORF n°59, publiée au JO le 10 mars 2004.

Loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers, JORF n°0020, publiée au JO le 24 janvier 2006.

LOI n° 2008-1245 du 1er décembre 2008 visant à prolonger l'application des articles 3,6 et 9 de la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers

LOI n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure

Loi n° 2011-392 du 14 avril 2011 relative à la garde à vue, JORF n°0089, publiée au JO le 15 avril 2011.

Loi n° 2012-1432 du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, JORF n°0298, publiée au JO le 22 décembre 2012. Utilisation de la procédure accélérée

Loi n° 2014-1353 du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, JORF n°0263, publiée au JO le 14 novembre 2014. Utilisation de la procédure accélérée

LOI n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement **Utilisation de la procédure accélérée**

Loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions, JORF n°0270, publiée au JO le 21 novembre 2015. Utilisation de la procédure accélérée

Loi n° 2016-339 du 22 mars 2016 relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageur, JORF n°0070, publiée le 22 mars 2016. Utilisation de la procédure accélérée

Loi n°2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, JORF n°0129, publiée au JO le 4 juin 2016. Utilisation de la procédure accélérée.

Loi n° 2016-987 du 21 juillet 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et portant mesures de renforcement de la lutte antiterroriste, JORF n°0169 du 22 juillet 2016. Utilisation de la procédure accélérée.

LOI n° 2016-1767 du 19 décembre 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence. Utilisation de la procédure accélérée.

Loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique, JORF n°0051, publiée au JO le 1er mars 2017. **Utilisation de la procédure accélérée.**

Loi n°2017-1154 du 11 juillet 2017 prorogeant l'application de la loi n°55-381 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence. Utilisation de la procédure accélérée.

Loi n°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. Utilisation de la procédure accélérée.

LOI n° 2020-1023 du 10 août 2020 instaurant des mesures de sûreté à l'encontre des auteurs d'infractions terroristes à l'issue de leur peine. Utilisation de la procédure accélérée.

LOI n° 2020-1671 du 24 décembre 2020 relative à la prorogation des chapitres VI à X du titre II du livre II et de l'article L. 851-3 du code de la sécurité intérieure. Utilisation de la procédure accélérée.

L'encadré retrace trente-cinq ans de législation antiterroriste, depuis la première grande loi de 1986, qui exclut le terrorisme des juridictions ordinaires et crée une justice spéciale, la dernière loi de 2021. Les lois surlignées en gras sont de grandes lois dédiées aux poursuites terroristes, les autres sont des lois plus larges contenant des dispositions relatives au terrorisme. En trente-cinq ans, vingt-huit lois touchant au terrorisme ont vu le jour, dont dix-huit qui traitaient exclusivement cette question. Si on constate un pic dans les années 90, entre 1991 et 1997, avec l'adoption de trois grandes lois formatrices et quatre lois apportant des mesures complémentaires, celui-ci est incomparable avec celui des années 2010, entre 2012 et 2014. Entre 2012 et 2014 c'est douze grandes lois qui sont adoptées, six qui luttent contre le terrorisme et notamment contre le cyber-djihad (2012, 2014, 2016 et 2016, 2017, 2021), cinq relatives à l'état d'urgence, dont l'une fait basculer des mesures dérogatoires propres à l'état d'urgence dans le code pénal en 2021 (2015, 2016, 2016, 2017 2020), et une relative à un régime de sûreté post prison, censurée par le Conseil Constitutionnel (2020). C'est aussi deux lois sur la sécurité intérieure et les renseignements qui viennent renforcer le régime anti-terroriste. Toutes ces lois ont été adoptées via la procédure accélérée, engagée par le gouvernement. On assiste donc bien à une inflation législative en la matière, avec la création de nouvelles infractions (entreprise individuelle terroriste, apologie, consultation régulière de sites...) et renforcement d'autres (renseignement, garde à vue, AMT...), ainsi que des mesures de sécurité (fouilles, fermetures de lieux...). La centralité de l'urgence est également visible avec la procédure accélérée. La plus grosse inflation se produit après l'entrée en scène de Daesh, surtout après les attentats. La loi du 3 juin s'inscrit pleinement dans cette frénésie.

La loi du 3 juin 2016 instaure donc un nouveau délit de consultation habituelle de sites terroristes, nouveau mais souhaité depuis longtemps par une partie de la classe politique, qui le considère nécessaire pour éradiquer la propagande djihadiste et surveiller ceux qui consultent les sites djihadistes. La pénalisation de la consultation de propagande terroriste est en réalité un débat farouche qui a perduré pendant plusieurs années et opposé la droite, très favorable à son instauration, à la gauche plus défavorable. Dès mars 2012, après l'opération policière ayant conduit à la mort de Mohamed Merah, Nicolas Sarkozy, président de la république, avait promis la chose suivante : « *Toute personne qui consultera de manière habituelle des sites internet qui font l'apologie du terrorisme ou qui appellent à la haine et à la violence sera punie pénalement* »⁷⁵⁵. Le Conseil d'Etat s'était exprimé, dans un avis du 5 avril 2012, très largement en défaveur de cette infraction, au motif que ces dispositions portaient une atteinte disproportionnée à la liberté de communication et ne permettaient pas de lutter efficacement contre le terrorisme. A partir de 2012, cette question reste néanmoins au cœur des débats politiques avec la montée croissante du terrorisme djihadiste. A partir de 2012, plusieurs tentatives pour instaurer ce délit sont organisées par l'opposition, surtout via des propositions de loi et d'amendements portées devant le Sénat ; notamment en 2012 avec le projet de lois défendu par le ministre Manuel Valls, et en 2014 avec la loi Cazeneuve. Le 17 décembre 2015, Philippe Bas, alors président de la commission des lois, dépose un projet de loi « *tendant à*

⁷⁵⁵ Voir le discours de Nicolas Sarkozy du 22 mars 2012 sur Dailymotion <https://www.dailymotion.com/video/xpm4r5>

renforcer l'efficacité de la lutte antiterroriste », qui veut instaurer une infraction venant sanctionner systématiquement et très largement la consultation de propagande, en dépit d'un critère de quantité ou de bonne foi⁷⁵⁶. Adopté en première lecture au Sénat, le texte est finalement détrôné par le projet de loi « *renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement* », qui verra aboutir la loi du 3 juin 2016.

C'est finalement avec cette loi du 3 juin, après des années de débats, que l'infraction voit le jour, poussée surtout par le Sénat. Bien que repoussé par l'Assemblée dans un premier temps, le texte est voté par le Sénat après avoir passé la commission mixte paritaire, où il est validé, il est finalement adopté en procédure accélérée, grâce à une majorité. La condition de son adoption tient à l'ajout de la mention relative aux professionnels, sur « *la bonne foi* » et « *l'exercice normale de la profession* ». Ce que montre concrètement l'adoption du délit de consultation habituelle de sites terroristes, c'est l'impact majeur du discours djihadiste de l'Etat Islamique en France, puisqu'un délit qui a longtemps divisé, et été repoussé, a fini par emporter un consensus suffisant pour intégrer le code pénal et venir sanctionner sévèrement la consultation de propagande djihadiste dans un cadre très large. Cette remarque est un point central de notre réflexion, puisqu'elle montre la particularité du discours de l'Etat Islamique et de sa portée en France, qui a été suffisamment exceptionnelle pour qu'émerge en réponse une législation qui est tout aussi exceptionnelle.

14.1 La lutte contre le discours : le paradigme de l'ennemi à l'épreuve du droit

Pour la chercheuse Raphaëlle Thery, l'apologie du terrorisme et le délit de consultation habituelle de sites terroristes s'inscrivaient dans « *une logique de « tolérance zéro », cherchant à tuer le mal à la racine, quitte à empiéter très largement sur les libertés individuelles et à faire peser un danger important sur la liberté d'expression.* »⁷⁵⁷. A partir de la loi de 2016, le discours djihadiste est interdit pour ce qu'il représente et pour ce qu'il est susceptible d'encourager ou provoquer. Il semble participer à une logique d'anticipation par le jeu de la sanction pénale pour limiter un risque très éventuel mais non nécessaire d'attentat. En effet, il semble que la France s'inscrive dans la volonté d'anticiper au maximum le risque terroriste par le biais de la sanction et notamment de la peine. On retrouve cette dynamique par exemple en matière de départ et tentative de départ sur zone : on pose l'hypothèse selon laquelle la personne partie ou qui a voulu partir montre des signaux fort de radicalisation, et pourrait commettre un

⁷⁵⁶ Proposition de loi tendant à renforcer l'efficacité de la lutte antiterroriste : au Sénat par Philippe Bas (Manche - Les Républicains)

⁷⁵⁷ Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

acte terroriste, on va donc sanctionner de manière systématique par de la prison pour endiguer ce risque⁷⁵⁸. Le discours s'intègre lui aussi dans cette idée de risque, puisqu'il participerait au processus de radicalisation, de recrutement, de départ et de passage à l'acte. Plus que punir un comportement, un acte concret et matériel, le délit de consultation habituelle semblait vouloir prévenir la commission d'une infraction. En clair, il s'agissait de prévenir très en amont un potentiel processus de radicalisation pouvant mener à un attentat. On a pensé sanctionner directement le spectateur pour éviter que celui-ci s'expose à un discours pouvant contribuer à un processus de radicalisation et à un passage à l'acte. C'est cela qu'entend Raphaëlle Thery par l'expression « *tuer le mal à la racine* » : il s'agissait de prévenir dès les premières racines la radicalisation, qui pourrait découler de l'exposition régulière au discours⁷⁵⁹. On va partir du postulat que celui qui s'expose régulièrement au discours risque de se radicaliser et de représenter un danger, on va donc le punir pour l'éviter, et pénaliser pour dissuader d'autres de consulter de la propagande. L'idée qu'il s'agissait d'une mesure d'anticipation nous amène à repenser la théorie dite du droit pénal de l'ennemi, théorisée par le juriste allemand Gunther Jakobs en 1985⁷⁶⁰. Cette répression de la propagande, et l'objectif qu'elle poursuit, doivent nous pousser à nous interroger sur le lien qu'elle entretient avec ce qu'on peut appeler le droit pénal « *de la dangerosité* »⁷⁶¹. Le droit va donc venir interdire la propagande djihadiste, pour lutter contre l'Etat Islamique et limiter le risque terroriste. Il se rapproche d'ici d'autres lois, assez rares, venues interdire et sanctionner le discours, comme le UK Prevention of Terrorism Act de 1974, qui interdisait l'IRA au Royaume Uni⁷⁶², mais surtout comme les lois scélérates, en France, qui venaient sanctionner l'anarchisme, et interdisait la propagande et l'apologie⁷⁶³.

14.1.1 Interdire la propagande dans une logique d'anticipation du risque

Pour Gunther Jakobs, le droit pénal de l'ennemi est celui qui va opposer l'ennemi au citoyen. L'ennemi est celui qui, mis au ban de la société à cause de son acte et de ce qu'il est, va se voir dépossédé du statut de personne, et ne dispose plus des mêmes garanties au procès que le citoyen : « *l'aspect personne fait un pas en arrière et l'aspect ennemi vient sur le devant de la scène [...] parce qu'on ne peut plus attendre de la personne un comportement conforme*

⁷⁵⁸ Mégie Antoine, Pawella Jeanne, « *Les procès correctionnels des filières djihadistes. Juger dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme* », dans Les Cahiers de la Justice, 2017/2 n°2, pages 235 à 261

⁷⁵⁹ Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

⁷⁶⁰ Il présente sa théorie en 1985 au congrès des enseignants de droit pénal, qu'il va ensuite systématiser : Günther Jakobs, « *Kriminalisierung im Vorfeld einer Rechtsgutsverletzung* », Zeitschrift für die gesamte Strafrechtswissenschaft, 97 (4), 1985, p. 751-785

⁷⁶¹ Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz, « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2010/1 n° 1 pages 69 à 80

⁷⁶² Chaliand Gérard et Blin Arnaud, *Histoire du Terrorisme : De l'Antiquité à Daech*, éditions Fayard, 2016, 864 pages

⁷⁶³ De Pressengé Francis, un Juriste (Léon Blum), et Pouget Émile, *Les lois scélérates de 1893-1894*, Paris, Éditions de la revue blanche, 1899

à la loi dans l'avenir »⁷⁶⁴. C'est l'opposition du droit commun à un droit d'exception, réservé à l'ennemi, dont la figure du terroriste est le paradigme. Fabrice Roland Bikkie le résume ainsi : « ce paradigme nouveau serait caractérisé entre autres par la sévérité des peines, mettant à mal les principes de nécessité et de proportionnalité, par le recul des garanties du procès équitable et par la punissabilité anticipée »⁷⁶⁵. Pour Raphaëlle Thery, le droit pénal de l'ennemi se distingue du droit pénal du citoyen sur deux points fondamentaux : « quant à la conception du sujet de droit, à partir d'une modulation de l'intensité de la notion de personne en tant que support de droits et d'obligations : on pourrait dire, en quelque sorte, que l'ennemi est une personne moins « épaisse » que le citoyen. Dans le droit pénal du citoyen, l'individu puni est traité comme un membre de la communauté politique au nom de laquelle il est jugé, et bénéficie, en vertu d'une telle appartenance, de garanties procédurales [...] Les conditions sont ici réunies pour que la « prémisses démocratique » puisse s'appliquer. Dans le second cas, en revanche, l'infracteur s'est mis au ban de la communauté politique par son acte, et devient dès lors susceptible d'être traité en « ennemi ». » ; et « l'orientation de la pénalité : dans le droit pénal du citoyen, la réponse pénale est avant tout répressive, punitive, et fortement indexée au concept de culpabilité ; dans le droit de l'ennemi, la réponse pénale est moins punitive que préventive, et indexée au concept de dangerosité, bien plus large que celle de culpabilité. »⁷⁶⁶. Le droit pénal de l'ennemi viendrait sanctionner l'individu pour ce qu'il est et pour ce qu'il pourrait faire, plus que pour ce qu'il a fait ou même commencé à faire. Il s'agit d'un droit où la dangerosité potentielle prime sur la culpabilité, sur l'acte, et qui repose sur une application très extensive de l'élément matériel⁷⁶⁷.

On le voit bien, dans le délit de consultation habituelle on trouve des marques très fortes de ce droit pénal de l'ennemi : il s'agissait d'un délit largement basé sur l'anticipation d'un risque, où étaient sanctionnés des comportements comme complices d'une infraction de terrorisme, sans que l'élément matériel terroriste soit caractérisé. Le délit visait à écarter des individus potentiellement et non nécessairement dangereux. Il venait sanctionner pour limiter un danger éventuel non avéré de radicalisation et d'attentat sur le sol français. En effet, regarder de la propagande, penser, ou même approuver n'est pas forcément agir, et il est envisageable qu'une personne qui consulte de la propagande pour différentes raisons ne passe jamais à l'acte,

⁷⁶⁴ Jakobs Günter, « Aux limites de l'orientation par le droit : le droit pénal de l'ennemi », « Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

⁷⁶⁵ Roland Bikkie Fabrice, « Le droit pénal à l'aune du paradigme de l'ennemi », La Revue des droits de l'homme, 11 | 2017, mis en ligne le 23 décembre 2016, consulté le 01 mai 2019

⁷⁶⁶ Thery Raphaëlle, « Peut-on punir le terrorisme ? », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

⁷⁶⁷ Cahn Olivier, « Droit pénal de l'ennemi - Pour prolonger la discussion... », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

on est donc très clairement ici dans une logique d'anticipation propre au droit pénal de l'ennemi. On est bien dans le droit pénal de la dangerosité, qui fait primer l'anticipation du risque sur la culpabilité et surtout sur des actes matériels et sur un commencement d'exécution⁷⁶⁸. Les motifs qui peuvent conduire à consulter ces fichiers sont variables, ils vont de la curiosité à l'attraction ou encore à l'approbation. On se rapproche nettement de la définition de Geneviève Giudicelli-Delage, qui parle de dangerosité détachée de la culpabilité: « *Une dangerosité sans culpabilité* », *parce que la dangerosité s'autonomise, devient un concept détaché de l'infraction pénale, légitimant, après l'exécution de la peine, non seulement des mesures de soins et de surveillance, mais encore, avec la rétention de sûreté, un enfermement de durée indéterminée, le seul lien entre la surveillance ou l'enfermement et l'infraction pénale tenant au fait qu'une peine a été précédemment prononcée et exécutée pour un acte faisant partie d'une liste d'infractions, qui, selon le législateur, laisseraient présumer la dangerosité de leurs auteurs.* »⁷⁶⁹. On va parler de droit pénal non plus du comportement mais de l'auteur, avec la dangerosité qui vient comme fondement de l'anticipation⁷⁷⁰. Et c'est bien cela qu'on retrouve ici, le droit et les institutions vont punir un comportement comme une infraction terroriste, alors que celui-ci consiste à visionner des fichiers, sans que soient prouvées d'intentions criminelles, à raison du sujet et du danger éventuel qui pourrait découler de cet acte. Ce qui est d'autant plus frappant ici, c'est que le plus souvent l'ennemi contre lequel on entend lutter est français, il s'agit donc d'une lutte interne, où des citoyens français se retrouvent mis au ban de la société à raison d'avoir regardé des fichiers de propagande⁷⁷¹. Les infractions terroristes emportent une importante stigmatisation en raison du sujet, ici on condamnerait des gens qui ne sont pas nécessairement des terroristes au titre du terrorisme, ce qui est lourd de sens. Le droit pénal de l'ennemi, en matière terroriste, c'est celui de l'humain qui s'oppose à celui de l'inhumain, dont on ne peut attendre un comportement raisonnable, un droit qui oppose l'audible à l'inaudible⁷⁷². Regarder de la propagande djihadiste participe à quelque chose d'inacceptable, d'inaudible, à raison du contenu, c'est aussi pour ça que cela doit être sanctionnable.

Dans la première version du texte, issue de la loi du 3 juin 2016, ce constat basé sur l'anticipation du risque allait loin, le délit incriminait le fait de : « *consulter habituellement et*

⁷⁶⁸ Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz | « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2010/1 N° 1 | pages 69 à 80

⁷⁶⁹ Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz | « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2010/1 N° 1 | pages 69 à 80

⁷⁷⁰ Corroyer Jason, « *Droit pénal de l'ennemi et anticipation* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

⁷⁷¹ Cahn Olivier, « *Droit pénal de l'ennemi - Pour prolonger la discussion...* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

⁷⁷² Delmas-Marty Mireille, « *Violences et massacres : entre droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », « *Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

sans motif légitime un service de communication au public en ligne mettant à disposition des messages, images ou représentations soit provoquant directement à la commission d'actes de terrorisme, soit faisant l'apologie de ces actes lorsque, à cette fin, ce service comporte des images ou représentations montrant la commission de tels actes consistant en des atteintes volontaires à la vie est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende ». Ce qui frappait dans cette première version du texte, c'est la façon dont la mesure s'appliquait de façon large, sans faire de différence entre curiosité, information et implication dans l'idéologie djihadiste. En clair, être ouvertement d'accord ou impliquée dans l'idéologie djihadiste n'était pas un critère pour être condamné. La seule exception concernait les professionnels comme les journalistes et les chercheurs, considérés comme de bonne foi, puisqu'ils consultent lesdits sites dans le cadre de « *l'exercice normal de leur profession* ». Cette précision montre que toute personne en dehors de ce cadre spécifique pouvait être sanctionnée pour avoir consulté des fichiers de propagande de manière habituelle. L'expression « *de manière habituelle* », en l'absence de toute précision permettait également une interprétation vraiment très large de l'infraction. L'élément matériel était flou, et revenait à criminaliser un comportement comme complice de terrorisme, alors même qu'aucune condition dans le code pénal ne permettait de dire qu'il s'appliquait exclusivement à des sympathisants. On pouvait donc en conclure qu'il s'appliquait donc aussi potentiellement aux spectateurs qui se contentaient de regarder et de consulter dans une démarche non partisane, quelle qu'elle soit. Aussi, la personne curieuse, attirée par des contenus morbides ou en recherche d'informations, en dehors de toute implication dans le djihad, comme la personne convaincue par l'idéologie mais en dehors de tout contact actif avec la sphère djihadiste ou projet terroriste, pouvaient potentiellement être condamnées. On analyse ici une définition très large du risque et de l'anticipation, qui ne peut que nous pousser à faire le rapprochement avec le droit pénal de l'ennemi. On perçoit l'existence d'une version radicale de ce droit pénal de l'ennemi, puisqu'on va sanctionner également des personnes qui ne posent à priori pas à proprement parler de risque éventuel. Alors que l'on s'inscrit déjà dans l'exception, en pénalisant non pas une infraction consommée mais un comportement en amont, on est ici dans l'exception de l'exception en élargissant la notion de risque à des personnes qui ne sont pas nécessairement attirées par un groupe terroriste en soi, mais pourrait le devenir éventuellement une fois exposées au discours.

Ce n'est qu'en 2017, après l'abrogation de la première version du délit par le Conseil Constitutionnel, qui faisait suite à une QPC⁷⁷³, qu'est réintroduite une nouvelle version de

⁷⁷³ Décision n°2016-611 QPC du 10 février 2017, abrogeant l'article 421-2-5-2 du code pénal issu de la loi du 3 juin 2016

l'article 421-2-5-2 dans le code pénal par la loi n° 2017-258 du 28 février 2017, relative à la sécurité publique⁷⁷⁴. Le Conseil soulignait justement l'absence de précision quant à la condition de l'adhésion à l'idéologie pour caractériser l'infraction. Cette nouvelle version incluait une condition positive par une mention brève et peu explicite ajoutée à l'article 421-2-5-2 : « *lorsqu'elle s'accompagne d'une manifestation de l'adhésion à l'idéologie* ». Mais là aussi, cela revenait à affirmer que regarder des fichiers constituait un comportement criminel qui se rattachait à du terrorisme, en dehors de tout passage à l'acte caractérisé ou projet terroriste. En somme, on retrouvait toujours cette volonté d'anticiper largement, en traitant le fait de consulter de la propagande comme un acte préparatoire, mais avec cette condition d'adhérer manifestement à l'idéologie, qui exclut les simples curieux. On se retrouve ici dans une version plus classique du droit pénal de l'ennemi⁷⁷⁵, résumé par Christine Lazerges et Hervé Henrion-Stoffel : « *Le principe classique réside dans l'absence de répression des actes préparatoires, dès lors qu'en vertu de l'article 121-5 du code pénal, il n'y a pas de tentative punissable sans « commencement d'exécution ».* Cela étant, Günther Jakobs précise clairement que le droit pénal devient « prospectif » en étendant son filet à des comportements non pas univoques mais équivoques (« *anticipation de la conduite pénale non réalisée* »). *C'est très clairement le cas de la répression d'actes préparatoires, voire de la répression d'actes préparatoires aux actes préparatoires. En effet, le législateur contourne ostensiblement l'interdiction de punir en amont d'un commencement d'exécution en érigeant en infraction ce qui en réalité constitue une simple étape intellectuelle ou matérielle préalable au commencement de l'infraction et devrait donc échapper à toute répression. C'est l'irruption d'un droit pénal du risque réprimant des comportements dont les conséquences dommageables ne sont pas certaines, mais simplement possibles, voire probables.* »⁷⁷⁶. On censure le discours en sanctionnant, au nom d'un risque possible, loin d'être certain. On va se placer en amont de l'acte qu'on veut éviter, l'attentat, en annihilant l'une de ses causes possibles. Le délit sanctionne en amont d'un commencement d'exécution et même de véritables actes préparatoires, pour finalement punir comme complices des individus qui n'ont matériellement pas participé à un crime. Le fait de consulter des fichiers devient un acte préparatoire et cela au sens large, en l'absence de précision sur ce que doit contenir ce fichier pour être sous le prisme d'une mesure pénale. Le sens de la peine, qui est entendu comme : « *l'idée selon laquelle, pour qu'une peine soit une bonne peine, elle doit avoir*

⁷⁷⁴ L'infraction est abrogée à la suite de la QPC n° 2016-611 QPC du 10 février 2017, qui censure l'article du code pénal, le requérant faisant notamment valoir le fait que l'infraction demeurerait extrêmement imprécise et violent ainsi le principe de légalité.

⁷⁷⁵ Jakobs Günther, « *Aux limites de l'orientation par le droit : le droit pénal de l'ennemi* », « *Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

⁷⁷⁶ Lazerges Christine et Henrion-Stoffel Hervé, « *Le déclin du droit pénal : l'émergence d'une politique criminelle de l'ennemi* », Dalloz, « *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* », 2016/3 N° 3 | pages 649 à 662

un sens, être considérée comme légitime au moins en droit par celui qui est condamné. »⁷⁷⁷, s'efface radicalement du point de vue de l'individu condamné. Il n'est pas certain du tout que la mesure ait un sens pour des personnes qui se retrouvent poursuivies pour une infraction de nature dite terroriste, sans que soit prouvée d'intention criminelle. Il est en effet difficile de légitimer une peine qui agit par anticipation d'un risque qui peut s'avérer en réalité inexistant. La seule possibilité d'anticiper, de pouvoir punir avant même la commission d'acte préparatoires, interroge et paraît dangereuse, puisqu'elle met notablement en péril la sauvegarde des droits fondamentaux, en permettant d'interdire, de sanctionner, au nom d'un risque non prouvé. Cette possibilité est d'autant plus inquiétante si elle vient à s'étendre au-delà des questions urgentes de terrorisme, or, plusieurs dispositions relatives à l'Etat d'urgence sont passées dans le droit commun avec la loi du 30 juillet 2021⁷⁷⁸.

Pour conclure, On peut lire deux choses dans le délit de consultation habituelle de site terroristes : la volonté de museler un discours inaudible et inacceptable, mais aussi d'anticiper le risque d'attentats. Si de nombreux chercheurs reconnaissent l'existence d'une législation pénale de l'ennemi en matière terroriste⁷⁷⁹, d'autres, comme Antoine Garapon, la rejettent et rejettent donc l'idée qu'il existe un consensus sur la question : *« Ça ne s'explique pas tellement au droit pénal de l'ennemi, on reste dans un discours politique du monde ancien. On est dans un cadre spécialisé, le djihadisme est un acte qui fait exploser les catégories dans l'idée d'un effondrement de l'espace, c'est complètement différent, c'est beaucoup plus fort. On craint dans le terrorisme djihadiste c'est une explosion de l'espace, des catégories, du temps et de l'espace, en ce sens symptomatique de quelque chose de très contemporain. On plus dans quelque chose qu'est le combat, l'ennemi reste spécialisé dans un espace commun.* »⁷⁸⁰. Le délit de consultation semble pourtant s'intégrer dans une politique d'anticipation du risque, en sanctionnant le seul fait de consulter de la propagande en ligne, pour contrer une éventuelle radicalisation. S'il est exceptionnel de sanctionner les spectateurs pour dissuader et anticiper,

⁷⁷⁷ Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

⁷⁷⁸ A ce titre, les travaux de Raphael Kempf sur le parallèle entre antiterrorisme et gilet jaune est intéressant. Il montre comment le passage dans le code pénal de certaines mesures de l'état d'urgence a impacté le droit de manifester des gilets jaunes, au nom de ce risque de violences. Kempf Raphaël, *Ennemis d'État : Les lois scélérates, des « anarchistes » aux « terroristes »*, Éditions la Fabrique, 2019, 180 pages

⁷⁷⁹ Hannachi Ahlem, « *La théorie du "droit pénal de l'ennemi"* », Docteur en droit, samedi 2 juillet 2016, Village Justice ; Raül Zaffaroni Eugenio, « *Dans un État de droit, il n'y a que des délinquants* », « *Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé ; Papa Michèle, « *Droit pénal de l'ennemi et de l'inhumain : un débat international* », « *Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé ; Linhardt Dominique et Moreau de Bellaing Cédric, « *La doctrine du droit pénal de l'ennemi et l'idée de l'antiterrorisme. Genèse et circulation d'une entreprise de dogmatique juridique* », *Droit et société*, 2017/3 n°97, p615 à 640 ; Ladd Kevin, « *Répondre à la menace par la menace ? La législation pénale dans les labyrinthes de l'hostilité* », Numéro Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015 ; Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz | « *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* », 2010/1 N° 1 | p69 à 80 ; Corroyer Jason, « *Droit pénal de l'ennemi et anticipation* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, *Droit pénal et politique de l'ennemi*, 2015 ; Aix Julie et Cahn Olivier, « *Mutations de l'antiterrorisme et émergence d'un droit répressif de la sécurité nationale* », *Revue de Science Criminelle et de droit pénal comparé* 2017/4 n°4, p845 à 868

⁷⁸⁰ Entretien avec Antoine Garapon du 20 avril 2021

on constate que l'on est prêt à condamner des personnes qui n'ont pas réalisé matériellement d'infraction terroriste, n'ont pas commencé à le faire ou émis explicitement le souhait de le faire, pour anticiper un très éventuel danger. On voit bien que c'est le discours de l'ennemi qu'on cherche à museler, avec la volonté d'anticiper le plus largement possible un risque de radicalisation pouvant déboucher sur un attentat. Des individus risquent une sanction pénale en raison du danger qu'ils pourraient poser éventuellement à terme. Il est vrai qu'à partir de 2016, une partie du discours de l'Etat Islamique, avec l'appui du ministre des Attentats, Abu Mohamed Al-Adnani, invitait ouvertement les sympathisants à passer à l'acte dans leur pays, ce qui peut expliquer la volonté et l'empressement du législateur à limiter l'accès. Cependant, il faut aussi noter que le passage de la consultation à l'attentat est loin d'être une certitude. Nous rejoignons ici la chercheuse Dorothée Goetz, lorsqu'elle affirme que : « *La particularité de cette infraction est qu'elle se fonde sur un élément matériel qui n'est pas susceptible en lui-même de porter atteinte à la sécurité, à la dignité ou à la vie des personnes. Son objet est de permettre une répression très anticipée du processus de radicalisation. Précisément, cette infraction vise à prévenir la commission d'actes de terrorisme en réprimant un comportement susceptible d'entraîner une radicalisation et, éventuellement ensuite, sans que l'on puisse l'affirmer avec certitude, un passage à l'acte terroriste.* »⁷⁸¹. Le législateur a souhaité anticiper par une approche punitive, qu'on peut qualifier de plutôt sévère.

A ce stade, deux points de vue s'affrontent : celui qui consiste à dire que le délit n'est pas proportionné, considérant que regarder des images ne fait pas forcément d'un individu un terroriste en puissance, et celui qui consiste à dire que regarder des images peut constituer un crime, preuve en est avec la pédopornographie. Ce n'est pas pour rien que le droit en matière de cyber terrorisme s'est inspiré de la législation sur la pédopornographie. C'est là que la question de la théorie du droit pénal de l'ennemi se pose, autour de l'anticipation et de la proportionnalité, et celle-ci est complexe. Il y a bien une dimension largement anticipatoire, dérogatoire, et exceptionnelle dans cette législation : l'accès aux images violentes étant souvent censuré sur Internet, mais rarement sanctionné. Néanmoins, le contenu, les victimes, et le risque de radicalisation pose question et ouvre à débat, il n'est pas envisageable de laisser ces fichiers en libre accès sur Internet. La solution la plus évidente, mais pas forcément la plus efficace à elle seule, et malgré des contraintes, semble se diriger davantage vers la suppression et la censure des contenus. Il apparaît cependant nécessaire de ne pas verser dans une législation trop

⁷⁸¹ Goetz Dorothée, « *Seconde inconstitutionnalité pour le délit de consultation habituelle de sites internet terroristes* », Dalloz Actualité, criminalité organisée et terrorisme, 19 décembre 2017

anticipative, et dans une approche trop sécuritaire, pour garder intactes nos valeurs tout en continuant à lutter contre l'expansion d'un discours mortifère sur Internet.

14.1.2 Une limitation des garanties du droit et des libertés pour endiguer le risque

Ce qui caractériserait également le droit pénal de l'ennemi, ce serait le fait de limiter certains droits fondamentaux au bénéfice de la sécurité, donc de privilégier le droit à la sécurité sur les droits fondamentaux. Ainsi, les garanties au procès seraient moindres, le procès équitable appartenant au droit du citoyen, et non à celui de l'ennemi⁷⁸² ; mais les libertés fondamentales seraient également limitées si nécessaire. Ce qui définit le droit pénal de l'ennemi, c'est notamment une atténuation manifeste du principe de légalité⁷⁸³, et de la présomption d'innocence à travers la notion de culpabilité⁷⁸⁴. On assisterait à un affaïssement voire un écroulement du principe de légalité, à la mise à mal de la présomption d'innocence, et à la dilution du principe de culpabilité⁷⁸⁵. Ce nouveau délit de consultation habituelle posait en réalité plusieurs questions au moment de sa publication, à savoir quels sont les profils de ceux qui regardent régulièrement la propagande, quelle est leur implication dans l'idéologie djihadiste et le risque terroriste à proprement parler. Or, sa rédaction est volontairement large, et ne semble pas vouloir émettre de réelles conditions pour cerner et sanctionner ces profils, préférant sanctionner, ceux qui consultent « régulièrement », sans préciser ce que cela recouvre, instaurant ainsi ce qui peut ressembler à une présomption de culpabilité. En matière de délit de consultation habituelle de sites, un autre questionnement, relatif à l'effacement de certaines libertés au bénéfice de la sécurité, se pose : on va interroger le lien entre sécurité et liberté d'expression, d'information et de communication. En voulant éradiquer et pénaliser la propagande, c'est son spectre d'influence que l'on cherche à briser, et l'argumentaire djihadiste que l'on veut faire taire, son discours n'étant pas audible dans une France meurtrie par les attentats. De fait, interdire la simple consultation de sites reviendrait peut-être à faire obstacle à la liberté de penser, d'opinion et de s'informer, du moins, on voit bien pourquoi la question peut se poser. Aussi, ce délit pose donc la question très complexe de la liberté de penser et d'opinion, mais également d'information, par rapport à la sécurité, et c'est aussi en cela qu'il est intéressant de l'étudier. La question qui se pose finalement est celle de la possibilité pour le

⁷⁸² Lazergue Christine et Geneviève Giudicelli Delage, *La dangerosité saisie par le droit pénal*, Éditions Presses Universitaires de France, parution octobre 2011, 224 pages, Roland Bikie Fabrice, « *Le droit pénal à l'aune du paradigme de l'ennemi* », *La Revue des droits de l'homme*, 11 | 2017, mis en ligne le 23 décembre 2016, consulté le 01 mai 2019, Pawella Jeanne, Mégie Antoine, « *La judiciarisation du renseignement : le cas des procès des djihadistes* », *Publié dans la Revue Hermès/CNRS – 2016*

⁷⁸³ Roland Bikie Fabrice, « *Le droit pénal à l'aune du paradigme de l'ennemi* », *La Revue des droits de l'homme*, 11 | 2017

⁷⁸⁴ Lazerges Christine et Henrion-Stoffel Hervé, « *Le déclin du droit pénal : l'émergence d'une politique criminelle de l'ennemi* », *Dalloz*, « *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* », 2016/3 N° 3 | pages 649 à 662

⁷⁸⁵ Lazerges Christine et Henrion-Stoffel Hervé, « *Le déclin du droit pénal : l'émergence d'une politique criminelle de l'ennemi* », *Dalloz*, « *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* », 2016/3 N° 3 | pages 649 à 662

droit de limiter les libertés individuelles et les principes fondamentaux du droit, pour préserver la sécurité, pour contenir un risque éventuel mais non nécessaire.

Ces différentes interrogations ont été posées à travers deux questions prioritaires de constitutionnalité (QPC), transmises au Conseil Constitutionnel par la Cour de cassation, par deux arrêts du 26 novembre 2016⁷⁸⁶ et du 4 octobre 2017⁷⁸⁷. Le Conseil s'est prononcé les 10 février et 15 décembre 2015 en défaveur du délit. Il nous a semblé intéressant de questionner ce droit pénal de l'ennemi à travers les griefs exposés par le requérant devant le Conseil. C'est précisément le risque sérieux d'une mise en péril des droits et libertés, surtout d'expression et de communication ; et des principes fondamentaux du droit, notamment le principe de légalité, de proportionnalité et de nécessité de la peine ; qui a conduit la Cour de cassation à transmettre les questions. En matière d'antiterrorisme, et ce de manière exceptionnelle, le Conseil exerce un contrôle plus restreint, c'est le plus souvent à posteriori, par la QPC, que s'effectue le contrôle de Constitutionnalité, et en cela aussi c'est intéressant. Pour reprendre Olivier Cahn et Julie Aix : « *le juge constitutionnel a développé une jurisprudence « élastique » qui se traduit par un « repli » du contrôle de constitutionnalité, exercé de manière plus retenue. Cette « altération de l'équilibre entre l'ordre et la liberté » se manifeste par la « restriction » du contrôle de proportionnalité et par « l'assouplissement de la norme constitutionnelle qui répond au nouvel équilibre mis en place par le législateur, entre l'ordre et la liberté, au bénéfice du premier » d'où résulte « un relâchement du contrôle ». Ainsi, ce contrôle « légitime une invasion toujours plus poussée de la sphère individuelle » et « le rempart contre l'arbitraire que représente le juge constitutionnel, est en train de se fissurer »⁷⁸⁸. Il aura fallu attendre une QPC pour que soit censuré le délit, pourtant controversé avant même son adoption. En matière de censure du discours, le législateur prend le parti d'adopter des infractions très larges, qui entretiennent un rapport complexe à la liberté d'expression et au principe de légalité, aussi plusieurs QPC seront portées à l'attention du Conseil en la matière⁷⁸⁹.*

14.1.2.1 La remise en question des principes fondamentaux du droit

Un premier débat se cristallisait autour du respect de la légalité des délits et des peines, et de l'accessibilité et l'intelligibilité de la loi, en l'absence de précision suffisante dans le code

⁷⁸⁶ Arrêt chambre criminelle, arrêt n° 5797 du 29 novembre 2016, Cour de Cassation, renvoi de la question prioritaire de constitutionnalité relative au délit de consultation habituelle au Conseil Constitutionnel

⁷⁸⁷ Arrêt n° 2518 du 4 octobre 2017 (17-90.017) - Cour de cassation - Chambre criminelle

⁷⁸⁸ Aix Julie et Cahn Olivier, « *Mutations de l'antiterrorisme et émergence d'un droit répressif de la sécurité nationale* », Revue de Science Criminelle et de droit pénal comparé 2017/4 n°4, pages 845 à 868

⁷⁸⁹ Deux QPC ont porté sur le délit de consultation habituelles de sites terroristes, une sur l'apologie du terrorisme et une autre sur le recel d'apologie du terrorisme, entre 2017 et 2020.

pénal quant aux termes « habituel » et « de bonne foi »⁷⁹⁰. Le principe de légalité repose sur la formule : « *nullum crimen, nulla poena sine lege* », qui signifie qu'il ne peut y avoir de crimes, de délits et contraventions sans une définition préalable de ces infractions, contenue dans un texte qui fixe leurs éléments constitutifs et la peine applicable. Le principe de légalité est un principe fondamental du droit français qui dispose dans le code pénal que : « *La loi détermine les crimes et délits et fixe les peines applicables à leurs auteurs. Le règlement détermine les contraventions et fixe, dans les limites et selon les distinctions établies par la loi, les peines applicables aux contrevenants.* », mais aussi : « *Nul ne peut être puni pour un crime ou pour un délit dont les éléments ne sont pas définis par la loi, ou pour une contravention dont les éléments ne sont pas définis par le règlement. Nul ne peut être puni d'une peine qui n'est pas prévue par la loi, si l'infraction est un crime ou un délit, ou par le règlement, si l'infraction est une contravention.* »⁷⁹¹. Le principe d'intelligibilité et d'accessibilité de la loi a lui valeur constitutionnelle et exige que la loi soit lisible et claire⁷⁹². Ici, en l'absence de définition précise des termes dans le texte de loi et dans l'article du code pénal, il est difficile de mettre une jauge sur la notion de régularité ou de bonne foi, la personne qui consulte de la propagande ne sait pas à quel moment elle s'expose à une sanction, ni ce qui constitue la bonne foi, elle ne sait donc pas quand elle tombe dans l'illégalité. A partir de ce constat, on voit que deux principes sont mis en péril, la légalité des délits et des peines mais aussi l'égalité devant la loi, puisque certains comportements peuvent être sanctionnés, ainsi que certaines personnes, sans que l'on sache précisément lesquels, l'absence de précision donnant un vaste champ d'interprétation au juge. Dans le cadre de la première version du texte, l'approbation au discours ne semblait pas être exigée comme preuve pouvant ouvrir à une condamnation, si on se réfère littéralement au texte, un individu curieux pouvait être condamné au motif qu'il consulte régulièrement des sites, en dépit d'une quelconque idéologie ou projet terroriste.

Ce sont plusieurs des griefs que faisait valoir le requérant, à l'initiative de la première QPC rendue le 10 février 2017 : « *Ces dispositions contreviendraient également au principe de légalité des délits et des peines et à l'objectif de valeur constitutionnelle d'accessibilité et d'intelligibilité de la loi en raison de l'imprécision des termes employés. Par ailleurs, le principe d'égalité serait méconnu à un double titre. D'une part, seules certaines personnes sont autorisées par la loi à accéder à ces contenus en raison de leur profession. D'autre part, la*

⁷⁹⁰ Visade Sophie, « *Inconstitutionnalité du délit de consultation habituelle de sites terroristes : la répression préventive a ses limites* », la Gazette Juridique, n°17, avril 2017

⁷⁹¹ Articles 111-2 et 111-3 du code pénal

⁷⁹² Benezech Ludovic, « *L'exigence d'accessibilité et d'intelligibilité de la loi : retour sur vingt ans d'existence* », Revue française de droit constitutionnel 2020/3 (N° 123), pages 541 à 563

consultation des contenus provoquant à la commission d'actes terroristes est seulement sanctionnée lorsqu'elle a lieu par internet à l'exclusion d'autres supports. »⁷⁹³. Il est clair que la dimension floue de l'article pose non seulement un obstacle au principe de légalité, mais aussi d'égalité. Il est impossible pour un individu de déterminer avec certitude si son comportement est illégal, ou encore le moment auquel celui-ci devint illégal et l'expose à des sanctions, qui peuvent aussi varier, là où un individu sera sanctionné, un autre ne le sera pas nécessairement, ou plus ou moins sévèrement. Par ailleurs, seul Internet est concerné à l'exclusion d'autres médias et supports qui donneraient accès au même contenu, ce constat nous pousse à réaffirmer le risque d'inégalité devant la loi. Enfin, la notion de bonne foi, si l'on peut comprendre l'exception qui s'adresse à certaines professions comme étant nécessaire, reste imprécise et demeure à ce titre potentiellement sujette à contestations devant la justice, puisqu'elle revient à autoriser certaines personnes seulement à consulter la propagande. Le Conseil Constitutionnel avait censuré l'article une première fois⁷⁹⁴.

Avec la loi du 28 février 2017, le législateur entendait préciser l'infraction en ajoutant la mention : « *lorsqu'elle s'accompagne de la manifestation de l'adhésion à cette idéologie* »⁷⁹⁵. En soi, il ne suffisait plus de regarder mais de manifester un accord avec ce qui était visionné. Il s'agit encore une fois de termes imprécis qui semblent bafouer la présomption d'innocence, en instaurant une présomption dite de culpabilité : celui qui regarde la propagande est puni car supposé dangereux, il est traité de facto en djihadiste. Cette présomption est contraire à l'article 9 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui établit une présomption d'innocence pour toute personne qui n'a pas été déclarée coupable au terme d'un procès public⁷⁹⁶. On va venir sanctionner une idéologie plus qu'un acte. On ne trouve pas de précision sur ce qu'est une manifestation de l'adhésion à une idéologie, aussi le champ d'interprétation est trop large pour ne pas contrevenir aux principes du droit. Une seconde QPC a été portée à l'attention du Conseil, qui a rendu sa décision le 15 décembre 2017. La question même des sites incriminés soulève un manque de clarté assez net et problématique : « *un service de communication au public en ligne mettant à disposition des messages, images ou représentations soit provoquant directement à la commission d'actes de terrorisme, soit faisant l'apologie de ces actes lorsque* », puisqu'aucune précision n'est donnée quant à ses sites. Le

⁷⁹³ Décision n°2016-611 QPC du 10 février 2017

⁷⁹⁴ Décision n°2016-611 QPC du 10 février 2017

⁷⁹⁵ Nouvel article 421-2-5-2 du code pénal à partir de février 2015

⁷⁹⁶ « *Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.* »

requérant invoquait une seconde fois le non-respect du principe de légalité des délits et des peines, entre autres, comme grief. Le Conseil avait de nouveau censuré l'article⁷⁹⁷.

En conclusion, considérant les éléments soulignés, on assistait bien à la dilution du principe de légalité et de culpabilité, pour reprendre l'expression de Christine Lazerges et Hervé Henrion-Stoffel : « *La violation du principe de légalité ne fait aucun doute, en raison du manque de clarté et donc de prévisibilité des conduites ainsi réprimées.* »⁷⁹⁸. Concernant la culpabilité, ils affirment la chose suivante, il y aurait une « *dissociation du fondement de la répression, la culpabilité ne s'adresse qu'au citoyen, la dangerosité justifie la condamnation de l'ennemi, dont la dépersonnalisation peut être extrême. Le droit pénal de l'ennemi déshumanise les ennemis les réduisant de la sorte à leur dangerosité et les privant du principe d'égalité des êtres humains* »⁷⁹⁹. Ici le caractère volontairement flou et imprécis de l'infraction nous pousse à remettre en question le respect du principe de légalité, et à nous interroger sur l'application d'un droit d'exception qui serait destiné à l'ennemi. Un ennemi réduit à sa dangerosité potentielle, présumé coupable ou futurement coupable pour avoir regardé de la propagande. La définition de l'ennemi est large dans la première version, il s'agit de n'importe quelle personne qui aurait regardé régulièrement de la propagande, dans la seconde version, de manière un peu plus classique, l'ennemi est celui qui partage l'idéologie djihadiste des auteurs. Etrangement, le Conseil ne se prononce pas sur le principe de légalité, d'intelligibilité, et d'égalité devant la loi, et s'il censure, il fait donc une réponse prudente. Le conseil avait en effet préféré se focaliser sur la liberté de communication. On voit pourtant pourquoi le débat avait été soulevé, face à une infraction imprécise dans les termes, et à un élément matériel flou et extensible. La première chose dont manque le délit c'est de précision, et l'on peut supposer que ce manque de précision, s'il rend complexe l'application du texte, est volontaire pour sanctionner au cas par cas les différents profils amenés devant justice pour ces faits particuliers, et pour faire office de dissuasion pour ceux tentés de consulter ces sites.

14.1.2.2 La remise en question des droits et libertés fondamentales

Le deuxième débat qui entourait le passage de la loi, qui cristallisait une majeure partie de l'attention, notamment celle du Conseil Constitutionnel, concernait le respect de droits fondamentaux, inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution de 1958 :

⁷⁹⁷ Décision n° 2017-682 QPC du 15 décembre 2017

⁷⁹⁸ Lazerges Christine et Henrion-Stoffel Hervé, « *Le déclin du droit pénal : l'émergence d'une politique criminelle de l'ennemi* », Dalloz, « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2016/3 N° 3 | pages 649 à 662

⁷⁹⁹ Lazerges Christine et Henrion-Stoffel Hervé, « *Le déclin du droit pénal : l'émergence d'une politique criminelle de l'ennemi* », Dalloz, « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2016/3 N° 3 | pages 649 à 662

la liberté de communication, d'expression et d'opinion. La liberté de communication, inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme désigne : « *la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen donc peut parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi* »⁸⁰⁰. Ce débat rejoint celui autour de la proportionnalité et de la nécessité de la peine qui signifie que : « *La peine est proportionnelle à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du délinquant* »⁸⁰¹, et « *La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.* »⁸⁰². En somme, condamner une personne à deux ans de prison pour le simple fait de regarder de la propagande, sans que soit prouvée une intention terroriste, ne serait pas proportionné.

L'infraction semble traiter les spectateurs de la propagande automatiquement en potentiels djihadistes, c'est-à-dire qu'elle supposerait une volonté de se radicaliser, et une intentionnalité terroriste, voire une forme de complicité indirecte. Ce sont les arguments avancés par les personnes poursuivies : consulter de la propagande djihadiste ne signifie pas forcément être djihadiste soi-même ou souhaiter se radicaliser ; et approuver le discours ne signifie pas forcément être terroriste et fomenter un projet d'attentat. Dans ce cadre, regarder de la propagande, voire exprimer une adhésion, participerait à la liberté de communication, et la peine ne serait pas proportionnelle. Par ailleurs, le délit d'apologie du terrorisme existe dans le code pénal depuis 2014, pour venir sanctionner celui qui se réjouirait par exemple d'un acte terroriste, et assure un rôle de garde-fou sur Internet⁸⁰³. C'est dans ces arguments que se situe principalement l'opposition au délit et que se construit un contentieux qui va être présenté devant le Conseil Constitutionnel. Ce sont notamment ces griefs que vont faire valoir les requérants porteurs des QPC qui vont conduire à la double censure du délit, c'est aussi sur ces griefs que va s'appuyer le Conseil pour motiver ses décisions : le délit n'est pas nécessaire ou proportionné, compte tenu des mesures qui existent déjà, et il contrevient à la liberté de communication. Pour le requérant porteur de la QPC du 10 février 2017 : « *les dispositions contestées méconnaissent la liberté de communication et d'opinion dès lors qu'elles répriment la seule consultation d'un service de communication au public en ligne sans que soit exigée concomitamment la preuve de ce que la personne est animée d'intentions illégales.* » Ce à quoi

⁸⁰⁰ Article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

⁸⁰¹ Article 718.1 du Code criminel

⁸⁰² Article 8 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

⁸⁰³ Depuis la loi n° 2014-1353 du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme du 14 novembre 2014, l'apologie du terrorisme figure à l'article 421-2-5

le Conseil avait donné raison, considérant que le délit contrevenait bien ici à la liberté de communication. Le Conseil allait plus loin que le requérant en précisant que l'infraction n'est pas utile, compte tenu de l'existence d'autres mesures suffisantes pour lutter contre le risque djihadiste sur Internet, et prévenir les infractions terroristes : *« au regard de l'exigence de nécessité de l'atteinte portée à la liberté de communication, les autorités administrative et judiciaire disposent, indépendamment de l'article contesté, de nombreuses prérogatives, non seulement pour contrôler les services de communication au public en ligne provoquant au terrorisme ou en faisant l'apologie et réprimer leurs auteurs, mais aussi pour surveiller une personne consultant ces services et pour l'interpeller et la sanctionner lorsque cette consultation s'accompagne d'un comportement révélant une intention terroriste »*⁸⁰⁴

La nouvelle version de l'article avait tenté de pallier les remarques du Conseil en ajoutant la mention relative à l'adhésion à l'idéologie. Cette tentative s'était soldée par un échec après qu'une seconde QPC ait été soulevée et une décision rendue par le Conseil le 15 décembre 2017, faisant valoir peu ou prou les mêmes griefs que la première ayant abouti. Le Conseil avait fait la même réponse, en ajoutant : *« Si le législateur a ajouté à la consultation, comme élément constitutif de l'infraction, la manifestation de l'adhésion à l'idéologie exprimée sur ces services, cette consultation et cette manifestation ne sont pas susceptibles d'établir à elles seules l'existence d'une volonté de commettre des actes terroristes. »*, rejetant ainsi la nouvelle mention qui entendait préciser l'infraction⁸⁰⁵. Le délit n'est pas proportionné, ni utile, et contrevient à la liberté de communication, principalement en raison de l'existence d'autres mesures suffisantes pour lutter contre le cyber djihad en amont de l'acte terroriste. C'est sur le respect de la liberté de communication et la proportionnalité que les détracteurs de l'infraction ont trouvé gain de cause aux yeux des sages du Conseil. Le motif invoqué par celui-ci semble assez logique, il semblerait disproportionné, au regard du droit et ses garanties, même si cela peut sembler peu audible dans une France meurtrie par les attentats, de punir un individu pour avoir simplement regardé de la propagande, cela reviendrait à le traiter partiellement en terroriste, et contreviendrait à la présomption d'innocence. Cela reviendrait à traiter ce comportement en infraction terroriste en l'absence de l'élément matériel, défini en droit comme la partie visible, extériorisée, de l'infraction qui se manifeste par la réalisation concrète des faits incriminés, nécessaire pour qualifier l'infraction⁸⁰⁶. L'idée que regarder de la propagande appartient à la liberté de communication, bien que difficile à accepter, fait sens du moment où

⁸⁰⁴ Décision n°2016-611 QPC du 10 février 2017

⁸⁰⁵ Décision n° 2017-682 QPC du 15 décembre 2017

⁸⁰⁶ Salvage Philippe, *Droit Pénal Général*, Presse Universitaires de Grenoble, 2016, chapitre 2, l'élément matériel, pp33-51

il n'est pas établi que la personne qui consulte deviendra djihadiste. Par ailleurs, le délit d'apologie du terrorisme remplit déjà en partie ce même rôle de garde-fou sur Internet, pour sanctionner les excès, et Pharos opère une surveillance active sur Internet.

Force est de constater que le législateur est prêt à renoncer à une partie des garanties et à certains droits fondamentaux pour museler le discours djihadiste et anticiper un risque terroriste éventuel. Cette limitation des droits et garanties s'inscrit à la fois dans une logique d'anticipation et dans le paradigme de l'ennemi, dont la personnalité juridique est moins « épaisse » que celle du citoyen⁸⁰⁷. En conclusion, le législateur a entendu adopter une mesure à la portée et au contenu exceptionnels, au sens où celle-ci contrevenait de manière assez claire à plusieurs droits fondamentaux, et ce malgré les nombreux et anciens débats autour de son adoption et un avis explicitement défavorable du Conseil d'Etat. Mesure qu'il a ensuite adoptée une seconde fois, en dépit de la censure du Conseil Constitutionnel, qui normalement fait office de loi. Cette obstination du législateur semble résider dans la volonté de dissuader mais aussi d'anticiper un éventuel risque terroriste, pourtant non avéré à ce stade de la consultation. Ce constat nous pousse à nous interroger encore une fois sur l'application de la théorie du droit pénal de l'ennemi à cette législation qui paraît, à la lumière de nos travaux et des principes du droit, très largement dérogoire. Ici le Conseil Constitutionnel est venu mettre le holà, et s'ériger en garde-fou contre les excès du législateur. Ce qui montre bien que « *la répression préventive a ses limites* »⁸⁰⁸. Il fait cependant un choix intéressant, en mettant de côté la légalité, et en se focalisant sur l'existence d'une législation suffisante pour lutter, c'est ainsi qu'il pourra justifier la constitutionnalité de l'infraction d'apologie du terrorisme⁸⁰⁹.

14.2 Le délit de recel d'apologie ou l'obstination du juge

Le Conseil Constitutionnel a donc censuré par deux fois le délit de consultation habituelle de sites terroristes, le législateur s'étant obstiné en le réintroduisant avec la loi du 28 février 2017, relative à la sécurité publique. Ce constat avait déjà de quoi surprendre, puisque la parole du Conseil Constitutionnel est dotée d'un poids important, et fait normalement office de loi : en somme, il a toujours le dernier mot. Mais un autre constat intéressant concerne le juge, qui s'est lui aussi indirectement obstiné en instaurant, via la jurisprudence de la Cour de cassation, un délit de recel d'apologie du terrorisme, par un arrêt du 7 janvier 2020. Cet arrêt venait établir

⁸⁰⁷ Jakobs Günter, « *Aux limites de l'orientation par le droit : le droit pénal de l'ennemi* », « Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé ; Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

⁸⁰⁸ Visade Sophie, « *Inconstitutionnalité du délit de consultation habituelle de sites terroristes : la répression préventive a ses limites* », la Gazette Juridique, n°17, avril 2017

⁸⁰⁹ Décision n° 2018 - 706 QPC du 18 mai 2018, relative à l'article 421-2-5 sur l'apologie du terrorisme dans le code pénal

que : « entre dans les prévisions des articles 321-1 et 421-2-5 du Code pénal le fait de détenir, à la suite d'un téléchargement effectué en toute connaissance de cause, des fichiers caractérisant l'apologie d'actes de terrorisme », étant entendu malgré tout qu' « une condamnation de ce chef n'est compatible avec l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme que si est caractérisée, en la personne du receleur, son adhésion à l'idéologie exprimée dans de tels fichiers »⁸¹⁰. La Cour de cassation a instauré ce nouveau délit en se basant sur les articles 321-1 du code pénal sur le recel et 421-2-5 sur l'apologie du terrorisme⁸¹¹, et sanctionnait ainsi le fait de posséder de la propagande à titre privé. Il punit : « le fait de détenir des fichiers ou des documents caractérisant une telle apologie, en toute connaissance de cause et en adhésion avec l'idéologie ainsi exprimée, de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende. Conformément à l'article 321-4 du code pénal, cette peine est portée à sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende lorsque le délit d'apologie qui fait l'objet du recel a été commis sous la circonstance aggravante du recours à un service de communication au public en ligne. En vertu de l'article 321-2 du même code, la peine encourue s'élève à dix ans et 750 000 euros d'amende lorsque le recel est commis de façon habituelle ou en bande organisée. ».

Il apparaît que ce nouveau délit est très proche du délit de consultation habituelle, et cherche dans les faits à le remplacer, ou du moins à poursuivre les mêmes buts : il ne s'agit plus de sanctionner le fait de regarder de la propagande sur Internet, mais plus largement le fait de télécharger et détenir des fichiers faisant l'apologie du terrorisme, ce qui est en soi peu ou prou la même chose. Ici aussi, le juge partait de l'idée que celui qui possède de la propagande est potentiellement djihadiste, ou pourrait se radicaliser, et représente donc un danger, on est bien toujours dans une logique d'anticipation qui précède très en avant une éventuelle mais non certaine radicalisation⁸¹². Il s'agit encore ici de sanctionner en amont du risque un comportement qui en lui-même ne porte pas atteinte à l'intégrité et la sécurité des personnes, pour prévenir un risque qui n'est pas certain d'aboutir⁸¹³. On retrouve aussi l'idée qu'un discours inaudible, inacceptable, ne doit pas se trouver en circulation librement et dans les mains de n'importe qui. Le droit est bien ici un « *outil d'anticipation permettant à la répression*

⁸¹⁰ Arrêt n°2789 du 7 janvier 2020 (19-80.136) - Cour de cassation - Chambre criminelle

⁸¹¹ L'article 321-1 énonce : « Le recel est le fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose, ou de faire office d'intermédiaire afin de la transmettre, en sachant que cette chose provient d'un crime ou d'un délit. » et l'article 421-2-5 « Le fait de provoquer directement à des actes de terrorisme ou de faire publiquement l'apologie de ces actes est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. »

⁸¹² Bonis Évelyne, Peltier Virginie, « Chronique de droit pénal et de procédure pénale », dans Titre VII 2020/2 (N° 5), pages 112 à 125

⁸¹³ Goetz Dorothée, « Seconde inconstitutionnalité pour le délit de consultation habituelle de sites internet terroristes », Dalloz Actualité, criminalité organisée et terrorisme, 19 décembre 2017

de s'exprimer avant que toute action terroriste soit perpétrée »⁸¹⁴, en amont de l'acte préparatoire, mais il est non plus le fruit du législateur, mais celui du juge. C'est donc à l'initiative exceptionnelle du juge qu'un délit de remplacement est créé, ce qui montre bien l'attachement des institutions à l'idée de sanctionner les spectateurs du discours. Forte de l'expérience des anciens délits de consultation et leur censure, la Cour intègre directement dans le délit la mention sur l'adhésion à l'idéologie exprimée, ce qui, en matière de possession de fichiers est peut-être encore plus flou : on voit mal comment exprimer une idéologie dans ce cas, si Internet ouvre la possibilité de commenter, le simple fait de posséder n'invite pas à exprimer une opinion sur le sujet. Concrètement, il est difficile de déterminer à quel moment une personne qui possède de la propagande adhère à l'idéologie.

Rapidement, une QCC a été portée à l'attention du Conseil, qui a rendu une décision le 19 juin 2020⁸¹⁵. Le requérant reprochait ici aussi au délit de méconnaître la liberté d'expression et de communication et les principes de légalité, et de proportionnalité des délits et des peines. Selon lui, il n'y avait pas de réelle différence entre la consultation d'un site Internet et le téléchargement ou la détention du contenu du site, il s'agissait donc du même délit, ce qui ne semble pas illogique en soit. Le Conseil confirme ce point en rendant la même décision que celles relatives à la consultation : le délit de recel d'apologie porte une atteinte à la liberté de communication et d'expression de manière disproportionnée et non nécessaire. Ici aussi, outre confirmer sa jurisprudence, le Conseil semble venir s'ériger en garde-fou pour garantir le respect des droits et des libertés fondamentales, et pour contenir la tentation d'ériger une législation très anticipative et dérogoratoire pour lutter contre le risque terroriste. Il semble repousser la notion de risque, et la possibilité d'anticiper largement la commission d'une infraction par la sanction. Il est également clair que l'opportunité de sanctionner ou non la consultation du discours djihadiste n'emporte pas de consensus, une partie de la classe politique et juridique étant en faveur d'un tel délit : c'est d'abord le Parlement qui s'était obstiné en réinstaurant le délit avec la loi du 28 février 2017, puis les juges à travers la Cour de cassation. En réalité, le Conseil Constitutionnel va lui préférer faire reposer la lutte contre la propagande et le discours djihadiste sur le délit d'apologie du terrorisme, qui va permettre de sanctionner finalement très largement.

⁸¹⁴ Alix Julie, « Réprimer la participation au terrorisme », Dalloz, « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2014/4 N° 4, pages 849 à 865

⁸¹⁵ Décision n° 2020-845 QPC du 19 juin 2020

On peut interroger ici le parallèle avec la législation contre la pédopornographie, dont le délit s'inspire largement. En matière de pédophilie, consulter des fichiers constitue bien une infraction, qui consiste à regarder le résultat d'un crime qu'est la pédophilie, et qui pose une présomption de pédophilie pour la personne qui consulte. Aussi, on pourrait considérer que regarder de la propagande djihadiste constitue aussi une infraction, notamment dans le cas des vidéos violentes, puisque cela consiste à regarder le résultat d'un crime, notamment d'un meurtre, et poser la même présomption. Ce débat rejoint l'affirmation polémique de Nicolas Sarkozy, durant un meeting le 30 novembre 2015 : « *lorsqu'on consulte des images pédophiles on est un pédophile, quand on consulte des images de djihadisme et de sites djihadistes, on est un jihadiste, et on doit être traité comme tel, à moins de démontrer qu'on est un professeur et qu'on fait des recherches* »⁸¹⁶. Il apparaît néanmoins qu'il existe en réalité de multiples raisons de regarder de la propagande djihadiste, comme la volonté de s'informer, pour Antoine Mégie et Jeanne Pawella dans les audiences, la consultation compulsive de propagande est souvent justifiée comme cela : « *À la barre, ce visionnage de vidéos violentes est justifié par une volonté d'acquiescer à la connaissance des exactions perpétrées par le régime syrien.* »⁸¹⁷. Si toutes les raisons ne sont pas bonnes, cela n'induit pas forcément d'être un terroriste soi-même et donc un danger, il faut ici rappeler qu'adhérer à une idéologie violente et être violent soi-même sont deux choses souvent différentes. Il est plus complexe et hasardeux d'affirmer la même chose en matière de pédopornographie, ou le cadre informatif n'existe pas, n'est pas valable.

14.3 Sanctionner les spectateurs : une tendance minoritaire sur le plan historique

Interdire un discours de propagande, sanctionner ceux soupçonnés d'avoir des liens avec un groupe terroriste, ou encore interdire l'apologie, l'adhésion au discours, n'est pas nouveau. On retrouve des exemples à travers l'histoire. En 1974, notamment, avec le U.K Prevention of Terrorism act, la Grande-Bretagne avait fait interdire l'IRA⁸¹⁸ : soutenir l'organisation était illégal, et entretenir des liens avec elle pouvait conduire à l'expulsion⁸¹⁹. En France, l'exemple le plus flagrant et le plus intéressant concerne la législation contre les anarchistes au XIXème siècle, avec laquelle notre législation moderne entretient beaucoup de points communs. Des chercheurs, avocats et députés ont comparé la législation antiterroriste après 2014 à celle qui luttait contre le terrorisme anarchiste à la fin du XIXème siècle, soit aux lois renommées lois

⁸¹⁶ Ce meeting a eu lieu à Rouen et peut-être retrouvé sur ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=a56LZI5ZBvo&t=38s>

⁸¹⁷ Mégie Antoine, Pawella Jeanne, « *Les procès correctionnels des filières djihadistes. Juger dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme* », dans Les Cahiers de la Justice, 2017/2 n°2, pages 235 à 261

⁸¹⁸ L'Armée républicaine irlandaise est un groupe composé d'organisations paramilitaires, luttant contre la présence britannique en Irlande du Nord, et pour l'indépendance, via la lutte armée, au XXème siècle.

⁸¹⁹ Chaliand Gérard et Blin Arnaud, *Histoire du Terrorisme : De l'Antiquité à Daech*, éditions Fayard, 2016, 864p

« scélérates »⁸²⁰. Le terme « scélérat », signifiant globalement avoir des intentions criminelles, condamnables, est employé dans un manifeste publié par Jean Jaurès, Emile Pouget et « un juriste », pour dénoncer ces lois comme étant liberticides, excessives, et discriminatoires⁸²¹. Derrière le pseudo « un juriste » se cache en réalité Léon Blum. Les lois scélérates peuvent être analysées comme les prémices de ce que Gunther Jakobs va théoriser et appeler le droit pénal de l'ennemi au 20^{ème} : elles instaurent l'existence d'un droit dérogatoire et anticipatoire, réservé aux ennemis de la nation pour endiguer le risque terroriste ; et c'est aussi en cela qu'il est intéressant de les étudier⁸²². Après 2014, le terme « lois scélérates » réémerge justement pour décrire la législation antiterroriste moderne⁸²³. Ce parallèle avec les anarchistes, s'il est vaste, est d'autant plus intéressant lorsqu'il s'agit de la propagande, puisque, le discours de l'Etat Islamique, au même titre que les anarchistes à l'époque, est censuré, et que ceux qui approuvent ou consultent sont susceptibles d'être sanctionnés. En effet, avec la loi 28 juillet 1894, tendant à réprimer les menées anarchistes, troisième et dernière loi de la série des lois « scélérates », les anarchistes, directement nommés, se voient interdire largement tout type de propagande, et si certains journaux, comme l'emblématique Père Tranquille, ou les radios dites anarchistes sont interdites, ceux soupçonnés de sympathie sont aussi criminalisés, et risquent des sanctions, comme les travaux forcés⁸²⁴. L'article 1 de la loi affirmait la chose suivante : « *Les infractions prévues par les art. 24, paragraphes 1 et 3, et 25 de la loi du 29 juillet 1881, modifiés par la loi du 12 décembre 1893, sont déférées aux tribunaux de police correctionnelle lorsque ces infractions ont pour but un acte de propagande anarchiste.* », tandis que l'article 2 précisait les sanctions encourues, finalement assez proches de celles prévues par la loi du 3 juin 2016 : « *sera déféré aux tribunaux de police correctionnelle et puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de cent francs à deux mille francs (100 francs à 2,000 francs) tout individu qui, en dehors des cas visés par l'article précédent, sera convaincu d'avoir, dans un but de propagande anarchiste : Soit par provocation, soit par apologie des faits spécifiés auxdits articles, incité une ou plusieurs personnes à commettre soit un vol, soit les crimes de meurtre, de pillage, d'incendie, soit les crimes punis par l'article 435 du Code pénal.* »⁸²⁵. Jean

⁸²⁰ Voir notamment : Kempf Raphaël, *Ennemis d'État : Les lois scélérates, des « anarchistes » aux « terroristes »*, Éditions la Fabrique, 11 septembre 2019, 180 pages, Piron Jonathan « *De la lutte contre le terrorisme anarchiste à la lutte contre le terrorisme djihadiste* » – Essai comparatif, La Revue Nouvelle N°7, 2016 et Theyry Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

⁸²¹ De Pressengé Francis, un Juriste (Léon Blum), et Pouget Émile, *Les lois scélérates de 1893-1894*, Paris, Éditions de la revue blanche, 1899

⁸²² Jakobs Günter, « *Aux limites de l'orientation par le droit : le droit pénal de l'ennemi* », « *Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

⁸²³ Voir notamment les travaux de Kempf Raphaël, également cités par Monsieur Loïc Kervan, député dans un avis fait au nom de la commission de la défense nationale des forces armées, enregistré à l'Assemblée nationale le 8 juillet 2020.

⁸²⁴ Chambost Anne Sophie, « *Nous ferons de notre pire... » Anarchisme, illégalisme et lois scélérates...* » Revue Droit et culture, dossier Trahison, 74 2017 2, 2017

⁸²⁵ Loubat Guillaume, *Code de la législation contre les anarchistes (Éd.1895)*, Hachette Livre BNF, édition du 1^{er} mai 2012, 251 pages

Jaurès, Léon Blum et Emile Pouget dénoncent une loi liberticide, qui contreviendrait au droit d'expression, à la liberté de penser, et de la presse, modifiée par les premières lois de décembre 1893⁸²⁶. Jaurès, dans un discours du 30 avril 1894, dénonce la répression opérée par le gouvernement contre les anarchistes, la censure des journaux et les inégalités : selon lui le gouvernement se montre plus tolérant envers les discours violents de catholiques réactionnaires qui fleurissent à la même époque⁸²⁷.

Jean Jaurès, toujours dans son discours de 1894, dénonce notamment la loi qui censure le discours anarchiste comme une loi basée sur l'anticipation par la sanction, déterminée à censurer la pensée plus qu'à éliminer un danger réel ou avéré, en traitant en complice ceux qui se contentent de penser, de lire ou de manifester sans agir. Pour lui c'est finalement une censure de la pensée problématique, en vue d'éviter un potentiel risque terroriste, non avéré : « *Vous ne frappez d'abord que les actes mêmes, ou la complicité, ou la préparation effective de ces actes, ou les excitations directes et publiques qui sont déjà un acte. Puis, dans la loi de décembre, vous avez fait davantage et vous avez voulu atteindre l'entente indéterminée en vue d'un attentat indéterminé, c'est-à-dire que vous avez voulu frapper, surprendre une communauté de pensées mauvaises. Mais cela ne vous a pas suffi encore. Et vous revenez devant nous, vous nous dites : La pensée anarchiste, elle peut se glisser dans le simple propos, elle peut être chuchotée de cœur à cœur, d'oreille à oreille ; elle peut s'exhaler dans un simple cri de colère et de souffrance, et puisqu'il y a un péril anarchiste dans ces propos, dans ces confidences, dans ces lettres échangées, dans ces murmures de souffrance ou de colère, nous allons essayer de surprendre tout cela pour frapper tout cela ; nous allons écouter à la porte de toutes les consciences, et ainsi nous arrêtons la propagation même de la pensée meurtrière ; nous neutraliserons les germes imperceptibles d'anarchie qui peuvent exister dans la conscience avant même qu'ils aient pu éclore et se manifester. Voilà bien la pensée de votre loi.* »⁸²⁸. Ce sont précisément les mêmes choses qui sont reprochées au délit de consultation habituelle en 2016, il s'agit de sanctionner un discours, pour limiter un risque éventuel mais non avéré de radicalisation, puis d'attentat. Les deux lois visent à écarter des individus potentiellement et non nécessairement dangereux en utilisant la sanction pour dissuader et anticiper. La loi du 28 juillet 1894, comme la loi de 2016, viennent opérer une censure de la propagande, qui est normalement un objet laissé en dehors du droit pénal. Avec l'infraction de 2016, si elle est

⁸²⁶ De Pressengé Francis, un Juriste (Léon Blum), et Pouget Émile, *Les lois scélérates de 1893-1894*, Paris, Éditions de la revue blanche, 1899

⁸²⁷ Discours du 30 juillet 1894 devant la Chambre

⁸²⁸ Discours du 30 juillet 1894 devant la Chambre contre la répression des anarchistes. Le discours est lisible et commenté ici sur ce site dédié à Jean Jaurès : http://www.jaures.eu/ressources/de_jaures/jaures-contre-les-lois-sclerates-anarchisme-et-corruption-1894/

adaptée à un contexte moderne et à ses modes de diffusion, la propagande terroriste est à nouveau un élément qui intègre exceptionnellement le champ du droit pénal. On trouve des objectifs proches entre les deux législations, mais la loi de 2016 va encore plus loin, puisqu'elle sanctionne directement les spectateurs dits habituels de la propagande, sans réellement préciser de quoi ou de qui il s'agit, et que soit prouvé une réelle affiliation ou une réelle approbation au discours djihadiste. Là où la loi de 1894 sanctionne plus directement les propagandistes et sympathisants actifs, la loi de 2016 se place du côté de la censure la plus large possible en sanctionnant d'autant plus fortement ceux qui le regardent. Nous verrons que le parallèle avec l'apologie du terrorisme est d'autant plus flagrant, considérant que la loi de 1894 est la première à en faire une infraction spéciale.

Selon un rapport de 2020, de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales : « *entre 2016 et 2018, 2 916 personnes ont été mises en cause pour des infractions liées au terrorisme. Il s'agissait d'infractions concernant l'apologie ou la provocation d'un acte de terrorisme pour 65% d'entre eux* », ces chiffres comprenaient la consultation habituelle⁸²⁹. Selon le Monde, en février 2017 : « *Selon les chiffres du ministère de la justice, trente-neuf procédures ont été ouvertes pour consultation habituelle de sites terroristes depuis le vote de la loi ; douze ont été jugées et ont abouti à des condamnations.* »⁸³⁰. Le 8 août 2016, le Tribunal avait condamné un homme de trente et un ans à la peine maximale de deux ans de prison, cette condamnation peut cependant être perçue comme exemplaire, faisant suite au passage de la loi. L'enquête avait par ailleurs établi que l'homme avait tenté de se procurer des armes et fomenté un projet très vague et déconstruit d'attentat. L'argument sur la volonté de s'informer avait été jugé irrecevable. Par la suite, peu de poursuites ont abouti à une peine de deux ans de réclusion⁸³¹. Les chiffres sont relativement bas, et donc à relativiser, si l'infraction était très large et semblait donc pouvoir condamner lourdement et facilement, son cadre flou la rendait en réalité difficile d'application⁸³². Le délit d'apologie du terrorisme, plus simple à appliquer, va générer un contentieux bien plus important.

En conclusion, le droit s'est retrouvé investi d'une nouvelle mission, qui consiste à bloquer l'expansion de la propagande djihadiste sur Internet. Cette mission intervient pour lutter en amont du processus de radicalisation, et de l'attaque terroriste, et s'inscrit ainsi pleinement

⁸²⁹ Frattini Fiona, « *Les personnes mises en cause pour des infractions liées au terrorisme* », Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, note n°52, octobre 2020

⁸³⁰ Signoret Perrine, « *Consultation de sites terroristes : douze condamnations, et plusieurs questions* », le Monde du 16 février 2017

⁸³¹ A titre d'exemple, un homme repéré dans la Drôme par les services de renseignement avait également écopé d'une peine de deux ans. On avait trouvé dans son ordinateur de nombreuses vidéos, notamment d'exécutions, des drapeaux de l'Etat Islamique, et son mot de passe était en lien avec le 13 novembre.

⁸³² Par ailleurs, la censure du délit par le Conseil Constitutionnel est venue annuler plusieurs décisions et condamnations.

dans la législation antiterroriste classique et historique, basée sur l'anticipation et une approche radicalement sécuritaire⁸³³. La façon dont celui-ci devrait opérer est complexe. Il apparait dans un premier temps que la suppression et le blocage des contenus, outre poser un problème éthique, et supprimer d'éventuels éléments de preuves, n'est pas totalement satisfaisant, car faillible. Aussi, le législateur a entendu se positionner non plus à la racine du problème, mais au bout, en sanctionnant les spectateurs réguliers. En faisant cela, il entendait sanctionner largement en amont d'une infraction à proprement parler terroriste, pour limiter le risque. Cette décision faisait naître d'importantes polémiques, autour du respect des libertés et garanties du droit. Aussi, il était pertinent ici de questionner l'application à cette législation du droit pénal de l'ennemi, définie comme une législation et une justice basée sur l'anticipation par la sanction, qui vient flouter l'élément matériel, et limiter les libertés fondamentales au nom de la sécurité. L'application de la théorie, considérant que l'infraction revenait à sanctionner le seul fait de regarder de la propagande, semblait faire sens. Le Conseil Constitutionnel est cependant venu censurer ledit délit, qui n'existe de fait plus aujourd'hui dans notre droit pénal, semblant s'ériger en garde-fou contre les dérives du législateur et des juges. Il semble venir repousser l'exception, favorisant ainsi les mesures de suppression et de blocage. Il semble plus pertinent de supprimer les sites et contenus que de sanctionner les spectateurs, afin de respecter les principes cardinaux de notre droit, et sortir d'une législation trop dérogatoire, qui s'adresserait ici à un ennemi non vraiment défini, puisque celui qui regarde peut le faire pour différents motifs, sans agir. Pour Alex Schmidt, en se basant sur le cas américain, des études tendent à montrer qu'une surréaction répressive face au terrorisme, entrainerait plutôt davantage de terrorisme⁸³⁴. Surréagir, pénaliser au maximum, n'apparait pas comme une solution productive. Bien que perfectibles, des outils comme Pharos ont bien montré leur efficacité : le discours djihadiste tend aujourd'hui à disparaître du web. Accentuer la surveillance doit se faire via les outils existants, comme les outils de signalement. Par ailleurs, la nouvelle coopération entre les plateformes et les pays, à échelle Européenne et formalisée par un règlement, devrait apporter une efficacité grandissante à la lutte. Enfin, la censure existe aussi à travers le délit d'apologie du terrorisme, rempart actif pour prévenir les comportements problématiques, et garde-fou pour limiter la liberté d'expression lorsqu'elle dépasse les limites de l'acceptable.

⁸³³ Garrigos Kerian Mariel, « *La tendance sécuritaire de la lutte contre le terrorisme* », Archives de Politique Criminelle 2006/1 n°28, pages 187 à 213 ; Bouvier Jean-Claude, « *Une application des peines très spéciale ou le parachèvement de l'exception antiterroriste* », Délibérée 2017/2 n°2 ; Brochot Vanessa « *L'exception en droit ou le droit à l'exception en matière de lutte contre le terrorisme : l'exemple français* », Revue juridique de l'Ouest, 2009-3. pp. 287-324 ; Ladd Kevin, « *Répondre à la menace par la menace ? La législation pénale dans les labyrinthes de l'hostilité* », Numéro Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

⁸³⁴ Schmid Dr. Alex P., « *Radicalization, De-Radicalization, Counter-Radicalization: A Conceptual Discussion and Literature Review* », International center for counter terrorism- The Hague (ICCT), research paper, March 2013

Chapitre 6 : L'émotion au cœur de la justice traitant la propagande terroriste

La loi du 13 novembre 2014, dites loi Cazeneuve, adopte une mesure phare pour lutter contre le discours, en parallèle du blocage administratif en urgence des sites djihadistes : les poursuites pénales au titre de l'apologie du terrorisme. Avec la loi de 2014, l'apologie du terrorisme, qui était au départ une infraction de presse sanctionnée par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, devient une infraction autonome, soumise à la procédure pénale de droit commun. La loi a retiré l'apologie du terrorisme du cadre juridique de la loi de 1881 pour la faire entrer dans le code pénal, en tant qu'infraction relevant du terrorisme. Ce changement induit en réalité d'importantes conséquences sur les méthodes d'enquête, avec l'application aux poursuites des techniques corrélées au terrorisme. A noter cependant que l'apologie du terrorisme, contrairement aux autres infractions terroristes qui dépendent du Parquet national antiterroriste depuis 2019, situé à Paris, est toujours jugée par les parquets locaux⁸³⁵. Le PNAT fonctionne comme l'ancienne section antiterroriste du parquet de Paris, la section dite C1, en coordination avec les parquets locaux, et si elle dispose d'une compétence réservée et exclusive pour les actions les plus graves, par souci d'efficacité elle ne se saisit pas des dossiers pour provocation directe à des actes de terrorisme et d'apologie publique de tels actes⁸³⁶. Si les signalements remontent jusqu'à Paris, les parquets jugent à un niveau local ces infractions, qu'on semble donc pouvoir définir de plus basse intensité par rapport aux autres délits terroristes. Pourtant, les sanctions encourues demeurent élevées. D'après le code pénal à l'article 421-2-5 : *« Le fait de provoquer directement à des actes de terrorisme ou de faire publiquement l'apologie de ces actes est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 € d'amende lorsque les faits ont été commis en utilisant un service de communication au public en ligne. Lorsque les faits sont commis par la voie de la presse écrite ou audiovisuelle ou de la communication au public en ligne, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables. »*. L'apologie du terrorisme est ensuite définie par une circulaire du 12 janvier 2015, relative aux sanctions s'appliquant à l'infraction d'apologie du terrorisme et de provocation au terrorisme ainsi : *« L'apologie consiste à présenter ou commenter des actes de terrorisme en portant sur eux un jugement moral favorable. La condition de publicité, prévue par l'article 23 de la loi*

⁸³⁵ Circulaire du 23 mars 2019, par la garde des Sceaux, de présentation du parquet national antiterroriste créé par la loi n° 2019- 222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

⁸³⁶ Menace terroriste : pour une République juste mais plus ferme : Rapport de Mme Sylvie GOY-CHAVENT, fait au nom de la commission d'enquête n° 639 (2017-2018) - 4 juillet 2018

sur la liberté de la presse, est exigée pour caractériser l'infraction »⁸³⁷. Il faut finalement attendre un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation, daté du 4 juin 2019, pour que soit clairement précisée la caractérisation du délit : elle réside dans le fait d'inciter publiquement à porter sur les infractions visées ou leurs auteurs un jugement favorable⁸³⁸. Par ailleurs, ici aussi, la législation relative au djihadisme entretient des points communs avec celle qui luttait contre l'anarchisme, et interroge de nouveau sur l'existence d'un exceptionnalisme juridique en matière de terrorisme. En effet, les lois scélérates sont également venues modifier la loi de 1881 relative à la liberté de la presse. La première loi du 12 décembre 1893 venait sanctionner, en plus de la provocation directe préexistante à commettre certains crimes, la provocation indirecte non suivie d'effet à travers l'apologie de ces crimes, avec possibilité d'ordonner une saisie et une arrestation préventive. Nous verrons qu'après 2014, cela va plus loin, avec un champ d'application étendu à tous les supports, écrits comme oraux, et soumis à la procédure pénale de droit commun. S'il est intéressant d'étudier l'apologie du terrorisme, c'est qu'il s'agit d'une manière détournée et indirecte de faire de la propagande, en faveur d'un groupe terroriste. Après la censure par le Conseil Constitutionnel du délit de consultation habituelle de sites terroristes et de recel de sites terroristes, là où posséder et regarder de la propagande ne constitue plus un délit⁸³⁹, sanctionner l'apologie du terrorisme peut apparaître comme le dernier rempart offert par le droit français pour lutter contre le discours djihadiste.

Rapidement après son adoption, l'apologie du terrorisme engrange un important contentieux. Le délit, en tant qu'infraction de presse, en vingt ans, soit entre 1994 et 2013, n'avait vu que vingt condamnations, après janvier 2015 et l'attaque contre Charlie Hebdo, c'est cent-cinquante procédures qui sont ouvertes⁸⁴⁰. La chercheuse Raphaëlle Therry parle de « *frénésie judiciaire* », après la condamnation de plusieurs individus à de la prison ferme⁸⁴¹. Cette frénésie judiciaire est en réalité constatable après chaque attaque médiatisée, les exemples les plus notables étant Charlie Hebdo et l'assassinat du professeur Samuel Paty, après lesquels les gardes à vue et les poursuites se sont multipliées. Après chaque attentat, on constate une multiplication des arrestations, gardes à vue, poursuites et condamnations, qui font naître de multiples polémiques, par exemple lorsqu'il s'agit d'enfants, placés en garde à vue pour des

⁸³⁷ Circulaire 2015/0213/A13 de la Garde des Sceaux de 12 janvier 2015

⁸³⁸ Arrêt n°928 du 04 juin 2019 (18-85.042) - Cour de cassation - Chambre criminelle

⁸³⁹ Double censure du Conseil Constitutionnel : une première QPC du 10 février 2017 censure l'article issu de la loi du 3 juin 2016. L'infraction est réinstaurée par la loi 28 février 2017 relative à la sécurité publique, puis censurée une seconde fois par une QPC du 15 décembre 2017.

⁸⁴⁰ Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

⁸⁴¹ Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

propos controversés, tenus aux lendemains d'un attentat, le plus souvent à l'école⁸⁴². Il semble alors clair que les chiffres relatifs à l'apologie du terrorisme, et les mesures prises au niveau régalién, permettent de donner une mesure de l'émotion, notamment de la peur de l'attentat, qui règne après une attaque, mais aussi de montrer le rôle de cette émotion dans les poursuites et les procédures de justice.

**CONDAMNATIONS EN INFRACTION PRINCIPALE POUR APOLOGIE DU TERRORISME
ET PEINES PRONONCÉES**

Année	Condamnations	Emp. dont emp. ferme (tout ou partie)	Quantum emp. ferme (année)	Amende	Mesures et sanctions éducatives
2012	5	3 (1)	0,3	2	
2013	4	3 (3)	0,9		1
2014	3	3 (2)	0,3		
2015	230	192 (139)	0,5	11	7
2016*	306	232 (162)	0,6	8	19

**2016 : Données provisoires.*

Ce tableau, issu de travaux parlementaires, montre bien l'explosion des poursuites pour apologie du terrorisme à partir de 2015, après les attentats contre Charlie Hebdo, l'Hyper casher et Montrouge. En 2016 cette tendance va crescendo, après les multiples attaques qui ont touché la France⁸⁴³.

Plus intéressant encore, parmi les personnes poursuivies au titre de l'apologie du terrorisme, des individus ont pu être poursuivis pour des propos tenus sur Internet, alors même qu'ils n'affichaient pas de réelle sympathie pour l'Etat Islamique, le respect des victimes et le contexte semblant conduire à une censure, qui rend certains propos inacceptables après un attentat⁸⁴⁴. Ici aussi, le rôle de l'émotion est visible en matière de poursuites pour apologie. L'affaire la plus connue est l'affaire Dieudonné, qui opposait humour et apologie, mais il y'en a eu d'autres⁸⁴⁵. L'apologie du terrorisme est une infraction volontairement imprécise, qui engage un risque d'arbitraire, elle se rapproche ici de l'ancienne infraction de consultation habituelle de sites. Pour la chercheuse Raphaëlle Therry, elle s'ancre dans l'exception, dans : «

⁸⁴² L'exemple de la minute de silence dans les écoles après les attentats de Charlie Hebdo est un bon exemple. De nombreux comportements et propos et polémiques se sont fait entendre, parfois par des enfants très jeunes, entraînant plusieurs mises en garde à vue très critiquées.

⁸⁴³ Menace terroriste : pour une République juste mais plus ferme : Rapport de Mme Sylvie Goy-Chavent, fait au nom de la commission d'enquête n° 639 (2017-2018) - 4 juillet 2018

⁸⁴⁴ Dans plusieurs cas, des individus ont été condamnés pour des propos tenus en dehors de tout contexte et adhésion affichée à l'Etat Islamique (par exemple, un jeune homme a été condamné pour avoir dit à des policiers, alors qu'il était ivre, « vive la kalash » dans un centre commercial), ou pour des propos polémiques qui concernaient davantage les victimes que les agresseurs (par exemple, une militante végane déclare ne ressentir aucune empathie pour un boucher victime des attentats de Trèbes, un ancien élu France Insoumise se félicite de la mort d'un gendarme en faisant référence au militant Rémy Fraisse, tué par une grenade tirée par un gendarme durant des affrontements avec des manifestants). Dans ces cas-là, les personnes condamnées ne représentaient pas un danger, et n'étaient pas djihadistes.

⁸⁴⁵ L'humoriste et comédien Dieudonné avait été condamné à deux mois de prison avec sursis pour avoir posté sur Twitter le statut « *Ce soir, je me sens Charlie Coulibaly* » le jour de la manifestation à Paris en réaction aux attaques contre le journal satirique *Charlie Hebdo*.

une logique de « tolérance zéro », cherchant à tuer le mal à la racine, quitte à empiéter très largement sur les libertés individuelles et à faire peser un danger important sur la liberté d'expression. »⁸⁴⁶.

Le second lieu où la propagande produit de l'émotion est dans les prétoires, durant les procès, où elle n'est pas seulement un élément à charge, mais aussi un élément de preuve. Besnier, Sharon Weill, Antoine Mégie et Dennis Salas le disent : le processus juridique en matière terroriste est éminemment émotionnel, l'émotion se situe tant au niveau des parties civiles, qui font face aux terroristes, que des accusés eux-mêmes, à travers la présence de leurs proches⁸⁴⁷. Dans les procès, détenir, regarder, consulter de la propagande devient un élément de preuve à la radicalisation. La propagande va venir figurer, entre autres éléments, dans un faisceau d'indices pour juger de la radicalisation, et de l'éventuelle culpabilité des prévenus, poursuivis au titre de plusieurs infractions, comme l'association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste (AMT), le financement du terrorisme pour un tiers ou bien encore la tentative de départ sur zone. La propagande est également un élément important lorsqu'il s'agit dans les audiences de raconter le parcours, le cheminement, et le processus de radicalisation des personnes poursuivies, notamment celles parties sur la zone irako-syrienne. Dans un second temps, la propagande va également permettre dans certains cas de condamner les revenants, ou les personnes encore sur zone en leur absence, car elle constitue parfois une preuve à l'activité sur place. Ce n'est plus détenir la propagande qui fait office de preuve, mais y avoir participé soi-même. Dans certains cas, le fait d'avoir participé à des vidéos, posé sur des photos, écrit des articles, constitue des preuves matérielles et facilite les condamnations. Il est en effet souvent difficile, surtout les premiers temps, de savoir quelle a été exactement l'activité et le rôle des personnes parties sur zone, or la propagande apporte des éléments tangibles, en plus des témoignages, qui sont plus fragiles devant une Cour de justice. Enfin, dans le cadre des procès, les prétoires deviennent un théâtre, un lieu pour les personnes poursuivies où faire de la propagande. Elle constitue un moyen de continuer à exister et de recruter à travers les audiences. Pierre Mannoni décrivait le terrorisme comme une pièce de théâtre, mise en scène par les terroristes et orchestrée par les médias : *« en matière d'attentat terroriste, on est en présence d'un drame (au sens théâtral du terme) qui exige d'être « monté » et « montré » comme tout spectacle. En un mot, selon l'expression de B. Jenkins, « le terrorisme, c'est du théâtre ». Il est à peine besoin de préciser « théâtre sanglant ». Du point de vue de son mode d'action, il est*

⁸⁴⁶ Thery Raphaëlle, « Peut-on punir le terrorisme ? », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93, pages 72 à 84

⁸⁴⁷ Besnier Christiane, Weill Sharon, Mégie Antoine et Salas Dennis, « Les filières djihadistes en procès : approches ethnographiques des audiences criminelles et correctionnelles (2017-2019) », rapport finale de recherche de la mission GIP Justice, décembre 2019

tout entier dans cette dramaturgie orchestrée par les médias. »⁸⁴⁸. Ici, on retrouve cette idée : la cour de justice est un théâtre pour les djihadistes qui continuent de promouvoir leur idéologie par leurs postures et leurs propos. La grand reporter Céline Martelet, en se référant au procès belge de Salah Abdeslam, dernier survivant du commando des terrasses du 13 novembre, durant lequel celui-ci ne s'était exprimé que succinctement pour faire de la propagande, surnomme ce phénomène « *Joue là comme Salah Abdeslam* »⁸⁴⁹.

Affaire Alexandre Louis et Alison Denin devant le Tribunal Correctionnel de Paris, avril 2019

- Les prévenus, un couple de jeunes majeurs convertis, étaient accusés d'avoir été en contact avec le recruteur Rachid Kassim, et d'avoir fomenté des projets d'attentats en France. Durant la présentation des faits, du parcours et du processus, les prévenus sont décrits comme fascinés par l'Etat Islamique et nourris à sa propagande : après leur conversion, ils se radicalisent vite et se plongent dans la propagande djihadiste. Ils détiennent des centaines de documents, des audios photos, revues et vidéos (notamment de décapitations et exactions : ils ont par exemple visionné le testament de Larossi Abballa chez ses victimes et se sont dit touchés par sa sincérité ; et des guides pour passer à l'acte), ils sont abonnés à quantité de chaînes sur *Télégram*, notamment celle de Rachid Kassim.

Affaire dite des frères Bouabsi devant le Tribunal Correctionnel de Paris, septembre 2018

- Deux prévenus sont poursuivis, dont l'un est en Syrie et jugé en son absence. Durant la phase de présentation des faits, du parcours, la consultation de propagande est citée comme un élément clé dans la radicalisation du premier. Le deuxième prévenu est resté en France, sa femme est venue témoigner contre lui et dénoncer sa radicalisation. Les éléments de preuve reposent sur une clé USB, remise par la femme à la justice, et présumée appartenir à l'accusé, qui contient de multiples fichiers de propagande de l'Etat Islamique.

Procès du groupe Ansar al-Haqq devant le Tribunal Correctionnel de Paris, juillet 2018

- Les quatre principaux modérateurs du forum pro djihadiste Ansar Al-Haqq, qui a connu un véritable succès sur la scène djihadiste médiatique française jusqu'à la fin des années 2000, étaient poursuivis au titre de l'association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste (AMT). Ils étaient accusés entre autres d'avoir organisé une activité de propagande massive, permanente, et structurée, et d'avoir ainsi encouragé directement et ouvertement des individus à partir faire le djihad.

Ce tableau présente trois affaires auxquelles nous avons assisté au Tribunal Correctionnel de Paris. Elles illustrent bien le rôle de la propagande dans les procès : d'une part dans les parcours, processus et biographies des personnes radicalisées, comme élément de preuve à la radicalisation d'autre part, et enfin comme infraction en soi, pouvant même constituer une AMT quand elle s'inscrit dans une activité systématique et structurée.

Dans la première partie de ce dernier chapitre, nous nous attacherons à proposer une étude de l'apologie du terrorisme en tant qu'infraction relevant du terrorisme, ainsi qu'une analyse des conséquences de cette assimilation, ainsi que des poursuites engendrées, sous le prisme des émotions générées par l'attentat. Nous verrons que, si l'apologie du terrorisme permet d'être de nouveau ici dans l'anticipation du risque terroriste, le rôle de l'émotion, notamment lorsqu'il s'agit des victimes, côtoie de près la peur de l'attentat. Dans un second temps, nous proposerons une étude succincte de la propagande comme élément de preuve, dans les prétoires, en nous basant sur les différents procès auxquels nous avons assisté, des

⁸⁴⁸ Mannoni Pierre, « *Le terrorisme comme arme psychologique ou les triomphes du paradoxe* », Le Journal des psychologues, 2008/4 n°257, p28 à 32

⁸⁴⁹ Entretien avec Céline Martelet, grand reporter et co-auteur de l'ouvrage *Un parfum de djihad* du le 28 avril 2021.

retranscriptions et des entretiens. Nous verrons que la propagande est vite devenue un élément très central aux poursuites corrélées au terrorisme djihadiste.

26 D'une infraction de presse à un délit terroriste : la question de l'apologie

La loi du 13 novembre 2014 s'intègre dans une période de frénésie juridique motivée par l'urgence. Le risque terroriste omniprésent va en effet pousser à l'adoption en procédure accélérée des lois antiterroristes. Là où cette procédure doit faire figure d'exception, elle se généralise en matière de terrorisme. Pour Olivier Cahn et Julie Alix, le Parlement n'est pas placé dans des conditions propices à un travail qualitatif quand il s'agit d'un projet de loi antiterroriste, il est mis sous pression par l'exécutif : « *Le Parlement est systématiquement placé dans des conditions impropres à permettre un travail de qualité lorsqu'un projet de loi antiterroriste est déposé devant lui. Le Parlement est saisi selon la procédure accélérée qui limite les débats. Ces derniers sont systématiquement dramatisés par l'exécutif, qui rappelle les attentats qui ont suscité le texte, insiste sur le soutien de la population et invoque l'argument d'autorité à propos de la nécessité pour les services répressifs de disposer de nouveaux moyens pour prévenir de nouvelles attaques. Dès lors, les parlementaires sont soumis à l'injonction gouvernementale d'adopter sans (trop) amender les mesures qui leur sont soumises et sont privés du temps et des conditions nécessaires à un débat technique serein qui permettrait d'améliorer le projet ministériel.* »⁸⁵⁰. Le contexte terroriste a un impact fort sur la promulgation des lois : le poids de l'émotion lié à l'attentat pèse sur les décideurs, qui veulent réagir tout de suite et anticiper le risque de réitération. En matière terroriste, l'Etat et son gouvernement sont évalués sur leurs capacités à protéger la population et à endiguer le risque, la pression est intense et ressurgit sur le Parlement⁸⁵¹. La loi du 13 novembre 2014 ne fait pas exception, elle est d'une certaine façon à la source d'une double tendance qu'on observe depuis 2014 : accélérer la procédure d'adoption de la loi mais aussi les procédures d'enquête et les condamnations. La procédure accélérée avait été engagée par le gouvernement le 9 juillet 2014, puis le texte avait été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et par le Sénat le 18 septembre 2014, avant d'être examiné par la commission mixte paritaire et adopté le 21 octobre. La version adoptée par la commission avait ensuite été validée par l'Assemblée nationale le 29 octobre, puis le Sénat le 4 novembre 2014, la loi finalement entre en vigueur le 14⁸⁵². Dans cette nouvelle

⁸⁵⁰ Aix Julie et Cahn Olivier, « *Mutations de l'antiterrorisme et émergence d'un droit répressif de la sécurité nationale* », Revue de Science Criminelle et de droit pénal comparé 2017/4 n°4, pages 845 à 868

⁸⁵¹ La remise en question de certaines décisions d'Etat, comme l'intervention en Syrie, et des institutions régaliennes, notamment de l'armée et de la BRI au moment de l'assaut au Bataclan, à l'occasion du procès des attentats du 13 novembre, est assez intéressante pour étudier ce phénomène. Un certain nombre d'acteurs appelés à la barre ont dû ou vont devoir se justifier.

⁸⁵² Le déroulement de la procédure se trouve sur le site du Sénat, sur ce lien : <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl13-807.html>

loi, le délit d'apologie du terrorisme suscite le débat, il interroge sur l'existence d'un droit d'exception qui remettrait en question la liberté d'expression, le respect de la légalité, de l'individualisation et de la proportionnalité des peines. L'incorporation de nouvelles procédures, qui vont permettre de sanctionner plus vite, plus facilement et plus lourdement, soulève plusieurs questionnements et polémiques. Si la question de l'exception n'est pas nouvelle en matière de terrorisme, la chercheuse Geneviève Giudicelli-Delage disait déjà en 2010 que nous avons atteint un présent où : « *les codes et les lois n'hésiteraient plus, désormais, à faire place à une pénalité qui donne à la société des droits sur les individus à raison de ce qu'ils sont, et non plus à partir de ce qu'ils ont fait, ainsi que l'imposait le droit pénal moderne depuis la fin du XVIIIe siècle pour le moins. Un présent qui serait l'émergence et la recomposition d'une nouvelle, d'une autre pénalité, se construisant autour des notions de dangerosité et de risque, plus que de culpabilité.* »⁸⁵³, il est aujourd'hui intéressant de constater et d'analyser comment ce droit pénal s'est élargi en périphérie des actes terroristes, à travers la lutte contre l'apologie.

Faire l'apologie du terrorisme serait faire l'éloge d'un groupe ou d'une personne ayant commis des actes terroristes, glorifier ou justifier ses actes. Dans la législation sur la presse, il existe en réalité depuis longtemps des limites au droit de faire l'apologie, quand il s'agit de glorifier un acte réprimé par le droit pénal ou son auteur. Dans la loi de 1881, relative à la liberté de la presse, l'apologie du terrorisme figurait à l'article 24, avec la provocation à commettre des actes terroristes, à l'alinéa 6, qui énonçait : « *Seront punis de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article précédent, auront directement provoqué, dans le cas où cette provocation n'aurait pas été suivie d'effet, à commettre l'une des infractions suivantes : 1° Les atteintes volontaires à la vie, les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne et les agressions sexuelles, définies par le livre II du code pénal [...] Seront punis de la même peine ceux qui, par l'un des moyens énoncés en l'article 23, auront fait l'apologie des crimes visés au premier alinéa [...], y compris si ces crimes n'ont pas donné lieu à la condamnation de leurs auteurs.* ». L'apologie du terrorisme constituait un délit de presse, c'est à dire un délit dit par voie de presse, qui venait limiter la liberté de publier sur un support accessible au public, lorsque les propos venaient faire l'apologie d'un acte, groupe ou personne terroriste. Avec la loi du 13 novembre 2014, et son intégration au code pénal à l'article 421-2-5, elle ne constitue plus un délit de presse mais bien

⁸⁵³ Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz, Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 2010/1 N° 1, pages 69 à 80

un délit dit terroriste. Depuis cette loi, l'apologie du terrorisme n'est plus sanctionnée au titre d'un délit de presse mais d'un délit soumis à la procédure classique de droit commun.

15.1 Une ouverture aux investigations et techniques spéciales corrélées au terrorisme

À la suite de ce transfert, les méthodes, l'approche à la fois juridique et judiciaire du délit d'apologie du terrorisme changent notablement, avec la possibilité d'appliquer désormais à l'enquête et aux poursuites des techniques spéciales, corrélées au terrorisme. La procédure devient plus rapide, les personnes poursuivies peuvent paraître devant le juge en comparution immédiate, et risquent des sanctions plus lourdes, jusqu'à sept ans d'emprisonnement, lorsque les faits reprochés ont lieu sur Internet, ce qui constitue aujourd'hui une majorité de cas. Le délai de prescription devient aussi plus long et passe à trois ans, le délai de droit commun pour un délit. L'élément matériel est très flou, ce qui permet de poursuivre des personnes au titre de l'apologie du terrorisme sans que soit prouvée une affiliation ou sympathie pour un groupe terroriste. A ce niveau, le délit rejoint les choses reprochées au délit de consultation habituelle de sites terroristes, qui ont entraîné sa censure. Ici aussi on retrouve une volonté d'anticiper à l'extrême le risque terroriste, mais on trouve aussi la présence forte du rôle de l'émotion après un attentat, qui conduit à la censure et à la sanction. Ici aussi, les liens que l'on peut faire avec la législation qui luttait contre l'anarchisme il y a plus d'un siècle sont pertinents pour interroger la notion d'ennemi et l'existence d'une législation dérogatoire, qui s'est étendue au-delà des actes de terrorisme, vers le discours et ceux qui se contentent d'approuver de près ou de loin.

26.1.1 Sanctionner au-delà de la dangerosité potentielle : un parallèle avec l'anarchisme

Il existe donc des points communs notables entre la loi et les poursuites judiciaires qui visaient à lutter contre l'anarchisme, et celles qui ont lutté récemment et luttent toujours contre le djihadisme. Ces points communs sont particulièrement notables lorsque l'on parle de la censure du discours, de l'apologie, et des poursuites judiciaires en la matière. La question de l'apologie du terrorisme est au centre de ces législations qui se ressemblent. En effet, la première loi appartenant à l'ensemble de trois, rebaptisées les lois scélérates, en date du 12 décembre 1893, venait précisément elle aussi modifier la loi de 1881 sur la liberté de la presse pour créer un nouveau délit soumis à une procédure spéciale : l'apologie du terrorisme⁸⁵⁴.

⁸⁵⁴ Les articles 23 à 25 de la nouvelle loi énonçaient: « Ceux qui par l'un des moyens énoncés en l'article précédent, auront directement provoqué soit au vol, soit aux crimes de meurtre, de pillage et d'incendie, soit à l'un des crimes punis par l'article 435 du Code pénal, soit à l'un des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'État prévus par les articles 75 et suivants, jusque et y compris l'article 85 du même Code, seront punis, dans le cas où cette provocation n'aurait pas été suivie d'effet, de un an à cinq ans d'emprisonnement et de cent francs à trois mille francs d'amende. « Seront punis de la même peine ceux qui, par l'un des moyens énoncés en l'article 23, auront fait l'apologie des crimes de meurtre, de pillage ou d'incendie, ou du vol, ou de l'un des crimes prévus par l'article 435 du Code pénal. ».

Instaurer ce délit c'était sanctionner en quelque sorte la provocation indirecte à commettre un acte terroriste.⁸⁵⁵ La rédaction des articles rendait par ailleurs la distinction entre apologie et provocation floue, et la loi venait sanctionner sévèrement les deux. La loi de 1893 venait en réalité traiter les personnes poursuivies au titre de l'apologie comme les complices indirects d'une infraction terroriste, et donc des terroristes eux-mêmes. Il s'agissait alors de pouvoir poursuivre et sanctionner ces personnes plus sévèrement qu'au titre d'une simple infraction de presse, dont le régime était globalement peu punitif, d'élargir le champ des poursuites en créant des procédures spéciales et des sanctions plus lourdes : « *Afin d'exclure la propagande anarchiste du champ d'application du droit de la presse (relativement libéral), la loi du 12 décembre 1893 modifie la loi du 29 juillet 1881 en ses articles 24, 25 et 49 (création du délit d'apologie de faits qualifiés de crimes, pour frapper les provocations directes et indirectes ; aggravation des peines en cas de provocation non suivie d'effet ; suppression de certaines restrictions de la loi de 1881, en matière de saisies et d'arrestations préventives).* »⁸⁵⁶.

C'est cela que dénonçait Jean Jaurès dans son discours devant la Chambre⁸⁵⁷, ainsi que les détracteurs des lois scélérates, comme Léon Blum⁸⁵⁸ : ladite loi venait traiter des individus en complices d'infractions terroristes, alors qu'ils n'avaient pourtant pas commis ou préparé à proprement parler d'acte terroriste, ni même menacé de le faire. Ce que dénonçait Jaurès, c'est un brouillage volontaire de l'élément matériel qui constitue ce qu'est un acte terroriste, et la sanction préventive de comportements en amont d'un acte, ainsi que la censure de propos jugés problématiques, le muselage de la liberté d'expression. Pour lui, ce constat fait que cette loi s'intègre dans une législation liberticide, motivée par la peur de l'attentat et la notion de risque. C'est aussi le moyen de lutter contre un ennemi de la nation, le terroriste, et ceux qui approuvent ses actes, ou entretiennent une ambivalence, avec des procédures dérogoires. Ici il s'agirait de punir en terroristes des individus pour des propos tenus dans un lieu accessible au public, dont le cadre mal défini par la loi pose un risque d'arbitraire. Dans ces reproches on retrouve beaucoup les marques de ce que Gunther Jakobs appellera en 1985, soit presque un siècle plus tard, la théorie du droit pénal de l'ennemi, qui voudrait que l'individu soit puni davantage pour sa dangerosité potentielle que des actes matériels. C'est un droit basé sur l'anticipation du risque, caractérisé par un durcissement des infractions et sanctions, et un allègement manifeste

⁸⁵⁵ Chambost Anne Sophie, « « *Nous ferons de notre pire...* » *Anarchisme, illégalisme et lois scélérates...* », Revue Droit et culture, 2017

⁸⁵⁶ Chambost Anne Sophie, « « *Nous ferons de notre pire...* » *Anarchisme, illégalisme et lois scélérates...* », revue Droit et culture, 2017

⁸⁵⁷ Discours du 30 juillet 1894 devant la Chambre

⁸⁵⁸ De Pressengé Francis, Léon Blum et Pouget Émile, *Les lois scélérates de 1893-1894*, Paris, Éditions de la revue blanche, 1899

de l'élément matériel⁸⁵⁹. Donc tout à fait ce que décrit Jaurès, et l'essence de la loi de 1892. Il est intéressant de constater que les mêmes reproches peuvent être faits à l'apologie du terrorisme de la loi de 2014 : le délit s'intègre dans une législation qui sanctionne par soucis d'anticipation, qui punit des personnes pour des propos supposés valoriser le terrorisme, et non pour un quelconque acte préparatoire ou volonté de nuire. La loi de 2014 sanctionne des individus au titre d'une infraction terroriste, qui ne sont pas nécessairement terroriste ou dangereux. On assiste à un floutage manifeste de l'élément matériel, tandis que l'infraction est par ailleurs encadrée par un texte volontairement flou. Sanctionner l'apologie du terrorisme revient donc à sanctionner lourdement de manière préventive différents propos, c'est une infraction mal caractérisée qui va permettre de qualifier un large faisceau de faits, et donc de poursuivre et de sanctionner facilement.

Après l'abrogation partielle des lois scélérates par la loi du 16 décembre 1992, l'apologie du terrorisme redevient un simple délit de presse, qui concerne des cas graves et limités⁸⁶⁰. Après décembre 2012, et la loi relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, qui suit l'affaire Merah⁸⁶¹, le ton se durcit progressivement⁸⁶². En effet, nous l'avons précisé, sur les vingt années qui ont précédé le passage de la loi de 2014, on ne ressent que vingt condamnations⁸⁶³. Avec la loi du 13 novembre 2014 en revanche, les choses évoluent. La loi instrumentalise l'apologie du terrorisme pour créer un délit dit terroriste à part entière. Manuel Valls, premier ministre, l'avait d'ailleurs bien dit dès 2012, avant même le passage de la loi donc : l'apologie du terrorisme ce n'est « *plus seulement un usage abusif de la liberté d'expression* », mais « *un acte grave inscrit dans une stratégie de combat participant d'une activité terroriste à part entière* »⁸⁶⁴. Avec l'inscription du délit dans le code pénal, dans la partie traitant du terrorisme, cette réflexion devient une réalité tangible : l'apologie du terrorisme est une infraction qui relève désormais pleinement du terrorisme. La loi du 12 décembre 1893 est la première pierre de l'édifice répressif contre l'anarchisme, la dernière loi

⁸⁵⁹ Jakobs Günther, « *On the Theory of Enemy Criminal Law* », Foundational texts in modern criminal law, 2014 ; Jakobs Günther, « *Aux limites de l'orientation par le droit : le droit pénal de l'ennemi* », « Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

⁸⁶⁰ L'article 372 de la loi n° 92-1336 du 16 décembre 1992 relative à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et à la modification de certaines dispositions de droit pénal et de procédure pénale rendue nécessaire par cette entrée en vigueur abrogeait les lois scélérates.

⁸⁶¹ Il s'agit de la loi n° 2012-1432 du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, JORF n°0298, publiée au JO le 22 décembre 2012, qui venait déjà durcir le cadre d'un certain nombre d'infractions relatives au terrorisme.

⁸⁶² En mars 2014, un Français avait notamment été condamné à un an de prison ferme pour avoir traduit en ligne des articles de la revue Inspire. Il était modérateur du forum Ansar-alhaqq.net, et avait comparu, chose nouvelle à l'époque, introduite par la nouvelle loi, menottes aux poignets après un placement en détention provisoire.

⁸⁶³ Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

⁸⁶⁴ Au nom de la commission des lois constitutionnelle, de la législation et de l'administration générale de la république sur le projet de loi (n° 2110), renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, par M. Sébastien Pietrasanta député : Rapport n°2173 remis à la présidence de l'Assemblée nationale le 22 juillet 2014

de 1894, en interdisant toute propagande aux anarchistes, et en précisant le délit d'apologie du terrorisme, qui visait alors désormais explicitement les anarchistes, venait compléter un arsenal juridique préexistant. Au même titre, la loi de 2014 était la première pierre du nouvel édifice juridique contre le terrorisme, complétée par la loi de 2016. La nouvelle loi va encore plus loin que les lois scélérates en intégrant l'apologie du terrorisme directement au code pénal, et en reconnaissant ainsi la caractérisation du délit dans tout lieu et sur tout support, à l'écrit comme l'oral, tant que l'apologie est dite publique. La notion même de « publique » est floue sans précision, on ne sait pas ce que recouvre ce mot. En clair, on ne sait pas à partir de combien de personnes à avoir accès aux propos condamnables cela devient public. Au même titre qu'à l'époque des anarchistes, le droit vient traiter ceux qui font l'apologie du terrorisme en complice et en incitateurs indirects, mais il va à nouveau plus loin ici en faisant fi de l'adhésion à l'idéologie comme un véritable critère dans les textes.

Ces points communs interrogent de nouveau sur l'existence d'un droit pénal de l'ennemi en matière de terrorisme, d'un exceptionnalisme juridique : les deux lois ont adopté des mesures similaires pour lutter très en amont de l'acte terroriste et traité l'apologie comme une infraction à part en la soumettant à des procédures spéciales. Ce questionnement est encore plus ancré dans la législation de 2014 : l'incitation publique à la haine, à la violence ou à la discrimination raciale, par exemples, constituent bien des délits, mais sont toujours sanctionnés au titre de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, à l'article 24 alinéa 5. Le transfert de l'apologie du terrorisme au code pénal, et l'instauration de procédures spéciales, montre bien la volonté du législateur d'instaurer une exception en la matière, de s'octroyer la possibilité de sanctionner plus lourdement et plus rapidement cette infraction. Dans un cas comme dans l'autre, les anarchistes et les djihadistes sont les ennemis de la nation. Mais là où le constat va loin en matière d'apologie du terrorisme, c'est que ceux qui leur témoignent du soutien ou de l'admiration publiquement deviennent aussi l'ennemi par association, en tant que complices indirects. De fait, ils sont eux aussi soumis à une législation d'exception, qui leur est dédiée. Il ne s'agit plus seulement de sanctionner les actes terrorisme, mais également tout ce qui va autour, ce phénomène est résumé par Olivier Cahn et Julie Alix : « *la qualification terroriste a été progressivement étendue pour saisir toute l'activité terroriste : non plus les seules actions terroristes, mais aussi tous les actes périphériques* »⁸⁶⁵. A l'image de ce que dit Jason Corroyer : il ne s'agit plus d'un droit pénal qui vient réprimer un acte, un comportement, mais

⁸⁶⁵ Aix Julie et Cahn Olivier, « *Mutations de l'antiterrorisme et émergence d'un droit répressif de la sécurité nationale* », Revue de Science Criminelle et de droit pénal comparé 2017/4 n°4, pages 845 à 868

une personne, on est proche du jugement moral, ici on juge des paroles⁸⁶⁶. On peut donc bien parler de droit pénal de l'ennemi et d'exception ici, celui-ci se définissant classiquement avant tout par l'anticipation du risque et de la dangerosité⁸⁶⁷, on assiste clairement ici à une atténuation du principe de culpabilité vers une logique d'anticipation⁸⁶⁸. Cependant, on flirte dans certains cas en matière d'apologie du terrorisme avec la notion de délit d'opinion, où ce sont des propos qui sont sanctionnés, non pas parce qu'ils menacent, posent un risque réel, mais parce qu'ils encensent le terrorisme et donc dérangent dans un contexte d'attentats. On en conclue qu'en matière d'apologie du terrorisme, il ne s'agit peut-être pas seulement de lutter contre un éventuel danger, ce n'est pas uniquement un droit pénal de la dangerosité au sens classique, qui vient sanctionner l'individu pour sa dangerosité potentielle plus que pour des actes⁸⁶⁹, c'est aussi une forme de censure. Au-delà de condamner l'individu pour ce qu'il est et non pour ce qu'il a fait, conformément à la définition classique de Geneviève Giudicelli-Delage du droit pénal de l'ennemi⁸⁷⁰, on le condamne pour ce qu'il a dit et pensé publiquement. L'apologie du terrorisme permet donc de sanctionner les propos inacceptables, inaudibles aux lendemains d'un attentat. La peine en matière de justice a une forte charge émotionnelle, elle est l'expression de ce que Raphaëlle Thery appelle le blâme social⁸⁷¹. Dans ce contexte la peine encourue est lourde à la hauteur du blâme social, du sujet qu'est le terrorisme, et qui génère l'opprobre total : ceux qui ne dénoncent pas les terroristes ou entretiennent une ambivalence n'ont pas le droit à la parole et doivent être sanctionnés pour ce qu'ils disent, qui est jugé comme inacceptable et contraire aux valeurs de la société. Ce constat semble ouvrir vers une définition encore plus large du droit pénal de l'ennemi, il s'agirait d'un droit opérant une censure, un partage entre l'acceptable et l'inacceptable aux lendemains de l'attentat. Dans cette définition, la notion d'ennemi s'étend au-delà du terroriste, et assez largement en périphérie, puisque l'apologie du terrorisme telle que définie dans le code pénal ne prend pas en compte comme critère l'adhésion à l'idéologie du groupe incriminé. La mission GIP justice le dit concernant le terrorisme : l'ennemi est celui dont le discours est inaudible, avec lequel il est impossible de

⁸⁶⁶ Corroyer Jason, « *Droit pénal de l'ennemi et anticipation* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

⁸⁶⁷ Corroyer Jason, « *Droit pénal de l'ennemi et anticipation* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

⁸⁶⁸ Roland Bikie Fabrice, « *Le droit pénal à l'aune du paradigme de l'ennemi* », La Revue des droits de l'homme, 11, 2017, mis en ligne le 23 décembre 2016, consulté le 01 mai 2019

⁸⁶⁹ Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz, « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2010/1 N° 1, pages 69 à 80 ; Lazergue Christine et Geneviève Giudicelli Delage, *La dangerosité saisie par le droit pénal*, Éditions Presses Universitaires de France, parution octobre 2011, 224 pages

⁸⁷⁰ Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz | « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2010/1 N° 1, pages 69 à 80

⁸⁷¹ Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93, pages 72 à 84

concilier⁸⁷². Si elle se place du côté des terroristes, on peut admettre la même tendance du côté étatique : l'ennemi est celui dont le discours est inaudible, mais c'est aussi celui qui prend, de près ou de loin, le parti de ce discours.

La notion d'ennemi et le contexte terroriste depuis 2014 nous permettent de comprendre comment s'est opéré ce retour arrière, à savoir pourquoi la législation moderne s'est inspirée de l'époque des anarchistes et des lois qu'on définissait pourtant de scélérates. Il y a cette volonté d'amorcer un virage répressif pour lutter contre un phénomène pour l'endiguer, et au-delà, contre un ennemi. Cet endiguement passe par l'anticipation et par la sanction. Cependant, dans le cadre des anarchistes comme des djihadistes, la définition du droit pénal de l'ennemi va plus loin, ce n'est pas seulement « *la criminalisation des intentions dépourvues de conséquence matérielle* »⁸⁷³, c'est la pénalisation du discours et de ceux qui font l'apologie de ce discours, des actes de terrorisme ou de leurs auteurs. Le parallèle qui peut être fait entre la législation contre les anarchistes et les djihadistes nous poussent à nous interroger sur l'existence d'un exceptionnalisme juridique qui touche non seulement les terroristes, mais aussi ceux qui se contentent de les approuver, même de manière ambiguë. Il ne s'agirait plus seulement d'un droit pénal de la dangerosité mais aussi d'une forme de censure, un droit qui touche aux propos plutôt qu'aux actes, et qui devra nous pousser à interroger le parallèle entre terrorisme et liberté d'expression. Si cette exception est notable dans les textes, et dans le transfert qui est fait de l'infraction vers le code pénal et les procédures de droit commun, elle interroge quant à la mise en application concrète du texte. On s'interroge sur les nouvelles procédures mises en place à la suite de ce changement de socle juridique.

15.1.2 La facilitation et l'accélération de la procédure : condamner plus vite et plus fort

Avec la nouvelle loi, les méthodes d'enquête et les procédures se trouvent accélérées et facilitées, et les sanctions plus lourdes. On se rend compte que le législateur a retiré le délit d'apologie du terrorisme de la loi sur la liberté de la presse, assez libérale, et qui se veut avant tout protectrice des libertés individuelles, pour l'intégrer au code pénal, donc à la procédure de droit commun, et le soumettre à un régime plus répressif. La crainte de certains juristes et sociologues est de voir des gens « *emprisonnés pour des mots* »⁸⁷⁴. Le risque est d'emprisonner des gens non nécessairement dangereux, de voir émerger une justice expéditive, qui manque de

⁸⁷² Crettiez Xavier, Seze Romain, Ainine Bilel, Lindemann Thomas, « *Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents* ». Rapport de recherche pour la mission de recherche Droit et Justice, avril 2017, p97

⁸⁷³ Sous la direction de Thomas Clay, Bénédicte Fauvarque-Cosson, Florence Renucci et Sandrine Zientara-Logeay, *Etat généraux de la recherche sur le droit et la justice, partie « Questions pénales contemporaines »*, LexisNexis, 2018, pages 573 à 646

⁸⁷⁴ C'est le cas du syndicat de la magistrature dans un communiqué qui suit le passage de la loi en janvier 2020

rationalité et d'objectivité. C'est ce que dénonce Eugenio Raúl Zaffaroni, lorsqu'il dit que la réponse moderne au terrorisme, qui diffère de celle faite aux délinquants de droit commun, relève de l'irrationnel dans un état de droit, qui devrait proscrire tout exceptionnalisme⁸⁷⁵. De fait, les procédures pour condamner pour apologie du terrorisme sont facilitées, accélérées, et les sanctions lourdes, surtout lorsque les faits se produisent sur Internet. En ce sens, la loi semble s'intégrer dans un virage répressif en matière de terrorisme mais aussi d'infractions connectées. Avec le nouvel article 421-2-5, une personne peut être condamnée jusqu'à sept ans de prison à seule raison d'avoir présenté un acte terroriste ou son auteur sous un jour dit « favorable », or la réalité que recouvre le terme favorable est floue et large en l'absence de précision. Par ailleurs, le délai de prescription est allongé à trois ans, et s'aligne donc au délai de prescription de droit commun en matière de délit. C'est la seconde fois que ce délai est allongé : alors qu'il était au départ de trois mois dans la loi de 1881, il était passé à un an avec la loi du 21 décembre 2012, après l'affaire Merah⁸⁷⁶. Avec la loi de 2014, il passe à trois, et s'il échappe au délai de prescription de trente ans, applicable au terrorisme, l'écart avec la loi de 1881 reste considérable. Ce sont aussi les procédures et les moyens de l'enquête qui changent : la loi de 1881 sur la presse limitait les saisies et ne permettait pas la comparution immédiate, or c'est une possibilité offerte par la loi de 2014. La nouvelle loi va en effet permettre des saisies, la comparution immédiate, en plus de la détention provisoire qui existait depuis 2012.

Avec la circulaire du 12 janvier 2015, qui fait suite aux attentats contre Charlie Hebdo, Christine Taubira, alors garde des sceaux, enjoint aux tribunaux de poursuivre et sanctionner lourdement les personnes qui se rendent coupable d'apologie du terrorisme. Elle demandait « une grande réactivité dans la conduite de l'action publique » mais aussi que « les auteurs de ces actes soient poursuivis avec rigueur et fermeté »⁸⁷⁷. Le ton était donc donné : les personnes faisant l'apologie du terrorisme devaient être poursuivies avec la même fermeté que ceux se rendant coupables d'autres infractions terroristes, et représentent donc également l'ennemi. Si dans certains cas elle préconisait des solutions alternatives pour éviter les abus, ce sont les premiers propos qui sont entendus, dans le contexte très tendu par les attentats. Après la circulaire, les poursuites se multiplient, beaucoup conduisent à une comparution immédiate et à une condamnation. D'après un rapport du ministère de la justice du 20 janvier 2014, moins de quinze jours après l'attaque contre Charlie Hebdo : « 251 procédures pénales ont été

⁸⁷⁵ Raúl Zaffaroni Eugenio, « Dans un État de droit, il n'y a que des délinquants », « Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

⁸⁷⁶ Loi n° 2012-1432 du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, JORF n°0298, publiée le 22 décembre 2012

⁸⁷⁷ Circulaire 2015/0213/A13 de la Garde des Sceaux, du 12 janvier 2015, relative aux sanctions à l'infraction d'apologie du terrorisme et à la provocation au terrorisme

diligentées depuis l'attentat contre Charlie Hebdo", le 7 janvier, "dont 117 pour apologie du terrorisme et provocation à la haine ou violences en raison d'une race ou d'une religion". Sur l'ensemble des faits, "77 personnes ont été jugées en comparution immédiate et 39 condamnations ont été prononcées dont 28 à des peines de prison ferme dont 20 avec un mandat de dépôt à l'audience. 22 autres sont convoquées devant le tribunal correctionnel »⁸⁷⁸. La comparution immédiate représentait environ 70% des cas, or cette procédure s'applique normalement à des faits simples, et permet de condamner vite le prévenu. La procédure ouvre à de la détention provisoire, et mène souvent à des peines de prison ferme. La comparution immédiate, définie à l'article 393 du code de procédure pénale, est une procédure accélérée, à l'initiative du procureur de la république, qui s'applique à certains délits, punis d'au moins deux ans d'emprisonnement. Elle s'adresse aux affaires suffisamment claires, lorsque les preuves sont suffisantes pour ne pas nécessiter plus d'enquête. Tout de suite après sa garde à vue, le prévenu est interrogé par le procureur de la république, qui lui indique les faits reprochés et ses droits, puis lui signale son jugement en comparution immédiate, seulement à condition que celui-ci, avec son avocat, accepte. On parle de procédure accélérée, elle fait suite à la garde à vue, le prévenu est interrogé par le procureur puis jugé le jour même.

On voit se dessiner ce qui est reproché à la loi du 13 novembre 2014 : les affaires en lien avec le terrorisme sont rarement simples, les faits souvent complexes, comme les profils des personnes impliquées, et nécessitent une vraie prise de recul. Le risque est de voir se dessiner un manque d'individualisation des peines avec des jugements hâtifs et à la chaîne, aboutissant à des sanctions lourdes. Si la circulaire de Christine Taubira invitait en réalité à individualiser les peines au maximum, la rapidité de la procédure de comparution immédiate rend cela difficile. On risque de voir émerger une justice expéditive, sans recul, au-delà d'une justice d'exception, qui sanctionne des individus vite et fort pour des propos, pour des convictions ou un réel danger. La procédure risque aussi de limiter l'importance du contexte, du profil, et des faits, pour aboutir à une condamnation. L'article 421-2-5 est large et vague, il sanctionne un spectre de faits variés, mal défini, qui induit un nécessaire risque d'arbitraire, plus grand en cas de comparution immédiate. On risque de condamner une prise de position explicite en faveur des terroristes autant qu'un dérapage. Ce constat va une fois encore plus loin que la définition classique du droit pénal de l'ennemi, on se rapproche ici du jugement moral, en incitant à condamner des propos de manière décontextualisée et détachée d'une idéologie ou intention

⁸⁷⁸ Brunnel Mathilde et Miller Elisabeth, « *Les mesures de lutte contre le terrorisme face aux droits de l'homme* », dossier rendu dans le cadre d'un master 2 à L'Université Paris Nanterre, sous la supervision de Stéphanie Henette-Vauchez, 2018

terroriste. Selon Laurence Blisson, membre du syndicat de la magistrature : « *La comparution immédiate aboutit souvent à une condamnation lourde et rendue dans l'urgence. En cette matière plus qu'ailleurs, il faut au contraire prendre du recul. On ne peut par ailleurs ignorer le fait que cette procédure peut avoir des conséquences délétères sur des personnes ainsi "labellisées terroristes", et chez qui elle nourrirait un sentiment d'injustice.* »⁸⁷⁹. Le risque, sans appréciation des faits est de condamner sous la labellisation terroriste des individus qui n'en sont pas, des condamnations qui pourraient pousser les prévenus à nourrir un sentiment d'injustice faisant peser un risque de radicalisation à long terme⁸⁸⁰. Pour le syndicat de la magistrature il faut « *résister à la vague de l'émotion* » et à « *l'injonction de la répression immédiate* »⁸⁸¹. La comparution immédiate est la voie d'entrée vers cette justice dictée par l'urgence, qui perd de sa rationalité et son objectivité. Si elle est utilisée, c'est qu'elle permet de frapper vite et fort en condamnant plus facilement à de la prison ferme, or cette remarque est révélatrice de la mentalité suivie par la loi.

Après Charlie Hebdo, la crainte de voir émerger une justice dérogatoire, qui fait primer la condamnation sur une véritable réflexion autour des propos, du contexte, et du profil, semble se confirmer. Les individus condamnés ne sont pas nécessairement et seulement ceux qui présentent un danger. On se retrouve dans une situation où des individus qui ne sont pas des terroristes se retrouvent à faire de la prison ferme. On trouve des cas clairement assimilables à la peur et de la paranoïa qui fait suite à un attentat : celui d'un homme de quarante-quatre ans qui avait affiché le sceau du prophète à son balcon, placé en garde à vue au lendemain des attentats contre Charlie Hebdo, puis envoyé devant le juge en comparution immédiate pour avoir affiché à sa fenêtre un drapeau « de l'Etat Islamique » est très parlant. L'homme condamné en première instance avait échappé de peu à la prison préventive en raison de ses enfants, il aura fallu deux ans et l'intervention d'un spécialiste de l'islam pour qu'il soit relaxé et que soit donc reconnu que le symbole à sa fenêtre n'était pas à la gloire des terroristes de l'Etat Islamique⁸⁸². Ce cas est parlant de deux façons, pour montrer la réaction à chaud des institutions aux lendemains d'un attentat, et les risquent posés par la comparution immédiate, susceptible de condamner dans l'urgence, motivée par la peur, des personnes qui ne sont pas des terroristes ou même simplement d'accord avec des terroristes. Par ailleurs, plusieurs

⁸⁷⁹ Ses propos sont rapportés par le magazine Slate, dans un article qui fait suite au passage de la loi et aux polémiques : Manilève Vincent, « *Après Charlie, pourquoi les condamnations pour « apologie du terrorisme » se multiplient-elles ?* », du 22 janvier 2015

⁸⁸⁰ Plusieurs chercheurs, comme Hugo Micheron, s'intéressent à la question de la prison comme de lieu de prosélytisme, incubateur à la radicalisation et lieu de rencontre : Micheron Hugo, *Le djihadisme français. Quartiers, Syrie, Prisons*, éditions Gallimard, janvier 2020, 376 p

⁸⁸¹ <https://www.syndicat-magistrature.frapologie-du-terrorisme-resister-a.html/>

⁸⁸² Ce cas est décrit par Raphaël Kempf durant une conférence : Kempf Raphaël « *Ennemis d'État, les lois scélérates, des anarchistes aux terroristes* », Rencontre à la librairie La Brèche, novembre 2019. On le trouve également commenté dans plusieurs articles de presse.

condamnations intervenant après janvier s'apparentaient davantage à un dérapage, une provocation ou un outrage, qu'un véritable acte de soutien public aux terroristes ou d'une réelle intention criminelle énoncée⁸⁸³. Les scénarios se ressemblent : il s'agit souvent de dérapages, notamment sur ou en présence des forces de l'ordre, parfois sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants, ou de provocation sur les réseaux sociaux. C'est ce que dénonce le syndicat de la magistrature : une justice expéditive, basée sur l'urgence, plus que sur une nécessaire individualisation des peines et une évaluation de la dangerosité : « *Depuis quelques jours s'enchaînent les procédures expédiées, où l'on a examiné et jugé le contexte, à peine les circonstances des faits, si peu l'homme, poursuivi pour avoir fait l'apologie du terrorisme. Non pas pour avoir organisé une manifestation de soutien aux auteurs des attentats, élaboré et diffusé grande échelle des argumentaires, pris part à des réseaux, mais pour des vociférations, lancées sous le coup de l'ivresse ou de l'emportement : qui sont en fait, des formes tristement actualisées de l'outrage. Les lourdes condamnations pleuvent, assorties d'incarcérations à l'audience* »⁸⁸⁴. François Pérain, procureur à Valenciennes, justifie la sévérité des peines de justice, notamment dans le cas d'un homme condamné à quatre ans de prison pour avoir fait l'apologie des frères Kouachi en état d'ivresse durant un contrôle, par le contenu des propos et le risque de réitération en l'absence d'une sanction : « *La sévérité des peines prononcées s'explique grandement par les propos tenus faisant l'apologie des actes de terrorisme. On peut craindre un effet boule de neige et il faut l'éviter* »⁸⁸⁵. On se retrouve face au même problème déjà énoncé : il ne s'agit pas de condamner des individus dont la dangerosité serait prouvée, mais de condamner des propos, portés à l'écrit ou à l'oral, par anticipation d'un risque très éventuel, mais aussi, on le voit bien dans les propos du magistrat, en raison de leur teneur outrageante dans le contexte terroriste. Aussi, on rentre encore une fois ici dans un droit de la morale, une justice moralisatrice, qui va au-delà de la dangerosité et l'anticipation du risque. En ce sens, l'apologie du terrorisme va plus loin que le délit de consultation habituelle, là où consulter régulièrement des sites djihadistes peut faire peser un risque de radicalisation, la crainte est du moins davantage fondée, on sanctionne ici des propos sans probable incidence

⁸⁸³ Au Mans, un homme de 38 ans, ivre avait déclaré aux policiers « *Charlie Hebdo, c'est bien fait ! Ils vont tous vous cramer !* » est condamné à 18 mois de prison, à Lille un homme est condamné à quatre ans fermes pour avoir dit devant des policiers « *Allah akbar. Il devrait y en avoir plus des Kouachi. J'espère que vous serez les prochains [...]. Vous êtes du pain béni pour les terroristes* » ; A Toulouse trois hommes entre 20 et 25 ans écopent de 10 à 3 mois de prison en comparution immédiates pour avoir lancé dans le tramway « *Les frères Kouachi, c'est que le début, j'aurais dû être avec eux pour tuer plus de monde.* » « *On va tous vous niquer à la kalachnikov* » et « *je vais venir au commissariat pour faire comme à Paris* » « *Je nique les Français, je suis propalestinien, je veux faire le jihad et vous tuer à la kalach' sales juifs !* ». A Orléans, un homme de 27 ans, qui dit avoir bu au moment des faits, est condamné à six mois pour avoir crié à des policiers dans un centre commercial « *Vive la kalach !* ». A Toulon un homme de 27 ans est condamné à un an de prison dont trois mois ferme pour avoir dit sur Facebook après les attentats de Charlie Hebdo : « *On a bien tapé, mettez la djellaba, on ne va pas se rendre, il y a d'autres frères à Marseille* »

⁸⁸⁴ <https://www.syndicat-magistrature.frapologie-du-terrorisme-resister-a.html/>

⁸⁸⁵ On peut retrouver son discours filmé ici : <https://www.dailymotion.com/video/x2en4b5>

criminelle. Aussi, on est ici plus proche finalement de la condamnation morale que du droit pénal de l'ennemi, l'infraction devient en quelque sorte le socle de la condamnation morale.

La condamnation d'un homme de vingt-huit ans, souffrant de déficience mentale depuis la naissance, reconnu handicapé, à six mois fermes de prison pour avoir ri des attentats contre Charlie Hebdo durant un contrôle policier : « *Ils ont tué Charlie, moi j'ai bien rigolé* »⁸⁸⁶, n'est pas de nature à contredire ces réflexions sur l'absence de recul. Pour Laurence Blisson : « *Dans l'esprit du législateur, il ne s'agissait pas de viser les personnes ivres ou des déficients mentaux. Or les infractions ressemblent plus en ce moment à des formes d'outrages et de menaces sur les policiers qu'à des soutiens organisés à des réseaux terroristes* »⁸⁸⁷. Nous l'avons vu dans les exemples cités plus haut, ce scénario a pu être observé à plusieurs reprises. Conformément à la Circulaire du 5 décembre 2014, le parquet de Paris devait se saisir des faits : « *s'inscrivant non dans une glorification isolée et ponctuelle du terrorisme, mais dans une démarche organisée et structurée de propagande* »⁸⁸⁸, or dans les faits il n'en est rien, des individus ont pu être condamnés pour des propos tenus de manière désorganisée, une seule fois et sous influence de substances. Pour William Bourdon, cela va plus loin, dans la majorité des cas, il n'y a pas de finalités terroristes, pourtant l'apologie est malgré tout caractérisée⁸⁸⁹. Par ailleurs, dans certains cas, notamment lorsque les faits se produisent durant des contrôles, il s'agit de propos oraux, tenus devant un public très restreint, bien loin de l'infraction de presse donc. Même sur Internet, la notion de public est vague, elle dépend du nombre d'abonnés, de vues et de partages, dans certains cas des publications publiées en privé sur un compte fermé au public ont pu être incriminées⁸⁹⁰. Face à ce constat il est légitime de s'interroger sur la notion de dangerosité dans le cas présent, et sur le sens de la peine, à savoir s'il est pertinent et constructif de condamner des personnes qui ne sont pas des terroristes avérés à de la prison pour des propos, qui dans plusieurs cas se rapprochent plus du dérapage ou de la provocation. On peut se demander si ces peines auront du sens pour les individus condamnés, tous n'étant pas des djihadistes en puissance⁸⁹¹. On trouve ici une autre marque du droit pénal de l'ennemi sur laquelle s'interroger : « *l'exigence d'un sens de la peine du point de vue de l'individu puni disparaît en tant que*

⁸⁸⁶ La condamnation de l'homme en 2014 avait fait beaucoup de bruit et animé un certain nombre de polémiques.

⁸⁸⁷ Brunnel Mathilde et Miller Elisabeth, « *Les mesures de lutte contre le terrorisme face aux droits de l'homme* », dossier rendu dans le cadre d'un master 2 à L'Université Paris Nanterre, sous la supervision de Stéphanie Henette-Vauchez, 2018

⁸⁸⁸ Circulaire du 5 décembre 2014 de présentation de la loi n° 2014-1353 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme – Renforcement de la coordination de la lutte antiterroriste

⁸⁸⁹ Bourdon William, *Les dérives de l'état d'urgence*, éditions Actualité Plon, 2017, p73

⁸⁹⁰ Une militante végane avait été condamnée pour des propos tenus sur sa page Facebook, fermée au public extérieur à ses contacts, pour apologie du terrorisme après la mort d'un bouchon dans l'attentat de Trèbes.

⁸⁹¹ A Orléans, un homme de 27 ans, qui disait avoir bu au moment des faits, condamné à six mois pour avoir crié à des policiers dans un centre commercial « Vive la kalach ! », s'était excusé à l'audience, en disant ne pas expliquer son acte autrement que par l'alcool.

condition de légitimité de la peine »⁸⁹². Le sens de la peine semble s'effacer en la matière face à l'impératif de punir l'individu pour ce qu'il est, ou en l'occurrence ici pour ce qu'il dit et pense tout haut. Ce constat en lui-même est exceptionnel, et montre bien la primauté de la peine en matière de terrorisme et d'infractions connexes sur les principes généraux du droit pénal. La peine prime même sur le concept de dangerosité, pourtant déjà propre au droit pénal de l'ennemi, dérogatoire et donc critiqué dans un état de droit⁸⁹³. On va au-delà de la « *punissabilité anticipée* »⁸⁹⁴, en punissant des propos qui n'induisent de danger. Pourtant, condamner des individus au titre de l'apologie du terrorisme est lourd de sens, c'est pourquoi la question du contexte et des profils doit rester centrale, afin d'éviter des dérives en renonçant au principe du sens de la peine, du point de vue de l'individu poursuivi : « *il est pourtant essentiel de contextualiser les propos, pour que le simple fait de prononcer certains mots ne conduise pas presque automatiquement à une condamnation pénale qui serait, de plus, guidée par le trouble que provoque le terrorisme* »⁸⁹⁵.

Selon les chiffres rapportés par T. Toutin, 85% du contentieux lié au terrorisme concerne les délits d'apologie et de provocation au terrorisme : « *Selon le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). L'apologie et la provocation au terrorisme représentent 85% du contentieux spécifiquement lié au terrorisme. Bien souvent des infractions connexes telles que les outrages et les rébellions (29%), les menaces, chantage et injures (26%) sont constatés concomitamment. Les infractions de violences physiques (7%), d'acquisition et détention d'armes (3%), de dégradations et de destructions (2%), de vols (6%), de stupéfiants (5%) d'infractions routières (5%), sont observées dans 23% des cas* »⁸⁹⁶. L'analyse sur les dérapages pourraient à l'inverse être instrumentalisée pour relativiser les chiffres relatifs aux poursuites pour apologie. Pour Virginie Duval, Présidente de l'Union syndicale des magistrats, il ne s'agirait pas de condamnations à l'aveugle, mais de condamner des profils spécifiques. Les personnes condamnées lourdement possédaient déjà un casier judiciaire, et étaient souvent condamnées pour d'autres faits en parallèle, l'apologie du terrorisme constituait alors une circonstance aggravante⁸⁹⁷. D'après le ministère de la justice, repris par le Monde : « *sur les*

⁸⁹² Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

⁸⁹³ Raúl Zaffaroni Eugenio, « *Dans un État de droit, il n'y a que des délinquants* », « Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

⁸⁹⁴ Cahn Olivier, « *Cet ennemi intérieur, nous devons le combattre* » *Le dispositif antiterroriste français, une manifestation du droit pénal de l'ennemi* », Archives de politique criminelle, terrorisme, n°38, 2016

⁸⁹⁵ Bourdon William, *Les dérives de l'état d'urgence*, éditions Actualité Plon, 2017

⁸⁹⁶ Toutin Thierry, « *Le djihadisme, aspects criminologiques et juridiques* », thèse de doctorat en droit privé, soutenue à Université Paris II, Panthéon Assas, le 30 novembre 2017

⁸⁹⁷ Brunnel Mathilde et Miller Elisabeth, « *Les mesures de lutte contre le terrorisme face aux droits de l'homme* », dossier rendu dans le cadre d'un master 2 à L'Université Paris Nanterre, sous la supervision de Stéphanie Henette-Vauchez, 2018 ; Lucie Soullier, dans l'article du Monde « *Apologie du terrorisme : la justice face à l'urgence* » du 22 janvier 2015

117 procédures recensées pour « apologie du terrorisme » et « provocation à la haine raciale », 77 ne concernent que cette infraction, les autres étant suivies ou précédées d'une ou plusieurs autres, précise le ministère de la justice. Parmi elles, 44 ont été jugées, dont 22 en comparution immédiate. Selon la même source, 12 peines de prison ont été prononcées au total, dont 7 fermes. »⁸⁹⁸. Il semble difficile de relativiser le nombre de poursuites se focalisant sur l'apologie du terrorisme, le nombre de condamnations à de la prison ferme, le manque d'individualisation des peines et de recul sur les profils et contexte. Dans le cas des affaires étudiées, certaines condamnations, généralement les plus lourdes, il est vrai, répondent à ce schéma. C'est le cas de l'homme de 34 ans, condamné à Lille à quatre ans de prison, détenteur de seize condamnations. Si le tribunal correctionnel a assumé ici sa volonté de frapper fort en raison du passé du prévenu et des faits qui lui étaient reprochés, ce schéma précis n'est pas systématique⁸⁹⁹. Beaucoup de plus petites condamnations à de la prison ferme reposent sur un schéma différent : la condamnation d'un homme de 27 ans à six mois fermes pour avoir dit à des policiers dans un centre commercial, « vive la kalach », montre bien l'existence de dérives, puisqu'il s'agissait vraisemblablement de propos tenus alcoolisé et sans but réel. Des individus qui ne connaissent pas la prison se retrouvent dans plusieurs cas à purger une peine pour des propos qui s'apparentent à de la provocation. S'il est possible de relativiser un tant soit peu, l'arrivée de la procédure de comparution immédiate montre ici l'émergence d'une justice qui opère dans l'urgence pour frapper vite mais aussi fort, avec le souci d'anticiper à l'extrême le risque terroriste et de montrer une grande fermeté à ceux qui semblent en faire l'apologie. Mais ici aussi le bât blesse, parmi les condamnés, tous ne sont pas de francs et réels supporters des terroristes, tous ne s'inscrivent dans une démarche construite et systématique de propagande, ce qui témoigne là d'une dérive dictée par la notion d'ennemi, qui s'étend au-delà des terroristes. La réponse au discours semble s'inscrire en réponse à une culture de la peur provoquée par le choc des attentats⁹⁰⁰. L'ennemi est bien ici celui décrit par Olivier Cahn : « ces dérogations au droit pénal commun sont justifiées par la « dépersonnalisation » de l'auteur de l'infraction, perçu comme n'offrant pas la garantie qu'il adoptera dans l'avenir un comportement conforme aux exigences légales »⁹⁰¹. La question du blâme, de la morale, était encore plus visible dans plusieurs affaires d'apologie du terrorisme qui ne se plaçaient pas du

⁸⁹⁸ Ces chiffres sont rapportés par la journaliste Lucie Soullier, dans l'article du Monde « Apologie du terrorisme : la justice face à l'urgence » du 22 janvier 2015, et proviennent du ministère de la justice.

⁸⁹⁹ Il avait dit aux policiers intervenus dans l'accident qu'il avait provoqué sous l'emprise de l'alcool : « Les terroristes ont bien fait de vous buter à Paris », entre autres.

⁹⁰⁰ Giudicelli-Delage Geneviève, « Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi », Dalloz | « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2010/1 N° 1 | pages 69 à 80

⁹⁰¹ Cahn Olivier, « Droit pénal de l'ennemi - Pour prolonger la discussion... », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

côté des terroristes mais des victimes. En effet, dans certains cas médiatisés, des personnes ont été condamnées non pas pour avoir valorisé les terroristes, mais nié le statut des victimes.

15.1.3 Apologie du terrorisme et censure : la question du respect dû aux victimes

Dans sa définition classique, le droit pénal de l'ennemi se caractériserait également par une restriction des droits fondamentaux, notamment des garanties à un procès équitable⁹⁰², des principes généraux du droit comme le principe de légalité, de proportionnalité et nécessité des délits et des peines⁹⁰³, et des libertés fondamentales. Le droit de l'ennemi serait en réalité celui qui s'oppose au droit du citoyen, lui détenteur de ces garanties⁹⁰⁴. L'apologie s'inscrirait dans : « une logique de « tolérance zéro », cherchant à tuer le mal à la racine, quitte à empiéter très largement sur les libertés individuelles et à faire peser un danger important sur la liberté d'expression »⁹⁰⁵. La question qui se pose en la matière est donc celle de la frontière entre apologie et liberté d'expression, propos condamnables et censure, infraction terroriste et délit d'opinion. Cette question est très centrale, puisqu'elle met dans la balance le respect de droits fondamentaux, face aux impératifs sécuritaires. En somme, on doit se demander si des droits fondamentaux sont vraiment sacrifiés quand il s'agit non seulement de terrorisme, mais aussi d'infractions connexes. En effet, en matière d'apologie du terrorisme cela va plus loin que la question sécuritaire, puisque des individus, qui ne sont pas djihadistes, et ne posent pas de risque pour la sécurité, peuvent être condamnés pour des propos, tenus dans un cercle plus ou moins large, considérés inaudibles aux lendemains d'une attaque. On peut se demander s'il existe une censure de principe pour ces propos. L'article du code pénal est large, il permet de sanctionner au-delà d'une marque de soutien ou d'admiration aux terroristes. Il contient en réalité deux éléments d'infraction : la valorisation des terroristes, et de leurs actes.

Plusieurs affaires sont venues soulever ce questionnement hautement complexe sur les limites de la liberté d'expression face à l'écœurement provoqué par l'attentat, et apporter des éléments de réponse. En effet, on a vu plusieurs cas de poursuites et de sanctions pour des propos avant tout polémiques, qui ont choqué aux lendemains des attentats. Ce qui est intéressant, c'est que ces propos, qu'ils aient eu vocation à provoquer ou bien résulté de prises

⁹⁰² Cahn Olivier, « Droit pénal de l'ennemi - Pour prolonger la discussion... », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

⁹⁰³ Roland Bikie Fabrice, « Le droit pénal à l'aune du paradigme de l'ennemi », La Revue des droits de l'homme, 11, 2017, mis en ligne le 23 décembre 2016, consulté le 01 mai 2019

⁹⁰⁴ Razac Olivier, « L'application des peines entre ennemi, citoyen, menace et usager », Numéro Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015 ; Giudicelli-Delage Geneviève, « Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi », Dalloz « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2010/1 N° 1, p69 à 80

⁹⁰⁵ Thery Raphaëlle, « Peut-on punir le terrorisme ? », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93, pages 72 à 84

de position extrêmes, n'étaient pas prononcés par des acteurs de la mouvance djihadiste, ou même simplement radicalisés. La plupart de ces propos ont été tenus sur Internet et concernent plus souvent les victimes que les terroristes : ils ne les encensent pas, ni ne valident leurs idées, mais dénigrent les victimes pour ce qu'elles sont. Qu'il s'agisse d'une militante végane qui affirme sur Facebook n'éprouver aucune compassion pour la mort d'un boucher dans l'attentat dans un centre commercial de Trèbes, ou d'un ancien candidat du parti France Insoumise qui applaudit sur Tweeter la mort d'un gendarme après ce même attentat, il ne s'agissait pas de propos en faveur du groupe Etat Islamique au sens propre. L'affaire de l'humoriste Dieudonné, qui a dit sur Facebook se sentir « *Charlie Coulibaly* », après les attaques contre le journal par les frères Kouachi et l'Hyper casher de la porte de Vincennes par Amedy Coulibaly, avait également posé le débat entre liberté d'expression, humour et apologie du terrorisme. Dans le cas Dieudonné, sûrement le plus complexe, il s'agissait de propos flous, provocants, sujets à interprétation, qui voulaient se cacher derrière l'humour, et pouvaient laisser penser qu'il présentait en partie le terroriste en victime ; et dans les deux autres cas de cibler une catégorie de métiers, en présentant les victimes comme une perte d'intérêt général, ou en tout cas peut regrettable, considérant le métier qu'elles exerçaient. Dans tous les cas, il ne s'agissait pas de se montrer directement en admirateurs de l'Etat Islamique ou de faire l'apologie de ses idées. Ici il ne s'agissait pas d'anticiper un danger, il est évident que les concernées ne sont pas djihadistes. Si la censure s'entend, c'est encore une fois la qualification des faits qui interroge, et le parallèle avec la liberté d'expression.

Dieudonné Officiel
Personnage public · 864 909 J'aime · 1 h ·

MESSANGE OFFICIEL de DIEUDONNÉ : Le Dimanche 11 Janvier 2015 à 20H34

"Après cette marche historique, que dis-je... Légendaire ! Instant magique égal au Big Bang qui créa l'Univers ! ...ou dans une moindre mesure (plus locale) comparable au couronnement de Vercingétorix , je rentre enfin chez moi. Sachez que ce soir, en ce qui me concerne, Je me sens Charlie Coulibaly "

Partager · 2 914 · 969 · 251

stéphane poussier @stephanpoussier · 4 h

A chaque fois qu'un gendarme se fait buter, et c'est pas tous les jours, je pense à mon ami Rémi Fraisse ...
Là c'est un colonel, quel pied !
Accessoirement, encore un électeur de macron en moins.

Rémi Fraisse : la « justice » montre son vrai visage
Rémi Fraisse, militant écologiste de 21 ans, a été tué dans la nuit du 25 octobre 2014 par une grenade offensive tirée par les forces de l'ordre, à Sivens. Le 8 marxiste.org

198 · 23 · 2 ·

stéphane poussier @stephanpoussier · 3 h

JE NE SUIS PAS
GENDARME

19 · 3 ·

stéphane poussier @stephanpoussier · 2 h

Les léche-culs qui chougnaient sur la mort d'un colonel de gendarmerie, quittez ma page !
Adieu

78 · 16 ·



Ces différentes captures d'écran sont les publications polémiques publiées sur Facebook et Twitter, et mentionnées au-dessus. On trouve la publication Facebook de Dieudonné, les tweets de Stéphane Poussier ancien élu de France Insoumise, puis la militante végane. Les propos, à l'exception de Dieudonné dont les dires sont plus ambivalents, ne font pas l'apologie directe d'un groupe terroriste, ils se félicitent d'un décès en raison du corps de métier concerné, il s'agit donc d'un manifeste politique, plus que de l'apologie d'un groupe terroriste.

Ces différentes personnes ont en réalité été poursuivies au titre de l'apologie d'actes terroristes, une subtilité qui permet d'englober de plus nombreux scénarios que l'apologie du terrorisme au sens strict. Le détail est intéressant, dans l'article 421-2-5 du code pénal il ne s'agit pas seulement de faire l'apologie du terrorisme pour être poursuivi, on peut aussi faire l'apologie d'actes terroristes, donc de l'attentat et ses conséquences. Dans cette logique, se réjouir d'une mort liée au terrorisme reviendrait à faire l'apologie d'actes de terrorisme et serait pénalement condamnable. La mention « *actes de terrorisme* » est également large, en l'absence de précision. L'apologie doit pouvoir aller plus loin que le seul fait de revendiquer son admiration pour un groupe terroriste, se réjouir d'un décès lié au terrorisme doit pouvoir être sanctionné. Ici non plus, il ne s'agit pas de propagande organisée et systématique pour valoriser un groupe terroriste, contrairement à ce qui était énoncé dans la circulaire de 2014⁹⁰⁶. La question de l'émotion et du blâme social se pose clairement, on va sanctionner des propos inaudibles et inacceptables dans un contexte bien spécifique qu'est l'attentat. Le droit semble se donner pour mission de faire respecter la mémoire des victimes, en plaçant sous l'égide d'une infraction terroriste le fait d'insulter cette dite mémoire, en dehors de toute conviction idéologique se rapprochant du djihadisme. Cela pourrait s'entendre, mais il semble qu'il s'agisse d'un exceptionnalisme lié au terrorisme. La question qui se pose est celle d'une possible condamnation dans le cas où un individu se réjouirait de la mort d'une tierce personne

⁹⁰⁶ Circulaire du 5 décembre 2014 de présentation de la loi n° 2014-1353 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme – Renforcement de la coordination de la lutte antiterroriste

dans un autre contexte que le terrorisme. C'est peu probable, ou du moins pas au pénal, où les sanctions incluent le risque d'être emprisonné pour des mots, sans conviction.

Si les sanctions sont plus légères ici que dans le cas de l'apologie stricte du terrorisme, et se résume le plus souvent à de la prison avec sursis, une amende, ou la privation de droits civiques ; sept mois pour la militante végane, deux mois et dix-mille euros pour Dieudonné, et 1 an de prison avec sursis et sept ans de privation de droits civiques pour Stéphane Poussier ; elles restent élevées. C'est ici que se lit le plus clairement cette question de l'émotion, de la censure et du blâme social, sous l'égide du statut bien particulier du terrorisme qui, bien qu'ancrée dans l'exception, va au-delà de l'existence d'un droit pénal de l'ennemi. Dieudonné dira sur sa page Facebook que la justice fait une lecture sélective de la liberté d'expression en matière d'humour : « *Nous sommes dans le pays de la liberté d'expression ? Ce matin, le gouvernement vient d'en fournir la démonstration* »⁹⁰⁷. Les suites judiciaires données posent la question de la liberté d'expression quand on parle de terrorisme. En clair, on peut s'interroger sur l'existence d'un exceptionnalisme en matière de terrorisme, qui viendrait limiter la liberté d'expression en raison de l'objet des propos et du contexte. Ici, la notion de condamnation morale est bien plus présente que dans les cas cités au-dessus, puisque les individus visés ne représentent pas de menace éventuelle à la sécurité, ou de risque de radicalisation, leur propos en revanche sont inacceptables, inaudibles après un attentat. Le terrorisme semble verser dans une forme si grande de l'innommable, qu'il redessine le droit, la justice et les réactions institutionnelles. Le délit d'apologie terroriste est présenté comme la dernière voie pour lutter au pénal contre le discours, paradoxalement les prévenus ne sont pas toujours ceux représentant un danger. Il apparaît que si la sidération provoquée par l'attentat a pour effet de développer des solidarités très importantes : des millions de personnes se sentent concernées par le sort des victimes, sans avoir entretenu de liens personnels avec elles⁹⁰⁸ ; elle semble aussi pousser la société à rejeter toute forme de refus d'adhérer à l'indignation face à l'horreur, qui devient obligée. Toute personne qui ne partage pas cette indignation est donc condamnable. Christine Bonardi, sur le 11 septembre 2001, décrit un effet de sidération total, qui touche toutes les strates de la société. On retrouve cette sidération après Charlie, qui oriente la communauté vers le rejet le plus total de ceux qui ne soutiennent pas les victimes⁹⁰⁹.

⁹⁰⁷ Ces propos ont été tenus sur la page Facebook de l'humoriste, par lui-même, en réponse à son interpellation le mercredi 14 janvier dans l'affaire « *Je suis Charlie Coulibaly* », qu'il avait alors voulu faire passer comme une mauvaise blague.

⁹⁰⁸ Gérôme Truc fait une analyse de ces solidarités chez les individus ordinaires, à travers une enquête sur les réactions de la population après plusieurs attentats, post 2001 : Truc Gérôme, *Sidérations. Une sociologie des attentats*, éditions PUF, 2016, 368 pages

⁹⁰⁹ Bonardi Christine, « *Portrait sociétal du terrorisme* », Le Journal des psychologues 2008/4 (n° 257), pages 39 à 43

Cette réflexion semble aller plus loin que le délit de consultation habituelle, qui anticipe un risque éventuel et tend à éradiquer un discours dangereux par la sanction : avec l'apologie on condamne des propos. Il y a une double dimension, oscillant entre anticipation du danger, et rejet de propos jugés outrageants et inaudibles. On est loin d'être toujours face à ce que Manuel Valls décrivait comme « *un acte grave inscrit dans une stratégie de combat* », dans certains cas on est davantage face à la provocation spontanée, un dérapage ou des prises de position extrêmes en dehors du cadre terroriste. En ce sens, l'apologie du terrorisme intègre et outrepassé le cadre du droit pénal de l'ennemi, elle s'inscrit dans une volonté d'anticiper, mais aussi dans une dimension morale qui tient à la teneur des propos et au contexte. Le risque est de voir le délit d'apologie basculer dans la condamnation morale, compte tenu de l'écœurement, au-delà de la peur et de l'effroi, que provoquent ces propos aux lendemains d'un attentat. Avec l'arrêt rendu par la chambre criminelle de la Cour de cassation le 4 juin 2019, on peut espérer une rationalisation et objectivisation de la justice. Celui-ci est venu préciser la caractérisation du délit d'apologie du terrorisme, qui réside dans le fait d'inciter publiquement à porter sur les infractions visées ou leurs auteurs un jugement favorable⁹¹⁰. D'après l'arrêt, menacer de venir avec une ceinture d'explosifs, affirmer et réaffirmer son appartenance au groupe Daesh ainsi qu'une volonté de reprendre du service après un voyage en Syrie, ne caractérisent pas le délit d'apologie d'actes terroristes. Aussi, si la caractérisation du délit reste imprécise, cela devrait quand-même éviter un certain nombre de dérives.

15.2 Le rôle de l'émotion au cœur des poursuites pour apologie

Les polémiques qui suivent le passage de la loi visent également les réactions à chaud des institutions régaliennes de l'Etat. Après chaque attentat, peu importe le nombre de victimes, les gardes à vue et les poursuites se multiplient. Dominique Moïsi analyse ces réactions sous l'angle des émotions : aux lendemains d'un attentat, le pays est submergé par des émotions, qui sont parfois contradictoires, et c'est cette palette d'émotions qui va le diriger, orienter ses décisions et ses réactions⁹¹¹. Il y a selon nous quatre émotions dites primaires qui gouvernent après l'attentat : la peur, la colère, le dégoût et la tristesse⁹¹². La plus présente est la peur, celle de voir se produire une nouvelle attaque, qui poussent les institutions à anticiper le risque en

⁹¹⁰ Arrêt n°928 du 04 juin 2019 (18-85.042) - Cour de cassation - Chambre criminelle

⁹¹¹ Moïsi Dominique explore le rôle de l'émotion dans la géopolitique mondiale après un attentat dans son livre : *La géopolitique de l'émotion : comment les cultures de peur, d'humiliation et d'espoir façonnent le monde*, aux éditions Flammarion, 2015, 276 pages

⁹¹² Les émotions primaires sont universelles, ce sont aussi les premières émotions qui sont expérimentées par l'enfant. Il s'agit de la tristesse, du dégoût, de la joie, de la surprise, de la peur et de la colère. Il existe ensuite des émotions secondaires, constituées d'un mélange entre les émotions primaires, des constructions et expériences cognitives / cognitions : Kemper Theodore D, « *How many emotions are there ? Wedding the social and the autonomic components* », *The American Journal of sociology*, volume 93, n°2, 1987, pages 263 à 289

sanctionnant vite et fort. La peur est une émotion qui semble gouverner par exemple lorsque de jeunes enfants se retrouvent en garde à vue pour avoir tenu des propos problématiques après les attentats. La façon même dont les institutions, notamment l'école, doivent aborder ces problématiques, comme la minute de silence, pose par ailleurs de nouvelles questions. En second lieu, on trouve le dégoût, la colère et la tristesse, qui conduisent elles à museler le discours et à sanctionner ceux qui s'élèvent pour les terroristes ou contre les victimes.

15.2.1 L'explosion des poursuites et gardes à vue qui suit un attentat sur le sol français

Le premier élément à nous aiguiller sur le rôle de l'émotion dans les poursuites, est la manière dont se produit la réaction des institutions après un attentat, et ses dérivées. C'est l'analyse de cette réaction qui nous permet d'avancer l'argument basé sur l'émotion qui suit l'attentat. En effet, après une attaque terroriste médiatisée, surtout lorsque les systèmes de surveillance de l'Etat français sont mis à défaut ou remis en cause, on assiste à une multiplication des gardes à vue et des poursuites en matière d'apologie du terrorisme, souvent au-delà du rationnel⁹¹³. Les cas Charlie Hebdo et Samuel Paty sont particulièrement parlants, puisqu'aux lendemains de ces attaques, les arrestations et gardes à vue se sont multipliées de manière exponentielle, et cela pour des faits en rapport avec l'apologie. Pour rappel, dans les deux semaines qui suivent l'affaire Charlie Hebdo, cent-cinquante procédures sont ouvertes pour apologie du terrorisme, contre vingt sur les deux dernières décennies. Le cas de l'homme de quarante-quatre ans, poursuivi pour avoir affiché le sceau du prophète à sa fenêtre, confondu à tort avec un drapeau et un signe d'allégeance à Daesh, est ici aussi pertinent pour montrer la peur ambiante et ses dérivées aux lendemains de l'attentat. A la suite de l'affaire Samuel Paty en octobre 2020, c'est cent soixante-quatorze procédures qui sont ouvertes dans les dix jours⁹¹⁴. On assiste donc à une forme de frénésie qui accompagne par ailleurs le pic de signalements sur Internet, qui, nous en avons déjà parlé en abordant la plateforme Pharos, explosent aussi. Dans le cas de Samuel Paty, beaucoup des condamnations étaient justement liées à des publications en ligne, notamment après le partage d'une photo de la tête coupée de l'enseignant. L'augmentation des poursuites est rattachable à la peur mais aussi à la colère et au deuil. Aux lendemains d'un attentat, les institutions de l'Etat sont partagées entre la crainte de voir se produire une nouvelle attaque, et la colère, ce qui les pousse à frapper vite et fort pour anticiper le risque et resouder la société autour de valeurs communes et du rejet le plus total des

⁹¹³ La remise en question de l'efficacité de Pharos après le meurtre de Samuel Paty est assez parlante pour illustrer ce point.

⁹¹⁴ Etienne Jacob, « Apologie du terrorisme : les chiffres accablants de la haine en ligne depuis l'assassinat de Samuel Paty », Le Figaro, le 30 octobre 2020

terroristes, de leurs actes et de leur idéologie. L'attentat créé un climat propice aux fractures sociales, à la paranoïa, qui peut conduire à des dérives institutionnelles.

Ce qui frappe après ces deux affaires, ce sont également les dérives au niveau des gardes à vue et les dissensions qui fracturent la société. En effet, dans les deux cas, ce constat est intéressant, l'attentat faisait renaître vivement le débat autour de la laïcité et de la liberté d'expression à la fois sur l'espace public et médiatique : dans un cas des caricaturistes étaient assassinés pour avoir caricaturé le prophète et dans l'autre un professeur décapité pour les avoir montrés à ses élèves. Dans les deux cas, la question des valeurs républicaines et de leur respect s'est imposée sur l'espace public, de manière bruyante. Le débat entre apologie et liberté d'expression s'est posé de manière complexe, en interrogeant ce qu'il est acceptable ou non de dire après une attaque terroriste. Ce point transparait notamment avec le débat autour du slogan « *Je suis Charlie* » : être ou ne pas être Charlie en janvier 2015, telle était la question, et celle-ci était plus complexe qu'il n'y paraissait de prime abord. En effet, si les manifestations du 10 et 11 janvier ont rassemblé plusieurs millions de personnes, en faisant un rassemblement historique, le consensus n'était pas total. L'essayiste Michel Collon montre comment une partie de la France, qui s'est sentie humiliée par les caricatures, sans nécessairement soutenir l'action des terroristes, ne se reconnaissait pas dans ce slogan aux lendemains des attaques⁹¹⁵. Ces deux affaires, Charlie et Samuel Paty, ont apporté le plus de dissensions dans la société, des fractures qui opposaient les défenseurs de la laïcité et du droit au blasphème à ceux pour qui le blasphème est un discours de haine, et le respect des croyances de chacun devrait s'imposer, et limiter la liberté d'expression⁹¹⁶. En France, si la liberté d'expression est limitée par le droit, et interdit par exemple l'incitation à la haine raciale, ou le négationnisme, tout le monde n'a pas la même vision de ce qui devrait constituer ses limites. La récente affaire Mila, cette adolescente qui avait critiqué de manière virulente l'islam sur les réseaux sociaux est un exemple : alors qu'une partie de la population et de la classe politique s'était élevée en sa faveur, au nom du droit au blasphème, l'autre moitié avait vertement critiqué les propos tenus par celle-ci. La question est d'autant plus complexe après un attentat, quand les institutions réagissent sous le coup de directives dictées par l'émotion. Une seconde question se posait le lendemain des attaques

⁹¹⁵ L'essayiste belge Michel Collon propose une analyse intéressante des divisions autour du slogan « *Je suis Charlie* » aux lendemains des attentats, et sur le parallèle entre religion, en particulier l'islam, l'espace public et la liberté d'expression dans son essai : *Je suis, ou je ne suis pas Charlie ? Réflexion sur la guerre, la terreur, l'islam et la liberté d'expression*, aux éditions Investig'Action, février 2019, 320 pages.

⁹¹⁶ Juste Duits Emmanuel, « *Faut-il tuer la liberté d'expression ?* », Dans *Le Philosophoire* 2002/1 (n° 16), p15 à 32 ; Ramond Denis, « *Liberté d'expression : De quoi parle-t-on ?* », Dans *Raisons politiques* 2011/4 (n° 44), p97 à 116 ; Ramond Denis, « *L'ironie de la liberté d'expression* », Dans *Raisons politiques* 2013/4 (N° 52), p123 à 141, « *Y a-t-il une limite à la liberté d'expression ?* » Dans *Humanisme* 2006/2 (N° 273), p77 à 95, François Euvé, « *Pour la liberté d'expression* », Dans *Études* 2021/1 (Janvier), p5 à 6, Ramond Denis, « *Liberté d'expression. Le temps d'en parler* », Dans *Raisons politiques* 2016/3 (N° 63), p5 à 11

contre Charlie, peut-être plus essentielle ici : la possibilité même de ne pas être Charlie dans une France endeuillée. C'est au carrefour de cette question que se pose le débat entre apologie du terrorisme et liberté d'expression. De fait, la façon dont ont été gérées ces fractures a pu entraîner des dérives, autant du côté des anti-Charlie, que des institutions, attachées aux valeurs républicaines, et motivées par un panel d'émotions et impératifs sécuritaires aux lendemains des attaques.

15.2.2 Un durcissement des pratiques judiciaires à l'égard des mineurs

Un bon exemple, qui vient illustrer ces propos autour de l'émotion, de la peur, réside dans le traitement des mineurs en matière d'apologie du terrorisme et de garde à vue. Cette problématique se trouve tant au niveau des poursuites que du traitement des incidents qui ont été rapportés dans des écoles, où des enfants ou des adolescents ont refusé de se prêter à la minute de silence ou ont tenu des propos problématiques aux lendemains des attaques. La réaction des institutions était intéressante au sens où elle montrait les réactions qui se produisent aux lendemains d'un attentat et leurs dérives : ces incidents ont abouti à ce que des enfants soient entendus ou mis en garde à vue, dans des conditions discutables, avec leurs parents. Les cas qui suivent les deux affaires précitées sont multiples, et ont été couverts par les médias, en raison de leur teneur exceptionnelle⁹¹⁷. Pour rappel, le droit pénal des mineurs est toujours régi par l'ordonnance du 2 juin 1945, qui institue le principe d'atténuation de la responsabilité des mineurs de treize à dix-huit ans, et la spécialisation de la justice des mineurs⁹¹⁸. Le mineur de moins de treize ans dispose d'un statut spécial, on présume qu'il n'est pas en capacité d'apprécier avec justesse une situation et la portée de ses actes, on parle alors de présomption de non-discernement, il ne peut donc faire l'objet de poursuites⁹¹⁹. Ce que disait l'ordonnance, c'est que les mineurs ne doivent pas être jugés comme des majeurs en raison de leur âge, de leur capacité de discernement, et de réinsertion, qui pourrait être mise à mal par la peine, surtout la prison⁹²⁰. Elle régleme la garde à vue, et établit que l'enfant de moins de dix ans ne peut faire l'objet d'une mesure de retenue ou garde à vue, ils peuvent se présenter sur convocation,

⁹¹⁷ Voici quelques cas : un enfant de 8 ans est entendu en garde à vue pour avoir dit « *Je suis avec les terroristes et contre les caricatures* » en novembre 2020, une fillette de 10 ans est entendu pour des faits très similaires, un enfant de 9 ans pour avoir crié « *Allah Akbar* » à la cantine durant la minute de silence pour Charlie Hebdo sans que cela ne soit prouvé, trois collégiens de 14 à 16 ans sont placés en garde à vue pour avoir justifié le meurtre de Samuel P et perturbé la minute de silence, une adolescente de 15 ans a passé une nuit en prison et été condamnée à une mesure de réparation pénale pour avoir dit à l'école sur Samuel P « *bien fait* », à Strasbourg une enquête vise deux adolescents de 12 ans pour avoir tenu des propos qui justifieraient la mort de Samuel P. Il existe d'autres cas que ceux cités, qui sont aussi très médiatisés.

⁹¹⁸ Ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante

⁹¹⁹ Cette présomption peut cependant être retournée dans certains cas au terme d'une enquête qui prouve que l'enfant était capable de comprendre ce qu'il a fait et le sens de la procédure dont il fait l'objet.

⁹²⁰ Bailleau Francis. « *Jeunes et politiques publiques. Comment juger et punir les mineurs.* » Agir et Penser. Les Rencontres de Bellepierre, 2009, pp.1-15 ; Bailleau Francis, Cartuyvels Yves, De Fraene Dominique, « *La criminalisation des mineurs et le jeu des sanctions* », Déviance et Société 3/2009 (Vol. 33), p. 255-269

pour motif sérieux, avec un parent. Entre dix ans et treize ans, le mineur peut faire l'objet d'une mesure de rétention, sur décision d'un magistrat. Après treize ans le mineur peut faire l'objet d'une garde à vue encadrée par un avocat. Dans la pratique judiciaire classique, il est rare qu'un enfant de moins de dix soit entendu par la police de manière formelle, et encore moins pour des propos formulés durant un débat à l'école. Depuis 2015, on a vu des jeunes enfants faire l'objet de plainte et être entendus de manière formelle, voire se retrouver sous le coup d'une enquête pour apologie. Si ce n'est pas illégal, c'est plutôt inédit, il s'agit d'une pratique normalement rare, qui concerne des cas graves.

Convoquer, ou mettre des enfants en garde à vue, pour des propos revient à les traiter comme des adultes, mais aussi comme des dangers en puissance, en dépit de leur âge. Cela revient à les traiter en suspect d'un délit terroriste, pour des propos tenus à l'école dans un contexte spécifique, propice aux dissensions. Finalement, cela revient à mettre en garde à vue pour une opinion formulée durant un débat, ou une provocation, sans forcément conscience de la portée des mots. C'est privilégier la criminalisation d'une opinion, au détriment de l'échange et la prévention, qui devraient prévaloir dans un débat impliquant de jeunes mineurs. Dans le cadre d'un pays qui entend protéger les mineurs en leur réservant un droit spécial, et les différencier des adultes en favorisant la prévention, ce constat a de quoi faire sourciller. C'est aussi concevoir que de jeunes enfants sont capables de faire de l'apologie du terrorisme, en connaissance de cause, et donc d'en faire la propagande, en dépit de leur âge et capacité à comprendre. Dans le cas des gardes à vue ou présentations, si elles n'aboutissent pas le plus souvent à une condamnation pénale pour les plus jeunes, de treize ans et moins, un problème de rationalité et d'objectivité peut être questionné. La convocation critiquée d'un enfant de huit ans pour avoir refusé la minute de silence pour Charlie Hebdo à l'école et dit la chose suivante : « *je ne suis pas Charlie, je suis avec les terroristes* »⁹²¹, avait lancé une alerte et mis la justice en garde contre la tentation de l'emballement excessif. L'enfant n'était pas en mesure de définir le terme terrorisme, et encore moins de comprendre la portée de ses mots. Cette mise en garde n'avait visiblement pas suffi, d'autres cas se sont multipliés, notamment après l'affaire Samuel Paty. L'exemple de quatre enfants de dix ans, interpellés à Albertville avec leurs parents aux lendemains de l'attaque, est parlant. Les enfants avaient tenu des propos qualifiés comme « *pouvant être des signaux faibles d'un environnement radicalisé* », par le ministère de l'intérieur sur Tweeter. Les enfants auraient en effet défendu le terroriste et menacé leur

⁹²¹ L'enfant avait refusé de se prêter à la minute de silence aux lendemains de Charlie Hebdo, et avait été convoqué au commissariat avec son père pour être entendu, après que le directeur de l'école eut fait un signalement à la police de l'incident. Son avocat avait dénoncé une décision absurde, et disproportionnée. La ministre Najat Vallaud-Belkacem avait, elle, félicité l'école pour sa réactivité.

professeur dans le cas où il viendrait à montrer des caricatures du prophète : « *Le terroriste a bien fait de faire ce qu'il a fait. Toi aussi tu vas mourir* ». Les enfants et leurs parents avaient été interpellés et auditionnés pendant huit heures, leur domicile perquisitionné, et la protection judiciaire de la jeunesse saisie. L'enquête avait établi que les parents n'étaient pas radicalisés, et que les enfants avaient agi par mimétisme, après avoir écouté des propos dans les médias. A la suite de l'arrestation, le déploiement d'une force démesurée avait été dénoncé. Ce à quoi le ministère de l'intérieur avait répondu via Tweeter, défendant sans équivoque l'opération, que : « *la police a agi dans le cadre légal, sur instruction de l'autorité judiciaire* ». En effet, ce n'était pas illégal, pour autant, cela s'inscrivait dans une pratique judiciaire d'exception questionnable. Le cas n'est pas isolé, et il s'agit ici très souvent d'une part de provocation, et de mimétisme, propre ici à l'enfance et à l'adolescence, plutôt qu'une véritable adhésion à une idéologie terroriste. Le danger est plus qu'éventuel, et il est clair que le contexte, propice à la paranoïa et à la peur, a une part notable dans l'arrestation ou la convocation des enfants. On peut s'interroger sur les risques sur des jeunes de telles réactions institutionnelles, qui risquent de les choquer et les révolter, là où le dialogue avec des acteurs adaptés et la prévention devrait être clairement privilégié.

On assiste depuis les années 2000 à une remise en question progressive des principes de l'ordonnance de 1945, avec une assimilation de plus en plus présente de la justice des mineurs par celle des majeurs⁹²². Aussi, il n'est pas surprenant qu'en matière terroriste le droit et la justice s'harmonisent, et que les sanctions s'alourdissent. Pour Thierry Baranger, Laurent Bonelli et Frédéric Pichaud : « *En raison de la charge politique et émotionnelle des dossiers terroristes, le principe de précaution semble prévaloir largement sur toute autre considération, notamment éducative.* »⁹²³. On retrouve bien ici ce principe de précaution, des enfants vont être entendus au cas où ils, ou leurs parents, poseraient un danger. Il y a une mise entre parenthèse partielle du statut de l'enfant en matière d'apologie du terrorisme. Face au risque terroriste, les institutions régaliennes sont prêtes à aller très en avant dans l'anticipation pour désengager un éventuel danger. Dans ce contexte, l'enfant peut aussi être perçu comme un danger, au même titre que ses parents. Le délit d'apologie du terrorisme est au cœur de ce constat. La façon dont sont gérés les incidents incluant des enfants, et les dérives qui sont engendrées par le débat sur la liberté d'expression, montre l'existence d'un climat propice à la peur, la paranoïa et la colère,

⁹²² Bailleau Francis, « *Punir les mineurs comme des adultes ?* », La Vie des idées, du 16 décembre 2008 ; Le Gall Tiffen, « *La loi Perben I, ou l'achèvement d'un processus d'assimilation de la justice pénale des mineurs par la justice pénale des majeurs. Le passage d'un système dérogatoire au droit commun à une pratique de plus en plus harmonisée.* » Mémoire de Master 2, Université de Versailles St Quentin, 2016

⁹²³ Bonelli Laurent, Baranger Thierry, Pichaud Frédéric, « *La justice des mineurs et les affaires de terrorisme* », Les Cahiers de la justice, Dalloz revues, 2017, A l'épreuve du terrorisme, pp.253-264

qui plonge la société dans un réel désordre, où des enfants sont convoqués au commissariat pour avoir émis un semblant d'opinion. Face à ce constat, le débat sur le rapatriement des enfants des djihadistes, et la défaveur des Français à leur retour, peut sembler plus limpide : l'enfant est présenté ici par nos institutions comme une menace potentielle, et non toujours comme une victime.

15.3 Le Conseil Constitutionnel comme questionnable garde-fou

Le droit pénal de l'ennemi reposerait sur une atténuation des principes cardinaux de la procédure pénale, et donc des droits fondamentaux : « *ce droit pénal matériel de l'ennemi s'accompagne d'un droit procédural de l'ennemi, droit dérogatoire, qui restreint ou annihile les règles du procès équitable* »⁹²⁴. Le terroriste n'étant plus perçu comme un criminel de droit commun, comme l'ennemi, il est privé des droits dont dispose le citoyen⁹²⁵. Pour Fabrice Roland Bikie : « *C'est dans ce sillage qu'émergera le paradigme très controversé du droit pénal de l'ennemi systématisé par Günther Jakobs dans un essai paru à la fin des années. Ce paradigme nouveau serait caractérisé entre autres par la sévérité des peines, mettant à mal les principes de nécessité et de proportionnalité, par le recul des garanties du procès équitable et par la punissabilité anticipée. Cette révolution au sein du droit pénal viendra consacrer l'admission d'un degré de dérogations aux règles traditionnelles du droit pénal au-delà de celles tolérées et compatibles avec l'Etat de droit. Ladite légitimation d'un droit pénal dérogatoire voire autoritaire réside dans la déshumanisation de l'individu qui cesserait alors d'être un citoyen pour devenir un ennemi.* »⁹²⁶. On assisterait à une atténuation des principes de nécessité et de proportionnalité de la peine, un affaissement du principe de légalité, la mise à mal de la présomption d'innocence et la dilution du principe de culpabilité⁹²⁷. Ces reproches ont été fait à la loi relative à l'apologie. La chambre criminelle de la Cour de cassation a décidé de renvoyer la QPC au Conseil par un arrêt du 27 février 2018, au motif que les dispositions visées pouvaient méconnaître les droits et principes cités⁹²⁸. La question portait sur les termes « *ou de faire publiquement l'apologie de ces acte* », figurant à l'article 421-2-5. Le Conseil Constitutionnel s'était préalablement érigé en garde-fou contre les dérives juridiques liées au terrorisme, en censurant deux fois le délit de consultation habituelle de sites terroristes.

⁹²⁴ Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz | « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2010/1 N° 1, pages 69 à 80

⁹²⁵ Corten Olivier et Dubuisson François, « *Lutte contre le terrorisme et droit à la paix : une conciliation délicate* » dans Emmanuelle Bribosia et Anne Weyembergh (direction), *Lutte contre le terrorisme et droits fondamentaux*, Bruxelles, Bruylant et Nemesis, 2002, pp. 37-69

⁹²⁶ Roland Bikie Fabrice, « *Le droit pénal à l'aune du paradigme de l'ennemi* », La Revue des droits de l'homme, 11, 2017, 23 décembre 2016

⁹²⁷ Lazerges Christine et Henrion-Stoffel Hervé, « *Le déclin du droit pénal : l'émergence d'une politique criminelle de l'ennemi* », Dalloz, « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2016/3 N° 3, pages 649 à 662

⁹²⁸ Arrêt n°400 du 27 février 2018 (17-83.602) - Cour de cassation - Chambre criminelle

Etonnement, le Conseil, par une décision du 18 mai 2018, va se prononcer en faveur du délit d'apologie ainsi rédigé dans le code pénal⁹²⁹. La décision du Conseil étonne, considérant que les reproches adressés au délit d'apologie étaient les mêmes que ceux présentés devant lui et qui portaient sur le délit de consultation habituelle de sites terroristes.

Le requérant, condamné en première instance pour apologie et condamné à dix-huit mois d'emprisonnement dont dix avec sursis et mise à l'épreuve, faisait valoir que *« d'une part, que les dispositions réprimant l'apologie d'actes de terrorisme méconnaîtraient le principe de légalité des délits et des peines, faute pour le législateur d'avoir suffisamment circonscrit le champ d'application de ce délit. Il estime, d'autre part, que ces dispositions violeraient la liberté d'expression, au motif notamment qu'elles incrimineraient un comportement sans imposer que son auteur manifeste une intention terroriste et sans exiger un risque avéré de passage à l'acte terroriste. Enfin, les peines principales et complémentaires sanctionnant ce délit contreviendraient aux principes de nécessité et de proportionnalité des peines. »*. Le Conseil s'était d'abord prononcé sur le respect du principe de légalité, et l'avait écarté au motif que les dispositions étaient assez précises pour garantir contre le risque d'arbitraire : faire l'apologie du terrorisme est constitué lorsque le comportement incite à porter un regard favorable sur une infraction qualifiée par la loi d'acte de terrorisme ou son auteur, et lorsqu'il se matérialise par des propos, images ou actes à caractère public. Il s'est ensuite prononcé sur la nécessité et la proportionnalité des délits et des peines, et l'a écarté au double motif que : la circonstance aggravante qui portait sur Internet découlait de la prise en compte par le législateur de *« l'ampleur particulière de la diffusion des messages prohibés que permet ce mode de communication, ainsi que son influence dans le processus d'endoctrinement d'individus susceptibles de commettre des actes de terrorisme »*, et que l'individualisation des peines *« prononcées en fonction des circonstances de l'infraction et de la personnalité de son auteur, ne sont pas manifestement disproportionnées. »*. Enfin, le Conseil va se prononcer sur la question du respect de la liberté de communication et d'expression et conclure que : *« l'atteinte portée à la liberté d'expression et de communication par les dispositions contestées est nécessaire, adaptée et proportionnée à l'objectif poursuivi. »*. Sur ce dernier point, il invoque trois motifs : *« le législateur a entendu prévenir la commission de tels actes et éviter la diffusion de propos faisant l'éloge d'actes ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur [...] En second lieu, d'une part, l'apologie publique, par la large diffusion des idées et propos dangereux qu'elle favorise, crée par elle-même un trouble à l'ordre*

⁹²⁹ Décision n° 2018 - 706 QPC du 18 mai 2018

public. Le juge se prononce en fonction de la personnalité de l'auteur de l'infraction et des circonstances de cette dernière, notamment l'ampleur du trouble causé à l'ordre public. [...] Enfin, si, en raison de son insertion dans le code pénal, le délit contesté n'est pas entouré des garanties procédurales spécifiques aux délits de presse prévues par la loi du 29 juillet 1881 mentionnée ci-dessus, les actes de terrorisme dont l'apologie est réprimée sont des infractions d'une particulière gravité susceptible de porter atteinte à la vie ou aux biens. ». Le Conseil se repose donc ouvertement sur la notion de gravité particulière qui entoure les infractions liées au terrorisme, et l'anticipation du risque, pour motiver sa décision. Aussi, même de manière détournée, il reconnaît et valide ici l'existence d'un exceptionnalisme juridique propre au terrorisme, en raison de la gravité particulière des infractions et du risque pour l'ordre public. La question qui se pose concerne la légitimité d'un droit d'exception pour lutter contre le terrorisme. Gunther Jakobs, qui avait d'abord dénoncé le droit pénal de l'ennemi comme une anomalie, lui avait finalement reconnu une certaine légitimité en matière de terrorisme, une nécessité dans un état de droit pour faire face au phénomène, surtout après le 11 septembre 2001 : *« La position personnelle de Jakobs est que certes, avec des mesures telle la détention-sûreté, « l'on a quelque part franchi le Rubicon » [...] mais que l'État, qui doit et veut protéger ses citoyens, ne peut pas se passer d'une telle institution, et plus généralement d'un droit pénal de l'ennemi ; que priver quelques-uns de certains droits pour combattre une source de danger est une lutte, une guerre [...], pour autant un État de droit, qui, au nom d'une conception idéale, abstraite, se refuserait à employer de tels moyens, perdrait de sa réalité »*⁹³⁰. Le Conseil semble se placer du côté de la nécessité d'un droit d'exception pour sauvegarder la sécurité, c'est cela qui est marquant dans cette décision. Le Conseil se prononce en faveur de l'article dans sa globalité, sur la forme et sur le fond, à contrario du délit de consultation habituelle.

Ce qui est intéressant ici c'est le revirement pris par le Conseil, qui se prononce en faveur d'un article auquel on reprochait des griefs similaires à ceux de délit de consultation habituelle, qu'il avait pourtant censuré. Il ne fait nul doute aux vues de notre analyse, et des cas étudiés en exemples, que l'article est large et imprécis, et remet en question le principe de la légalité. Par ailleurs, les peines qui s'appliquent à des personnes dont la dangerosité n'est pas avérée, voire non-djihadistes ou même radicalisées, interrogent sur la proportionnalité. Enfin, la condamnation d'individus pour des propos, en dehors d'une adhésion manifeste à l'idéologie djihadistes ou admiration affichée pour les terroristes, interroge sur le respect de la liberté

⁹³⁰ Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz | « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2010/1 N° 1 | pages 69 à 80

d'expression et de communication. L'existence d'un exceptionnalisme juridique semble découler de ces constats. Ce qui apparaît derrière cette décision, c'est bien l'idée que l'apologie du terrorisme représente aujourd'hui le dernier rempart pénal de la lutte contre le discours djihadiste. Là où le Conseil avait censuré le délit de consultation habituelle, au motif que l'arsenal pénal pour lutter contre le djihadisme et son discours était suffisant, et reposait notamment sur l'infraction d'apologie, celle-ci apparaît ici comme le dernier recours. Si l'on peut expliquer ainsi la décision du Conseil, il n'en demeure pas moins que son rôle en tant que garde à fou contre les excès et les dérives de la justice en matière terroriste est questionnable. Force est de constater que les individus poursuivis sont loin de tous représenter une menace. Le motif invoqué par le Conseil, sur la gravité et le risque posé, vient reconnaître l'existence d'un droit d'exception proportionnel à la gravité des infractions terroristes. La décision du Conseil semble confirmer l'existence assumée d'un droit dérogatoire. Il devient admissible que soit créée une législation à la limite du respect de certains principes fondamentaux, et des libertés fondamentales, en raison de ce qu'est le terrorisme, de sa gravité, du risque qu'il pose pour la sécurité et de l'horreur qu'il génère. Si le Conseil peut être perçu comme un rempart contre les excès de nos institutions, ce constat est à relativiser, celui-ci étant pris dans les mêmes impératifs sécuritaires et le même rejet sans concession du terrorisme.

En conclusion, l'infraction d'apologie du terrorisme vient encore souligner l'existence d'une législation d'exception en matière de terrorisme et de comportements en rapport. Elle va cependant au-delà de l'anticipation à l'extrême du risque, même si elle y participe, et s'aventure jusqu'à la censure, au blâme, montrant ainsi le dégoût et la colère générés par le terrorisme dans une société. Une société qui va concéder de manière exceptionnelle qu'on puisse limiter certains droits fondamentaux dans des cas précis, et surtout appliquer à certains individus une législation d'exception qui méconnaît certains principes et garanties essentielles du droit, en raison de ce qui leur est reproché, de l'objet des poursuites. Dans les faits, il n'est pourtant pas certains qu'une pénalisation à l'extrême de certains comportements et propos soit productive, cela peut créer un sentiment d'injustice chez certains individus, mais aussi des fractures et des divisions, en raison de l'application de traitements différenciés, non sans conséquence. La notion de liberté d'expression sélective est intéressante, si nous ne sommes pas prêts à accepter n'importe quels propos, comme ceux touchant au respect des victimes après l'attentat, il est dangereux de se laisser tenter par l'instauration d'un délit d'opinion. Il est important d'instaurer une balance qui puisse être comprise par la majorité, notamment par les enfants, qui doivent être protégés des excès de la justice antiterroriste.

27 La propagande dans les procès : un élément de preuve et un lieu de prosélytisme

Pour Antoine Mégie, « *les émotions sont un sujet qui permettent de comprendre la violence et la manière dont on juge* », en matière terroriste l'émotion est omniprésente⁹³¹. Outre la loi, les médias et la jurisprudence, s'il y a un autre endroit où la propagande de l'Etat Islamique s'est aussi profondément ancrée c'est sans aucun doute dans les prétoires. Si elle devient un élément à charge, une infraction à part entière, avec la consultation régulière de sites pendant un temps et l'apologie, elle est aussi un élément de preuve. C'est un élément de preuve à la radicalisation, et par association à la participation à des infractions connectées comme l'AMT, le financement du terrorisme et la tentative de départ sur zone. Elle apporte des éléments de preuve à l'activité des revenants sur zone irako-syrienne. En parallèle, la justice devient un lieu de prosélytisme, où certains djihadistes vont choisir de garder le silence ou de s'exprimer brièvement uniquement dans le but de faire de la propagande, pour rappeler qu'ils ne reconnaissent pas la justice des hommes, mais uniquement celle de Dieu, pour choquer, et bouleverser l'audience. Pour la journaliste Céline Martelet, les djihadistes français Peter Cherif⁹³² et Salah Abdeslam⁹³³ sont de bons exemples et inspirateurs de cette mouvance, qui contribue à transformer les prétoires en théâtre de propagande⁹³⁴, mais ce phénomène n'est pas vraiment nouveau, il s'apparente à de la défense de rupture⁹³⁵. La défense de rupture était notamment utilisée dans les procès du Front de libération nationale corse (FLNC), et de l'Euskadi ta Askatasuna (ETA), organisation indépendantiste basque, sur plusieurs décennies. Un nationaliste corse, accusé d'attentats en Corse, s'en inspirant, avait dit au juge en 2015 : « *Madame la Présidente, je ne reconnais pas votre juridiction. J'ai donc décidé d'utiliser mon droit au silence, et cela durant tout le procès. Ce n'est pas contre vous, mais je ne répondrai à aucune question, sauf sur mon parcours personnel d'avant. La juridiction française représente pour moi une juridiction illégitime. Evviva a nazione !* »⁹³⁶. Cette défense de rupture est popularisée par l'avocat Jacques Vergès dans les années 1960 : « *Les procès du terrorisme dans les années 50/60 sont qualifiés par chose qu'on appelle la défense de rupture, Vergès est celui*

⁹³¹ *Les procès du terrorisme d'hier à aujourd'hui*, colloque organisé dans le cadre du projet de recherche Jupiter, par l'Université de Droit de Rouen, sous la direction scientifique d'Antoine Mégie, le 10 et 11 octobre 2019

⁹³² Djihadiste français et membre d'Al-Qaïda en Irak et d'Al-Qaïda dans la péninsule arabique, il est suspecté d'avoir endoctriné les frères Kouachi et d'avoir commandité l'attentat contre Charlie Hebdo.

⁹³³ Djihadiste français ayant grandi en Belgique, il est le dernier survivant du commando des terrasses ayant attaqué la capitale parisienne le 13 novembre 2015, et actuellement jugé à Paris pour ces faits. Il avait déjà été jugé en 2018 pour une fusillade en Belgique.

⁹³⁴ Entretien avec Céline Martelet, grand reporter et co-auteur de l'ouvrage *Un parfum de djihad*, elle travaille sur le terrorisme depuis 2013. Elle a beaucoup travaillé sur le djihad des femmes et sur la question des procès, notamment en Syrie et en Irak où des Français ont été jugés et condamnés à mort. L'entretien a eu lieu par téléphone le 28 avril 2021.

⁹³⁵ Le procès de rupture est celui au cours duquel l'accusé nie à la cour et au juge toute légitimité pour le juger. La défense outrepassa le terrain juridique pour s'avancer sur le terrain politique.

⁹³⁶ Besnier Christiane, Weill Sharon, Mégie Antoine et Salas Dennis, « *Les filières djihadistes en procès : approches ethnographiques des audiences criminelles et correctionnelles (2017-2019)* », rapport finale de recherche de la mission GIP Justice, décembre 2019, p133

qui médiatise cette idée que la salle d'audience est le lieu où continue cette lutte à ceux condamnés pour terrorisme et l'État. Le combat va être porté jusque dans le box »⁹³⁷. Si ce n'est pas nouveau en matière terroriste, les djihadistes se réapproprient eux-aussi l'audience à des fins de propagande.

27.1 La propagande comme élément de preuve dans les procès

Dans les prétoires, la propagande est d'abord un élément de preuve, elle permet d'éclairer le parcours des accusés, notamment le processus de radicalisation, d'éclaircir certaines zones d'ombre. Elle devient un élément de preuve, à travers le concept de la radicalisation, dans les « petites affaires », comme dans les plus médiatisées. Consulter de la propagande djihadiste devient une présomption de radicalisation dans les audiences. C'était notamment le cas d'un procès auquel nous avons assisté, un homme était accusé de radicalisation par sa femme, sur fond de conflit familial, son frère était parti en Syrie mais lui non, parmi les éléments de preuve apportés : de la propagande trouvée sur une clé USB supposée lui appartenir. Il était poursuivi au titre d'AMT devant le Tribunal Correctionnel de Paris⁹³⁸. Dans les prétoires, le rapport que les prévenus ont entretenu avec la propagande djihadiste est souvent un élément central pour retracer leurs parcours. Dans le cas des procès des revenants et des personnes sur zone, elles apportent parfois des preuves tangibles à l'activité sur place. L'Etat Islamique fermant ses portes aux médias, il était difficile de savoir ce qu'avaient vraiment fait les djihadistes sur zone. Dans le cadre des procès, la propagande est centrale, elle apporte un éclairage essentiel et participe à un faisceau de preuve contre les accusés. L'un des procès intéressant et surprenant auquel nous avons assisté est celui médiatisé des modérateurs du site prosélyte pro djihad, Ansar Al Haqq, au Tribunal Correctionnel de Paris en juillet 2018. Ansar al-Haqq, forum très actif jusqu'à la fin des années 2000, est un incontournable de la scène numérique djihadiste française⁹³⁹. Ce qui est surprenant de prime abord est la qualification des faits, cette question de la qualification, qui se jouait entre apologie et association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste, était un enjeu crucial du procès. De multiples thématiques autour de la question du cyber djihad, avaient été abordées durant les trois jours d'audience. Les prévenus avaient finalement été poursuivis au titre de l'AMT, malgré les plaidoiries des avocats qui faisaient valoir que les faits relevaient exclusivement de l'apologie du terrorisme, le site ayant pour but d'informer en relayant des informations. Il est vrai qu'à regarder de près, le site

⁹³⁷ *Les procès du terrorisme d'hier à aujourd'hui*, colloque organisé dans le cadre du projet de recherche Jupiter, par l'Université de Droit de Rouen, sous la direction scientifique d'Antoine Mégie, le 10 et 11 octobre 2019. Table ronde n°1 : Les procès des djihadistes en France avec : Antoine Mégie, Isabelle Prévost Desprez, Christiane Besnier, Alexandre Luc Walton, Sharon Weill

⁹³⁸ Affaire dite des frères Bouabsi devant le Tribunal Correctionnel de Paris, septembre 2018

⁹³⁹ Procès du groupe Ansar al-Haqq devant le Tribunal Correctionnel de Paris, juillet 2018

réunissait bien les qualificatifs de l'apologie du terrorisme, il s'inscrivait dans une démarche construite et systématique de propagande, et présentait le djihad sous un jour favorable. Le procureur avait lui-même énoncé la chose suivante, « *Le but même d'Ansar al-Haqq est de convaincre de la nécessité de partir pour aller faire le djihad. C'est une activité de propagande massive, permanente, structurée* »⁹⁴⁰. Pourtant, le procès a abouti à la condamnation des quatre modérateurs, dont l'activiste médiatisé Farouk Ben Abbas, qui s'était rendu libre au procès, sous la qualification d'AMT, à quatre ans de réclusion criminelle. Cette décision intervenait au motif que, selon la présidente, le but du site était d'influencer directement des personnes vers le djihad armé : « *Ansar al-Haqq ne pouvait être considéré comme un simple site d'apologie du terrorisme* »⁹⁴¹. Pour le procureur le délit relevait aussi de l'AMT, car le site soutenait ouvertement le Djihad armé : « *La défense pourrait me rétorquer qu'il ne s'agit que d'apologie, or ce n'est pas vrai. On est dans la déclinaison d'une doctrine djihadiste* »⁹⁴². Pour lui, l'intention de créer une entreprise terroriste était caractérisée. Les avocats de la défense dénonçaient eux une décision motivée par la pression sécuritaire, l'AMT ne pouvant être caractérisée en l'absence de production de propagande, le site se contentant de relayer. On le voit donc, la question de la qualification est complexe, mais également large et modulable, autant en matière d'apologie que d'AMT, et est partiellement conditionnée par le contexte. Cette malléabilité n'est pas coutume du droit, elle semble donc s'intégrer dans une exception en matière terroriste⁹⁴³. La Cour, malgré l'ambivalence de la situation avait retenu l'AMT, en considérant l'importance du site et la personnalité des auteurs, cités dans plusieurs dossiers terroristes⁹⁴⁴. Dans ce cadre, la propagande venait donc en priorité prouver l'AMT.

Lorsque l'on demande à Céline Martelet ce qui l'a marqué durant les procès auxquels elle a assisté, c'est le témoignage d'un agent de la DGSI qu'elle raconte en priorité : « *les juges ont dit : « ça se retourne contre vous ». « Vous l'avez voulu ». Finalement il y a un policier qui est venu, un membre de la DGSI [...] c'était un procès devant une cour d'assise spécialisé, avec une femme jugée en son absence, je crois. Un procès pour un projet d'attentat. Le policier a dit « heureusement finalement qu'ils ont fait de la propagande, parce que ça nous permet d'avoir des preuves contre eux. » Et j'avais trouvé ça vraiment très intéressant. Je dirais que c'était peut-être le procès après des attentats, devant une cour d'assises spéciale où un enquêteur de*

⁹⁴⁰ Procès du groupe Ansar al-Haqq devant le Tribunal Correctionnel de Paris, juillet 2018

⁹⁴¹ Procès du groupe Ansar al-Haqq devant le Tribunal Correctionnel de Paris, juillet 2018

⁹⁴² Procès du groupe Ansar al-Haqq devant le Tribunal Correctionnel de Paris, juillet 2018

⁹⁴³ Cahn Olivier, « *Cet ennemi intérieur, nous devons le combattre* » *Le dispositif antiterroriste français, une manifestation du droit pénal de l'ennemi*, Archives de politique criminelle, terrorisme, n°38, 2016

⁹⁴⁴ Farouk Ben Abbas avait notamment été cité et soupçonné d'avoir participé logistiquement à l'attentat ayant visé des touristes au Caire, et abouti à la mort d'une jeune française, le 22 février 2009.

la DGSJ caché derrière un rideau est venu dire « heureusement qu'ils ont fait ça, heureusement qu'il y a eu la propagande, ce sont les preuves »⁹⁴⁵. Dans le cas des femmes, qui ne combattent pas, la participation et la consultation de propagande devient un élément tangible dans les dossiers, pour les condamner sous l'infraction d'AMT. Malgré leur rôle le plus souvent de femmes au foyer et de soutien moral des combattants, elles participent à leur échelle à la propagande du groupe, c'est ce qui va permettre d'aider à les condamner : « elles sont souvent condamnées par exemple parce qu'elles ont fait une vidéo de propagande où elles ont une kalash dans les mains à l'époque. En 2015, elles trouvaient que c'était cool, puis 5 ans après ça se retourne contre elles en fait. Et ça c'est souvent dans les procès, elles se retrouvent piégées parce que ça se retourne contre elles. »⁹⁴⁶. Les hommes sont eux-aussi concernés par ce phénomène, le français Samy Rettounn par exemple, a participé à une vidéo réalisée par Al Hayat intitulée « Rencontre concernant les attaques bénies de Paris », faisant l'apologie des attentats de janvier 2015. Dans la vidéo, il invitait à combattre : « A vous mes frères. Continuez dans cette voie. Allah va vous récompensez pour tout ce que vous faites. Voyez un policier et tuez-le, tuez-les tous, tuez chaque kouffar que vous voyez dans les rues, mes frères, pour qu'ils soient terrorisés. Ne vous laissez pas marcher dessus par ces kouffars. Wallahy mes frères, vivez dans la izza. Partout où vous allez choisissez le chemin de la dignité, le chemin de la fierté, la izza, la izza, c'est ça la izza al jihad fi-sabilillah. L'Islam c'est une religion de paix mes frères, mais c'est avant tout une religion de justice. Quiconque nous fait du mal, on lui fait du mal les frères »⁹⁴⁷. Jugé avec d'autres membres de sa famille partis sur zone, il avait écopé de la peine maximale devant le Tribunal Correctionnel, de dix ans de prison, pour AMT.

Notre analyse de la place de la propagande dans les prétoires repose sur l'étude de dix-sept procès et audiences : six auxquels nous avons assisté au Tribunal correctionnel de Paris entre 2018 et 2019, deux dont nous avons consulté des archives, et huit-dont nous avons étudié les retranscriptions par l'association française des victimes de terrorisme. L'un des procès, qui concernait des mineurs au moment des faits, et s'est tenu à huit-clos, ne sera pas détaillé. Nous nous sommes intéressés précisément à la place de la propagande dans ces audiences, à savoir quelle était son importance concrète, et à quels moments celle-ci été citée et pourquoi. Nous avons finalement relevé qu'il était question de propagande dans toutes les audiences étudiées, et que celle-ci était citée principalement sur trois axes centraux : l'étude du parcours

⁹⁴⁵ Entretien avec Céline Martelet du 28 avril 2021

⁹⁴⁶ Entretien avec Céline Martelet du 28 avril 2021

⁹⁴⁷ Affaire Rettoun Samy et Farid, et Chaguer Sana, devant la Cour d'Appel de Paris, Tribunal de Grande Instance de Paris, ordonnance de renvoi devant le Tribunal Correctionnel avec maintien de la détention provisoire et contrôle judiciaire, 11 avril 2018

biographique et processus de radicalisations des prévenus, comme élément de preuve à la radicalisation, et enfin dans le cadre de certains procès de revenants comme élément de preuve via la participation directe à des fichiers. La propagande est un élément de preuve qui va surtout permettre d'aider à qualifier l'infraction d'association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste, et faciliter la condamnation des prévenus. L'AMT est une infraction large, qui repose sur un faisceau d'indices, dont la consultation et la participation à la propagande fait partie : « *elle permet non seulement de réprimer les structures d'appui des auteurs des attentats ou de leurs complices, mais aussi de prévenir les attentats en cours de préparation (...). Elle permet à la justice d'intervenir avant même la perpétration de l'attentat pour démanteler les cellules logistiques et les structures périphériques gravitant autour des réseaux.* »⁹⁴⁸. La propagande est citée dans les dossiers des hommes comme des femmes. Parmi les audiences étudiées, six concernaient Al-Qaïda et onze l'Etat Islamique, huit un attentat ou une tentative d'attentat, six un départ ou une tentative de départ sur zone. Les trois derniers concernaient d'abord un site de prosélytisme djihadiste et la transmission d'une QPC concernant l'infraction d'AMT. Parmi les accusés et prévenus on trouvait onze femmes, et cinquante et un hommes, au sein de deux filières (Lunel et Cannes-Torcy).

La propagande a été un éléments clé de la méthode de l'Etat Islamique pour recruter et communiquer. Quelques années plus tard elle se retourne contre les djihadistes, et permet à la justice de réunir des preuves pour les condamner : « *finalement quelque chose qui a permis de précipiter des départs, aujourd'hui, et c'est ça qui est intéressant, c'est ce qui permet de les condamner. Voilà, quelque chose qu'ils combattent finalement c'est contradictoire, c'est quelque chose que les policiers combattent, ils ferment des comptes etc. mais globalement ils disaient heureusement qu'on n'a pas fermé tous les comptes.* »⁹⁴⁹.

⁹⁴⁸ Brunnel Mathilde et Miller Elisabeth, « *Les mesures de lutte contre le terrorisme face aux droits de l'homme* », dossier rendu dans le cadre d'un master 2 à L'Université Paris Nanterre, sous la supervision de Stéphanie Henette-Vauchez, 2018

⁹⁴⁹ Entretien avec Céline Martelet du 28 avril 2021.

<u>Procès</u>	<u>Accusés</u>	<u>Faits globaux</u>	<u>Citation de la propagande au procès</u>	<u>Lien parcours biographiques /propagande</u>	<u>Lien processus radicalisation/ propagande</u>	<u>Participation directe à de la propagande</u>
Forum Ansar Al Haqq, Tribunal correctionnel	4 hommes.	Ils ont modéré un forum pro djihad influent. AMT	Oui, omniprésente.	Oui, omniprésence	Spectateur diffuseur	Oui, un forum
Forum Ansar Al Haqq au Tribunal, en appel	3 hommes	Appel de la sanction pour AMT.	Oui, centrale.	Oui.	Oui.	Oui, un forum
Léonard Lopez, au Tribunal correctionnel	1 homme	Parti en Syrie en famille rejoindre l'EI. AMT.	Oui, centrale.	Oui.	Oui.	Oui, un forum
Farouk Ben Farès, au Tribunal correctionnel	1 homme.	AMT, veut faire remonter une QPC.	Oui, apologie.	Non.	Non.	Non.
Myriam Izri, Tribunal correctionnel	1 femme	AMT, départ et tentative de départ sur zone.	Oui, abordée.	Oui, abordée.	Non.	Non.
Bouabsi, Tribunal correctionnel	2 hommes.	AMT, financement terro, départ sur zone.	Oui, preuve de radicalisation	Oui.	Oui.	Non.
A. Louis et A. Denin, Tribunal correctionnel	1 homme 1 femme	AMT. Projet d'attentat.	Oui, vraiment très centrale	Oui, centrale.	Oui, centrale.	Pas directement.
Affaire x Cour d'assise spécialisée.	3 hommes. Mineurs.	AMT. Projet d'attentat.	Oui, centrale.	Oui, centrale.	Oui, centrale.	Non.
Rettounn et Chaguer, en Correctionnelle	2 hommes 1 femme	AMT, départ sur zone. Propagandisme.	Oui, cruciale.	Oui, cruciale.	Oui, cruciale	Oui, une vidéo.
Cannes Torcy Filière Cour d'assises.	20 hommes	AMT, attentat, départ sur zone, financement.	Oui	Oui	Oui, centrale	Pas d'info
Dite des bombonnes de gaz, Cour d'Assises	6 femmes 2 hommes	Tentative d'attentat	Centrale, lien R. Kassim ⁹⁵⁰	Oui, centrale.	Oui, centrale.	Non.
K. Souli et A. Belloum Correctionnel	2 hommes.	Activité en Syrie.	Oui, centrale.	Oui, centrale.	Oui, centrale.	Non, des photos mais privées.
Toulouse-Montauban Cour d'Assises	2 femmes 3 hommes	Attentat.	Oui.	Oui, centrale.	Oui.	Oui, vidéo pour 2 hommes.
Merah et Malki Cour d'Assises	2 hommes	Attentat (participation)	Oui, centrale.	Oui.	Spectateur à propagandiste	Oui.
Filière de Lunel Cour d'Assises	5 hommes	Départ en Syrie, AMT, financement	Oui, mais plus secondaire	Non.	Oui.	Oui.
Bilal Thagi Cour d'Assises.	1 homme.	Attentat, attaque.	Oui.	Oui.	Oui.	Non.
Musée Juif Bruxelles Cour d'Assises	2 hommes.	Attentat.	Oui, mais plus secondaire	Oui.	Oui.	Non.

Ce tableau reprend synthétiquement les audiences et procès étudiés pour analyser la place centrale de la propagande dans les faits et dans les débats. Elle est mentionnée à chaque audience, intervient pour relater les parcours biographiques des accusés dans 15 cas sur 17, est un élément cité dans les processus de radicalisation dans 15 cas sur 17 également. Par ailleurs, dans 7 cas sur 17, les prévenus avaient participé eux-mêmes à la propagande, qu'ils soient acteurs ou diffuseurs. On le voit bien, la propagande est élément clé dans les audiences, elle fait partie d'un faisceau d'indices pour condamner. On voit ici aussi son rôle dans les trajectoires de vie qui mène à la radicalisation et à l'engagement⁹⁵¹. La propagande est centrale, et s'est largement implantée dans les prétoires français en matière de terrorisme.

⁹⁵⁰ Rachid Kassim était un djihadiste français et propagandiste rattaché à l'Etat Islamique. Recruteur, on le soupçonne à l'origine de plusieurs attentats, donc celui de Magnanville ayant coûté à la vie à deux policiers.

⁹⁵¹ Les trois dernières colonnes s'intéressent plus spécifiquement à la place dans les audiences du parcours biographique, du processus de radicalisation et à la participation directe des accusés à de la propagande. En clair, à savoir est-ce qu'un récit a été fait durant l'audience sur le parcours de l'accusé et s'il était question de propagande, du rôle de celle-ci, son importance, dans ce parcours. Pareil pour la radicalisation, à savoir si celle-ci est citée comme un élément clé dans le processus de radicalisation de l'accusé. Enfin la troisième colonne interroge la participation des accusés à de la propagande : ont-ils eux-mêmes fait de la propagande. Les trois dernières colonnes, moins factuelles, cherchaient donc à mesurer l'importance de ces données dans les audiences et leurs comptes-rendus.

27.2 Le prétoire comme théâtre de propagande

L'étude de la salle d'audience comme une scène de théâtre, comme la réappropriation du procès de rupture par les djihadistes, nous ont semblé suffisamment intéressantes pour être mentionnées ici. Cependant, en l'absence d'un nombre suffisant d'exemples probants, ce qui en fait des cas isolés dans nos données, nous n'y passerons que peu de temps. On se basera sur deux exemples médiatisés : Peter Chérif et Salah Abdeslam. Le terrorisme pourrait donc être comparé à une pièce de théâtre, une narration qui ne laisserait rien au hasard⁹⁵². Dans ce spectacle planifié, mis en scène par les terroristes, qui sont les acteurs, et les victimes les figurants, la violence n'est pas le fruit du hasard ou même irrationnelle, l'attentat est un mode d'expression⁹⁵³. Isabelle Sommier dit aussi : « *Le terrorisme évoque spontanément l'outrance, la radicalité et la disproportion entre la fin et les moyens mis en œuvre pour l'atteindre.* »⁹⁵⁴. Le terrorisme reposerait sur une importante mise en scène, peu importe le nombre de mort auxquels il aboutit, finalement plus secondaire. En matière d'audience, lieu de prise de parole et d'expression, on voit se dégager aussi cela : lorsque les accusés décident d'utiliser le débat pour faire de la propagande, la Cour devient une scène. C'est sur cette scène que se poursuit le combat, la Cour devient alors « *une tribune utilisée par les accusés et la justice pour discuter publiquement de la légitimité de leurs engagements* »⁹⁵⁵. Les accusés s'enfoncent dans le mutisme, ou en sortent pour légitimer leurs actes et récuser la justice à laquelle ils font face. Les accusés rompent avec la justice, qu'ils ne reconnaissent pas comme légitime pour les juger. Cette dimension est centrale en matière de djihadisme, qui n'accepte et conçoit pour justice que la justice divine, récusant totalement celle des hommes, qui plus est la justice laïque, qui ne découle pas de la charia. Ce comportement dénote des audiences classiques, qui se contentent d'inspecter les faits à l'égard du droit, sans manifestation politique, et s'inscrit dans une rupture propre à certains procès qui jugent la violence politique. Le procès de rupture a pu être utilisé dans les procès liés à la décolonisation⁹⁵⁶, au nazisme⁹⁵⁷, et par le terrorisme, comme le FLN⁹⁵⁸,

⁹⁵² Mannoni Pierre, « *Le terrorisme comme arme psychologique ou les triomphes du paradoxe* », Le Journal des psychologues, 2008/4 n°257, pages 28 à 32

⁹⁵³ Mannoni Pierre, « *Le terrorisme, un spectacle planifié* », dans Les mécanismes de la Violence, 2006, pages 67 à 74

⁹⁵⁴ Sommier Isabelle, « *Du « terrorisme » comme violence totale ?* », Revue internationale des sciences sociales 2002/4 (n° 174), p525 à 533

⁹⁵⁵ Besnier Christiane, Weill Sharon, Mégie Antoine et Salas Dennis, « *Les filières djihadistes en procès : approches ethnographiques des audiences criminelles et correctionnelles (2017-2019)* », rapport finale de recherche de la mission GIP Justice, décembre 2019

⁹⁵⁶ Danet Jean, « *Sur la notion de défense de rupture : Willard, Vergès, et après ?* », Histoire de la justice 2017/1 (N° 27), pages 177 à 192

⁹⁵⁷ La défense de rupture a été utilisée par Jacques Vergès dans le cadre du procès contre Klaus Barbie.

⁹⁵⁸ Besnier Christiane, Weill Sharon, Mégie Antoine et Salas Dennis, « *Les filières djihadistes en procès : approches ethnographiques des audiences criminelles et correctionnelles (2017-2019)* », rapport finale de recherche de la mission GIP Justice, décembre 2019

le FLNC⁹⁵⁹, l'ETA⁹⁶⁰, les brigades rouges⁹⁶¹. L'avocat Jacques Vergès, qui l'a popularisé, disait : « *La rupture bouleverse toute la structure du procès ; au premier plan apparaît soudain la contestation brutale de l'ordre public* »⁹⁶². Le chercheur Jean Danet analyse le rapprochement qui peut être fait entre la défense de rupture et la notion de procès politique⁹⁶³.

Pour la mission Jupiter, qui regroupe les chercheurs Antoine Mégie, Denis Salas, Sharon Weill et Christiane Besnier, on assiste à un recul manifeste de la défense de rupture dans les procès des djihadistes. Elle deviendrait rare, eux-mêmes l'ayant observé seulement deux fois sur 138 jours d'audience, une fois en correctionnel et une fois aux assises⁹⁶⁴. Cela étant, même rare, elle reste utilisée dans certains procès médiatisés, et est utilisée par des figures centrale de la scène djihadiste. Céline Martelet, qui a assisté à des audiences, fait le récit d'événements qui se rapportent à de la défense de rupture : « *Finalemment certains profitent des procès pour faire de la propagande. Certains le disent clairement, notamment en correctionnel, on a vu des cas où, on appelle ça des « joues là comme Salah Abdeslam », c'est-à-dire qu'ils refusent de s'exprimer ou de prendre des avocats, et ça c'est une posture qui fait partie de la propagande puisque c'est pour montrer que seul Dieu les défend. Qu'ils ne reconnaissent pas la justice des hommes. Seul dieu peut les défendre donc pas besoin de prendre un avocat. Il y a notamment le cas au procès Charlie Hebdo, avec Peter Chérif, qui au départ ne voulait pas venir, qui a été forcé à venir et qui donc a fait trois minutes de propagande avant de se traire, exactement comme l'avait fait Salah Abdeslam. Mais vous avez aussi des détenus, et ça c'est dingue, qui sont là pour financement, qui ne sont même pas partis sur zone, et qui adoptent cette posture. Ils s'enfoncent encore plus, c'est-à-dire qu'ils pourraient s'en sortir avec des peines disons de 6 à 7 ans, et comme ils arrivent au procès en ayant une posture un peu à la Salah Abdeslam, c'est-à-dire je ne réponds pas, je n'ai pas d'avocat, je vous méprise, ils prennent dix.* »⁹⁶⁵. Peter Chérif, entendu dans le cadre du procès des attentats de janvier 2015 au mois d'octobre 2020, avait d'abord refusé de se rendre à l'audience avant finalement d'accepter d'y participer en visioconférence. Le djihadiste soupçonné d'être connecté aux attentats contre Charlie Hebdo s'était muré dans le silence, avait ignoré les questions du président, annonçant qu'il n'y

⁹⁵⁹ Besnier Christiane, Weill Sharon, Mégie Antoine et Salas Dennis, « *Les filières djihadistes en procès : approches ethnographiques des audiences criminelles et correctionnelles (2017-2019)* », rapport finale de recherche de la mission GIP Justice, décembre 2019

⁹⁶⁰ Besnier Christiane, Weill Sharon, Mégie Antoine et Salas Dennis, « *Les filières djihadistes en procès : approches ethnographiques des audiences criminelles et correctionnelles (2017-2019)* », rapport finale de recherche de la mission GIP Justice, décembre 2019

⁹⁶¹ Malatesta Maria, « *Défenses militantes. Avocats et violence politique dans l'Italie des années 1970 et 1980* », Le Mouvement social, n°3, vol. 240, 2012, pages 85 à 103

⁹⁶² Vergès Jacques, *Dictionnaire amoureux de la justice*, éditions Plon, 2002, 622 pages, p504

⁹⁶³ Danet Jean, « *Sur la notion de défense de rupture : Willard, Vergès, et après ?* », Histoire de la justice 2017/1 (N° 27), pages 177 à 192

⁹⁶⁴ Besnier Christiane, Weill Sharon, Mégie Antoine et Salas Dennis, « *Les filières djihadistes en procès : approches ethnographiques des audiences criminelles et correctionnelles (2017-2019)* », rapport finale de recherche de la mission GIP Justice, décembre 2019

⁹⁶⁵ Entretien avec Céline Martelet du 28 avril 2021

répondrait pas et s'était contenté de lire un livre. Les seuls moments où Peter Chérif est sorti du silence, c'est pour prêcher, inviter les hommes à aller vers Dieu, ce qui peut s'apparenter à une exhortation au djihad. Ainsi, il transforme la Cour en lieu de prosélytisme : *« Au nom de Dieu le clément et le miséricordieux, c'est le seul témoignage que je veux vous apporter aujourd'hui : celui de l'unicité du Dieu d'Abraham, de Moïse, de Jésus et du dernier prophète Mohamed, que sur lui soient les meilleures prières et les meilleures bénédictions. C'est le seul témoignage que je vous apporterai aujourd'hui. »*, *« Le témoignage que vous entendez de moi c'est le seul que je donnerai, c'est celui qui pour moi a l'importance la plus capitale. Dieu est une réalité, c'est un processus de pensée basé sur du pragmatisme, sur une réalité scientifique. Aujourd'hui, tenir ces discours c'est passer pour une personne faible d'esprit, qui ne réfléchit pas, qui suit des croyances comme on essaie de le faire croire dans les médias, mais non, c'est une pensée réfléchie. Je n'appelle pas au crime mais j'appelle tous les hommes à ouvrir les yeux, à réfléchir sur les raisons de la présence de l'homme sur cette Terre. »*⁹⁶⁶. Salah Abdeslam, poursuivi pour une fusillade s'étant produite à Bruxelles le 15 mars 2016, trois jours avant sa capture, avait employé le premier cette attitude. Muré dans le silence depuis son arrestation, le procès avait pour enjeu central de réussir à le faire parler, sans grand succès. Le djihadiste avait refusé de répondre aux questions, après avoir pris brièvement la parole pour contester la légitimité de la justice à le juger, et affirmer répondre à Dieu : *« Je témoigne qu'il n'y a point de divinité à part Allah. Mon silence ne fait pas de moi ni un coupable, ni un criminel. Maintenant, jugez-moi, c'est en Allah mon Seigneur que je place ma confiance. Je n'ai pas peur de vous, ni de vos alliés. Je n'ai rien à ajouter. »*⁹⁶⁷. Étrangement, Salah Abdeslam semble s'être éloigné de cette méthode à l'heure actuelle, au moment du procès des attentats de novembre 2015, puisqu'il avait accepté de prendre la parole et de s'exprimer cinq minutes. Il avait notamment affirmé avoir visé la France et les civils sans aucune dimension personnelle, et avait blâmé la politique française, notamment en Syrie, en invitant ensuite à laisser ouverte la porte du dialogue. Cette défense de rupture, si elle n'est pas utilisée autant par les djihadistes que par l'ETA, n'en existe pas moins. Elle a pu être instrumentalisée par des figures très médiatisées, qui utilisent le procès pour prêcher et pour légitimer leurs actions, faisant de l'audience un théâtre de propagande. La remarque de Céline Martelet, sur des prévenus condamnés plus lourdement pour l'avoir employé et provoqué la Cour, est parlante.

⁹⁶⁶ Ses propos sont retranscrits dans Le Point, « Procès des attentats de janvier 2015 : Peter Cherif, le prêche et le silence » du 23/10/ 2020

⁹⁶⁷ Propos retranscrits dans Le Parisien, « Procès Salah Abdeslam : « Jugez-moi, c'est en Allah que je place ma confiance », du 5 février 2018

En conclusion, on assiste depuis 2015 à l'arrivée devant la justice française et ses prétoires de la propagande djihadiste, où elle fait office de preuve, mais aussi, plus exceptionnellement, d'infraction à part entière. Pour lutter contre l'Etat Islamique, le juge va tenter de criminaliser au maximum cette propagande, il ne s'attaque plus seulement à ses racines, les créateurs et les diffuseurs donc, mais directement aux spectateurs et à ceux qui soutiennent verbalement publiquement l'action des terroristes. Cette tentative réside dans la volonté d'anticiper au maximum le risque terroriste omniprésent, et d'éradiquer un discours dangereux. S'il n'existe pas de consensus relatif à l'existence d'un droit pénal de l'ennemi en matière de terrorisme⁹⁶⁸, il nous apparaît pourtant ici que la législation relative à la propagande s'inscrit dans le domaine de l'exception. On assiste à de fortes réactions du droit et des institutions d'Etat au lendemain de l'attentat, qui montrent la complexité du sujet. La légitimité d'un droit pénal de l'ennemi pour répondre au risque terroriste et sa gravité ouvre à débat, il apparaît cependant qu'en matière de discours le droit ne se contente pas d'éliminer un risque, mais va également censurer un discours inaudible et inacceptable. La légitimité de telles mesures ouvre aussi à débat. Il semble pourtant plus prudent de prendre gare aux excès, qui risquent de se montrer davantage contreproductif que nécessaires. Si le terrorisme génère une forte émotion dans une société, par l'ampleur de l'horreur et ses motivations, il est essentiel de continuer à veiller au respect des principes fondamentaux, de ne pas se laisser tenter par l'emballement suscité par ce paradigme de l'ennemi⁹⁶⁹. Le Conseil semblait s'en rendre compte, calmant les ardeurs du législateur par la censure du délit de consultation habituelle, mais s'est peut-être trompé de cible. Là où la consultation de sites, pris indépendamment d'un travail de recherche, peut sonner l'alarme d'un risque de radicalisation, l'apologie du terrorisme a vu passer des cas parfois loin de représenter un danger. C'est aussi en matière d'apologie que les réactions les plus vives ont pu être observées. Il est essentiel de continuer à travailler à l'élaboration d'un contre-discours efficace, afin d'éduquer les générations aux risques de radicalisation.

⁹⁶⁸ Entretien avec Antoine GARAPON, juriste et magistrat français, ancien juge des enfants, et secrétaire général de l'Institut des Hautes Etudes sur la justice, du 20 avril 2021.

⁹⁶⁹ Corroyer Jason, « *Droit pénal de l'ennemi et anticipation* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015 ; Roland Bikie Fabrice, « *Le droit pénal à l'aune du paradigme de l'ennemi* », La Revue des droits de l'homme, 11 | 2017, mis en ligne le 23 décembre 2016, consulté le 01 mai 2019

Conclusion générale

La propagande fait entièrement partie du « phénomène Daesh », qui est venu frapper la France de plein fouet à partir de 2015. Elle fait partie d'une stratégie de recrutement et de communication pour le groupe djihadiste, et s'intègre pleinement dans le programme français de lutte contre la radicalisation. Elle devient un élément de preuve dans les audiences, qui se multiplient toujours devant le Tribunal Correctionnel et la Cour d'assises spécialisée, rattachés au Parquet National antiterroriste situé à Paris. Elle s'intègre dans un faisceau d'indices utilisé par la justice, pour déterminer le niveau de radicalisation d'un individu et sa participation à une infraction terroriste, elle va aussi apporter des éléments d'information sur le parcours des revenants de zone de guerre, et est citée dans les récits biographiques des prévenus. Elle devient également une infraction à part entière. Ce phénomène, qui consiste à criminaliser un discours, est relativement novateur en France, où il n'a réellement été observé qu'au XIX^{ème} siècle, quand une série de lois est venue interdire la propagande anarchiste et durcir l'apologie du terrorisme. Le législateur s'était positionné ici en faveur de la presque totale criminalisation du discours, mais a été battu en brèche par le Conseil Constitutionnel, qui a censuré le délit de consultation habituelle de sites. L'apologie du terrorisme en revanche, constitue un délit bien ancré dans notre législation, depuis son intégration au code pénal en 2014, et a permis d'ouvrir de nombreuses enquêtes⁹⁷⁰. On le voit bien, la propagande de l'Etat Islamique n'a pas eu un impact moindre sur les institutions françaises, elle s'est durablement installée dans les prétoires, et constitue tout un pan de la lutte contre le djihadisme. Elle est venue exiger une adaptation en urgence du droit français à un phénomène nouveau. Elle doit être vue comme une première, un précédent, et être étudiée et décryptée afin de pouvoir adapter les outils de la lutte contre la radicalisation, et développer la prévention et un contre discours adapté. Expliquer, n'est pas cautionner, c'est donner des clés et outils pour une meilleure approche et compréhension des phénomènes radicaux pour les endiguer. C'est là que se situe l'une des principales contributions de la thèse : elle propose une analyse de la construction et des objectifs du discours djihadiste du groupe Etat Islamique, pour une meilleure compréhension de celui-ci. En étudiant les registres de l'émotion mobilisés, la construction des images et du discours, les profils des cibles, elle donne des clés et outils pour lutter contre les mécanismes du discours djihadistes, et pour adapter le contre-discours.

⁹⁷⁰ « 1847 délits d'apologie et de provocation au terrorisme enregistrés en 2016 », le Monde du 19 janvier 2017

Par ailleurs, elle analyse dans un second temps les réactions et les dérives de l'appareil répressif français en réponse à ce discours. Elle montre comment l'arrivée du discours, en parallèle du contexte terroriste, est venue chambouler les institutions françaises vers une frénésie judiciaire et juridique, vers l'adoption systématique en procédure accélérée de lois venant sanctionner rapidement et fort les comportements se rapportant à la propagande, dans le but de prévenir et de censurer. La thèse propose une analyse de notre système, mis sous pression et contraint de fonctionner dans l'urgence pour contrer un risque nouveau, afin d'adapter la future législation. Elle vient rappeler la nécessité de conserver intact les principes cardinaux de notre droit. Il apparaît nécessaire, tout en reconnaissant le caractère grave des infractions terroristes, de résister au paradigme de l'ennemi⁹⁷¹, de faire la part des choses entre danger avéré et éventuel, apologie et expression d'une opinion. La thèse, en parallèle des autres travaux sur le sujet, contribue donc à une meilleure compréhension des phénomènes radicaux et des méthodes de recrutement. Elle apporte un éclairage sur la manière dont réagissent les institutions placées face à l'urgence, et sur la notion de droit pénal de l'ennemi à l'ère de l'Etat Islamique. Une notion complexe, dont nous semblons préservés lorsque l'on étudie la réaction du Conseil Constitutionnel face au délit de consultation de sites terroristes, qui se place en garde-fou face aux excès du législateur, mais faire sens lorsque l'on parle d'apologie du terrorisme. Derrière cette notion de droit pénal de l'ennemi, c'est aussi une étude des émotions que génère le terrorisme, et des conséquences de celles-ci sur le droit et la justice, de l'horreur et du dégoût, qui conduit à nous questionner sur l'existence d'un blâme moral. Nos travaux nous ont amené à nous interroger sur le rôle de l'infraction terroriste, notamment d'apologie du terrorisme, comme socle de la condamnation qu'on pourrait définir de morale. Dans ce contexte, il ne s'agirait pas seulement de punir de potentiels terroristes, ou individus qui pourraient s'avérer dangereux, mais de sanctionner un discours qui dérange.

La propagande comme vecteur de l'émotion

Plusieurs chercheurs se sont penchés ces dernières années sur le rôle des émotions dans les dynamiques de l'engagement violent et les passages à l'acte terroriste⁹⁷². Il apparaît qu'il

⁹⁷¹ Roland Bikie Fabrice, « *Le droit pénal à l'aune du paradigme de l'ennemi* », La Revue des droits de l'homme, 11 | 2017

⁹⁷² Guibet Lafaye C, « *Choc moral* », *émotion, violence : la violence politique est-elle le fruit de la colère ?* » Revue philosophique, Klesis, 2017 ; Borum R. « *Psychological vulnerabilities and propensities for involvement in violent extremism* » Behavioral Science and the Law, 32(3), 2014; Ducol B., « *Les dimensions émotionnelles du terrorisme* », CGJSC / RCESSC 89, Vol. 2, n°2, 2013, Moghadam A., « *Palestinian suicide terrorism in the Second Intifada: Motivations and organizational aspects* » Studies in Conflict & Terrorism, 26(2), 2003, Cottee S. & Hayward K., « *Terrorist (E)motives: The Existential Attractions of Terrorism* », Studies in Conflict & Terrorism, 2011 Rice Stephen K, « *Emotions and terrorism research: a case for a social-psychological agenda* », Journal of criminal justice, 37(3), p 248 à 255, Post J.« *When hatred is bred in the bone* » the social psychology of terrorism », Psychiatric and neurologic aspects of war, V.1208, n1, 2010, Rice Stephen K, Agnew Robert, « *Emotional Correlates of radicalization and terrorism* », in Jacqueline Helfgott (ed) criminal psychology; Sommier Isabelle, « *Engagement radical, désengagement et déradicalisation, Continuum et lignes de fracture* », Lien social et Politiques, 2012; Crettiez Xavier, « *High riskactivism* » : essai sur le processus de radicalisation violente (première partie) », Pôle Sud 2011/1 (n° 34), p. 45-60

existe un lien entre émotions et engagement militant et entre émotions et passage à l'acte. En somme, les émotions sont centrales dans le passage de l'intentionnalité à l'action, il y a cette idée que les émotions créent de l'action. Le chercheur Benjamin Ducol propose une étude du champ des émotions en matière d'engagement terroriste, et différencie affects et sensibilités, propres à l'intentionnalité de l'action, et émotions réactives qui mènent elles à l'action terroriste concrète⁹⁷³. Pour Isabelle Sommier, les états affectifs doivent être étudiés à un niveau macrosociologique, à travers les émotions et les passions, et microsociologique par les affects et les sentiments ; et sur plusieurs temporalités que sont l'engagement, le maintien dans l'action et la sortie de l'engagement⁹⁷⁴. Il nous semble que la propagande peut constituer le support, le socle de l'émotion, son vecteur, et contribuer ainsi à la fois à l'engagement, à la construction et au maintien de celui-ci, et au passage à l'acte. La propagande va venir générer l'émotion chez la cible en la confrontant à des stimuli visuels et auditifs, et à un discours mobilisateur. En ce sens, nous rejoignons les travaux de Christophe Traïni sur la cause animale, pour qui les images viennent créer de l'action et de l'engagement militant. Selon Christophe Traïni, des images ou des mises en scènes « choc », par exemple un taureau à l'agonie sur une photo, ou un militant mis en scène ensanglanté avec des piques sur le corps, pourraient sensibiliser un public, l'émouvoir, et le pousser ainsi à s'élever contre la corrida⁹⁷⁵. L'utilisation aujourd'hui, par des associations de la cause animale, d'images très violentes prises dans des abattoirs vient en renfort de ses travaux, et de l'idée que l'image peut créer un choc moral⁹⁷⁶. Les images sont construites et utilisées pour générer une émotion et une réaction chez la cible, et peuvent aboutir à une action, par exemple l'engagement dans la cause. La construction des images, des textes et des sons va conditionner la manière dont la cible va recevoir le fichier et s'émouvoir. En matière de propagande terroriste il nous semble retrouver des mécanismes similaires, on va créer de l'émotion par une mise en scène, une image, un texte, pour pousser une cible à ressentir de la colère, de la joie, de la haine, de la peur, et la pousser ainsi à agir, à s'engager, tuer, se tuer, ou encore fuir. Nous rejoignons ici la littérature sur le choc moral dans les dynamiques d'engagement, qui permettrait de créer un pont entre le cadre cognitif et les émotions dites réactives⁹⁷⁷. La propagande conduirait à développer des réactions dites affectives⁹⁷⁸. La

⁹⁷³ Ducol Benjamin, « *Les dimensions émotionnelles du terrorisme* », CGJSC / RCESSC 89, Vol. 2, Iss/Num. 2, Automne 2013, 14 pages

⁹⁷⁴ Sommier I., « *Engagement radical, désengagement et déradicalisation, Continuum et lignes de fracture* », Lien social et Politiques, 2012,

⁹⁷⁵ Traïni Christophe. « *Dramaturgie des émotions, traces des sensibilités. Observer et comprendre des manifestations anti-corrida* », ethnographiques.org, Numéro 21 - novembre 2010

⁹⁷⁶ Jasper James, « *The emotions of protest: affective and reactive emotions in and around social movements* », Sociological forum, 1998, 34p;

Traïni Christophe, « *Entre dégoût et indignation morale : sociogenèse d'une pratique militante* », Presses de Science Po, 2012/4 vol 62

⁹⁷⁷ Crettiez Xavier, « *High riskactivism* » : *essai sur le processus de radicalisation violente (première partie)* », Pôle Sud 2011/1 (n° 34), p45-60

⁹⁷⁸ Traïni Christophe, « *Dramaturgie des émotions, traces des sensibilités. Observer et comprendre des manifestations anti-corrida* », ethnographiques.org, Numéro 21 - novembre 2010

radicalisation et le passage à l'acte seraient liés à la colère et au sentiment d'injustice vécu ou par procuration⁹⁷⁹. Les registres de l'émotion relatifs à la vengeance, autour des actions de la coalition internationale, du traitement des musulmans, et la haine de l'occident, sont présents dans les fichiers de l'Etat Islamique, notamment ceux encourageant au passage à l'acte. Mais nous rejoignons aussi dans le même temps la littérature qui se détache du choc moral comme seule explication à l'engagement⁹⁸⁰. Il apparaît que certaines recrues réagissent à des stimuli positifs pour s'engager, notamment dans les débuts de l'Etat Islamique, qui instrumentalisait les registres de l'émotion propre à l'escapisme, l'héroïsme, la fraternité, pour recruter, et faisait appel à des décors idylliques. L'engagement serait le résultat d'un cocktail d'émotions, positives et négatives, qui agissent différemment sur différents profils. Il nous apparaît aussi que la contextualisation est un élément à prendre en considération : le contexte géopolitique, et les capacités de l'Etat Islamique à s'y adapter, ont un rôle à jouer. Ce que propose nos travaux, c'est d'étudier et analyser la construction de l'émotion dans la propagande, à travers les images, les sons et les mots. Il s'agissait de montrer comment différents registres de l'émotion étaient créées, dans quel contexte, et à différentes temporalités, que nous appelons le recrutement et l'enracinement. Le contre-discours français a tenté d'utiliser les mêmes outils pour viser le non-engagement et la sortie de l'engagement, ce qui assez nouveau. Il est cependant impossible d'évaluer quelle a été l'efficacité réelle de ces campagnes.

Un troisième axe portait sur la construction de la peur. Il s'agit de ce que nous avons appelé la propagande de terreur, qui s'adressait à l'ennemi intérieur et extérieur. Décapiter des otages, en menaçant un pays de l'attaquer, a pour vocation de faire peur, de créer des dissensions dans une société, relatives à l'interventionnisme en Syrie. Derrière l'horreur se cache un objectif déterminé et rationnel. Aussi, la manière dont la mise à mort est filmée, et mise en scène, va conditionner le niveau de peur et d'horreur chez ceux qui regardent, et influencer en conséquence leurs opinions et réactions. Nous rejoignons Wassim Nassr : « *les égorgements d'otages occidentaux, ou japonais, sont certes destinés aux décideurs politiques, mais ils s'adressent avant tout à l'opinion publique des pays démocratiques. Une opinion qui a son mot à dire dans les urnes et donc sur la décision d'envoyer des soldats au sol* »⁹⁸¹. Etudier la

⁹⁷⁹ Guibet Lafaye C, « « Choc moral », émotion, violence : la violence politique est-elle le fruit de la colère ? » Revue philosophique, Klesis, 2017

⁹⁸⁰ Wrenn Corey Lee, "Resonance of Moral Shock in abolitionist animal rights advocacy: overcoming contextual constraints", *Society & Animals*, 21 (2013) 379-394; Rothman Alexander, Salovey Peter, Antone Carol, Keough Kelli, & Martin Chloe Drake, "The influence of message framing on intentions to perform health behaviors", *Journal of Experimental Social Psychology* 29, pp408-433, August 1992; Joy Melanie, *Strategic Action for Animals: A Handbook on Strategic Movement Building, Organizing, and Activism for Animal Liberation*, Lantern Publishing & Media, 2008; Mika Marie, "Framing the Issue: Religion, Secular Ethics and the Case of Animal Rights Mobilization", *Social Forces*, Vol 85, n2, 12/2006.

⁹⁸¹ Nassr Wassim, « *La violence, une fin ou un moyen pour l'Etat Islamique ?* », *Inflexions*, n°31, 2016, p47 à 56

propagande c'est étudier comment est construit le discours, et les émotions que celui-ci tente de transmettre, qui ont un rôle à jouer dans les dynamiques d'engagement, les passages à l'acte, mais aussi dans les réactions institutionnelles.

S'il est difficile en l'absence d'une enquête approfondie sur la réception de déterminer quel a été le poids exact de la propagande dans les processus d'engagement, les départs sur zone, et sur les décisions politiques, l'analyse de la propagande permet de voir comment sont créées les émotions qui doivent générer de l'action. Ici aussi, il s'agit d'un apport de la thèse : plutôt que de montrer comment est reçue l'émotion, elle montre comment celle-ci est créée, à travers une analyse des images et registres du discours, des occurrences, du contexte, des champs lexicaux propres à chaque temporalité et cibles, et du son. La question de l'escapisme par exemple, est centrale en 2014 pour recruter, pour susciter l'envie. Après l'entrée en scène de la coalition internationale, le discours moralisateur va venir appuyer sur la colère et la culpabilité. Analyser ce discours revient à déchiffrer les méthodes qu'il utilise pour parvenir à ses fins, c'est donc espérer les instrumentaliser pour lutter contre lui.

La propagande comme arme stratégique pour l'Etat Islamique

Pour parvenir à produire les émotions précitées, et leurs résultats, l'Etat Islamique a investi dans la propagande comme dans une arme de guerre⁹⁸². Il a investi volontairement sur les plans humain, financier, matériel et stratégique, dans une large campagne pour recruter, convaincre et terroriser. Si cette campagne peut être qualifiée de sophistiquée, c'est en raison de son ampleur, de l'utilisation qu'il fait de la postproduction, du nombre de fichiers, de la variété de ceux-ci et de sa capacité d'adaptation aux profils et au contexte géopolitique. Sa capacité d'adaptation complexifiait la création d'un contre-discours. Il était peu probable qu'une campagne institutionnelle globale viennent répondre à l'éventail d'arguments avancé par le groupe. Pour Valentine Crosset, cela s'inscrit dans une lutte pour invisibiliser l'ennemi : « *L'objectif est ainsi d'agir sur l'adversaire en mettant en échec sa visibilité. Dans ce contexte, le triomphe de la visibilité renvoie à la prise en compte de relations stratégiques et d'affrontement* »⁹⁸³. Cette lutte est lisible dans la façon dont l'Etat Islamique a développé son discours sur Internet. Ce qui change aussi, c'est la place donnée aux recrues occidentales, aux femmes et aux convertis. Si ce n'est pas vraiment nouveau, Al-Qaïda étant précurseur avec sa

⁹⁸² Hussein Hasna, « *La propagande comme première arme de guerre pour Daech* », Les Cahiers du journalisme - Recherches, 2018, vol. 2, no 1, p.39-47 ; Crosset Valentine, « *Être visible sur et par internet : le cas de l'Etat Islamique* », École de criminologie, Faculté des arts et des science, Montréal, thèse soutenue en 2020

⁹⁸³ Crosset Valentine, « *Être visible sur et par internet : le cas de l'Etat Islamique* », École de criminologie, Faculté des arts et des science, Montréal, thèse soutenue en 2020

revue Inspire, l'Etat Islamique propose un contenu traduit conséquent, et vers un nombre de nationalités et pays élevé (France, Allemagne, Angleterre, Usa, Canada, Russie, Australie...), montrant ainsi sa volonté de recruter largement dans le monde. Sa sophistication doit d'abord être interrogée sur le plan technique, qui est central car il conditionne la qualité visuelle et auditive des fichiers, qui contribue à son attractivité. La propagande de l'EI a souvent été qualifiée par les médias comme pouvant prétendre à une qualité « hollywoodienne ». Nous avons interrogé des professionnels de l'image, et si pour eux le qualificatif est exagéré, il n'en reste pas moins que l'Etat Islamique propose un contenu qualitatif et travaillé, qui peut impressionner⁹⁸⁴. Si les effets et la mise en scène sont simples, le résultat est convaincant : « *La qualité des images ce sont des bonnes images mais ce n'est pas exceptionnel, ça reste des images de qualité de « bon youtubeur », ça se voit, on reconnaît avec quelles caméras ils ont filmé. Il y a quand même des connaissances, c'est du bon travail mais ce n'est pas du cinéma pour autant, ce n'est pas de la télévision non plus. Il y a du savoir-faire surtout dans l'écriture des vidéos, elles sont bien pensées pour toucher leur cible.* »⁹⁸⁵. Ce constat fait de la propagande de l'Etat Islamique un phénomène en matière de terrorisme, qui se démarque des autres : il va soigner autant le fond que la forme pour se rendre attractif, notamment chez les jeunes. Sur le plan théologique, la question est complexe. L'Etat Islamique mobilise un argumentaire à la fois religieux et eschatologique omniprésent, en s'appuyant sur des hadiths et des sourates en nombre, qui peut sembler documenté, et qui nous a impressionné. Il ne fait nul doute que ce contenu peut fasciner des jeunes disposant d'une connaissance modérée à moyenne de l'islam. Pour des chercheurs cependant, comme Bilel Ainine, le contenu du discours est assez simpliste, et n'a rien de vraiment solide ou même élaboré⁹⁸⁶. Son niveau de crédibilité semble dépendre de la personne visée, or l'Etat Islamique a attiré en nombre les convertis et les jeunes issus de familles modérées voire peu pratiquantes⁹⁸⁷. La thèse du surmusulman, créée par Fethi Benslama, ces musulmans qui veulent être plus musulmans qu'ils ne le sont et surtout que leurs parents, fait écho selon nous face à ces différentes réflexions⁹⁸⁸. Plus que maîtriser la religion d'un point de vue textuel et théologique, il s'agit pour ces jeunes de la pratiquer de la manière

⁹⁸⁴ Entretien avec un homme de 37 ans, vidéaste, spécialiste de l'image, et notamment de la lumière et de la postproduction, du 11 octobre 2020 ; Entretien avec une photographe de 27 ans, spécialiste de l'image (formation en cinéma, réalisation), du 13 octobre 2020 ; Entretien avec un homme de 27 ans, réalisateur, spécialiste du domaine de l'image, du 13 octobre 2020 ; Entretien avec une femme de 49 ans, photographe, du 22 décembre 2020

⁹⁸⁵ Entretien avec un homme de 37 ans, vidéaste, spécialiste de l'image, notamment de la lumière et de la postproduction, du 11/10/2020

⁹⁸⁶ Entretien réalisé avec Bilel Ainine, chercheur spécialiste de la question de la radicalisation violente liée au djihadisme, particulièrement sur le cas algérien, travaille actuellement à la MIVILUDE.

⁹⁸⁷ Byman Daniel, Jeremy Shapiro, « *Be afraid, be a little afraid: the threat of terrorism from Western foreign fighters in Syria and Iraq* », Foreign policy and bookings, policy paper number 34, November 2014; Barrett Richard, Senior Vice President, The Soufan Group (TSG), « *Foreign Fighters in Syria* », June 2014

⁹⁸⁸ Benslama Fethi, *Un furieux désir de sacrifice, le sur musulman*, édition Le Seuil, 2016, 142 pages

la plus rigoriste possible, la plus radicale. Ici, le débat se situant entre radicalisation de l'islam et islamisation de la radicalité⁹⁸⁹, central à partir de 2015, pourrait également être questionné, et il nous semble qu'on peut parler de complémentarité plus que d'opposition.

Le système de propagande de l'Etat Islamique, qui articule la propagande par l'idée, notamment à travers les revues, et l'attentat, donc la propagande par le fait, n'est pas nouvelle, et rappelle d'autres groupes terroristes, comme les anarchistes. Il se démarque par l'instrumentalisation de la violence, textuelle comme visuelle à l'intérieur de sa propagande sur supports. L'un des enjeux et apport de la thèse était de montrer l'utilisation complexe qu'il fait de la propagande par le fait : en mettant en scène sa violence dans ses fichiers, il imite et prolonge en même temps les effets de l'attentat. Chez l'Etat Islamique la propagande textuelle et visuelle devient de la propagande par le fait. A travers la violence qu'il filme et met en scène, le groupe poursuit des objectifs spécifiques, et rationnels : il terrorise et menace depuis la zone où il s'est installé, sans la logistique de l'attentat. Si le groupe n'est pas le premier à diffuser des vidéos violentes, notamment de décapitations, il se démarque par la mise en scène d'une violence systémique et graphique, ultra scénarisée. Il marque aussi par la variété des méthodes de la mise à mort, qui vont toujours plus loin dans l'horreur, comme la crémation et la crucifixion, et l'utilisation d'enfants⁹⁹⁰. Des enfants qui se voient aujourd'hui pour beaucoup enfermés dans des camps insalubres, face à la réticence de l'Etat français de les rapatrier, par peur qu'ils représentent un danger⁹⁹¹. Ils sont la preuve des dérives découlant de la figure de l'ennemi : on leur nie le statut de victime à raison du risque qu'ils pourraient représenter un jour.

Instrumentaliser le web 2.0 et les médias

Si la propagande est une arme de guerre, Internet et les médias sont le champ de bataille. Pour les médias, ce n'est pas nouveau. Beaucoup d'auteurs ont étudié et critiqué les liens étroits et complexes qui unissent le terrorisme et les médias⁹⁹². Pendant longtemps, les médias étaient

⁹⁸⁹ Ce débat opposait Gilles Keppel, qui parle davantage de l'argument religieux, de la radicalisation de l'islam, et Olivier Roy pour qui on parle plus d'islamisation de la radicalité, de révolte générationnelle, et du djihadisme comme l'offre la plus radicale et la plus complète accessible sur le marché. Keppel Gilles, Jardin Antoine, *Terreur dans l'hexagone, Genèse du djihad français*, Gallimard, 2015, 389 pages et Roy Olivier, *Le djihad et la mort*, éditions Seuil, octobre 2016, 167 pages

⁹⁹⁰ Benotman Noman & Malik Nikita, *"The children of Islamic State"*, rapport for the Quilliam Fondation, 2016

⁹⁹¹ Rights & Security International, *"Europe's Guantanamo: the indefinite detention of European women and children in Northeast Syria"*, 30rd of November 2020

⁹⁹² Mannoni Pierre, *Un laboratoire de la peur, terrorisme et média*, éditions Desclée De Brouwer, 1992, 240 pages ; Garcin-Marrou Isabelle, *Terrorisme, médias et démocratie*, Presses Universitaires de Lyon, 2001, 148 pages ; Tavernier Aurélie, « *Isabelle Garcin-Marrou : Terrorisme, médias et démocratie* », Presses Universitaires de Lyon coll. « Passerelles », 2001 ; Marthoz Jean Paul, « *Les médias face au terrorisme* », Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2017 ; Hare Isabelle, « *Médias et terrorisme : entre changement et continuité ?* » HAL, décembre 2016 ; 105 Dubet François. Michel Wieviorka, Dominique Wolton, « *Terrorisme à la une* », 1987, dans *Sociologie du travail*, 31^e année n°1, 1989 ; Wievorka Michel, Wolton Dominique, *Terrorisme à la une*, éditions Gallimard, 1987, 260 pages ; Guibet Lafaye Caroline, Brochard Pierre, « *La radicalisation vue par la presse : fluctuation d'une représentation* », Bulletin de Méthodologie

le meilleur outil promotionnel du terrorisme. Aujourd'hui on ne s'éloigne pas vraiment de ce constat, il n'y a pas de phénomène de rupture, c'est plutôt le contraire avec la médiatisation de masse⁹⁹³. La façon dont les médias ont fait le relai des actions du groupe, ici de sa propagande, et contribué ainsi à l'instauration durable d'un climat anxigène favorable au terrorisme questionne. L'approche sensationnaliste avec laquelle les médias traitent toujours le terrorisme prête parfois à sourciller, ils se font toujours plus ou moins malgré eux les complices des terroristes, en faisant ce qu'ils recherchent : en parler, commenter et promouvoir indirectement. En matière de propagande, les médias ont joué un rôle de relai important, en commentant régulièrement, notamment lorsque les enfants étaient mis en scène. Le rôle des médias dans l'image que les Français, et une partie de l'Europe, ont des enfants des djihadistes ouvre à réel débat. Il y a selon nous une piste à creuser, qui consiste à interroger la manière dont devrait se faire l'approche médiatique, malgré tout nécessaire, du terrorisme à l'aune de la médiatisation de masse. Ce qui est nouveau en revanche, c'est la manière dont l'Etat Islamique s'est partiellement détaché des médias, il a trouvé le moyen d'exister et de recruter en dehors d'eux. Outre la qualité ou la sophistication du discours, ce qui a fait son succès c'est la maîtrise du groupe des moyens de communication modernes, et la création de ses propres organes de presse et chaînes de production, qui vont conférer à sa propagande une dimension officielle. Il existe un paradoxe intéressant entre la vision salafiste extrême de l'islam prônée par le groupe, qui se rapproche au plus près de l'islam au temps du prophète, avec l'application littérale des hadiths et de la charia, et l'utilisation de moyens de communication ultra-modernes. Il fait une utilisation importante et rationalisée des réseaux sociaux, pour communiquer et recruter, et c'est sur Internet qu'il va diffuser la propagande qu'il a produite avec ses chaînes. Si malgré tout il instrumentalise les médias, notamment à travers l'attentat, cette dimension est moins centrale que les autres groupes. Ce phénomène de rupture est intéressant. Il choisit ainsi ce qu'il souhaite montrer aux médias, à travers ses attentats, ses communiqués, sa propagande, mais leur ferme la porte du Califat, à de rares exceptions⁹⁹⁴. Ce qui fait la force de l'Etat Islamique c'est le contrôle de son image médiatique, il décide en majeure partie de ce qu'il veut montrer et comment, avec sa propagande et ses organes de presse. Il est important de garder à l'esprit que Daesh ne réalise pas à proprement parler de prouesse technique, c'est un groupe qui a

Sociologique / Bulletin, Sage Publications, 2016, pp.1-24 ; Mannoni Pierre, « *Le terrorisme comme arme psychologique ou les triomphes du paradoxe* », Le Journal des psychologues, 2008/4 n°257 ; Guibet Layafe Caroline, « *Portraits de terroristes. Décrire et juger plutôt que comprendre : l'action politique violente vue par la presse* », Communication, Volume 34/2, 2017 ; Lefebure Pierre, Sécail Claire, *Le défi Charlie*, Paris, Lemieux Editeur, 2016, 384 pages ; Josse Evelyne, « *Les médias face au terrorisme et aux populations affectées, l'impossible équation* », Résilience Psy, novembre 2015

⁹⁹³ Hare Isabelle, « *Médias et terrorisme : entre changement et continuité ?* » HAL, décembre 2016

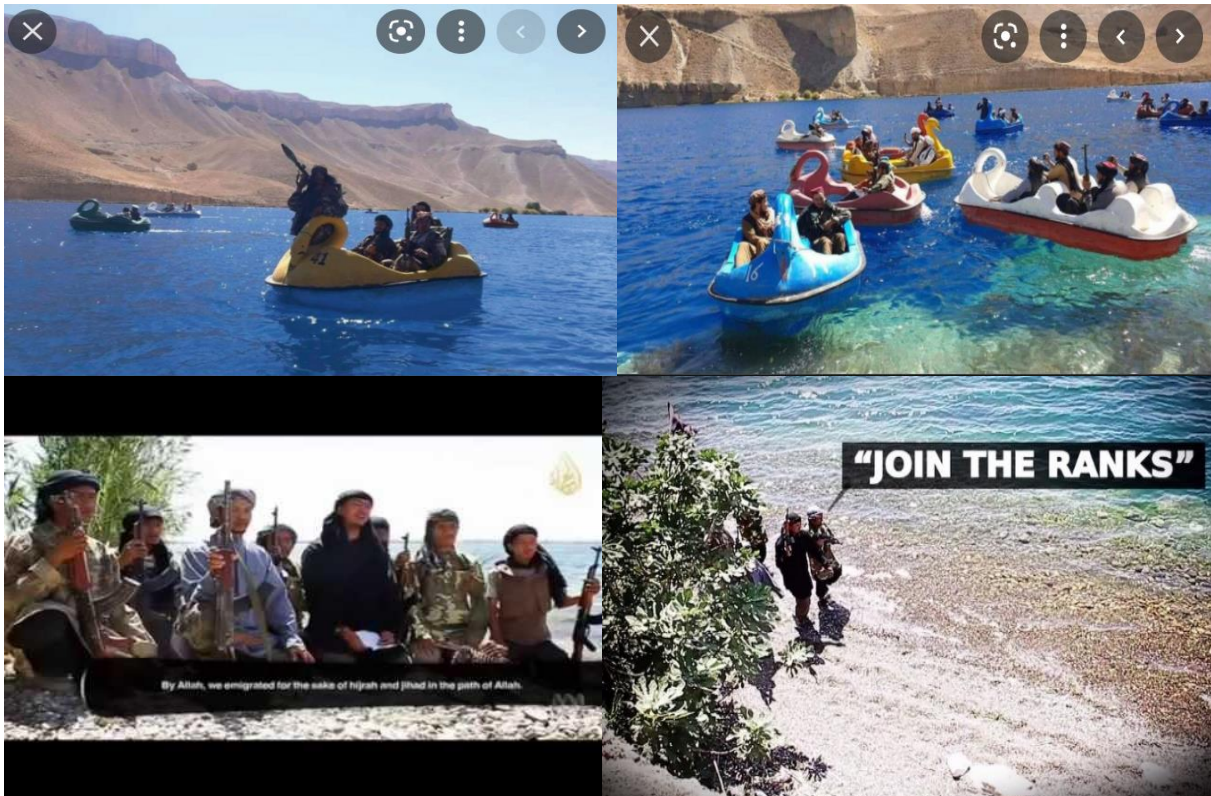
⁹⁹⁴ En 2014, l'Etat Islamique avait ouvert ses portes au média Vice, sous contrôle, montrant ainsi au journaliste seulement ce qu'il souhaitait. Dairieh Medyan a réalisé le documentaire "L'Etat islamique" pour le magazine en ligne VICE news en juin 2014

surtout su évoluer avec son temps quand cela l'arrange, et qui a tiré profit des moyens de communication. On peut supposer qu'il ne sera pas le dernier à instrumentaliser de manière organisée et systématique le web.

La communication de Etat Islamique : un précédent amené à se reproduire

Si la campagne de communication de l'Etat Islamique peut être vu comme quelque chose s'inscrivant dans la nouveauté par son ampleur et les moyens mobilisés, il est probable que ce ne soit qu'un précédent. Nous l'avons, dit plus que révolutionnaire, il s'agit surtout d'un groupe qui a su profiter des moyens de communication de masse, et son approche est en réalité facilement imitable. De l'avènement des nouvelles technologies et du web 2.0, le terrorisme ne peut et ne pourra que profiter. Le groupe Front Al-Nosra, affilié à Al-Qaïda, fort du succès de l'Etat Islamique, avait bien sorti sa propre revue sur Internet⁹⁹⁵. C'est pourquoi, analyser ce discours, et ses méthodes de diffusion, est essentiel pour l'avenir, pour lutter contre le terrorisme d'aujourd'hui comme de demain. Les Talibans sont un bon exemple actuel de réappropriation de codes de l'Etat Islamique pour se promouvoir. Ils se sont réattribués récemment certaines méthodes de recrutement des débuts de l'Etat Islamique, pour s'attirer les faveurs d'un certain public, vendre une image attractive, se magnifier, se glorifier, et paraître « plus cools » et modernes. Ils ont utilisé les mêmes paradoxes visuels que l'Etat islamique, par exemple en se prenant en photo sur des pédalos dans un décors paradisiaque, avec des armes de guerre dans les mains. On retrouve les codes souvent utilisés par Daesh au début, qui se basent sur l'escapisme, la fraternité et la quiétude d'un côté, et la présence des armes de l'autre qui vient rappeler ensuite la dimension guerrière du djihad. Les Talibans deviennent de plus en plus connectés, avec une présence accrue sur les réseaux sociaux. Des sujets de thèses intéressants sont en train d'émerger et émergeront à l'avenir, pour comparer la communication de l'Etat Islamique avec d'autres organisations radicales. Par ailleurs, la question de la réception est encore en attente d'exploration, et qui, bien que complexe pourrait donner de captivants sujets de thèse, qu'on se place du côté des djihadistes ou de la population, voire des médias. Il serait alors peut-être pertinent de mélanger sciences cognitives et neurosciences, pour aborder ce sujet avec plus d'outils.

⁹⁹⁵ Il s'agit de la revue Al Risalah en quatre numéros, étudiée dans le corpus.



En haut, on voit les Talibans sur des pédalos de toutes les couleurs avec des armes de guerre à la main, et en bas des captures d'écran de la vidéo « *Join the ranks* », produite par Al Hayat Media Center en juillet 2014. Ce paradoxe visuel, qui cumule décors paradisiaques, sentiment de quiétude, fraternité, et présence d'armes de guerre est visible. Cette vidéo date des débuts de la campagne médiatique de l'EI, notamment vers l'occident en 2014. On voit bien se dégager les mêmes émotions, issues d'un visuel similaire. Il existe des intentions proches entre les deux acteurs sur ces photos.

Le paradigme de l'ennemi à la limite de la rationalité du droit et des institutions

Ce qui rend le discours de l'Etat Islamique intéressant à l'étude, outre son contenu, c'est la manière dont il est venu impacter les institutions françaises, et notamment le droit et la justice pénale. Si les études qui s'intéressent à la réception pénale du terrorisme ne sont pas rares, peu sont centrées sur le discours⁹⁹⁶. Pourtant, la propagande de l'Etat Islamique a fait figure de

⁹⁹⁶ Besnier Christiane, Weill Sharon, Mégie Antoine et Salas Dennis, « *Les filières djihadistes en procès : approches ethnographiques des audiences criminelles et correctionnelles (2017-2019)* », rapport finale de recherche de la mission GIP Justice, décembre 2019 ; Alix Julie, « *Réprimer la participation au terrorisme* », Dalloz, « *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* », 2014/4 N° 4, pages 849 à 865 ; Aix Julie et Cahn Olivier, « *Mutations de l'antiterrorisme et émergence d'un droit répressif de la sécurité nationale* », *Revue de Science Criminelle et de droit pénal comparé* 2017/4 n°4, pages 845 à 868 ; Bonelli Laurent, Baranger Thierry, Pichaud Frédéric, « *La justice des mineurs et les affaires de terrorisme* », *Les Cahiers de la justice*, Dalloz revues, 2017, A l'épreuve du terrorisme, pp.253-264 ; Bouvier Jean-Claude, « *Une application des peines très spéciale ou le parachèvement de l'exception antiterroriste* », *Délibérée* 2017/2 n°2 ; Brochot Vanessa « *L'exception en droit ou le droit à l'exception en matière de lutte contre le terrorisme : l'exemple français* », *Revue juridique de l'Ouest*, 2009-3. pp. 287-324 ; Cahn Olivier, « *Cet ennemi intérieur, nous devons le combattre* » *Le dispositif antiterroriste français, une manifestation du droit pénal de l'ennemi* », *Archives de politique criminelle, terrorisme*, n°38, 2016 ; Lazerges Christine et Henrion-Stoffel Hervé, « *Le déclin du droit pénal : l'émergence d'une politique criminelle de l'ennemi* », Dalloz, « *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé* », 2016/3 N° 3 | pages 649 à 662 ; Menabe Catherine, « *L'appréhension pénale du terrorisme* » Irene/ Université de Lorraine | « *Civitas Europa* » 2016/1 N° 36, Mégie Antoine, Pawella Jeanne, « *Les procès correctionnels des filières djihadistes. Juger dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme* », dans *Les Cahiers de la Justice*, 2017/2 n°2, pages 235 à 261 ; Ponselle Anne, « *Les infractions de prévention, argonautes de la lutte contre le terrorisme* », *Revue des droits et libertés fondamentaux*, chronique n°26, 2017, Razac Olivier, « *L'application des peines entre ennemi, citoyen, menace et usager* », *Numéro Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi*, 2015

chamboulement, des mesures exceptionnelles et contestées ont été adoptées dans l'urgence pour lutter, à l'image des anarchistes plus d'un siècle avant. La façon dont la France a été touchée a conditionné la prise en charge juridique de la propagande. Nos travaux ont montré que la réaction du droit et des institutions a vraiment une dimension particulière ici, avec la criminalisation du discours dans un premier temps, puis la sanction large de l'apologie, qui va même toucher les enfants. On analyse également le développement de la prévention secondaire à une nouvelle échelle, il y a une réponse pénale forte, mais pas seulement, on veut aussi lutter contre le discours en le déconstruisant. L'Etat Islamique est l'ennemi, cette figure qu'il faut combattre, avec laquelle il est impossible de concilier, qui hait la France. Dans les procès des djihadistes, la haine de la France est un élément central, qui chamboule les audiences⁹⁹⁷. Ce qu'il y a de plus dérangeant, c'est que souvent, cet ennemi est français⁹⁹⁸. Il existerait un paradigme guerrier, permettant de justifier l'application d'un droit pénal d'exception : « *En réalité, si le recours au concept de guerre traduit un brouillage général des catégories juridiques, c'est qu'il remplit avant tout une dimension fonctionnelle : légitimer l'usage d'un droit pénal d'exception contre un ennemi « exceptionnel* ». »⁹⁹⁹. Le droit pénal de l'ennemi, ce serait ce droit d'exception, qui agirait en amont d'une infraction pour l'éviter, avant le début de commencement d'exécution et la commission d'un acte matériel¹⁰⁰⁰. Ce serait un droit de l'anticipation, qui efface le principe de légalité et de culpabilité¹⁰⁰¹, fondé sur la dangerosité, qui viendrait sanctionner un individu pour ce qu'il est et ce qu'il pourrait faire, et non pour ce qu'il a fait¹⁰⁰². On parle « *de droit pénal non plus du comportement mais de l'auteur* »¹⁰⁰³. Interroger la notion du droit pénal de l'ennemi prenait ici tout son sens. On voit pourquoi la propagande est importante : elle vise à pousser à l'engagement et au passage à l'acte, elle se situe en amont du risque et de l'infraction. S'il existe un droit pénal de l'ennemi, il ne fait nul doute que la lutte contre la propagande en fait partie.

On a assisté à des réactions du droit et des institutions de l'Etat qui montrent bien la complexité de la chose. Le législateur a dû prendre des mesures dans l'urgence, en témoigne

⁹⁹⁷ Besnier Christiane, Weill Sharon, Mégie Antoine et Salas Dennis, « *Les filières djihadistes en procès : approches ethnographiques des audiences criminelles et correctionnelles (2017-2019)* », rapport finale de recherche de la mission GIP Justice, décembre 2019

⁹⁹⁸ Cahn Olivier, « *Cet ennemi intérieur, nous devons le combattre* » *Le dispositif antiterroriste français, une manifestation du droit pénal de l'ennemi* », Archives de politique criminelle, terrorisme, n°38, 2016

⁹⁹⁹ Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

¹⁰⁰⁰ Jakobs Günter, « *Aux limites de l'orientation par le droit : le droit pénal de l'ennemi* », « Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

¹⁰⁰¹ Roland Bikie Fabrice, « *Le droit pénal à l'aune du paradigme de l'ennemi* », La Revue des droits de l'homme, 11 | 2017, mis en ligne le 23 décembre 2016, consulté le 01 mai 2019

¹⁰⁰² Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz | « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2010/1 N° 1 | pages 69 à 80

¹⁰⁰³ Corroyer Jason, « *Droit pénal de l'ennemi et anticipation* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

l'emballlement législatif. La première chose qui frappe quand on parle de réaction pénale est cette notion d'urgence, le terrorisme vient chambouler les institutions du droit, notamment le Parlement, qui accélère alors la procédure d'adoption des lois. Aussi, les lois à partir de 2014 sont adoptées systématiquement en procédure accélérée, afin de minimiser les obstacles et de pouvoir agir vite, pour limiter le risque. On assiste à une facilitation des mesures d'enquête et des condamnations, à l'ouverture de procédures et mesures coercitives. La création par la loi du 13 novembre 2014 de l'infraction d'entreprise individuelle terroriste, à l'article 121-2-6 du code pénal, pour lutter contre l'hypothèse du loup solitaire, est un exemple : « *Il ne s'agit que d'une incrimination d'actes préparatoires qui ne s'appuie pas sur une certitude d'action terroriste mais uniquement sur une simple probabilité et donc sur des éléments constitutifs équivoques.* »¹⁰⁰⁴. En matière de propagande, le législateur avait entendu instaurer une mesure radicale, en criminalisant la propagande du côté des spectateurs. Ainsi, il comptait interdire le visionnage habituel de la propagande pour intervenir en amont de la radicalisation et du passage à l'acte. La notion d'anticipation du risque terroriste pouvait paraître limpide : il s'agissait de s'attaquer à l'une des racines de la radicalisation en dissuadant de regarder par le jeu de la sanction. On voulait prévenir le risque de radicalisation, et empêcher de regarder la commission, le résultat d'une infraction, à la manière de la pédopornographie. L'infraction était floue, ne concernait qu'Internet, et les sanctions lourdes, la mise en péril de certains principes cardinaux du droit, comme la légalité, la proportionnalité et la liberté d'expression et de communication, avait été soulignée. On semblait retrouver ici toutes les composantes du droit de l'ennemi, et être en mesure d'affirmer l'existence de ce droit d'exception, mais le Conseil Constitutionnel avait précisément censuré deux fois le délit. Le Conseil avait semblé ici repousser justement la notion de risque, et aller contre l'existence d'un droit pénal de l'ennemi, en désapprouvant l'exception. En faisant cela, il a semblé s'ériger en garde-fou contre les excès du législateur, et empêcher l'application d'un droit d'exception. En réalité, il a semblé lui préférer le délit d'apologie du terrorisme. La décision du Conseil reposait sur l'existence d'un arsenal juridique préexistant suffisant pour lutter contre le risque terroriste, il ne s'était en effet pas prononcé sur les griefs qui concernaient les droits fondamentaux.

La consultation habituelle de sites a été censurée, alors que l'on peut établir un lien entre consultation de propagande et radicalisation, au sens où la propagande est un des éléments étudiés dans les processus de radicalisation. Ce choix peut sembler paradoxal : le Conseil a

¹⁰⁰⁴ Jean-Marie Brigant, *L'entreprise terroriste individuelle, nouvelle arme contre le terrorisme*. Ann Jacobs ; Daniel Flore. *Les combattants européens en Syrie*, L'Harmattan, 2015

préférée maintenir l'infraction d'apologie, qui incrimine le fait de présenter les terroristes ou leurs actes sous un jour favorable, en dehors de toute adhésion idéologique, plus que le délit de consultation, qui incluait l'adhésion pour être caractérisée. En matière d'apologie du terrorisme, s'il s'agit bien en partie d'anticiper à l'extrême le risque d'attaque, en sanctionnant les admirateurs des terroristes, le lien de cause à effet entre apologie et danger est loin d'être toujours évident. En réalité, en faisant ça, il a érigé l'apologie du terrorisme en dernier rempart de la lutte contre le discours, avec la volonté de sanctionner plus largement que les seuls adeptes du djihad. Il s'agit à la fois de neutraliser le risque, mais aussi de condamner des propos inaudibles. L'apologie du terrorisme est à cheval entre l'anticipation du risque et la condamnation « morale », elle est l'expression de la peur mais aussi du dégoût et de la colère que génère le terrorisme. C'est ici que se situe le cœur de l'exception, qui va au-delà du droit de l'ennemi, de l'anticipation et de la dangerosité. Il nous apparaît que l'émotion est centrale en matière de droit et de justice quand on parle de terrorisme, et d'infraction connectées, le délit d'apologie illustre bien cela en censurant des propos inacceptables plus que des actes. La notion d'ennemi est plus large, l'ennemi est celui qui est du côté des terroristes, ou contre les victimes. En réalité, en maintenant l'apologie, le législateur et le Conseil ont entendu sanctionner au-delà du risque. Cette analyse de la législation contre la propagande, qui vient en réponse à la communication de l'Etat Islamique, aux chiffres des départs sur zone et aux attentats, nous semble être un apport de la thèse. Le prisme de la condamnation morale, qui montre le rôle joué par l'émotion en matière de poursuites terroristes nous paraît important pour souligner l'impact du terrorisme sur une société. Ainsi, si l'analyse de l'existence d'un droit pénal de l'ennemi en matière de propagande djihadiste est complexe, il nous apparaît pourtant que la législation et les mesures de justice qui s'ensuivent s'inscrivent bien dans l'exception. Si le Conseil est venu placer des barrières pour éviter d'excessifs débordements juridiques, une législation large et floue ne s'en est pas moins installée à travers l'apologie du terrorisme. L'apologie, maintenant intégrée au code pénal, devrait offrir des sujets de thèse intéressants en droit et en sciences sociales. Il serait possible de comparer les infractions de presse, comme l'incitation à la haine, et le traitement de l'apologie du terrorisme. Le prétoire utilisé comme lieu de propagande pourrait également offrir un très beau sujet de thèse.

La thèse s'intègre dans les travaux qui ont émergé depuis 2014 pour tenter d'analyser et comprendre la propagande de Daesh, et sa méthode de communication. En faisant cela, elle tente d'apporter une contribution pour une meilleure compréhension des phénomènes radicaux, pour pouvoir y répondre et proposer un contre-discours. En parallèle, elle propose une analyse

des réactions de notre appareil répressif. Nos travaux sont l'occasion de rappeler la nécessité de la mesure en matière de justice. Ils montrent la façon dont l'horreur que génère le terrorisme empêche une véritable prise de recul. Nous rejoignons Eugenio Raúl Zaffaroni lorsqu'il dit que dans un état de droit, il ne devrait pas exister d'exception, mais une figure, celle du délinquant de droit commun¹⁰⁰⁵. Il ne faut pas céder à la tentative de créer un droit pénal qu'on peut qualifier de l'inhumain, réservé à ceux mis au ban de la société pour leurs propos¹⁰⁰⁶. Il faut résister à l'emballement en matière de terrorisme, et notre droit et nos institutions ont beaucoup de difficulté à s'y tenir. Il n'est pas certain qu'une pénalisation à l'extrême des comportements, en amont d'un quelconque acte terroriste, soit bénéfique¹⁰⁰⁷. Cela reviendrait à effacer le sens de la peine au bénéfice de la sécurité. Par ailleurs, les prisons sont encore désignées comme incubateur de la radicalisation dans des dossiers terroristes¹⁰⁰⁸.

¹⁰⁰⁵ Raül Zaffaroni Eugenio, « *Dans un État de droit, il n'y a que des délinquants* », « Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

¹⁰⁰⁶ Delmas-Marty Mireille, « *Violences et massacres : entre droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », « Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

¹⁰⁰⁷ Schmid Dr. Alex P., « *Radicalization, De-Radicalization, Counter-Radicalization: A Conceptual Discussion and Literature Review* », International center for counter terrorism- The Hague (ICCT), research paper, March 2013

¹⁰⁰⁸ Dans les parcours de plusieurs des terroristes la prison est pointée du doigt, c'est notamment le cas des frères Kouachi, d'Amedy Coulibaly, et de Larossi Abballa.

Bibliographie thématique

Le rôle des émotions dans les Sciences Sociales

Productions scientifiques

Amossy Ruth, « *Argumentation et analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires* », *L'analyse du discours au prisme de l'argumentation*, 1/2008

Barbalet Jack, « *Introduction : Why emotions are crucial* », dans *Sociological review*, octobre 2002, 10 pages

Bernard Julien, « *Les voies d'approche des émotions. Enjeu de définition et catégorisations* », *Terrains Théories*, 2/2015, Émotion/émotion

Bericat Eduardo, « *The sociology of emotions: four decades of progress* », University of Seville, *Current Sociology*, 2015, pages 1 à 23

Bleikier Roland, Hutchison Emma, « *Fear no more: emotions and worlds politics* », *Review of international studies*, décembre 2008, 22 pages

Boudon Raymond, « *Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique* », *Sociologie et sociétés*, volume 34, n°1, printemps 2002

Bonicco Céline, « *Goffman et l'ordre de l'interaction : un exemple de sociologie compréhensive* », *Philonsorbonne*, 1-2007, 31-48

Claudon Philippe et Weber Margot, « *L'émotion : contribution à l'étude psychodynamique du développement de la pensée de l'enfant sans langage en interaction* », *Devenir*, 2009/1 vol 21, pages 61 à 99

Cooley John L and Fite Paula J, « *Peer victimization and forms of aggression during middle childhood: the role of emotion regulation* », *Journal of abnormal child psychology*, July 2015

Cuin Charles Henry, « *Émotions et rationalité dans la sociologie classique : les cas de Weber et Durkheim* », *Revue européenne des sciences sociales*, 2001

Cuin Charles Henry, « *Le paradigme « cognitif » : quelques observations et une suggestion* », Revue française de sociologie, 2005/5 volume 46, pages 559 à 572

Damasio Antonio R., *L'erreur de Descartes*, éditions Odile et Jacob Sciences, 2010 (1994), 396 pages

Damasio Antonio R., *Spinoza avait raison. Joie et tristesse, le cerveau des émotions*, éditions Odile Jacob poches, Sciences, 2003, 357 pages

Deluermoz Quentin, Fureix Emmanuel, Mazurel Hervé, et Oualdi M'Hamed, « *Écrire l'histoire des émotions : de l'objet à la catégorie d'analyse* », Revue d'histoire du XIXe siècle, 2013

Durkheim Émile, *Le suicide*, éditions Presses Universitaires de France (PUF), réédition de 2013, 463 pages

Elias Norbert, *La civilisation des mœurs*, éditions Pocket de février 2003, 512 pages

Gauducheau Nadia, « *La communication des émotions dans les échanges médiatisés par ordinateur : bilan et perspectives* », Bulletin de psychologie, 2008/4, n°496, pages 389 à 404

Granger Christophe, « *Maurice Halbwachs, L'expression des émotions et de la société.* », Presses de Sciences Po, « *Vingtième siècle revue d'histoire* », 2014/3 n°123, pages 39 à 48

Granjon Fabien, « *Résistances en ligne : mobilisation, émotion, identité* », Variations, 20 | 2017, mis en ligne le 25 avril 2017

Halbwachs Maurice, « *L'expression des émotions et la société (1947)* », Les cahiers psychologie politique, numéro 21, Juillet 2012

Heaney, Jonathan G., « *Human emotions: a sociological theory by Jonathan Turner H* » Journal of Political Power, Volume 1 n°3 pages 385- 413, décembre 2008

Heise David and Morgan Rick L, « *Structure of emotions* », Social psychology quarterly, volume 51, n°1, 1998, pages 19 à 31

Heise David, « *Affect control theory: concepts and model* », The journal of mathematical sociology, volume 13, 1987, pages 1 à 33

Hochschild Arlie Russell, *The managed heart: Commercialization of human feelings*, éditions University of California press, édition n°3 of April 2012, 339 pages

Hochschild Arlie Russell, « *Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale* », Revue « Travailler », 2003/1 n°9 pages 19 à 49

Jedy-Ballini Monique, « *L'altérité de l'altérité ou la question des sentiments en anthropologie* », Journal de la société des océanistes, 130 /131 2010, pages 129 à 138

Kemper Théodore D, *Research agendas in the sociology of emotions*, éditions State university of New York Press, 1990, 342 pages

Kemper Theodore D, « *How many emotions are there? Wedding the social and the autonomic components* », The American Journal of sociology, volume 93, n°2, 1987, pages 263 à 289

Kemper Theodore D, « *Toward a sociology of emotions: some problems and some solutions* », The American sociologist, volume 13, n°1, 1978, pages 30 à 41

Latté Stéphane, « *Le choix des larmes. La commémoration comme mode de protestation* », dans Politix, 2015/2 n°110, 2015, pages 7 à 34

Lepine Samuel, « *La construction sociale des émotions : enjeux conceptuels et limites d'une hypothèse* », Klesis Revue philosophique, n°23, 2012

Lombardi Doug and Sinatra Gale M., « *Emotions about teaching about human-induced climate change* », International journal of Science Education issue 35 n°1, Janvier 2013, p.167 à 191

Lordon Frédéric, « *Pour un structuralisme des passions* », Tracés revue de sciences humaines, hors-série 2013, Philosophie et sciences sociales, 13/2013

Mallon Isabelle et Le Bihan-Youinou, « *Le poids des émotions : une réflexion sur les variations de l'entraide familiale auprès de proches dépendants* », Presses universitaires de France, Sociologie, 2017/2 volume 8, pages 121 à 138

Montandon Cléopâtre, « *La socialisation des émotions : un champ nouveau pour la sociologie de l'éducation* », Revue française de pédagogie, 101, 1992, pages 105 à 122

Quesnes Thomas, « *Construction des savoirs sur les émotions en sociologie : controverses et dialogues avec les neurosciences cognitives* », mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, mars 2018, 96 pages

Regard Jacques, *Les émotions*, éditions Eyrolles, collection Tout simplement, paru en 2007, 364 pages

Rinn Michael, Delarue Fernand, Zoberman Pierre, et Charaudeau Patrick, *Emotions et discours : l'usage des passions dans la langue*, PU Rennes, 2008, pages 371

Romdhani Ali, Van Tilbeurgh Véronique. « *Les émotions dans l'action collective. Les mobilisations contre les parcs éoliens et les bâtiments d'élevages en Bretagne (France)* ». *Nouvelles perspectives en sciences sociales, Prise de parole*, 2018, 14 (1), pp.151

Roux Sébastien, « *La société des affects. Pour un structuralisme des passions, F. Lordon* », *Sociologie du travail*, Vol. 57 - n° 3 Juillet-Septembre 2015

Rothman Alexander, Salovey Peter, Antone Carol, Keough Kelli, & Martin Chloe Drake, "The influence of message framing on intentions to perform health behaviors", *Journal of experimental social psychology* 29, pp408-433, August 1992.

Salaris Coline, « *Mobiliser par les émotions, mobiliser les émotions* », *Revue française de science politique*, 2017/5 volume 67, pages 857 à 878

Smith-Lovin Lynn, « *The strength of weak identities: social structural sources of self, situation and emotional experience* », *Social psychology quarterly*, volume 70, n°2, 2007 p.106 à 124

Smith Lovin Lynn, « *Affect control theory: an assessment* », *The Journal of mathematical sociology*, volume 13, 1987, pages 171 à 192.

Stets Jan, Burke Peter J, « *Emotions and identity nonverification* », *Social psychology Quarterly*, Volume 77, 2014, pages 387 à 410.

Turner Jonathan H, *Human emotions: a sociological theory*, éditions Routledge, 2007, 248p.

Turner Jonathan H, Sets Jan E, *The sociology of emotions*, Éditions Cambridge University Press, 2005, 368p.

Turner Jonathan H and Stets Jan E, « *Sociological theories of human emotions* », Annual Review of Sociology 2006. 32 :25–52

Tcherkassof Anna et Frijda Nico H., « *Les émotions : une conception relationnelle* », *NecPlus*, « *L'Année psychologique* », 2014/3 Vol. 114, pages 501 à 535

Thoits Peggy A, « *The sociology of emotions* », Annual review of sociology, volume 15, 1989, pages 317 à 342

Traïni Christophe (direction.), *Émotions... Mobilisation !* Les Presses de Sciences Po, coll. « Sociétés en mouvement », 2009, 300 pages

Van Hoorebeke Delphine, « *L'émotion et la prise de décision* », Revue française de gestion, 2008/2 n°182

Vernot Cécile, « *Capter une émotion qui ne s'énonce pas, trois interprétations de la honte* », *Terrains Théories*, 2/2015, Émotion/émotion

Vidrascu Laurence, « *Analyse et détection des émotions verbale dans les interactions orales* », Université Paris Sud, soutenue en 2007

Wouters Cas, « *How emotions work* », Theoretical criminology, August 2002

Vulgarisation scientifique

Scheff Thomas, « *Emotions and politics* », conférence diffusée par l'Université California Télévision, en 2005 https://www.youtube.com/watch?v=iw_6ayN00q8

Scheff Thomas, « *The sociology of emotions* » conférence diffusée par l'Université de Californie Télévision, en 2009 <https://www.youtube.com/watch?v=ZN-g5Fr4f2I>

Le rôle des émotions dans les mécanismes de l'engagement

Aminzade Ron and McAdam Doug, « *Emotions and Contentious Politics. Mobilisation : An International Quarterly* », June 2002, Vol. 7, No. 2, pp. 107-109

Ascone Laura, *La radicalisation à travers l'expression des émotions sur internet*, thèse soutenue à Cergy en 2018

Boex Cécile, « *La vidéo comme outil de publicisation et de coordination de l'action collective et de la lutte armée dans la révolte en Syrie* » extrait de *Pas de Printemps pour la Syrie. Les clés pour comprendre les défis et les acteurs de la crise (2011-2013)*, La Découverte, 2013

Borum Randy, “*Psychological vulnerabilities and propensities for involvement in violent extremism*” *Behavioral Science and the Law*, 32(3), 2014, pages 286-305

Boyd Rhonda C, « *Emotional and behavioral impact of exposure to community violence in inner-city adolescents* », *Journal of clinical child psychology*, July 2001, 10 pages

Braud Philippe, « *Violence symbolique et mal être identitaire* », Presses de Sciences Po, « *Raisons politiques* » 2003/1 no 9, pages 33 à 47

Braud Philippe, *L'émotion en Politique*, Éditions Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 1996, 253 pages

Braud Philippe, « *La violence symbolique dans les relations internationales* », Sciences Po Paris, dans *Violences politiques*, Paris, Seuil, 2004

Collins Randall, « *Entering and leaving the tunnel of violence: micro-sociological dynamics of emotional entrainment in violent interactions* », *Current sociology*, 2012, pages 1 à 20.

Collins Randall, « *Micro and macro causes of violence* », *International journal of conflict and violence*, volume 3, n°1, 2009, pages 9 à 22

Cottee Simon & Hayward Keith, « *Terrorist (E)motives: The Existential Attractions of Terrorism* », *Studies in Conflict & Terrorism*, 2011, 34 :12, pages 963-986

Crawford Neta C, « *The passion of world politics: propositions on emotion and emotional relationships* », *International security* volume 24, number 24, 2000, pages 116 à 156

Déchaux Jean-Hugues, « *Intégrer l'émotion à l'analyse sociologique de l'action* », *Terrains théories, Emotions*, v2, 2015

Ducol Benjamin, « *Les dimensions émotionnelles du terrorisme* », CGJSC / RCESSC 89, Vol. 2, Numéro 2, Automne 2013, 14 pages

Elbaz Gilbert, « *De l'émotion à l'émotion* », Mouvements sociaux d'ici et là, d'hier et d'aujourd'hui, 29/ décembre 2014

Favre Claire, « *Les émotions dans les agir violents, approche psychanalytique* », thèse de doctorat de psychologie clinique, Université Paris Descartes, 2014

Goodwin Jeff, Jasper James M, Polleta Francesca, *Passionate politics: Emotions and social movements*, editions University of Chicago Press, 2001, 389 pages

Goodwin Jeff, and Jasper James, « *The Fall and rise of emotions in social movement theory* », Mobilization, January 2000

Goodwin Jeff and Jasper James « *Emotions and social movements* », Handbook of the Sociology of Emotions pp 611-635, May 2006 (chapter 26)

Guibet Lafaye Caroline, « « *Choc moral* », *émotion, violence : la violence politique est-elle le fruit de la colère ?* » Klesis - Revue philosophique, Klesis, 2017

Jasper James, « *Emotions and social movements: twenty years of theory and research* », annual review of sociology, August 2011

Jasper James, « *The emotions of protest: affective and reactive emotions in and around social movements* », Sociological forum, September 1998, 34 pages

Jasper James, « *Recruiting Strangers and Friends: Moral Shocks and Social Networks in Animal Rights and Anti-Nuclear Protests* », Social Problems, Vol. 42, No. 4 (Nov. 1995), pp. 493-512

Joshua Florence, « *Nous vengerons nos pères : de l'usage de la colère dans les organisations politiques d'extrêmes gauche dans les années 1968* », Politix, 2013/4 n°104, pages 203 à 233

Joy Melanie, *Strategic Action for Animals: A Handbook on Strategic Movement Building, Organizing, and Activism for Animal Liberation*, Lantern Publishing & Media, 2008, 176 pages

Latté Stéphane, « *Des « mouvements émotionnels » à la mobilisation des émotions, Des associations de victimes comme objet électif de la sociologie des émotions protestataires* », Terrains Théories, Émotions, v2, 2015

Larzillière Pénélope, « *Sentiment d'injustice et engagement. Les expressions militantes de chocs moraux en contexte coercitif ou autoritaire* », Cultures et Conflits, N°110/111, (été / automne 2018), pp. 157-178

Lupsha Peter A, « *Explanation of political violence: some psychological theories versus indignation* », Politics and society, volume 2 n°1, 1971, pages 89 à 104

Mika Marie, « *Framing the Issue: Religion, Secular Ethics and the Case of Animal Rights Mobilization* », Social Forces, Vol 85, n°2, December 2006.

Moïsi Dominique, *La géopolitique de l'émotion : comment les cultures de peur, d'humiliation et d'espoir façonnent le monde*, éditions Flammarion, 2015, 276 pages

Post Jerrold M, « *When hatred is bred in the bone* » *the social psychology of terrorism* », Psychiatric and neurologic aspects of war, volume 1208, issue 1, 2010, pages 15 à 23.

Raynal Florence, « *Violences verbales : Le poids des mots, le choc des émotions* », actualités sociales hebdomadaires, n°3004, 2017, pages 36 à 39

Rice Stephen K, « *Emotions and terrorism research: a case for a social-psychological agenda* », Journal of criminal justice, 37(3), pages 248 à 255

Rice Stephen K, Agnew Robert, « *Emotional Correlates of radicalization and terrorism* », in Jacqueline Helfgott (ed) criminal psychology, pages 215-226

Romanos Eduardo, « *Emotions, Moral Batteries and High-Risk Activism: Understanding the Emotional Practices of the Spanish Anarchists under Franco's Dictatorship* », Volume 23, Number 4 (Emotions in Protest Movements in Europe since 1917) November 2014

Scheff Thomas J, « *Roots of war and peace: emotions and bonds in moral shock* », January 2005

Sommier Isabelle, « *Sentiments, affects et émotions dans l'engagement à haut risque* », Terrains théories, émotions, v2, 2015

Tausch Nicole, Spears Russell, Christ Oliver, Saab Rim, « *Explaining radical group behavior: developing emotion and efficacy routes to normative and nonnormative collective action* », Journal of personality and social psychology, 101, 2011, 72 pages.

Tosini Domenico, “*Calculated, passionate, pious extremism: beyond a rational choice theory of suicide terrorism*”, Asian journal of social science, volume 38, issue 3, 2010, pages 394-415

Turner Jonathan H, « *Self, emotions, and extreme violence: extending symbolic interactionist theorizing* », Symbolic interaction, November 2007, 30 pages.

Traïni Christophe, « *Entre dégoût et indignation morale : sociogenèse d'une pratique militante* », Presses de Science Po, 2012/4 volume 62, pages 559 à 581

Traïni Christophe. « *Dramaturgie des émotions, traces des sensibilités. Observer et comprendre des manifestations anti-corrída* », ethnographiques.org, Numéro 21 - novembre 2010

Traïni Christophe, « *Des sentiments aux émotions (et vice versa), Comment devient-on militant de la cause animale ?* » Revue française de science politique, 2010/2 volume 60, p335 à 358

Traïni Christophe, *La cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique*, PUF, 2011, 233 pages

Truc Gêrôme, *Sidérations. Une sociologie des attentats*, éditions PUF, 2016, 368 pages

Van Zomeren Martin and Lodewiljx Hein F.M, « *Motivated responses to « senseless » violence: explaining emotional and behavioral responses through person and position identification* », European journal of social psychology, November 2005.

Vasilapoulos Pavlos, Marcus George E, Valentino Nicholas A, Foucault Martial, « *Fear, anger, and voting to the far right: evidence from the November 13, 2015 Paris terror attacks* », Political psychology, vol 0, n°0, 2018.

Wineski Daniel and Skitka Linda, “*Moralization through moral shock: exploring emotional antecedents to moral conviction*”, Personality and social psychology bulletin, vol 43 issue 2, 20th November of 2016, pages 139-150

Wrenn Corey Lee, “*Resonance of Moral Shock in abolitionist animal rights advocacy: overcoming contextual constraints*”, Society & Animals 21 (2013) 379-394

Wright Stephen. C, Taylor Donald M, Moghaddam Fathali M, « *The relationship of perceptions and emotions to behavior in the face of collective inequality* », Social Justice research, volume 4, n°3, 1990, pages 229 à 252

Wright-Neville D and Smith Debra, « *Political rage: terrorism and the politics of emotion* », dans *Global Change, Peace & Security*, 21 (1), 2009, pages 85 à 98

Zirotti Jean Pierre, « *Sociologie de l'action et émotions, Les émotions dans l'expérience du déni de citoyenneté chez les jeunes de banlieue* », Noesis, *L'Affectivité : perspectives interdisciplinaires*, 2010

La propagande : définition et histoire

Productions scientifiques

Origine et histoire de la propagande

Bernay Edward, *Propanda*, éditions La découverte, paru en 1928, 220 pages

D'Almeida Fabrice, *Images et propagande, XXème siècle*, éditions Casterman Giunti, 1995

D'Almeida Fabrice, *Une histoire mondiale de la propagande de 1900 à nos jours*, éditions La Martinière, 2013, 200 pages

D'Almeida Fabrice, « *Propagande, histoire d'un mot disgracié* », Mots Les langages du politique, le 14 mai 2008

D'Almeida Fabrice, « *L'américanisation de la propagande en Europe de l'ouest* », Vingtième siècle, revue d'Histoire, 2003/4 n°80

Ellul Jacques, *Propaganda, The formation of Men's attitude*, editions Vintage books a division of random house New York, 1973

Ellul Jacques, *Histoire de la propagande*, Que sais-je ? Presses universitaires de France, 1967

Ellul Jacques, « *Propagande et démocratie* », *Revue française de science politique*, vol. 2, 3, 1952

Graham Wallace, *The great society, a psychological analysis*, editions Macmillan and Co, limited St Martin's street, London, 1914, 428 pages

Huyghe François Bernard, *Maître du faire croire, De la propagande à l'influence*, éditions Vuibert, 2008

Jowett Gath S. and O'Donnell Victoria, *Propaganda and Persuasion*, éditions Sage, 2012, 425 pages

Le Bon Gustave, *Psychologie des foules*, Éditions les presses universitaires de France, paru en 1963, 106 pages

Lippman Walter, *Public Opinion*, Editions Unabridged, 1922, 163 pages

Markova Ivana, « *Persuasion et propagande* », Diogène, n° 217, 2007/1

Markova Irina, « *Persuasion et psychologie sociale* », Diogène 2007/1 n°217

Olivesi Stéphane, « *De la propagande à la communication : éléments pour une généalogie* », Revue d'histoire critique, 86/2002, Démocratie Pouvoir et Propagande en France au XXème siècle, pages 13 à 28

Pizzorusso Giovanni, « *Le Monde et / ou l'Europe : la Congrégation de Propaganda Fide et la politique missionnaire du Saint-Siège (XVIIe siècle)* », Università « Gabriele d'Annunzio », Chieti-Pescara

Taylor M. Philipp, *Munitions of the mind: A history of propaganda from the ancient world to the present day*, Editions Manchester University Press, 3rd edition, 2003

Tchakhotine Serge, *Le viol des foules par la propagande politique*, éditions Gallimard, 1952, 624 pages

Tzvetkova Maria, « *La propagande politique, l'exemple de la Bulgarie communiste à travers les marques et les logos* », Balkanologie revue d'études pluridisciplinaires, vol II. 1998, n°2

Propagande de guerre

Barron Amy, « *The art of war: proof or propaganda* », University of Toronto, CSMS Journal, Volume 16, 2010

Contamine Philippe, « Aperçu sur la propagande de guerre, de la fin du XIIIe au début du XVe siècle : les croisades, la guerre de Cent ans », Publications de l'École française de Rome, 1994

Creel George, *how we advertised America: the first telling of the amazing story of the Committee on public information that carried the gospel of Americanism to every corner of the globe*, éditions Harpers and brother's publisher New York and London, 1920, 525 pages.

Elsig Alexandre, *Les Shrapnels du mensonge : la Suisse face à la propagande allemande de la Grande Guerre*, éditions Antipodes, février 2017, 581 pages

Elsig Alexandre « *La paix, rien que la paix ? La propagande allemande et la dissidence pacifiste de la Suisse romande (1916 – 1919), Regards sur un texte universitaire de combat,* » Presses universitaires de Dijon, 2015

Gervereau Laurent, « *La guerre n'est pas faite pour les images* », Revue d'Histoire Moderne et contemporaine, 2000/4 n°48-4 pages 83 à 88

Gullace Nicoletta, « *The Blood of our sons* »: *men, women and the renegotiation of British Citizenship during the Great War*, Palgrave Macmillan, 2004, 312 pages

Lasswell Harold D, *Propaganda technique in the World War*, Éditions Martino Fine Books, 2013, 244 pages

Liedts Gaëlle, « *Du pouvoir de l'image : la photographie de propagande et de contre-propagande national-socialiste en Allemagne et en France (1933-1945)* », Thèse soutenue à Paris XIV en 2006

Lopez Jean et Wieviorka Olivier (direction), *Les mythes de la seconde Guerre Mondiale*, éditions Perrin, 2015, 411 pages

Mamatsashvili Atinati, « *Susciter une émotion pour dominer l'esprit : la propagande antisémite des écrivains français (1940-1944)* », *Savoir en prisme*, n°7, Les émotions en discours et en images, 2017

Marsili Marco, « *Propaganda and international relations: An Outlook on wartime* », ResearchGate, October 2015

Miclet Marion, « *La Deuxième Guerre mondiale dans le cinéma hollywoodien des années 1940 : l'Europe comme modèle pour l'Amérique ?* », Section Politique et Communication Séminaire Histoire des XIXe et XXe siècles, soutenue le 4 juillet 2007

Morelli Anne, *Principes élémentaires de propagande de guerre : Utilisables en cas de guerre froide, chaude ou tiède...*, éditions Aden Belgique, La Petite Bibliothèque, 2010, 200 pages

Passera Françoise, « *La propagande antibritannique en France pendant l'Occupation* », *Revue LISA/LISA e-journal*, Vol. VI – n°1 | 2008, 124-15

Pedrini Pierre Paolo, *Propaganda, Persuasion and the Great war, Heredity in the modern sale of products and political ideas*, Editions Routledge, 2017, 234 pages

Pignède Béatrice et Del Debbio Christophe-Emmanuel, « *Propagande de guerre, propagande de paix* », L'Harmattan, *L'Homme et la société*, 2004/4 - n° 154, pages 179 à 18

Ponsoby Arthur, *Falsehood in wartime: Propaganda Lies of the First World War*, Kessinger Publishing, LLC, 1928

Ricard Serge, « *L'entrée en guerre des États-Unis en 1917 : l'avènement du wilsonisme* », *IdeAs*, 9, Printemps / Été 2017, 03 Juillet 2017

Taylor M. Philipp, « *Techniques of persuasion: basic ground rules of British Propaganda during the second world war* », *Historical journal of Film, Radio and Television*, Volume 1 n°1, 1981

Verrier Étienne et Laloë Denis, « *Les animaux convoqués dans la propagande de guerre : dessins de presse, affiches et cartes postales en 1914-1918* », *Ethnozootechnie* 98, 65-76, 2015

Wenkins Laurent, « *Le traitement médiatique belge du conflit syrien : entre information et propagande de guerre* », Université de Liège, mémoire de master 2, année 2018-2019

Wright James, « *War Propaganda* », (ed.) 2015. *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences* 2nd edition, 15 pages

Totalitarisme et propagande

Aslangul Claire, « *Faire peur, faire « vrai » : Der Ewige Jude. Objectifs, procédés et paradoxes d'un « documentaire » antisémite* », Revue d'Institut des langues et cultures d'Europe, Amérique, Afrique Asie et Australie, 23/2015

Clit Radu, « *La propagande totalitaire et la force dans le « phénomène Pitesti »* », dans Topique, 2010/2 n°111, pages 83 à 102

Doob Léonard W., « *Goebbels' Principles of propaganda* », The public opinion Quaterly, vol 14 n°3, automne 1950

Di Jorio Irene et Pouillard Véronique, « *Le savon, le Président et le Dictateur. Publicité et propagande en Europe des années 1920 aux années 1960* », Vingtième siècle, Revue d'Histoire 2009/1 n°101

Georgakakis Didier, « *La nature « antirépublicaine » de la propagande d'État : du mythe mobilisateur à sa réalisation (1918-1944)* », Démocratie, propagande et pouvoir en France au XXème siècle, 86/2002, pages 29 à 48

Golomstock Igor, *L'art totalitaire Union Soviétique, IIIème Reich, Italie fasciste, Chine*, Paris éditions Carré, 1991, 344 pages

Hartman John J, « *A psychoanalytic view of racial myths in a Nazi propaganda film: Der Ewige Jude* », Journal of Applied Psychoanalytic Studies, Vol. 2, No. 4, 2000, 18 pages

Henrard Gaelle et Paulus Julien, « *Art et totalitarisme : l'art dans l'Allemagne nazie* », Les territoires de la mémoire, 2014

Herf Jeffrey, *L'ennemi juif- la propagande nazie, 1939-1945*, éditions Calmann-Lévy et Mémorial de la Shoah, 2011, 360 pages

Horne John, Kramer Alan, *German atrocities, 1914: a history of denial*, Yale University Press, 2001, 416 pages

Luytens Daniel Charles, *Jeunesses hitlériennes : enquête sur le génération nazie (39-45)*, éditions Jourdan, 2015, 320 pages

Sennebogen Waltraud, « *Publicité et propagande dans l'Allemagne nationale socialiste et l'Italie fasciste* », Presses de Sciences Po | « *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* », 2009/1 n° 101, pages 49 à 60

Propagande par le fait et anarchisme

Badier Walter, « *Emile Henry, le « Saint-Just de l'anarchie* », *Parlement(s) revue d'histoire politique*, 2010/2 n°14, pages 159 à 171

Bantman Constance, « « *Anarchistes de la bombe, anarchistes de l'idée* » : *Les anarchistes français à Londres* », 1880-1895, *La Découverte*, « *Le Mouvement Social* » 2014/1 n° 246, p. 47 à 61

Chambost Anne Sophie, « « *Nous ferons de notre pire...* » *Anarchisme, illégalisme et lois scélérates...* » *Revue Droit et culture*, dossier Trahison, 74 2017 2, 2017

Poncelet Alexandre, « *Yves Frémion, Léauthier l'anarchiste. De la propagande par le fait à la révolte des bagnards (1893-1894)* », *Lectures, Reviews*, 2011, 21 April 2011

La propagande moderne

Black John J, « *Another perspective on mass media propaganda* », Department of communication Utah State University, 1977

Collon David, *Propagande : la manipulation de masse dans le monde contemporain*, éditions Belin, 2019, 431 pages

Chomsky Noam, Herman Edward S., *La fabrication du consentement, De la propagande médiatique en démocratie*, éditions Panthéon books, 1988, 575 pages

Chomsky Noam, McChesney Robert W., *Propagande, Médias et démocratie*, Éditions Eco société, 2004, 199 pages

Delbecque Eric, *L'influence ou les guerres secrètes : de la propagande à la manipulation*, éditions Vuibert, 2011, 290 pages

Delporte Christian, « *Pour une histoire de la propagande et de la communication politique* », *Vingtième siècle, revue d'Histoire* 2003/4 (n°80)

Delporte Christian, *Médias, culture et pouvoirs depuis 1945*, éditions Chronos, 2018, 446 pages

Scarantino Luca Maria, « *Persuasion, rhétorique et société* », Diogène 2017/1, n°217

Serfaty Viviane, « *Persuasion and the internet : Some aspects of cyberpropaganda* », Revue d'Histoire Moderne et contemporaine, 2003/4 n°80 pages 123 à 131

Taïb Emmanuel, « *La propagande revisitée* », Quaderni communication, technologies, pouvoir, propagande en démocratie, printemps 2010

Autre

Angenot Marc, *La propagande socialiste, Six essais d'analyse du discours*, L'univers des discours, 1997, 275 pages

Balique Florence, « *Le ressort pathétique du discours de propagande : servitude volontaire contre mirage identitaire* », dans Michael Rinn (direction.), *Émotions et discours*, Presses universitaires de Rennes, 2008

Crettiez Xavier, Piazza Pierre, *Murs rebelles - Iconographie nationaliste contestataire : Corse, Pays-Basque, Irlande du Nord*, éditions Karthala, 2014, 180 pages

Crue Norton, *Témoins*, Éditions Presses Universitaires de Nancy, réédition 1er octobre 2006 (1929), 727 pages

Domenach Jean Marie, *La propagande politique*, Éditions Presses Universitaires de France (PUF), 8ème édition mise à jour, novembre 1992, 127 pages

Kakam Christian, « *Propagande politique et désobéissance civile. De la désobéissance mentale comme rempart contre le harcèlement politique et idéologique* », Le philosophe, n°26, 2006/1, pages 167 à 179

Michaud Eric, *Un art de l'éternité : l'image et le temps du national-socialisme*, éditions Folio, 2017, 432 pages

Richard Alan Nelson, *A Chronology and Glossary of Propaganda in the United States*, Greenwood Press, 1996, 360 pages

Ollivier-Yanniv, Caroline, « *Discours politiques, propagande, communication, manipulation* »
Mots. Les langages du politique, 94 2010, mis en ligne le 06 novembre 2012

Prochasson Christophe, « *Les mots pour le dire : Jean Norton Cru, du témoignage à l'histoire* »,
Revue d'Histoire Moderne et contemporaine, 20001/4 n°48-4 pages 160 à 189

Témoignages et récits propagandistes controversés

Breivik Anders, 2083, *A European declaration of independence*, London, 2011, 1500 pages

Goebbels Joseph, *The Goebbels diaries: the last days*, edited by Hugh Trevor Roper, Pan Books LTD, 1979, 370 pages.

Hitler Adolf, *Mein Kampf*, traduit de l'allemand en anglais par James Murphy, Imperial Collegiate Publishing, 2010, 458 pages

Vikernes Varg, Vargsmal, autobiographie, 1997

Vulgarisation scientifique

Carruthers Bob, *Images of war, Hitler's propaganda pilgrimage*, editions Pen & Sword Military, 2015, 207 pages

Collon Michel, « *Propagande de Guerre, festival de médias mensonges et complot ?* »
Thinkerview, avril 2016

Collon Michel, « *Les cinq principes de la propagande de guerre* », intervention de 2012

Collon Michel, « *Les guerres, le capitalisme et la stratégie du chaos* », Conférence à Montpellier le 3 mai 2018, invité par les Amis du Monde Diplomatique

Conesa Pierre, « *Propagande de Guerre, Cinéma, Géopolitique, Opinion publique* »,
Thinkerview, le 25 avril 2018

D'Almeida Fabrice, « *Images mobiles, pouvoir et propagande au XXème siècle* », conférence ayant eu lieu au bureau de Picardie à l'Université Jules Verne d'Amiens, durée 1h36

Journalisme et médias

Denoël Charlotte, « *La propagande hitlérienne* », *Histoire par l'image*, consulté le 02 mars 2019. URL : <http://www.histoire-image.org/fr/etudes/propagande-hitlerienne>

Fenardji Malik, « *Les rouages de la communication terroriste : comment comprendre les enjeux de la peur* », Mediapart, le 25 novembre 2015

Flandrin Antoine, « *Le rôle de la propagande aux États-Unis pendant la guerre* », *Le Monde*, le 3 septembre 2014

Jeanneney Jean-Noël, « *Anarchistes : la propagande par le fait* », *L'Histoire*, novembre 2001, p. 80-81

Michel Patrick, « *Il y a 100 ans : premier exercice de propagande de masse avec la commission « Creel »* », Acrimed, 14 septembre 2017

Morelli Anne, « *Pourquoi acceptons-nous des guerres inacceptables ?* » Conférence rediffusée sur Youtube, décembre 2018

Palate Emmanuel, « *Propagande, mythes et réalités* », Province de Liège 2014

Pignède Béatrice, *Propagande de guerre, propagande de paix*, documentaire du 21 janvier 2004

Propagande et djihadisme

Productions scientifiques

L'Etat Islamique

Anderson Jan Christopher, « *Islamic State Propaganda: Between Social Movement Framing and Subcultural Provocation* », *Terrorism and Political Violence*, July 2017

Al Mah-Rukh, « *ISIS and propaganda: How ISIS exploits women* », Reuters Institute Fellowship Paper University of Oxford, 2015

Allendorfer Will and Herring Susan, « *ISIS vs The US government: a war of online video propaganda* » *Peer Reviewed Journal of the internet*, volume 20, number 12, December 2015

Atwan Abdel Bari, *The Islamic State: The digital Caliphate*, editions SAQI, 2015, 225 pages

Baele Stéphane J, Boyd Katharine A and Coan Travis G, *ISIS's propaganda: a full Spectrum extremist message*, Oxford University Press, 2019, 304 pages

Benraad Myriam, « *La vengeance, ressort mobilisateur de l'État islamique* », Dans *Politique étrangère* 2017/4 (Hiver), pages 53 à 62

Berger JM and Morgan Jonathan, « *The ISIS Twitter Census Defining and describing the population of ISIS supporters on Twitter* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, No. 20, March 2015

Bonifait Bastien, « *L'utilisation du cyberspace par l'État Islamique* », Mémoire de master 2 sous la direction du professeur Frederick Douzet, Institut français de géopolitique de Paris VIII, année 2014-2015, 126 pages

Bunker Pamela Ligouri and Bunker Robert J, *The Islamic State-language online Magazine Rumiyah (Rome)*, A Terrorism Research Center book, 2019, 133 pages

Capese Alexander G, « *A terrorist story in three acts: Dabiq, Rumiyah and the hero's journey* », these presented at Monterey University, California, September 2018

Cotte Simon, « *Watching Isis: how young adults engage with official English Language Isis videos* », *Studies in conflicts & terrorism*, volume 43, issue 3, 2020, p.183-207.

Colas Brandon, « *What does Dabiq do? ISIS hermeneutics and organizational fractures within Dabiq magazine* », *Studies in conflict and terrorism*, volume 40, issue 3, 2017, pages 173 à 190

Conesa Pierre, Huyghe François Bernard, Chouraqui Margaux, « *La propagande francophone de Daesh : le mythe du combattant heureux* », Fondation maison des sciences de l'homme, observatoire des radicalisations, le 3 mars 2017

El Araby Mohammad, « *Terror propaganda: Daesh Media and operating strategy* », *Dirasat*, n°8, King Faisal Center for Research, and Islamic Studies, 2016

Fernandez Alberto M, « *Here to stay and growing combating ISIS propaganda networks* », The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World, 2015, 33 pages.

Filiu Jean Pierre, « *L'Apocalypse selon Daech* », dans *Sciences humaines*, 2015/8, n°276, 2015

Gartenstein-Ross Daveed, Baar Nathaniel, Moreng Bridget, « *The Islamic State's Global Propaganda Strategy* », ICCT research paper, mars 2016

Gharrafi Miloud, « *Le propagande jihadiste : le cas de Daech* », Les fanatismes d'aujourd'hui, 2018, pages 445 à 465

Gozlan Angélique, « *L'adolescence face à la propagande visuelle 2.0 de Daesh* », *De Boeck Supérieur*, « *Cahiers de psychologie clinique* » 2017/2 n° 49, pages 211 à 226

Hanne Olivier, « *L'Etat islamique, un cyber terrorisme médiatique ?* », ResMilitaris, 2015

Harbulot Christian (sous la direction), « *La France peut-elle vaincre Daesh sur le terrain de la guerre de l'information ?* » Rapport d'Alerte de l'Ecole de guerre Economique, mai 2015, 125 pages

Hussein Hasna, « *La propagande comme première arme de guerre pour Daech* », *Les Cahiers du journalisme - Recherches*, 2018, vol. 2, no 1, p. R39-R47

Hussein Hasna, « *La propagande de Daesh* », revue Esprit, 2016, pages 16 à 19

Hussein Hasna, « *Le recrutement numérique des adolescent.e.s par Daesh : Les chants « anasheed » djihadistes* », document Citoyenneté active, Université de Lorraine

Huyghe François Bernard, *Daech, l'arme de la communication dévoilée*, Collection l'Information c'est la guerre, 2017, 128 pages

Ingram Haroro J, « *Learning from ISIS's virtual propaganda war for western Muslims: of comparison of Inspire and Dabiq* », the International Center for counter terrorism (ICCT), 2017

Ingram Haroro J, « *Islamic State's English-language magazines, 2014-2017: Trends & implications for CT-CVE strategic communications* », ICCT, March 2018, 46 pages

Ingram Haroro J, « *An analysis of Inspire and Dabiq: lessons from AQAP and Islamic State's propaganda war* », Studies in conflict and terrorism, July 2016.

Lahouij Mohamed Anouar, « *Réputation et images touristiques tunisiennes face à la propagande terroriste* » Communication, technologies et développement, 4/2017

Loriller Adrien, « *L'avantage concurrentiel* » de Daesh sur le marché mondial du terrorisme », publications de l'ANAJ-IHEDN, novembre 2015

Macnair Logan and Frank Richard, « « *To my brothers in the west...* »: *A Thematic analysis of videos produced by the Islamic State's al Hayat Media Center* », *Journal of contemporary Criminal Justice*, volume 33 issue 3, 2017, pages 234 à 253.

Mcheimeche Aya, *Armes 2.0 : Le pouvoir des mots. Comment l'État Islamique a-t-il remporté la guerre de la communication ?* Collection Influences et Conflits, 2018, 82 pages

Milton Daniel, « *Fatal Attraction: explaining variation in the attractiveness of Islamic State Propaganda* », *Conflict Management and Peace Science*, mars 2018.

Milton Daniel, « *Down, but not out: An Updated examination of the Islamic's State visual propaganda* », Combating Terrorism Center, United States Military Academy, July 2018

Nance Malcom and Sampson Christopher, *Hacking ISIS: How to destroy the Cyber jihad*, Skyhorse Publishing, 2017, 320 pages.

Nanninga Peter, « *Branding a caliphate in decline: The Islamic State's video output (2015-2018)* », ICCT Research Paper, April 2019

Nasr Wassim, « *La violence, une fin ou un moyen pour l'Etat Islamique ?* », *Inflexions*, n°31, 2016, pages 47 à 53

Ozeren Suleymann, Kekim Hakan, Elmas Salih and Canbegi Halil Ibrahim, « *An analysis of ISIS propaganda and recruitment activities targeting the Turkish speaking population* », *International anals of criminology* n°56, 2018, pages 105 à 121.

Pamart Lina, « *L'Etat Islamique, la musique et la guerre* », *Inflexions*, 2017/2, n°35 pages 175 à 187

Pellerin Clara, « *Communicating terror: An analysis of ISIS communication strategy* », Sciences Po Kuwait Program, 2016

Qi Yuanbo, « *ISIS and the theater of terror: a study of official English-language ISIS video (2014-2017)* », Doctor of philosophy, (Phd thesis), University of Kent, 2019

Rekik Dhouha, *La fabrique audiovisuelle de l'État Islamique, La vidéo comme arme de guerre et outil de légitimation et de recrutement*, éditions l'Harmattan, 2018, 126 pages

Robinson Mark D and Dauber Cori E, « *Grading the quality of ISIS videos: a metric for assessing the technical sophistication of digital video propaganda* », *Studies in conflict and terrorism*, volume 42, issue 1-2, 2019, pages 70 à 87.

Robinson Mark D, Dauber Cori E, Baslious Jovan J and Blair Austin G, « *Call of duty: jihad-how the video game motif has migrated downstream from Islamic State propaganda videos* », *Perspectives on terrorism* volume 13, n°3, 2019, pages 17 à 31.

Sali Dima, « *Through the Lens of Isis: The portrayal of female enemy and sexual violence in Isis online magazines Dabiq and Rumiyah* », Master's thesis, University of Helsinki, 2019

Shakir Khawaja and Hussain Asma « *Media Strategy of ISIS: An Analysis* », *Khan*, SS n°36 volume 2, 2016

Tinnes Judith, « *Although the disbelievers dislike it: a backgrounder on IS hostage videos-August-December 2014* », *Perspectives on terrorism*, Volume 9 issue 1, 2015, pages 76 à 94

Venkatesh Vivek, « *Promoting Extreme Violence: Visual and Narrative Analysis of Select Ultraviolent Terror Propaganda Videos Produced by the Islamic State of Iraq and Syria (ISIS) in 2015 and 2016* », *Terrorism and Political Violence*, October 2018

Velasco-Pufleau Luis, « *Après les attaques terroristes de l'État islamique à Paris. Enquête sur les rapports entre musique, propagande et violence armée* », *Transposition Musique et Sciences sociales*, 2015

Welch Tyler, « *Theology, heroism, justice, and fear: an analysis of ISIS propaganda magazines Dabiq and Rumiyah* » *Dynamics of Asymmetric conflict, Pathway toward terrorism and genocide*, volume 11 issue 3, May 2018

Wignell Peter, Tan Sabine, O'Halloran Kay L and Lange Rebecca, « *A mixed methods empirical examination of changes in emphasis and style in the extremist magazines Dabiq and Rumiyah* », *Perspectives on terrorism*, volume 11, issue 2, April 2017

Winter Charlie, « *The virtual caliphate, understanding Islamic State's propaganda strategy* », *Quilliam Foundation*, July 2015

Winter Charlie, « *Documenting the virtual caliphate* », The Quilliam Foundation, October 2015

Winter Charlie, « *Women of the Islamic State* », Quilliam Foundation, February 2015

Yeung Joanie, Chung Yin, « *A critical analysis on ISIS propaganda and social media strategies* », University of Salford, Terrorism and security studies, mars 2015

Zelin Aaron, « *Picture or it didn't happen: A snapshot of the Islamic State's official Media Output* »; Perspectives on terrorism, volume 9, issue 4, 2015.

Djihadisme et cyberspace : la diffusion du discours

Alava Séraphin, Noha Najjar et Hasna Hussein, « *Étude des processus de radicalisation au sein des réseaux sociaux : place des arguments complotistes et des discours de rupture* », Quaderni, 94, 2017, 29-40.

Awan A. « *Radicalization on the Internet? The virtual propagation of jihadist media and its effects* » RUSI Journal 152(3), 2007, p.76-81.

Awan A. « *Virtual jihadist media: Function, legitimacy and radicalizing efficacy* » European Journal of Cultural Studies 10(3), 2007, p.389-408.

Chatton Stéphane et Mazzuchi Nicolas, « *Le cyberdjihadisme, une évolution programmée ?* », Dans Revue Défense Nationale 2015/9 (N° 784), pages 32 à 38

Crosset Valentine et Dupont Benoit, « *Internet et propagande djihadiste : la régulation polycentrique du cyberspace* », Critique internationale, 2018/1 n°78, 2018, pages 107 à 125

Ducol Benjamin, « *Devenir jihadiste à l'ère du Web : Une approche processuelle et situationnelle de l'engagement jihadiste au regard du cyberspace* », Université de Laval, 2014

Ducol Benjamin, Bouchard Martine, Davies Garth, Neudecker Christine, Ouellet Marie, « *Radicalisation et extrémisme violent à l'ère du web. Numérique et radicalités violentes : au-delà des discours communs* », Cahiers de la sécurité et de la justice, n°43

Filiu Jean Pierre, « *L'expansion du cyber djihad* », AKFAR/IDEE, été 2007

Hecker Marc, « *Web social et djihadisme : du diagnostic aux remèdes* », Focus stratégique, n°57, juin 2015

Al-Qaida

Bérubé Maxime, « *D'al-Qaïda à État islamique : Vers une typologie du discours d'influence illustrant la diversité de l'offre jihadiste* », Université de Montréal, Ecole de criminologie, 2018

El Difraoui Asiem, *Al-Qaeda par l'image. La prophétie du martyr*, éditions PUF proche Orient, paru en 2013, 426 pages

Guidère Mathieu, *Les Martyrs d'Al-Qaïda*, éditions du Temps, 2006, 239 pages

Kotoulas Ioannis E, « *Ideological principles of Jabaht Al Nustra in Al Risalah Magazine* », Civitas Gentium, 2018, pages 49 à 60

Autre

Benham Saïd, « *Hymns (nasheed): A contribution to the Study of the Jihadist Culture* », Studies in Conflict and Terrorism, vol. 35, n0 12, 2012

Berger JM, *Jihad Joe: Americans Who Go to War in the Name of Islam*, Potomac Books Inc, 2011, 280 pages.

Cayatte Rémi, « *Les jeux vidéo américains de l'après 11 septembre 2001 : La guerre faite jeu, nouveau terrain de propagande idéologique ?* », Université de Lorraine, thèse soutenue en 2016

Hayat Alvi, “*Musical criminology: a comparative analysis of jihadists nasheeds and narco corridos*”, Journal of European, Middle Eastern, & African Affairs, June 2020

Huyghe François Bernard, *Le terrorisme : violence et propagande*, éditions Découvertes Gallimard, 2011, 128 pages

Koehler David, “*Fake it till you make it? Representation of Special Operations Forces capabilities in Jihadist propaganda videos*”, Studies in conflict and terrorism, June 2020

Moussa Faraj, « *Typologie et analyse des discours savants et profanes sur le terrorisme* », Thèse de droit privé et Sciences criminelles, Université Aix Marseille, 2018

Nader Barzin, « *Propagande et attentats-suicide* », Topique, 2010/2 n° 111, p. 59-72

Salazar Philippe-Joseph, *Paroles armées : comprendre et combattre la propagande terroriste*, éditions Lemieux, 2015, 261 pages

Sinaceur Marwane, « *Pour répondre aux caricatures de Mahomet, voici ce que dit le Coran* », accessible sur le site cdradical, le 22 janvier 2021

Umbach Basconne Camille, « *La communication : l'autre arme djihadiste* », mémoire de master sous la direction de François Haut, Université Paris II, année 2016-2017

Idéologues djihadistes – essais

Abu Bakr Naji, *the management of Savagery, the most critical stage through which the Umma will Pass*, traduction par William McCants, May 2006

Al-Suri's Abu Mus'ab, *Call to Global Islamic Resistance « written by the needy for Allah's Mercy »*, 2004, 1600pages.

Journalisme et médias

Comolli Jean-Louis, *Daech, le cinéma et la mort*, éditions Verdiers, 2016, 128 pages

Desbois Patrick et Costel Nastasie, *La Fabrique des terroristes, dans les secrets de Daech*, éditions Favard, 2016

Revue de presse

Ayad Christophe, « *L'État islamique, l'alliance entre Al-Qaida et Call of Duty* », publié sur Le Monde, le 22 août 2014

Bastie Eugénie, « *L'Etat islamique lance un magazine en français* », publié dans Le Figaro, paru le 23 décembre 2014

Berkani Mohamed, « *Daech veut construire un Etat... grâce (en partie) aux enfants soldats* », France Info, le 8 décembre 2015

Bonal Cordélia, « *En Irak, les jihadistes veulent briser les frontières de 1916* », Libération, du 16 juin 2014

Braquet Romain, « *Une propagande virtuelle extrêmement soignée* » Libération, du 22 septembre 2014

Carignano Maxime, « *Sept à huit : un enfant de Daesh menace la France et exécute un otage (vidéo)* », Non-stop zapping, 16/01/2016

Carignano Maxime, « *Sept à huit : l'entraînement brutal des enfants de Daesh (vidéo)* », Non-stop zapping, du 16 janvier 2016

Charlton Corey, « *ISIS child executioner ignores prisoners' pleas to spare them... then shoots them in the head without hesitating: Shocking footage shows how Islamic State's evil has spread to the next generation* », Mail Online, du 15 juillet 2015

Champeau Guillaume, « *Vidéo : L'Etat Islamique détourne le jeu vidéo GTA pour instruire le djihad* », Numérama, du 22 septembre 2014

Couderc Thomas, Brunet Florent, « *"Ils nous apprenaient à décapiter" : des enfants rescapés de Daesh racontent l'enfer* » BFM TV, le 23 février 2016

Cottee Simon, « *Why It's So Hard to Stop ISIS Propaganda. It requires telling a better story. And the U.S. hasn't come up with one yet.* », the Atlantic, March 2, 2015.

Dearden Lizzie, « *Isis propaganda video shows British four-year-old Isa Dare 'blowing up car' with prisoners inside in Syria* », published in The Independant, on the 11th of February 2016

Delafoi Florian, « *La propagande, machine de guerre de l'Etat islamique* », le Temps, du 4 janvier 2016

De Maréchal Edouard, « *Comment l'Etat islamique enrôle et radicalise ses nouvelles recrues* », le Figaro, du 9 février 2015

Devillers Sonia, « *Vidéo : comment Daesh pille Hollywood* », France Inter, du 19 septembre 2016

Eschapaspe Baudouin, « *Quand Daech fait son cinéma* », Le Point, du 27 septembre 2016

Ghys Clément, « *Décryptage. Propagande de l'Etat islamique : sales comme des images* », Libération, du 20 décembre 2015

Gouëset Catherine, « *Ces enfants-martyrs que Daech utilise dans les attentats* », l'Express, le 22 aout 2016

Hall John, « *The video game that allows you to play as an ISIS fighter slaughtering Westerners: Islamists give away combat simulator in a bid to recruit children and young men* », The Daily Mail, 3rd February 2015.

Hussein Hasna, « *Les illusions de la propagande numérique de L'État islamique* », publié dans Le Monde, le 1er février 2016

Le Corre Benoit, « *Les enfants soldats de Daech mis en scène dans un jeu macabre* », le 21 novembre 2016

Miranda Charles, « *Terror recruits: The Muslim women recruiting friends and social media followers to create a Caliphate and wage war* », The Courier Mail, du 23 janvier 2015

Molinié William, « *Nouvelle vidéo de Daesh : « Faites exploser la France »* », le 20 minutes, du 19 décembre 2014

Pham Lê Jérémie, « *Enfants français, bourreaux de Daech : "Un défi adressé à l'Occident"* » L'express, le 17 mai 2016, AFP

Rabia Hoballah, « *3 bonnes raisons de regarder "Le studio de la terreur" sur Canal+* », LCI, du 20 septembre 2016

Ruth Sherlock, « *Islamic State jihadists execute dozens amid Palmyra ruins* », The Telegraph, du 5 juillet 2015

Sellow Soren et Zerrouky Madjid, « *La propagande, arme de prédilection de l'Etat Islamique* », Le Monde International du 09 septembre 2016

Slama Mathieu, « *Djihad 2.0 : la stratégie de communication de l'Etat islamique et d'Al-Qaida sur internet* », Figaro, du 21 novembre 2014

Sylla Fanta, « *Propagande : comment Daech instrumentalise la pop culture* », Les Inrockuptibles, du 13 septembre 2016

Verdier Camille, « *Dabiq, le magazine de propagande de l'État islamique* », Le Figaro, du 15 juillet 2014

Verner Robin, « *Dans une vidéo de propagande, Daesh met en scène un enfant américain* », BFMTV, le 24 aout 2017

Véronique Paul, « *Attentat à Nice : Daesh se félicite et menace Marseille* », RTL, du 21 juillet 2016

Withnall Adam, « *Isis releases video showing execution of five 'British spies' and warning to 'imbecile' David Cameron* », publié dans The Independant, le 3 janvier 2016.

« *Un enfant américain sous l'emprise de Daesh menace « Trump, le pantin des juifs » dans une vidéo* », paru dans RT France, le 23 août 2017

« *Daesh met en scène un assistant-bourreau âgé de six ans dans une vidéo insoutenable* », paru dans RT France, le 19 avril 2017

« *Dans une nouvelle vidéo de Daesh un enfant de deux ans tue un otage* », paru dans RT France le 9 janvier 2017

« *Deux garçons français tuent des Syriens dans une vidéo choquante de Daech* », paru dans RT France le 15 mai 2016

AFP, « *Dans Raqqa ravagée, les traces de la propagande sont partout* », C. News, le 22 octobre 2010

« *Le film de propagande hollywoodien de l'Etat islamique en Irak et au Levant* », Le Monde, du 13 juin 2014,

« *Daech 2.0: quand la propagande devient hollywoodienne* », Rolling Stone magazine, du 26 septembre 2016

« *L'État islamique formerait des enfants à devenir des kamikazes en Europe* », LCI, du 27 juin 2018

« *Des enfants français bourreaux de Daech dans une vidéo de propagande* », le Journal du dimanche, du 16 mai 2016

« *Vidéo macabre de l'Etat islamique : la guerre psychologique en Irak* », RTBF info, du 20 juillet 2014

« *Un jihadiste profère des menaces en français dans une vidéo d'exécution de Daesh* », BFM TV, le 30 janvier 2016

« Dans une vidéo de propagande, l'Etat islamique prévient que les attaques de Paris ne sont "que le début" », France Info, le 21 novembre 2015

« Daech formerait des enfants pour attaquer la France », L'express, le 26 juin 2018

« Dans une vidéo de propagande, l'Etat islamique prévient que les attaques de Paris ne sont "que le début" », France Info Tv, le 20 novembre 2015

« Daech publie une vidéo à la gloire des terroristes des attentats de Paris », L'express, le 24 janvier 2016

« Vidéo de Daech : menaces et signature macabre des attentats de Paris », EuroNews, le 25 janvier 2016

Vulgarisation scientifique

Ruffier Carole, Le Gall Tiffen, Declavo Bastien, « *La propagande iconographique de recrutement déployée par Daesh sur Internet* », dossier de master PPS sous la direction de Xavier Crettiez, 2016

« *Evolution of jihadi video* », Intelcenter, May 2005

« *Women in Islamic State propaganda: Role and incentives* », Europol specialist reporting, 2017

Terrorisme, violences politiques et médias

Ali Adraoui Mohammed, « *Le chercheur, l'événement et les médias, du 11 septembre aux révolutions arabes* », Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée, n°138, décembre 2015

Augé Rawaa, « *Daech et les médias : coulisses d'un mariage forcé* », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), pages 209 à 222

Bonardi Christine, « *Portrait sociétal du terrorisme* », Le Journal des psychologues 2008/4 (n° 257), pages 39 à 43

Bourdieu Pierre, *Sur la télévision*, éditions Raisons d'agir, 1996, 95 pages

Cabasino Francesca, « *Les attentats du 11 septembre. Émotion et raison dans la presse en France et en Italie* », Mots Les langages du politique, 75/2004 Émotion dans les médias, pages 21 à 33

Collon Michel, *Je suis, ou je ne suis pas Charlie ? Réflexion sur la guerre, la terreur, l'islam et la liberté d'expression*, éditions Investig'action, février 2019, 320 pages

Dubet François. Michel Wieviorka, Dominique Wolton, « *Terrorisme à la une* », 1987, dans *Sociologie du travail*, 31^e année n°1, Janvier-mars 1989. pp. 136-138

Féron Elise, « *La représentation médiatique du phénomène terroriste : quelques enseignements du cas nord-irlandais* », dans *Topique*, 2003/2 n°83 pages 135 à 147

Filiu Jean Pierre, « *Barbarie jihadiste et terreur médiatique* », Cités 2015/1 (n° 61), pages 27 à 38

Garcin-Marrou Isabelle, *Terrorisme, médias et démocratie*, Presses Universitaires de Lyon, 2001, 148 pages

Guibet Layafe Caroline, « *Portraits de terroristes. Décrire et juger plutôt que comprendre : l'action politique violente vue par la presse* », *Communication*, Volume 34/2, 2017

Guibet Lafaye Caroline, Brochard Pierre, « *La radicalisation vue par la presse : fluctuation d'une représentation* », *Bulletin de Méthodologie Sociologique / Bulletin of Sociological Methodology*, Sage Publications, 2016, 130 (1), pp.1-24

Guibet Lafaye Caroline, « *Difficultés méthodologiques posées par l'analyse de la radicalisation* », *Radicalisations école thématique CNRS*, Sep 2016, Paris, France. 2016

Hare Isabelle, « *Médias et terrorisme : entre changement et continuité ?* » HAL, décembre 2016

Huyghe François Bernard, *L'ennemi à l'ère numérique : chaos, information, domination*, Presses Universitaires de France, 2001, 251 pages

Josse Evelyne, « *Les médias face au terrorisme et aux populations affectées, l'impossible équation* », *Résilience Psy*, novembre 2015

Krueger Daniel B et Maleckova Jikta, « *Attitudes and actions : public opinion and the occurrence of international terrorism* », *Science* n°325, septembre 2009

Lefebure Pierre, Sécaïl Claire, *Le défi Charlie*, Paris, Lemieux Editeur, 2016, 384 pages

Mannoni Pierre, Bonardi Christine, « *Terrorisme et Mass médias* », *Topique*, 2003/2, n°83, pages 55 à 72

Mannoni Pierre, *Un laboratoire de la peur, terrorisme et média*, éditions Desclée De Brouwer, 1992, 240 pages

Mannoni Pierre, « *Le terrorisme comme arme psychologique ou les triomphes du paradoxe* », *Le Journal des psychologues*, 2008/4 n°257, pages 28 à 32

Mannoni Pierre, « *Le terrorisme, un spectacle planifié* », dans *Les mécanismes de la Violence*, 2006, pages 67 à 74

Marthoz Jean Paul, « *Les médias face au terrorisme* », Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, publié en 2017

Tavernier Aurélie, « *Isabelle Garcin-Marrou : Terrorisme, médias et démocratie* », Presses Universitaires de Lyon coll. « Passerelles », 2001, pages 147 à 149

Wievorka Michel, Wolton Dominique, *Terrorisme à la une*, éditions Gallimard, 1987, 260 pages

Histoire et définition du terrorisme et du salafisme

Productions scientifiques

Salafisme et djihadisme

Amghar S. *Le salafisme d'aujourd'hui : Mouvements sectaires en Occident*, Paris : Michalon Éditions, 2011

Amghar Samir, « *Le salafisme en France : de la révolution islamique à la révolution conservatrice* », *Critique internationale* 2008/3 (n° 40), p. 95-113

Amghar Samir, « *Le salafisme en Europe. La mouvance polymorphe d'une radicalisation* », Dans *Politique étrangère* 2006/1 (Printemps), pages 65 à 78

Amghar Samir, « *Logiques conversionnistes et mouvements de réislamisation* » *Confluences Méditerranée* 57(2), 2006, p.57-67

Allievi S., *Les convertis à l'islam : Les nouveaux musulmans d'Europe*, éditions L'Harmattan, 1998

Burgat François, *L'islamisme à l'heure d'al-Qaïda*, Paris, éditions La Découverte/Poche, 2010, 218 pages

Burgat François, « *Aux racines du djihadisme : le salafisme ou le nihilisme des autres ou l'égoïsme des uns ?* », *Confluences Méditerranée*, édition l'Harmattan, 2017/3 (N° 102), pages 47 à 64

Burgat François, *Comprendre l'islam politique, Une trajectoire de recherche sur l'altérité islamiste, 1973-2016*, éditions La Découverte, paru en 2016, pages

Boubekeur Amel, « *L'eupéanisation de l'islam de crise* », *Confluences Méditerranée* 2006/2 (N°57), p. 9-23.

Boubekeur, Amel. « *La littérature sur les violences islamistes en Europe : des approches incertaines, un objet aux enjeux multiples* », *Les violences politiques en Europe. Un état des lieux*. La Découverte, 2010, pp. 31-43.

Cook David, *Studies in muslim apocalyptic*, éditions Darwin Pr, mars 2003, 470 pages

El Karoui Hakim, « *La Fabrique de l'Islamisme* », *Institut Montaigne*, septembre 2018

Geisser Vincent, « *Éduquer à la laïcité, rééduquer au "bon islam" ? Limites et dangers des réponses culturalistes et misérabilistes au terrorisme* », *Migrations Société* 2015/1 (N° 157), p. 3-14

Keppel Gilles, *Djihad, expansion et déclin de l'islamisme*, éditions Gallimard, paru en 2000, 460 pages

Marco Nilsson, « *Motivations for Jihad and Cognitive Dissonance – A Qualitative Analysis of Former Swedish Jihadists* », *Studies in Conflict & Terrorism*, 2019

Neumann Peter N., *Radicalized, New jihadist and the threat to the west*, éditions I.B Tauris, 2016, 187 pages.

Ranstorp Magnus, « *Introduction pratique à l'extrémisme islamiste* », *Dossier documentaire du RAN*, novembre 2019

Reynié Dominique, « *Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019* », Fondation pour l'innovation politique, novembre 2019

Roy Olivier, *L'échec de l'Islam Politique*, éditions Essais, paru en 2015, 320 pages

Sèze Romain, *Être imam en France. Transformation du « clergé » musulman en contexte minoritaire*, Paris, édition Le Cerf, 2013

Siegel Alexandra, “*Sectarian Twitter Wars Sunni-Shia Conflict and Cooperation in the Digital Age*”, Carnegie Endowment for International Peace, 2015

Zackie Masoud M.W., « *An Analysis of Abu Mus'ab al-Suri's "Call to Global Islamic Resistance"* » Journal of Strategic Security Volume 6 Number 1 Volume 6, No. 1 2013

Autre

Aron Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, éditions Calmann-Lévy de 2004, 832 pages

Benoît Gagnon, « *L'écoterrorisme : vers une cinquième vague terroriste nord-américaine ?* », Sécurité et stratégie, 2010/1, pages 15 à 25

Bjorgo Tore (multiple authors), *Root causes of terrorism: myths, reality, and ways forward*, éditions Routledge, 2005, 288 pages

Chambost Anne-Sophie, « *Nous ferons de notre pire...* » *Anarchie, illégalisme et lois scélérates* », Revue internationale interdisciplinaire, Droit et Cultures, 74, 2017-2 : Trahison(s)

Chaliand Gérard et Blin Arnaud, *Histoire du Terrorisme : De l'Antiquité à Daech*, éditions Fayard, 2016, 864 pages

Charpenel Y, « *Terrorism and sexual exploitation* », éditions Economica, 2016

Crenshaw Martha, « *The causes of terrorism* », Comparative politics, volume 13 n°4, 1981, pages 379 à 399

Doucet Ghislaine, « *Terrorisme : définition, juridiction pénale internationale et victimes* », Revue internationale de droit pénal 2005/3 (Vol. 76), p. 251-273. DOI 10.3917/ridp.763.0251

Guibet Lafaye Caroline, « *Interprétations politiques de la causalité terroriste* », Metabasis.it, Frammenti 3, 21, 2016

Goodwin Jeff, « *A Theory of categorical terrorism* », *Social Force*, volume 84, n°4, 2006, pages 2027 à 2046

Horgan John, *The psychology of terrorism*, éditions Routledge, and imprint of Taylor & Francis, 2005, 285 pages

Horgan John, *Walking away from terrorism*, éditions Routledge, 2009, 216 pages.

Horgan John, « *The Search for the Terrorist Personality* » dans Silke A. (direction) *Terrorists, Victims and Society: Psychological Perspectives on Terrorism and its Consequences* London, John Wiley, 2003, pages 3- 28

Horgan John, « *Terrorism and ideology: cracking the nut* », *Perspectives on Terrorism*, Volume 13, issue 16, 2019.

Horgan John and Taylor Max, « *A conceptual framework for addressing psychological process in the development of the terrorist* », dans *Terrorism and political violence's* 18(4), 2006, pages 585 à 601.

Horgan John, Shortland Neil et Abbasciano Suzette, « *Vers une typologie de la participation au terrorisme : une différenciation comportementale des délinquants extrémistes violents* », *Journal of threat assessment and Management*, volume 5 n°2, 2018, pages 84 à 102

Lammert Markus, « *Terrorisme et politique de lutte antiterroriste en France dans les années 1980* », Thèse de doctorat en cotutelle franco-allemande, Université de Munich et Paris La Sorbonne, 2012

Laqueur Walter, *Terrorisme*, Presses Universitaire de France, 1978, 292 pages

Newman Edward, « *Exploring the « root causes » of terrorism* », *Studies in conflict and terrorism*, 2006, 24 pages.

Poncelet Alexandre, « *Yves Frémion, Léauthier l'anarchiste. De la propagande par le fait à la révolte des bagnards (1893-1894)* », *Lectures, Reviews*, 21 April 2011

Rapoport David and Alexander Yonah, *The morality of terrorism, Religious and secular justifications*, éditions Pergamon Policy studies, 1982, 346 pages

Rapoport David, « *The four waves of rebel terror and September 11* », *Anthropoetics* 8 n°1, 2002

Sageman Mark, *Le vrai visage des terroristes : psychologie et sociologie des acteurs du djihad*, Impact, 14 avril 2005, 400 pages

Sageman Mark, « *The stagnation in terrorism research* », *Terrorism and political violence*, Routledge, 2014, pages 565 à 580

Sageman Man, « *Understanding terror networks* », *International journal of emergency mental health*, 2005, pages 5 à 8

Sageman, M., *Understanding Terror Networks*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2004

Sageman M, Qin J., Zhou Y., Lai G., Reid E., Chen H., « *The Dark Web Portal Project: Collecting and Analyzing the Presence of Terrorist Groups on the Web* », In Kantor P. et al. Editions Intelligence and Security Informatics, ISI, 2005

Sandler Todd, « *On terrorism, guerilla warfare and insurrections* », *Defence Economics*, Vol. 3, 1992, p. 259

Smith Allisson G., « *How radicalization to terrorism occurs in the United States: What research sponsored by the National Institute of justice tells us* », National Institute of Justice, June 2018

Schmid Alex, « *Terrorism- The definitional problem* », *Case Western reserve journal Of International law*, 2004

Smith Allison, Lucian Conway Gideon, Suedfeld Peter, et Winter David G., « *The language of violence: distinguishing terrorist from non-terrorist groups by thematic content analysis* », *Dynamic of Asymmetric conflict*, du 20 décembre 2008

Sommier Isabelle, *Le terrorisme*, éditions Flammarion, 2000, 144 pages

Sommier Isabelle, « *Du « terrorisme » comme violence totale ?* », *Revue internationale des sciences sociales* 2002/4 (n° 174), pages 525 à 533

Teich Sarah, « *Trends and Developments in Lone Wolf Terrorism in the Western World an Analysis of Terrorist Attacks and Attempted Attacks by Islamic Extremists* », International Institute for counter terrorism, October 2013

Tournier Vincent, « *Modalités et spécificités de la socialisation des jeunes musulmans en France. Résultats d'une enquête grenobloise* », Revue française de sociologie 2011/2 (Vol. 52), p. 311-352

Vulgarisation scientifique

Poinsot Marie, « *Terrorisme, islam et immigration : quelles relations ?* », Hommes et migrations, mis en ligne le 01 juillet 2016

Trevidic Marc, *Terroristes, les 7 piliers de la déraison*, éditions J.C Lattès, paru en 2013, 187 pages

Définition du terrorisme, conférence du 14 mars 2018 à la Fondation Maison des Sciences de l'homme, sous la direction scientifique de Michel Wievorka et Hervé Le Bras, avec la participation de Marc Sageman

Radicalité et radicalisation djihadiste

Productions scientifiques

Radicalité et engagement à risque

Alkan N. and Citak M. C., « *Youth and Terrorism (From Understanding and Responding to Terrorism* » dans Durmaz H., Sevinc B., Yayla A. S. et Ekici S. [Direction.] *Understanding and Responding to Terrorism*, The Hague, 2007, p.285-304

Berger Jm, « *Extremist construction of identity: how escalating demands for legitimacy shape and define in-group and out-group dynamics* », ICCT, April 2017

Borum Randy. "Radicalization into Violent Extremism I: A Review of Social Science Theories." *Journal of Strategic Security*4, no. 4 (2012) pages 7-36.

Bhui Kamaldeep, Dinos Sokratis and Jones Edgar, "Psychological Process and Pathways to

Radicalization”, Bioterrorism & Biodefense, Research articles, 2012

Bronner G erald, *La pens ee extr eme. Comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques*,  ditions Puf, janvier 2016, 380 pages

Brunet Louis, “*Terrorisme, violence de masse et radicalisation. Du moi id el au d esengagement identificatoire*”, Le carnet psy, 2015/6 n 191, pages 48   51

Crettiez Xavier, Ainine Bilel, Gros Fr ed eric, Lindemann Thomas, « *Radicalisation : processus ou basculement ?* » Radicalit es, la Fondation Jean Jaur es, septembre 2016

Crettiez Xavier, Sommier Isabelle (direction), *Les dimensions  motionnelles du politique*,  ditions Presses Universitaire de Rennes, 2012, 360 pages

Crettiez Xavier, « *High riskactivism* » : *essai sur le processus de radicalisation violente (premi re partie)* », P le Sud 2011/1 (n  34), p. 45-60

Crettiez Xavier, « *High RiskActivism* » : *Essai sur le processus de radicalisation violente (seconde partie)* », P le Sud 2011/2 (n  35), p. 97-112

Crettiez Xavier, Seze Romain, Ainine Bilel, Lindemann Thomas, « *Saisir les m canismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents* ». Rapport de recherche pour la mission de recherche Droit et Justice, avril 2017

Crettiez Xavier, « *Penser la radicalisation : Une sociologie processuelle des variables de l’engagement violent* », Revue fran aise de Science Politique, volume 66, num ro 5, Octobre 2016

Crone Manni, “*Radicalization revisited: violence, politics and the skill of the body*”, International affairs, volume 92, n 3, 2016, pages 587   604.

Dawson Lorne, « *Clarifying the Explanatory Context for Developing Theories of Radicalization: Five Basic Considerations* », Journal for Deradicalization, 2019 n 18.

Guibet Lafaye Caroline, “*Engagement radical, extr eme ou violent : basculement ou continuation de soi ?*”, Sens public, juillet 2017

Guibet Lafaye Caroline, « *Approche critique des sociologies de la radicalisation. Forum de la DAP*” *Radicalisation violente, engagement et d esengagement*”, Octobre 2016, Paris, France

Gemmerli Tobias, research assistant, International Security, « *Radicalization, a politically contrived concept* », DIIS, Danish institute for international studies

Hafez Mohammed, and Mullins C, « *The radicalization puzzle: a theoretical synthesis of empirical approaches to homegrown extremism*, *Studies in Conflict and Terrorism* », v. 38, 2015, pp.958-975

Horgan John, « *From Profiles to Pathways and Roots to Routes: Perspectives from Psychology on Radicalization into Terrorism* », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* Vol. 618, *Terrorism: What the Next President Will Face*, 2008, pp. 80-94

Khosrokhavar Farhad, *Radicalisation*, Paris, Éd. De la Maison des Sciences de l'Homme, 2014, 192 pages

Leistedt Samuel J, « *Aspects comportementaux du terrorisme : brainwashing et radicalisation* », *Annales médico-psychologiques, revue psychiatrique*, volume 175, n°3, 2017

McAdam Doug, « *Recruitment to high-risk activism: The case of freedom summer* », *American Journal of sociology*, volume 92 Issue 1, July 1986

MacDubhghaill (MacDowell) Rónán, *La Mémoire Collective et la Violence : Radicalisation et Enracinement*, Université Paris Descartes, soutenue en 2015

Meleagrou Hitchens Alexander et Kaderbhai Nick, « *Research Perspectives on Online Radicalisation. A Literature Review* », 2006-2016, 2017

Schmid Alex P., Price Eric, « *Selected literature on radicalization and de-radicalization of terrorists: Monographs* », Edited Volumes, Grey Literature and Prime Articles published since the 1960s, *Crime, Law and Social Change*, Springer Verlag, 2011, 55 (4), pp.337-348.

Schmid Dr. Alex P., « *Radicalization, De-Radicalization, Counter-Radicalization: A Conceptual Discussion and Literature Review* », International center for counter terrorism- The Hague (ICCT), research paper, March 2013

Semelin Jacques, Ollitrault Sylvie, Arc Stéphanie « *Comprendre la radicalisation* » *Le Journal du CNRS*, 2016

Sommier Isabelle. « *Engagement radical, désengagement et déradicalisation*, *Continuum et*

lignes de fracture », Lien social et Politiques, (68), 2012, 15–35

Viano Emilio C, *Cybercrime, organized crime, and Societal responses. International approaches*, éditions Springer, 2017, 378 pages

Radicalisation djihadiste

Aggoun Atmane, « *Le Martyr en Islam. Considérations générales* », Études sur la mort 2006/2 n° 130, p. 55-60

Aaltman Erin Marie and Smith Melanie, « *'Till Martyrdom Do Us Part' Gender and the ISIS Phenomenon* », Institute for strategic Dialogue, 2015

Ainine Bilel, Crettiez Xavier, « *Soldats de Dieu* » *Paroles de djihadistes incarcérés*, Éditions l'Aube et la Fondation Jean Jaurès, 2017, 185 pages

Ainine Bilel, *Islam politique et entrée en radicalité violente. Le cas des salafistes radicaux violents algériens*. Science politique. Université Paris-Saclay, 2016

Azoulay Rivka, « *Islamic State Franchising. Tribes, transnational jihadi networks and generational shifts* », CRU report, Clingendael, April 2015

Bakker Edwin, *Jihadi Terrorists in Europe: their characteristics and the circumstances in which they joined the jihad: an exploratory study*, Clingendael, Netherlands Institute of International Relations, 2006, 74 pages.

Bakker Edwin and De Leede Seran, « *European Female Jihadists in Syria: Exploring an Under-Researched Topic* », ICCT Background Note April 2015

Bakker Edwin, Paulussen Christoph, Entenmann Eva, « *Returning jihadist foreign fighters, Challenges pertaining to threat assessment and governance of this pan-European problem* », Security and human rights, 2014.

Bakker Edwin, Paulussen Christophe, and Entenmann Eva « *Dealing with European foreign fighters in Syria: Governance challenges and legal implications* », ICCT, The Hague, December 2013

Barett Richard, Senior Vice President, The Soufan Group (TSG), « *Foreign Fighters in Syria* », June 2014

Barett Richard, Senior Vice President, The Soufan Group, “*Beyond the Caliphate: foreign fighters and the threat of returnees*”, October 2017

Benmelech Efraim, Klor Esteban F., « *What Explains the Flow of Foreign Fighters to ISIS?* », April 2016

Benslama Fethi, *Un furieux désir de sacrifice, le sur musulman*, édition Le Seuil, 2016, 142 pages

Benotman Noman & Malik Nikita, “*The children of Islamic State*”, rapport for the Quilliam Foundation, 2016

Benveniste Annie, Khouri Nicole et Selim Monique, « *Lignes de fuite religieuses* », Journal des anthropologues, mis en ligne le 01 décembre 2016

Bertho Alain, *Les enfants du chaos, Essai sur le temps des martyrs*, éditions La Découverte, 2016, 208 pages

Bjorgum Maren Hald, “*Jihadi Brides: Why do western Muslims Girls join ISIS?*”, Global Politics Review, volume 2, n°2, October 2016

Bonelli Laurent, Carrié Fabien, « *Radicalité engagée, radicalité révoltée, Enquête sur les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)* », Université de Paris Nanterre, Institut des sciences sociales du politique, paru en janvier 2018

Bonelli Laurent et Carrié Fabien, *La fabrique des radicalités, une sociologie des jeunes djihadistes français*, éditions Le Seuil, paru en 2018, 312 pages

Bouzar Dounia, Caupenne Christophe, Valsan Sulayman, « *La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroriste, recherche-action sur la mutation du processus d’endoctrinement et d’embrigadement dans l’islam radical* », Novembre 2014

Bouzar Dounia, Martin Marie, « *Méthode expérimentale de déradicalisation : Quelles stratégies émotionnelles et cognitives ?* » Revue Pouvoir, volume 158, 2016, pages 83 à 96

Bouzar Dounia, Martin M, « *Pour quels motifs les jeunes s’engagent-ils dans le djihad ?* », Neuropsychiatrie de l’enfance et de l’adolescence 64 (2016) 353–359

Bouzar Dounia, Caupenne Christophe, « *Chapitre 4. Peut-on repérer le mimétisme produit par l'exaltation de groupe ?* » Dans *La tentation de l'extrémisme* (2020), pages 123 à 128

Bonnefoy Laurent, « *Ce que pensent (vraiment) les djihadistes. Sur une controverse qui ne veut pas finir* », Dans *Revue du Crieur* 2017/2 (N° 7), pages 92 à 107

Byman Daniel, « *How States exploit jihadist foreign fighters* », *Studies in Conflict & Terrorism*, 2017

Byman Daniel, Jeremy Shapiro, “*Be afraid, be a little afraid: the threat of terrorism from Western foreign fighters in Syria and Iraq*”, *Foreign policy and bookings*, policy paper number 34, November 2014

De Pierrebourg Fabrice « *Byebye Maman* », *Carnet d'ados radicalisés*, récit, les éditions la presse, 2017, 126 pages

Ducol Benjamin, « *The Convert's Zeal: Why Are So Many Jihadists Converts to Islam?* » The Brookings Institute, 200

El Difraoui Abdelasiem, *Le djihadisme*, éditions PUF, collection *Que sais-je ?* Paru en 2016, 128 pages

Fourquet Jérôme, Mergier Alain, *2015, année terroriste*, Fondation Jean Jaurès, 2016, 160 pages

Galonnier Juliette, « *The racialization of Muslims in France and the United States: Some insights from white converts to Islam* », in *Social Compass*, Vol 62, Issue 4, pp. 570–583.

Hegghammer Thomas, « *Should I Stay, or Should I Go? Explaining Variation in Western Jihadists' Choice between Domestic and Foreign Fighting* », *American Political science review*, February 2013

Hussein Hasna, « *Les « enfants soldats » de Daesh. De la nécessité de prendre en charge les mineurs en danger et en souffrance* », 21/06/2016

Hussein Hasna, « *Les vierges (Hur in), fantasme de Daesh* », 17 février 2017

Huyghe François-Bernard, « *Logiques du djihad* », Revue internationale et stratégique 2016/4 (N° 104), p. 163-168.

Jeffrey Denis, Lachance Jocelyn, Le Breton David, Sellami Meryem, Salem Jihed Haj, *Jeunes et djihadisme : les conversions interdites*, Presses de L'Université de Laval, 2016, 218 pages

Jones Seth G., Dobbins James, Byman Daniel, Chivvis Christopher S., Connable Ben, Martini Jeffrey, Robinson Eric, Chandler Nathan, *Rolling Back the Islamic State*, éditions Rand Corporation, 2017, 297 pages.

Jimbira Sakho Mohamed, “*Becoming a Muslim in the age of social networking sites: Facebook as a space shared by the French converts*” KU Leuven University, 2015

Keppel Gilles, Jardin Antoine, *Terreur dans l'hexagone, Genèse du djihad français*, Gallimard, 2015, 389 pages.

Khelgat-Doost Hamoon, « *Women of the caliphate: the mechanism for women's incorporation into the Islamic State (IS)* », Perspectives on terrorism, volume 11 issue 1, 2017, pages 17 à 25

Khosrokhavar Farhad, Benslama Fethi, *Le jihadisme des femmes, pourquoi ont-elles choisi Daesh*, éditions Seuil, paru en 2017, 98 pages

Khosrokhavar Farhad, *Les nouveaux martyrs d'Allah*, éditions Flammarion, paru en 2003, 369 pages

Khosrokhavar Farhad, « *Qui sont les jeunes djihadistes français ?* », Rhizome, 2016/1, n°59, pages 69 à 73

Koussay Saïd Ali, « *Le Kamikaze ou le mobile de se donner la mort !* », Etudes sur la mort, 2006/2 n°130, pages 71 à 88

Kuberski Piotr, « *La résurrection dans l'Islam* », Revue des sciences religieuses, 87/2 2013, pages 179 à 200

Lacrois Isabelle, « *Radicalisation et Jeunesse. Revue de littérature* », INJEP Notes & rapports, 2018/2, mars 2018

Martinez Louis, « *Structures, environnement et basculement dans le jihadisme* », Cultures et conflits, n°69, Xénophobie de gouvernement, nationalisme d'État, pages 133 à 156

Martinez Luis, « *Discours et représentations sur l'attentat-suicide auprès de dix jeunes musulmans de la région parisienne* » Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique, 2010, 63, pp.131-15

Moghadam Assaf, « *The salafi jihad as a religious ideology* », CTC sentinel February 2008 volume 1, n°3

Moghadam Assaf, « *Motives for martyrdom: Al-Qaida, Salafi Jihad, and the spread of suicide attacks* », International Security Vol n°33 n°3 Winter 2008/2009, pages 46 à 78

Moghadam Assaf, « *Palestinian suicide terrorism in the Second Intifada: Motivations and organizational aspects* » Studies in Conflict & Terrorism, 26(2), 2003, pages 65-92

Moniquet Claude, *d'Al-Qaïda à l'État Islamique, combattre et comprendre*, éditions La boîte à Pandore, 1er décembre 2015, 441 pages

Monod Guillaume, *En prison, paroles de djihadistes*, Éditions Gallimard, 2018, 192 pages

Monod Guillaume, « *Accueils d'adolescents : structures, réseaux, défis* », *La prise en charge des adolescents détenus et de leurs familles* », revue Pratiques en Santé Mentale, Fédération d'aide à la Santé Mental Croix-Marine, 2015

Monod Guillaume, Séminaire « *Penser l'expérience terroriste* » séance du 30 janvier 2017. Mythologie et subjectivité : « *La construction de soi au travers de l'initiation au djihad. Institut des hautes études sur la justice* ».

Moos Olivier, « *Le jihad s'habille en Prada : une analyse des conversion djihadistes en Europe* », Cahiers de l'Institut Religioscope, numéro 14, août 2016, 42 pages

Micheron Hugo, *Le djihadisme français. Quartiers, Syrie, Prisons*, éditions Gallimard, janvier 2020, 376 pages

Nathan Tobie, *Les âmes errantes*, édition l'Iconoclaste, paru en 2017, 243 pages

Neumann Peter R, « *Victims, Perpetrators, Assets: The Narratives of Islamic State Defectors* », The international center for the study of radicalization and political violence (ICSR), 2015

Pierantoni Giua Silvia, « *Le djihadisme : mélange explosif entre narcissisme et vengeance* », paru le 29 avril 2017

Precht Tomas, “*Home grown terrorism and Islamist radicalization in Europe. From conversion to terrorism. An assessment of the factors influencing violent Islamist extremism and suggestions for counter radicalization measures*”, Décembre 2007.

Roy Olivier, *Le djihad et la mort*, éditions Seuil, octobre 2016, 167 pages

Roy Olivier, « *Peut-on comprendre les motivations des djihadistes ?* », Dans *Pouvoirs* 2016/3 (N° 158), pages 15 à 24

Roy Olivier, « *What is the driving force behind jihadist terrorism? – A scientific perspective on the causes/circumstances of joining the scene, International Terrorism: How can prevention and repression keep pace?* » BKA Autumn Conference, November 2015

Seniguer Haouès, « *Une terreur sacrée ? La violence à l’heure des crises du Moyen-Orient* », Dans *Confluences Méditerranée* 2015/3 (N° 94), pages 63 à 80

Simcox Robin, “*The Islamic State’s western teenage plotters*”, Combating Terrorism Center at West Point, CTC Sentinel, Volume 10, 47 pages, February 2017.

Tosini Domenico, « *Ariel Merari, 2010, Driven to Death : Psychological and Social Aspects of Suicide Terrorism*, », *Revue européenne des sciences sociales*, 2012

Vandevoorde J, « *Les fonctions psychopathologiques de la conversion idéologique ou religieuse et leur rapport avec le terrorisme* », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, volume 66, n°5, 2018, pages 267 à 276

Youssef Bochra Rama Ben, « *Le djihad comme rite sacrificiel contemporain : étude de cas de trois djihadistes tunisiens* », mémoire de recherche, Université du Québec à Montréal, 2015

Zelin Aaron Y. « *The others, foreign fighters in Lybia* » The Washington institute for near policy, 2018

Zelin Aaron Y, Kohlmann Evan and Al-Khoury Laith, « *Convoy of Martyrs in the Levant, A Joint Study Charting the Evolving Role of Sunni Foreign Fighters in the Armed Uprising Against the Assad Regime in Syria* », June 2013

Multi auteurs, « *The jihadi threat: ISIS, Al-Qaeda, and Beyond* », United States institute of peace et Wilson Center, decembre 2016-janvier 2017, 48 pages

« *L'engagement des femmes dans la radicalisation violente* », dossier de recherche du Centre de Prévention menant à la Radicalisation Violente au Québec, Editions Conseil du statut de la femme, octobre 2016

The Soufan Group (TSG), « *Foreign Fighters, An updated assessment of the flow of foreign fighters into Syria and Iraq* », December 2015

Journalisme

Bourrie Mark, *The Killing Game, Martyrdom, murder, and lure of ISIS*, éditions Harper Perennial, 2017, 285 pages

Bouvier Edith, Martelet Céline, *Un parfum de djihad*, Editions Plon, paru le 22 mars 2018, 288 pages

De Boisrolin Valérie, *Embrigadée*, éditions Presse de la cité, parution le 3 septembre 2015, 146 pages

Erelle Anna, *Dans la peau d'une djihadiste*, éditions Robert Laffont, paru en 2015, 199 pages

Mercier Celia, Sara, *Evadée de Daesh*, éditions J'ai lu Librio, paru en 2016, 216 pages

Thomson David, *Les revenants*, Edition Seuil, paru en décembre 2016, 294 pages

Thomson David, *Les Français djihadistes*, éditions Les Arènes, collection Politique actualités, paru le 6 mars 2014, 256 pages

Vulgarisation scientifique

Gil Margot, Legrand Antoine, Varne Rohan, *La radicalisation des convertis*, dossier rendu dans le cadre du master 2 PPS sous la direction de Xavier CRETTEZ, promotion 2017

Colloque : comment interpréter l'engagement terroriste et la radicalisation ? Compte rendu publié le 12 novembre 2016

Colloque sur le jihadisme à Londres : l'impact de l'État Islamique en Europe, compte rendu du 3 août 2016

La radicalisation, Conférence du 1er février 2018 à Sciences Po St Germain En Laye, sous la direction scientifique de Xavier Crettiez, et avec la participation des chercheurs Romain Seze, Billel Ainine, et du médecin psychiatre Guillaume Monod

Radicalités engagées, radicalités révoltées : Une enquête sur les mineurs suivis par la PJJ, séminaire du 13 février 2018 à Sciences Po Saint Germain en Laye, sous la direction scientifique de Mathilde Darley, avec la participation de Laurent Bonelli et Fabien Carrié

Séminaire de recherche sur les processus de radicalisation, Atelier n°3 Mineurs « *sous emprise* » ? *Prendre en charge la radicalisation et l'extrémisme violent*, Séminaire COSPRAD s'étant tenu le 5 avril 2018 à Paris

Juger, soigner et réintégrer : Comment gérer le retour des mineurs d'Irak et de Syrie ? Séminaire de la Fondation Jean Jaurès du 19 juin 2018

Médias

Atran Scott, « *L'état islamique est une révolution* », L'OBS Monde, paru le 2 février 2017

Barnard Anne and Schmitt Eric, “*As Foreign Fighters Flood Syria, Fears of a New Extremist Haven*”, the New York Times, August 2013

Berger J. M, « *ISIS is not winning the war of ideas* », The Atlantic, the 11th of November 2015.

Bérubé Nicolas, « *Une étude mesure l'impact du visionnement des vidéos d'exécutions de l'EI* », Le Point du 30 mars 2019

Boeton Marie et Thomasset Flore, « *Que faire des enfants du djihad ?* », Journal Lacroix, le 7 septembre 2017

Bonelli Laurent « *Les chemins de la radicalisation* », Le Monde Diplomatique, Février 2015

Callimachi Rukmini, « *How a Secretive Branch of ISIS Built a Global Network of Killers* », New York Times, August 2016

Conesa Pierre, « *Aux origines des attentats suicides* », Le Monde diplomatique, juin 2004

Cherigui Nadjat, « *Les témoignages glaçants des enfants de l'État Islamique* », Le Figaro, paru le 2 mars 2018

Chouaki Yasmine, Interview de Dounia Bouzar, RFI Les voix du monde, le 22 janvier 2017

Crettiez Xavier, Heuillet Hélène « *Du choix des mots au choix des armes : la radicalité partout ?* » Entretien du 15 septembre 2017 Interviews issues des archives de France Culture

Dairieh Medyan, « *Mon voyage au cœur de l'État Islamique* », paru sur le média Viceland le 3 juillet 2015

Four Jean Marc « *Le mythe du loup solitaire* », France Inter, novembre 201

Khosrokhavar Farhad, « *Radicalisation : « Le rôle des mosquées est très effacé dans les nouvelles formes du djihadisme »* », Le Monde, 2015

Khosrokhavar Farhad, « *La radicalisation, un mal démocratique* », entretien du 8 septembre 2016, interviews issues des archives de France Culture

Micheron Hugo, Dosé Marie, « *De la Syrie à l'hexagone, itinéraires de djihadistes* », France Culture du 28 janvier 2020

Nasr Wassim, « *Le loup solitaire ça n'existe pas, il y a toujours, dans le terrorisme, des ramifications* », France Inter, décembre 2018

Roy Olivier, « *Le djihadisme est une révolte générationnelle et nihiliste* », Le Monde, 2015

Sanliurfa, « *What to do with Islamic State's child soldiers? The "cubs of the caliphate" are growing up* », The Economist, Juin 201

Seelow Soren, « *Pour les désespérés, l'islamisme radical est un produit excitant* », le Monde du 12 novembre 2015

Seelow Soren, Barruch Jérémie et Agathe Dahyot, « *De 2013 à 2018, la France au rythme des attentats* », le Monde société du 30 mars 2018

EJDG (Ecole de journalisme de Grenoble) Magazine, « *Déradicalisation* », Université de Grenoble, mars 2017 (journal dédié à des articles et interviews portants sur la déradicalisation)

« Une jeune radicalisée condamnée à 7 ans de prison pour un projet d'attentat », le Huffington post avc AFP, *Terrorisme*, le 7 août 2019

« *Terrorisme : Janna C. et « la banalité » du mal* », Le Point, source AFP, le 13 juillet 2019

Afp, « *Les deux adolescents toulousains candidats au djihad mis en examen il s'agit d'une mesure rarissime pour les mineurs* », Le 20 Minutes, du 31 janvier 2014

Afp, « *Trois jeunes aux assises pour un projet d'attentat contre un site militaire* », Le Point, publié le 7 avril 2018

Afp, « *Enfants de djihadistes en Syrie : des familles portent plainte pour « séquestrations »* », Le Huffington Post, le 2 juillet 2019

« *How Islamic State is training child killers in doctrine of hate* », in the Guardian, the 5th of March 2016.

Documentaires et télévision

Dairieh Medyan a réalisé le documentaire “*L’Etat islamique*” pour le magazine en ligne VICE news en juin 2014

Naudet Gédéon, Naudet Jules, « *13 novembre, Fluctuat Nec Mergitur* », documentaire français diffusé sur Netflix le 1er juin 2018

Redouani Kamal, « *Les djihadistes français, la part du monstre* », Le Monde en Face, France 5, diffusion le 20 octobre 2019, 73 minutes

Syrie : Brut a pénétré dans les prisons où sont détenus les combattants de Daesh, 12 janvier 2020, 15 minutes

« *Des européens sur la route du djihad* », Documentaire Envoyé spécial diffusé sur France 2 en juillet 2015

« *Jihad les recruteurs français* », Complément d'enquête diffusé sur France 2 en décembre 2016

« *Ashbal, les lionceaux du Califat* », documentaire diffusé sur ARTE le 26 juin 2017

Génération djihad, Documentaire diffusé sur Arte en juin 2016

Les enfants perdus du djihad, émission Complément d'enquête diffusée sur France 2 en septembre 2015

Les jeunes face à l'islam radical, Engrenage, diffusé sur France 5 le 2 juin 2015

« *Les enfants de Daech* », Le monde en face, documentaire France 5, diffusé le 04 octobre 2017

Qui sont ces jeunes partis faire le djihad ? Documentaire diffusé sur France 2 en février 2016

Vidéo promotionnelle du CPDSI. Léa, mineure radicalisée qui souhaitait se rendre en Syrie, et commettre un attentat à Lyon, est suivie par le CPDSI dans un programme de déradicalisation.

La France face au terrorisme, Engrenage, diffusé sur France 5 le 1 janvier 2016

La création et la doctrine de l'État Islamique

Publications scientifiques

Atran Scott, *L'État Islamique est une révolution*, Éditions LLL, les liens qui libèrent, paru en mai 2016

Azoulay Rivka, « *Islamic State franchising Tribes, transnational jihadi networks and generational shifts* », Clingendael, CRU report, April 2015

Barrett Richard, « *The Islamic State* », The Soufan Group (TSG), November 2014

Berger JM, Stern Jessica, *ISIS: The State of terror*, éditions Ecco, 2015, 416 pages

Curmi Brigitte, « *Pour comprendre le phénomène Daech* », chargée de mission au Caps, mai 2014 à mai 2015

Crosset Valentine, « *Être visible sur et par internet : le cas de l'Etat Islamique* », École de criminologie, Faculté des arts et des science, Montréal, thèse soutenue en 2020

Do Céu Pinto Arena Maria, “*A Tale of Two Jihads: Comparing ISIS and al-Qaeda’s Origins, Discourse, Aims and Strategy*”, January 2016

Hamaidia Ali, « *Djihadistes de Daech : entre fanatisme religieux et psychopathologie* », Dans Topique 2016/3 (n° 136), pages 115 à 122

Hanne Olivier, « *L'État islamique : structures et fonctionnement d'une organisation terroriste* », Moyen Orient n°27, juillet-septembre 2015

Hecker Marc et Tenenbaum Elie, « *Quel avenir pour le djihadisme ? Al Qaïda et Daech après le califat* », Focus stratégique n°87, Ifri, janvier 2019

Hussein Hasna, Moreno Al Ajami Cyrille, « *Le djihad fantasmé de Daesh* », le 4 février 2016

Hussein Hasna, « *Daesh et les apôtres du mal : Abou Hamza al-Mouhajer* », 21 avril 2016

Mahadevan Prem, « *Le néo-califat de « l'État Islamique »* », Politique de sécurité, n°166, décembre 2014

Maila Jospeh, « *Les accords Sykes-Picot, cent ans après* », Etudes, 2016/5, pages 17 à 28

Moine André, « *Les aspirations à l'Etat et au Califat de « l'organisation Etat Islamique »* », Civitas Europa, 2017/1 n°38, pages 127 à 152

Nuruzzaman Mohammed, « *The challenge of the Islamic State* », Global affairs, Volume 1, issue n°3, 2015

Oosterveld Willem Theo et Bloem Willem « *The Rise and Fall of ISIS: from Evitability to Inevitability* », The Hague Centre for Strategic Studies, StratMon 2016-2017

Orton Kelly, « *Foreign terrorist attacks by the Islamic State, 2002-2016* », The Henry Jackson Society, 2017

Ponticelli Nathanaël, « *La stratégie hybride de l'État Islamique : quels enseignements et quels enjeux ?* », Institut des relations internationales et stratégiques (Iris), janvier 2020

Ponticelli Nathanaël, « *Le rétiaire et le mirmillon, essai sur la stratégie de l'Etat Islamique* », revue Internationale et Stratégique, 2020/1 N° 117, pages 55 à 64

Salih Mohammed A and Kraidy Marwan M, « *Islamic State and Women: a biopolitical analysis* », International journal of communication, n°14, 2020

Saltman Erin Marie, « *Islamic State: the changing face of modern djihadism* », Quilliam Foundation, 2014

Thomas Dominique, « *Etat Islamique vs Al-Qaïda : autopsie d'une lutte fratricide* », Politique étrangère, 2016/1, printemps, pages 95 à 106

Vale Gina, “*Women in Islamic State: from caliphate to camps*”, ICCT Policy Brief, October 2019

Wassim Nasr, *Etat Islamique, le fait accompli*, éditions Plon, avril 2016, 192 pages

Weiss Michael et Hassan Hassan, *État islamique, Au cœur de l'armée de la terreur*, Édition Hugo Doc, 2015

Zelin Aaron, « *ISIS: A history, Politics* », Religion & Ideology, 2018

Zelin Aaron, « *The war between ISIS and al-Qaeda for supremacy of the global Jihadist movement* », Research notes, The Washington Institute for near east policy, number 20, 2014

Zelin Aaron, « *Not gonna be able to do it: Al-Qaeda in Tunisia's inability to take advantage of the Islamic State's setbacks* », Perspective on terrorism, volume 13, issue 1, 2019

Zelin Aaron, Olidort Jacob, “*The Islamic State's Views on Homosexuality*”, The Washington Institute for near east policy, 14 juin 2016

Zelin Aaron, “*The Islamic State's Territorial Methodology*”, The Washington Institute for near east policy, n°29, Janvier 2016

Zelin Aaron, Wilayat al-Hawl: “*remaining*” and incubating the next Islamic State generation”, The Washington Institute for near east policy, octobre 2019

Zelin Aaron, “*From the Archduke to the Caliph: the Islamist evolution that led to 'The Islamic State'*”, extrait de *The First World War and its Aftermath*, publié par Gingko Library, 2015

Centre d'analyse du terrorisme, « *Le Financement de l'État Islamique, année 2015* » CAT, mai 2016

Journalisme

Redouani Kamal, *Inside Daesh. Dix ans au cœur du djihad*, éditions Arthaud, paru 2016, 312 pages

Le Sommier Régis, *Daech, l'histoire*, éditions la Martinière, paru en 2016, 192 pages

Sara Ghibaudo, *13 novembre, l'enquête, épisode 0 à 9*, France Inter, 2019

Vulgarisation scientifique

Caillet Romain, « *État islamique : le message du slogan « baqiya »* », 14 octobre 2014

Caillet Romain, « *État Islamique : racines doctrinales et positions idéologiques* », Religioscope, mis en ligne le 16 juillet 2016

Caillet Romain, « *État Islamique : racines doctrinales et positions idéologiques* », Religioscope, mis en ligne le 16 juillet 2016

Médias

Callimachi Rukmini, « *ISIS enshrines a theology of rape* », the New York Times, the 13th of August 2015.

Forrest Adam, « *L'effroyable histoire des « Beatles » de l'Etat Islamique* », publié sur Vice, le 8 mars 2018

Sallon Hélène, « *Comment l'État Islamique a organisé « son califat »* », Le Monde du 11 décembre 2015

Al-Taie Khalid, « *Iraq churches, mosques under ISIL attack* », Al-Shorfa, the 13th of February 2015

Wood Graeme, « *What ISIS really wants* », published in The Atlantic, March 2015

Wonke Anthony, « *Jihadi John, portrait d'un terroriste* », documentaire diffusée sur Canal + le 13 décembre 2019

Étude des violences politiques et violences de masse

Publications scientifiques

Adorno T.W, Frenkel Brunswik Else, Levinson Daniel J, Nevitt Sandford R, *The authoritarian personality*, Éditions W W Norton & Co Ltd, Studies in prejudice, Abridged edition 1983, 520 pages

Bakaert Xavier, *Anarchisme, violence et non-violence : Petite anthologie de la révolution non-violente chez les principaux précurseurs et théoriciens de l'anarchisme*, Éditions du Monde Libertaire, 2006, 74 pages

Bartlett J. and Miller C. « *The edge of violence: Towards telling the difference between violent and non-violent radicalization* » *Terrorism and Political Violence* 24(1), p.1-21, 2012.

Bénard Nicolas, « *Le hard rock en France des années 1970 à nos jours : conditions d'émergence, développement et radicalisation* », soutenue en 2007 à l'Université de Versailles

Bell J. B., *The dynamics of the armed struggle*, editions Frank Class Publishers, 2011

Berntzen Lars Erik and Sandberg, « *The Collective Nature of Lone Wolf Terrorism: Anders Behring Breivik and the Anti-Islamic Social Movement* », *Terrorism and Political Violence*, October 2014

Bonelli Laurent, « *De l'usage de la violence en politique* », *Cultures & Conflits*, 81-82, Printemps/Été 2011, mis en ligne le 05 septembre 2012, consulté le 05 octobre 2016

Buton François, Loez André, Mariot Nicolas, Olivera Philippe, « *1914-1918 : retrouver la controverse* », *La Vie des Idées*, Décembre 2008, 13 pages

Braud Philippe, « *La violence politique : repères et problèmes* », *Cultures et conflits*, 09-10, La violence politique dans les démocraties européennes occidentales

Brownmiller Susan, *Against our will, Men, Women and rape*, Fawcett Columbine New York, Ballantine Books, 1975, 475 pages

Dulic Tomislav, « *The purpose of genocide: control, ideology and mass violence in historical perspective* », Uppsala University, January 2013

Dutton Donald G., *The psychology of Genocide, massacres, and extreme violence: Why « normal » people come to commit atrocities*, editions Praeger Security International, 2007, 214 pages.

Guibet Lafaye, « *Légitimer, rationaliser, expliquer la violence politique* », Revue Sociologie et sociétés, volume 49, n°1, printemps 2017, pages 239 à 267

Hamm Mark and Spaaj Ramon, *The Age of Lone Wolf terrorism*, éditions Columbia University Press, 2017, 336 pages

L'Heuillet Hélène, *Aux sources du terrorisme*, éditions Fayard, 2009, 352 pages

Mattogno Carlo, *The Einsatzgruppen in the occupied eastern territories. Genesis, missions, and actions*, éditions Castle Hill publishers, 2018, 831 pages

Michael George, *Lone Wolf terror and the rise of leaderless resistance*, Vanderbilt University Press, 2012, 264 pages

Rastier François, « *Néologismes et néonazisme. Sur le diagnostic d'Anders Breivik* », Cités 2012/2 (n° 50), pages 13 à 17

Razmig Keucheyan, « *Le marxisme et les guerres du climat : les théories critiques face aux évolutions de la violence collective* », Raisons Politiques, 2016/1, n°61, pages 129 à 143

Semelin Jacques, *Purifier et détruire, Usages politiques des massacres et génocides*, collection « La Couleur des idées », Paris, Le Seuil, 2005

Sémelin Jacques, « *Analyser le massacre. Réflexions comparatives* », Question de recherche n°7, Septembre 2002, Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po

Striegler Jason-Leigh, « *Violent extremism: an examination of a definitional dilemma* », Australian Graduate school of Policing and Security, Sydney Australia, Salus Journal, issue 1 number 1, 2013

Schuurman Bart and Taylor Max, « *Reconsidering Radicalization: Fanaticism and the Link Between Ideas and Violence, Perspective on terrorism* », Volume 12 issue 1, 2018

Simons Jeffrey. D, *Lone Wolf Terrorism: Understanding the Growing Threat*, éditions Prometheus books, 2013, 320 pages.

Tanner Samuel, « *Towards a Pattern in Mass Violence Participation? An Analysis of Rwandan Perpetrators* » dans Global Crime, 2011, pages 266 à 289

Taylor Maxwell, *Fanatics: a behavioral Approach to Political Violence*, éditions Brassey's (UK) Ltd, 1991, 290 pages

Walzer Nicholas, « *Les imaginaires sataniques et païen : le cas de la musique métal extrême : une volonté de puissance schizomorphe* », thèse soutenue à Paris Descartes, 2007

Williams Timothy et Buckley-Zistel Susanne, *Perpetrators and perpetration of mass violence: actions, motivations, and dynamics*, éditions Routledge CRC press, 2018, 214 pages

Vulgarisation scientifique

Colloque *Violence et radicalités militantes dans l'espace public en France des années 1980 à nos jours*, organisé par le centre de recherche CREM, à l'Université de Metz du 14 au 16 novembre

Rencontre du groupe de réflexion sur les radicalisations, *séminaire Violence et sortie de Violence*, animé par Farhad Khosrokhavar, Jérôme Ferret et Adil Jazouli, séminaire du 20 avril à la Fondation Maison des Sciences de l'homme

Journalisme

Hatzfeld Jean, *Machete season, the killers in Rwanda speak*, édition Le Seuil, 2003

Le Sommier Régis, *Bachar m'a dit*, éditions La Martinière, janvier 2018, 224 pages

Seierstad Asne and Sarah Death, *One of us - The story of a massacre and its aftermath. The Story of Anders Breivik and the massacre in Norway*, éditions Little Brown Libri, 2015

Soderling Dirik et Moynihan Michael, *Les seigneurs du chaos*, éditions Camion Blanc, paru en janvier 2005, 525 pages

Waas al-Kateab et Edward Watts, *Pour Sama*, documentaire, octobre 2019

Droit, déradicalisation, réponses institutionnelles, et terrorisme

Productions scientifiques

Droit pénal de l'ennemi définition

Bernard Diane, « *Du bon choix des catégories en (théorie du) droit. Le contre-exemple du « droit pénal de l'ennemi* », Numéro Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

Cahn Olivier, « *Droit pénal de l'ennemi - Pour prolonger la discussion...* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

Chapoutot Johann, « *Droit pénal et éradication de l'ennemi : le cas du IIIe Reich* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, *Droit pénal et politique de l'ennemi*, 2015

Corroyer Jason, « *Droit pénal de l'ennemi et anticipation* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, *Droit pénal et politique de l'ennemi*, 2015

Delmas-Marty Mireille, « *Violences et massacres : entre droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », « *Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

Dreuilles Jean-François, « *Propos introductif aux actes du colloque de Chambéry sur le droit pénal de l'ennemi* », Jurisprudence revue critique, Université de Savoie, 2016, Droit pénal et politique de l'ennemi, pp. 9-14.

Dreuilles Jean-François, « *Le droit pénal de l'ennemi : éléments pour une discussion* », Jurisprudence, revue critique, Université de Savoie, 2012, pp. 149-164

Giudicelli-Delage Geneviève, « *Droit pénal de la dangerosité — Droit pénal de l'ennemi* », Dalloz | « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2010/1 N° 1 | pages 69 à 80

Jakobs Günther, « *On the Theory of Enemy Criminal Law* », APPENDIX D, *Fundationnal texts in modern criminal law*, 2014

Jakobs Günter, « *Aux limites de l'orientation par le droit : le droit pénal de l'ennemi* », « *Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

Lazerges Christine et Henrion-Stoffel Hervé, « *Le déclin du droit pénal : l'émergence d'une politique criminelle de l'ennemi* », Dalloz, « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2016/3 N° 3 | pages 649 à 662

Lazergue Christine et Geneviève Giudicelli Delage, *La dangerosité saisie par le droit pénal*, Éditions Presses Universitaires de France, parution octobre 2011, 224 pages

Lazergue Christine, « *Les droits de l'homme à l'épreuve du terrorisme* », Revue de science criminelle et de droit pénal comparé 2018/3 (N° 3), pages 753 à 764

Le Bouëdec Nathalie, « *Défendre la démocratie contre ses ennemis : légitimation et contestation des mesures pénales pour la protection de l'État sous la République de Weimar et dans la jeune République fédérale* », Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

Linhardt Dominique et Moreau de Bellaing Cédric, « *La doctrine du « droit pénal de l'ennemi »*. Linéaments d'une approche sociologique », Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

Linhardt Dominique et Moreau de Bellaing Cédric, « *La doctrine du droit pénal de l'ennemi et l'idée de l'antiterrorisme. Genèse et circulation d'une entreprise de dogmatique juridique* », Droit et société, 2017/3 n°97, pages 615 à 640

Nuños Conde Franciso, « *Le droit pénal international est-il un « droit de l'ennemi » ? « Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain »* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

Papa Michèle, « *Droit pénal de l'ennemi et de l'inhumain : un débat international* », « Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

Pellerin Pascale, « *L'écrivain des Lumières comme figure de l'ennemi dans la France de Vichy* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, *Droit pénal et politique de l'ennemi*, 2015

Razac Olivier, « *L'application des peines entre ennemi, citoyen, menace et usager* », Numéro Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

Reverso Laurent, « *La notion d'homo sacer est-elle à l'origine du droit pénal de l'ennemi ?* », Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

Roland Bikie Fabrice, « *Le droit pénal à l'aune du paradigme de l'ennemi* », La Revue des droits de l'homme, 11 | 2017, mis en ligne le 23 décembre 2016, consulté le 01 mai 2019

Scalia Damien, « *Droit international pénal : un droit pénal contre l'ennemi* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, *Droit pénal et politique de l'ennemi*, 2015

Droit et mesures pénales

Alix Julie, « *Réprimer la participation au terrorisme* », Dalloz, « Revue de science criminelle et de droit pénal comparé », 2014/4 N° 4, pages 849 à 865

Aix Julie et Cahn Olivier, « *Mutations de l'antiterrorisme et émergence d'un droit répressif de la sécurité nationale* », Revue de Science Criminelle et de droit pénal comparé 2017/4 n°4, pages 845 à 868

Bazex H., Bénézech M. et Mensat J.-Y., « *“Le miroir de la haine”. La prise en charge pénitentiaire de la radicalisation : analyse clinique et criminologique de 112 personnes placées sous-main de justice* », Annales Médico-Psychologiques, n° 175, 2017, pp. 276-282

Benezech Ludovic, « *L'exigence d'accessibilité et d'intelligibilité de la loi : retour sur vingt ans d'existence* », Revue française de droit constitutionnel 2020/3 (N° 123), pages 541 à 563

Ben Attar Oriane, « *Les modalités actuelles de la lutte contre le terrorisme dans les États européens* », Dans Civitas Europa 2015/1 (N° 34), pages 169 à 190

Besnier Christiane, Weill Sharon, Mégie Antoine et Salas Dennis, « *Les filières djihadistes en procès : approches ethnographiques des audiences criminelles et correctionnelles (2017-2019)* », rapport finale de recherche de la mission GIP Justice, décembre 2019

Bonelli Laurent, Baranger Thierry, Pichaud Frédéric, « *La justice des mineurs et les affaires de terrorisme* », Les Cahiers de la justice, Dalloz revues, 2017, A l'épreuve du terrorisme, pp.253-264

Bonis Évelyne, Peltier Virginie, « *Chronique de droit pénal et de procédure pénale* », dans Titre VII 2020/2 (N° 5), pages 112 à 125

Bouvier Jean-Claude, « *Une application des peines très spéciale ou le parachèvement de l'exception antiterroriste* », Délibérée 2017/2 n°2

Bourdon William, *Les dérives de l'état d'urgence*, éditions Actualité Plon, 2017

Bourgeois Michel et Laye Sébastien, « *Faire du terrorisme un crime contre L'Humanité* », Revue Politique, 17 juin 2019

Brigant Jean-Marie, *L'entreprise terroriste individuelle, nouvelle arme contre le terrorisme. Ann Jacobs ; Daniel Flore. Les combattants européens en Syrie*, L'Harmattan, 2015

Brochot Vanessa « *L'exception en droit ou le droit à l'exception en matière de lutte contre le terrorisme : l'exemple français* », Revue juridique de l'Ouest, 2009-3. pp. 287-324

Brunnel Mathilde et Miller Elisabeth, « *Les mesures de lutte contre le terrorisme face aux droits de l'homme* », dossier rendu dans le cadre d'un master 2 à L'Université Paris Nanterre, sous la supervision de Stéphanie Henette-Vauchez, 2018

Cahn Olivier, « *Cet ennemi intérieur, nous devons le combattre* » *Le dispositif antiterroriste français, une manifestation du droit pénal de l'ennemi* », Archives de politique criminelle, terrorisme, n°38, 2016

Camus Colombe, « *La lutte contre le terrorisme dans les démocraties occidentales : État de droit et exceptionnalisme* », Revue internationale et stratégique, 2007/2, n°66, pages 9 à 24

Catelan Nicola, Ciamonti Sylvie, et Perrier Jean Baptiste, « *La lutte contre le terrorisme dans le droit et la jurisprudence de l'Union Européenne* », PUAM Aix en Provence, avec la mission GIP justice, 2014

Debroise Corentin, « *Daech et le droit international* », mémoire préparé sous la direction de Madame Pascale Martin Bidou, Université Panthéon Assas Paris II, 2016-2017

Dervieux Valérie Odile, « *Apologie du terrorisme au sein de la fonction publique : un droit positif à adapter ?* », Dalloz actualité, le droit en débat, septembre 2019

Donini Massimo, « *Les droits fondamentaux et la juridiction pénale comme garantie contre ou - comme justification pour l'usage du droit comme arme ?* », « *Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

Dubuisson François, « *La définition du « terrorisme » : débats, enjeux et fonctions dans le discours juridique* », Confluences méditerranées 2017/3, n°102, 2017, pages 29 à 45

Duffort Chloé, « *Le choix d'un droit pénal préventif ou prédictif pour faire face au retour anticipé des djihadistes français sur le territoire national* », Mémoire Maîtrise en droit, Université Laval Québec, Canada et Université de Toulouse I Capitole Toulouse, France, 2017

Fucini Sébastien, « *Apologie du terrorisme : retour sur les éléments constitutifs de l'infraction* », Pénal criminalité organisée et terrorisme, Dalloz actualités, juin 2019

Garrigos Kerian Mariel, « *La tendance sécuritaire de la lutte contre le terrorisme* », Archives de Politique Criminelle 2006/1 n°28, pages 187 à 213

Gayraud Jean-François et Sénat David, *Le terrorisme*, éditions PUF, 2006, 128 pages

Goetz Dorothee, « *Seconde inconstitutionnalité pour le délit de consultation habituelle de sites internet terroristes* », Dalloz Actualité, criminalité organisée et terrorisme, 19 décembre 2017

Hecker Marc, « *137 nuances de terrorisme, Les djihadistes de France face à la justice* », *Focus stratégique* n°79, Centre des études de sécurité (IFRI), avril 2018

Labayle Henri. « *Droit international et lutte contre le terrorisme* », Annuaire français de droit international, volume 32, 1986. pp. 105-138

Lacaze Marion, « *La dualité juridictionnelle française, instrument de la lutte contre le terrorisme* », Les colloques de l'ISCJ n° 1 – juin 2017, Les politiques criminelles antiterroristes en Europe

Ladd Kevin, « *Répondre à la menace par la menace ? La législation pénale dans les labyrinthes de l'hostilité* », Numéro Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, Droit pénal et politique de l'ennemi, 2015

Maréchal Charlotte, « *La nouvelle forme de terrorisme de l'État islamique : les moyens de droit pour lutter contre ce phénomène et leur compatibilité avec les droits fondamentaux ?* » Travail de fin d'études Master en droit à finalité spécialisée en droit pénal Année 2015-2016

Menabe Catherine, « *L'appréhension pénale du terrorisme* » Irene/ Université de Lorraine | « Civitas Europa » 2016/1 N° 36 | pages 171 à 177

Mégie Antoine, « *Le droit comme instrument de légitimation et de résistance à l'exercice de la violence étatique : la fabrication des normes antiterroristes post-11 septembre en Amérique du Nord et en Europe* », Champ Pénal nouvelle revue internationale de criminologie, Numéro VOL.VII 2010

Mégie Antoine, Pawella Jeanne, « *Les procès correctionnels des filières djihadistes. Juger dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme* », dans Les Cahiers de la Justice, 2017/2 n°2, pages 235 à 261

Milano Laure, « *La conventionnalité de la législation antiterroriste française* », Revue des droits et Libertés Fondamentaux, Chronique n°28, 2017

Monod Jean Claude, *Penser l'ennemi, affronter l'exception*, Éditions La découverte, 12 mai 2016, 208 pages

Nouzières Romane, « *La conciliation entre la lutte pénale contre le terrorisme et le respect des droits fondamentaux* », Mémoire Maîtrise en droit, Université de Laval (Québec) et Capitole I (Toulouse), 2017

Pawella Jeanne, Mégie Antoine, « *La judiciarisation du renseignement : le cas des procès des djihadistes* », Publié dans la Revue Hermès/CNRS – 2016

Ponseille Anne, « *Les infractions de prévention, argonautes de la lutte contre le terrorisme* », Revue des droits et libertés fondamentaux, chronique n°26, 2017

Poncella Pierre, « *Peines et prisons : la régression. A propos des lois du 3 juin et du 21 juillet 2016* », Revue de Sciences Criminelle et de droit pénal comparé, 2016/3 n°3

Raül Zaffaroni Eugenio, « *Dans un État de droit, il n'y a que des délinquants* », « *Droit pénal de l'ennemi et droit pénal de l'inhumain* », ° 1/2009 de la Revue de Science Criminelle et de droit comparé

Raus Rachele, « *La représentation du terrorisme dans le discours du Parlement Européen 2014-2017* », Corela, Cognition Représentation Langage, 16-1, Vol 16 n°1 2018

Renoux Thierry S, « *Juger le terrorisme ?* », Cahiers du Conseil Constitutionnel, n°14, dossier justice dans la constitution, mai 2003

Robert Emilie, « *L'État de droit et la lutte contre le terrorisme dans l'Union européenne : Mesures européennes de lutte contre le terrorisme suite aux attentats du 11 septembre 2001* ». Droit. Université du Droit et de la Santé - Lille II, 2012

Safi Farah et Casado Arnaud, *Daech et le droit*, éditions Panthéon Assas, 2016, 180 pages

Saulnier-Cassia Emmanuelle (direction), *La lutte contre le terrorisme dans le droit et la jurisprudence de l'Union Européenne*, Rapport final de la recherche réalisée avec le soutien de la Mission de recherche Droit et justice, 2013

Sizaire Vincent, « *Pas plus qu'il n'est nécessaire. À propos des décisions du Conseil constitutionnel n°2020-845 QPC du 19 juin 2020 et n°2020-805 DC du 7 août 2020* », La revue des droits de l'homme, octobre 2020

Steinberg Guido, « *Towards a "Political Turn" in the Fight against Jihadist Terrorism* », Politique étrangère 2008/5 (Hors série), p. 175-187

Thery Raphaëlle, « *Peut-on punir le terrorisme ?* », Collège international de Philosophie, « Rue Descartes » 2018/1 N° 93 | pages 72 à 84

Toutin Thierry, « *Le djihadisme, aspects criminologiques et juridiques* », thèse de doctorat en droit privé, soutenue à ASSAS, le 30 novembre 2017

Visade Sophie, « *Inconstitutionnalité du délit de consultation habituelle de sites terroristes : la répression préventive a ses limites* », la Gazette Juridique, n°17, avril 2017

Vitte Florence, « *Djihad : la menace insaisissable* », Revue Défense Nationale 2015/1 (N° 776), pages 105 à 110

Sous la direction de Thomas Clay, Bénédicte Fauvarque-Cosson, Florence Renucci et Sandrine Zientara-Logeay, *États généraux de la recherche sur le droit et la justice, partie « Questions pénales contemporaines* », LexisNexis, 2018, pages 573 à 646

Déradicalisation / désengagement

Bakashmar Muhammad, « *Extremist deradicalisation programmes : a comparative perspective* », International journal of Political Sciences, Law and International relations, Volume 5, Issue 3, août 2015

Beunas Clément, « *Du « radical » au « radicalisé ». Les usages médiatiques et politiques de la notion de « déradicalisation » en France (2014-2017)* », Déviance et Société 2019/1 (Vol. 43), pages 3 à 39

Davies Garth, Neudecker Christine, Ouellet Marie, Bouchard Martin, Ducol Benjamin, « *Toward a Framework Understanding of Online Programs for Countering Violent Extremism* », Journal for deradicalization, n°6, spring 2016.

Delarue Jean-Marie, Desbarats Carole, Duvert Cyrille, Garapon Antoine, Khosrokhavar Farhad, Kies Ouisa, Monod Guillaume, Schlegel Jean-Louis, « *Nos prisons, Punir, Déradicaliser ? Réinsérer* », revue Esprit n°429, novembre 2016

Demant Froukje, Sloomman Marieke, Buijs Frank, Jean Tillie, *Decline and Disengagement: An Analysis of Processes of De-radicalisation*, Amsterdam: Institute for Migration & Ethnic Studies 2008

El Difraoui Abdelasiem, Uhlmann Milena, « *Prévention de la radicalisation et déradicalisation : les modèles allemand, britannique et danois* », Politique étrangère 2015/4 (Hiver), p. 171-182

Euer Katrin, Van Vossolle Anke, Groenen Anne, Van Bouchaute Karel, « *Une stratégie de prévention de la radicalisation violente des jeunes* », Les Politiques Sociales 2015/2 (n° 3-4), pages 89 à 107

Guidère Mathieu, « *La déradicalisation : conceptions et mises en œuvre* », Cahier de la Justice n°30, 2015

Hanne Olivier, « *Dé radicaliser : un enjeu intellectuel autant que sécuritaire* », Revue Militaire Suisse, 2016

Hecker Marc, « *Djihadistes un jour, djihadistes toujours ? Un programme de déradicalisation vu de l'intérieur* », Focus stratégique, n° 102, Ifri, février 2021

Hendrickson Jennifer S., “*Counter-radicalization: Combating terrorism at the core. A Study of the motivations and inspirational leaders behind radicalization to violent extremism and the programs designed to combat them.*” A thesis submitted to Johns Hopkins University; Master of Arts in Global Security Studies, Baltimore, in August 2014

Horgan John, « *What makes a terrorist stop being a terrorist?* », journal for deradicalization, Winter 2014/15 Nr. 1

Horgan John, « *Individual Disengagement: a psychological analysis. Leaving terrorism behind.* », Annals of the American Academy of Political and Social Science, Vol 618, 1, 80-94, 2008

Horgan John and Bjorgo Tore, *Leaving Terrorism behind: Individual and collective disengagement*, Routledge, 2008, 328 pages.

Leigh Striegher Jason, « *The deradicalization of terrorists* » Salus Journal Issue 1 n°1 2013

Liht Jose and Savage Sara, "Preventing Violent Extremism through Value Complexity: Being Muslim Being British." *Journal of Strategic Security*6, no. 4 (2013), 44-66

Neumann Peter R., « *Countering violent extremism and radicalization that lead to terrorism: ideas, recommendation, and good practices from the OSCE region* », OSCE Chairperson in Office’s Special Representative on Countering Radicalization and Violent Extremism, September 2017

Okafor Chiedozi Okechukwu, Salawu Hassan, « *A disengaged Terrorist may not be Deradicalized: Exploring the Missing Links* », Journal of Psychology & Sociological Studies Vol 2, No 1, 25-43, 2018.

Ragazzi Francesco, « *Vers un « multiculturalisme policier » ? La lutte contre la radicalisation en France, aux Pays bas et au Royaume Uni* », Centre d’études et de recherches internationales, 2014

Syafique Muhammad, « *Deradicalization et disengagement from terrorism and threat to identity. An analysis of former jihadist prisoner's accounts* » Psychology and Developing society 31(2), 2019, pages 227 à 251.

« *Prison and terrorism, radicalisation and de-radicalisation in 15 countries* », ICSR, 2010

Prévention

Fragnon Julien, « *La radicalisation sous emprise ? Le processus de radicalisation au prisme de Stop Djihadisme* », logiques numériques des radicalisations, n°95, hiver 2017-2018, p13-38

Fragnon Julien, « *Protéger les citoyens contre le terrorisme. Vers l'institutionnalisation d'une communication publique antiterroriste* », Les Cahiers de la SFSIC, n° 12, mai 2016, p. 32-40

Masson François-Xavier, Mariatte Patrick, « *Pharos et la lutte contre le discours de haine sur internet* », Dans Archives de politique criminelle 2018/1 (n° 40), pages 127 à 142

Macdonald Stuart, Correia Sara Giro, Watkin Amy-Louise, “*Regulating terrorist content on social media: automation and the rule of law*”, Published online by Cambridge University Press: 20 June 2019

McFadden Crystal L, “*Strategic communications: The State department versus the Islamic State*”, thesis, Naval postgraduate school, Monterey California, June 2017

Saltman Erin Marie, Russel Jonathan, « *White paper, the role of prevent in countering Online extremism* », Quilliam Foundation, le 2 décembre 2014.

Sèze Romain, *Prévenir la violence djihadiste. Les paradoxes d'un modèle sécuritaire*, Paris, Seuil, 2019, 213 pages

Sornin Alban, « *Comment opposer un discours efficace à la propagande djihadiste en France et par quels moyens peut-on y parvenir ? Une approche militaire* » Sciences de l'information et de la communication, 2017

Autre

Berthelet Pierre, « *L'impact des événements du 11 septembre sur la création de l'espace de liberté, de sécurité et de justice* » (partie 1), Cultures et Conflits, n°46, 2002

Berthelet Pierre, « *L'impact des événements du 11 septembre sur la création de l'espace de liberté, de sécurité et de justice* » (partie 2), Cultures et Conflits, n°46, 2002

Bloch Antoine, « *Procès Le Pen - Collard : « Le but poursuivi n'était pas d'éduquer les masses* », publié sur Dalloz Actualité, le 11 février 2021

Cartuyvels Yves, « *La biologisation du crime a la fin du XIXe siècle : quelques enjeux et limites* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, *Droit pénal et politique de l'ennemi*, 2015

Chapuis Laurent, « *Hostilité et souveraineté : entre politique et droit* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, *Droit pénal et politique de l'ennemi*, 2015

Chocquet Christian, « *Le terrorisme est-il une menace de défense ?* », revue Cultures et conflits, n°44, 2001, pages 19 à 64

Corten Olivier et Dubuisson François, « *Lutte contre le terrorisme et droit à la paix : une conciliation délicate* » in Emmanuelle Bribosia et Anne Weyembergh (dir.), *Lutte contre le terrorisme et droits fondamentaux*, Bruxelles, Bruylant et Nemesis, 2002, pp. 37-69

Danet Jean, « *Sur la notion de défense de rupture : Willard, Vergès, et après ?* », Histoire de la justice 2017/1 (N° 27), pages 177 à 192

De Pressengé Francis, un Juriste (Léon Blum), et Pouget Émile, *Les lois scélérates de 1893-1894*, Paris, Éditions de la revue blanche, 1899

Frédéric Douzet, « *Le cyberspace, troisième front de la lutte contre Daech* », Dans Hérodote 2016/1-2 (N° 160-161), pages 223 à 238

Foucault Michel, *Surveiller et punir*, éditions Gallimard, 1993, 360 pages

Garapon Antoine et Rosenfeld Michel, *Démocraties sous stress - Les défis du terrorisme global*, éditions Presses Universitaires de France, octobre 2016, 208 pages

Kaluszynski Martine, « *La République sécuritaire Menace ou ennemi ? Le récidiviste au cœur de l'édifice pénal républicain. La loi du 27 mai 1885 ou la pérennité d'un débat entre savoir, politique et opinion publique* », Revue critique, *Droit pénal et politique de l'ennemi*, 2015

Lagorgette Dominique, « *Diaboliser autrui : étude linguistique des représentations langagières de l'ennemi, du Moyen Âge au journal de 20 heures* » Jurisprudence, Revue critique, *Droit pénal et politique de l'ennemi*, 2015

Lammert Markus, *Terrorisme et politique de lutte antiterroriste en France dans les années 1980*, Thèse de doctorat en cotutelle franco-allemande, Université de Munich et Paris La Sorbonne, 2012

Le Gall Tiffen, « *La loi Perben I, ou l'achèvement d'un processus d'assimilation de la justice pénale des mineurs par la justice pénale des majeurs. Le passage d'un système dérogatoire au droit commun à une pratique de plus en plus harmonisée.* » Mémoire de Master 2, Université de Versailles St Quentin, soutenu en en 2016

Lemaire Elina, « *La procédure accélérée ou la regrettable normalisation d'une procédure dérogatoire* », Jus Politicum, revue internationale de droit constitutionnel, 5 juillet 2017

Loubat Guillaume, *Code de la législation contre les anarchistes (Éd.1895)*, Hachette Livre BNF, édition du 1^{er} mai 2012, 251 pages

Marret Jean Luc, « *Action-réaction : le terrorisme et l'état* », Pouvoirs 2016/3 (N° 158), pages 5 à 14

Malatesta Maria, « *Défenses militantes. Avocats et violence politique dans l'Italie des années 1970 et 1980* », Le Mouvement social, n°3, vol. 240, 2012, pages 85 à 103

Massé Michel, « *La criminalité terroriste* », Revue de science criminelle et de droit pénal comparé, 2012/1 n°1, pages 89 à 107

Messineo Dominique, « *Faut-il (vraiment) fouetter les apaches ? Les errements de la répression de la jeunesse marginale à la charnière du XX^e siècle* », Numéro spécial consacré à la notion de Droit pénal de l'ennemi, Jurisprudence, Revue critique, *Droit pénal et politique de l'ennemi*, 2015

Puaud David, « *Le spectre du radical islamiste* », Journal des anthropologues, 146-147 | 2016, Craquelures globalisées du religieux, pages 247 à 261

Puaud David, *Le spectre de la radicalisation. L'administration sociale en temps de menace terroriste*, Rennes, EHESP, collection « Controverses », 2018, 242 pages

Vulgarisation scientifique

Hannachi Ahlem, « *La théorie du "droit pénal de l'ennemi"* », Docteur en droit, samedi 2 juillet 2016, Village Justice

Kempf Raphaël, *Ennemis d'État : Les lois scélérates, des « anarchistes » aux « terroristes »*, Éditions la Fabrique, 11 septembre 2019, 180 pages

Kempf Raphaël, « *L'élaboration d'une justice scélérate* », conférence à la Carmagnole, organisée par La Mûle du Pape, octobre 2019

Kempf Raphaël, « *Des lois scélérates, des anarchistes aux gilets jaunes* », Conférence organisée par les Amis du Monde diplomatique Hérault en partenariat avec La Carmagnole, octobre 2014

Kempf Raphaël « *Ennemis d'État, les lois scélérates, des anarchistes aux terroristes* », en discussion avec Ugo Pallheta Rencontre à la librairie La Brèche, novembre 2019

Piron Jonathan « *De la lutte contre le terrorisme anarchiste à la lutte contre le terrorisme djihadiste* » – Essai comparatif, La Revue Nouvelle N°7, 2016

Vergès Jacques, *De la stratégie judiciaire*, éditions de Minuit, 1968, 224 pages

Vergès Jacques, *Dictionnaire amoureux de la justice*, éditions Plon, 2002, 622 pages

La radicalisation saisie par le droit, organisé par le Centre de Recherche Léon Duguit, sous la direction scientifique d'Olivia Bui-Xuan, à l'Université d'Evry Val D'Essonne, le jeudi 30 novembre 2017 de 9h00 à 18h00

Les procès du terrorisme d'hier à aujourd'hui, colloque organisé dans le cadre du projet de recherche Jupiter, par l'Université de Droit de Rouen, sous la direction scientifique d'Antoine Mégie, le 10 et 11 octobre 2019

Colloque « *L'après Charlie. Quelles réponses juridiques ?* » Université Paris 8, du 20 mars 2015

Médias

Burgat François, « *Il ne s'agit pas de combattre les jihadistes mais d'arrêter de les fabriquer* », Libération, Novembre 2016

« *Parler des lois scélérates aujourd'hui c'est donner des outils politiques pour les contester.* »
Entretien avec Raphaël Kempf, Propos recueillis par Mathieu Rivat et Thibaut Willems,
septembre 2019

Gonzalès Paule, « *Condamnations en série pour apologie du terrorisme* » Le Figaro, le 15
janvier 2015

Manenti Laurent, « *Apologie du terrorisme : une longue liste de condamnations* », l'OBS du 20
janvier 2015

Manilève Vincent, « *Après Charlie, pourquoi les condamnations pour « apologie du terrorisme
» se multiplient-elles ?* » Slate du 22 janvier 2015

Nunés Eric, Mathieu Suc et les décodeurs, « *Apologie du terrorisme : pourquoi un enfant de 8
ans a-t-il été entendu ?* », Le Monde, le 29 janvier 2015

Raflik-Grenouilleau Jenny, « *Le piège dans la stratégie terroriste* », Université de Cergy
Pontoise, 2019

Rouagdia Hocine, « *Apologie du terrorisme : trois ans de prison pour un lycéen de Nîmes* », Le
Monde du 13 janvier 2017

Roucous Daniel, « *Apologie du terrorisme, gare à vos propos en public et sur les réseaux
sociaux* », l'Humanité du 29 mars 2018

Sénécat Adrien, « *Terrorisme, radicalisation : un arsenal de lois déjà bien fourni* », Le Monde,
28 mars 2018

Poloni Camille, « *Une année d'apologie* », les Sources du 22 septembre 2016

AFP, « *Metz : Un homme condamné à deux ans de prison pour recel d'apologie du terrorisme* »,
le 20 Minutes, du 26 septembre 2018

AFP, « *1847 délits d'apologie et de provocation au terrorisme enregistrés en 2016* », le Monde
du 19 janvier 2017

« *Apologie du terrorisme : 385 condamnations en 2015* », le Point du 4 septembre 2016

Rapports d'analyses français et internationaux et comptes rendus d'enquêtes

Unodc, « *Utilisation de l'Internet à des fins terroristes* », En collaboration avec L'Équipe Spéciale De Lutte contre le terrorisme de l'organisation des Nations Unies, 2014

Commission nationale consultative des Droits de l'homme, *Avis sur les enfants français retenus dans les camps syriens*, avis A-2019-4, le 24 septembre 2019

Bonelli Laurent, Carrié Fabien, restitution du rapport à la Garde des Sceaux, « *Radicalité engagée, radicalité révoltée, une enquête sur les mineurs suivis par la protection judiciaire de la jeunesse* », Ministère de la justice, 28 mars 2018

Bouzar Dounia, *Mécanismes de risque et facteurs de désistance face à la radicalisation*, rapport présenté à la commission européenne en juin 2018

Frattini Fiona, « *Les personnes mises en cause pour des infractions liées au terrorisme* », Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, note n°52, octobre 2020

Molenkamp M., Wouterse L. Gielen, A.-J., « *Directives relatives à l'évaluation de programmes et d'interventions de prévention et lutte contre l'extrémisme violent* », Réseau de sensibilisation à la radicalisation, juillet 2018.

Rodon Carole, « *Rapport d'évaluation externe du dispositif pilote (décembre 2016- juin 2018) : Pour la prise en charge des extrémistes violents en milieu ouvert de personnes sous-main de justice* », ITG, août 2018

Rights & Security International, « *Europe's Guantanamo: the indefinite detention of European women and children in Northeast Syria* », 30rd of November 2020

Dossier : *Radicalisation : Accompagner les mineurs, un enjeu pour la PJJ*, Avenirs, Le magazine de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, 2016

Prévenir la radicalisation d'enfants en s'attaquant à ses causes profondes, Rapport Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, Conseil de l'Europe, juin 2015

Rapport d'analyse, « *Enjeux et perspectives de la radicalisation menant à la violence en milieu scolaire au Québec* », du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence de Montréal (CPRMV)

Rapport 2018 sur « *La Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie* », Contribution complémentaire du ministère de l'Intérieur, 2018

Etat de la menace liée au numérique, la réponse du ministère de L'intérieur, rapport n°3 de mai 2019, 140 pages

Commission nationale consultative des droits de l'homme, Avis sur le projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, 25 septembre 2014

Conseil National du numérique, avis n°2014-3 concernant l'article 9 du projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, 15 juillet 2014

Rapport d'activité 2015, de la personne qualifiée, prévue par l'article 6-1 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, créé par la loi n°2014-1353 du 13 novembre 2014, renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, mars 2015 à février 2016

Divers

Articles scientifiques:

Amsel Eric and Smetana Judith, *Adolescent Vulnerabilities and Opportunities: Developmental and Constructivist Perspectives*, Cambridge University Press, September 2014

Anderson Craig A., Shibuya Akiko, Ihori Nobuko, Swing Edward L., Bushman Brad J., Sakamoto Akira, Hannah R., Muniba Saleem, « *Violent Video Game Effects on Aggression, Empathy, and Prosocial Behavior in Eastern and Western Countries: A Meta-Analytic Review* », *Psychological Bulletin* 2010, Vol. 136, No. 2, 151–17

Bailleau Francis et Gorgeon C., *Prévention et sécurité : vers un nouvel ordre social ?* Éditions de la DIV, Paris, 2000

Bailleau Francis. « *Jeunes et politiques publiques. Comment juger et punir les mineurs.* » *Agir et Penser*. Les Rencontres de Bellepierre, 2009, pp.1-15

Bailleau Francis, « *Punir les mineurs comme des adultes ?* », *La Vie des idées*, du 16 décembre 2008

Bailleau Francis, Cartuyvels Yves, De Fraene Dominique, « *La criminalisation des mineurs et*

le jeu des sanctions », *Déviance et Société* 3/2009 (Vol. 33), p. 255-269

Billet Claire, « *Embarquée avec les talibans : la mise en forme du discours journalistique* », Propos recueillis par Christophe Lafaye, dans *Revue Défense Nationale* 2021/5 (N° 840), pages 25 à 29

Bion W.R, *Experiences in groups and other papers*, Brunner Routledge, published in the Taylor & Francis e-Library, 2004, 199 pages

Brenac Thierry, « *Insécurité routière : un point de vue critique sur les stratégies de prévention* », *Espaces et sociétés* 2004/3 (no 118), pages 113 à 132

Courbet Didier, Fourquet-Courbet Marie-Pierre, « *L'influence des images violentes sur les comportements et sur le sentiment d'insécurité chez les enfants et les adultes.* » 2014, 17 p

Denkha Ataa, « *L'eschatologie musulmane* », *Christianisme et Islam*, 87/2, 2013 pages 201 à 217

Destremau et Renée Mouazan, « *Tuer au nom de Dieu* », *Les Cahiers de l'Orient*, 2012/2, n°106, pages 119 à 132

Douay Nicolas, « *Mouvements sociaux numériques et aménagement de l'espace* », Dans *Informations sociales*, 2014/5 (n° 185), pages 123 à 130

Duits Emmanuel-Juste, « *Faut-il tuer la liberté d'expression ?* », Dans *Le Philosophoire* 2002/1 (n° 16), pages 15 à 32

François Euvé, « *Pour la liberté d'expression* », Dans *Études* 2021/1 (Janvier), pages 5 à 6

Gérard Mauger, « *La logique des bandes : entre famille, école et quartier* », *Métro politiques*, 2 mars 2012

Ghabbian Najib, « *Political islam and violence* », *New Political Science*, volume 22, issue 1, 2000 pages 77 à 88

Janjar Mohamed Sghir, « « *Prosélytisme et/ou da'wa* » *Réflexion sur le cas de l'islam* » *Histoire du monde et cultures religieuses*, 2013/4 n°28 pages 141 à 152

Legrand Stéphane, Parchliniak Éléonore, « *9 janvier 2016 – Manuel Valls condamne les explications* », dans *Le livre des Trahisons*, 2016, pages 279 à 288

Levy Sidney, « *Le courage du héros n'est pas sans risque* », *Topiques*, 2013/4 n°125, pages 35 à 41

Lisan Benjamin, *Taqiya : dissimulations et tromperies pour la « bonne » cause de l'islam*, CreateSpace Independent Publishing Platform, avril 2018, 176 pages

Milot Jean René et Castel Frédéric, « *L'apocalypse dans l'islam, d'hier à aujourd'hui, de la tradition à la blogosphère* », *Frontières, Apocalypses et imaginaires de la fin*, volume 25 n°2, 2013

Mouline Nabil, *Le Califat. Histoire politique de l'islam*, Editions Flammarion, 2016, 286 pages

Oger Claire, « *De l'esprit de corps au corps du texte : cohésion militaire et dissolution journalistique* », *Lange et société*, 2000/4, n°94, 2000, pages 9 à 43

Pelletier Dennis, « *Religion et violence* », *Vingtième siècle revue d'histoire* 2002/4 n°76, pages 25 à 33

Portier Philippe, « *Religion et violence dans le monde contemporain* », *Religion et violence en contexte de modernité*, CIER, 19/2018

Ramond Denis, « *Liberté d'expression : De quoi parle-t-on ?* », Dans *Raisons politiques* 2011/4 (n° 44), pages 97 à 116

Ramond Denis, « *L'ironie de la liberté d'expression* », Dans *Raisons politiques* 2013/4 (N° 52), pages 123 à 141

Ramond Denis, « *Liberté d'expression. Le temps d'en parler* », Dans *Raisons politiques* 2016/3 (N° 63), pages 5 à 11

Salvage Philippe, *Droit Pénal Général*, Presse Universitaires de Grenoble, 2016, 200 pages

Sifaoui Mohamed, *Taqiyya ! : comment les Frères musulmans veulent infiltrer la France*, l'Observatoire, 2019, 416 pages

Snow David A, Soule Sarah A, Kriesi Hanspeter, *The Blackwell companion to social movements*, éditions Blackwell publishing, 2004, 763 pages

Tahaly Mohamed, « *L'islam et la violence* », Etudes sur la mort 2006/2 n°130, pages 39 à 45

Van Meenen Bernard, « *Bible et violence* », Etudes, 2003/11 tome 399, pages 495 à 506

« *Y a-t-il une limite à la liberté d'expression ?* » Dans Humanisme 2006/2 (N° 273), pages 77 à 95

Autres

Benchellali Mourad, Voyage vers l'enfer, Editions Robert Laffont, paru en 2006

Sites internet mobilisés

Sites, forums et blogs tenus par des djihadistes ou sympathisants

<https://www.tapatalk.com/groups/nations/al-hayat-media-center-t4018.html>

<https://um-abdellah-hijra.blogspot.com/2009/04/>

www.shamnews.com

<https://www.yabiladi.com/forum/djihad-syrie-80-6064099-page=2.html>

Sites et blogs tenus par des chercheurs

<http://www.aymennjawad.org/articles/>

<https://cdradical.hypotheses.org/>

<https://jihadology.net/>

<https://www.terrorisme.net/2003/02/11/document-comment-mentrainer-pour-le-jihad/>

<https://www.terrorisme.net/>

Sites relayant les actualités du groupe et autour du djihad

<http://www.daeshdaily.com/>

<https://news.siteintelgroup.com/>

<https://www.jihadwatch.org/>

Définitions et chronologies autour du djihad et de la propagande

[http://www.kronobase.org/chronologie-categorie-Etat+islamique+\(organisation\).html](http://www.kronobase.org/chronologie-categorie-Etat+islamique+(organisation).html)

<https://propager.hypotheses.org/comment-parler-de-la-propagande>

<https://www.histoire-image.org/fr/albums/propagande-caricature-patriotisme>

<http://sajidine.com/hadith/nawawi/page1.htm>

Sites relayant des photographies du groupe

<https://www.liveleak.com/>

Archives

<https://www.discogs.com/label/1361969-Al-Hayat-Media-Center>

<https://archive.org/>

<https://web.archive.org/>

Sites dédiés au contre discours et à la contre radicalisation

<http://toujourslechoix.fr/>

<http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/>

Droit et travaux parlementaires

<https://www.publicsenat.fr/>

<https://www.senat.fr/>

<http://www.assemblee-nationale.fr/>

<https://www.lexisnexis.fr/>

<http://blog.juspoliticum.com/>

<https://www.gouvernement.fr/>

<https://www.interieur.gouv.fr/>

<https://www.service-public.fr/>

<https://www.dalloz-actualite.fr/>

<https://www.justicepenale.net/>

Fictions notables autour du djihad

Marie-Castille, Mention-Schaar, *Le ciel Attendra*, sorti en 2016

Nicolas Boukhrief, *Made in France*, 2015

Clint Eastwood, *Le 15h17 pour Paris*, sorti en 2018

Wilhelm Behrman, *Kalifat*, série produite par Netflix, 2020

Contenu du corpus de propagande

I. Les vidéos de propagande

1. La propagande de l'État Islamique

1.1 La séduction et le recrutement

Titre: *“The day of the rewards”*

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : Allemand

Date : Aout 2015

Durée : Environ 8 minutes

Résumé : Exemple d'une vidéo de recrutement en allemand, qui met en avant des images à dimensions théologique et familiale, il s'agit d'une vidéo de recrutement.

Titre: « *Come my friend* »

Diffusion: Al Hayat Media Center

Date : Juillet 2015

Langue : Anglais

Durée : Environ 4 minutes

Résumé : La vidéo invite à rejoindre l'organisation sur la base d'un nashed, d'images et photos à la gloire du califat, elle montre autant des jeunes que des personnes plus âgées, de toutes les couleurs et les ethnies.

Titre: *“The path of Jihad”*

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : Anglais

Date : En juin 2015

Durée : Environ 6 minutes

Résumé : Il s'agit extraits vidéo et des photos sur un nashed, l'objectif est de convaincre qu'il n'y a pas de chemin plus court ou meilleur vers le paradis que le djihad. Il s'agit de mettre en avant les bénéfices du djihad, on voit une forte présence des soldats qui se rendent au combat

et des armes avec des gros plans sur les armes.

Titre: "*Honor is in djihad. Message to the people of the Balkans*"

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : albanais, moldave, sous-titré anglais

Date : Juin 2015

Durée : Environ 20 minutes

Résumé : Vidéo de recrutement en direction des musulmans des Balkans qui repose sur une argumentation historique et théologique. Les Balkans sont considérés historiquement comme la terre des défenseurs de l'Oumma. Des soldats en armes, originaires des Balkans, s'expriment devant la caméra, s'adressent aux Balkans, et les invitent à rejoindre la cause.

Titre: "*Extend your hand to pledge allegiance*",

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : Français

Date : Mai 2015

Durée : Environ 4 minutes

Résumé : Une vidéo de recrutement qui alterne entre des images appuyant sur une idée de départ et un chant aux paroles éloquentes sur fond d'images d'entraînement militaire. On voit également un extrait montrant un combattant français qui apostrophe les musulmans de France pour encourager à l'immigration.

Titre: "*Stories from the land of the living - Abu Khalid al Kambudi*",

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : Anglais

Date : Avril 2015

Durée : Environ 12 minutes

Résumé : Un guerrier djihadiste d'origine cambodgienne australien raconte en anglais (sous-titré arabe) comment il a embrassé l'islam, alors qu'il était à l'origine bouddhiste par sa famille. Poussé à une remise en question religieuse par un ami, il va embrasser l'islam au terme d'une quête spirituelle, notamment après avoir été pour la première fois au Cambodge à 20 ans, en voyant les gens adorer "des idoles". Il encourage ensuite sur un ton plus vibrant en regardant la

caméra les gens à suivre son exemple, notamment les musulmans australiens.

Titre : "Histoire de la vie de Abu Suhayb al Faransi"

Diffusion : Al Hayat Media center

Langue : Français

Date : Mars 2015

Durée : Environ 15 minutes

Résumé : Il s'agit de l'histoire d'une conversion à l'islam puis du départ vers la Syrie. Un Français filmé en interview puis se baladant la ville, raconte l'histoire, très mystifiée, de sa conversion à l'islam, puis de sa décision de partir vers le Sham et de son voyage. Il s'agit là encore d'encourager d'autres conversion et des Français à venir grossir les rangs de l'organisation.

Titre : « From Inside Kobani »

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : Anglais

Date : 28 octobre 2014

Durée : 5 minutes 37

Résumé : La vidéo met en scène le journaliste britannique John Cantlie, qui circule librement dans la ville de Kobané, près d'une zone de guerre entre les Kurdes et l'Etat Islamique. Il dénonce la désinformation en occident, compte tenu du fait que les journalistes occidentaux ne se rendent pas dans la région et que les seuls informateurs sont les kurdes qui mentent, l'Etat Islamique avance.

Titre: "A message from brother Ab Allah Moldavi"

Diffusion : Al Hayat media center

Langue : Moldave sous-titré anglais

Date : Janvier 2015

Durée : Environ 13 minutes

Résumé : Sur la même base que les autres vidéos du même type, avec un converti de Moldavie : récit de conversion et encouragement à venir.

Titre : « A message to our people in Kurdistan »

Diffusion : Al Hayat media center

Langue : Arabe sous-titré anglais

Date : mars 2015

Durée : Environ 25 minutes

Résumé : Vidéo de propagande type qui s'adresse aux musulmans du Kurdistan et les invite à rejoindre l'organisation. La vidéo ressemble à la vidéo sur les Balkans, c'est une vidéo d'incitation à adhérer à l'État Islamique et rejoindre. Elle met en scène des combattants kurdes de l'organisation qui appellent à rejoindre sous forme de démonstration pseudo historique et théologique.

Titre : « *Our state is victorious* »

Diffusion : Hayat media center

Langue : Anglais

Date : Décembre 2014

Durée : Environ 25 minutes

Résumé : La vidéo montre des images de la vie dans les rangs de l'organisation, elle repose sur un chant à la gloire de l'État Islamique et d'Al Bagdadi et fait suite à la proclamation du califat. Elle montre des images d'allégresse, on voit également des enfants, et plus brièvement des femmes.

Titre : « *Eid greetings from the land of the caliphate* »

Diffusion : Al Hayat media center

Langue : Anglais

Date : Août 2014

Durée : Environ 20 minutes

Résumé : La vidéo se passe pendant l'aïd, elle montre des scènes de prêche mais donne également la parole à des combattants de plusieurs nationalités qui vont encourager à venir les rejoindre. Elle montre toujours les combattants avec des visages souriants qui se promènent dans les rues, notamment à cheval. Un père s'exprime, invite à rejoindre l'organisation, avec son enfant sur les épaules.

Titre : « *Les mujatweets* » parties 1 à 8

Diffusion : Al Hayat media center,

Langue : Anglais

Date : juillet 2014

Durée : Environ 1 minute 30

Résumé : Il s'agit de courtes vidéos qui rassemblent des extraits vidéos montrant la vie du quotidien dans les rangs de l'organisation.

Titre: « *Join the ranks* »

Diffusion: Al Hayat media center

Langue : Anglais

Date : juillet 2014

Durée : Environ 8 minutes

Résumé : Des djihadistes en armes, circulent avec armes et drapeau de l'organisation dans des décors paradisiaques. Ils sont d'origine indonésiennes et ont rejoint les rangs de l'État Islamique. Ils adressent aux musulmans, notamment en Indonésie, les apostrophent pour jouer sur un sentiment de culpabilité et de responsabilité et encourager au djihad.

Titre: « *The end of Skyes-Picot* »

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : Anglais

Date : 29 juin 2014

Durée : 15 minutes

Résumé : La vidéo montre la destruction de la frontière entre l'Irak et la Syrie fruit des accords Sykes-Picot en 1916, d'une décision occidentale. Un combattant explique en anglais les raisons de la destruction de ladite frontière, fruit de l'impérialisme occidental.

Titre: « *Those who were truthful with god* »

Diffusion : Al Hayat media center

Langue : Kazakh sous-titré anglais

Date : Juillet 2014

Durée : Environ 8 minutes

Message : Un message qui s'adresse aux musulmans du Kazakhstan, et qui appelle à rejoindre l'organisation. Ils appellent encore une fois à rejeter ce que disent les médias et internet, prétendent qu'il s'agit de désinformation destinée à déstabiliser.

Titre: « *The chosen few from different lands, Abu Muslim from Canada* »

Diffusion : Al Hayat media center

Langue : anglais

Date : Juillet 2014

Durée : Environ 11 minutes

Résumé : Il s'agit d'une vidéo de recrutement, d'appel à rejoindre le djihad, à travers un djihadiste converti canadien qui, face caméra, raconte son histoire, celle de sa conversion et sa décision d'aller en Syrie faire le djihad, afin d'encourager ses anciens compatriotes à le rejoindre

Titre: *“Let’s go for Djihad”*

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : arabe sous-titré anglais

Date : Juin 2014

Durée : Environ 5 minutes

Cette vidéo de propagande, très cinématographique, en arabe sous-titrée anglais, qui alterne les images violentes et celles à la gloire des héros, vise à encourager à faire le djihad, il s’agit d’un appel au djihad. On remarque les moyens techniques mis dans la vidéo, au niveau des images et du son.

Titre: *“What are you waiting for?”*

Diffusion : Al Hayat Media center

Langue : français

Date : Le 19 novembre 2014

Durée : Environ 7 minutes

Résumé : Cette vidéo de propagande, qui met notamment en scène un Français converti, montre des passeports de djihadistes français en train d’être brûlés vise à encourager les musulmans à français à venir en Syrie faire le djihad, à quitter la terre de mécréance dans laquelle ils vivent, en restant vivre en France et en faisant vivre son économie ils se rendent complices des mécréants.

Titre: *« Oh Soldiers of truth go forth »*

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date : Juin 2014

Durée : Environ 2 minutes 30

Résumé : Sur un chant à la gloire de la création de l’État Islamique et de ses soldats,

l'organisation appelle au soulèvement et à la destruction des idoles, notamment des idoles catholiques comme la destruction des croix, elle appelle également au meurtre des juifs et des catholiques.

Titre: « *There is no life without Jihad* »

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date : Juin 2014

Durée : Environ 13 minutes

Résumé : Plusieurs djihadistes, d'origines différentes, assis côte à côté, en armes, s'expriment en arabe puis anglais pour appeler les musulmans à rejoindre le djihad. Ils font valoir la diversité des origines des ressortissants de l'État Islamique, justifient l'installation du califat en Syrie sur un plan théologique, et lancent une invitation à combattre les ennemis d'Allah et respecter la loi de dieu.

Titre: “*The Islamic State Has Been Established*”

Diffusion : Al Hayat média center

Langue : Anglais

Date : Avril 2017

Durée : Environ 4 minutes

Résumé : On voit essentiellement des images de soldats partant au combat, avec la présence forte des symboles de l'organisation, notamment le drapeau. Elles alternent avec des photos se rapportant à la coalition internationale.

Titre: “*The Structure of the Caliphate*”

Diffusion : Al Furqan Media

Langue : anglais

Date : juillet 2016

Durée : Environ 8 minutes

Résumé : Vidéo en anglais qui présente l'organisation du califat notamment au niveau militaire, sécurité, application de la loi. Alterne entre démonstration numérique et images de combattant type accolade.

Titre : « *Sniper de la province Al Kair* »

Diffusion : Wilaayat Al Khair

Langue : arabe sous-titré anglais

Date : Février 2015

Durée : Environ 3 minutes

Résumé : La vidéo montre un panoramique descriptif sur un fusil, il s'agit en réalité du point de vue d'un sniper. Le format de la vidéo, ainsi que l'angle choisi, rappellent énormément certaines productions hollywoodiennes et jeux vidéo.

Titre: « *He named you muslim* »

Diffusion : Al Furqan Media

Langue : anglais

Date : avril 2014

Durée : 12 minutes

Résumé : Un jeune homme d'origine somalienne canadien, Farah Mohammed Shirdon, brûle son passeport et menace directement le Canada et les Etats Unis.

Titre : *Discours de Al-Baghdadi*

Diffusion : Al Furqan Media production, diffusée sur youbube

Langue : arabe sous-titré anglais

Date : 4 juillet 2014

Durée : 21 minutes

Résumé : Sermon d'Al Baghdadi devant la grande mosquée Al Nouri après le rétablissement du califat. S'autoproclame Calife et demande à tous les musulmans de lui obéir.

Titre: « *Series of the life from the words on the "ulama" of the project of the Islamic State" part 1 à 9* »

Diffusion : Al Furqan media

Langue : arabe sous-titré anglais

Dates : décembre 2013 à avril 2014

Durée : en moyenne 5 à 6 minutes

Résumé : il s'agit du portrait et de la description de l'œuvre de différentes personnalités du djihad qui ont inspiré les cadres de l'Etat Islamique : Anwar Al-Awlaqi, Ben Laden, Al Zarqaoui, Abu Yahya al Libye, Al Bagdadi, Cheik Abu Hamza,

1.2 L'enracinement dans la cause

Titre : "*Harvest of the soldier*", parties 1 à 24

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : arabe sous-titré français

Dates : Entre août 2018 et janvier 2019

Durée : Durée moyenne entre 3 et 4 minutes

Résumé : Les vidéos, basées sur des montages graphiques et des bruitages, donnent des chiffres en pourcentage sur les effectifs de l'organisation, en termes de victoires militaires, d'objectifs atteints.

Titre : « *Inside the caliphate* », parties 1 à 8

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : arabe sous-titré anglais

Dates : Entre juillet 2017 et février 2018

Durée : Entre 3 et 7 minutes par partie

Résumé : Ces vidéos montrent la vie au sein du califat par exemple, mais donne également la parole à des combattants, qui vont surfer sur la théologie et les bienfaits de la vie au sein du califat. Les vidéos sont en arabe mais sont traduites en anglais. Par exemple, la première partie porte sur la nouvelle monnaie mise en place par l'organisation, qui doit devenir la seule monnaie utilisée et référencée au sein du califat en 2017.

Titre: "*Selected ten videos from the wilayat of the Islamic State*"

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : arabe sous-titré anglais

Dates : Entre mars et octobre 2016 (7 vidéos)

Durée : Environ 3 minutes

Résumé : Présentation en quelques secondes, quelques images, des dix meilleures vidéos de propagande parues, toutes provinces confondues sur une période de deux mois.

Titre : « *Lend me your ears* » épisodes 1 à 6

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date : De septembre à novembre 2014

Durée : Entre 5 et 9 minutes

Résumé : Dans ces vidéos, le journaliste otage britannique John Cantlie est en tenue orange de prisonnier, assis à une table il critique l'occident, notamment sur sa politique étrangère. Il critique en particulier la politique américaine et britannique concernant le sort des otages aux mains de groupe djihadistes, les accusant de refuser de négocier.

Titre: "*And no respite*"

Diffusion: Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date : En novembre 2015

Durée : Environ 4 minutes

Résumé : Présente la gloire du califat, qui se maintient et s'étend, illustration par des chiffres (par exemple : il est huit fois plus grand que la Belgique, et aussi grand que la Grande Bretagne, mais construit sur la méthodologie prophétique). La vidéo fait une critique des États Unis, un pays construit sur le péché, ou les soldats se battent pour l'égoïsme de leur leader, traître, fornicateur et menteur, tandis que l'État Islamique représente l'unité sous un seul drapeau, celui de l'islam.

Titre: "*The dark rise of banknotes and the return of the gold dinar*"

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date : Octobre 2015

Durée : Environ 5 minutes

Résumé : La vidéo raconte l'histoire de l'argent à l'époque du prophète et explique pourquoi le gold dinar devient l'argent officiel de l'organisation, il est reconnu par l'islam comme le meilleur moyen de faire des échanges justes.

Titre: "*From inside Halab*"

Diffusion: Al Hayat Media Center

Langue : anglaise

Date : février 2015

Durée : Environ 12 minutes

Résumé : John Cantlie, fait la propagande de l'organisation en termes de conquête de territoires, cultures etc. Il interroge des djihadistes sur la question des interventions de la coalition, notamment un Français qui se réjouit des attaques et encourage fortement aux meurtres. La vidéo ressemble à un reportage télé classique, tout au niveau de la manière de filmer et de parler du reporter rappelle les reportages nationaux sur les grandes chaînes nationales.

Titre : « *From Inside Mosul* »

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date : Janvier 2015

Durée : Environ 8 minutes

Résumé : On assiste ici aussi à une sorte de reportage mettant en scène le journaliste britannique John Cantlie. L'objectif est ici de montrer une vie paisible, et normale aux antipodes du portrait qui est dépeint par les médias mondiaux et notamment occidentaux. Le journaliste se promène en confrontant les différentes allégations des ennemis de l'organisation à des images qui se veulent contraires.

Titre: "*The Sword of courage*"

Diffusion : Wilayat al-Jazirah

Langue : arabe

Date : Mars 2017

Durée : Environ 23 minutes

Résumé : Il s'agit essentiellement de scènes de combats, la vidéo montre des combattants souriants et sûrs d'eux, et des scènes de combats, dans des décors essentiellement désertiques, ainsi que les cadavres des ennemis.

Titre: "*Authority of the Sariah*"

Diffusion : Wilayat al-Jazirah

Langue : arabe

Date : Juillet 2015

Durée : Environ 10 minutes

Résumé : La vidéo a pour objectif de justifier l'application littérale de la charia. Elle alterne des images historique-religieuses mais montre également des vidéos d'exécution supposées aller dans le sens d'une application "logique" et rigoureuse de la charia et ses châtements.

Titre: « *Victory from Allah and a near Conquest* »

Diffusion : Wilāyat Shamāl Baghdād

Langue : arabe

Date : Mars 2016

Durée : Environ 10 minutes

Résumé : Des djihadistes en armes, et des scènes de combats, de tirs, la vidéo se conclut notamment sur un gros plan sur un mort, qui semble provenir du camp adverse. On entend de nombreux cris à la gloire d'Allah

Titre : « *Care for the orphans* »

Diffusion : Wilayat Ninawa

Langue : arabe sous-titré anglais

Date : Mars 2016

Durée : Environ 10 minutes

Résumé : La vidéo montre la prise en charge des orphelins de l'État Islamique, leurs parents sont morts au combat, martyrs ou sous les bombes. Elle montre des enfants qui jouent, souriants, et mangent. Elle vise à rassurer les parents, et assurent ainsi des volontaires pour les opérations martyrs, laisse entendre aussi une cohésion proche de la famille.

Titre: « *Way of Righteousness: From the Darkness to the Light* »

Diffusion : Wilāyat Saynā

Langue : arabe

Date : Novembre 2018

Durée : Environ 40 minutes

Résumé : Vidéo montrant d'une part la vie des combattants (sacrifice d'une chèvre, images violentes) et des successions d'images alternant entre les combats, la théorie du complot et des djihadistes assis en ligne qui s'expriment, et encouragent au combat.

1.3 La terreur et l'ennemi

Titre: "*The religion of unbelief is one*"

Diffusion : Al Hayat media center

Langue : français

Date : En mai 2016

Durée : 3 minutes

Résumé : L'organisation ironise à l'idée que forment une seule et même force pour lutter contre elle des ennemis politique de longue date. Elle clame gérer la situation contre la coalition et les mécréants en général en s'appuyant sur une sourate du coran : "et bats-toi contre tous, autant qu'eux tous se battent contre toi". S'ensuivent des images de violence, d'exécutions.

Titre : "*Sang pour sang*"

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : français

Date : Avril 2016

Durée : Environ 4 minutes

Résumé : La vidéo montre des images de ruines et d'enfants qui marchent dans ces ruines, ou blessés, avec au milieu des extraits de vidéo montrant des dirigeants occidentaux. Vidéo contre l'occident, chantée par des enfants qui le menace directement et appuient sur l'idée de vengeance.

Titre: "*Make takbir oh monotheist*"

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date : Avril 2016

Durée : Environ 3 minutes

Résumé : Mise en scène d'une démonstration de scènes de combat et d'exécution avec le message suivant : ils sont des milliers à vouloir répandre leur sang, à être prêt à se sacrifier pour la cause, à mourir pour Allah. La vidéo articule le message menaçant et la glorification de l'organisation pour ses adeptes.

Titre: "*A message signed with blood to the nations of the cross*"

Diffusion : Al Hayat Media center

Langue : anglais

Date : Février 2015

Durée : Environ 5 minutes

Résumé : La vidéo montre l'assassinat de 21 prisonniers issus de la minorité catholique des

coptes, égorgés et décapités sur une plage par des membres de l'organisation. Les prisonniers portent la tenue orange, les bourreaux la tenue noire des bourreaux de l'organisation. Les prisonniers comme les bourreaux sont nombreux, vingt et un de chaque côté, le "leader" pointe son couteau vers la caméra et menace directement le monde. La scène a lieu sur une plage de Lybie.

Titre : "*Uncovering an enemy within*"

Diffusion : Al Hayat media center

Langue : anglais

Date : Janvier 2015

Durée : Environ 7 minutes

Résumé : La vidéo filme les « aveux » de deux agents envoyés par les services de renseignement russes pour infiltrer l'organisation et espionner, il s'agit de l'interrogatoire mené par des membres. Elle montre d'abord l'interrogatoire des deux hommes, qui répondent à des questions proches d'un interrogatoire classique de police, et finie par l'exécution des deux otages. On voit un adulte et un enfant autour de 10 ans, l'enfant abat les otages.

Titre: "*Kill them whenever you find them*"

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : français

Date : Janvier 2016

Durée : Environ 18 minutes

Résumé : Vidéo à la gloire des attentats de Paris, qui montre également de nombreuses exécutions et décapitations, parmi les auteurs de ces exécutions, on trouve la forte présence des terroristes de Paris. Elle montre des images extraites des médias sur les attentats de Paris, et des images des terroristes prises pendant leur entraînement en Syrie, elle retranscrit les derniers mots des terroristes avant leur départ, il s'agit d'une sorte de testament sanglant.

Titre: « *Flames of war- trailer* »

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date : Septembre 2014

Durée : Environ 1 minute 30

Résumé : Il s'agit du trailer du long métrage *Flames of War*, inspiré des trailers à l'américaine,

il dévoile quelques-unes des images les plus impressionnantes, ici de combats notamment, issues du long métrage à venir.

Titre : « *Sur les traces de mon père* »

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : français

Date : Mai 2016

Durée : Environ 14 minutes

Résumé : Il s'agit d'une vidéo mettant en scène des enfants français tuant des prisonniers et racontant leur quotidien dans les rangs de l'organisation, les deux enfants sont des fils de djihadistes morts au combat. Au-delà de l'exécution, les enfants expriment le souhait de venir se faire exploser en France, de venger leur père.

Titre: « *Flames of war* »

Diffusion: Al Hayat Media Center

Langue : français

Date : 19 septembre 2014

Durée : Environ 1h

Résumé : Long métrage réalisé par l'organisation en s'inspirant des techniques du cinéma américain, il montre essentiellement des scènes des batailles et des scènes de violence, d'exécutions notamment, et de décapitations. Il s'agit également d'adresser un message aux américains, « les défenseurs de la croix », en montrant un djihadiste au fort accent américain s'adresser aux États Unis, il s'agit de faire référence notamment à la guerre en Irak.

Titre :« *Ma vengeance* »

Diffusion : Al Hayat Media center

Langue : français

Date : Le 5 juillet 2016

Durée : Environ 5 minutes

Résumé : La vidéo montre des djihadistes qui se félicitent et justifient les différents attentats qui ont eu lieu en France et en Belgique. On retrouve des vidéos des différents terroristes qui s'expriment, des images violentes et des chants guerriers particulièrement explicites. Larossi Aballa, le tueur du couple de policier aborde la question du paradis et du martyr.

Titre: « *Answer the call* »,

Diffusion: Al Hayat Media center

Langue : anglais

Date : Janvier 2018

Durée : Environ 2 minutes 30

Résumé : Il s'agit d'une invitation à rejoindre le califat pour tuer et terroriser le monde, on voit une succession de vidéos d'une extrême violence, sur un chant invitant à joindre et à tuer, la violence des paroles fait écho à la violence des images, on voit notamment des extraits de décapitation.

Titre : « *Mécréants de l'humanité* »

Diffusion Al-Hayat Media center

Langue : français

Date : Décembre 2017

Durée : Environ 4 minutes

Résumé : Basée sur le même schéma que la vidéo précédente, mais les chants sont en français. Vise à dénigrer les autres religions, parle de guerre éternelle. Propagande issue essentiellement guerrière, qui vise à terroriser par des chants et des images de violence.

Titre: « *Flames of war II* »,

Diffusion : Al Hayat Média Center

Langue : arabe sous-titré anglais

Date : Novembre 2017

Durée : Environ 1h

Résumé : Le film repose sur le même schéma que le premier, et contient essentiellement une succession de scènes de batailles et de violence. Il s'agit ici de montrer une superproduction, proche des productions hollywoodiennes et mobilisant des moyens relativement importants.

Titre: « *Message to the government and people of Japan* »

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date : Janvier 2015

Durée : Environ 1 minute 30

Résumé : Il s'agit de l'exécution de l'otage japonais, le journaliste Kenji Goto. Dans cette vidéo il apparaît agenouillé dans la tenue orange que porte tous les futurs condamnés, avec son bourreau qui s'exprime face caméra.

Titre « *A Message to America* »

Diffusion : Al Furqan media production, diffusée sur Youtube

Langue : anglais

Date : 18 août 2014

Durée : Environ 4 minutes trente

Résumé : La vidéo montre l'assassinat du journaliste américain James Foley, il s'agit de la première vidéo montrant la décapitation d'un otage occidental, qui fait suite à l'entrée en vigueur de la coalition. Dans la vidéo, on voit le journaliste tenir un discours s'adressant aux Etats unis et notamment aux Américains et leur gouvernement. S'ensuit sa décapitation par le djihadiste surnommé Jihadi John.

Titre : « *Another message to America* »

Diffusion : Al Furqan

Langue : anglais

Date : le 2 septembre 2014

Durée : 5 minutes

Résumé : La vidéo montre l'assassinat de Steven Sotloff, journaliste et otage américain enlevé par l'organisation. Il est le second otage décapité par l'organisation, l'exécution est commise par le bourreau Jihadi John qui s'en prend verbalement au président Obama. A la fin de la vidéo la menace pèse sur le sort de David Haines, otage britannique

Titre « *A message to the allies of America* »

Diffusion : Al Furqan

Langue : anglais

Date : 13 septembre 2014

Durée : Environ 5 minutes

Résumé : La vidéo montre l'assassinat du travailleur humanitaire britannique David Haines, qui fait suite aux menaces proférées deux semaines plus tôt dans la vidéo montrant l'exécution de Steven Sotloff. Il récite un discours préparé avant d'être exécuté par le Jihadi John qui menace directement David Cameron. Il est le troisième otage occidental exécuté par le bourreau

Jihadi John et le premier britannique. A la fin de la vidéo la menace pèse sur Alan Henning.

Titre: « *Although the Disbelievers Dislike It* »

Date : 16 novembre 2014

Langue : anglais

Diffusion : Al Furqan media production, diffusée sur Twitter

Durée : 16 minutes

Résumé : La vidéo montre l'assassinat du travailleur humanitaire américain Peter Kassig, kidnappé en 2013, décapité par le djihadiste masqué Djihadi John, en tenue orange propre à Guantanamo. La décapitation n'est pas montrée. Sont également décapités 16 soldats syriens, parmi les bourreaux on trouve le français converti Maxime Hauchard, 22 ans.

Titre: « *Another Message to America and Its Allies* »

Diffusion : Al Furqan Media production diffusé sur yoube

Langue : anglais

Date : Le 3 octobre 2014

Durée : Environ 5 minutes

Résumé : La vidéo montre l'assassinat du l'otage britannique et travailleur humanitaire Alan Henning, en tenue orange et les mains liées, décapité par Djihadi John après un discours dénonçant la décision du parlement britannique de rejoindre la coalition armée contre le Califat. A la fin la vidéo, est montré l'américain Peter Kassig, prochaine victime en l'absence de réaction de la part des Etats Unis. Il est le quatrième otage assassiné et le second britannique.

Titre : "*Le choc des épées IV*"

Diffusion : Al Furqan Media production

Langue : arabe

Date : Mai 2014

Durée : Environ 1h

Résumé : Il s'agit d'un long métrage qui commence par un prédicateur avec une machette et un drapeau proclamant l'État islamique et mettant en garde les mécréants et les juifs de leur arrivée. On trouve de nombreuses mises en scène, comme des passeports déchirés ou l'assassinat de soldats chiites, avec des gros plans sur les corps en tenue civile ensanglantée dans la voiture. La vidéo invite à la repentance et à rejoindre l'organisation pour profiter de leur clémence, à condition de le faire de sa propre initiative avant leur arrivée, s'adresse notamment aux

militaires et à la police de l'État.

Titre : « *Le bruissement des sabres III* »

Diffusion : Al Furqan media production

Langue : arabe

Date : Janvier 2013

Durée : Environ 40 minutes

Résumé : Ce film de l'organisation est surtout connu pour avoir vu naître le slogan « baqiya » comme crime de ralliement de l'organisation. Ce slogan participe directement à la propagande guerrière et victorieuse du groupe, et est mis en scène au début de la vidéo par des soldats de l'organisation qui répondent à leur commandant.

Titre : « *Trump le pantin des juifs* »

Diffusion : Al Furqan Media

Langue : anglais

Date : août 2017

Durée : Environ 3 minutes

Résumé : Un très jeune enfant américain menace directement l'Amérique en apostrophant le président Donald Trump, qu'il accuse d'être à la solde des juifs et des sionistes.

Titre: « *And wretched what they purchased* »,

Diffusion : Al Furqan Media

Langue : français

Date : Mars 2015

Durée : Environ 13 minutes

Résumé : Un enfant exécute un prisonnier accusé d'être un espion à la solde du Mossad avec une arme à feu. Le prisonnier est interrogé au début de la vidéo et explique son cheminement. Un djihadiste parle ensuite en français pour menacer les juifs et Israël. Il promet également « la libération de Jérusalem ». L'enfant abat l'otage, le regard froid et noir.

Titre: « *A message to David Cameron* »,

Diffusion : Al Furqan media production

Langue : anglais

Date : Janvier 2016

Durée : Environ 5 minutes

Résumé : La vidéo montre l'exécution de cinq prétendument espions britannique et traitent le premier ministre britannique d'imbécile à la solde des États Unis et des juifs. Un enfant apparaît à la fin de la vidéo pour menacer la Grande Bretagne et menacer de morts tous les infidèles.

Titre: "*We will kill the kuffars over there,*"

Diffusion : Al Furqan media production

Langue : anglais

Date : 7 février 2016

Durée : Environ 5 minutes

Résumé : Vidéo mettant en scène l'exécution de trois prisonniers par un enfant britannique de quatre ans qui actionne un détonateur. Les prisonniers sont interrogés, avouent être des espions, puis enfermés dans une voiture, qui explose. L'enfant et le jeune adulte qui l'accompagne prennent ensuite la parole pour menacer les ennemis de l'organisation et crier à la gloire d'Allah, ils menacent notamment la Grande Bretagne.

Titre « *Healing the believers' chests.* »

Diffusion : Al Furqan Institute for media production

Langue : arabe sous-titré anglais

Date : 3 février 2015

Durée : Environ 22 minutes

Résumé : Il s'agit de la vidéo mettant en scène l'exécution du pilote jordanien. Il est d'abord interviewé, il s'exprime face à la caméra, avant d'être brûlé vivant dans une cage. A la fin, ses restes sont enterrés par un bulldozer. Des photos d'enfants morts à priori sous les bombardements de la coalition sont montrés, et l'implication de la Jordanie dans ladite coalition soulignée pour justifier l'exécution et le châtement du pilote. La vidéo se termine par la démonstration d'identité et coordonnées d'autres pilotes jordaniens, offrant des récompenses pour leur assassinat.

Titre : « *Message pour la France* »

Diffusion : Al Furqan media production

Langue : français

Date : Novembre 2015

Durée : Environ 5 minutes

Résumé : Deux combattants francophones poussent les musulmans de France à s'élever contre

elle, à commettre des violences sur les biens et les ressortissants. Ils disent réagir aux bombardements de la coalition, notamment français par suite des bombardements sur Raqa.

Titre : « *My son went ahead of me* »

Diffusion : Al Furqan Media production

Langue : arabe sous-titré français

Date : Avril 2016

Durée : Environ 7 minutes

Résumé : Un enfant place un engin explosif avec son père dans une voiture, qui lui explique une dernière fois comment conduire. L'enfant l'embrasse, notamment sur la main, l'honore, et lui fait ses adieux, puis monte ensuite dans la voiture pour aller se faire exploser. La vidéo suit la voiture jusqu'à l'explosion au loin.

Titre : « *Determination of the Braves* »

Diffusion : Wilāyat al-Ānbā

Langue : arabe

Date : Avril 2016

Durée : Environ 9 minutes

Résumé : Une voix s'exprime en arabe au-dessus d'un chant, la vidéo montre surtout des extraits de vidéos à la gloire de l'État Islamique, de combats, et des images de violence, comme l'exécution d'otages en tenues orange.

Titre: « *The infidel and his killer never meet in hell* »

Diffusion : Wilayat Homs

Langue : arabe sous-titré anglais

Date : Avril 2017

Durée : Environ 5 minutes

Résumé : Vidéo mettant en scène un enfant de 6 ans, assistant bourreau durant la décapitation de deux prisonniers, l'enfant tient les couteaux dans les mains, et prend la parole pour menacer les ennemis de l'organisation.

Titre: « *Sometimes with His Own Blood* »

Diffusion : Wilayat Homs

Langue : arabe

Date : Janvier 2017

Durée : Environ 18 minutes

Résumé : Vidéo mettant en scène des exécutions de prisonniers par des enfants dans une foire abandonnée, certaines par armes à feu et d'autres avec une arme blanche, on voit notamment une exécution de prisonnier par arme à feu par un enfant de quatre ans. La vidéo met en scène un enfant seul dans un jeu de boules abandonné qui s'approche d'un prisonnier ligoté avant de le descendre avec une arme à feu, les yeux fermés.

Titre: « *A Prisoner and the Liquidation of a Captain in the Nuṣayrī Army* »

Diffusion : Wilayat Homs

Langue : arabe

Date : Juillet 2015

Durée : Environ 9 minutes

Résumé : Un enfant au regard particulièrement déterminé procède à l'égorgeage et la décapitation d'un prisonnier, un soldat syrien. C'est la première fois que l'organisation montre une décapitation effectuée par un enfant, de fait cette vidéo très choquante est également très médiatisée.

Titre: « *Healing the chests of the believing people* »

Diffusion : Wilayat Homs

Langue : arabe

Date : 4 juillet 2015

Durée : Environ 10 minutes

Résumé : Vidéo mettant en scène l'exécution de 25 prisonniers par des adolescents dans un amphithéâtre de Palmyre. Mise en scène très théâtrale, on y voit 25 soldats en uniforme vert et brun entrer dans le théâtre puis être tués à bout portant devant un immense drapeau noir et blanc du groupe suspendus aux ruines. On voit également les djihadistes adultes sortir victorieux après la chute et l'explosion de la prison de Palmyre.

Titre: « *Cubs of the caliphate* »

Diffusion : Wilayat Al Raqqah

Langue : arabe

Date : Janvier 2017

Durée : Environ 10 minutes

Résumé : La vidéo montre des préadolescents assassiner des prisonniers, sur une sorte de parcours militaire, les prisonniers peuvent bouger, tenter de se cacher, mais ont les mains liées dans le dos. On assiste à des meurtres à l'arme à feu commis par des jeunes garçons qui semblent considérer ça comme un jeu. Les prisonniers sont interviewés avant leur exécution, l'un d'entre eux est issu du PKK. Les prisonniers sont accusés d'être responsable des dommages collatéraux sur les enfants dans la guerre contre l'État Islamique.

Titre: « *My father told me* »

Diffusion : Wilayat Al Raqqah

Langue : arabe

Date : Décembre 2016

Durée : Environ 34 minutes

Résumé : On voit de jeunes enfants et préadolescents, tous des garçons, entraînés de suivre un entraînement militaire, sportif et au maniement des armes de guerre. L'entraînement est rigoureux, on les voit également lire le coran et prêter à allégeance à l'État Islamique.

Titre: « *To the sons of the Jews* »

Diffusion : Wilayat Al Raqqah

Langue : arabe sous-titré anglais

Date : Décembre 2015

Durée : Environ 9 minutes

Résumé : On assiste à plusieurs exécutions sanglantes, par armes à feu et couteaux, commises sur des prisonniers accusés d'espionnage par six enfants d'environ 10 ans dans la province de Deir Ez-Zor. On les voit également s'entraîner dans le désert, poursuivre un entraînement militaire.

Titre « *École des lionceaux Al Farouq* »

Diffusion : Wilayat Al Raqqa

Langue : arabe

Date : Février 2015

Durée : Environ 9 minutes

Résumé : La vidéo présente le modèle éducatif de l'État Islamique, sa version de l'école, sous la forme d'un court documentaire. On voit des scènes d'entraînement militaires où les enfants en treillis portent le bandeau au sigle de l'organisation. Un combattant qui entraîne les enfants

expliquent les concepts éducatifs de l'organisation à destination des enfants destinés à rejoindre le combat.

Titre: « *The most evil creation* »

Diffusion : Wilāyat Ṣalāḥ al-Dīn

Langue : arabe

Date : Janvier 2016

Durée : Environ 19 minutes

Résumé : Vidéo sur fond de complotisme, montre des photos et des extraits vidéos issus de différentes parties du monde et de différentes confessions, forte présence notamment de l'Arabie saoudite dont on dénonce la complaisance auprès de puissances mondiales. Puis, un prisonnier se confie à la caméra avant d'être exécuté et décapité.

Titre: « *Oh Land of revelation, patience* »

Diffusion : Wilayat Homs

Langue : arabe

Date : Août 2015

Durée : Environ 12 minutes

Résumé : Un groupe de djihadistes vêtus de noir se rendent dans une cité, où ils s'assoient d'abord en cercle pour échanger. Sont montrées ensuite des bâtiments détruits, des voitures brûlés, et les cadavres de personnes décédées, notamment des enfants, dont les cadavres sanglants sont montrés comme pour appuyer la démonstration qui est faite.

Titre: « *And Sit in Wait for Them at Every Place of Ambush* »

Diffusion : Wilayat Hamah

Langue : arabe

Date : Mai 2015

Durée : Environ 7 minutes

Résumé : La vidéo, comme son nom le suggère, invite à attendre patiemment l'ennemi en embuscade pour l'éliminer de toutes les manières possibles. Elle montre essentiellement des scènes de guerre, de batailles dans le désert, des combattants en armes, mais également des scènes d'entraînement.

Titre : « *Faites exploser la France- Volume 1* »,

Diffusion: Wilayat al Barakah media office / Youtube

Langue : français

Date : Janvier 2015

Durée : Environ 10 minutes

Résumé : Des djihadistes francophones, masqués, en armes, qui posent sur des voitures, invitent à faire exploser la France, à la réduire en miette. Ils encouragent tous les musulmans en France à prendre les armes, à assassiner le plus de civils possibles, et à le faire avec n'importe quelle arme.

Titre : « *Faites exploser la France – Volume 2* »

Diffusion: Wilayat al Barakah media office / Youtube

Langue : français

Date : Février 2015

Durée : Environ 14 minutes

Résumé : La vidéo fait suite aux attentats de janvier 2015, et invite à plus de terreur en occident et notamment en France. Le message s'adresse aux musulmans restés en France, pour les convaincre de venir rejoindre l'organisation ou de passer à l'attaque sur le territoire. On voit des djihadistes francophones, en armes, masqués, dans le désert qui invite à prendre les armes et à assassiner.

Titre: "*They left their beds empty*"

Diffusion : Wilayat al-Jazirah,

Langue : arabe

Date : Juillet 2017

Durée : Environ 14 minutes

Résumé : La vidéo met en scène quatre mineurs turques d'environ 12 ans, exécutant des prisonniers par décapitation. On voit ensuite les enfants s'éloigner avec les têtes à la main. Ils profèrent des menaces directement avant chaque exécution, notamment en direction de la Turquie et des ennemis de l'organisation. A la fin de la vidéo, les enfants entourent un adulte, les quatre têtes à leurs pieds, elle se termine par l'exécution de plusieurs prisonniers par arme à feu.

Titre: "*Repent and you will have safety from us*"

Diffusion : Wilayat al-Jazirah

Langue : arabe sous-titré anglais

Date : Novembre 2016

Durée : Environ 13 minutes

Résumé : La vidéo montre des exécutions de prisonniers, dont certaines sont commises par des enfants. Les prisonniers sont interrogés avant leur exécution. Elle montre également des interviews de personnalités politiques, désignées comme obéissant au sheitan, avec l'idée que celui qui se repent de ses péchés, le rejette et rejoint l'organisation sera protégé par l'organisation, celui qui ne le fait pas sera exécuté, comme les prisonniers sur la vidéo.

Titre : "*Deterring the offenders*" parties 1 et 2

Diffusion : Wilayat al-Jazirah,

Langue : arabe

Date : Août 2015

Durée : Environ 10 minutes

Résumé : La vidéo montre notamment des exécutions, dont certaines ont lieu en place publique, des exécutions à l'arme à feu et à l'arme blanche parfois suivies de décapitations. Elle vise à menacer les ennemis de l'organisation, ceux qui ont offensé Allah et le califat. Elle montre également des scènes de combat et interroge des prisonniers bientôt exécutés, ces images sont entrecoupées d'extraits de vidéos de destruction et de morts imputées à l'ennemi, ce qui souligne une idée de vengeance.

Titre: "*But if your return (to sin), We will return (to punishment)*", parties 1 et 2

Diffusion : Wilayat Ninawa

Langue : arabe

Date : Septembre 2016

Durée : Environ 16 minutes

Résumé : La vidéo commence sur des bombardements imputés à la coalition, puis montre des enfants blessés. Elle montre ensuite des prisonniers, et de nombreuses exécutions par décapitations, on voit un gros plan sur les cous séparés des têtes, puis des exécutions par arme à feu. A la fin de la vidéo on assiste à la mise en scène d'un enfant bourreau très jeune, blond, arme à la main, qui exécute aider d'un adulte un prisonnier par arme à feu. La scène est montrée sous plusieurs angles, plusieurs fois.

Titre : Assassinat des deux touristes scandinaves au Maroc, vidéo des tueurs prêtant allégeance

à l'Etat Islamique

Diffusion : Réseau sociaux, sites internet

Langue : arabe

Date : Décembre 2018

Durée : Format court, environ 4 minutes

Résumé : Vidéo de mauvaise qualité, sombre, des hommes prêtent allégeance au califat et son émir devant un drapeau de celui-ci.

Titre : Attaque au couteau à Paris

Diffusion : Réseaux sociaux et chaînes privées

Langue : français

Date : Mai 2018

Durée : Environ 3 minutes

Résumé : Vidéo de revendication du jeune qui prête allégeance à l'État Islamique avant de passer à l'acte et de tuer un passant dans le quartier de la Madeleine.

2. Le Front Al Nostra et Al-Qaïda

Titre : 19HH, « *Comme des lions* », parties 1 à 5

Diffusion : Firdaw Studio, créée et diffusée par Omar Omsen

Langue : français

Date : Novembre 2017

Durée : Environ 20 minutes par partie

Résumé : Le djihad selon la doctrine d'Omar Omsen, qui trouve toujours une justification à tout, et s'appuie sur une propagande basée sur l'émotion, la théorie du complot et l'eschatologie. Par exemple, la vidéo retrace, entre autres, le parcours d'un converti, jusqu'à sa mort volontaire dans une opération suicide, testament vidéo à l'appui : Allah aurait réalisé tout ce qu'il voulait, il serait mort par gratitude

Titre : 19HH « *Destination la terre sainte- Les alliés d'Allah se désavouent* »

Diffusion : Firdaw Studio, vidéo créée et diffusée par Omar Omsen

Langue : français

Date : Avril 2013

Durée : Environ 2h

Résumé : Des hommes interviewés invitent à quitter la France, à préparer le départ en secret, l'argumentaire repose sur le fait que les occidentaux voudraient du mal aux musulmans. Sur fond de théorie du complot, la vidéo déconstruit certains concepts tel que L'Islam de France, il s'agit de propagande de recrutement, qui encourage à l'émigration, et qui s'appuie sur du prosélytisme mais également la méthode de la théorie du complot, anti France et ses principes sociaux, éducatifs, et contre le procédé démocratique notamment, en se reposant sur un ton éducatif et des prêches de figures du djihad qu'elle encourage ou au contraire critique fortement.

Titre : 19HH « *Destination la terre sainte- L'épreuve des véridiques* »

Diffusion : Firdaw Studio, vidéo créée et diffusée par Omar Omsen

Langue : français

Date : 2014

Durée : Environ 2h

Résumé : La vidéo s'inscrit à la suite de la première, il s'agit d'une vidéo de propagande de recrutement qui se base sur des fondements eschatologiques et sur la théorie du complot pour recruter. On assiste à une critique du pays d'origine, notamment la France, perverti et pervertissant, il représente un danger pour le salut du musulman.

Titre : 19HH « *Retour aux origines* »

Diffusion : Firdaw Studio, vidéo créée et diffusée par Omar Omsen

Langue : français

Date : 2013

Durée : Environ 1h

La vidéo s'ouvre sur un discours de Nicolas Sarkozy datant de 2012 sur le thème de la république, de l'immigration, l'intégration, en lien avec l'apologie du terrorisme. La vidéo revient ensuite sur l'affaire Merah, l'objectif, en s'appuyant sur les bases de la théorie du complot est de montrer que la question sécuritaire et musulmane était là pour servir les intérêts des candidats à la présidentielle. Il s'agit aussi de montrer que les politiques qui visent l'organisation, en termes de mouvance salafistes, construisent des mensonges. La théorie du complot est très présente, par exemple sur la question du 11 septembre, ainsi que la dimension eschatologique.

Titre : 19HH « *Dans la peau du mudjahid* »

Diffusion : Firdaw Studio vidéo créée et diffusée par Omar Omsen

Langue : français

Date : 2017

Durée : Environ 20 minutes

C'est un prêche d'Omar Omsen, qui renvoie à l'idée d'élus, ce sont les meilleurs, ils ont été choisis, ils sont les seuls détenteurs de la vérité, il s'adresse aux moudjahidin. On peut citer la présence des femmes, en burka, mais néanmoins spectatrices du prêche avec les enfants. Une partie du prêche par ailleurs s'adresse aux femmes : il n'y a pas de religion qui respecte et aime plus la femme que l'islam, la femme musulmane doit se conformer à ce que le prophète voulait d'elle

Titre « *La vérité sur la mort de Ben Laden* »

Diffusion : Firdaw Studio vidéo créée et diffusée par Omar Omsen

Langue : français

Date : 2013

Durée : Environ 3h

Résumé : La vidéo commence par un documentaire sur l'opération Geronimo. L'objectif est de démontrer que les Américains ont menti, que les choses ne se sont pas passées comme ça, de crier à la théorie du complot. Il s'agit également de donner une image magnifiée de Ben Laden, de faire passer sa mort pour une mort héroïque. Des images à la gloire de Ben Laden alternent avec des extraits de prêche et des images éloquentes, parfois difficilement cohérentes, mettant même parfois en scène des animaux. Il s'agit enfin de faire un appel au djihad, à rejoindre les moudjahidin en s'appuyant sur une dimension théologique et eschatologique.

Titre : Vidéo de l'assassinat de Nicholas Berg,

Diffusion : Al-Qaïda

Langue : anglais

Date : Mai 2004

Durée : format assez court, environ 7 minutes

Résumé : On voit des bourreaux masqués filmés, l'un d'entre eux s'adresse à la caméra, à leurs pieds se trouve un prisonnier en tenue orange. Le prisonnier est exécuté, décapité.

II. Les photos

1. La séduction

40 photographies en tout (plusieurs registres sont parfois référencés sur une seule photo)

- Séances photo avec les chats : 8 photos (issues des réseaux sociaux, des revues et des médias)
- Le couple et le mariage : 7 photos (issues des anciens réseaux sociaux des djihadistes)
- La parentalité : 8 photos (extraites des anciens comptes)
- Les frères du djihad : 8 photos (issues des réseaux sociaux, des revues et des médias)
- Les sœurs du djihad : 9 photos (issues des réseaux sociaux, et des médias)

Ces 13 photos font parties des catégories précitées, donc des 40 photos, mais contiennent une dimension supplémentaire (ex : les frères du djihad posent devant un repas, les femmes devant une voiture).

- La nourriture et l'opulence : 7 photos (issues des réseaux sociaux, des revues et des médias)
- Les possessions de luxe 6 photos ((issues des réseaux sociaux, des revues et des médias)

2. L'enracinement dans la cause

20 photos en tout.

- Les martyrs : 7 photos (issues des réseaux sociaux, et des médias)
- Les parades militaires : 3 photos (issues des réseaux sociaux, des revues et des médias)
- L'importance des symboles : 15 photos (issues des réseaux sociaux, des revues et des médias)

3. La terreur

40 photographies en tout

- Les femmes et les armes : 8 photos ((issues des réseaux sociaux, et des médias)
- Groupe photos des enfants avec une arme blanche : 12 photos (issues des réseaux sociaux, et des médias)

- Enfants avec une arme à feu : 4 photos (issues des réseaux sociaux, des revues et des médias)
- En interaction avec les cadavres : 3 photos (issues des réseaux sociaux, des revues et des médias)
- La profanation des corps : 13 photos (issues des réseaux sociaux, des revues et des médias).

III. Les revues

1. L'État Islamique

Les revues lues

Dabiq :

Dates : du 5 juillet 2014 au 31 juillet 2016

Langue de publication : anglais

Traductions : arabe, français, allemand

Media: Al Hayat Media Center

Numéros:

Dabiq n°1: *The return of Khilafat*

- Publié le 5 juillet 2014
- Principales thématiques : le temps du réveil et la division du monde entre l'islam et les mécréants, le chef de la Oumma (le calife), l'imam comme figure d'autorité, le rétablissement du califat, la prophétie sur Dabiq,

Dabiq n°2: *The flood*

- Publié le 27 juillet 2014
- Principales thématiques : Les prophéties et l'apocalypse, pas de choix / fausses croyances mais seule la vérité d'Allah, le PKK comme ennemi

Dabiq n°3: *A call to Hijrah*

- Publié en aout 2014
- Principales thématiques : Al-Zarqaoui (œuvre et histoire, volontés), les conquêtes, l'obligation de faire le djihad, l'assassinat de James Foley et le blâme de l'Amérique.

Dabiq n°4: *The failed crusade*

- Publié en octobre 2014
- Principales thématiques : La conquête de Rome, communiqué d'Al Adnani, l'esclavage, conquêtes et activités, les prophéties

Dabiq n°5: *Remaining and expanding*

- Publié en novembre 2014
- Principales thématiques : Activités et expansion du groupe (la péninsule arabique), John Cantlie et les Etats-Unis, le slogan (s'étend et se maintient ou Baqiya / la conquête).

Dabiq n°6: *Al Qaidah of Wazaristan, a testimony from within*

- Publié en décembre 2014
- Principales thématiques : Attentat de Sidney, activités de l'Etat Islamique, Al-Qaïda et le Waziristan (histoire et témoignages), capture du pilote jordanien, les faux savants et les mauvais imams (les corrompus).

Dabiq n°7: *From hyposcrisy to apostasy, the extinction of the gray zone*

- Publié le 12 février 2015
- Principales thématiques : La zone grise (le takfirisme ou pourquoi il faut éliminer les imams et musulmans qui se portent contre le groupe. Ex : je ne suis pas Charlie), le traitement des homosexuels et de l'adultère, la crémation du pilote jordanien, l'islam n'est pas une religion pacifiste, le rôle de la femme, Ben Laden.

Dabiq n°8: *Shariah alone will rule Africa*

- Publié le 30 mars 2015
- Principales thématiques : Lars Vilks, les alliés d'Al-Qaïda (la coalition des moudjahidin au sham), Abu Bakr As Siddiq, allégeances (ouest Afrique), attentat du Bardo, les lions du califat, la destruction des idoles, l'acceptation du martyr par les femmes, Abu Muqatil

Dabiq n°9: *They plot and Allah plots*

- Publié le 21 mai 2015
- Thématiques principales : les alliés d'Al-Qaïda (la coalition des moudjahidin au sham), les bienfaits du ribat, la corruption des leaders et les théories conspirationnistes, la médecine du califat, la coalition et la détermination des combattants en réponse, la conquête, l'esclavage.

Dabiq n°10: *The law of Allah or the laws of men*

- Publié le 13 juillet 2015
- Thématiques principales : Le ramadan, la guerre contre les apostats, la coalition des moudjahidin au sham, il faut aimer ses parents mais le devoir envers eux est moindre que celui envers Allah (pas besoin de permission pour faire le djihad), le PKK et le Kurdistan, les attentats (Lyon, Sousse), invitation à faire le djihad chez soi en occident, le Caucase, la loi et la justice divine du califat

Dabiq n°11: *From the battle of Al Ahzab to the war of coalitions*

- Publié le 9 septembre 2015
- Thématiques principales : la coalition des moudjahidin au sham, les juifs, le racisme aux Etats-Unis contre l'inclusion dans l'Etat Islamique, le risque de fuir la région (l'injonction à ne pas quitter la Syrie et la Libye), les leaders corrompus, les avancées militaires, la destruction des temples, le djihad de la femme (élever les garçons pour le combat), la coalition.

Dabiq n°12: *Just terror*

- Publié le 18 novembre 2015
- Thématiques centrales : les attentats de Paris et de l'avion russe, le Yémen et les alliés d'Al-Qaïda, conseils au moudjahid, la coalition des moudjahidin au sham, Baqiya (l'EI se maintient), la polygamie, opérations militaires, l'école mécréante et l'enfer, le djihad au Bengal, John Cantlie sur l'Amérique

Dabiq n°13: *The Rafidah from ibn Sabah to the Dajjal*

- Publié le 19 janvier 2016
- Thématiques centrales : Tuer les imams mécréants, les victoires militaires, les

Safavides, la mort au combat (les premières lignes), conseils pour le djihad, les râfidhites ou chiites (une secte apostate) et les juifs, l'importance de se référer au coran.

Dabiq n°14: *The Murtadd brotherhood*

- Publié le 13 avril 2016
- Thématiques centrales : Les attentats en Belgique et portraits des terroristes, tuer les imams mécréants en occident, l'importance de se référer au Coran, opérations menées par le groupe, l'apostasie se répand à travers les dirigeants et l'histoire (le travestissement de la religion et cancer des frères musulmans), la Mongolie, Cantlie et l'Amérique.

Dabiq n°15: *Break the cross*

- Publié le 31 juillet 2016
- Thématiques centrales : Les attentats en occident, la création et les signes du retour du califat (grandeur de la création et du créateur), l'appel du prophète, la femme occidentale, conseils pour les convertis, la haine de l'occident (justifications et explications), le djihad et l'au-delà, parcours de femme, opérations, briser la croix et les faux prophètes.

Dar Al Islam :

Dates : du 23 décembre 2014 au 20 août 2016

Langue de publication : français

Diffusion : Al Hayat Media Center

Numéros :

Dar al- Islam n°1 : *l'Etat Islamique étend son territoire*

- Publié le 23 décembre 2014
- Thématiques principales : le Thawid et les conquêtes de territoires (les allégeances), la monnaie, les preuves du califat.

Dar al-Islam n°2 : *Qu'Allah maudisse la France*

- Publié en janvier 2015
- Thématiques principales : attaquer et punir ceux qui insultent le prophète, l'attaque contre Charlie Hebdo, les musulmans et imams qui renient les terroristes sont mécréants, l'histoire de l'inimitié entre la France et l'islam, Hayat Boumeddiene.

Dar al-islam n°3 : *L'Etat Islamique applique le jugement d'Allah, La destruction des idoles*

- Publié en mars 2015
- Thématiques principales : Les prophéties, la destruction des idoles, la haine des chiites, l'obligation de faire le djihad sur zone, les bases de l'islam, les opérations martyr (légitimité).

Dar al-islam n°4 : *Le combat contre les apostats*

- Publié le 1^{er} juin 2015
- Thématiques principales : Les prophéties, le combat contre tous les apostats sans concession, l'adultère et la lapidation, le Waziristan, les nouvelles du front.

Dar al- Islam n°5 : *La Charia D'Allah ou la charia de l'homme*

- Publié le 21 juillet 2015
- Thématiques principales : l'Apostasie des Sahawat, combattre les mécréants sans concession, l'esclavage, faire libérer les prisonniers, la taqiya et des conseils pour se protéger de l'ennemi (sécurité informatique), la médecine, nouvelles du front,

Dar al- Islam n°6 : *Les mourjia, les juifs de la Qiblah*

- Publié le 27 septembre 2015
- Thématiques centrales : les dangers de l'innovation des croyances, les imams et savants mécréants, la monnaie, la femme de martyr, nouvelles du front.

Dar al- Islam n°7 : *La France à genoux*

- Publié le 30 novembre 2015
- Thématiques centrales : les attentats à Paris, l'éducation et l'école mécréante, la polygamie, nouvelles du front, les apostats sont divisés

Dar al- Islam n°8 : *Attentat sur la voie prophétique*

- Publié le 6 février 2016

- Thématiques centrales : la légitimité des attentats de Paris et le meurtre des civils, les mauvais imams d'occident, les falsificateurs et les corrupteurs (chiisme), les terroristes de Paris.

Dar al- Islam n°9 : *Sur les pas des compagnons*

- Publié le 26 avril 2016
- Thématiques centrales : les attentats de Bruxelles, le rejet de l'islam occidentalisé, la nécessité de tuer les mécréants, sécurité informatique

Dar al- Islam n°10: *Game over*

- Publié le 20 aout 2016
- Thématiques centrales : les attentats de Paris, Larossi Aballa, Nice, St Etienne du Rouvray, la faiblesse de la coalition, les femmes et le prophète, sécurité informatique, tuer les imams apostat, nouvelles du front.

Rumiyah

Dates : du 5 septembre 2016 au 11 septembre 2017

Langue de production : anglais et arabe

Traductions : le français, l'indonésien, le turc, l'allemand, le russe, l'ouïghour et le pachtoune

Diffusion: Al Hayat media Center

Numéros:

Rumiyah n°1: *Stand and die upon that for which your brothers died*

- Publié le 5 septembre 2016
- Thématiques principales : les savants du mal sont maudits, les idoles, les femmes et la charité, le pèlerinage à la Mecque, nouvelles du front.

Rumiyah n°2: *A message from east Africa*

- Publié le 4 octobre 2016
- Thématiques principales : tuer les associateurs, l'islam et ses bienfaits, les femmes au temps des compagnons, surpasse les difficultés et croire en la victoire, être dur envers les mécréants, celui qui aide les mécréants est un mécréant, nouvelles du front

(Palmyre).

Rumiyah n°3: *The weakest house is that of a spider*

- Publié le 11 novembre 2016
- Thématiques principales : La Turquie et Erdogan, discours d'Al Baghdadi et la promesse de la victoire, l'attentat au camion bélier (conseils), la dévotion à Dieu et Dieu uniquement, la victoire et les opérations, les prophéties, la dénonciation des faux savants, conseils aux femmes (rester chez elles).

Rumiyah n°4: *Hijra does not cease as long as the kuffar are fought*

- Publié le 7 décembre 2016
- Thématiques centrales : la hijra doit continuer, intervention du porte-parole de l'EI, attaquer au couteau, la bataille de Syrte, se fier au coran et non aux textes des faux savants, conseils pour faire face à l'ennemi, les hypocrites, le serment (se battre jusqu'à la mort), épouser une veuve (un devoir), opérations militaires.

Rumiyah n°5: *The syrian Sahwat: shallow unity and reliance on Taghut*

- Publié le 6 janvier 2017
- Thématiques centrales : Erdogan et la Turquie, tuer les civils et les dommages collatéraux, attaques par l'incendie, les flammes de la justice (exécution), la victoire, les textes des faux savants, la femme et les enfants, opérations militaires.

Rumiyah n°6: *They say « We fear that a calamity may strike us »*

- Publié le 4 février 2017
- Thématiques centrales : ne pas faiblir pour neutraliser l'ennemi, l'opération à Istanbul, les effets économiques de l'attentat sur l'ennemi, la taqiya, attaquer avec un gaz mortel, les femmes (éviter les péchés), opérations militaires et victoires.

Rumiyah n°7: *Establishing the Islamic State, between the prophetic methodology and the paths of the deviants*

- Publié le 7 mars 2017
- Thématiques centrales : Allah teste les fidèles et détruit les non-croyants, la construction de l'Etat Islamique en dehors de la déviance, se fier à Allah plus qu'à son équipement, témoignage de femme (finlandaise), reconnaître les déviants, le couple, opérations

militaires.

Rumiyah n°8: *Among the believers are men*

- Publié le 5 avril 2017
- Thématiques centrales : sois dévoué à Dieu jusqu'à ta mort, l'établissement du califat partie II, le droit de s'attribuer les biens de l'ennemi, les femmes (la modestie, vivre avec le nécessaire), les prophéties / l'apocalypse, opérations, la maladie (un test), le jugement de dieu contre celui des hommes.

Rumiyah n°9: *The ruling on the belligerent Christians*

- Publié le 4 mai 2017
- Thématiques centrales : Briser la croix et attaquer les églises, les prophéties et la victoire, le rôle de la femme (le berger dans la maison de l'homme), les faux-savants, intervention du porte-parole de l'EI (la victoire est proche), la construction du califat, prendre des otages, opérations militaires, attaques au camion bélier.

Rumiyah n°10: *The Djihad in east Asia*

- Publié le 7 juin 2017
- Thématiques centrales : le djihad en Asie de l'Est, la victoire et les prophéties, conseils importants, les femmes (encourage ton mari, ne le démoralise pas), l'établissement de l'Etat Islamique, la ramadan, opérations militaires, les talibans.

Rumiyah n°11: *The ruling on Ghanimah fay and ihtitab*

- Publié le 13 juillet 2017
- Thématiques centrales : il faut tuer les apostats ou mourir en essayant, conseils pour le moudjahid, récit de voyage vers l'islam et le sham (femme), intervention du porte-parole de l'EI (les envahisseurs et confédérés), l'attribution des biens de l'ennemi et les droits sur lui (ex : kidnapper ses enfants), opérations, la valeur des combattants.

Rumiyah n°12: *It will be a fire that burns the cross and its people in Raqqah*

- Publié le 6 août 2017
- Thématiques centrales : prophéties, la bataille de Mossoul, conseils pour le moudjahid, les esclaves femmes, opérations militaires, règles pour le prosélytisme et la conversion des mécréants.

Rumiyah n°13: *Allah cast terror into their heart*

- Publié le 11 septembre 2017
- Thématiques centrales : l'attentat de Barcelone, utiliser utilement son temps libre, conseils pour le moudjahid, djihad de femme, opérations, le rôle de la Charia.

Islamic State News

Dates : du 31 mai au 10 juin 2014

Langue de production : anglais, arabe

Diffusion : Al Hayat media Center

Numéros:

Islamic State News n°1: *Car bomb rocks Ar-Raqqah*

- Publié le 31 mai 2014
- Thématiques centrales : attaques à la voiture piégée à Raqqa, l'expansion territoriale, la distribution de l'Aïd, l'enseignement.

Islamic State News n°2: *Trade flourishes under the rule of the Islamic State*

- Publié le 5 juin 2014
- Thématiques centrales : les marchés, interdiction de l'alcool, expansion territoriale, exécution d'ennemis, les martyrs.

Islamic State News n°3: *Enter upon them through the gates, Islamic States humiliate Malaki's Safawi army with a brazen attack on Mossoul*

- Publié le 10 juin 2014
- Thématiques cenrales: la bataille de Mossoul, les avancées territoriales, la sécurité des fermiers.

Non lues mais explorées (barrière de la langue)

Istok

Dates : du 26 mai 2015 au 1^{er} mai 2016

Langue de productions : russe

Diffusion : Al Hayat Media Center

Numéros:

Istok n°1: 1 OMEP, 1436, PAAa6

- Publié le 26 mai 2015

Istok n°2

- Publié le 1er août 2015

Istok n°3

- Publié le 30 novembre 2015

Istok n°4

- Publié le 1^{er} mai 2016

(Les titres des revues sont très difficiles à retranscrire sur notre clavier européen).

Konstantiniyye :

Dates : du 2 juin 2015 au 16 août 2016

Langue de production : turque

Diffusion : Al Hayat Media Center

Numéros :

Konstantiniyye n°1 : *Fehti*

- Publié le 2 juin 2015

Konstantiniyye n°2 : *Hilafet' le savasmak riddet midir ?*

- Publié le 21 juillet 2015

Konstantiniyye n°3: *Istishadi operasyonlarin caizligive fazileti*

- Publié le 27 septembre 2015

Konstantiniyye n°4: *Sen onlari birlik sanirsin oysa kalperi paramparçadir*

- Publié le 2 décembre 2015

Konstantiniyye n°5: *Kurfredenler ise tagutun yolunda savasirlar*

- Publié le 26 janvier 2016

Konstantiniyye n°6 : *Murted Kardesler*

- Publié le 22 avril 2016

Konstantiniyye n°7

- Publié le 16 aout 2016

2. Al-Qaïda

Inspire Magazine (AQAP)

Dates : du 30 juin 2010 au 22 juillet 2017

Langue de production : anglais

Traductions : arabe et russe

Diffusion: AQAP

Numéros:

N°1: « *May our souls be sacrificed for you!* »

- Parution en juillet 2010
- Principales thématiques : la Palestine, les bombardements américains, la fabrication artisanale de bombe, crypter ses messages, le niqab en Europe, faire le djihad.

N°2, « *Photos from the operation of Abyan* »

- Parution octobre 2010
- Principales thématiques : les actions au Yémen, le djihad comme obligation, les

récompenses pour la mort en martyr, plusieurs techniques pour attaquer, témoignages du djihad.

N°3, « \$4,200 »

- Parution en novembre 2010
- Principales thématiques : L'opération Hémorragie (contre des avions UPS), le Yémen, la Palestine, les petites attaques sont plus simples à mettre en place que celles d'ampleur, le rejet de l'occident.

N°4 « *The ruling on dispossessing the disbeliever's wealth in Dar Al Harb* »

- Parution en janvier 2011
- Principales thématiques : Le djihad comme devoir, témoignages du Djihad (interviews), s'entraîner avec un ak-47, la Palestine, le 11 septembre.

N°5, « *The tsunami of change* »

- Parution en mars 2011
- Principales thématiques : Les révolutions arabes, Inspire répond aux médias étrangers, s'entraîner avec un AK-47, le Yémen, l'Egypte des tyrans.

N°6, « *Sadness, contentement, and aspiration* »

- Parution en juillet 2011
- Principales thématiques : Le martyr, Ben Laden, le djihad comme devoir.

N°7: « *The greatest operation of all time* »

- Parution en septembre 2011
- Principales thématiques : Le 11 septembre (anniversaire et conséquences à long terme), l'Amérique, la théorie du complot autour du 11 septembre, le djihad médiatique.

N°8, « *Targeting Dal Al Harb populations* »

- Parution en mai 2012
- Principales thématiques : Les martyrs, le Yémen, l’Egypte, djihad et histoire.

N°9: « *Winning on the ground* »

- Parution en mai 2012
- Principales thématiques : Appel à se battre en Syrie, le martyr et le massacre de l’ennemi (conseils en armement et pour choisir ses cibles), portrait de femme, informations pour les aspirants qui souhaitent rejoindre le combat sur zone.

N°10, « *We are all Usama* »

- Parution en mars 2013
- Principales thématiques : La France et l’intervention au Mali, la prison aux Etats Unis (témoignage), la Palestine, tuer à travers les accidents de la route et les véhicules.

N° 11 « *Who and why* »

- Parution en mai 2013
- Principales thématiques : Les attaques de Boston

N°12 « *Shattered a story about change* »

- Parution en mars 2014
- Principales thématiques : Anwar Al- Awlaki (post mortem), une femme est interviewée (première), l’attaque de Nairobi, les Etats-Unis comme ennemi

N°13, « *Neurotmesis* »

- Parution en décembre 2014
- Principales thématiques : Les Etats-Unis comme ennemi, apprendre la fabrication de bombes indétectables, les cibles américaines à privilégier, identifier sa cible et se préparer.

N°14 « *Assassination operations* »

- Parution en septembre 2015
- Principales thématiques : Le racisme aux Etats-Unis, l'attaque contre Charlie Hebdo, Boston, préparer des grenades, la Palestine.

N° 15, « *Professional assassinations* »

- Parution en mai 2016
- Principales thématiques : Libérer la Palestine en créant un Etat Musulman, la légitimation du meurtre des civils (question /réponse), apprendre à tuer des personnes chez elles en piégeant un item (ex : voiture).

N° 16, « *The 9/17 operations* »

- Parution en novembre 2016
- Principales thématiques : Attentats aux Etats Unis (attaque au couteau), fabriquer une bombe avec une cocotte-minute, le djihad solitaire, les Etats Unis et le racisme.

N°17 : « *Train details operations* »

- Parution en juillet 2017
- Principales thématiques : Faire un attentat sur un train (comment faire dérailler un train), cibler les juifs, les attaques du loup solitaire (analyse et préparation), le Yémen et la Palestine (raison de plus pour viser les juifs).

Al Risalah (Front Jabhat Al-Nosra)

Dates : du 4 juillet 2015 au 18 janvier 2018

Langue de productions : anglais et arabe

Diffusion : Font Al-Nosra

Numéros :

N°1 : « *Ramadan 1436* »

- Parution en juillet 2015
- Principales thématiques : Formation de la nouvelle coalition dans la sphère djihadiste, actions militaires réussies, obligation de faire le djihad, diatribe contre l'Etat Islamique et son émir (morcelle la oumma, mauvaise interprétation de la volonté de dieu, égocentrisme), le ramadan.

N°2: « *Victory loves preparation- Muharram 1437* »

- Parution en octobre 2015
- Principales thématiques : Diatribe contre l'Amérique, interview d'un combattant de la première heure (contre l'EI, ce sont des extrémistes), définition de la victoire divine, les martyrs, le Hezbollah et les chiïtes (ennemis car corrompus), l'application de la loi, les avancées militaires, sécuriser ses communications.

N°3: « *Has the time not come- 2016/1437* »

- Parution en août 2016
- Principales thématiques : Les martyrs, l'obligation de faire le djihad, le témoignage d'un ancien prisonnier de Guantanamo qui a rejoint le groupe, sécuriser son smartphone, interviews de soldats et martyrs.

N°4 : « *The balanced Nation* »

- Parution en janvier 2017
- Principales thématiques : La Russie, le rôle de la femme, la médecine et le djihad, le Nigéria, utiliser Tor, interviews de combattants.

IV. Les anasheed

Le recrutement

Titre : « *Tends ta main pour l'allégeance* » diffusé en

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : français

Date: 2015

Titre: « *Brothers in Marawi* »

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date: 2017

Titre: "*Descendant of the caliphate*"

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date: 2017

Titre: « *Our black flag* »

Diffusion : Al Hayat Media center

Langue : anglais

Date: 2016

Titre: "*Return of the kalifat*"

Diffusion : Al Hayat media center

Langue : anglais

Date: octobre 2015

Titre: « *My State is unbeatable* »

Diffusion: Ajnad foundation for media production

Langue : anglais

Date : novembre 2017

L'enracinement dans la cause / l'honneur des martyrs

Titre :« *Patientons encore* »

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : français

Date : 2018

Titre : « Les éternelles »

Diffusion : Al Hayat Media center

Langue : français

Date: 2016

Titre: « *Knights of Martyrdom* »

Diffusion : Al-Hayat Media Center

Langue : anglais

Date: 2017

Titre: "*Don't give up*"

Diffusion Al Hayat Media center

Langue : anglais

Date : 2016

Titre : "*Come oh my mudjahide*"

Diffusion : Al Hayat media center

Langue : anglais

Date : mai 2016

Titre : "*Par amour*"

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : français

Date: février 2016

Titre: "*For the sake of God*"

Diffusion : Al Hayat media center

Langue : anglais

Date : septembre 2015

Titre : « *The martyrs* »

Diffusion : Al Hayat media center

Langue : anglais

Date: septembre 2017

Titre: « *Do not give up* »

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date : décembre 2018

Titre : « *Let us be a little patient* »

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date : août 2018

La terreur et l'ennemi

Titre: « *Anwer the call* »

Diffusion: Al Hayat Media Center

Langue : anglais

Date : 2018

Titre : « *Ma vengeance* »

Diffusion : Al Hayat Media Center

Langue : français

Date : 2016

Titre : « *Sang pour sang* »

Diffusion Al Hayat Media Center

Langue : français

Date : 2016

Titre : « *Mécréant de l'humanité* »
Diffusion : Al Hayat Media Center
Langue : Français
Date : 2018

Titre : "*Avance, avance*"
Diffusion : Al Hayat Media Center
Langue : français
Date : octobre 2015

Titre : "*Pour Allah*"
Diffusion : Al Hayat media center
Langue : français
Date : février 2016

Titre : « *On ne va pas se laisser abattre* »
Diffusion : Al Hayat Media Center
Langue : français
Date : 2015

Corpus juridiques

La succession de lois relatives au terrorisme en France

Lois portant spécifiquement sur le terrorisme

Lois du 12 décembre 1893, du 18 décembre 1893 et du 23 juillet 1894, dites « lois scélérates », relatives au terrorisme anarchiste, et notamment aux délits de presse et liés à la propagande

Loi n° 86-1020 du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'État, JORF n°0210, publiée au JO le 10 septembre 1986.

Loi n° 96-647 du 22 juillet 1996 tendant à renforcer la répression du terrorisme et des atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public et comportant des dispositions relatives à la police judiciaire, JORF n°70, publiée au JO le 23 juillet 1996.

LOI no 96-1235 du 30 décembre 1996 relative à la détention provisoire et aux perquisitions de nuit en matière de terrorisme

LOI no 97-1273 du 29 décembre 1997 tendant à faciliter le jugement des actes de terrorisme

Loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers, JORF n°0020, publiée au JO le 24 janvier 2006.

LOI n° 2008-1245 du 1er décembre 2008 visant à prolonger l'application des articles 3,6 et 9 de la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers

Loi n° 2012-1432 du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme, JORF n°0298, publiée au JO le 22 décembre 2012

Loi n° 2014-1353 du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le

terrorisme, JORF n°0263, publiée au JO le 14 novembre 2014.

Loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions, JORF n°0270, publiée au JO le 21 novembre 2015

Loi n° 2016-339 du 22 mars 2016 relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageur, JORF n°0070, publiée au JO le 22 mars 2016.

Loi n°2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, JORF n°0129, publiée au JO le 4 juin 2016.

Loi n° 2016-987 du 21 juillet 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et portant mesures de renforcement de la lutte antiterroriste, JORF n°0169 du 22 juillet 2016.

LOI n° 2016-1767 du 19 décembre 2016 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence

Loi n°2017-1154 du 11 juillet 2017 prorogeant l'application de la loi n°55-381 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence

Loi no°2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme

LOI n° 2020-1023 du 10 août 2020 instaurant des mesures de sûreté à l'encontre des auteurs d'infractions terroristes à l'issue de leur peine

LOI n° 2020-1671 du 24 décembre 2020 relative à la prorogation des chapitres VI à X du titre II du livre II et de l'article L. 851-3 du code de la sécurité intérieure

LOI n° 2021-998 du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de terrorisme et au

renseignement

Lois contenant des dispositions relatives / intéressants la lutte contre le terrorisme

Loi n°91-646 du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques

Loi n° 92-684 du 22 juillet 1992 portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes

Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité

Loi n° 95-125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative

Loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne

Loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, JORF n°59, publiée au JO le 10 mars 2004.

LOI n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure

Loi n° 2011-392 du 14 avril 2011 relative à la garde à vue, JORF n°0089, publiée au JO le 15 avril 2011.

Loi n° 2014-896 du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales, JORF n°0189, publiée au JO le 17 août 2014

LOI n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement

Loi n° 2017-258 du 28 février 2017 relative à la sécurité publique, JORF n°0051, publiée au JO le 1er mars 2017.

Autres textes de loi et législation Européenne

Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, article 6-1, modifié par ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018-article 27

Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

La charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, 2000

Règlement européen (UE) 2021/784 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne

Loi n° 55-385 du 3 avril 1955 instituant un état d'urgence et en déclarant l'application en Algérie, JORF n° 0085, publiée au JO le 7 avril 1955.

Ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante

Règlement européen contre la diffusion du terrorisme en ligne, Règlement (UE) 2021/784 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne

Projet de loi sur la lutte contre le terrorisme et la sécurité des frontières, adaptation de la loi antiterroriste de 2000, Grande Bretagne, 2017

Articles issus de codes juridiques français et textes

Articles 421-1 à 421-6 du Code Pénal, Livre IV, Titre II : Du terrorisme

Article 421-2-5 du code pénal relatif à l'apologie du terrorisme

Ancien article 421-2-5-2 relatif à la consultation habituelle de sites terroristes (abrogé)

Article 227-24 du code pénal, Livre II, Titre II, Chapitre VII : Des atteintes aux mineurs et à la famille

Articles 706-16 à 706-25 du Code de Procédure pénale, Livre IV, Titre XV : De la poursuite, de l'instruction et du jugement des actes de terrorisme

Articles L221-1 à L22-10-1 issus du code de la sécurité intérieure, titre II, Lutte contre le terrorisme et les atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation

Article 718.1 du Code criminel, relatif à la proportionnalité de la peine

Articles 111-1 et 111-3 du code pénal, chapitre 1 : des principes généraux du droit pénal

Jurisprudence française

La jurisprudence du Conseil Constitutionnel

Décision n°2016-611 QPC du 10 février 2017, abrogeant l'article 421-2-5-2 du code pénal issu de la loi du 3 juin 2016

Décision n° 2017-682 QPC du 15 décembre 2017, abrogeant l'article 421-2 -5-2 du code pénal, issu de la loi du 28 février 2017 qui l'avait réintroduit

Décision n° 2018 - 706 QPC du 18 mai 2018, relative à l'article 421-2-5 sur l'apologie du terrorisme dans le code pénal

Décision n° 2017-625 QPC du 7 avril 2017, déclare que les termes : « de rechercher, » figurant au 1° du paragraphe I de l'article 421-2-6 sont contraires au principe de nécessité des délits et des peines. Ils ne peuvent qualifier un acte préparatoire en vue d'une entreprise terroriste.

Décision n° 2020-845 QPC du 19 juin 2020, déclare le délit de recel d'apologie du terrorisme, créé par la jurisprudence de la chambre criminelle, contraire à la constitution.

Décision n° 2004-496 DC du 10 juin 2004 relative à la loi sur la confiance numérique

La jurisprudence de la chambre criminelle de la Cour de cassation

Arrêt n° 2518 du 4 octobre 2017 (17-90.017) - Cour de cassation - Chambre criminelle, renvoie de la question prioritaire de constitutionnalité relative au délit de consultation habituelle au Conseil Constitutionnel

Arrêt chambre criminelle, arrêt n° 5797 du 29 novembre 2016, Cour de Cassation, renvoie de la question prioritaire de constitutionnalité relative au délit de consultation habituelle au Conseil Constitutionnel

Arrêt n°400 du 27 février 2018 (17-83.602) - Cour de cassation - Chambre criminelle, renvoie de la question prioritaire de constitutionnalité relative au délit de consultation habituelle au Conseil Constitutionnel

Arrêt n°928 du 04 juin 2019 (18-85.042) - Cour de cassation - Chambre criminelle, l'arrêt caractérise le délit d'apologie du terrorisme : il s'agit de présenter un groupe terroriste ou ses actions sous un jour favorable.

Arrêt n°2789 du 7 janvier 2020 (19-80.136) - Cour de cassation - Chambre criminelle, l'arrêt crée le délit de recel d'apologie du terrorisme.

Circulaires et décrets importants

Circulaire du 5 décembre 2014 de présentation de la loi n° 2014-1353 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme – Renforcement de la coordination de la lutte antiterroriste

Circulaire 2015/0213/A13 de la Garde des Sceaux du 12 janvier 2015, relative aux sanctions s'appliquant à l'infraction d'apologie du terrorisme et à la provocation au terrorisme, remise par le ministère de la Justice en la personne de la Garde des Sceaux aux procureurs de la république.

Circulaire du 23 mars 2019, par la garde des Sceaux, de présentation du parquet national antiterroriste créé par la loi n° 2019- 222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

Décret n° 2015-125 du 5 février 2015 relatif au blocage des sites provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie et des sites diffusant des images et représentations de mineurs à caractère pornographiques.

Décret n° 2015-253 du 4 mars 2015 relatif au déréférencement des sites provoquant à des actes de terrorisme ou en faisant l'apologie et des sites diffusant des images et représentations de mineurs à caractère pornographique

Plans d'action contre la radicalisation et le terrorisme en France

Plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes (PLAT), présenté par Bernard Cazeneuve au Conseil des ministres, le 23 avril 2014

- Plan de lutte anti-terroriste (PLAT) comité de presse du 29 avril 2014

Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) dossier de presse du 9 mai 2016, présenté par le premier ministre Manuel Valls, 68 pages

Plan national de prévention de la radicalisation (PNPR ou PPP) dossier de presse du 23 février 2018, 33 pages

- « *Prévenir pour protéger* », Plan national de prévention de la radicalisation, Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), comité de presse du 23 février 2018

- Discours du Premier ministre Édouard Philippe- Présentation du plan national de prévention de la radicalisation Lille – 23 février 2018

- Bilan du plan d'action (2019) : lors du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation du 11 avril 2019 à Strasbourg sous la présidence du Premier ministre Édouard Philippe, comité de presse, 24 pages

Plan d'action contre le terrorisme (PACT), présenté par le 1er ministre, 13 juillet 2018, 36 pages

Livres blancs et guides interministériels

La France face au terrorisme, Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme, La Documentation française, Mars 2006, 144 pages

Livre noir et blanc du terrorisme en Europe, 2000-2018, une initiative de Maïte Pagazaurtundúa actuellement députée au Parlement Européen, mars 2019, 23 pages

Livre blanc, *Pédopornographie et propagande terroriste en ligne*, version réactualisée du livre rédigé en 2014 à l'initiative d'Alexandre Hugla, janvier 2019

Guide interministériel de prévention de la radicalisation, Comité interministériel de prévention de la délinquance, mars 2016, 110 pages

Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur le renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme, à Paris le 21 janvier 2015

Principaux travaux parlementaires et rapports

Au nom de la Commission d'enquête créée le 6 décembre 2012 sur le *Fonctionnement des services de renseignement français dans le suivi et la surveillance des mouvements radicaux armés* :

- Rapport n°1056, remis à la présidence de l'Assemblée nationale par Jean Jacques Urvoas le 24 mai 2013

Au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administrative générale de la république sur la proposition de loi n°1907 de M. Guillaume Larrivé, Éric Ciotti, Philippe Goujon et Olivier Marleix renforçant la lutte contre l'apologie du terrorisme sur internet :

- Rapport n°2000 présenté à l'Assemblée nationale par Guillaume Larrivé, député, le 4 juin 2014

Au nom de la commission des lois constitutionnelle, de la législation et de l'administration générale de la république sur le projet de loi (n° 2110), *renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme*, par M. Sébastien Pietrasanta député :

- Rapport n°2173 remis à la présidence de l'Assemblée Nationale le 22 juillet 2014
- Annexe au rapport, projet de loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme (Procédure accélérée) (Première lecture)

Séance du 15 octobre 2014 au Sénat (compte rendu intégral des débats), présidée par Hervé Marseille, en présence de Bernard Cazeneuve et relative aux abus de liberté d'expression et à la lutte contre le terrorisme.

Commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes- L'Assemblée nationale a créé le 3 décembre 2014 une commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes de trente membres :

- Le rapport n°2828, relatif à la surveillance des filières djihadistes et des individus djihadistes remis le 5 juin 2015 par Eric Ciotti et Patrick Mennuci à la présidence de l'Assemblée nationale

La Commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe- Constituée le 9 octobre 2014 et composée de 21 sénateurs :

- Rapport n° 388 (2014-2015) de M. Jean Pierre Sueur, fait au nom de la CE sur les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes, déposé le 1er avril 2015 et remis à la présidence du Sénat

Boutih Malek, Député de l'Essonne, nommé par décret du 26 février 2015 par le Premier Ministre en mission auprès du ministre de l'Intérieur et chargé d'une réflexion sur l'analyse et la prévention des phénomènes de radicalisation et du djihadisme en particulier :

- Rapport de mission *Génération radicale* remis au premier ministre en juin 2015

Pietrasanta Sébastien, Député des Hauts-de –Seine, Rapporteur du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme, nommé en mission auprès du ministre de l'Intérieur, Monsieur Bernard Cazeneuve, confiée par le Premier ministre, Monsieur Manuel Valls :

- Rapport « *La Dé radicalisation, outil de lutte contre le terrorisme* » remis le juin 2015

Proposition de loi tendant à renforcer l'efficacité de la lutte antiterroriste : Cette proposition de loi a été déposée au Sénat par Philippe Bas, président de la commission des lois, Bruno Retailleau, François Zocchetto et Michel Mercier, rapporteur spécial du comité de suivi de l'état d'urgence, le 17 décembre 2015

Mission d'information "*Désendoctrinement, désempolement et réinsertion des djihadistes en France et en Europe*", dans le cadre de la Commission des lois constitutionnelle, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale- Débutée le 4 mars 2016 :

- Rapport d'étape n°438 (2016-2017), enregistré le 22 février 2017 et présenté à la présidence du Sénat par Mmes Esther Benbassa et Catherine Troendlé, sénateurs

- Rapport d'information n°633 (2016-2017), enregistré le 12 juillet 2017 et présenté à la présidence du Sénat par Mmes Esther Benbassa et Catherine Troendlé, sénateurs

« *Avis sur la prévention de la radicalisation* », Assemblée Plénière du 18 mai 2017, JORF n°0077 du 1er avril 2018, texte n°46.

Au nom de la commission d'enquête sur *l'organisation et les moyens des services de l'État pour faire face à l'évolution de la menace terroriste après la chute de l'État Islamique*, présidée par Bernard Cazeau et rapporté par Sylvie Goy-Chavent :

- Rapport n°639 Remis à la présidence du Sénat le 5 juillet 2018

Menace terroriste : pour une République juste mais plus ferme

- Rapport de Mme Sylvie GOY-CHAVENT, fait au nom de la commission d'enquête n° 639 (2017-2018) - 4 juillet 2018

Mission d'information sur « *Les services publics face à la radicalisation* », dans le cadre de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République :

- Rapport n°2082, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur les services publics face à la radicalisation, remis à la présidence de l'Assemblée nationale le 27 juin 2019 par Eric Poulliat et Eric Diard.

Rapport fait au nom de la commission d'enquête *sur les réponses apportées par les autorités publiques au développement de la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre*, présidée par Nathalie Delattre et rapporté par Jacqueline Eustache-Brinio :

- Rapport n°595, remis à la présidence du Sénat en session extraordinaire le 7 juillet 2020

Rapport fait au nom de la commissions des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république sur le projet de loi, après engagement de la procédure accélérée, relatif à la prorogation des chapitres VI à X du titre II du livre II et de l'article L. 851-3 du code de la sécurité intérieure (n° 3117), par M. Didier Paris, Député :

- Avis fait au nom de la commission de la défense nationale des forces armées, par Monsieur Loïc Kervan, député, enregistré à l'Assemblée nationale le 8 juillet 2020.

Question N° 26385 de Monsieur Patrick Vignal, (La République en Marche - Hérault), « *Lutte contre le terrorisme - Moyens de l'OCLCTIC* », publié le 4 février 2020

Convention de partenariat entre le ministère de l'Intérieur représenté par Marlène Schiappa et l'association Point de Contact représenté par Jean Christophe le Toquin, 9 novembre 2020

Procès et compte rendus de procès

Procès en présentiel

Procès du groupe Ansar al-Haqq devant le Tribunal Correctionnel de Paris, juillet 2018

Affaire Léonard Lopez devant le Tribunal Correctionnel de Paris, juillet 2018

Affaire Farouk Ben Farès devant le tribunal Correctionnel de Paris, juillet 2018

Affaire Myriam Izri devant le Tribunal Correctionnel de Paris, septembre 2018

Affaire dite des frères Bouabsi devant le Tribunal Correctionnel de Paris, septembre 2018

Affaire Alexandre Louis et Alison Denin devant le Tribunal Correctionnel de Paris, avril 2019

Archives consultées pour des mineurs

Affaire Amara, Karioui, et Frerejean, devant la Cour d'Assises de Paris spécialement composée statuant en premier ressort (feuille de motivation), le 13 avril 2018

Affaire Rettoun Samy et Farid, et Chaguer Sana, devant la Cour d'Appel de Paris, Tribunal de Grande Instance de Paris, ordonnance de renvoi devant le Tribunal Correctionnel avec maintien de la détention provisoire et contrôle judiciaire, 11 avril 2018

Retranscriptions

Compte rendu intégral du procès du groupe Ansar al-Haqq juillet 2018 devant le Tribunal Correctionnel de Paris (site de l'AFVT)

Compte rendu intégral du procès du groupe Ansar al-Haqq en appel, mai 2019, devant la Cour d'Appel de Paris (site de l'AFVT)

Compte rendu intégral du procès de la filière Cannes-Torcy juin 2017, devant la Cour d'Assises

de Paris spécialement composée (site de l'AFVT)

Compte rendu du procès dit des « bonbonnes de Gaz » et de l'agression de Boussy Saint Antoine septembre à octobre 2019 devant la Cour d'Assises de Paris spécialement composée (site de l'AFVT)

Compte rendu intégral du procès de K. Souli et A. Belloum septembre 2018 devant le Tribunal Correctionnel de Paris (site de l'AFVT)

Compte rendu intégral du procès des attentats Toulouse- Montauban, première instance, devant la Cour d'Assises spécialement composée de Paris, octobre à novembre 2017 (site de l'AFVT)

Compte rendu intégral du Procès en appel Merah et Malki, septembre à avril 2019, devant la Cour d'Assises de Paris spécialement composée (site de l'AFVT)

Compte rendu intégral du procès de la filière de Lunel avril 2018, devant le Tribunal correctionnel de Paris (site de l'AFVT)

Compte rendu intégral du procès de Mehdi Nemmouche et Nacer Bendrer, janvier à mars 2019, devant la Cour d'Assises de Bruxelles (site de l'AFVT)

Bilan du procès de Bilal Thagi devant la Cour d'Assises spéciale de Paris, novembre 2019 (site de l'AFVT)

Campagnes de prévention institutionnelles

Campagne : « *Ils te disent* »

Date : le 28 janvier 2015

Pays : France

Langue : Français

Type : vidéo

Diffusion : site stop-djihadisme et réseaux sociaux

Résumé : Cette campagne vidéo reprend des images des archives de l'Etat Islamique pour déconstruire son discours et ses promesses, et montrer sa violence et la cruauté de la vie sous son joug.

Campagne : « *Toujours le choix* »

Date : le 18 novembre 2016

Pays : France

Langue : français

Type : vidéo interactive et site Internet documenté

Diffusion : site toujourslechoix.fr

Résumé : il s'agit d'une campagne interactive, immersive, le spectateur fait les choix pour le personnage, une adolescente ou un adolescent. Ces choix vont l'éloigner de la radicalité ou bien le mener en Syrie ou en prison.

Campagne: "*Think again, turn away*"

Date : le 23 juillet 2014

Pays : Etats-Unis

Langue : anglais

Type : Campagne documentée et vidéo « *Welcome to Isis land* »

Diffusion : Chaine officielle du département d'Etat

Résumé : cette campagne repose sur le même concept que « *ils te disent* », mais emploie l'ironie pour déconstruire le discours. Le but est de montrer le groupe non comme le défenseur mais comme l'ennemi des musulmans.

Campagne: « *Not another brother* »

Date: le 3 août 2015

Pays : Grande Bretagne

Langue : anglais

Type : vidéo

Diffusion : financement participatif, fondation Quilliam, sur tweeter

Résumé : dans une vidéo sobre, un moudjahid blessé en Irak ou en Syrie lie une lettre envoyée par son frère. Dans cette lettre le frère exprime son chagrin et son regret face au départ de son petit frère sur une zone en guerre, et se déclare comme responsable de la radicalisation de son frère à cause des propos qu'il a pu tenir en sa présence sur l'occident.

Campagne : nom inconnu

Date : avril 2015

Pays : Grande Bretagne

Langue : anglais

Type : vidéo

Diffuseur : la Fondation Quilliam, sur les réseaux sociaux

Résumé : une famille avec le père, la mère et deux enfants dine, une cinquième assiette est posée sur la table, réservée au troisième enfant parti se battre en Syrie. La mère refuse d'accepter, malgré les années passées, le fait que son enfant ne reviendra jamais.

Liste des entretiens semi-directifs

I. Entretiens avec des chercheurs et des professionnels autour de la radicalisation djihadiste, de la propagande et des procès

Entretien réalisé avec Ariel PLANEIX, anthropologue au sein du service antiterroriste de la Cour d'Appel de Paris, en charge de la question des mineurs radicalisés, entretien d'une heure réalisé le 28 avril 2017 à Paris

Entretien réalisé avec Laurent BONELLI, maître de conférences en science politique à l'université Paris X Nanterre et rattaché à l'institut des sciences sociales du politique (ISP), spécialisé dans les questions de sécurité urbaine, de surveillance et de lutte contre le terrorisme, réalisé dans son bureau de l'Université de Nanterre le 12 juin 2017.

Entretien réalisé avec Bilel AININE, chercheur spécialiste de la question de la radicalisation violente liée au djihadisme, particulièrement sur le cas algérien, travaille actuellement à la MIVILUDE, et auteur d'un livre en collaboration avec Xavier CRETTEZ basé sur des entretiens menés en prison avec des radicalisés, réalisé le 12 décembre 2017 à Saint Quentin en Yvelines.

Entretien réalisé avec Benjamin DUCOL, chercheur français positionné à Montréal, spécialiste de la question de la radicalisation violente liée au djihadisme, notamment au cyber djihadisme, responsable des recherches au centre de prévention de la radicalisation menant à la violence de Montréal, réalisé par Skype le 14 décembre 2017.

Second entretien réalisé avec Laurent BONELLI, maître de conférences en science politique à l'université Paris X Nanterre et rattaché à l'institut des sciences sociales du politique (ISP), spécialisé dans les questions de sécurité urbaine, de surveillance et de lutte contre le terrorisme. Réalisé dans son bureau de l'Université de Nanterre le 30 mars 2018, suite à son enquête sur les mineurs radicalisés suivis par la PJJ.

Entretien réalisé avec Antoine MEGIE, Directeur de la revue Politique européenne - Membre du comité de rédaction de la revue Cultures et Conflits - Chercheur associé université de Montréal (CICC) - Expert auprès de l'Ecole Nationale de la Magistrature (depuis 2015). Il a notamment beaucoup travaillé sur les procès des djihadistes. Réalisé à Paris, le 30 mai 2018.

Entretien réalisé avec Christiane BESNIERS, ethnologue à Paris Descartes, spécialisée dans la justice criminelle, l'ethnographie des Cours d'Assises, les tribunaux correctionnels, la dimension spatio-temporelle des audiences criminelles. Chargée de formation à l'ENM, appelée en formation par la PJJ, elle travaille actuellement sur les procès des djihadistes. Entretien réalisé à Paris le 6 juin 2018.

Entretien réalisé avec Romain SEZE, titulaire d'un doctorat de sociologie à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales depuis 2012, chargé de recherche à l'INHESJ et est membre du « Groupe Sociétés, Religions et Laïcités », chercheur associé à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, rattaché au laboratoire « Croyance, Histoire, Espace, Régulation Politique et Administrative » expert pour l'Observatoire Pharos pour le pluralisme des religions et des cultures depuis 2012. Entretien réalisé à Paris le 12 juin 2018.

Entretien avec Marc HECKER, chercheur au Centre des études de sécurité de l'Ifri, directeur des publications de l'Ifri et rédacteur en chef de *Politique étrangère*, spécialisé sur l'étude du terrorisme et de la radicalisation, auteur de l'article « *137 nuances de terrorisme, les djihadistes français face à la justice* ». Entretien réalisé à Paris le 26 juin 2018 dans les locaux de l'Ifri.

Entretien avec Xavier DE LARMINAT, chercheur spécialisé sur les questions de sortie de délinquances, et l'exécution des peines en milieu ouvert. Depuis peu, par le biais de la mission Jupiter, il relie la question de la sortie de délinquance, à celle de sortie de la radicalisation. L'entretien a eu lieu à Paris le 6 juillet 2018.

Entretien avec Hasna HUSSEIN, sociologue des médias et du genre dans le monde arabe, administratrice du site <https://cdradical.hypotheses.org/>, elle a beaucoup écrit sur la propagande djihadiste, et notamment sur la question des femmes. L'entretien a eu lieu par téléphone en

octobre 2018

Entretien avec David PUAUD, anthropologue et formateur chercheur, éducateur spécialisé, docteur en anthropologie. Il a travaillé sur une mission de recherche durant un an avec le programme resté longtemps très secret RIVE, expérimental et innovateur en France, qui suivait 22 personnes sous-main de justice pour des faits de radicalisation. L'entretien a eu lieu par téléphone le 07 avril 2021.

II. Entretien avec des professionnels autour de la radicalisation djihadiste, de la propagande et des procès

Visite de la Maison d'arrêt de Villepinte, avec le médecin psychiatre Guillaume MONOD et l'équipe des psychiatres et psychologue de la maison d'arrêt, visite de la prison, notamment du quartier des mineurs, et une journée dans le quotidien des psychiatres d'une maison d'arrêt. Cette journée a permis plusieurs entretiens avec des psychologues et psychiatre ayant suivi des mineurs radicalisés. La visite a eu lieu de 9h00 à 17h00 le mardi 6 mars 2018.

- Entretien avec un responsable de la prison, qui y travaille depuis vingt ans
- Entretien avec une psychologue, qui suit des mineurs masculins en prison pour fait de terrorisme et des jeunes filles en dehors du milieu carcéral

Entretien réalisé avec Karim MOKHTARI et Lucie PONTEZIERE, directeur et responsable des programmes d'insertion de l'association 100murs, pour une approche pratique de la prévention et la gestion de la violence, travaillent sur des questions de prévention de la radicalisation auprès des jeunes incarcérés en centre pour mineurs et en prison, entretien de deux heures réalisé le 20 février 2018 à Paris.

Entretien réalisé avec Guillaume MONOD, pédopsychiatre à la maison d'arrêt de Villepinte, qui prend en charge les mineurs et jeunes adultes radicalisés incarcérés à Villepinte à leur arrivée, et qui suit ceux qui acceptent une prise en charge, entretien de deux heures réalisées à Paris le 18 décembre 2017.

Entretien avec Mourad BENCHELLALI, après un passage en camp d'entraînement en Afghanistan en 2001, il a été détenu à Guantanamo pendant deux ans et demi, avant d'être rapatrié en France et d'être détenu pendant deux ans à Fleury-Mérogis, aujourd'hui il est formateur d'insertion et intervient à titre privé au niveau PJJ, EPM, scolaire, et dans les quartiers, pour raconter son histoire et sensibiliser les jeunes, faire de la prévention contre la radicalisation. L'entretien a été réalisé par Skype le 18 juin 2018.

Entretien avec Katia MEBTOUCHE, présidente de l'association ARTEMIS, association de prise en charge et de suivi de mineurs radicalisés, et de leurs parents, en amont d'un passage à l'acte. L'association est basée sur un triple objectif : une approche par la médiation, des programmes éducatifs et des formations. L'entretien a eu lieu au siège social de l'association SOS dont découle ARTEMIS, le 28 juin 2018.

Entretien avec Antoine GARAPON, juriste et magistrat français, ancien juge des enfants, et secrétaire général de l'Institut des Hautes Etudes sur la justice. Il vient de monter l'association NIGELE, avec deux éducatrices, qui s'intéresse particulièrement aux questions de radicalisation et de terrorisme.

- Le premier entretien a eu lieu le 29 juin 2018 à l'Institut des Hautes Etudes sur la justice, en présence de l'une des deux éducatrices travaillant dans l'association NIGELE.
- Le second est un entretien téléphonique le 20 avril 2021.

Entretien avec Céline MARTELET, grand reporter et co-auteur de l'ouvrage *Un parfum de djihad*, elle travaille sur le terrorisme depuis 2013. Elle a beaucoup travaillé sur le djihad des femmes et sur la question des procès, notamment en Syrie et en Irak où des Français ont été jugés et condamnés à mort. L'entretien a eu lieu par téléphone le 28 avril 2021.

III. Entretiens avec la population sur les thèmes propagande terroriste, médias et droit

Entretien avec un homme de 37 ans, vidéaste, spécialiste de l'image, et notamment de la lumière et de la postproduction, du 11 octobre 2020.

Entretien avec une photographe de 27 ans, spécialiste de l'image (formation en cinéma, réalisation), du 13 octobre 2020

Entretien avec un homme de 27 ans, réalisateur, spécialiste du domaine de l'image, du 13 octobre 2020

Entretien avec une femme de 49 ans, photographe, du 22 décembre 2020

Entretien avec femme de 33 ans, responsable stratégie, qui a travaillé en Tunisie la question de la sécurité aux frontières (a travaillé avec David Thomson), du 16 janvier 2021

Entretien avec un homme de 22 ans, policier, gardien de la paix, formé à réagir en cas d'attaque terroriste, du 16 février 2021

Entretien avec homme de 58 ans, un motard de la police, formé à réagir en cas d'attaque terroriste, du 22 décembre 2020

Entretien avec homme de 26 ans, un pâtissier, qui a côtoyé la question de la lutte contre le djihadisme à travers des membres de sa famille engagé dans les forces militaires en Tunisie, du 23 décembre 2020.

Entretien avec une femme de 57 ans, enseignant en BTS banque, dans un lycée professionnel, du 21 décembre 2020.

Entretien avec un homme de 61 ans, manager de transition, du 17 janvier 2021.